

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 9, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1957.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1957_000_009.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME IX (1956-1957)

★

TABLE DES MATIÈRES



RÉDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

Table des matières du tome IX

R. BECH et R. VANDERLINDEN, La formation professionnelle des travailleurs dans les entreprises congolaises	260
W. BOURGEOIS, L'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi	347
G. E. J. B. BRAUSCH, Communes africaines	230
C. CARBONNELLE, L'évolution à long terme des prix à l'exportation et des termes d'échange du Congo belge	303
S. DE COSTER, Le problème de l'enseignement pour indigènes au Congo belge	293
P. DE GROOTE, Discours de rentrée de l'Université le 4 octobre 1956	5
W. L. DE KEYZER et I. DE MAGNÉE, L'utilisation de l'énergie hydro-électrique du Bas-Congo	282
A. DOUCY, Sociologie coloniale et réformes de structure au Congo belge	212
Ch. DUGAS, Images de la vie d'Achille	433
P. DUSTIN, Forme et fonction en pathologie	468
A. GERLO, La littérature flamande contemporaine	359
J. GHILAIN, L'évolution sociale au Congo belge	198
M.-L. GOFFIN, Yves Bonnefoy : « Du mouvement et de l'immobilité de Douve »	403
M. V. HOMÈS, Problèmes agricoles au Congo	172
H. JANNE, La démocratisation des études universitaires (Discours rectoral)	24
A. LOMBARD, <i>In Memoriam</i> François Henry 1934-1957	345
G. MORTELMANS, La préhistoire du Congo belge	119
R. MORTIER, Le genre romanesque en France	56
M. D. MUELLER, La maison-tour, problème d'urbanisme	463
A. OMBREDANE, Etude du problème psychologique posé par les noirs congolais	183

L. ROCHER, Les problèmes linguistiques de l'Inde contemporaine	72
J. SLOSSE, L'embauche au travail des handicapés physiques . . .	379
Fr. TWIESELNANN, Regards sur l'évolution de l'homme	449
P. VANBERGEN, Faut-il réformer les humanités ?	391
R. VANDER ELST, Autonomie du droit international privé . . .	485
R. VERDIÈRE, Sur un point de messianisme dans les Synoptiques et chez Calpurnius	89
Thèses d'agrégation	93
Bibliographie	97, 321, 412, 511
La vie universitaire	425, 521

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(NEUVIÈME ANNÉE)

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1956

1956-1957

★



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

Discours de M. Paul De Groot

Président du Conseil d'administration (1)

MESSIEURS LES AMBASSADEURS,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Il est de tradition à l'Université Libre de Bruxelles de consacrer la reprise des cours, au seuil de chaque année académique, par une cérémonie qui comporte, d'une part, un rapport du Président sur la vie de l'Université, d'autre part, un discours du Recteur sur une matière de grande importance scientifique ou de grande valeur d'actualité en matière d'enseignement supérieur.

Mais il m'incombe au préalable de remplir un double devoir, celui d'accueillir nos invités et celui de rendre hommage à la compétence, à la conscience et au dévouement de tous ceux qui, à tous les échelons de la hiérarchie de notre Institution, concourent à donner à notre œuvre son haut prestige scientifique et humain.

Je remercie tout spécialement les personnalités qui nous font l'honneur d'assister, en auditeurs ou en amis, à la manifestation d'aujourd'hui. Leur présence comporte d'ailleurs un élément de collaboration. Car l'Université tire sa confiance et ses espoirs d'une appréciation objective des résultats de ses activités d'enseignement et de recherche, ainsi que des succès que rencontrent dans leur carrière ceux qu'elle a formés. Mais pour bien fonder une telle appréciation, l'Université reste tributaire, dans une certaine mesure, de l'estime que lui accordent des personnes de bon jugement qui, informées de

(1) Prononcé à la séance de rentrée du 4 octobre 1956.

l'ampleur de ses efforts et des difficultés qu'elle affronte, comprennent l'étendue et les limites de ses réalisations. L'opinion qui se forme ainsi en dehors d'elle a d'autant plus de poids, que notre Université Libre est pleinement souveraine dans son action et est totalement indépendante à l'égard de toute institution tutélaire.

C'est en fonction de l'importance que notre Maison accorde à vos jugements et à vos réactions qu'elle sollicite votre attention bienveillante à l'égard de son rapport annuel d'activité.

Ce rapport évoque, en bref, les faits et les travaux de l'année révolue, mais il commente aussi les problèmes essentiels qui, dès à présent posés, requièrent des solutions et, comme tels, paraissent devoir susciter la réflexion et l'action de ceux qui se partagent la responsabilité de conduire notre établissement.

Cette façon de présenter les événements, qui articule les perspectives d'avenir sur l'expérience pratique des années que l'on vient de vivre, comporte des avantages d'information. Elle permet de placer le rappel et l'analyse des faits dans le contexte des multiples circonstances qui influencent la ligne de notre évolution. Elle se prête à une appréciation réaliste des améliorations possibles, en évitant de faire trop grand crédit aux choses qui sont convenables mais qui relèvent du rêve. Elle décante les velléités et les improvisations de réforme qui procéderaient de la méconnaissance des sujétions qui dominent la vie universitaire.

Pour conserver à notre exposé son caractère le plus général, nous nous permettons de nous référer au rapport écrit que publie l'Université, pour toutes les informations — et ceci ne diminue d'ailleurs en rien l'ordre d'importance que nous leur accordons — qui comportent des énumérations, des éléments statistiques ou des notices détaillées relatives tant à notre institution qu'aux hommes qui l'ont animée ou qui l'animent.

*
**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année qui s'achève porte la marque, comme celles qui l'ont précédée et sans doute comme celles qui la suivront,

d'événements qui nous ont éprouvés dans le deuil, et d'événements qui, au contraire, nous ont apporté l'espoir et l'encouragement du succès dans nos entreprises.

Il m'incombe de vous rappeler que nous avons eu à déplorer de nombreux et douloureux décès dans la communauté que nous formons. Nous avons eu la peine de perdre :

— M. Robert Catteau, membre permanent de notre Conseil d'Administration; il avait rendu les services les plus éminents dans cette maison, au Sénat et au Collège de la Ville de Bruxelles;

— Trois de nos docteurs *honoris causa* : M. Emile Borel, M. Hugh Gibson, M. Lucien Febvre, respectivement docteurs *honoris causa* de nos Facultés des Sciences, de Droit et de Philosophie et Lettres;

— Cinq de nos professeurs honoraires : MM. John Murdoch, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie; Alfred Marzorati, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques; Auguste Ley, de la Faculté de Médecine et de Pharmacie; Armand Halleux, de la Faculté des Sciences appliquées; Oscar Weill, de la Faculté de Médecine;

— Ainsi que M. Jules Verschaffelt, ancien professeur de notre Faculté des Sciences;

— Deux de nos professeurs ordinaires : M^{me} Suzanne Charlier-Tassier, de la Faculté de Philosophie et Lettres; M. Albert Gilliard, de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques;

— M. Behin, Chargé de conférences à la Faculté des Sciences appliquées et M. Victor Gallemaerts, Agrégé de la Faculté de Médecine.

Nous avons aussi perdu M. Albert Marlier qui, durant de longues années, avait été le Trésorier de notre Université.

Toutes ces personnes étaient profondément dévouées à notre Maison; nous en garderons le souvenir et nous resterons attachés fidèlement à la mémoire de ces amis défunts.

*
**

Des événements heureux ont éclairé l'Université au cours des douze mois écoulés. Puis-je rappeler tout d'abord que l'année passée a comporté, notamment, la commémoration de deux grands anniversaires?

Le pays tout entier a fêté les quatre-vingts ans de S. M. la Reine Elisabeth. Nous nous honorons de compter parmi nos docteurs *honoris causa* cette grande Reine qui, dans la dignité et le dévouement, soutient et anime les choses de la Science et de l'esprit.

D'autre part, notre collègue du Conseil d'Administration, M. Camille Huysmans, a reçu l'hommage de ses amis à l'occasion de son quatre-vingt-cinquième anniversaire. Nous tenons à dire nos sentiments affectueux à cet homme de compréhension et de devoir, que guide dans ses activités une indépendance toute libre-exaministe.

Des distinctions multiples ont été accordées, dans le pays et à l'étranger, à des membres de notre institution.

M. Solvay, qui siégeait dans notre Conseil, a été appelé à présider les trois grandes fondations scientifiques belges :

- Le Fonds national de la recherche scientifique;
- La Fondation Universitaire;
- La Fondation Francqui.

M. Solvay a rendu d'éminents services à notre Maison; pour lui marquer sa reconnaissance, l'Université l'a nommé Membre honoraire de son Conseil.

MM. Paul Brien et Frans van den Dungen ont été nommés membres correspondants de l'Académie des Sciences de l'Institut de France.

M. Louis Frédéricq a été élu docteur *honoris causa* de l'Université d'Utrecht et s'est vu confier la Chaire Francqui 1955-1956.

M. Frédéric Bremer a reçu le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Strasbourg.

M. le Professeur honoraire Boisson a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Genève.

M. Brachet est devenu Membre de l'Académie Royale des Sciences et des Lettres du Danemark.

M. Walter Bourgeois a été désigné en qualité de Recteur de l'Université d'Elisabethville.

L'Université tire grande satisfaction des honneurs ainsi rendus et en complimente très cordialement les bénéficiaires.

A l'issue de carrières particulièrement fécondes dans notre Maison, MM. Alfred Errera, Pol Gérard et Maximilien

Philonenko ont été nommés Professeurs honoraires. Nous leur disons tout notre attachement et notre affectueuse estime. Seules cesseront leurs activités effectives d'enseignement et de recherche chez nous, mais nous espérons que ces collègues honoraires poursuivront de fructueux travaux et que les liens qui les unissent à notre communauté universitaire resteront étroits.

Le 4 juin dernier, M. Sarvepalli Radhakrishnan, Vice-Président de l'Union Indienne, a reçu au cours d'une cérémonie, les insignes de docteur *honoris causa* de l'Université. Douze autres personnalités du monde de la Science se sont vu conférer la même distinction : une séance solennelle aura lieu très prochainement pour leur rendre hommage et pour les accueillir ici dans leur nouvelle qualité.

*
**

MESDAMES, MESSIEURS,

Si notre Institution tire des hommes qui la composent et qui l'entourent, sa force et sa vigueur, elle subit aussi dans l'accomplissement de ses devoirs, l'influence profonde des dispositions fondamentales qui l'organisent.

La charte que nos fondateurs nous ont donnée est établie dans un esprit de mesure et de concision. Bien qu'elle date de plus de cent vingt ans, elle demeure parfaitement appropriée à notre objet. Au cours des ans, elle s'est d'ailleurs enrichie de tradition et d'expérience mais il convient de noter qu'à quelques modifications de détail près, elle a gardé sa forme écrite originale.

Les fondateurs ont voulu que dans notre Maison, l'autorité appartienne à un Conseil dont les décisions soient souveraines. Cette concentration de l'autorité dans un organe suprême trouve son contrepoids dans la composition même du Conseil, où se conjuguent les pouvoirs de diverses personnes qui assurent le fonctionnement de l'Université à ses divers échelons, et dont la désignation est faite suivant les règles de la démocratie.

Dans le cadre de chacune des Facultés, le corps professoral élit un Président qui est de droit membre du Conseil de

l'Université. Dans le cadre de l'Université tout entière, l'ensemble du corps professoral élit un Recteur, à l'intermédiaire d'une assemblée de professeurs dont cette élection est la fonction. Le Recteur fait partie de droit du Conseil d'Administration de l'Université. Les autres membres de ce collège sont choisis à des titres divers, dans le cadre d'une cooptation qui se poursuit depuis la fondation de notre Maison jusqu'à ce jour.

Les pouvoirs qui sont attribués aux divers organes universitaires et qui sont assortis de responsabilités appropriées, trouvent leur source dans le Conseil d'Administration, qui exerce les fonctions réglementaire, exécutive et judiciaire. La confusion dans un même organe de ces trois formes du pouvoir ne présente pas d'inconvénients pour nous, et ce pour diverses raisons.

Tout d'abord, la longue et rigoureuse tradition démocratique de notre établissement ne pourrait s'accommoder d'un état de fait où l'autorité tirerait sa force de sa seule source statutaire mais non point d'une recherche claire et largement débattue des besoins de notre institution, de son intérêt supérieur, du bon droit. D'autre part, la rigueur de notre idéal commun, et la pleine liberté de l'adhésion qui lui est acquise, nous font différer d'avis tout au plus sur les moyens de réaliser notre œuvre, mais non point sur l'orientation ni l'aboutissement de nos efforts. Au surplus, une solidarité profonde, qui se manifeste pratiquement sans failles, unit tous les membres de notre Maison.

Ce statut, inchangé dans sa forme textuelle depuis notre fondation, est évidemment un élément précieux de stabilité institutionnelle. Mais il se prête bien, à la faveur de la généralité des structures qu'il consacre et des principes qu'il établit, aux adaptations organiques nécessaires et permet à notre Université, dans la compréhension et la souplesse, de répondre aux besoins du milieu intellectuel et social dans lequel elle vit et agit.

L'an passé, nous avons procédé, dans la limite de nos moyens, à des perfectionnements de nos programmes et de nos méthodes. Mais il convenait, d'abord, de mettre en place les nouvelles créations universitaires dont il avait été décidé antérieurement. L'Institut du Travail est entré en activité dès

le mois de novembre 1955. L'Institut d'organisation et de gestion des Entreprises a subi quelque retard parce que nous avons sacrifié à l'espoir de voir bâtir une institution de l'espèce à l'échelon national, qui bénéficierait d'une concentration de tous les efforts; notre Institut commencera ses travaux dès novembre prochain.

La question du dédoublement linguistique de nos cours continue à être suivie attentivement. La section de Philosophie de la Faculté de Philosophie et Lettres sera dédoublée dès le début de la présente année académique. Des études et mises au point relatives à l'organisation d'enseignements néerlandais dans d'autres sections et d'autres Facultés se poursuivent actuellement.

A la Faculté des Sciences appliquées, les programmes ont été aménagés en vue de former, dès maintenant, des ingénieurs physiciens. A la Faculté des Sciences, une nouvelle section des Sciences biologiques a été créée.

L'Université s'est préoccupée d'adapter, dans certains cas, la structure de l'enseignement et de la recherche à l'évolution qui se dessine, depuis quelque temps déjà, dans divers pays du monde, et qui tend à mieux coordonner les matières appartenant à de mêmes groupes ou de mêmes familles de disciplines scientifiques. C'est dans cet esprit qu'a été créé l'Institut de Physique qui, sans restreindre les compétences des Facultés des Sciences et des Sciences appliquées, recouvrira l'ensemble des enseignements et des laboratoires de Physique. Le cadre qu'offre le nouvel Institut nous permettra de procéder de façon plus rationnelle et plus efficace aux développements futurs que nous nous proposons de donner à l'enseignement et à la pratique de cette science.

Répondant au même souci de meilleure coordination, les cours d'Histologie et d'Anatomie pathologique de la Faculté de Médecine ont été redistribués et placés dans un voisinage organiquement plus étroit.

Le problème de l'association coordonnée des enseignements qui sont proches, est important. Une telle association est susceptible de supprimer les doubles emplois et de résoudre diverses difficultés liées à la répartition des matières mitoyennes. Elle peut préparer, dans une certaine mesure, une meilleure organisation du travail en équipe que néces-

sitent de plus en plus les sujétions d'un appareillage coûteux et qu'explique de plus en plus l'interconnexion des méthodes et des disciplines scientifiques. Mais encore les innovations en la matière doivent-elles être entourées de précautions et ne pas sacrifier en vain les vertus du travail individuel de recherche. Aussi est-ce dans l'organisation des tâches que la nouvelle conception doit être instaurée mais non point dans l'exécution du travail de recherche. L'imagination et la productivité sont rétifs à la contrainte et aux interventions intempestives; les activités scientifiques doivent, de ce fait, continuer à bénéficier de la liberté académique.

Parmi les multiples autres réalisations qu'il serait fastidieux de rappeler ici dans tout leur détail, il convient d'évoquer la création, à la Faculté de Médecine, d'un laboratoire de Virologie dont une part importante de l'équipement est due au mécénat. Dans cette même Faculté, les anciens élèves et collaborateurs du Professeur Paul Govaerts lui ont manifesté leur gratitude et leur reconnaissance en constituant, avec l'aide de généreux donateurs, un fonds Paul Govaerts, doté de près de 1 1/2 million de francs, destiné à poursuivre l'œuvre de cet éminent professeur et clinicien.

*
**

Évidemment, toute extension des activités universitaires est susceptible de poser des problèmes fort délicats en matière de bâtiments et locaux. A cet égard, notre situation n'est guère favorable, encore que deux améliorations considérables seront réalisées bientôt dans ce domaine.

Un vaste bâtiment moderne, actuellement en voie d'achèvement, abritera bientôt notre Institut du Génie civil : nous le devons à une généreuse initiative réalisée, stimulée ou déclenchée par nos anciens étudiants. La disposition dudit bâtiment nous permettra de redistribuer certains locaux dans diverses sections de nos Facultés. D'autre part, les travaux de construction d'un nouvel amphithéâtre, capable d'accueillir quelque 1.500 auditeurs, viennent d'être entamés. Lorsque ce bâtiment sera achevé, nous serons en mesure, notamment, de vous recevoir dans des conditions de confort meilleures, qui soient dignes à la fois de l'Université et des hôtes de marque qui lui font visite.

*
**

Des Universités qui vivraient repliées sur elles-mêmes ne pourraient s'acquitter de leurs devoirs : sièges régionaux d'activités dont la substance et le fruit sont un patrimoine commun, les établissements scientifiques doivent évidemment entretenir entre eux les contacts les plus étendus, à l'intérieur et en dehors des frontières.

L'an passé, les membres de notre Maison ont largement participé aux réunions scientifiques internationales; ont accompli de nombreuses missions dans divers pays et ont accueilli chez nous de nombreux confrères étrangers. Nous avons eu, en de multiples occasions, le privilège d'organiser et de recevoir des congrès scientifiques internationaux dans nos locaux.

La collaboration scientifique dans le cadre national s'est elle-même poursuivie dans de bonnes conditions. Nous en sommes redevables pour une large part aux grandes fondations, à l'action féconde et perspicace desquelles nous nous plaignons à rendre hommage. Les opportunités pour les savants et les chercheurs belges se multiplient de travailler ensemble en groupant leurs efforts et leurs moyens, plutôt que d'agir dans le cloisonnement et les restrictions. Cette perspective ne comporte pas d'empiètements dommageables sur la compétence et le prestige de chacune de nos grandes écoles, mais constitue, bien au contraire, un enrichissement de leur potentiel et donc de leur influence.

L'Université entretient des rapports étroits avec nombre d'institutions scientifiques publiques et privées et garde le contact avec l'industrie. Elle poursuit, de longue date, une collaboration confiante avec la Commission d'Assistance Publique de Bruxelles, tout au moins pour ce qui est des fonctions hospitalières que cette dernière assume. Cette institution est, comme l'Université elle-même, limitée dans les moyens dont elle dispose cependant que l'équipement sanitaire de la capitale et les besoins de nos enseignements de la médecine exigent la réalisation de vastes projets de perfectionnements, de regroupements des complexes hospitaliers, de nouvelles créations comme, par exemple, celle d'un hôpital d'enfants digne d'une grande agglomération. La Com-

mission d'Assistance Publique partage avec l'Université l'impatience de matérialiser ces perspectives, qui sont envisagées depuis plusieurs années; nous tenons à lui marquer notre complète solidarité dans l'action à mener pour surmonter les obstacles qui freinent ces perfectionnements de l'organisation de nos hôpitaux universitaires bruxellois.

*
**

C'est évidemment dans le domaine des finances que la vie de l'Université rencontre les plus grosses difficultés et que son action subit les restrictions les plus dommageables et les plus stérilisantes.

Bien des gens, dans ce pays, reconnaissent à nos Universités un caractère vénérable mais encore les institutions vénérables sont-elles exposées, plus que toutes autres, au risque du vieillissement et de la sclérose. Les circonstances de la fondation de nos établissements d'enseignement supérieur appartiennent à un passé relativement lointain; malgré les adaptations nécessaires auxquelles ils ont procédé au cours des temps, il leur a été impossible de répondre complètement au prodigieux essor des réalisations scientifiques qui s'est déclenché dans ces dernières années, ni de satisfaire tous les besoins d'enseignement et de recherche que cet essor requiert. La fonction universitaire s'est développée de façon considérable sous l'impulsion d'exigences de plus en plus impérieuses mais l'organe n'a pas été mis en mesure de suivre de façon appropriée.

Le phénomène est général dans le monde mais cependant certains pays étrangers ont réagi vigoureusement en accordant à leur haut enseignement un soutien attentif et efficace. Deux exemples récents dénotent du comportement de petits pays devant le développement de la situation.

L'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich poursuit, en ce moment, l'équipement d'un laboratoire et disposerait, à cet effet, d'un budget d'un demi-milliard de francs belges.

Les Pays-Bas consacrent à l'extension de leur Ecole polytechnique de Delft une dépense d'investissement de quelque 800 millions de francs belges, et ceci se fait en supplément de la création d'une nouvelle école d'ingénieurs à Eindhoven.

Je vous convie à accueillir ces informations sans envie mais avec beaucoup d'intérêt et d'admiration. Il va de soi qu'un nouvel équilibre doit être réalisé dans le statut financier de nos universités belges, au sein desquelles demande à circuler un sang bien plus abondant et bien plus généreux. Les besoins d'extension en bâtiments et en équipement sont intenses et urgents. Il nous faut plus de professeurs et surtout plus de jeunes chercheurs qualifiés, assurés d'une stabilité plus grande dans leurs fonctions universitaires. C'est, à n'en pas douter, dans l'énorme difficulté de nous assurer de plus larges concours humains, que résident l'essentiel de nos soucis et même notre réelle anxiété.

*
**

Les difficultés financières amènent nécessairement à repenser la politique de gestion. A la lumière des résultats de l'expérience, nous constatons que la réalisation d'une politique budgétaire visant essentiellement à l'équilibre, ne répond plus aux conditions du problème posé. Bien sûr, il est indispensable avant de revendiquer de nouvelles ressources, d'avoir au préalable fait l'effort requis pour réduire les dépenses d'investissement et de gestion au strict nécessaire. Mais cela étant fait, il s'avère que l'ajustement des dépenses au niveau des ressources ne fournit, en ce moment, que la maigre illusion de la stabilité financière mais non pas de solution valable aux questions fondamentales de l'accomplissement de la fonction universitaire. Car l'épuisement des forces d'une institution résulte aussi bien de la réduction de son potentiel de dépenses au-dessous de ses nécessités indispensables et vitales que d'un pillage de ses ressources et de son patrimoine par des prélèvements trop larges pour satisfaire un train de vie démesuré.

La situation présente est si claire dans ses faiblesses et si grave dans ses conséquences qu'il est dans l'ordre des choses qu'elle soit corrigée. Mais elle est à ce point compromise que l'action salvatrice doit être déclenchée sans retard. Il est de ces interventions que l'on ne peut pas postposer, de ces attermoiements qui sont irréparables dans leurs effets néfastes, de ces opportunités d'agir qui sont irrémédiablement détruites lorsque l'époque est dépassée. L'enseignement universitaire

auquel vous ne ménagez pas votre confiance, ce qui nous crée le devoir de la mériter par notre action mais aussi par nos avertissements, se doit de vous dire qu'il est temps, qu'il est grand temps de l'aider financièrement. Et si la nécessité d'une telle aide revêt un caractère immédiat et impérieux, la possibilité d'y procéder ne nous paraît pas désespérée. Car depuis plusieurs années, la conjoncture économique demeure favorable dans l'ensemble et les indices relatifs au proche avenir ne semblent guère moins propices. Ce qui doit et peut être fait maintenant pourrait ne plus l'être dans quelques années d'ici. La prospérité n'est pas nécessairement appelée à durer; affecter une partie du fruit de cette prospérité à redresser et renforcer des fondations scientifiques capables d'apporter le progrès et donc de consolider les perspectives d'avenir procède, nous semble-t-il, de vues raisonnables.

*
**

Evidemment, notre revendication en matière d'enseignement et de recherche s'inscrit dans la multitude des revendications dont sont assaillis les pouvoirs et les personnes capables de faire un sort aux sollicitations. Il importe, pour augmenter ses chances d'aboutir, de montrer dans quel ordre de priorité il convient de la considérer.

Permettez-moi, au préalable, de remarquer que lorsqu'on parle d'accroître l'effort en matière scientifique, on couvre un domaine vaste et complexe, qui va des sciences positives aux sciences humaines et à celles de l'érudition. Chacun de ces domaines appelle des extensions qui lui sont propres et qui reposent sur des justifications spécifiques. Je vous propose toutefois de considérer

— Que les sciences appliquées, qui attirent le plus l'attention en ce moment, ne pourraient guère progresser sans l'appui des sciences fondamentales;

— Que la formation de tous les scientifiques serait singulièrement appauvrie si l'on ne pouvait compter sur les apports culturels des sciences d'érudition, et dès lors, il y a lieu de reconnaître que c'est dans l'harmonie d'un développement de toutes les disciplines scientifiques que réside la solution du problème posé.

Et de cette promotion générale des sciences, je devrais évoquer, pour être complet, les hautes valeurs humaine, intellectuelle et démocratique. Faute de temps, je me limiterai à commenter devant vous sa nécessité et sa portée en matière économique et donc sociale.

Le monde donne le spectacle d'un accroissement démographique considérable; des populations de plus en plus nombreuses, par des effets d'osmose, tendent vers des niveaux de vie de plus en plus élevés. Comment faire face à la somme croissante des matières et des services à consommer de la sorte par l'humanité, et ce dans un monde de ressources limitées, hérissé d'obstacles naturels dans l'accès et la distribution de ces ressources, dans un monde, au demeurant, où l'expansion économique n'est pas un fait spontané?

Mais sans préjuger l'extension des besoins dans l'avenir et en ne considérant que le présent, l'observation objective des faits décèle une situation de déséquilibre endémique, qui se concrétise par la coexistence, sur terre,

— D'une part, d'énormes besoins de consommation qui demeurent non satisfaits dans de vastes régions du globe;

— De seconde part, d'énormes richesses naturelles qui, à l'heure actuelle, ne sont pas mises à fruit;

— De troisième part, enfin, d'une puissance de travail qui pourrait être affectée à l'exploitation de ces richesses inemployées mais qui, en pratique, ne trouve pas d'utilisation.

Et ceci se traduit dans des situations économiques qui se figent plutôt qu'elles ne se règlent spontanément, qui présentent des distorsions locales et qui font coïncider, à la même époque, le spectacle de la prospérité chez les uns et de la disette chez les autres. Un tel spectacle choque notre sens de l'équité, de la justice distributive et même de la morale. Les tensions économiques et les déséquilibres qui doivent nécessairement suivre l'accroissement des besoins et l'élévation des niveaux de vie, conduiront inmanquablement dans l'avenir à une aggravation que seule une action concertée des hommes sera capable d'atténuer ou de contrebattre.

Mais la volonté d'agir n'a de sens que si elle s'appuie sur des moyens d'action appropriés et efficaces. Les résultats de la recherche scientifique en ont suggéré de nombreux et sont

capables d'en procurer bien plus encore. Dans le dernier demi-siècle qui vient de s'achever, les découvertes scientifiques et leurs applications aux besoins de la vie, ont été particulièrement fécondes. Le rythme de ces découvertes est en mesure de s'accélérer et les conséquences à en résulter sont considérables. Dans le domaine économique, la science a permis d'étendre la production; elle a ouvert plus large l'accès à la consommation et, dans l'ensemble, elle a perfectionné le recours à un plus vaste potentiel de travail. Grâce au développement des techniques, ce qui était stérile a pu devenir ressource, ce qui était inerte a pu devenir actif, et ceci a largement enrichi le présent et a donné d'essentielles garanties pour l'avenir.

C'est donc dans la nécessité de protéger des populations en augmentation continue contre l'accumulation des besoins non satisfaits c'est-à-dire contre la régression sociale, c'est dans l'espoir de s'assurer une plus large emprise sur le monde naturel, c'est dans la volonté d'une plus grande prospérité matérielle et d'une meilleure répartition des effets de celle-ci, que se place la justification sociale d'une intensification de l'effort scientifique à l'intermédiaire du renforcement de l'enseignement et de la recherche.

L'enjeu est si considérable pour la communauté, mais en même temps si important pour l'essor des activités individuelles, que nous serions tentés de dire à ceux que nous sollicitons : pour l'amour du ciel, donnez-nous les moyens de travailler et d'œuvrer pour les hommes, donnez-nous les moyens de vous rendre service à vous mêmes.

Et cet appel vient, je vous l'assure, d'hommes désintéressés, dont beaucoup parmi eux pratiquent un véritable apostolat parce qu'ils ont relégué au second plan leurs intérêts personnels, parce qu'ils ne ressentent pas l'appel de l'enrichissement et qu'ils ne désirent pas bénéficier du prestige qui accompagne l'opulence.

Ils se croient en droit de demander, pour poursuivre leur vocation scientifique, des moyens de travail à l'échelle de leurs talents et de leur dévouement. C'est pour eux une source d'amertume que de voir leurs efforts limités par le manque de soutien et surtout de voir que la génération qui les suit

n'est pas assez nombreuse pour faire face, dans de bonnes conditions, à l'énorme tâche qui est dévolue à la Science.

Evidemment, le cours des circonstances s'est déroulé différemment dans les divers pays. Chez certains d'entre eux, les guerres ont été le prétexte à dispenser des moyens de recherche considérables, sous l'empire de nécessités vitales qui ne connaissaient ni économie, ni limitation. La méthode a produit des fruits en accélérant largement le progrès, bien au-delà des besoins de défense qu'il convenait de satisfaire. Et les guerres étant révolues, ces mêmes pays ont bénéficié, dans des utilisations purement pacifiques, du lancer de ces travaux d'inspiration ou de nécessité militaire. Ne serait-il pas profondément décevant d'être conduit à admettre que la nécessité intense qui accompagne les catastrophes soit la seule nécessité que les élites de ce monde comprennent et satisfassent pour donner leur soutien à la Science?

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans cette évolution scientifique, dont le rythme et l'intensité diffèrent sensiblement d'une nation à l'autre, spécialement depuis la dernière guerre, la Belgique n'occupe pas une situation favorable. Un redressement profond doit être opéré pour remettre le pays à un niveau digne de son passé et digne de la valeur des hommes de science qu'il possède.

En 1927, un grand mouvement de mécénat a répondu à l'appel lancé par le Roi Albert. Ce geste exemplaire, qui correspondait aux circonstances de l'époque, ne s'est pas reproduit de façon analogue dans les nouvelles circonstances de prospérité dont le pays a bénéficié.

Dans l'enseignement universitaire proprement dit, les adaptations demeurent, comme je vous l'ai dit, en dessous du niveau des nécessités. La formation de jeunes universitaires est restée insuffisante en nombre et pose un problème alarmant.

Le manque de diplômés est un mal général dans le monde, dont les échos retentissent de toute part et, cependant, en Belgique en particulier, les hommes capables de devenir des universitaires de qualité ne font pas défaut. Notre carence nous met en fait dans une dépendance très grande à l'égard

de l'étranger, et nous nous faisons, me semble-t-il, des illusions en espérant obtenir des autres la connaissance et les informations scientifiques que nous ne réunissons pas nous-mêmes.

Il n'y a pas de manne du ciel; il nous incombe de forger nous-mêmes les éléments de notre destinée. Et, voyez-vous, s'il nous était donné les moyens de former des chercheurs au-delà des besoins de nos universités, de nos laboratoires de recherche et de nos industries, ces hommes pourraient remplir des fonctions combien précieuses et appréciées dans ces nombreux pays amis qui en manquent. Les intérêts et le prestige de notre nation seraient bien servis.

Mais, dès lors, pourquoi cette situation de carence et d'inertie persiste-t-elle? Je voudrais évoquer, dans mes derniers propos, quelques-unes des raisons qui me paraissent déterminantes.

1° L'effort nécessaire pour nous permettre de faire un nouveau départ en matière scientifique est généralement sur-estimé au point que les sommes supposées requises font épouvantail et procurent des échappatoires ou des prétextes à ne rien faire.

Les comparaisons budgétaires avec l'étranger ont en général été mal faites, surtout lorsqu'il s'agit de grands pays qui poursuivent des recherches militaires en même temps que civiles. En décantant la part des budgets liée aux activités de guerre, on constate que le prix de la recherche scientifique est plus modeste et correspond à de bonnes possibilités, même dans les petits pays, lorsqu'on entend se limiter à des améliorations raisonnables et à des extensions conçues sans luxe ni raffinement superflu.

2° La dispersion des efforts et le manque de programmes précis, tant en matière d'équipement qu'en matière de recrutement de collaborateurs, exercent, eux aussi, un effet stérilisant. La part du non-prévisible de caractère exceptionnel étant réservée, il s'avère indispensable d'établir des programmes qui donnent un ordre de grandeur raisonnable des besoins à pourvoir dans les quelques années à venir, programmes qui viseraient les investissements en bâtiments et en appareillage et les dépenses de rémunération d'un personnel scientifique bien plus abondant.

Le caractère non défini des besoins a pour effet d'en grossir le poids probable et décourage les bonnes volontés. Mais il s'agit ici de sortir d'un cercle vicieux, car si ceux-là qui peuvent fournir des ressources sont inhibés par le manque de précision des besoins et la fausse perspective de leur énormité, le monde universitaire est lui-même inhibé dans ses sollicitations par un long passé de médiocrité financière et de démarches stériles.

3° Il est un troisième élément fort important. Une aide réelle aux universités ne sera acquise de façon permanente que si cette aide bénéficie d'un soutien réel et stable de la part de la communauté et, pour cela, la communauté doit être en mesure de comprendre le travail des universités et le sens de la recherche scientifique.

La nécessité, pour la science, de se faire mieux comprendre, est intimement liée aux effets qu'elle exerce de façon de plus en plus profonde sur le rythme et le niveau de vie des communautés. Pour que celles-ci en prennent conscience, elles doivent être tenues au courant des progrès de la science et savoir les conséquences sociales de ces progrès. Est-ce là une impossibilité? Je ne le crois pas, mais on a fait, il est vrai, le choix terminologique le plus malheureux en parlant de vulgarisation scientifique. Le terme est inadéquat et prête à de bien mauvaises interprétations. Cependant, l'hermétisme du langage scientifique porte à faux dans les circonstances actuelles. Cet hermétisme va de pair avec la haute spécialisation et répond à la nécessité de simplifier, pour les hommes de science, la manipulation des données qui leur sont propres. Mais il faut éviter qu'il ne demeure une barrière infranchissable. Préparer l'information scientifique à l'usage d'un public plus vaste n'implique pas la déformation inévitable des faits et ne participe pas à l'amateurisme. Et c'est aux hommes de science à faire un effort plus grand, effort qui n'est pas nécessairement inutile pour eux, pour humaniser la connaissance, pour établir des contacts plus étendus, pour ouvrir l'accès de la compréhension des faits scientifiques aux personnes qui s'en trouveront en fin de compte les principaux bénéficiaires.

4° Et cependant, l'on rencontre ici un autre écueil, car c'est le propre du savant de pratiquer ses travaux dans le

cadre de la réserve et de la modestie, c'est le propre du savant de ne pas organiser son propre prestige. La sonorité publicitaire ne sied ni aux hommes, ni aux activités de la science, et l'information devra toujours tenir compte de ce fait. Le spectaculaire dans la vie d'une université ou dans celle de ses membres, peut naître exceptionnellement de quelque grande découverte ou de quelque grande réalisation. Mais à part ces cas, la grandeur de la vie universitaire réside autant dans la discrétion que dans la continuité de l'effort, autant dans l'intelligence que dans la probité du travail, autant dans sa qualité intrinsèque que dans son indépendance.

MESDAMES, MESSIEURS,

Quelles sont les conclusions pratiques à tirer des commentaires qui précèdent ?

Le problème du renforcement du haut enseignement et de la recherche exige sans aucun doute une solution à brève échéance. Cette solution ne se heurte à aucune difficulté insurmontable, ni pour ce qui est des hommes, ni pour ce qui est des moyens matériels. Mais il convient de l'aborder sur le terrain des réalités, dans la clarté, sans improvisations et sans échappatoires.

Je formule le vœu que les pouvoirs publics, de la compétence desquels une question aussi essentielle relève au premier chef, prennent l'initiative de faire procéder, de la façon la plus expéditive et la plus efficace,

— A l'inventaire de la situation en matière de haut enseignement et de recherche;

— A l'analyse et au classement, dans une hiérarchie, des lacunes à combler;

— A la détermination des étapes d'un redressement progressif à réaliser dans les quelques années à venir;

— Au relevé des besoins matériels et de potentiel humain que comporte une telle perspective;

— A l'expression de ces besoins sous forme budgétaire et à l'élaboration d'un plan de financement approprié;

— Enfin, au choix des dispositions organiques nécessaires pour agir et surtout pour assurer la continuité de l'effort.

L'opinion publique devrait être complètement éclairée sur les résultats de ce travail préliminaire; elle serait ensuite conviée à suivre et à apprécier les moyens utilisés, les dévouements suscités et les résultats successifs obtenus dans la réalisation de cette œuvre de régénération scientifique.

Puisse le rapport présidentiel de l'an prochain quitter le terrain de la critique, des craintes et des revendications, puisse-t-il trouver dans les faits la substance d'un hommage à rendre à la compréhension et à la clairvoyance de ceux qui ont quelque influence sur le sort de ce pays.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je termine, en rappelant que M. Henri Janne a été élu Recteur, par ses pairs, le 7 juillet. Il est entré en fonction le 1^{er} octobre. Je lui souhaite grand succès dans l'accomplissement de cette nouvelle tâche. Le Conseil d'Administration tout entier, M. le Vice-Président et moi-même, en particulier, nous nous réjouissons de la collaboration qu'il nous apportera dans la conduite de notre Institution.

M. Janne succède au Prorecteur Bigwood, qui vient d'accomplir trois années de rectorat de façon particulièrement distinguée. Je rends hommage à ses activités, à son sens humain, à sa fermeté de caractère et à son dévouement à cette Maison. L'Université lui en sait gré et lui adresse ses très vifs remerciements.

La démocratisation des études universitaires

par **Henri JANNE,**

Recteur de l'Université Libre de Bruxelles

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous ne voudrions pas manquer l'occasion que nous offre ce premier acte solennel de notre rectorat, de rendre à notre éminent prédécesseur, le professeur Edouard-Jean Bigwood, l'hommage qu'il a si bien mérité. On a trouvé, dans tous ses actes, l'aspiration tenace d'une conscience exigeante et servie par la valeur intellectuelle d'un homme de science alerté, tout au cours de sa brillante carrière, par l'acuité des problèmes que les mutations rapides de notre temps posent à l'Université. Les représentants des étudiants lui ont marqué, à la veille de sa sortie de charge, leur reconnaissance d'une manière qui a dû lui aller droit au cœur et qu'aucun commentaire de notre part ne contribuerait à mieux souligner. Nous savons aussi que dans de nombreuses institutions et commissions où le Recteur représente *ex officio* l'Université, Edouard-Jean Bigwood s'est signalé par des interventions et par des propositions qui nous font honneur.

*
* *

L'article 26 de la Déclaration des Droits de l'homme par les Nations Unies, proclame notamment : « Toute personne a droit à l'éducation... *L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite* (1). »

(1) Le texte complet de cet article 26 est le suivant : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite au moins en

Si nous avons choisi ce texte en guise d'exorde, c'est parce qu'il est, à l'issue de la plus meurtrière des guerres, l'expression de la prise de conscience universelle de certains droits objectifs de l'humanité et d'une certaine représentation de l'homme.

Dans le droit à l'éducation c'est, en même temps, la fondière égalité de tous les hommes et les virtualités propres à chaque homme, qui sont implicitement reconnues.

L'un des nôtres, le grand Ernest Solvay, a attaché son nom, dès 1900, à une formulation célèbre de ce droit : « l'égalité du point de départ ». Bien mieux, dans un esprit extraordinairement moderne, il a fait du principe l'un des fondements de sa théorie dite du productivisme. N'insistant guère sur l'aspect individuel du droit à la capacité (le capacitarat, comme il disait), il le présentait avant tout comme une condition essentielle du progrès de la production ⁽²⁾. C'est avant la lettre, toute la philosophie sociale de la productivité devenue aujourd'hui centre d'intérêt, même pour le grand public.

Aussi bien cette entrée en matière nous permet-elle de montrer que le droit général à l'éducation se subdivise en trois droits concrets :

— Pour chacun, de recevoir le maximum de développement intellectuel et culturel qu'il est susceptible d'atteindre;

— Pour chacun, de recevoir la plus haute qualification technique qu'il est capable d'acquérir, et, en conséquence, d'accéder au plus haut niveau professionnel et économique possible;

ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé. L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

⁽²⁾ Nous ne citerons qu'un seul texte d'Ernest Solvay : « Tant que l'homme jeune ne sera pas nécessaire aux besoins de la production générale on l'instruira et, en attendant que l'on puisse arriver à la gratuité pour tous, on instruira gratuitement, même on nourrira celui qui sera nécessaire. » Voilà exprimée en un autre langage, l'idée même de l'allocation d'étude intégrale revendiquée en faveur de ceux qui en ont besoin pour faire leurs études. Et plus loin : « ... l'outillage automatique général de la société progressant sans cesse, on arrivera, à la fois, au minimum de travail obligé et au maximum d'instruction, l'homme moyen s'étant élevé en raison même du progrès universel réalisé. » (*Energétique sociale et politique positive*, dans *Revue Economique Internationale*, vol. I, 1910, 7^e année, pp. 13 et 14.)

— Pour la société, de voir tenir par les plus dignes, donc les plus efficaces, les leviers de commande et occuper par eux les positions de cadre, en vue d'une meilleure productivité sociale et politique au sens le plus général du terme.

Qui ne voit que c'est dans la mesure où ces trois droits sont effectivement réalisés, qu'une démocratie se trouve être plus ou moins réelle?

Si, à présent, nous prenons la question sous l'angle plus particulier de l'Université, nous constaterons qu'il incombe à celle-ci d'être ou de devenir telle que puissent y étudier tous ceux qui en sont capables, sans critères discriminatoires autres que la capacité intellectuelle et le niveau des connaissances préalables nécessaires. Cela donc à l'exclusion de toute discrimination de droit ou de fait, consciente ou inconsciente, fondée sur la fortune, la situation sociale, professionnelle ou politique des parents ou des étudiants, la race, la religion, les idées philosophiques ou le sexe.

*
**

L'importance du principe est d'autant plus fondamentale que la fonction de l'Université devient de jour en jour plus décisive comme facteur de sélection en vue de l'accès aux cadres techniques et administratifs de la société. La proportion des dirigeants de tout ordre, qui sont nantis d'un diplôme universitaire ou dont on s'attend à ce qu'ils le possèdent, est de plus en plus considérable. C'est l'Université qui forme les techniciens supérieurs; c'est elle encore qui forme la plus grande partie du personnel scientifique de recherche et qui, à l'exception de quelques autodidactes, produit les savants. Le progrès matériel d'une nation dépend de l'Université.

Mais cette institution joue aussi un rôle important, bien que moins exclusif, dans le domaine de la culture. Celle-ci sera marquée par l'Université d'un tour d'esprit scolastique ou encyclopédique, à moins que, plus heureusement, la culture soit simplement authentique grâce à la rigueur morale de l'Université qui donne l'exemple par la discipline positive de la science, d'une transmutation des qualités intellectuelles en valeurs d'action. Or, n'est-ce pas là, à tout prendre, la

définition de la vraie culture qu'il convient surtout de ne pas confondre avec l'érudition?

Si l'Université est bien tout cela — et si elle ne l'est pas au moins dans une certaine mesure, elle n'est plus l'Université — peut-on imaginer qu'elle constitue la citadelle d'un haut mandarinat ou de certaines classes sociales, et soit fermée à quiconque possède les qualités intellectuelles et les connaissances requises pour y entrer?

*
**

Et tout d'abord faisons le point. Dans quelle mesure l'Université est-elle socialement ouverte? Dans quelle mesure répond-elle aux conditions du progrès de la démocratie?

Le nombre total des étudiants et étudiantes des quatre universités est passé de 1.800 en 1850 ^(*) à près de 20.000 en 1954-1955 ^(*). En 1938-1939 il était d'environ 10.000 ^(*). On peut dire que par rapport à l'immédiat avant-guerre la population de nos quatre universités a presque doublé ^(*). Si l'on y ajoute la population des autres établissements d'enseignement supérieur, ce nombre est de 23.000 environ.

Demandons-nous à présent quelle est l'origine sociale de nos étudiants ou, si l'on préfère, l'apport des diverses classes et strates sociales à l'université. Malheureusement la Belgique ne possède pas, comme de nombreux autres pays, une statistique générale systématiquement relevée à ce sujet.

Les enquêtes faites à l'Université de Louvain en 1930-1931 et en 1952, à l'Université de Liège en 1942-1943, à l'Université de Bruxelles en 1949-1950 et par la Fédération des Etudiants de Belgique en 1953, donnent des résultats sans doute convergents sur certains points, mais très incomplets et généralement non comparables entre eux.

^(*) André MOLITOR, dans *Rev. Nouv.* (15 nov. 1956). *L'enseignement et l'évolution sociale* — I. *La Population scolaire*, v. tableau, p. 128.

^(*) *Rapport de la Fondation Universitaire*, année 1955.

^(*) Voir A. MOLITOR, *ibid.*

^(*) Ces effectifs qui représentaient 4 centièmes de % de la population totale en 1850 et 12 centièmes de % en 1938, représentent aujourd'hui plus de 20 centièmes de %.

L'Institut de Sociologie Solvay, en accord avec le Recteur, le Service social de notre Université et la Commission sociale de l'Association Générale des Etudiants, a entrepris cette année même une enquête portant notamment sur les origines sociales de nos étudiants. Sur 3.829 questionnaires 1.811 (soit un peu plus de 47 %) sont rentrés dûment remplis. Le nombre très élevé de réponses complètes et sérieuses obtenues démontre que de très nombreux étudiants ressentent l'importance individuelle et collective des problèmes de leur condition sociale.

Notre enquête fournit les résultats suivants en ce qui concerne la profession du chef de ménage. Nous trouvons notamment moins de 5 % d'ouvriers, tandis que 52 % des étudiants sont enfants d'employés privés, d'agents de l'Etat ou d'organismes publics et semi-publics. Parmi ces 52 % plus de 40 % des employés et des fonctionnaires représentés appartiennent aux catégories supérieures (direction, professorat, magistrature, armée).

Relevons encore :

2,5 % d'artisans;

5,5 % de commerçants;

0,4 % d'agriculteurs;

7 % de professions libérales;

3,5 % de chefs d'entreprises;

3,5 % de pensionnés,

et enfin, près de 10 % des étudiants, eux-mêmes chefs de ménage.

La proportion d'étudiants de condition sociale peu aisée, qui ont répondu au questionnaire, est certainement supérieure à celle des étudiants pour lesquels aucun problème ne se pose. En effet, 13 % de ceux qui ont répondu, sont boursiers, alors que seulement 8 % du total de nos étudiants bénéficient d'une bourse. (Cependant environ 70 boursiers, soit 23 % n'ont pas répondu).

Il en est sans doute ainsi pour d'autres enquêtes citées. Mais ceci ne ferait que renforcer l'impression selon laquelle les classes sociales les plus nombreuses de la population fournissent les plus faibles pourcentages d'étudiants à nos universités.

En dépit de la difficulté de comparer les résultats de ces enquêtes, un cas ressort avec suffisamment de clarté pour autoriser à conclure avec une certaine précision : c'est celui des ouvriers d'industrie. Alors que ceux-ci au nombre de 1.400.000 représentent 40 % de la population active, leurs enfants ne représentent que quelque 5 % de l'effectif des étudiants. A cet égard la convergence des enquêtes est très remarquable. Il ressort en outre de celles-ci que les enfants d'agriculteurs sont très peu nombreux à l'Université. Mais fournir un pourcentage serait imprudent.

L'impression générale qui se dégage de cette analyse, c'est que nos universités après avoir été de haute et de bonne bourgeoisie jusqu'à l'entre-deux-guerres, élargissent leurs effectifs et se démocratisent par l'accession d'un important pourcentage d'étudiants issus des classes moyennes, plus particulièrement du milieu des employés et des fonctionnaires.

Les degrés inférieurs de ces classes moyennes, de ces employés et de ces fonctionnaires, sont encore proportionnellement au nombre de ceux-ci, beaucoup moins représentés que les couches supérieures. Les ouvriers et les agriculteurs ne font qu'entrouvrir les portes de l'Université.

*
**

Voyons, à présent, ce que la collectivité belge a fait pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

A ce propos, on ne pourrait assez souligner l'incalculable valeur humaine, sociale, scientifique et culturelle de l'action de la *Fondation Universitaire* qui, depuis 1920, a assumé une fonction nationale en lui conférant une qualité exceptionnelle et en s'appliquant à en étendre les bienfaits dans toute la mesure de ses propres moyens et de ceux que l'Etat a mis à sa disposition. A cet égard, rappelons la dotation de 100 millions d'après la dernière guerre. La Fondation jusqu'à l'application de la formule nouvelle du *Fonds national des Etudes* institué par la loi du 19 mars 1954 et au fonctionnement duquel elle apporte jusqu'aujourd'hui son concours technique, a fondé son action sur le principe du prêt d'études. Parallèlement l'Etat attribuait non seulement à l'enseignement universitaire, mais aussi à l'enseignement moyen, technique et

artistique, des bourses dont le montant global avait plus que doublé de 1949 à 1954, année pour laquelle ils s'élevaient à plus de 40 millions. Depuis 1920, compte tenu de l'amenuisement du pouvoir d'achat de la monnaie, l'intervention de l'Etat a presque quadruplé (').

Une charnière importante de cette évolution a certainement été la création du *Fonds national des Etudes*. Il institue le régime des allocations non remboursables. La loi impose aux Communes une participation d'un franc par habitant au financement du Fonds national; l'intervention obligatoire des provinces est de 0,50 fr par habitant; l'intervention minima imposée par la loi au Budget de l'Instruction publique est de 3 francs par habitant. Le niveau actuel de la population garantit ainsi un fonds annuel minimum de l'ordre de quelque 40 millions.

Le Ministre Collard qui a consacré des discours d'une remarquable clairvoyance et d'une grande élévation de pensée au problème de la démocratisation des études, s'est appliqué à favoriser celle-ci dans toute la mesure des moyens budgétaires dont il pouvait disposer. Il a porté le Fonds à 57 millions en 1955, en fixant la contribution de l'Etat à 5 francs par habitant. Pour 1956, donc pour l'année académique qui s'ouvre, cette contribution s'élèvera à 5,50 fr et le Fonds disposera de plus de 66 millions. Et le Ministre envisage d'augmenter encore ce montant de quelques millions pour répondre à l'afflux des demandes.

Un arrêté royal définit les ressources des ménages peu aisés en droit de solliciter des bourses pour les études de leurs enfants. Cette définition peut être considérée comme très large dans le cadre de notre législation sociale : c'est ainsi qu'un ménage, vivant dans une agglomération de plus de 30.000 habitants, et comptant quatre personnes, peut solliciter une bourse universitaire si son revenu *net* ne dépasse pas 140.800 francs par an. Cette largeur de vues s'impose en l'occurrence, parce que l'on peut estimer le coût minimum de l'entretien et des frais d'études d'un jeune homme à l'Uni-

(') Voir A. MOLITOR, *art. cit.*, p. 137. A noter que les chiffres de M. Molitor relatifs aux crédits pour bourses d'études ne correspondent pas exactement à ceux qui nous ont été fournis par le Cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

versité, à quelque 40.000 francs par an. En regard de ce coût rappelons qu'un bon ouvrier d'entreprise sidérurgique a une rémunération annuelle nette de l'ordre de 65.000 francs, ce chiffre comprenant les primes. Ce père de famille peut-il distraire de son revenu les frais d'entretien et d'études d'un enfant à l'Université? De plus, en imaginant que ces frais soient couverts par des gratuités, des bourses et autrement, un ménage dans la gêne envisagera-t-il de se priver du revenu que pourrait apporter un fils ou une fille mis au travail?

Bien entendu les bourses ne sont attribuées qu'après une rigoureuse sélection comportant une épreuve qui a pratiquement le caractère d'un concours, bien que le montant et, en conséquence, le nombre des bourses ne soient pas fixés à l'avance.

En 1955-1956, le *Fonds national des Etudes* a octroyé 1.819 bourses d'études supérieures du niveau universitaire. Le total des étudiants de ce niveau était de près de 23.000 en 1954-1955, et doit dépasser ce nombre actuellement. Il est clair que ces bourses ne répondent pas, par leur nombre, aux besoins objectifs. Ici nos données sont limitées à l'Université de Bruxelles dont, en 1955-1956, 304 étudiants pour 3.839 inscrits, soit moins de 8 %, sont bénéficiaires d'une aide financière. Notre enquête a mis en lumière qu'une bonne centaine d'étudiants travaillent régulièrement en dehors de l'Université pour assurer leur existence. L'enquête de l'*Institut de Sociologie* montre que 645 étudiants et étudiantes sur les 1.811 ayant répondu, se trouvaient dans les conditions économiques requises pour solliciter une bourse, ce qui représente, dès l'abord, près de 17 % de l'effectif total et 35 % des étudiants qui ont répondu au questionnaire. C'est le manque d'information, la dureté connue de la sélection, l'insuffisance du montant de la moyenne des bourses, l'obligation ultérieure d'obtenir plus qu'une satisfaction aux examens, quelquefois aussi l'existence de ressources autres que professionnelles, qui ont fait que des bourses n'ont pas été sollicitées. Or s'il est très probable que la proportion des étudiants peuplés est plus grande parmi ceux qui ont répondu à notre enquête que parmi l'ensemble des étudiants de l'Université, il ne sera pas téméraire de penser que sur nos 3.839 étudiants inscrits, environ 25 %, soit quelque 960 — faisant normale-

ment leurs études — répondaient aux critères économiques requis pour solliciter une bourse d'études.

Dans la mesure où le cas des étudiants bruxellois est représentatif, ce seraient quelque 5.750 étudiants belges qui se trouveraient en droit d'obtenir une bourse. Et ce nombre considérable ne comprend pas les jeunes gens ayant des capacités intellectuelles normales pour entamer des études universitaires et qui, après la rhétorique, n'ont pas été dans des conditions permettant de les envisager. Cette situation est à mettre en regard des 1.819 bourses octroyées.

Mais l'insuffisance devient bien plus flagrante encore si l'on examine la répartition des montants individuels des bourses. Pour les 65 étudiants boursiers de l'Université de Bruxelles inscrits en première année en octobre 1955, nous trouvons que seulement 11 bourses atteignent ou dépassent 20.000 francs (une seule étant du montant de 27.500 francs) et que 45 bourses vont de 10.000 francs à 17.500 francs. La moyenne du montant des bourses attribuées à nos étudiants pour 1955-1956 est de 13.700 francs. Aux 304 bourses officielles réparties au total dans l'Université, il faut ajouter l'effort généreux de l'*Union des Anciens* qui attribue quelques prêts d'un montant de 5.000 à 30.000 francs.

Le coût minimum d'entretien d'un étudiant étant de l'ordre de 40.000 francs par an, on devra conclure que, prise sous l'angle individuel, l'aide accordée, tout en n'étant certes pas négligeable et souvent sans doute décisive pour l'avenir de l'étudiant, n'est pas décente, ne permet aux étudiants boursiers, qui — soulignons-le — sont sélectionnés pour leur mérite, que d'être besogneux.

En conséquence, nous insistons avec force sur le fait que l'effort en vue d'une réelle démocratisation des études est très gravement insuffisant, quant au nombre d'individus aidés et quant au niveau de l'aide consentie. Les couches inférieures de la population au point de vue des revenus — fraction majoritaire de la population — restent pratiquement exclues de l'Université.

*
**

La Belgique, dans le concert des nations les plus civi-

lisées, apparaît-elle comme socialement retardataire à cet égard ?

Nous nous devons, pour faire le point, d'examiner les données statistiques et autres dont nous disposons au sujet de certains pays. Mais les données n'étant pas fondées sur des définitions, des classifications et des niveaux de vie homogènes, il ne peut s'agir ici que d'indications dont la valeur n'a rien d'absolu. Nous nous sommes livrés à une analyse aussi détaillée que possible, des origines sociales de la population estudiantine et des efforts faits en vue de favoriser sa démocratisation, pour les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Yougoslavie, la Suède, l'Angleterre, les Etats-Unis, et l'U. R. S. S. Le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de vous la communiquer en détail. Elle sera annexée au texte imprimé du présent discours.

Qu'il nous suffise de dire ici que la situation revêt le même aspect général pour tous les pays d'Europe occidentale, sauf pour l'Angleterre où 29 % des étudiants sont issus de travailleurs manuels. Pour la France ce pourcentage paraît être de 13 et, pour la Belgique, si l'on additionne les pourcentages de tous les ouvriers, des artisans et des agriculteurs, de 8 à 10 environ. C'est en Angleterre d'ailleurs que l'aide financière aux étudiants est de loin la plus développée. Oxford et Cambridge ont cessé d'être les *finishing schools* de l'aristocratie terrienne, financière et politique. Mais il est très remarquable que la démocratie britannique ait en quelque sorte « nationalisé » — si nous osons ainsi nous exprimer — quelques traits éthiques, quelques caractéristiques du style de vie et quelques marques du comportement traditionnel de cette aristocratie, devenue minorité dans ces célèbres écoles.

*
**

Mais l'analyse pourrait donner l'impression que le problème est uniquement financier. Les pourcentages des étudiants classés par couche sociale d'origine, s'expliquent apparemment fort bien par le seul effet des différences de revenu professionnel, sur les décisions des familles au sujet des études des enfants. Et cependant, ce serait pure illusion que d'imaginer qu'en compensant intégralement le coût de

ces études et même, en plus, le manque à gagner des étudiants, on créerait de ce seul fait une situation socialement harmonieuse dans nos universités.

D'autres facteurs d'ordre scolaire, culturel, psychologique et social interviennent en l'occurrence. C'est ceux-ci que nous allons, à présent, analyser.

Tout d'abord, l'entrée à l'Université est conditionnée par la composition sociale de la population des écoles de l'enseignement moyen, dont l'aboutissement possible est l'inscription à l'Université ou la présentation d'un examen d'entrée.

La tendance générale à la démocratisation de l'enseignement moyen est attestée par l'accroissement du nombre d'élèves dans le cycle supérieur des humanités : en 1945 on compte plus de 27.000 élèves; en 1953 plus de 35.000. Pour les humanités anciennes, filière la plus spécifique vers l'université, les chiffres passent de plus de 16.000 à plus de 20.000. Nous n'avons malheureusement pas de données statistiques spéciales sur l'origine sociale des élèves des Athénées, des Collèges et des Lycées.

A défaut de statistiques une enquête menée par le séminaire de sociologie de l'Université de Liège, au sujet de l'orientation professionnelle ou scolaire de près de 13.000 enfants, pendant la période de 1940 à 1949 ⁽⁸⁾, indique qu'à l'issue des études primaires, 32 % des élèves ont suivi une orientation intellectuelle (humanités anciennes, études modernes et moyennes) et 68 % une orientation manuelle (quatrième degré, études techniques, apprentissage, métier). Mais le pourcentage d'orientation manuelle atteint jusqu'à près de 80 % pour les fils d'ouvriers, alors que l'orientation intellectuelle atteint 98,5 % pour les enfants d'universitaires. 4 % seulement des fils d'ouvriers examinés s'inscrivent aux humanités anciennes, voie d'accès actuellement la plus normale aux études universitaires, tandis que 15,5 % ont été attirés par les études modernes et moyennes, qui sont réputées former des employés de banque et des rédacteurs de ministère.

Mais si les études moyennes du degré supérieur se démocratisent néanmoins globalement, certains facteurs sociolo-

⁽⁸⁾ J. COLLARD, *La première orientation au sortir des écoles primaires officielles* (Trav. du Séminaire de Sociologie de la Faculté de Droit de l'Université de Liège, t. II, 1951, pp. 90-114.)

giques ont une incidence défavorable à la participation scolaire des couches sociales les plus inférieures.

En France on remarque l'élimination progressive, au cours des études secondaires, des enfants appartenant aux familles les moins aisées, soit que les parents les aient mis sur le marché de l'emploi à la fin du premier cycle, soit que les examens de passage les aient arrêtés en plus grand nombre; si bien que les enfants d'ouvriers ne représentent que 2,8 % des effectifs à l'Université.

Déjà, en 1865, dans son *Instruction du Peuple* qui eut un retentissement considérable, Tempels écrivait : « Oui il y a chez nous une distinction profonde entre l'enfant riche et l'enfant du peuple. A sept ans l'enfant riche sait lire; à douze ans il a l'esprit plus développé que l'ouvrier ou le paysan de vingt ans... Pourquoi donc? La réponse saute aux yeux : c'est que l'enfant riche a reçu l'éducation et que l'enfant pauvre n'en a pas reçu... »

Dans quelle mesure des différences intellectuelles subsistent-elles encore aujourd'hui en dépit de près d'un demi-siècle d'instruction obligatoire, entre les enfants des diverses classes sociales?

A cet égard notre excellent collègue Sylvain De Coster et Georges Van der Elst, assistant à l'Université de Bruxelles, ont publié sous le titre *Mobilité sociale et enseignement*, les résultats d'une enquête faite par eux sous les auspices de l'Institut de Sociologie Solvay (*). Les auteurs font précéder leur analyse d'une revue des résultats atteints par les sciences sociales au sujet des corrélations qui se manifestent entre les conditions sociales d'une part, et l'intelligence des enfants d'autre part.

En 1944, une grande enquête effectuée sous la direction de l'Institut national d'études démographiques et portant sur 100.000 écoliers français (1°), aboutit aux conclusions suivantes.

Dès la première année de l'école primaire le niveau intellectuel des élèves ainsi que leurs résultats scolaires, sont fonc-

(*) *Cahiers de l'Institut de Sociologie Solvay*, n° 9, Bruxelles, 1954.

(1°) HEUYER, PIÉRON, M^{me} PIÉRON et SAUVY, *Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire*, I. N. E. D., Cahier n° 13, Paris (P. U. F.), 1950, 283 pages, in-8°.

tion du niveau socio-économique et culturel des familles, exprimé par la profession du père et par le caractère urbain ou rural du milieu considéré. Bien entendu, il s'agit de moyennes, mais elles montrent clairement que du cultivateur à l'intellectuel, en passant par l'ouvrier, l'employé et ensuite les cadres de la société, le milieu familial qui correspond à la profession, crée des conditions de plus en plus stimulantes du développement intellectuel des enfants, de plus en plus « *studiogènes* ». Le milieu rural, pour chaque catégorie, apparaît comme nettement moins favorable que le milieu urbain. Ces conclusions ont été confirmées en Belgique, par une enquête faite, en 1946, par M. Hotyat sur le niveau d'instruction en Hainaut ⁽¹¹⁾. L'enquête montre notamment que les élèves *retardés de deux ans ou plus*, ne représentent en sixième année que moins de 5 % de l'effectif pour les écoliers appartenant à des milieux aisés, ils sont de près de 37 % pour les écoliers appartenant à des milieux pauvres.

Aussi bien, l'inégalité des enfants devant les études ne résulte pas seulement des moyens financiers dont disposent les parents, mais du fait que le milieu social où les enfants grandissent, influe sur leur capacité même à faire des études avec succès. En 1865, Tempels l'avait clairement perçu, le décalage était profond. Aujourd'hui, il subsiste encore suffisamment pour faire jouer la sélection, au cours des premiers cycles scolaires, en quelque sorte *contre* les enfants des classes les moins favorisées de la population.

Il n'y a que deux moyens d'atténuer progressivement l'inégalité intellectuelle des enfants en tant qu'elle résulte de l'inégalité sociale : d'une part, l'élévation générale du niveau de vie qui contribue, ainsi que le montre l'observation des faits, à unifier les conditions d'existence et de culture, à effacer les différences de classes, et, d'autre part, une école conçue pour encadrer plus complètement la vie des enfants en tenant compte du fait que ceux-ci, au premier âge scolaire, ont déjà été rendus intellectuellement inégaux par leur vie sociale. Il s'agit donc moins de classer les élèves d'après ce qu'on appelle, avec une ironie involontaire, « leur mérite », que de reclasser ceux que leur milieu social a retardés dans leur

⁽¹¹⁾ Institut supérieur de Pédagogie, Morlanwez, Charleroi, mai 1947.

développement. L'École doit faire contrepoids à des conditions sociales défavorables.

Il est vrai que les écarts d'intelligence tendent à s'atténuer sérieusement par les études mêmes, après la puberté. Dans la majorité des cas, ces écarts ont disparu au niveau des études secondaires, mais à ce moment la sélection a déjà joué défavorablement à l'égard d'une masse d'enfants appartenant aux classes sociales défavorisées. Et c'est précisément après la puberté que va se développer un nouveau facteur adverse : le sentiment des différences sociales va s'exacerber chez le jeune homme d'humble origine avec les séquelles affectives qui en résultent. Des réactions de timidité ou de brutalité compensatoire, des incapacités graves à s'adapter au milieu scolaire, vont créer de nouvelles conditions d'échec. Tunique de Nessus, l'infériorité sociale colle d'abord à l'intelligence, et, ensuite, au caractère. Ceux qui s'en débarrassent et intacts *recréent* leur intelligence, ceux qui dépouillent leur caractère des complexes sociaux de l'adolescence, ceux-là sont deux fois hommes, car ils sont nés deux fois.

*
**

Les milieux économiquement faibles, non seulement manquent de conseils et d'information, non seulement produisent des conditions éducatives défavorables au meilleur développement intellectuel, non seulement ne disposent pas des ressources nécessaires à la poursuite de longues études ni d'une aide suffisamment connue et substantielle, mais encore ils sont enfermés en quelque sorte dans des traditions qui les font s'écarter instinctivement des humanités, et surtout du latin. Ils ont des préjugés contre les intellectuels et craignent — non sans raison — de rendre les enfants étrangers à leur famille et d'en faire des « messieurs » qui mépriseront leurs parents ou en auront honte. Telles sont les puissantes et convergentes pressions sociales qui privent d'innombrables enfants — lesquels, heureusement pour eux, ne ressentent pas, en majorité, cette frustration — de leur droit à l'éducation.

Nous nous permettons, en passant, de suggérer que les grandes organisations syndicales envisagent de jouer un rôle

d'assistance financière et de parrainage d'étudiants de souche ouvrière, intervention qui contribuerait à éviter la rupture psycho-sociale avec le milieu d'origine.

Ces observations sont remarquablement recoupées par l'analyse du cas de 940 écoliers français mis directement au travail à quatorze ans et *qui avaient les aptitudes nécessaires pour continuer leurs études* (12). Dans 54 % des cas l'enfant désirait travailler le plus tôt possible et même dans 49 % de ceux-ci il invoquait en outre son manque de goût pour les études. On sent ici nettement l'influence des mœurs traditionnelles du milieu populaire : le désir de se suffire à soi-même et l'idée que l'on est vraiment un homme, que l'on est vraiment inséré dans la vie sociale, seulement le jour où l'on gagne sa vie.

Après dix-huit mois d'activité professionnelle 86 % de ces jeunes gens doués ont déclaré être satisfaits de la décision prise et 90 % des parents ne regrettaient rien. A prendre ici la question sous l'angle des désirs subjectifs, il n'y aurait donc pas de grand problème puisque les intéressés sont en général contents de leur sort. Toutefois la société ne saurait s'accommoder du mauvais usage des capacités intellectuelles de ses membres. D'autre part, dûment éclairés de tous les aspects du problème et mis en mesure de faire face à la charge des études, ces jeunes gens auraient pu être amenés à désirer continuer celles-ci et leurs parents à les y autoriser.

D'ailleurs une enquête faite en Belgique par notre excellent collègue le professeur Jacquemyns au nom de l'Insoc, en 1948, montre que les adultes sont moins enclins à approuver les choix de leur jeunesse, qu'ils ne l'étaient sans doute à l'époque même de ces choix. A la question : « Si votre vie était à refaire, choisiriez-vous la même profession ? », près de 45 % ont répondu, oui, mais 38 % ont répondu, non, tandis que quelque 17 % n'avaient pas d'opinion.

*
**

A ces données, il faut ajouter le fait que c'est, en pratique à l'âge de douze ans, dans la majorité des cas, que l'orienta-

(12) A. GIRARD et Henri BASTIDE dans *Population*, oct.-déc. 1955, pp. 605 à 625.

tion des études doit être décidée. Si la filière choisie se révèle ensuite être une erreur, les programmes scolaires sont conçus de manière telle qu'il n'existe pas suffisamment de passerelles permettant le transfert d'une section d'enseignement à l'autre.

Cette situation est en opposition avec le principe que Piaget énonce à cet égard : « Quelle que soit la diversité des types d'écoles accueillant les enfants de onze-douze ans à quatorze-quinze ans, il importe que l'ensemble de ces écoles constituent un système tel que le passage d'une section à une autre demeure toujours possible au vu des résultats et des échecs survenant en cours de route et des aptitudes se manifestant tardivement ou des aptitudes dont la détection a pu échapper au début de la scolarité secondaire. Ces passages ne peuvent être considérés comme une mesure d'exception, mais essentiellement comme la condition d'une bonne orientation » (13). Condition aussi d'une réelle démocratisation des études. Tout ceci a été bien perçu par le Ministre de l'Instruction publique et nous croyons savoir que les Chambres législatives seront saisies d'un projet de loi visant à créer un enseignement postprimaire multilatéral.

*
**

A ce point de notre exposé nous avons, en somme, montré que le problème de la démocratisation des études universitaires dépasse l'Université elle-même. La racine de l'origine sociale des étudiants est ailleurs que dans des contingences propres à l'enseignement supérieur. Elle est dans la structure et le caractère de nos enseignements du niveau moyen et au-delà de ceux-ci dans les pressions sociales et économiques qui ont leur source dans les milieux socio-économiques eux-mêmes. Le problème va bien au-delà de questions de financement des études et, comme problème de financement, même, au-delà du financement des études universitaires pour plonger dans celui des études secondaires.

Tout cela est vrai. Mais serait-ce un motif valable pour ne rien envisager d'immédiat pour l'Université, au-delà des

(13) *Le droit à l'Education dans le monde actuel*. Collection des droits de l'Homme.

insuffisances actuelles? Prendre prétexte de l'ampleur des problèmes, pour ne rien faire, est la vieille astuce plus ou moins consciente des esprits conservateurs.

A notre sens la société belge doit s'attacher à répondre, dès à présent, à l'impératif suivant : « Quiconque, dans le contexte général actuel, peut être reçu par l'Université comme étant apte aux études supérieures, doit pouvoir les accomplir sans rencontrer d'obstacle financier. »

Pour réaliser cette fin on peut user de trois techniques que nous allons analyser successivement : *le prêt, la bourse, le salaire.*

Et d'abord le prêt d'étude. Pendant longtemps ce régime a paru dans notre pays d'une valeur morale supérieure à la bourse non récupérable. Et encore aujourd'hui la démocratique Suède favorise l'accès aux études supérieures par un système de prêts, en majorité privés, mais garantis par l'Etat; un tiers environ des étudiants terminent leurs études endettés. Nous sommes quant à nous résolument opposés à cette modalité, mais nous ne nous attarderons pas à en montrer les défauts, puisque l'idée du prêt d'études paraît bien morte dans notre pays, sauf s'il s'agit de cas spéciaux d'aide supplétive et de relais. Qu'il nous suffise de dire que si le droit à l'éducation existe, que si l'égalité du point de départ est un objectif valable — et il l'est —, il est franchement injuste de charger les plus pauvres, ceux dont la carrière est dépourvue d'appuis financiers au départ, du poids des études des plus pauvres qui les suivent.

Que penser du régime des bourses non récupérables? Des Congrès d'étudiants ont jugé la bourse socialement humiliante, car elle doit être sollicitée et est octroyée sous diverses conditions d'idonéité. Elle impliquerait que soient exigées des plus pauvres, des preuves de mérite qu'on ne demande pas aux riches : nous verrons que cela n'est pas exact. Quant au caractère humiliant des bourses, il faut bien noter que dans les universités anglaises, c'est un honneur que d'être boursier, c'est une marque d'excellence. Le système des bourses ne saurait être jugé en soi. Tout dépend des modalités, des droits et devoirs des boursiers comparativement à ceux des non-boursiers. Mais avant de trancher la question, il est tout d'abord

nécessaire que nous fassions un sort à la solution du salaire d'études, dit généralement « présalaire ».

L'idée du salaire d'études est l'aboutissement logique de tout un courant de pensée et d'un mouvement d'opinion qui tend à représenter l'étudiant comme un « travailleur » et, en conséquence, à faire des fédérations d'étudiants des « syndicats ».

L'expression la plus élaborée de cette idéologie se trouve dans la *Charte de Grenoble* votée en avril 1946 par le Congrès national des Etudiants français.

On a bientôt fait de déduire que si l'étudiant est un travailleur, il mérite un *salaire* pour le travail qu'il accomplit. Naturellement ce travail ne peut donner droit au salaire, que si l'étudiant réussit normalement ses examens. Donc tout étudiant, que ses parents soient pauvres ou soient riches, toucherait un salaire correspondant au minimum vital. Dès lors, tout obstacle économique à la démocratisation des études universitaires serait supprimé. Ainsi serait réalisé le souhait du Doyen Piettr : « Remplacer la qualification intellectuelle selon l'avoir, par la qualification intellectuelle selon l'être. »

En fait, qui scrute la question de plus près, est bien contraint de formuler de sérieuses objections au salaire d'études.

Et, tout d'abord, l'étudiant peut-il être assimilé à un salarié? L'étudiant certes est un travailleur. Mais les critères juridiques, fonctionnels et économiques du salarié lui font défaut : il n'est pas subordonné à un employeur, soumis aux obligations d'un contrat de travail ou de louage de service⁽¹⁴⁾, il ne produit rien qui se vende sur un marché ou qui constitue un service public; il prépare sa qualification future. Et c'est elle qui sera payée, non à son prétendu patron, l'Université ou l'Etat, mais à lui-même dans l'exercice de sa future profession. On ne pourrait non plus le considérer comme un appointé, pour des raisons analogues.

Veut-on voir en lui un apprenti? Mais l'apprenti doit être défini comme se formant par l'exercice même du métier sur le lieu même de la production. Dès lors l'étudiant n'apparaît

(14) Voir notamment Marcel PRELOT, *L'accès à la qualification intellectuelle et l'égalisation des chances*, dans *Richesse et Misère*, 39^e Semaine Sociale de France, Dijon, 1952, p. 350.

comme un apprenti qu'aux heures où il accomplit des stages, telles que les « gardes » des étudiants en médecine. L'étudiant n'est pas un apprenti : on confond préparation avec apprentissage. En réalité, l'étudiant est un travailleur indépendant qui est son propre maître. Si l'on voulait en faire un ouvrier ou un employé, il serait nécessaire de modifier complètement le statut et le climat de l'Université et de la transformer en une usine professionnelle comportant l'organisation, le style de vie et les relations humaines d'une entreprise économique. Ce serait faire fi de la tradition universitaire occidentale qui constitue un fait de civilisation toujours valable et qu'en tout cas, la Belgique seule dans le monde occidental, ne peut songer à rompre.

Ceci dit, il serait légitime et urgent de donner à l'étudiant en tant qu'homme qui travaille, la protection de la Sécurité sociale. A cet égard, il y aurait lieu de reprendre et d'adapter l'excellent rapport de la Commission Cox, qui date déjà de 1947.

Au surplus, l'une des conséquences inéluctables de l'assimilation de l'étudiant à un travailleur ou à un apprenti salarié ou appointé serait l'application d'un *numerus clausus* : l'employeur, selon certains critères, devrait bien fixer pour chaque année un contingent limité.

On ne peut imaginer, en effet, que l'Etat accepte d'assumer la charge d'études conduisant une importante proportion de ceux qui les terminent, au chômage ou à des loisirs volontaires.

Or, le seul critère à prendre en considération — parce qu'il est le seul, en principe, à ne pas être arbitraire — pour l'établissement annuel du contingent d'étudiants, est celui des besoins futurs de la société en diplômés des diverses spécialités. Ce critère est évidemment valable du point de vue économique. Le problème technique serait d'établir un dispositif de prévision tenant compte non seulement des besoins de remplacement des cadres, mais de l'expansion économique, des progrès techniques et des mutations ou exportations prévisibles d'activités. C'est là une question délicate, mais que les techniques de la recherche opérationnelle permettent d'approcher avec une approximation très supérieure à la divination. Ouvrant une parenthèse, soulignons que, quel que soit le régime des

études supérieures, il y a, en Belgique, urgente nécessité d'établir régulièrement des prévisions relatives aux besoins futurs en universitaires qualifiés des diverses catégories, ne serait-ce que pour permettre aux parents et aux jeunes gens de choisir des carrières où l'emploi soit mieux assuré et qui soient socialement utiles, et aux universités, de prévoir leurs équipements futurs.

Le contingent annuel, dans l'hypothèse d'un régime salarié, pourrait donc être fixé, selon les besoins sociaux, et il serait dans ce cas fondé sur un critère à tendance objective. Cependant la fixation du contingent ne pouvant être nécessairement que confiée à l'Etat, force est bien de craindre que d'autres considérations, d'ordre politique ou budgétaire, aient une incidence plus ou moins grande sur les décisions.

Mais le *numerus clausus*, en tant que tel, même calculé selon les besoins sociaux, est-il acceptable dans son principe? Soumises au concours, les places offertes par les Universités et comportant rémunération, seraient l'antichambre en quelque sorte de l'activité professionnelle elle-même. Les Universités deviendraient intégralement de hautes écoles professionnelles. Et sans doute, dès à présent, l'Université participe à certains aspects d'un enseignement professionnel, et il est vrai aussi que l'Université périrait si elle se coupait du débouché social où plonge son action.

Mais une orientation purement utilitaire, pragmatiste, de l'esprit universitaire nuirait incontestablement aux deux autres missions de l'Université : la recherche scientifique et le développement de la culture qui impliquent des aspirations désintéressées, un désir d'enrichissement non monnayable de la personne. Il faut à l'étudiant une certaine vocation à la connaissance, à la science, pour elles-mêmes. De plus le jeune homme ou la jeune fille qui désire faire un cycle d'études supérieures sans aucun but professionnel, doivent-ils être rejetés? Que fait-on alors du droit à l'éducation? Ce droit serait-il moins valable que l'assimilation hasardeuse de l'étudiant à un salarié?

*
**

En fait l'étudiant, par la possession d'une capacité intellectuelle qui lui permet de différer sa mise au travail, est un

privilégié — hautement nécessaire sans doute à la société qui doit supprimer tout obstacle économique à ses études, — mais un privilégié tout de même. Il serait critiquable de payer ce privilégié pour effectuer un travail qui avant tout le rend apte à s'assurer personnellement un acquis culturel et une situation au-dessus de la moyenne. Autre chose est de rendre effectif son droit à l'éducation en suppléant aux insuffisances financières dont il souffre, et, par là, de fournir à la société un spécialiste dont elle a grand besoin. Il ne s'agit pas là d'un salaire de travailleur ou d'un présalaire d'apprenti, mais d'une allocation sociale dont le caractère apparaît clairement lorsque l'on constate que l'étudiant de famille aisée ne saurait y avoir droit, *du moins dans le contexte économique et social d'aujourd'hui.*

Supposons en effet que chaque étudiant voie son travail rémunéré par un salaire assurant le minimum vital; on augmenterait l'argent de poche des étudiants riches et aisés qui ont encore une position numériquement privilégiée à l'Université par rapport aux 5 % d'enfants d'ouvriers, et on leur assurerait de somptueuses vacances, à un moment où le niveau et le mode de vie des familles de manœuvres et de petits paysans créent des conditions financières, éducatives et culturelles telles que leurs enfants doivent nécessairement être éloignés en masse de l'enseignement secondaire et arrêtés dans leur carrière scolaire bien avant l'Université.

Rejetant donc résolument, tout au moins dans le contexte social et économique actuel, la démocratisation des études par le système du salaire ou du présalaire, nous adopterons la formule d'allocations assurant le minimum vital à tout étudiant dépourvu de moyens suffisants.

Mais quels seraient donc les critères d'aptitudes qui décideraient de l'octroi de telles allocations? Poser la question c'est appeler l'attention sur une grave injustice sociale. Là où n'existent pas actuellement d'examens d'entrée à l'Université, seuls les enfants de familles peu aisées sont appelés à fournir des preuves de leur valeur. De plus aux examens de fin d'années on exige de ces jeunes gens qu'ils obtiennent plus que le minimum de points nécessaire à un résultat satisfaisant. Les deux poids et les deux mesures appliqués au riche et au pauvre, sont franchement injustifiables. Seul un examen d'aptitude

imposé à tous ceux qui, sortant des établissements secondaires veulent s'inscrire à l'Université, permettrait de supprimer cette injustice. Le nombre des candidats boursiers que l'on doit prévoir de plus en plus important, légitime la généralisation de l'épreuve. On dresserait ainsi chaque année la liste de ceux qui sont intellectuellement dignes de commencer des études universitaires. Ceux dont les revenus familiaux ne dépassent pas un certain niveau, recevraient automatiquement — sans démarches jugées par d'aucuns humiliantes — une allocation d'études.

Cette conception n'implique pas dans notre esprit une assimilation avec le baccalauréat français. Constatant simplement

— que le régime actuel d'homologation des diplômes de l'enseignement secondaire est avant tout de caractère formel;

— que cet enseignement, s'il garantit une certaine formation, ne garantit pas toujours l'aptitude aux études universitaires (il ne vise d'ailleurs pas exclusivement à ce but);

— que la concurrence locale des établissements libres et officiels de l'enseignement secondaire n'est pas de nature à favoriser une rigoureuse sélection, nous pensons qu'une épreuve portant, d'une part, sur quelques chapitres-clés — non toutes les matières — des programmes des classes supérieures de l'enseignement moyen et, d'autre part, la capacité de résumer avec précision et correction ainsi que de commenter intelligemment une conférence portant sur une matière importante étudiée dans l'enseignement moyen, permettrait d'éviter à beaucoup de jeunes gens la perte d'une année et de faire de l'examen de première candidature un instrument sérieux de sélection, non engorgé par la multitude de récipiendaires qui n'ont rien à y faire.

*
**

Ayant pris sur nous de donner sans réticence notre conception sociale et académique de la démocratisation des études, nous ne pouvons éluder le problème des charges financières.

Sur la base de l'enquête faite cet été auprès de nos étudiants par l'Institut de Sociologie, nous avons estimé à 25 % ceux qui, faisant normalement leurs études, étaient en condition

économique d'obtenir une bourse. D'autre part, le critère de manque d'aisance des ménages tel qu'il a été établi par le Ministre de l'Instruction publique, nous est apparu comme suffisamment large. Ce seraient donc environ 5.750 étudiants qui bénéficieraient d'allocations : la charge annuelle serait, dès lors, d'à peu près 230 millions à raison de 40.000 francs par étudiant. Mais si un tel régime, en dépit d'une sélection sérieusement organisée, doit — et c'est souhaitable — accroître le nombre des jeunes gens se présentant à l'examen d'admission, il conviendra de prévoir une somme plus élevée. Si, en effet, les parents savent que les études universitaires peuvent donner lieu à une allocation intégrale, ils feront plus fréquemment qu'à présent, l'effort de porter leurs enfants jusqu'à ce niveau. Le mouvement serait encore plus marqué si l'obligation scolaire était prolongée. De plus, il y a lieu de tenir compte de l'évolution normale du nombre des étudiants qui a été, nous l'avons vu, globalement doublé depuis l'avant-guerre. Pendant un certain nombre d'années le coût de la réforme peut être estimé en toute hypothèse à moins de 300 millions par an.

Si l'on songe au fait que le budget ordinaire de l'Etat dépasse largement 80 milliards et que les dépenses de défense nationale auxquelles le pays a dû et a pu faire face, se sont, en quelques exercices, élevées jusqu'à environ 20 milliards par an, on appellera sérieusement l'attention des dirigeants responsables de l'Etat sur la possibilité et donc sur l'absolue nécessité, de réaliser une réforme de justice sociale propre d'ailleurs à concourir à l'accroissement du produit national. On insiste régulièrement sur la nécessité des investissements nouveaux pour assurer notre expansion économique : y aurait-il meilleur investissement que la valorisation accrue des cerveaux ? Et que représentent 300 millions à l'égard d'un produit national qui est de l'ordre de 480 milliards ? Pas même 0,65 pour mille.

*
**

En ce qui concerne les assujettis à la Sécurité sociale, serait-il téméraire d'estimer qu'ils devraient être garantis contre la charge qui pourrait leur incomber d'envoyer leurs enfants à l'Université si leurs aptitudes les y désignent, de

même qu'ils sont couverts contre les risques de chômage, de maladie et d'accident?

Or, en 1955, le montant total des salaires et appointements limités par le « plafond » d'application de la Sécurité sociale s'est élevé à près de 88 milliards. Une très légère majoration de la cotisation dite patronale ⁽¹⁵⁾ donnerait les sommes nécessaires pour faire face à la charge que représenteraient les allocations d'études des enfants des assujettis répondant au critère de manque d'aisance appliqué par le Fonds National des Etudes : chaque tranche de majoration de 0,1 % produirait annuellement 88 millions, soit la valeur de 2.200 allocations d'études. Bien entendu les fonds collectés par le mécanisme de la Sécurité sociale seraient gérés et répartis par le Fonds national.

De même, serait-il téméraire d'estimer que l'Etat, les pouvoirs subordonnés et les organismes paraétatiques devraient assumer la charge des allocations d'études attribuées aux enfants des agents qui répondent au critère de manque d'aisance appliqué par le Fonds national des Etudes? L'ensemble des appointements des agents du secteur public non soumis à la Sécurité sociale s'élevait, en 1955, à environ 32 milliards. Sur cette base, une cotisation calculée par agent pourrait être versée par les administrations et les organismes publics au Fonds national. Chaque tranche de cotisation de 0,1 % sur les appointements produirait annuellement 32 millions, soit la valeur de 800 allocations d'études. Ces fonds seraient donc répartis par le Fonds national. Le solde des besoins de celui-ci pour répondre à ses obligations, devrait être constitué par un subside approprié figurant comme aujourd'hui au budget de l'Instruction publique.

Nous n'entendons pas proposer ici une formule tout armée, qui serait, selon nous, la meilleure et, dans notre esprit, exclusive de toute autre. Nous avons seulement voulu montrer, par un exemple concret, qu'en utilisant des mécanismes administratifs et sociaux existants, on peut réaliser sans charges déraisonnables une étape essentielle vers la démocratisation effective des études universitaires.

(15) Elle s'incorpore aux prix de revient.

*
**

Avant de conclure nous ne pensons pas pouvoir nous dispenser de prendre brièvement en considération le rapport qui pourrait exister entre la progressive démocratisation des études universitaires et leur niveau qualitatif.

L'idée est souvent exprimée qu'un enseignement de masse doit nécessairement, dans la mesure où il s'applique à des milliers, de plus en plus nombreux, d'étudiants, voir sa qualité en être affectée.

La massification des études universitaires, phénomène qui tend à se produire d'ailleurs naturellement par l'évolution sociale et technique de la société, peut, en fait, constituer une grave menace pour la qualité. Mais ce qui compte ici, ce n'est pas le nombre absolu des étudiants, c'est le rapport du nombre des étudiants et du nombre des membres du corps professoral : un encadrement insuffisant produit fatalement un mode d'études abstrait, livresque et formel et des examens non sélectifs.

Ce que nous disons de la question des cadres peut se transposer à celle des besoins accrus en locaux, en livres, en matériel didactique et scientifique, en capacité clinique. Voilà et là seulement où la démocratisation des études universitaires menace la qualité de celles-ci. C'est un problème collectif, un problème de moyens, humains et matériels, qui, en dernier ressort, relève de l'Etat et des Gouvernants : la question de la démocratisation pose celle des moyens d'action de l'Université qui doit refuser et refusera, nous l'espérons, de les laisser dissocier. S'il fallait choisir entre un retard de la démocratisation — et ceux qui nous connaissent, savent combien nous y sommes profondément attachés — et une baisse inéluctable du niveau de nos études, nous choisirions, nous qui, pour notre part, en sommes gardien, le maintien de la qualité, car, en fin de compte, notre démocratie belge ne pourra survivre et se développer que par cette qualité. Ceci dit, nous pensons fermement que le devoir de notre communauté nationale se trouve clairement tracé dans une ligne d'efforts doublement positifs en même temps vers l'élévation de la qualité et vers la démocratisation des études.

*
**

Les conclusions que nous avons formulées au cours de notre exposé se sont peu à peu dégagées et de plus en plus affirmées en notre esprit au cours de la longue analyse à laquelle nous nous sommes livrés durant ces derniers mois, avec la conviction qu'il s'agit d'un problème qui met en jeu l'authenticité même de notre régime démocratique et la capacité de notre société d'être à la pointe du progrès technique et du progrès social parmi les nations du monde.

*
**

Je m'adresse à présent aux étudiants et aux étudiantes.

Je pourrais dire que tout mon discours vous était dédié et que je n'ai rien à y ajouter. Mais c'est un privilège traditionnel du Recteur que de parler directement aux étudiants et aux étudiantes à la fin de la séance annuelle de rentrée. La joie que j'éprouve en ce moment à me tourner ainsi vers vous pour la première fois en cette circonstance, est la traduction de l'intérêt profond que j'attache à l'importante partie de ma mission qui vous concerne. A cet égard, je partage l'opinion que mon prédécesseur a exprimée avec une si légitime insistance en terminant son discours de l'an dernier.

Comme lui je souhaite qu'il soit possible à l'Université de vous associer étroitement, de toutes les manières appropriées, à l'effort constant d'adaptation des institutions universitaires, exigé par l'évolution technique et sociale de notre temps. C'est en montrant votre sens de l'intérêt collectif, votre volonté et votre capacité à prendre des responsabilités, c'est en rendant de plus en plus vivantes et représentatives vos organisations par une participation nombreuse et active, que vous vous imposerez, vous, étudiants et étudiantes, comme une valeur qu'on ne peut négliger, au sein de notre Université, et comme un foyer de rayonnement vers le monde extérieur.

Je suivrai avec une confiante et vigilante sympathie vos efforts et avec le désir de pouvoir utilement compter sur votre collaboration.

Je parlais de rayonnement extérieur. Durant les années que vous passez dans l'Université qui vous accueille libre-

ment, vos actes et votre manière d'être rejaillissent en toute circonstance sur elle, pour le bien comme pour le mal. Vous ne pourriez l'oublier... même quand vous faites de l'humour.

N'oubliez jamais non plus que vous êtes dans la Maison du Libre-Examen et qu'en conséquence, votre droit, mais surtout votre devoir d'étudiant, est de ne rien accueillir dans votre esprit que vous n'avez pleinement compris et reconnu comme vrai. C'est par cette discipline que vous apprendrez, souvent aux dépens de votre orgueil, à penser, à chercher, à douter, à discuter, à interroger, à attacher du prix aux idées et que vous conquerrerez de haute lutte la capacité, hélas si peu répandue, d'être objectif. C'est alors, et alors seulement, que vous aurez acquis votre pleine dignité d'homme, à la fois ferme dans des convictions qui sont bien à lui, et tolérant pour celles des autres.

Que vos années d'université soient fécondes pour votre formation personnelle, sans que pour autant doive être bridée la saine et ample joie de vivre propre à la jeunesse!

ANNEXE

Le Bureau central de statistique des *Pays-Bas* nous révèle pour 1947-1948 que 44 % des étudiants appartiennent aux milieux socialement élevés (hauts fonctionnaires, bourgmestres, personnel de direction, professions libérales, professeurs d'universités, ingénieurs, architectes, industriels, etc.), 47 % aux milieux socialement moyens (moyens fonctionnaires, personnel enseignant, artisans, commerçants, paysans), et 7 % seulement aux milieux inférieurs (petits agents de l'Etat, ouvriers industriels et agricoles, petits employés). On ne note que 1 % d'ouvriers et 4,3 % de paysans. Quant aux bourses, on compte pour un peu plus de 20.000 étudiants 22 % assistés financièrement; 3 % seulement des boursiers ont des allocations d'entretien complet; 20 % des boursiers sont bénéficiaires de bourses d'un montant de plus de 1.400 florins. Fait remarquable, 10 % des boursiers sont enfants du milieu catalogué professionnellement comme socialement élevé (16).

(16) *Statistiek van de sociale omstandigheden der studenten (Studiejaar 1947-1948)*, Centraal Bureau voor de Statistiek.

Quant à la *France*, sur un effectif réel de près de 140.000 étudiants en juillet 1951, on compte 2,8 % d'origine ouvrière auxquels il faut ajouter près de 1 % d'origine ouvrière agricole. Malheureusement pour l'analyse statistique les ouvriers des entreprises nationalisées (charbon, énergie, chemins de fer) paraissent mêlés aux quelque 11 % de fonctionnaires, non chefs de service. Les employés représentent 13,4 % dans cette statistique, dont plus de 5 % pour les cadres; les chefs d'entreprise y figurent pour près de 12 % ⁽¹⁷⁾. Le nombre des bourgeois est de 11 % en 1950 ⁽¹⁸⁾. Au cours d'une enquête-sondage faite auprès de 1.200 personnes ayant des enfants d'au moins 15 ans, près du quart d'entre elles ont déclaré n'avoir pu donner à leurs enfants l'instruction qu'elles désiraient et que les maîtres de ces enfants jugeaient ceux-ci capables de recevoir. Les deux tiers de ces personnes invoquaient l'insuffisance de leurs ressources financières. Parmi ces personnes frustrées, on compte plus de la moitié de tous les ouvriers agricoles interrogés par l'enquête, 42 % des ouvriers d'industrie, 31 % des employés subalternes et seulement 15 % des participants aux cadres et aux professions libérales. La situation française se caractérise par les faits suivants : 68 % de la population active effectuent un travail manuel (ouvriers, artisans, paysans et ouvriers d'entreprises publiques); 28,3 % des élèves des sixièmes des Lycées viennent de l'ensemble de ces catégories « manuelles »; à l'Université ils ne représentent plus que 13 % des effectifs. Les 32 % non manuels de la population active arrivent à faire occuper par leurs enfants 87 % des places à l'Université.

D'après une communication de M. Edgard Faure, en 1950-1951 il a été accordé près de 15.000 bourses pour un montant de plus d'un milliard de francs français. En 1954-1955 ce nombre a été porté à 25.677, représentant près de 4 milliards. Donc, 18 % environ des étudiants ont reçu une aide de l'ordre de 15.000 francs belges en moyenne par étudiant. Tous ces chiffres sont arrondis.

Allemagne. On compte au total en 1954-1955, 106.664 étu-

⁽¹⁷⁾ Pour ces données statistiques, voir le remarquable numéro de la *Revue Esprit* (1952-1), notamment p. 548.

⁽¹⁸⁾ Voir *Libres Propos* (nov.-déc. 1952), *Pour ou contre le pré-salaire aux étudiants?*

dians et étudiantes, parmi lesquels 32.013 ont des parents de formation universitaire. 5.246 étudiants, soit près de 5 % du total, sont d'origine ouvrière. 22.000 étudiants travaillent à côté de leurs études. Le nombre de bourses d'origine publique est en dessous de 8.000, soit de l'ordre de 8 % par rapport à l'effectif total (19).

Autriche. Le total des étudiants étant de près de 14.000, on en trouve 7 % d'origine ouvrière; le père de près des deux tiers de ces étudiants est ouvrier qualifié. Les enfants d'agriculteurs représentent 5 %. Un groupement des professions correspondant aux « hautes situations » montre que 30 % des étudiants proviennent de la classe dirigeante (20).

Suisse. En 1935, la Suisse comptait près de 9.000 étudiants dont un peu plus de 5 % étaient d'origine ouvrière. En 1945, ce nombre est porté à 15.000 environ; l'augmentation est très sensible pour les étudiants dont le père est employé de commerce ou appartient à l'enseignement moyen. La proportion des enfants issus des milieux de professions libérales reste très élevée, tandis que celle des enfants de milieux ouvriers et artisans reste très faible (21).

Yougoslavie. En 1951-1952 sur un total de plus de 55.000 étudiants, les enfants d'ouvriers actifs et pensionnés représentent 8,3 % du total, et ceux d'agriculteurs collectivisés ou indépendants 15 %. Les enfants de parents de professions libérales sont réduits à 2,7 % et ce sont les enfants d'employés et de fonctionnaires qui constituent la majorité, soit plus de 50 % (22).

Suède. Une statistique intéressante montre la tendance fondamentale à la démocratisation des études, mais aussi la disproportion encore actuelle de la participation des groupes sociaux aux études universitaires.

(19) Voir *Statistische Berichte*, le fascicule consacré à l'enseignement supérieur scientifique en 1954-1955 et *Wirtschaft und Statistik* (septembre 1954).

(20) *Österreichische Hochschulstatistik*, Semestre d'hiver de 1953-1954.

(21) *Les étudiants en Suisse*, enquête de 1936, Bureau fédéral de Statistique; *Les étudiants en Suisse*, enquête de 1946, Bureau fédéral de Statistique.

(22) *Office Fédéral de Statistique*, 1951-1952.

Sur 100 enfants de fermiers, âgés de 20 ans, un seul est à l'Université en 1930, mais 3 en 1950.

Sur 100 enfants d'ouvriers, âgés de 20 ans, 2 sont à l'Université en 1930, mais 4 actuellement.

Sur 100 enfants de commerçants, âgés de 20 ans, 15 sont à l'Université en 1930, mais 25 à présent.

Mais sur 100 enfants de pères ayant fait des études universitaires 75 sont à l'Université en 1930, et la proportion reste la même aujourd'hui ⁽²³⁾.

Quant au financement des études, citons un texte emprunté au petit livre de Stellan Arvidson, *Education suédoise*, publié par l'Institut Suédois de Stockholm : « Les études supérieures sont très coûteuses et les étudiants d'Université sont encore recrutés en nombre important dans les classes possédantes. Les autres étudiants doivent *emprunter* pour faire leurs études. C'est pourquoi l'endettement est un des signes caractéristiques de la vie universitaire suédoise. » ⁽²⁴⁾ Le crédit aux études est organisé : un tiers des étudiants y recourt. A présent l'Etat garantit les prêts d'études qu'une commission spéciale confie à une Banque. Celle-ci établit un plan d'amortissement en une quinzaine d'années avec un taux d'intérêt extrêmement bas. Des bourses spéciales ont été instituées pour la tranche supérieure des études : le licencié et le doctorat. Nous n'avons pas eu la possibilité de déterminer en quoi ces grades pourraient différer des nôtres.

Angleterre. L'Angleterre a vu passer le nombre des étudiants de 50.000 en 1938-1939 à un maximum de plus de 85.000 en 1949-1950 : l'afflux des jeunes gens dont les études avaient été retardées par la guerre, était à ce moment important, et les effectifs tendent à décroître quelque peu depuis. Nous n'avons pas trouvé de répartition statistique complète des étudiants selon l'activité professionnelle de leurs parents. Il semble cependant que les enfants de travailleurs manuels atteignent 29 % de l'ensemble ⁽²⁵⁾.

La démocratisation plus avancée de l'Université britannique est peut-être due à des contingences momentanées. En

⁽²³⁾ Note du Swedish Institute, Stockholm 3, par Sven MOBERG : *The Swedish Student*, p. 7.

⁽²⁴⁾ P. 52.

⁽²⁵⁾ *Les Cahiers de Bruges*, Collège d'Europe, mars 1953, p. 53.

effet, le F. E. T. S. (Further Education Training Scheme) permet à tous ceux qui ont servi dans les forces armées ou auxiliaires jusqu'au 30 septembre 1947, de faire aux frais de l'Etat des études universitaires, si leurs degrés acquis antérieurement le leur permettent. Les bourses attribuées aux *ex service students* tiennent compte des revenus des parents pour les candidats étudiants ayant moins de 21 ans. En 1954, le montant total des bourses était de 5 millions de livres sterlings ⁽²⁶⁾. Malheureusement ce budget décroîtra à mesure que les vétérans auront terminé leurs études. Toutefois, il apparaît, dès à présent, que l'on ne pourra faire complètement machine arrière et le *Working Party on Universities Awards* du Ministère de l'Education propose que pour une rentrée annuelle de 16.000 nouveaux étudiants britanniques, quelque 10.000 bourses soient disponibles.

*
**

Au sujet des *Etats-Unis*, nous ne disposons que du remarquable rapport, présenté en 1947 au Président, par la *Commission of Higher Education* ⁽²⁷⁾. Le nombre des étudiants belges devrait plus que quadrupler pour égaler proportionnellement la situation américaine. Sans doute il y a de sérieuses réserves à faire sur cette comparaison, mais elle ne permet pas d'échapper à la conclusion que l'accès à l'enseignement supérieur est nettement plus généralisé aux Etats-Unis qu'en Europe.

Les jeunes gens de 18 à 24 ans qui font 4 ans d'études supérieures au moins, représentaient 13 % de leur classe d'âge pour l'ensemble des Etats-Unis, en 1947; mais les pourcentages par Etats s'échelonnent de 7,5 % pour l'Alabama à plus de 21 % pour l'Utah, ce qui montre que les chances de faire des études universitaires pour un jeune homme qui entre dans sa dix-huitième année, sont environ trois fois moindres en Alabama qu'en Utah. Et cependant l'*Army General Classification test* qui fut appliqué quelque 10 millions de fois au cours de la dernière guerre, montre que ce ne sont pas 13 % des jeunes gens

⁽²⁶⁾ Voir *Discours de rentrée* du Recteur Bigwood (octobre 1955), p. 31.

⁽²⁷⁾ Publ. sous le titre *Higher Education for American Democracy*.

qui sont intellectuellement capables de mener à bien des études universitaires, mais 32 %. Ainsi 60 % du potentiel de qualification supérieure seraient perdus, mais, pas nécessairement, ajoutons-nous, leur efficacité économique qui peut dans beaucoup de cas s'exprimer autrement. Il n'empêche que des hommes sont ainsi frustrés de leurs meilleures possibilités de développement personnel, de chances plus grandes de réussite et, en tout cas, du plus large choix de fonctions professionnelles qu'offre le diplôme universitaire.

La position de l'U. R. S. S. paraît statistiquement se rapprocher de celle des Etats-Unis, mais les études ont une orientation plus strictement pragmatique, hyperspécialisée et fonctionnelle qui semble, dans certains cas, plutôt les rapprocher de nos études d'enseignement technique du degré supérieur. La notion traditionnelle d'université s'y trouve profondément bouleversée ce qui rend nos comparaisons très aléatoires. En Russie, 60 % des étudiants sont inscrits en sciences et en sciences appliquées, contre 25 % aux Etats-Unis, et 14 % en Europe continentale. Les besoins de la recherche scientifique et de l'industrialisation sont évidemment plus aigus en U. R. S. S. qui s'efforce de rattraper les pays capitalistes.

Notre analyse montre clairement que l'Université est la fidèle projection du régime économique et social.

Le genre romanesque en France :
essai d'une définition (1)

par **Roland MORTIER**,
Chargé de cours à l'U. L. B.

L'histoire du genre romanesque en France, par sa richesse, sa plasticité, sa délimitation souvent malaisée, nous confronte d'emblée avec un problème majeur.

C'est que la notion même de *roman*, comme celle du romanesque, n'a cessé d'évoluer au cours des siècles, recouvrant en fin de compte les contenus les plus divers auxquels on serait bien embarrassé de trouver un substrat commun. Quel rapport établir, par exemple, entre *Lancelot* et *La condition humaine*, ou, pour prendre des termes plus rapprochés, entre *Jean de Paris* et *La princesse de Clèves*?

A qui veut réduire la notion de *roman* à une définition unique, étroite et stricte, le mot apparaîtra dans l'usage comme confus et inadéquat, aux applications déroutantes et souvent contradictoires. Son acception, en réalité, n'a cessé de varier en fonction de plusieurs facteurs : l'évolution des exigences esthétiques et du goût; la transformation, lente mais profonde, de la conception que l'homme se fait du monde; le déplacement de l'intérêt et de la curiosité qui en résulte; enfin, et surtout, la modification fondamentale des procédés stylistiques et de la technique du récit.

On a voulu remonter, pour déceler les origines du roman,

(1) Cet article reproduit l'essentiel de la leçon inaugurale faite le 14 octobre 1955 par M. Roland Mortier devant la Faculté de Philosophie et Lettres. Un chaleureux hommage fut rendu, à cette occasion, à la personne et à l'œuvre de M. le professeur Gustave Charlier dont la science et le prestige illustrent, depuis plus de quarante ans, la chaire de littérature française à l'Université libre de Bruxelles.

jusqu'à l'ère de déclin de la littérature antique. Cette recherche de répondeurs classiques, latins ou grecs, paraît assez vaine dans le cas présent. Tout indique, au contraire, que Longus, Héliodore et Apulée ne sont nullement des romanciers (au sens propre), mais des conteurs, ainsi que nous le verrons en étudiant cet aspect particulier de la technique du récit.

Historiquement, il est indiscutable que le roman — qu'il s'agisse du mot ou de la chose — est une création française. Certains estiment même qu'il est resté ainsi jusqu'à nos jours et George Moore a pu écrire dans *Avowals* que le roman est, par excellence, le genre où la France a donné sa mesure. On peut ne pas aller aussi loin que le subtil critique irlandais, mais les attaches françaises du genre romanesque s'imposent avec une irrésistible évidence.

Le roman français est né au XII^e siècle, aux confins du fabuleux celtique et du merveilleux chrétien, au point de rencontre de Brocéliande et de Roncevaux, de la conjonction d'un idéal aristocratique de dépassement et de grandeur avec le goût celtique de l'enchantement et du mystère. L'esprit bourgeois y ajoutera, un siècle plus tard, sa note de raillerie acerbe, sa vision lucide, mais étroite, des choses, son goût des valeurs stables et tangibles.

Est-ce pur hasard si la naissance du roman coïncide avec la réhabilitation littéraire de la femme? Absente, ou presque, de la *Chanson de Roland* où une Aude fantomatique et falotte n'apparaît que pour se pâmer et mourir, elle envahit les œuvres de Chrétien de Troyes, omniprésente et dominatrice. De Chrétien à Héloïse de Crenne, de *La Princesse de Clèves* à Colette, son rôle ne cessera de grandir.

Au sens médiéval, Littré définit le roman « une narration vraie ou feinte, écrite en langage roman, soit en vers soit en prose », définition fort lâche, puisqu'elle permet d'englober des œuvres comme le *Roman de la Rose* et celui d'*Alexandre*, le *Roman de Perceforest* et celui de *Renart*. L'essentiel ici, consiste dans l'idée d'un développement narratif dans la langue populaire où le genre a pris racine.

A l'origine, le mot est d'ailleurs un adverbe et s'écrit *romanz* (c'est-à-dire : en langue vulgaire). Il va bientôt se substantiver et désigner un genre dont l'audience grossit auprès du public profane.

Chrétien de Troyes hésite encore entre *roman* et *conte*. En tête de son *Cligès*, il déclare en récapitulant sa carrière

*Lui qui fit Erec et Enide
Et les Commandements d'Ovide
Et l'Art d'amour en roman mit...
Un nouveau conte recommence.*

Ici, *roman* s'oppose, sur le plan linguistique, au latin, tandis que le mot *conte* s'applique au récit en vers. Mais dans *Yvain*, œuvre légèrement postérieure, Chrétien nous parle d'

*Une pucelle qui lisait
En un roman, ne sais de qui;
Et pour le roman écouter
S'y était venue accouder
Une dame, c'était sa mère
Et le seigneur était son père.*

Témoignage piquant, par ailleurs, sur la vogue des romans vers 1170.

Ce sens médiéval, fort élastique cependant, est loin de recouvrir toutes les variétés modernes qui en sortiront. Très rapidement, le roman va se cantonner dans la prose et prendre des caractéristiques mieux définies, tout en se scindant en de nombreuses subdivisions. Littré le définit, dans sa phase moderne, « une histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt par la peinture des mœurs, des passions ou par la singularité des aventures ».

Le roman en prose est donc une création tardive et marquée, dès ses origines, d'une sorte de tare qui sera longtemps la rançon de ses succès. Né d'une lente décomposition du genre épique qui s'épuise et s'affadit dans les *rifacimenti* des mises en prose, il ne bénéficie à aucun degré du prestige de l'expression poétique et souffre du discrédit qui s'attache à un genre destiné à la consommation populaire ⁽²⁾. Il n'en reste pas

(2) Sans doute conviendrait-il de ne pas généraliser cette constatation dans l'absolu, mais il est indiscutable qu'une œuvre comme *La quête du Graal* est noyée, malgré sa qualité, dans le fatras des *Galien*, des *Fierabras*, dans la prolifération des *Enfances*, dans le délayage des *Reali di Francia* et autres compilations historico-légendaires.

moins — et le fait mérite d'être souligné — qu'en ce qui concerne la mise en œuvre, les thèmes et même les procédés, on ne saurait établir une différence fondamentale entre le genre romanesque à ses débuts et la narration épique ⁽³⁾.

Initialement, la notion de roman se confond ainsi très étroitement avec l'idée d'amour et celle d'aventures. En 1670 encore, Huet déclare dans sa *Lettre à M. Segrais* : « ce qu'on appelle proprement *roman* sont des histoires feintes d'aventures amoureuses, écrites avec art pour le plaisir ». Cette acception a survécu dans le sens couramment donné, aujourd'hui encore, à l'adjectif *romanesque* et devait valoir au genre tout entier l'opprobre des moralistes et le mépris des gens sérieux.

Descartes proteste avec énergie contre ceux qui « ne liront ses *Méditations* que comme un roman »; Bossuet fulmine contre « ces froides et dangereuses fictions » et Diderot lui-même, excellent romancier cependant quand il le veut et qui saura jouer en virtuose de toutes les ressources du genre, se fera l'avocat de la vertu outragée en s'exclamant dans son *Eloge de Richardson* : « Je voudrais qu'on trouvât un autre nom pour les ouvrages de Richardson, qui élèvent l'esprit, qui touchent l'âme, qui respirent partout l'odeur du bien, et qu'on appelle aussi des romans ».

Un genre mineur, discrédité par ses origines bâtarde, suspect sur le plan moral, dédaigné pour la facilité de ses thèmes, compromis auprès des élites par ses succès mêmes, voilà bien comment le roman nous apparaît au xvii^e siècle et Boileau, en lui refusant l'accès de son *Art poétique*, lui contestera du même coup l'existence officielle parmi les genres consacrés. Ajoutons d'ailleurs que le roman s'accommodera fort bien de cette existence marginale et que, vivant selon le rythme heureux des genres non codifiés, il gagnera en souplesse et en vigueur ce qu'il perd en dignité. Il n'en reste pas moins qu'une M^{me} de la Fayette ne se hasarde pas à donner sous son nom *La princesse de Clèves* et que Montesquieu croira devoir s'excuser d'être l'auteur des *Lettres persanes*. Le théâtre,

(3) Ce que vient encore d'étayer tout récemment l'intelligent article de M. George MAX, *Le roman est-il sorti de l'histoire?*, paru dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1955, n° 2.

l'histoire, le discours, la poésie écrasent de leur superbe ce tard-venu, à la généalogie suspecte.

Le roman, astreint à moins de règles, ne tarde pourtant pas à s'émanciper et ne cesse de gagner du terrain. Tandis que d'Urfé, Gomberville et M^{lle} de Scudéry maintiennent la tradition du « roman romanesque », Sorel et Scarron le rapprochent d'une observation déjà soucieuse de réalisme, et M^{me} de la Fayette donne à la France son premier grand roman, le premier en tout cas où se trouve engagé le destin d'une âme, le lent effort d'une conscience à la recherche de l'équilibre intérieur. Œuvre exemplaire d'ailleurs, puisque Stendhal et Radiguet auront à cœur de la refaire et qu'*Armance*, puis *Le bal du comte d'Orgel*, sortiront de cet envoûtement.

Dès ce moment, le roman semble prendre conscience de ses possibilités et de ses ressources. Elargissant ses objectifs, il va s'annexer tous les genres, aborder tous les sujets, passant tour à tour du fantastique au didactisme, de la terreur au rire, du divertissement pur aux matières les plus graves. Cette extension correspond, par ailleurs, à une transformation intérieure : aux divisions thématiques traditionnelles (roman d'aventures, de mœurs, de la passion, d'intrigue, descriptif, etc.) s'ajoutent des distinctions de structure : le roman-récit, le roman-journal, le roman épistolaire, le roman-mémoires, sans parler du roman-fleuve (à ne pas confondre avec le roman cyclique moderne).

Cette fortune croissante n'est évidemment pas due au seul hasard. Elle se justifie par des raisons à la fois moins apparentes et plus durables : c'est que, dans sa nature intime la plus profonde, le roman combine et fusionne l'observation et la fiction, la vérité et le rêve, étant entendu (sous peine d'échec artistique) que le réel n'a de valeur que dans la mesure où il sert de tremplin à l'imagination créatrice. Nous ne saurions nous satisfaire encore de la fameuse définition de Saint-Réal, reprise par Stendhal dans *Lucien Leuwen* et mise en épigraphe au chapitre XIII dans *Le rouge et le noir* : « Un roman, c'est un miroir qu'on promène le long des chemins ».

Si Stendhal tenait tant à cette formule, que son œuvre dépasse et dément à tous les égards, c'est sans doute qu'il voulait s'opposer aux débordements gratuits de l'imagination, aux excès romantiques les plus criants, en insistant sur la part

du *réel*, en revendiquant les droits de l'observation des faits. Certes, il faut admettre avec M^{me} Cormeau (*) qu' « on ne saurait concevoir une création qui procéderait entièrement *ex nihilo*; la réalité fournit toujours les premiers éléments de l'œuvre ».

A vrai dire, une telle intégration de l'imaginaire dans le réel ne serait même pas contestée par les surréalistes, si l'on veut bien, avec eux, assimiler le fantastique à la réalité la plus authentique. Je songe ici à ce mot d'André Breton où l'auteur de *Nadja* réconcilie l'insolite avec le quotidien : « Ce qu'il y a d'admirable dans le fantastique, c'est qu'il n'y a plus de fantastique, il n'y a plus que le réel. » N'empêche que le roman ne saurait se réduire, sous peine de se mutiler ou même de se détruire, à la simple observation du monde intérieur ou extérieur. Comme le dit encore M^{me} Cormeau dans sa *Physiologie du Roman*, ouvrage fondamental en cette matière, « les mots *roman* et *romanesque* impliquent, par leur nature même, la prépondérance de l'imaginaire sur le réel, de la fable sur l'événement, du personnage sur le modèle ». En d'autres termes, le roman ne doit pas satisfaire à la vérité, mais à la vraisemblance.

On conçoit dès lors la situation délicate de l'auteur de romans historiques, coïncé entre la fidélité aux données de l'histoire et la création d'un personnage littéraire vivant, projection de son imagination créatrice. Diderot l'avait bien vu, qui s'écriait dans son *Essai sur la vie de Sénèque*, avec une sévérité d'ailleurs excessive : « Vous trompez l'ignorant, vous dégoûtez l'homme instruit, vous gâtez l'histoire par la fiction et la fiction par l'histoire ». Vigny, dans sa préface à *Cinq-Mars*, prétendra surmonter l'obstacle en transposant le fait dans l'universel, en substituant à la notion étroite de vérité une authenticité plus complexe, reflet de l'idée pure telle qu'elle se dégage des faits par l'opération de notre entendement. « Le fait adopté est toujours mieux composé que le vrai et n'est même adopté que parce qu'il est plus beau que lui. La vérité dont il doit se nourrir est la vérité d'observation, et non l'authenticité du fait... L'idée est tout. Le nom propre n'est rien que l'exemple et la preuve de l'idée. »

(*) *Physiologie du Roman*, p. 21.

Mais, d'une façon plus générale, tout romancier, quel qu'il soit, se heurtera à cette pierre d'achoppement qui consiste à trouver une conciliation entre la toute-puissance du créateur littéraire, *deus ex machina* qui tire les ficelles de ses personnages, et l'autonomie intérieure, psychologique et morale, des héros sortis de son intuition littéraire.

Le plus grave danger, pour un romancier, est de ne pouvoir s'arracher à ses propres démons, d'être le prisonnier de sa subjectivité, de ne pouvoir trancher le lien qui le rattache à ses créations spirituelles. Trop d'auteurs semblent avoir pris à la lettre la boutade d'Edmond About, d'après qui tout homme a dans le ventre au moins un roman : le sien. Une longue et respectable tradition semble leur donner raison, qui va d'Obermann, d'Adolphe, de Corinne, de Volupté, de Dominique, au Grand Meaulnes et jusqu'au Diable au corps. Mais c'est oublier dans quelle mesure les meilleurs de ces écrivains ont su transcender leur propre personnage par une sorte de dédoublement, l'enrichir d'harmoniques intérieures qui lui donnent une résonance plus largement humaine. Les confessions, les indiscretions, les aveux de l'écrivain n'ont d'intérêt pour nous qu'à cette stricte condition.

Or, trop souvent, l'écrivain reste présent dans toutes ses créations, il ne parvient pas à s'effacer derrière ses personnages. Tantôt ceux-ci ne sont qu'une projection à peine stylisée de son moi, et nous retrouverons le même héros, avec ses traits bien individualisés, dans toute une série d'œuvres, comme c'est le cas dans les romans d'André Baillon, mais aussi chez bien d'autres encore, envoûtés par une sorte de fascination narcissique ⁽⁵⁾. Tantôt encore, et le défaut est sans doute plus grave, l'auteur réduit ses personnages à n'être que l'incarnation de ses idées, porte-parole d'une morale ou d'une idéologie, fantoches sans substance et sans chair, ossatures désincarnées parce que privées de la complexité et des contradictions de l'homme. Tout *Le Disciple* et la plupart des romans

(5) C'est l'occasion de rapporter les mots d'Henry de Montherlant dans l'avant-propos à *L'histoire d'amour de la Rose de Sable*, œuvre de jeunesse qu'il n'a publiée qu'en 1953 : « Le lecteur devra réaliser que *La Rose de Sable*, composée un an avant *Les Célibataires*, est mon premier roman-roman, je veux dire : le premier roman où, sortant des constructions uniquement lyriques du *Songe* et des *Bestiaires*, j'essaie de créer des personnages qui soient autre chose que moi. »

de Paul Bourget ont été conçus dans cette optique faussée, artistiquement sans issue.

Le romancier n'est digne de ce nom que lorsqu'il parvient à créer des êtres indépendants de lui, en termes plus familiers : à sortir de sa propre peau. Le pastiche constitue, à cet égard, une sorte d'exercice de haute école dont les meilleurs sortent aguerris et mûris. Quand Proust a démonté savamment, dans les *Pastiches et Mélanges*, le mécanisme de la phrase de Saint-Simon, il a découvert du même coup le secret de ce qui sera le style du Baron de Charlus.

L'intelligence du créateur romanesque ne doit pas l'empêcher de nous camper des êtres qui lui soient radicalement opposés. On a dit que la littérature d'aujourd'hui peignait des monstres, des angoissés, jamais des imbéciles : c'est peut-être trop dire, car il y a dans les Verdurin de Proust, dans l'Amédée Fleurissoire de Gide des traits de sottise à l'état pur qui auraient ravi Flaubert. Mais personne n'a retrouvé cette sorte de verve jaillissante, cette joyeuse identification avec la bêtise et la médiocrité dont Balzac a su donner les modèles incomparables.

Alain, grand admirateur de Balzac et de Stendhal, avait coutume d'appeler le roman « le poème du libre-arbitre ». Formule heureuse, et qui fait image. Elle implique une certaine contingence, l'autonomie (au moins apparente) des héros, une libre détermination qui permet des retours, des fluctuations, des illogismes (au sens strict) qui laissent planer sur les caractères et sur l'action une zone d'ombre et d'ambiguïté. Les agissements des personnages qui se meuvent sur la trame du récit ne peuvent pas découler implacablement d'une psychologie donnée d'emblée, figée et immuable ou, ce qui serait pis encore, de l'arbitraire de l'auteur.

Le récit ne parviendra à nous accrocher, à requérir notre participation, notre pouvoir d'identification même, que si la liaison établie n'est pas la seule possible et que la relation ne soit pas univoque, en d'autres termes : si un développement très différent nous paraît tout aussi concevable au départ, que le destin ne soit pas pré-déterminé et que la possibilité existe de soumettre d'autres personnages aux mêmes avatars. Faute de quoi nous aurons l'impression d'avoir été dupés par un romancier trop habile, trop sûr de ses ficelles et nous nous refuserons à subir son pouvoir de fascination.

Le roman s'accommode mal de la fixité du portrait, de ce trait appuyé qui cerne les contours. Il s'inscrit dans le temps ou, pour parler le langage sartrien, dans l'histoire : le personnage est porté par le flux de la durée et son essence ultime ne se découvre que progressivement, par les secrètes interférences d'une réalité mouvante.

Flaubert pose en principe, dans un passage souvent cité de sa *Correspondance*, que « l'artiste doit être dans son œuvre comme Dieu dans la Création, invisible et tout-puissant, qu'on le sente partout, mais qu'on ne le voie jamais ». On ne saurait rêver définition plus nette d'une certaine tradition du roman français, soucieux avant tout de cohérence, de logique profonde et de parfaits enchaînements. De telles créations perdent cependant en richesse intérieure ce qu'elles gagnent en sûreté de l'exposé et en netteté de la narration. Un cadre trop précis, une psychologie creusée, mais statique et sans prolongements suppriment cette *aura* de brume et de mystère propice aux sondages des abîmes du subconscient, à la plongée dans les régions obscures, mais trop humaines, de l'inexprimé et de l'invérifiable.

Surtout, la détermination trop vigoureuse d'un caractère, la fixation *ne varietur* d'un cœur et d'une âme éliminent ce trait essentiel du roman qui est le temps, durée chronologique certes, mais aussi durée intérieure. Le roman présuppose une sorte d'abandon au courant de la durée, une manière de dérive, ou en tout cas de déroulement. Le personnage romanesque authentique n'est pas posé d'emblée et de façon irrévocable; il se fait lentement, il se révèle par à-coups, en de soudains éclairages, dans une démarche sinueuse ou saccadée, progressant vers un achèvement de soi auquel nous n'assisterons peut-être pas. Le héros se construit, pourrait-on dire, à l'insu de lui-même, d'après des mobiles mystérieux qui ne s'élucideront qu'après coup selon « la logique de la vie » qui, pour reprendre l'expression de Mauriac, est parfois « l'illogisme même, du point de vue de notre raison ». Il se dégage de sa gangue amorphe au terme d'une longue croissance et d'une patiente maturation. Rien n'est plus éloigné de lui que l'entité morale ou le type psychologique à l'état pur, exemplaire ou monstrueux : la vérité intérieure se refuse à des schèmes aussi insolemment simplificateurs.

Ce caractère essentiel du roman éclate dans son premier chef-d'œuvre : la nature du sentiment éprouvé par la princesse de Clèves à l'égard de son mari reste, d'un bout à l'autre, mystérieuse et troublante. L'œuvre serait banale si l'héroïne sacrifiait simplement son amour aux convenances religieuses et sociales, sans tenir compte d'un mari indifférent et dont seule la mort décèle l'attachement profond. En réalité, l'entrelacs psychologique est infiniment plus complexe et plus subtil. Bien plus que l'amour, c'est la fuite devant l'amour qui est le trait dominant de la princesse, âme désemparée à la recherche d'un guide moral. L'amour-élan pour le duc de Nemours se double, en contrepoint, d'un amour tout différent, qui ne se révèle que lentement et qui n'affleura à sa conscience qu'après la mort de celui qu'elle ne croyait qu'estimer et qu'elle aimait en vérité. Si bien que le dénouement apparaît moins comme une rupture ou un renoncement que comme l'éclosion tardive d'un sentiment trop longtemps ignoré ou méconnu, l'accession d'une âme à un idéal de perfection patiemment élaboré.

C'est bien à tort que Mauriac, dans une étude fameuse sur *Le Roman*, voudrait réunir sous l'étiquette de « romanciers de la cohérence » des créateurs aussi différents que Balzac ou Stendhal, en prêtant d'ailleurs à ce qualificatif une valeur particulière, la cohérence étant considérée par lui comme un ordre *arbitraire* imposé au réel. En fait, Balzac tout comme Stendhal, consciemment ou non, ont su laisser à leurs héros les nuances complexes de la vie : l'amour et l'ambition, la passion dominante et les implications sociales et matérielles, tout cela s'imbrique et s'entremêle chez Balzac avec le grouillement confus et fiévreux de la vie dans un art de visionnaire qui transcende la stricte observation pour se situer dans une réalité seconde, plus vraie que nature. On fait grand tort à Balzac en ne voyant dans son œuvre qu'un admirable document sur la société française de la Restauration : l'univers balzacien est cela, et autre chose aussi. Il vaut par lui-même, sans référence à l'histoire, et ce n'est pas à tort que Balzac croyait rivaliser avec l'Etat civil. Puis, par la découverte géniale du procédé cyclique, Balzac va charger ses personnages de tout un passé, d'une *historicité* au sens hégélien, qui leur

donne cette *épaisseur*, ce don de présence qui trahissent la griffe du créateur authentique.

« Je ne suis content de mon travail que lorsque ma créature me résiste », écrit encore Mauriac. Les grands personnages balzaciens n'ont-ils pas, à un degré plus élevé que ceux de Mauriac, cette opacité qui résiste aux inflexions de l'artiste et qui les charge d'un potentiel insoupçonné où les générations suivantes trouveront ample matière à découvertes ?

Que cette vision autonome du héros se déroule selon une courbe plus ou moins linéaire, obéisse plus ou moins à une direction d'ensemble, qu'elle soit cohérente ou discontinue, voilà qui n'est pas affaire d'authenticité ou d'arbitraire, de gratuité romanesque ou de fidélité au vrai, mais simplement de l'idée qu'on se fait de l'homme et de son destin. Chez Dostojevski, dont Mauriac fait grand cas, le prince Muickhin, Aliocha Karamazov ou l'étudiant Raskolnikov ne sont pas plus *vrais* que le père Grandet ou le cousin Pons; ils reflètent une autre sensibilité, une autre vision de notre destinée. Affaire de goût, d'éthique aussi, mais non de vraisemblance.

Dans une tonalité différente, que l'on peut trouver plus lucide et plus forte, Julien Sorel et Fabrice del Dongo sont tout aussi humains et aussi *authentiques*. Ils ont tous deux la spontanéité et la chaleur d'une présence concrète et leur vie intérieure ne s'organise à aucun moment suivant une logique abstraite et rationnelle. Leur psychologie est faite d'impondérables et l'action, bien loin d'être rigide et rectiligne, se meut dans l'imprévu avec une feinte désinvolture.

A force de vouloir se rapprocher aujourd'hui du document authentique, de la littérature de témoignage, on a perdu de vue les fins esthétiques propres de cette œuvre d'art qu'est le roman. Mauriac lui-même en arrive à faire cette concession capitale au caractère *ordonnateur* du travail romanesque : « Il s'agit de laisser à nos héros l'illogisme, l'indétermination, la complexité des êtres vivants; et tout de même, de continuer à construire, à ordonner selon le génie de notre race — de demeurer enfin des écrivains d'ordre et de clarté ». S'agit-il là, comme le veut J.-P. Sartre, d'une tentative pour concilier l'inconciliable, d'une synthèse purement verbale des contraires ? Car enfin, pourrait-on dire, comment construire et

ordonner tout en lâchant la bride au héros sorti tout armé du cerveau de l'artiste?

Prenons-y garde cependant : le dilemme ne vaut que si l'on exige du roman l'exacte transposition du vécu. Or, il faut bien le répéter, l'art n'a ni le dessein, ni le pouvoir de rivaliser avec la vie. Le journal intime, les mémoires mêmes procèdent à un arrangement, à un choix — conscient ou non — des données fournies par l'expérience; ils y projettent un éclairage dont l'angle n'est jamais fortuit.

L'authentique déroulement du réel serait d'ailleurs aussi banal que fastidieux. « Quand on vit, il n'arrive rien », fait dire Sartre à Antoine Roquentin. Le réalisme ainsi entendu aboutirait à vider le roman de sa substance, à réduire le héros au néant absolu. Déjà *L'Education sentimentale* faisait sentir les singuliers effets d'une authenticité de cet ordre.

Ce qui importe, dans le roman comme dans les arts plastiques, c'est de substituer à la réalité foisonnante, ignorante de la ligne droite, de l'ordre et de l'achèvement, une autre réalité, plus cohérente, où les choses et les êtres s'ordonnent dans une texture voulue, concertée, donc artificielle, et prennent par là un sens et une valeur. Baudelaire, dans *L'art romantique*, évoquait déjà avec bonheur ce mouvement paradoxal de l'art qui, parti du mensonge, atteint finalement au vrai.

L'illogisme, l'incohérence — chers à certains théoriciens du roman — ne deviennent matière esthétique que s'ils s'intègrent dans une telle conception, faute de quoi ils ne prouvent que l'impuissance et la stérilité. La complexité d'Aliocha Karamazov n'est nullement gratuite et arbitraire; on ne saurait en dire autant du Lafcadio de Gide, fantoche séduisant, mais sans consistance. En art, la notion de vérité fait place à celle de vraisemblance, équilibre subtil et toujours menacé de *Dichtung* et de *Wahrheit*. A cet égard, Julien Sorel est infiniment plus vrai, plus vivant dans notre esprit que l'ancien séminariste Berthet, son prototype historique, et l'on pourrait multiplier les exemples.

Le romancier, quel que soit son souci de vérisme, transpose nécessairement la matière brute qui lui sert de pâte, organise les éléments tirés de son expérience ou de son imagination, en dégage la signification profonde, sans imposer pour autant

une optique ou une clé à ses lecteurs. Bon pour le *thriller* de bas étage de spéculer sur l'effet de surprise ou sur le pouvoir de choc. La vraie grandeur, ici, est de retracer un destin humain pour nous permettre de le confronter avec le nôtre. Le créateur s'efface derrière sa créature, ou, plus exactement, il va faire corps momentanément avec elle, restant bien entendu que le mouvement doit aller de l'homme à l'œuvre, et non inversement. C'est bien ainsi qu'il convient d'interpréter la phrase souvent mal comprise de Flaubert : « Madame Bovary, c'est moi ». Pareillement, Choderlos de Laclos signe de la même encre et avec une égale virtuosité les lettres du roué Valmont et celles de la fausse innocente Cécile de Volanges; ainsi encore, un romancier athée, s'il est vraiment romancier, parvient à s'identifier en pensée avec une nonne cloîtrée et à s'assimiler la piété, la simplicité et jusqu'aux gestes de son héroïne : je songe à *La Religieuse* de Diderot, œuvre si riche en signification qu'on a pu y voir successivement un pamphlet irréligieux, un roman obscène et tout récemment, avec des arguments fort séduisants, sinon toujours convainquants, un roman véritablement chrétien. En sens inverse, Mauriac écrivait naguère ces lignes profondes et justes : « L'œuvre d'un romancier chrétien ne vaut que dans la mesure où elle garde toute sa signification lorsque le lecteur la déchiffre sans la « grille » chrétienne ». Faute de répondre à cette condition formelle, le roman perd toute signification générale et se ramène à cette vertu d'édification dont Bourget lui-même convenait qu'elle n'est pas une vertu littéraire. Gide disait, plus cruellement, que c'est avec les bons sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature.

Le moment est venu de tracer les frontières du roman proprement dit à l'intérieur du genre narratif. S'il faut en croire Littré, le roman, lorsqu'il est extrêmement court, devient une *nouvelle*. Ce seul critère de l'étendue est manifestement insuffisant et n'éclaircit en rien le sens d'un mot ambigu qui prête, aujourd'hui encore, à des interprétations très discutées. Scarron, qui en parle dans *Le roman comique*, considère ce genre comme moderne et espagnol : il songe, de toute évidence, aux *Novelas exemplares* de Cervantès, dont l'art consommé le ravit, mais il aurait été plus équitable d'en attribuer l'origine

à l'Italie. Dès le XIII^e siècle, le *Novellino* y fournit les modèles d'un genre que Boccace illustrera et qui, transplanté et acclimaté en France, donnera naissance aux *Cent nouvelles nouvelles*. Est-ce à dire qu'il s'agisse là du genre cher à Marcel Arland et à Pierre Gascar? Que non. L'Italie entendait par *novella* ce que nous appellerions le conte ou l'anecdote et l'exemple anglais suffirait, si on en doutait, à nous mettre en garde sur la trop grande valeur attachée à la terminologie, puisque *novel* y désigne le roman, *short story* recouvrant, assez imparfaitement, le contenu de la nouvelle française.

Bien plus que la longueur — car il est de longues nouvelles et de brefs romans — ce sont les moyens d'expression, l'optique du narrateur qui pourront nous révéler les traits caractéristiques de la nouvelle. Tandis que le roman baigne dans le temps, où il opère une coupe que l'on pourrait qualifier de longitudinale, la nouvelle immobilise la vie en y pratiquant une manière de coupe transversale. Son objet est de décrire la psychologie d'un certain personnage dans une situation donnée. L'auteur recourra volontiers à des procédés narratifs qui lui faciliteront cette fixation dans l'instant : tantôt c'est un témoin qui raconte, tantôt un curieux qui observe, souvent encore un voyageur de passage qui relate une aventure (c'est là d'ailleurs le point de vue favori d'un Mérimée, que l'on songe par exemple au début de *Carmen*). Jamais l'écrivain de nouvelles ne nous fera pénétrer intimement dans l'âme de son protagoniste : l'optique est toujours extérieure, à l'opposé du roman où nous faisons corps avec les personnages, tantôt en épousant leurs sentiments, tantôt en scrutant indiscrètement leurs mobiles par-dessus l'épaule. La forme ramassée, la concentration, la sobriété de la nouvelle en sont autant de corollaires, puisque le récit doit tendre à l'essentiel, qui est la situation. A la fluidité, à une certaine surabondance du roman, elle oppose sa démarche rectiligne, unilinéaire. Alors que le roman trouve dans chaque instant de sa durée sa propre justification et son indispensable soutien, elle vise obstinément à un terme, en restreignant les contours et l'étendue de la scène. C'est dire toute l'importance qu'y a le dénouement, savamment préparé dans un climat de menace ou d'inquiétude, mais aussi le caractère arbitraire de ce dénouement. L'auteur, cantonné dans sa fiction d'observateur froidement lucide, peut

se permettre une liberté que les connexions internes, l'étroite liaison de la technique du roman ne lui concéderaient point.

Le tout est de faire vrai, d'aller droit au but en ne s'embarassant d'aucune fioriture. Aussi le style prend-il, dans le cas présent, une importance qu'il n'a pas au même degré dans le roman. Ne pouvant créer un arrière-plan ou projeter sur son personnage une lumière changeante, l'auteur de nouvelles doit compenser cette infériorité par la finesse des notations psychologiques, la sécheresse de touche, la sobriété des moyens. L'évocation de ce petit monde concis et fermé réclame un immense savoir-faire, un sens très juste de l'équilibre et de l'observation, un style sûr et dépouillé. Peut-être faut-il voir dans cette disproportion l'explication de la défaveur que la nouvelle a connue depuis 1900. Un Marcel Arland, le Plisnier de *Faux Passeports*, plus récemment un Pierre Gascar ou un Félicien Marceau y ont trouvé cependant l'occasion de déployer toutes les facettes de leur talent.

A l'encontre de la nouvelle, où la situation s'oriente en fonction d'un dessein psychologique, le conte se réduit à la nudité du récit où l'action tiendra la première place. Qu'il soit fantastique ou réaliste, féerique ou même philosophique, le conte manque d'épaisseur psychologique : il n'a ni l'ambition, ni les moyens de scruter une âme et son sens (quand il en a un) n'est pas directement explicité. Il est un jeu de l'esprit, de l'intelligence dans *Candide*, de la fantaisie et du rêve dans *Cendrillon*. L'auteur de contes ne fait aucun effort pour atteindre à la crédibilité, problème essentiel du roman; il la postule en son lecteur. Ou bien nous jouons le jeu, ou il faut y renoncer dès l'abord. Huet avait pressenti cette distinction lorsqu'il définissait en 1670, le *roman* et ce qu'il appelait la *fable* : « la fable représente des choses qui n'ont point été et qui n'ont pu être; le roman représente des choses qui ont pu être, mais qui n'ont point été ». Le conte ouvre donc les portes magiques de l'imagination, de la fantaisie, de l'irréel : il est l'évasion des grands enfants que nous avons été et que nous restons toujours un peu.

On a parlé à diverses reprises, depuis quelque temps, d'un déclin ou d'un appauvrissement du roman français. Il

serait plus exact de parler d'une crise de conscience. Depuis le jour où Valéry a déclaré que l'art du romancier lui paraissait une chose « presque inconcevable » et qu'il lui serait impossible d'écrire une phrase comme celle-ci : « La marquise demanda sa voiture et sortit à cinq heures », critiques et créateurs se sont interrogés avec anxiété sur la validité et sur l'avenir du genre. L'horreur de Valéry pour l'anecdote, ce penchant qui l'a poussé à écrire, dans *Monsieur Teste*, ce que Claude-Edmonde Magny appelle « le roman de l'homme désincarné », l'ont égaré sur la nature profonde, sur l'essence même du roman. Celui-ci ne saurait être une simple biographie spirituelle, détachée des contingences et des mesquineries du quotidien : c'est à bon droit qu'on a reproché, au contraire, à trop de romans de l'entre-deux guerres leur excès d'analyse, leur caractère excessivement concerté (songeons aux *Faux-Monnayeurs*), leur style un peu exsangue, ce qu'on a plaisamment qualifié de « style N. R. F. ».

Le vrai roman suppose l'abandon, la générosité, l'oubli de soi. Il supporte les longueurs, pourvu qu'il y gagne en densité et en poids. Nos romanciers savent peut-être trop bien ce qu'ils veulent, et c'est un tort, car le théoricien nuit toujours à l'élan du créateur. Le roman actuel se veut un témoignage, ou bien la démonstration d'un théorème. Son fléchissement, sur le plan qualitatif, est le signe d'un déclin de l'imagination, d'un goût trop unilatéral pour la noirceur et l'atrocité, d'un appauvrissement de la fantaisie. A force de craindre d'être la dupe de leur sensibilité, trop de nos romanciers ne parviennent plus à nous émouvoir. En lâchant la bride à leur naturel, ils côtoieraient peut-être cette « vulgarité » que Brunetière reprochait à Balzac, mais ils feraient entendre des accents d'un génie plus libre et plus haut. Le salut du roman français ne saurait venir que d'une réconciliation avec les apports les plus féconds de la poésie. Au-delà d'une psychologie trop souvent primaire, d'une analyse parfois étouffante, le moment paraît venu de rouvrir le vaste champ des rêves. De façon très différente, l'auteur du *Rivage des Syrtes* et celui du *Hussard sur le Toit* semblent avoir entendu cet appel. Le roman français, soyons-en sûrs, n'a pas dit son dernier mot.

Les problèmes linguistiques de l'Inde contemporaine

par Ludo ROCHER,
Chargé de Recherches, F. N. R. S.

Il y a quelques années le professeur Sunīti Kumār Chat terji écrivait : « *Jadis* la diversité des langages ne posait aucun problème... *Aujourd'hui* quelques-uns d'entre nous sont alarmés à l'idée qu'une langue commune serait prise comme base de nationalité... Il nous paraît qu'il faudrait avoir une langue unique comme symbole d'une nationalité commune indienne. Cette langue nationale devrait s'opposer à la tendance centrifuge des langues provinciales et repousser l'argument que l'Inde avec autant de langues différentes ne peut être une nation unique. » (1).

En commençant par ces mots d'un des plus grands linguistes indiens de nos jours, nous avons voulu montrer tout d'abord que le problème linguistique — ou plutôt : les problèmes linguistiques — est un phénomène plus ou moins récent. Cependant, en peu de temps le problème s'est posé avec une telle acuité que la moindre allusion à la question suffit à faire monter l'Indien intellectuel sur ses grands chevaux et à entendre exprimer des points de vue aussi convaincants qu'inconciliables.

La présentation du problème tel que nous tâcherons de le résumer dans les pages suivantes est basée surtout sur des impressions personnelles acquises pendant un long séjour dans le pays même, avec toutes les variantes qu'on rencontre en voyageant du cap Comorin à Amritsar et de Bombay à Calcutta.

Le problème principal dont les Indiens s'inquiètent est

(1) S. K. CHATTERJI, *Languages and the Linguistic Problem*. Dans : *Oxford Pamphlets on Indian Affairs*, n° 11, 3^e éd., 1945, p. 3.

celui d'une langue nationale pour l'Union entière. Après l'examen de ce problème, il faudra aussi ajouter quelques mots sur les questions secondaires, celle de la langue de l'enseignement et celle de la réforme de l'Union en « Etats Linguistiques ».

On sait que la Constitution de 1949 a traité le problème de la « langue officielle » d'une façon plus détaillée que n'importe quelle autre Constitution dans le monde : un chapitre entier y a été consacré (articles 343-351). L'article 343 prescrit que « la langue officielle de l'Union sera l'hindī en écriture devanāgarī ». La seule restriction qui est mentionnée est une période de transition de quinze ans pendant laquelle l'hindī devra graduellement remplacer l'anglais comme langue nationale.

Il convient de bien considérer dès le début la signification pratique de cette prescription. Si on excepte le Pakistan où le même problème se pose quoique sur une échelle beaucoup plus limitée, la tâche imposée par le législateur indien est unique dans le monde. Elle revient 1° à favoriser arbitrairement une des centaines de langues et dialectes du continent indien, et 2° à expulser l'anglais qui pendant un siècle et demi avait joué le rôle de langue nationale. (Peut-être n'est-il pas tout à fait correct d'insérer ici l'adverbe « arbitrairement » : nous verrons plus loin que jusqu'à un certain point la Constitution n'entraîne que la validation légale d'une situation de fait.)

Comme l'a dit le professeur Chatterji, la langue nationale devrait servir de symbole de l'unité indienne. N'oublions pas que l'Inde indépendante n'est qu'une création récente, et telle est aussi la conscience d'une nationalité commune. Dans ces circonstances la crainte des tendances centrifuges n'est nullement imaginaire! Sans doute se manifestent-elles moins sur le plan des affaires étrangères et des relations internationales, mais nous avons appris d'expérience que vis-à-vis des mesures de coordination internes l'habitant de Calcutta se sent plutôt bengali qu'indien, que l'habitant de Poona est marathe en premier lieu, que l'habitant de Madras est surtout soucieux de son pays tamoul, etc. Bengali, marathe, tamoul..., voilà le danger redoutable que la diversité linguistique constitue pour l'unité du jeune Etat. La substitution à ces langues régionales

d'une langue nationale contribuerait fortement à éliminer ces barrières.

C'est que de toute évidence une langue nationale aurait aussi des avantages pratiques incontestables. En plus des administrations locales, l'Etat indien exige un gouvernement central. Or, ce gouvernement central ne peut opérer même au moyen des treize ou quatorze parlers qu'on a l'habitude de nommer « les langues majeures ».

A cause des conditions de la vie moderne et grâce aux moyens de transport rapides, un nombre toujours plus grand d'Indiens (fonctionnaires, commerçants, techniciens, etc.) doit se déplacer sur de longues distances. Or, en dehors de leur province natale, ils ne parviennent guère à se faire comprendre ailleurs dans leur propre pays. Et l'effort d'apprendre deux ou trois langues du nouvel Etat ne constituerait même pas un remède⁽²⁾!

Voilà des arguments aussi bien d'ordre sentimental que pratique qui ont abouti à faire reconnaître unanimement la nécessité d'une langue nationale pour l'Inde entière. Malheureusement cette unanimité ne pouvait se faire sur le choix de la langue qui remplirait ce rôle.

Une des langues proposées était l'anglais lequel, même après la lutte pour l'indépendance, avait gardé ses partisans. Ceux-ci affirment qu'il n'y a pas lieu de le remplacer dans un rôle qu'il a si bien rempli pendant un long temps⁽³⁾. Ils

(2) Et il y a aussi la difficulté supplémentaire que les langues indiennes s'écrivent dans un grand nombre d'alphabets différents. A l'exception de l'alphabet arabe qui est toujours employé en Inde pour écrire l'ourdou, tous les autres alphabets sont dérivés de l'écriture *brāhmī* (voir les inscriptions de l'empereur Aśoka); néanmoins, les alphabets (deva)nāgarī, gūrumukhī, bengālī, gujaratī, orīya, kannada, télougou, malayālam et tamoul sont tellement différents que la connaissance d'un entre eux ne peut suffire à déchiffrer les autres. La devanāgarī, qui est employée pour le sanskrit, l'hindī et la marāthī, a été choisie comme alphabet de la langue nationale, malgré quelques efforts en faveur de l'écriture romaine (voir S. K. CHATTERJI : 1° *A Roman Alphabet for India*. Dans : *Journal of the Department of Letters*, Calcutta University, 1935; 2° *Indo-Aryan and Hindi*. Ahmadabad, 1942, pp. 237-240).

(3) Le journaliste anglais Guy WINT (dans son livre récent : *Spotlight on Asia*, 1955, p. 130), analysant les causes du succès rapide du nouveau gouvernement indien après l'indépendance, l'explique par le fait que ce gouvernement reprenait à son compte un certain nombre

ajoutent que surtout après la deuxième guerre mondiale l'anglais est devenu une des langues les plus importantes du monde et qu'il est le porteur d'une culture avec laquelle il serait impropre de rompre par suite d'un chauvinisme exagéré et déplacé. Bien souvent on entend l'argumentation que le rôle important joué par l'Inde dans les relations internationales est dû au fait que les politiques indiens sont parfaitement familiarisés avec l'anglais et avec la culture qu'il représente.

Enfin, certains préfèrent encore la solution « anglaise » de peur que le choix d'une langue indienne, quelle qu'elle soit, n'avantage les membres de la communauté dont celle-ci est la langue maternelle. En effet, ceux-ci n'auraient pas à faire d'efforts pour apprendre une langue étrangère, tandis qu'avec l'anglais cet effort serait commun à tous.

Il faut ajouter tout de suite que ces partisans de l'anglais ne forment qu'une minorité insignifiante; on les retrouve surtout parmi les membres des rangs sociaux supérieurs qui grâce à une éducation anglaise s'étaient assuré une situation favorable sous l'ancien régime. Pour la majorité des Indiens, au contraire, l'anglais toujours reste un des tristes souvenirs du régime colonial qui ne pourrait être effacé trop vite.

Sans doute cette dernière attitude se conçoit-elle sur le plan d'un patriotisme jeune et fervent, mais, pour des raisons pratiques, il est impossible de se ranger à l'avis des fanatiques qui demandent que l'anglais disparaisse immédiatement et complètement. Tout d'abord, la vie publique, les sciences, le commerce, etc., en Inde se font toujours en anglais et, comme nous verrons, pour le moment il n'y a même pas autre chose pour le remplacer. Un des adversaires de l'anglais ayant un jour demandé que tous les journaux rédigés en anglais cessent immédiatement de paraître, ses paroles furent reproduites dans un de ceux-ci avec la mention suivante : « Comme le *vidūṣaka* dans un drame sanskrit M. X a parlé (*). »

de traits de l'ancien régime, tels l'esprit nationaliste, la tradition légale, le « Civil Service », et ... l'anglais. « This continued in use as the unifying official means of communication and the ordinary language of the middle class. It proved a strong power binding the country together; it was the very blood of the nationalist movement, for, without English, all-Indian nationalism might divide into a confusion of minor regional nationalisms. »

(*) Le *vidūṣaka* est le bouffon du théâtre sanskrit. « Der Vidūṣaka

A côté de la minorité qui préférerait l'anglais comme langue nationale de l'Union indienne, un autre groupe demande que ce rôle soit joué par le sanskrit.

Afin de comprendre comment une langue que nous considérons comme morte pourrait être élevée à l'honneur de langue nationale, il faut tenir compte de la disposition d'esprit suivante. Nous pouvons même faire abstraction de ceux qui considèrent l'Inde comme le berceau de toute science — il y en a encore qui prétendent que l'avion était connu dans l'Inde au temps du Mahābhārata —, et nous pouvons aussi négliger l'influence de ceux pour qui l'Inde ancienne constituait l'État idéal — renvoyons à des organisations politiques comme le R. S. S. (= Rāstrīya Svayamsevaka Samgha) qui font de la propagande pour la restauration du système des castes et des « intouchables », qui insistent vivement pour que l'abatage des vaches soit universellement interdit, etc. Mais il y a toujours le fait que tout Indien est extrêmement fier du passé de son pays, de sa culture, de sa littérature. Peut-on s'étonner dès lors que le sanskrit, qui était le porteur de cette culture et de cette littérature, qui est en même temps la langue des dieux, ait été proposé par certains comme langue nationale?

D'ailleurs, ces mêmes partisans du sanskrit vous assurement qu'il ne s'agit pas ici d'une langue morte. Et il faut admettre que, faute d'autre moyen de nous faire comprendre, bien souvent la connaissance du sanskrit nous a été très utile en Inde. De plus, la connaissance de la langue des dieux est toujours encore en haute estime même de la part de ceux qui ne l'ont jamais apprise. La haute considération dont les prêtres jouissent est au moins partiellement due au fait qu'ils savent parler aux dieux dans leur propre langue. Dans les réunions où l'orateur parle sanskrit, l'auditoire comprend toujours un grand nombre d'hommes et de femmes ignorants de cette langue mais dont les figures reflètent le bonheur céleste auquel ils participent en entendant les syllabes sacrées

ist immer ein Brahmane oder vielmehr die Karikatur eines Brahmanen. Seine Erscheinung ist sehr grotesk in Körper, Kleidung und Sprache, er ist zwerghaft, buckelig, kahlköpfig, mit vorstehenden Zähnen und roten Augen, ein großer Fresser, ein Zänker, dumm und unwissend.» (M. WINTERNITZ, *Geschichte der indischen Literatur*, Dritter Band, Leipzig, 1920, p. 171.)

qu'ils ne comprennent pas. Il y a même des réunions régulières qui ont pour seul but d'encourager les Indiens à l'emploi du sanskrit comme langue vivante, telle celle-ci au nom suffisamment évocateur : *Gīrvānavāgvardhinī sabhā*, « la réunion pour la propagation de la langue des dieux ». Enfin, pour l'étranger, la connaissance du sanskrit ouvre toutes les portes qui resteraient bien fermées autrement.

Malgré tout, l'observateur impartial ne peut nier le fait que le sanskrit est une langue morte, même si, lors du recensement de 1951, 555 personnes ont déclaré le sanskrit comme leur langue maternelle. En réalité le nombre de ceux qui sont capables de parler le sanskrit avec aisance est très limité. On ne les rencontre que parmi ceux qui ont parcouru les études de *śāstrī*, un titre qui est obtenu après une éducation sanskrite rigoureuse pendant au moins douze années; et alors même ce serait une grave exagération de prétendre que tous les *śāstrīs* parlent le sanskrit couramment. En outre, partout dans le pays il y a des écoles où l'on enseigne le sanskrit comme langue parlée à de jeunes garçons et jeunes filles mineurs de dix ans; malgré les efforts d'instituteurs enthousiastes et dévoués, nous avons vu très peu de leurs élèves arriver à parler le sanskrit avec une aisance telle qu'ils le substitueraient volontiers à leur langue maternelle dans la vie quotidienne.

Si le nombre de ceux qui parlent le sanskrit avec aisance est très limité, c'est qu'il s'agit d'une langue morte qui, de plus, est une langue difficile à apprendre même pour les Indiens, bien qu'un grand nombre de mots sanskrits soient passés dans le vocabulaire des langues modernes. Même si le sanskrit parlé n'aspire pas à imiter la langue ornée et les longs composés de la *Kādambarī* de Bāna mais bien plutôt le style direct et simple du *Pañcatantra*, nous doutons qu'il puisse jamais être considéré comme une vraie langue nationale supposée connue par tout le peuple ⁽⁵⁾.

(5) Toutefois il faut attirer l'attention sur quelques efforts privés qui ont pour but de créer un sanskrit facile à apprendre : *sulabham saṃskṛtam sulabham iti darśayitum eva ayam prayatnah*, « cet effort ne veut que montrer que du sanskrit facile est une chose vraiment facile » (Préface, p. viii, d'un livre intitulé *Kanaḥ luptaḥ gṛham dahati*, où K. KR̥SNASOMAYA traduit une histoire de Tolstoï en « sanskrit aisé »). L'enthousiasme des auteurs de tels livres ne peut être mieux montré qu'en citant l'extrait suivant de la préface anglaise

Si nous ajoutons que le vocabulaire du sanskrit ne s'est guère adapté à l'évolution de la vie moderne de sorte qu'il est très difficile de discuter dans cette langue d'autres sujets que ceux dont parlent les textes anciens, on sera convaincu que l'enthousiasme et la fierté de la culture ancienne ne peuvent suffire à élever le sanskrit au rang de langue nationale de l'Etat indien moderne.

En outre, il y a quelques communautés qui sont positivement hostiles au sanskrit. Il s'agit ici d'une question d'ordre religieux; en effet, pour les Hindous, le sanskrit est la langue de leurs traditions les plus sacrées. Or, cet argument ne tient pas pour les Mahométans (il y en a encore 40 millions dans l'Union) qui, pour les mêmes raisons, s'orientent vers l'arabe et le perse. Le partage de 1947 n'a pas amélioré les relations entre Hindous et Mahométans, et l'hostilité de ces derniers envers l'hindouisme s'est étendue à son symbole, le sanskrit.

Tandis que l'influence mahométane se manifeste surtout dans le Nord, il y a aussi de l'opposition contre le sanskrit dans le Sud de la péninsule. Cette opposition, que nous avons rencontrée surtout au pays tamoul (qui correspond plus ou moins à l'Etat de Madras), est au fond moins d'origine linguistique que d'origine sociale. La population tamoule non-brahmanique s'oppose à ce qu'elle appelle la tyrannie et l'exploitation de la part des castes brahmaniques, et cette opposition s'étend aussi à la langue sanskrite qui symbolise l'ensemble des points litigieux entre brahmanes et tamouls. Au point de vue quantitatif, il n'y a aucun doute que ce sont les adversaires du sanskrit qui forment la majorité.

Etant donné l'impossibilité et pour l'anglais et pour le sanskrit de revendiquer la faveur d'être choisi comme langue nationale, il ne restait qu'une solution : se prononcer pour une des langues modernes parlées dans l'Inde. Le législateur a décidé que l'hindī serait appelée à jouer ce rôle.

Les adversaires de l'hindī refusent d'accepter les résultats

de M. KRNASOMAYA : « Sanskrit is our great inheritance. Our past greatness is all of Sanskrit, its life, literature, art and philosophy. Even today the western nations are seeking inspiration from it. We cannot afford, as we are doing, to lose this grand heritage. How to preserve Sanskrit as a living force? It is only by making it our national language » (p. xvii).

du recensement de 1951, arguant surtout du fait que le nombre des sujets recensés comme parlant l'hindī comprend aussi ceux qui ont donné comme langue maternelle l'ourdou, l'hindustānī et la pañjābī. Cependant, même si les chiffres ont été largement exagérés, il serait difficile de refuser le premier rang à l'hindī. Il y a, en effet, une longue distance entre l'hindī avec environ 150 millions de sujets parlants et les autres langues comme le télougou avec 33 millions, la marāthī avec 27 millions, le tamoul avec 26 millions, etc.

Même si l'on met à part l'aspect quantitatif que nous venons de souligner, le choix de l'hindī ne peut être considéré comme purement arbitraire. Admettons qu'il soit faux dans les circonstances actuelles de regarder l'hindī comme *lingua franca* pour l'Inde entière ou même pour la partie septentrionale du pays; en effet, même les autres langues d'origine indo-européenne comme la marāthī ou la bengālī se sont développées trop indépendamment pour que les bengalis ou les marathes soient encore en état de parler ou de comprendre l'hindī. Toutefois c'est un fait qu'avec *une certaine espèce* d'hindī on peut demander son chemin à Poona ou Calcutta tandis qu'on ne pourrait se faire comprendre en marāthī ou en bengālī à Allahabad ou Banaras. Nous disons : « avec une certaine espèce d'hindī ». En effet, parallèlement à l'hindī pure une autre langue s'est développée que nous serions tentés d'appeler « dégénérée », si nous n'avions appris comment il est dangereux et peu indiqué de parler de dégénérescence en linguistique; on lui a donné le nom de « bāzār hindī ».

Ceux dont l'hindī n'est pas la langue maternelle et qui n'en ont pas fait une étude approfondie ne pourraient que difficilement se familiariser avec toutes ses subtilités. Aussi est-ce une telle hindī débarrassée de ses finesses grammaticales, la « bāzār hindī », qu'on entend parler par le bengali qui fait des achats à Poona ou par le marathe qui fait des emplettes pendant son séjour à Calcutta. C'est cette « bāzār hindī » aussi à laquelle on peut toujours recourir quand on ne connaît pas le parler local, soit à Bombay, Ahmadabad, Calcutta ou Cuttack, soit même à Madras, Bangalore ou Trivandrum.

Deux exemples suffiront à préciser le caractère de cette hindī simplifiée :

1. L'hindī propre distingue très nettement le genre gram-

grammatical des noms. Le mot *dāl* (le nom d'un plat indigène) est toujours féminin. Pour exprimer l'idée que ce plat a été bien préparé, même le coolie illettré de Banaras ne manquera jamais de dire correctement : *dāl acchī banī hai*. En *bāzār hindī* ce féminin est négligé; tout comme on dit que *bhāt*, « le riz » (masculin!), a été bien préparé : *bhāt acchā banā hai*, en dehors du territoire de l'hindī propre on vous dira invariablement : *dāl acchā banā hai*. De même le substantif féminin *der*, « le temps », avec le verbe *honā*, « être », forme l'expression très commune *der honā*, « avoir du retard ». Or, après avoir entendu les habitants de Bombay s'excuser de leur retard en disant *bahut der ho gayā*, en arrivant à Banaras il faut faire attention de bien dire : *bahut der ho gaī*.

2. En hindī il y a une construction grammaticale dans laquelle le verbe transitif dans les temps secondaires s'accorde avec l'objet de la phrase tandis que le sujet grammatical s'exprime par un cas d'agent avec suffixe *-ne*. On ne dit pas : « Je mangeais du riz », mais on dit : « Par moi du riz (a été) mangé » : *maimne bhāt khāyā*. La *bāzār hindī* ne connaît pas cette construction avec *-ne*. Tout comme on dit : « Je mange du riz », *maim bhāt khātā hūṃ*, au passé on dira : *maim bhāt khāyā*.

Comme son nom l'indique, la *bāzār hindī* est plus ou moins limitée aux milieux commerciaux, et elle manque d'ailleurs d'unité : dans les diverses régions de l'Inde elle diffère considérablement sous l'influence des langues maternelles des sujets parlants. Néanmoins les exemples précédents prouvent que l'hindī était la seule langue indienne qui, avant son élévation *de jure* au rang de langue nationale, avait déjà acquis ce statut *de facto*.

Ces arguments en faveur de l'hindī ne suffisent cependant pas à la faire généralement accepter comme langue nationale.

La Constitution n'a pas stipulé les fonctions de la langue officielle dans les relations privées des citoyens. Il en résulte que l'on peut soupçonner les efforts du gouvernement central pour introduire l'hindī comme langue nationale de n'être qu'une tentative d'exterminer complètement les langues régionales. La méfiance est d'autant plus grande que ces efforts émanent d'une capitale qui par hasard est située au milieu du

territoire de l'hindī même (*). Nous avons, déjà fait allusion à la force des tendances centrifuges qu'un tel soupçon pourrait exciter!

Une autre objection, d'ordre pratique, est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une question de subsistance matérielle. Un des problèmes les plus aigus de l'Inde indépendante est celui du chômage parmi les intellectuels. Pour un grand nombre de jeunes gens qui achèvent leurs études secondaires ou supérieures il est impossible de faire carrière dans le secteur privé. La plupart d'entre eux ne visent qu'à obtenir un poste modeste dans l'administration publique, de sorte que pour chaque poste vacant il y a une compétition énorme, souvent de plusieurs milliers de candidats. Tant que les examens de sélection se passaient en anglais, aucune objection ne pouvait s'élever contre l'impartialité de cette compétition. Mais dès le moment où tous auront à subir ces examens en hindī, on craint que les candidats qui parlent hindī comme langue maternelle ne soient fortement privilégiés.

C'est ce point qu'avait en vue M. C. Rajagopalachariar, le premier gouverneur-général indien, lorsqu'il intervint auprès de l' « Official Language Commission » à Madras au mois de janvier 1956. Le successeur de Lord Mountbatten, quoique d'origine tamoule, accepte que l'hindī en arrive à remplacer l'anglais, mais il serait faux, dit-il, de demander que cette substitution soit complète quinze ans après la mise

(*) Il est très intéressant à ce sujet d'observer la circonspection avec laquelle le Président, le Docteur Rājendra Prasād, traite du problème de l'hindī pendant sa tournée dans le sud en novembre 1955. Nous traduisons quelques passages caractéristiques d'un discours prononcé à Madras : « Parfois nous avons des discussions concernant la langue nationale de l'Inde : or, parlant devant une audience tamoule à laquelle cette affaire touche de si près, je puis vous assurer, moi qui suis de langue hindīe, que personne dans le Nord ne songe à substituer l'hindī à la langue régionale. » ... « Ce n'est que par accident que l'hindī a été proposée comme langue nationale; en effet, ce n'est que par accident que c'est l'hindī qui est parlée par le plus grand nombre d'hommes. » « ...Il n'a pas été de notre intention d'affaiblir aucune langue ou de détourner l'attention du peuple de sa propre langue qui lui est particulièrement chère. Vous connaissez tous la restriction qui résulte de la Constitution autant qu'elle est imposée par le bon sens : l'hindī ne sera employée que pour les affaires qui concernent l'Inde entière; elle ne le sera pas pour les affaires qui peuvent aussi bien ou même mieux être traitées dans les langues régionales ».

en vigueur de la Constitution. Tout d'abord il faudrait rendre l'étude de l'hindī obligatoire dans toutes les écoles secondaires; ensuite la substitution à l'anglais aurait lieu au moment où la connaissance de l'hindī serait répandue comme l'est celle de l'anglais aujourd'hui. Entre-temps il n'y a rien d'humiliant dans le fait que l'anglais soit la langue officielle de l'Inde comme elle est celle du Commonwealth entier.

Voilà quelques arguments de nature à séparer la population indienne en deux groupes hostiles, celui de ceux qui parlent hindī dès leur naissance, et celui de ceux qui auront à l'apprendre comme une langue étrangère. Mais il faut noter que ce dernier groupe même n'est pas unanime dans sa résistance à l'hindī, cette résistance offrant une gradation inversement proportionnelle au degré de parenté entre l'hindī et la langue régionale particulière. Ainsi il n'y a pas de difficulté majeure à convaincre le sujet parlant gujarātī des avantages de l'hindī comme langue nationale. L'attitude du marathe et du bengali peut être décrite comme une indifférence défiante. Enfin, ceux qui parlent les langues dravidiennes, lesquelles n'ont rien en commun avec l'hindī, sont positivement hostiles. Ce n'est que dans les gares du Sud que nous avons vu comment l'écriture « nationale » devanāgarīe (à laquelle on avait récemment donné la place d'honneur sur les tableaux) avait été couverte d'une couche épaisse de couleur noire. Les dravidiens même les plus modérés insistent fort pour que l'équilibre soit rétabli par l'obligation faite à leurs concitoyens de langue aryenne d'apprendre de leur côté une des langues dravidiennes. Mais ceux des aryens qui parlent une autre langue que l'hindī (comme la marāthī, la bengālī, etc.) repoussent cette prétention en signalant que pour eux aussi l'hindī est une langue étrangère qu'ils doivent s'efforcer d'apprendre; pourquoi alors les obliger à apprendre une troisième langue (7) ?

Enfin, les opposants à l'hindī s'appuient aussi sur le fait que l'hindī n'aurait pas de littérature. Il faut reconnaître en effet que la littérature de l'hindī propre ne commence que vers

(7) Il faut néanmoins applaudir à l'initiative prise par le gouvernement central de créer des bourses d'études pour les langues du Sud dans les universités du Nord; récemment ce projet a été annoncé dans la Chambre des Députés par le vice-ministre de l'Intérieur, M. B. N. Datar.

1850 tandis que tout ce qu'on range sous ce nom avant cette époque appartient en réalité à des dialectes comme l'avadhī, la braj bhāsā, la marwārī, la bhojpurī, etc. Et d'autres langues indiennes peuvent aisément se prévaloir d'une littérature beaucoup plus riche et plus ancienne.

Les objections qui précèdent sont mises en avant du fait que le législateur a donné la préférence à l'hindī sur les autres langues indigènes. Mais il faut aussi mentionner d'autres arguments qui ont leur origine dans la nature même de l'hindī.

Ceux qui sont forcés d'apprendre la nouvelle langue nationale se demandent : qu'est-ce que « l'hindī » ? Sans qu'on puisse révoquer en doute l'unité grammaticale de la langue dont le recensement estima le nombre de sujets parlants à 150 millions, c'est un fait que cet ensemble comprend des groupes dont les parlars sont mutuellement inintelligibles suivant qu'ils emploient un vocabulaire basé d'une part sur l'arabe et le perse ou d'autre part sur le sanskrit⁽⁸⁾. Avant que l'hindī ne se répande dans le reste de l'Inde, il faudrait au moins que son vocabulaire soit fixé. Théoriquement ce problème ne présente aucune difficulté insurmontable. Entre les deux extrêmes de l'ourdou exclusivement basée sur l'arabe et le perse et de la haute hindī tout à fait sanskritisée, il y a maintenant déjà le juste milieu de la *khadī bolī* qui pourrait satisfaire tous les partis.

Le moment où ce dernier parler pourrait être adopté comme langue nationale n'est d'ailleurs pas encore en vue, car cette solution se heurte à pas mal d'obstacles. La Constitution prescrit que la langue nationale sera basée « en premier lieu sur le sanskrit et en second lieu sur d'autres langages ». Dans certains milieux cette clause a donné lieu à un purisme exagéré qui a pour but de bannir de la langue nationale tout mot qui n'est pas d'origine sanskrite.

Cependant, malgré tous les efforts des puristes, il est permis de croire que jamais en Inde une *table* ne sera nommée autrement que *mez*, et que le mot anglais *station* ne sera jamais remplacé par la création nouvelle *agnirathavirā-masthāna*, « le lieu où le char à feu s'arrête ». Heureusement il y a d'autres centres où l'on travaille dans une direction

(8) Voir O. L. CHAVARRIA AGUILAR, *Lectures in Linguistics*, Poona, 1954. Lecture III : *Language and Linguistics in India*, p. 61.

beaucoup plus raisonnable. Ainsi au Deccan College Post-graduate and Research Institute à Poona on élabore un projet d'étude comparative du vocabulaire de toutes les langues indiennes modernes afin de réaliser la clause de la Constitution qui prescrit « d'enrichir l'hindī en y intégrant les formes, le style et les expressions employés dans l'hindustānī et les autres langues majeures de l'Inde ».

Outre l'incertitude de son vocabulaire normal, on reproche encore à l'hindī de ne pas avoir de vocabulaire technique. Ce sont surtout les partisans de l'anglais qui prétendent que l'évolution de l'histoire de l'Inde pendant les deux derniers siècles a été telle que l'hindī et en général toutes les langues indigènes n'ont pas marché au pas du progrès de la technique et de la vie moderne. Les langues indiennes ne seraient pas suffisamment équipées pour exprimer certains aspects de la civilisation moderne, tels que la science et la technique; en effet, ces aspects du monde moderne ont été introduits en Inde et y ont toujours été traités au moyen de l'anglais.

On ne saurait nier l'existence de cet arriéré, mais en même temps on doit admettre qu'un tel arriéré peut être rattrapé. On a déjà fait des efforts dans ce sens et plusieurs gros volumes de dictionnaires techniques ont été publiés. Il est cependant dommage que certains de ces efforts émanent de ces mêmes cercles qui voudraient remplacer *station* par *agnirathavirāma-sthāna*. Ici aussi il faudra choisir le juste milieu ainsi qu'on en a déjà décidé avec une large majorité lors d'une réunion qui se tenait à ce sujet à l'université de Poona. Il n'y a aucune raison pour qu'on continue à appeler un bec Bunsen « Bunsen burner » lorsqu'il est possible de dire Bunsen *battī*, mais d'un autre côté on se demande pourquoi les puristes demandent une terminologie hindie spéciale pour des termes chimiques pour lesquels toutes les autres langues adoptent la même terminologie internationale, même si elle est basée sur le grec ou le latin et non sur le sanskrit.

Quoi qu'il en soit du problème de la langue nationale, l'*Official Language Commission* est en train de rassembler des données dans les différentes parties du pays et on attend le rapport qu'elle doit publier au mois de juillet 1956.

Outre la question de la langue nationale, l'Inde connaît un autre problème linguistique, celui de la langue de l'ensei-

gnement (*). Auparavant la situation était telle que l'enseignement supérieur et même une partie de l'enseignement secondaire étaient donnés en anglais. Il va de soi que dans l'Inde indépendante on demande que l'enseignement soit donné dans une langue indigène et de préférence dans la langue maternelle de l'étudiant.

Il y a cinquante ans déjà, Rabindranath Tagore reconnaissait la nécessité de l'anglais pour ceux qui se préparaient aux études supérieures, mais en même temps il plaidait pour un système parallèle qui assurerait aux autres une éducation complète dans leur langue maternelle. Les efforts dans ce but se sont renouvelés plus vigoureusement après l'indépendance et ils ont été intégrés à la tendance générale visant à l'expulsion de la langue colonisatrice. Malheureusement ici aussi le progrès est retardé par le manque des manuels nécessaires et par le défaut d'une terminologie scientifique élaborée. L'université de Calcutta fut la première à permettre aux étudiants de passer leurs examens au choix en anglais ou dans leur langue régionale. Comme ce principe fut accepté à l'unanimité lors de la réunion à l'université de Poona il y a trois ans, il faut s'attendre à ce que les autres universités suivent aussi l'exemple de Calcutta.

On sait que l'Union indienne est composée d'un certain nombre d'États fédéraux (10). Cette division du territoire n'est pas nouvelle; au contraire, elle continue la situation du régime britannique. Les États que la Constitution appelle « Part A States » sont la continuation directe des anciennes provinces anglaises, des « Governor's Provinces » du Government of India Act 1935; les « Part B States » comprennent les plus grands d'entre les États des princes indigènes, et les « Part C States » comprennent les autres États indigènes ou résultent de la fusion de plusieurs d'entre eux (11). On se plaint maintenant de ce que cette division aurait été introduite con-

(*) Voir S. K. CHATTERJI, *The Language Problem in Indian Education*. Dans : *Bulletin of the Ramakrishna Mission Institute of Culture*, janvier 1954.

(10) Voir l'énumération des États dans la Constitution, *First Schedule : The States and the territories of India*.

(11) Voir la monographie publiée par la Publications Division, Ministry of Information and Broadcasting : *Indian States Today*. Delhi, 1948.

formément aux intérêts britanniques sans tenir compte des désirs de la population indienne et de ses groupes linguistiques ⁽¹²⁾.

Il y avait des récriminations, et sur le plan général au sujet des statuts différents pour les diverses catégories d'Etats (Part A States, etc.), et sur le plan régional telles les prétentions du Bengale sur certaines parties du Bihar où on ne parle que la bengālī, etc. En 1954, le premier Etat linguistique fut créé lorsque la partie de Madras parlant télougou au lieu de tamoul fit sécession et devint l'Etat d'Andhra avec capitale Kurnool.

Entre-temps on avait institué une commission ad hoc, appelée *States Reorganisation Commission* (le 22 décembre 1953). Tout comme les partis intéressés, M. Nehru reconnaissait que l'unité de langue et de culture sont des facteurs importants en tant qu'ils déterminent la manière de vivre de la région. Mais comme on pouvait prévoir que la création d'unités purement linguistiques encouragerait les tendances centrifuges dont nous avons déjà parlé ⁽¹³⁾, la commission eut mission de ne pas fermer les yeux sur un nombre d'autres facteurs également importants et de ne pas oublier que c'est la tâche du gouvernement central de coordonner les désirs des parties composantes avec les intérêts de la nation entière.

Les recommandations de la commission furent publiées le 30 septembre 1955. Il y aurait 16 Etats au lieu de 27, outre trois régions administrées par le Centre (Delhi, Manipur et les îles Andaman et Nicobar). En général le projet fut bien accueilli, mais il restait quelques points de mécontentement dont le gouvernement se devait de tenir compte lors de la rédaction de ses conclusions. Au Panjāb, on s'opposait à la fusion avec les Etats de PEPSU (= Patiala and East Punjab States Union) et Himachal Pradesh; on y demandait un Etat où on ne parlerait que la pañjābī. Mais c'étaient surtout les marathes qui protestaient contre l'Etat bilingue de Bombay (marāthī et gujarātī) et contre la formation d'un

⁽¹²⁾ D. N. SEN, *A case for Linguistic States*, Calcutta, 1954. — En sens inverse : K. P. MUKERJI et S. RAMASVAMY, *Reorganisation of Indian States*, Bombay, 1955.

⁽¹³⁾ Voir aussi : Chester BOWLES, *Ambassador's Report*, London, 1954, p. 89.

nouvel Etat de Vidarbha qui contiendrait les régions marathes de l'ancien Madhya Pradesh; on demandait la création d'un *Samyukta Mahārāṣṭra* (= Mahārāṣṭra Réuni) dont Bombay serait la capitale.

En face de ces problèmes, le gouvernement central déposa ses conclusions le 16 janvier 1956. Le soir même, M. Nehru estima nécessaire de s'adresser au peuple via l'A. I. R. (= All India Radio) et de lui expliquer les motifs qui étaient à l'origine des quelques modifications apportées aux recommandations de la commission. La décision concernant le Panjāb fut remise à plus tard, mais Bombay était divisé en l'Etat de Mahārāṣṭra (y compris Vidarbha), l'Etat de Gujarāt, et la ville de Bombay qui serait administrée par le Centre. On connaît les résultats de cette décision : les marathes, refusant de renoncer à Bombay comme capitale de Mahārāṣṭra, y occasionnaient de sérieuses bagarres; tous les fonctionnaires d'origine marathe étaient forcés de donner leur démission, y compris M. C. D. Deshmukh, le ministre des Finances au Centre, etc.

Ceci suffit à nous faire apprécier les difficultés qui surgiront encore au moment où la réforme des Etats se décidera définitivement dans le Parlement de Delhi où le projet de loi a été introduit par M. G. V. Pant, ministre de l'Intérieur, le 16 mars 1956.

Nous avons tenté de présenter quelques aspects des problèmes linguistiques qui se posent au jeune Etat indien. Les difficultés sont considérables d'autant plus que les divers points de vue se heurtent avec la vigueur et la passion que l'on a accoutumé de rencontrer en de tels problèmes. L'Inde traverse une période de transition et d'adaptation, et le gouvernement se rend très bien compte que l'emploi de la contrainte serait vain. Aujourd'hui, même dans les écoles du Sud, la jeune génération étudie l'hindī, et, lorsque cette génération prendra le commandement, elle sera capable de se servir de cette langue dans ses relations avec le Nord. L'aversion pour une langue qu'elle aussi maniera désormais avec aisance diminuera; à ce moment-là l'hindī aura commencé à jouer son rôle de langue officielle et nationale. Il n'y a aucune raison pour que cette situation nouvelle empêche les Indiens de travailler avec zèle au développement de leurs langues régionales et à

se servir de celles-ci comme langues de l'enseignement. Mais il serait tout aussi regrettable que les intellectuels ne s'appliquent plus à l'étude de l'anglais lequel n'est pas seulement la langue de la « colonisation exécrationnelle » mais est encore, par suite de l'évolution de l'histoire moderne, un indispensable instrument de communication entre les peuples.

Lors de la discussion au Sénat sur la réforme des Etats, pendant la dernière semaine de 1955, le Premier Ministre Nehru a formulé les principes suivants qui s'appliquent à tous les problèmes linguistiques : « Notre façon de penser a été avant tout politique et elle ne pouvait être autre dans un pays qui luttait pour son indépendance. Mais, une fois l'indépendance acquise, notre manière de penser doit devenir plutôt économique et sociale que politique. Ce changement est une épreuve de croissance et de progrès, du fait que nous abordons des problèmes réels au lieu d'avoir des discussions stériles sur de hauts principes. »

Espérons très sincèrement que l'Inde puisse résoudre ses problèmes dans ce sens, et qu'elle retrouve au plus tôt l'équilibre linguistique!

Sur un point de messianisme dans les Synoptiques et chez Calpurnius

par Raoul VERDIÈRE

Docteur en philologie classique U. L. B.

Je ne me dissimule pas ce que, pour d'aucuns, le titre de cet article peut avoir d'étrange, voire peut-être d'impie. Pourtant, en l'écrivant, je n'ai été mû par aucun esprit de scandale, mais à la lecture des textes que je cite plus bas ce titre s'est imposé à moi comme reflétant au mieux l'esprit de ces mêmes textes. J'ajoute que la conclusion à laquelle j'arrive n'est pas péremptoire et qu'elle me paraît relever uniquement du possible.

Voici donc des textes néo-testamentaires, d'après la traduction de Segond ⁽¹⁾, suivis d'un extrait de Calpurnius.

MATT., 8, 23-27 :

Il monta dans la barque, et ses disciples le suivirent. Et voici, il s'éleva sur la mer une si grande *tempête* que la barque était couverte par les flots. Et lui, il dormait. Les disciples s'étant approchés le réveillèrent, et dirent : « Seigneur, sauve, nous périssons » ! Il leur dit : « Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi » ? Alors il se leva, menaçant les *vents* et la mer, et il y eut un grand *calme*. Ces hommes furent saisis d'étonnement : « Quel est celui-ci », disaient-ils, « à qui obéissent même les *vents* et la mer » ?

MARC, 4, 35-41 :

Ce même jour, sur le soir, Jésus leur dit : « Passons à l'autre bord. » Après avoir renvoyé la foule, ils l'emmenèrent dans la barque où il se trouvait; il y avait aussi d'autres barques avec lui. Il s'éleva un grand *tourbillon*, et les flots se jetaient

(¹) Dans l'édition de 1945.

dans la barque, au point qu'elle se remplissait déjà. Et lui, il dormait à la poupe sur le coussin. Ils le réveillèrent, et lui dirent : « Maître, ne t'inquiètes-tu pas de ce que nous périssons »? S'étant réveillé, il menaça le *vent*, et dit à la mer : « Silence! tais-toi »! Et le *vent* cessa, et il y eut un grand *calme*. Puis il leur dit : « Pourquoi avez-vous ainsi peur? Comment n'avez-vous point de foi »? Ils furent saisis d'une grande frayeur, et ils se dirent les uns aux autres : « Quel est donc celui-ci, à qui obéissent même le *vent* et la mer »?

LUC, 8, 22-25 :

Un jour, Jésus monta dans une barque avec ses disciples. Il leur dit : « Passons de l'autre côté du lac. » Et ils partirent. Pendant qu'ils naviguaient, Jésus s'endormit. Un *tourbillon* fondit sur le lac, la barque se remplissait d'eau, et ils étaient en péril. Ils s'approchèrent et le réveillèrent, en disant : « Maître, maître, nous périssons »! S'étant réveillé, il menaça le *vent* et les flots, qui s'apaisèrent et le *calme* revint. Puis il leur dit : « Où est votre foi »? Saisis de frayeur et d'étonnement, ils se dirent les uns aux autres : « Quel est donc celui-ci, qui commande même au *vent* et à l'eau, et à qui ils obéissent? »

CALP., *Buc.*, 4, 102-106 :

*Aspicis ut uirides audito Caesare siluae
conticeant? Memini, quamuis urgente procella,
sic nemus immotis subito requiescere ramis,
et dixi : « Deus hinc, certe deus expulit Euros. »
Nec mora, Pharsali siluerunt sibila cannae.*

« Vois-tu comme, au nom de César, les vertes forêts se taisent? Je me souviens que jadis, en dépit de la *bourrasque* menaçante, le bois a de la sorte brusquement retrouvé son *calme* en ses rameaux devenus immobiles. Et j'ai dit : « Un dieu! oui, c'est un dieu qui d'ici a chassé les *vents*. » Et sans tarder les roseaux de Pharsale *ont tu* leurs sifflements. »

Il ne faut pas être grand docteur pour se rendre compte que, mis à part quelques points de détails qui relèvent de la critique néo-testamentaire, les *Synoptiques* sont d'accord pour souligner l'étrange maîtrise du Messie sur les vents ⁽²⁾, et

(2) Non sur les flots directement, puisque ceux-ci sont mus par l'action des vents.

que Calpurnius, de son côté, souligne cette même maîtrise chez César, qui est ici Néron ⁽³⁾. Que le lieu de l'action soit un lac chez les *Synoptiques* et une forêt dans la bucolique de Calpurnius n'importe guère. Si ce n'est pas le lieu de montrer ici la signification politique de la tirade de Calpurnius ⁽⁴⁾, je pense toutefois que les esprits, même les plus inclinés, seront frappés de la merveilleuse ressemblance, à la fois de forme et de fond, qui caractérise les passages cités des *Synoptiques*, d'une part, et de Calpurnius, d'autre part.

D'après Daniel-Rops ⁽⁵⁾, M^{gr} Ricciotti ⁽⁶⁾ fixe les dates de composition des *Synoptiques* de la façon suivante : « ... l'original araméen de saint Matthieu est de la période 50-55 (le texte grec serait assez postérieur) ; l'Évangile de saint Marc fut rédigé entre 55 et 62, lorsque l'évangéliste se trouvait à Rome avec Pierre ; quant à saint Luc, qu'une tradition constante assure être le dernier, son travail se situe vraisemblablement en 63 ». De son côté la *Quatrième Bucolique* de Calpurnius est de 55 au plus tôt et de 56 au plus tard ⁽⁷⁾.

En matière d'histoire des religions je ne suis d'aucune école. C'est ce qui me permet d'assurer le lecteur que j'ai examiné les textes cités plus haut avec un esprit qui ne s'agenouille pas. Si j'ai fait mention de la datation de M^{gr} Ricciotti, et non de celle de von Harnak ou de Guignebert par exemple, c'est d'abord parce qu'aucun des historiens n'est d'accord sur cette datation, c'est ensuite parce que, par hasard, la datation des *Synoptiques* telle que l'a formulée M^{gr} Ricciotti se rapproche de celle que j'ai donnée de la *Quatrième Bucolique* de Calpurnius. De la ressemblance même qu'offrent les *Synoptiques* et Calpurnius je ne prétends tirer que peu de chose. A part l'« intellectuel » Luc — et encore ! — il me paraît douteux que Marc et Matthieu aient pu prendre connaissance de ce qu'écrivait Calpurnius. Il y aurait eu, dans ce fait, un souci d'être au courant de l'actualité littéraire à tout le moins prodigieux.

⁽³⁾ L'étrange, c'est que pour d'aucuns Néron est précisément l'Antéchrist.

⁽⁴⁾ A ce sujet, cf. mon édit. de Calpurnius dans la collection Latomus, vol. XIX (Bruxelles, 1954), p. 37.

⁽⁵⁾ Cf. *Jésus en son temps*, 2^e éd. (Paris, 1946), p. 39.

⁽⁶⁾ Vraisemblablement dans sa *Vita di Gesu Cristo*, parue à Milan en 1941 et que je ne connais pas.

⁽⁷⁾ Cf. mon éd. de Calpurnius, pp. 36-38.

Mais je ne serais pas surpris que Calpurnius, tout comme Sénèque plus tard, se soit fait l'écho de rumeurs qui devaient courir par le peuple. Peut-être même ces rumeurs lui sont-elles parvenues anonymes, je veux dire sans que le nom du Christ y ait été nécessairement mêlé. Quoi qu'il en soit, leur caractère nettement surnaturel ne dut pas déplaire à un poète toujours un peu « en mal de copie » et dévolu lui aussi à un messianisme qui, pour n'être pas chrétien, tendait à produire Néron non

Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change.

RAOUL VERDIÈRE.

Thèses d'agrégation

Contribution à la connaissance des enzymes dans l'ontogénèse. Les phosphomonoestérases acide et alcaline dans le développement du rat et de la souris, par le Dr J. MULNARD. (Thèse d'agrégation de l'Enseignement supérieur défendue devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bruxelles, *Arch. Biol.*, 66, 527-680, 1955).

Alors qu'il était encore étudiant, M. Jacques Mulnard a commencé à s'initier aux méthodes cytochimiques applicables au matériel embryologique et ses premières recherches ont porté sur l'œuf d'un coléoptère, la bruche du haricot.

Ces premières investigations auraient sans doute pu prendre figure d'une thèse de Doctorat en Sciences, mais leur portée était trop strictement zoologique pour qu'elles fussent soumises à la Faculté de Médecine comme travail d'agrégation. C'est pourquoi il a paru préférable que les techniques dont le Dr Mulnard avait acquis le maniement soient utilisées pour étendre nos connaissances sur l'œuf des mammifères.

Au moment où cette décision fut prise, les premiers stades de divers rongeurs, lagomorphes et insectivores avaient fait l'objet d'une exploration portant sur leurs principaux métabolites, glycogène, lipides, protéides, phospholipides, complexes ribonucléiques et sur la cytochromoxydase. De plus, une méthode appropriée de montage *in toto* avait apporté aisance et sécurité dans les manipulations cytochimiques. Cette situation parut favorable à l'étude d'un groupe d'enzymes, les phosphomonoestérases, pour lesquelles il existe une méthode de détection élective, due à Gomori. Cet espoir n'a pas été déçu, bien que les difficultés techniques à surmonter aient été considérables, et l'auteur est parvenu à établir une description complète et précise de la manière dont les phosphatases alcalines et acides apparaissent et évoluent depuis l'oocyte ovarien jusqu'au 12^e jour du développement, c'est-à-dire jusqu'à l'embryon complètement constitué.

Au point de vue de la méthode, le point le plus remarquable est que tous les traitements, depuis la fixation jusqu'à la révélation du précipité métallique final ont été effectués, en principe, sur les œufs et embryons flottants, qui n'ont été montés sur lame que pour l'examen final au microscope. On évite ainsi non seulement des pertes d'enzymes dues à l'enrobage dans la paraffine, mais encore des artefacts dus au seul fait que l'objet ne serait pas uniformément abordable de tous côtés par les réactifs successifs.

Grâce à ces précautions, le Dr Mulnard a pu reconnaître que l'oocyte n'est pourvu que d'une quantité limitée de phosphatase acide, et qu'une augmentation appréciable de cet enzyme se produit après la fécondation. Il prend alors deux formes bien distinctes, l'une liée à des mito-

chondries assez volumineuses, l'autre plus diffuse dans le cytoplasme et présente aussi dans les nucléoles. L'individualité de ces ferments ressort de ce que leurs limites d'activité en fonction du pH sont différentes : de 5,3 à 5,5 pour la forme diffuse, de 4,8 à 5,6 pour la forme granulaire. Ces enzymes primaires se répartissent ensuite de façon caractéristique entre la partie embryogène et les matériaux extra-embryonnaires, complétant ainsi le tableau de la chimio-différenciation déjà reconnue au point de vue des ribonucléoprotéines et des mucopolysaccharides.

La phosphatase alcaline a un comportement tout différent. On n'en trouve pas trace avant le 4^e jour. Elle est alors synthétisée autour des noyaux de la partie embryogène, devient particulièrement abondante dans ces cellules en pleine activité et présente au stade de la ligne primitive et au cours de la morphogénèse primordiale des variations quantitatives et topographiques remarquables. Signalons surtout le fait que toutes les structures induites, non seulement le système nerveux central, mais les crêtes neurales, les placodes, les nerfs périphériques se signalent électivement par une haute teneur en phosphatase alcaline; cette réaction permet de reconnaître les moindres cellules ayant leur origine dans le matériel induit.

Ayant réalisé ces observations, dont nous ne pouvons ici relever que l'essentiel, le D^r Mulnard s'est attaché à résoudre par l'expérience deux problèmes : celui de la localisation intracellulaire de la phosphatase alcaline et celui de l'unicité *versus* pluralité de cet enzyme. La première question a été résolue par la centrifugation *in vivo* qui a fait apparaître la liaison entre la phosphatase et les ribonucléoprotéines, ainsi qu'une relation avec le glycogène. La seconde question a été examinée en employant, aux divers stades, une série de substrats différents, et en comparant attentivement les images obtenues. Il a ainsi pu être reconnu que pendant une première période il n'existe vraisemblablement qu'un seul desmo-enzyme actif aux pH alcalins, mais que celui-ci est polyvalent. Dans la période postgastruléenne, on voit apparaître des enzymes à localisation partiellement nucléaire et agissant électivement sur des substrats bien définis.

Ces recherches délicates et fouillées jettent un jour assez nouveau sur les phénomènes initiaux du développement. Elles montrent que le germe, tout en ayant déjà une appréciable complexité, réalise cependant une progression constante et rapide dans son organisation biochimique. Sans doute possède-t-il déjà, dès avant la fécondation, tout un équipement enzymatique, mais il ne cesse de synthétiser de nouveaux ferments. Rien n'indique que les molécules de ceux-ci seraient déjà préformées en minime quantité. Tout porte à croire, au contraire, que l'on assiste à une véritable *épigénèse enzymatique*. Grâce à elle, à la phosphatase acide existant primitivement vient s'ajouter d'abord une phosphatase alcaline encore polyvalente, puis des phosphatases plus différenciées. Ces constatations assez inattendues sont d'autant plus importantes qu'elles concernent l'œuf d'un mammifère et sont probablement applicables, sous certaines modalités, à l'espèce humaine.

A. M. DALCQ.

Analyse des travaux présentés par M. J. E. DESMEDT comme thèse d'agrégation de l'Enseignement supérieur.

Les recherches expérimentales de M. J. E. Desmedt, exécutées dans le Laboratoire de Pathologie générale de la Faculté de Médecine, ont été consacrées à l'étude de la pathogénie et de la thérapeutique de la myasthénie ou maladie d'Erb-Goldflam.

Cette affection, dont l'étiologie est inconnue et qui ne présente aucun substratum anatomo-pathologique significatif, est loin d'être rare si l'on tient compte du fait qu'il en existe certainement de nombreuses formes frustes, non diagnostiquées. La relation étroite de sa physiopathologie avec la physiologie du muscle squelettique confère à l'étude de sa pathogénie, encore obscure à beaucoup d'égards, un intérêt particulier. A cet intérêt s'ajoute celui qui s'attache au perfectionnement de la thérapeutique d'une affection dont la gravité peut être mortelle.

La pathogénie de la myasthénie est dominée par deux notions. La fatigabilité musculaire, symptôme cardinal de la maladie, est l'expression d'un trouble de la transmission neuromusculaire, présentant des analogies frappantes avec celui que l'expérimentateur peut créer par l'injection des alcaloïdes du curare. Les substances qui ralentissent la destruction enzymatique de l'acétylcholine, médiateur chimique de la transmission neuromusculaire, font disparaître transitoirement, souvent d'une façon spectaculaire, les symptômes caractéristiques de la maladie. En dehors de ces deux notions fondamentales la pathogénie de la myasthénie est encore entourée d'obscurité et de contradictions.

M. Desmedt a commencé par mettre au point un ensemble de tests électriques, myographiques et argographiques permettant de déceler précocement le trouble myasthénique, d'en évaluer le degré et de conduire déjà, par leur rapprochement, à une hypothèse pathogénique. L'application des mêmes tests à la préparation neuromusculaire du chat intoxiqué par des doses subparalysantes d'agents curarisants, de divers mécanismes d'action, lui a permis ensuite de mettre en évidence, à côté des analogies formelles, classiquement admises, de la curarisation partielle avec le syndrome myasthénique humain, une différence essentielle qui n'avait pas encore été relevée et qu'il utilisera pour l'interprétation pathogénique. Celle-ci s'appuie d'autre part sur les acquisitions les plus récentes de la physiologie de la transmission neuromusculaire.

L'hypothèse explicative à laquelle s'est arrêté M. Desmedt rend compte de façon satisfaisante des diverses particularités de l'anomalie de la transmission neuromusculaire dans la myasthénie, celles qui étaient de connaissance ancienne et celles qu'a mises en évidence son analyse électromyographique. D'après cette conception qui a l'intérêt de comporter une hypothèse nouvelle en ce qui concerne le processus normal de la transmission neuromusculaire, la myasthénie résulterait d'une altération morbide locale ayant comme conséquence la réduction de la marge de sécurité de la transmission neuromusculaire. Par suite d'une anomalie de nature biochimique entravant la synthèse de l'acétylcholine dans les terminaisons nerveuses, la quantité de celle-ci disponible pour chaque activation motrice élémentaire serait réduite, sans que soit affecté le processus d'éjection du médiateur dans la structure spécialisée qu'est la plaque motrice ni sa réaction avec les récepteurs.

chimiques de celle-ci. Dans cette conception pathogénique, la déficience progressive de l'activation neuromusculaire qu'entraîne la répétition ou la prolongation de l'effort et qui constitue la fatigabilité caractéristique de la myasthénie, résulterait d'autre part du fait que les influx nerveux moteurs, même lorsqu'ils se suivent à des intervalles relativement considérables suscitent la libération de quantités décroissantes d'acétylcholine. Chez le myasthénique faisant un effort, la réduction d'emblée de la quantité de médiateur éjecté révélerait précocement, par le bloc de la transmission d'un nombre de plus en plus grand de jonctions neuromusculaires, cette particularité normale de la commande musculaire.

Avant d'adopter cette conception, M. Desmedt avait été amené à rejeter d'autres hypothèses, en particulier celle d'une auto-intoxication par un métabolite curarisant, pouvant éventuellement être d'origine thymique. La signification pathogénique — et corrélativement chirurgicale — des hyperplasies thymiques fréquemment observées chez les myasthéniques, fait l'objet d'une discussion critique.

La dernière partie du travail est consacrée à l'étude du mécanisme de l'action des différentes médications qui se sont avérées efficaces dans le traitement de la maladie. Pour deux de ces agents pharmacologiques, le potassium et la guanidine, des observations électromyographiques et pharmacologiques très précises apportent à la fois la justification — encore contestée — de leur emploi et l'explication plausible de leur mécanisme d'action. Ce mécanisme s'est révélé très différent de celui des substances anticholinestérase. Les observations de l'auteur, portant sur cinq drogues différentes, démontrent la relation — qui avait été mise en doute — de l'effet thérapeutique des agents anticholinestérase avec leur propriété d'inhibiteurs de la destruction enzymatique de l'acétylcholine.

BIBLIOGRAPHIE

Roger Goossens, poète lyrique

Que nous nous connaissons donc mal, même quand la vie nous a rapprochés et couplés !... Je savais certes que nous avions perdu naguère, en Roger Goossens, un érudit de grande valeur et de haut mérite, disciple, assistant, puis successeur du savant Henri Grégoire, collaborateur assidu de *Byzantion*, incomparable expert en trois antiquités au moins : la grecque, la byzantine et l'indienne. Sa mort prématurée, au tournant de la cinquantaine, nous avait tous atterrés. Et c'est avec une ardente curiosité que nous attendions son grand ouvrage, encore inédit, sur *Euripide et Athènes*...

Mais, je l'avoue humblement, à qui m'aurait annoncé qu'un démon lyrique habitait ce philologue au regard fiévreux et au teint brouillé, volontiers amer et secret, j'aurais sans doute opposé une incrédulité polie. Tout au plus aurais-je évoqué peut-être Ingres et son instrument...

Rien de tel, en vérité. *Magie familière*, que viennent de nous révéler, à Paris, les Editions de Minuit, dépasse de loin, en importance et en mérite, un simple divertissement d'érudit. Ces versets d'accent biblique sont l'œuvre d'un Ezéchiel en proie aux lémures. Ou, si l'on préfère, nous avons là les confidences souvent déchirantes d'un cœur désabusé, et solitaire dans son angoisse, en dépit d'un amour qui ne paraît guère davantage qu'une sorte de projection de son âme nostalgique.

L'ironie n'y manque point, qui, à l'occasion, saisit. Ni même, par endroits, le mordant satirique. Des thèmes que Brunetière énumérait jadis comme les racines profondes de tout lyrisme : la nature, l'amour et la mort, aucun n'est absent ici. Les notations naturalistes y ont même parfois une expression originale et frappante. A preuve ce court

« *Prélude aux orgues de l'été*

*Les jardiniers ont mis en perce le tonneau des Danaïdes;
ils ont ouvert la corne d'abondance!
Voici que les rois du Levant nous ont délégué leurs ambassades,
et que les drogmans ailés de cette Porte Sublime
nous traduisent leurs messages dans toutes les langues de Babel,
les uns avec une voix de gorge et les autres avec
une voix de tête,
et toutes ces bouches jacassantes
tirent sans effort des flots d'harmonie bavarde et
des trésors de dissonance
du trop-plein de leur cervelle d'oiseau. »*

Mais c'est le thème de la mort qui de loin domine. Il revient dans ces versets avec une fréquence singulière, comme si la conscience de sa disparition prochaine obsédait le poète. Il y paraît surtout dans ce long *Poème* sans titre qui est comme la pièce maîtresse de ce recueil. Il se trouve divisé en vingt-quatre *mouvements*, qui en font une sorte de longue sonate lyrique, ou, si l'on veut, de confession poétique, parfois déchirante dans sa sincérité nue. Le reste n'en semble même que la préparation ou l'essai fragmentaire, et le *Troisième mouvement* en reprend, par exemple, en même temps que des vers du *Fantôme*, tout le début des *Portes du ciel* :

« Je suis comme un homme qui regarde le ciel
 où les nuages s'amoncellent,
 et déjà l'ennui des jours de novembre efface
 le soleil sur son visage,
 et il regarde le ciel, et il regarde les trois ou
 quatre flaques bleues que la grisaille du ciel
 n'a pas encore séchées,
 et comme l'archiviste appliqué qui rebâtit la gloire
 de Ptolémée Evergète,
 avec trois morceaux de papyrus dédaignés par le
 ver du tombeau,
 voici qu'il replante l'Eden de l'enfance dans trois
 flaques de ciel bleu... »

Il vaudra quelque jour la peine que, par un juste retour, l'on étudie, avec cette méthode philologique que l'auteur a appliquée à Euripide, les origines de ce vaste *Poème*, et que l'on en précise la chronologie. Pour l'instant, bornons-nous à saluer une publication qui enrichit singulièrement notre lyrisme contemporain. Elle y aura sans doute la place qui fut, dans la poésie française du siècle dernier, celle d'un livre célèbre de Jean-Marie Guyau. Encore, à ces *Vers d'un Philosophe*, d'un idéalisme hautain, mais assez froid, est-il sans doute permis de préférer, ne fût-ce que pour leur ferveur et leur intensité pathétiques, ces versets d'un philologue.

Gustave CHARLIER

Quelques observations au sujet des peintures de Bonampak (Etat de Chiapas, Mexique).

A propos d'une récente publication de la Carnegie Institution de Washington.

Après les belles reproductions, données par Paul Rivet ⁽¹⁾ des fresques de Bonampak, découvertes par Giles G. Healey en 1946 dans la vallée de la Lacanhá ⁽²⁾ (Etat de Chiapas, Mexique), on a pu lire avec intérêt la brochure intitulée *Ancient Maya Paintings of Bonampak, Mexico*, publiée par la Carnegie Institution de Washington. Trois dépliants en couleurs, qui reproduisent chacun l'ensemble décoratif

(1) P. RIVET, *Les Cités Mayas. Les Hauts lieux de l'Histoire*, Paris, A. Guil-
lot, 1954, pl. I-IX et couverture description pp. 163 et ss.

(2) *Ancient Maya Paintings of Bonampak, Mexico*. Supplementary Publica-
tion, 46, 1955. Carnegie Institution of Washington D. C.

des trois chambres du sanctuaire Maya accompagnent cette publication. Notons, en passant, de notables différences entre les couleurs de la publication française et celles, plus claires et plus nuancées, de la publication américaine. Pourtant les mêmes relevés, exécutés par Tejada, ont servi de base aux deux illustrations.

Bien que Bonampak soit considéré par Morley (3) comme un site de la quatrième catégorie, par rapport aux grands ensembles architecturaux tels que Tikal, Copan, Chichen-Itza ou Uxmal, son sanctuaire, par la richesse et par l'originalité de ses fresques, a le plus contribué, au cours de ces dernières années, à exciter l'intérêt des américanistes. Bonampak et Palenque (ce dernier site grâce à la prestigieuse découverte qu'y a réalisée A. Ruz Lhuillier dans le Temple des Inscriptions entre 1949 et 1952 (4)) ont malgré tout apporté à l'art mexicain des documents nouveaux et de tout premier ordre.

Il est bon, croyons-nous, d'attirer l'attention sur le fait que les dates attribuées aux fresques de Bonampak diffèrent, selon qu'il s'agit du livre de P. Rivet ou de la publication de la Carnegie Institution. Pour les auteurs de cette dernière brochure, c'est aux environs de l'an 800 après J.-C. que l'on peut situer ce bel ensemble pictural. Ils appliquent pour cela la chronologie préconisée par Goodman, Martinez et Thompson (5). Ceci signifie que Bonampak se situerait dans la troisième période de l'Ancien Empire Maya. Au contraire, pour Paul Rivet, la date de 692 avait été proposée (6) et ceci nous reporte à la deuxième période de l'Ancien Empire Maya ou période moyenne de cette subdivision chronologique. Le rajeunissement des fresques de Bonampak par l'Ecole américaine se base essentiellement sur un système comparatif ayant pour base les modes vestimentaires et ces observations viennent compléter avec bonheur les données d'interprétation fournies par les hiéroglyphes.

L'interprétation des peintures murales offre aussi quelques variantes dans ces deux ouvrages. P. Rivet insiste plutôt sur le côté laïc des représentations (7). Selon lui, les personnages de la chambre I sont simplement des chefs qui, dans la hiérarchie sociale, occupent différentes positions. Sans écarter cette interprétation, les auteurs américains mettent toutefois l'accent sur le fait que ces personnages portent, en

(3) S. G. MORLEY, *The Ancient Maya*. Stanford Univ. Press et Oxford, Univ. Press, 1946, p. 318.

(4) A. Ruz LHULLIER, *The pyramid Tomb of a prince of Palenque: an astonishing discovery in the Temple of the Inscriptions in Yucatan* (*The Illustrated London News*, Aug. 29, 1953, pp. 321-323; — MORLEY, *op. cit.*, *loc. cit.*, cite Palenque parmi les sites de seconde importance; — A. Ruz LHULLIER, *Importante découverte dans la pyramide du Temple des Inscriptions à Palenque* (*Journ. Soc. Amér. Paris*, 1952, pp. 383-386; — RIVET, *Les Cités Mayas*, *op. cit.*, pp. 101 et ss.

(5) *Ancient Maya Paintings of Bonampak*, *op. cit.*, p. 35. La chronologie établie par la Carnegie Institution de Washington (v. S. G. MORLEY, *op. cit.*, pp. 52 et ss.) donne comme dates extrêmes de l'Ancien Empire Maya: 317 et 987 après J.-C.), F. TERMER, *Die Mayaforschung* (*Nova Acta Leopoldina*, t. 15, Leipzig), J. A. BARTH, 1952, pp. 97-163, C. R. *Anthropos*, Bd. 48, fasc. 5-6, 1953, pp. 1042-1043 a tendance à supprimer les appellations « Ancien » et « Nouvel Empire Maya ». Il considère qu'il s'agit plutôt de deux civilisations différentes: la civilisation de la forêt, d'une part, et la civilisation de la savane, d'autre part.

(6) P. RIVET, *op. cit.*, pp. 28-29.

(7) P. RIVET, *op. cit.*, pp. 164-166.

guise d'ornements, des parures en coquillage qui symbolisent la terre et le monde de l'au-delà. Quant aux trois personnages qui occupent le registre inférieur et qui, ornés de plumes de quetzal, s'appêtent à danser, ils seraient, non des danseurs uniquement, comme le dit Rivet, mais des personnifications des dieux de la terre : ceux-ci prendraient part, en quelque sorte, à la cérémonie (8).

Quant aux quatorze personnages du registre supérieur qui dans la chambre I de Bonampak semblent discuter au pied de l'estrade sur laquelle un serviteur présente un jeune enfant (9), ils seraient, selon les auteurs américains, les organisateurs de la cérémonie qui se déroule sur le registre inférieur. Nous nous demandons toutefois s'il ne pourrait s'agir là d'une sorte de conciliabule ou de querelle, préalable à la bataille qui forme l'essentiel de la décoration de la chambre II. Sinon quel lien unirait les trois chambres entre elles ? De même la danse (qu'elle soit danse laïque ou danse exécutée par des personnifications divines) ne pourrait-elle représenter une de ces danses guerrières si fréquentes dans les coutumes des peuples d'outre-mer et qu'il est habituel d'exécuter avant le départ au combat ?

Sans doute aussi la publication plus détaillée qui sera consacrée à Bonampak (10) et qui sera l'œuvre de K. Ruppert, de J. E. S. Thompson et de T. Proskouriakoff attirera-t-elle l'attention sur les détails intéressants qui, d'autre part, concernent les préparatifs de la danse et qui ont été peints sur le mur Nord de la chambre I. On ne nous en a pas jusqu'ici donné la description circonstanciée. On voit en effet la préparation des costumes de danse, la façon dont les parures de plumes sont montées sur des armatures en forme de bâtons ; on assiste à l'habillage des danseurs qui, revêtus des grands motifs ailés en plumes de quetzal se font peindre le corps au moyen d'un badigeon clair qu'un serviteur prend, en imbibant un tampon dans un large bassin à fond plat. Il y a là une scène aussi vivante qu'instructive par son côté anecdotique ainsi que par les nombreuses comparaisons ethnographiques qui pourraient l'éclairer.

Il est intéressant aussi de noter la présence, sur la zone inférieure de la paroi Nord de la chambre I, de la représentation d'un dieu-crabe qui était un des dieux de la terre (11). Il nous paraît intéressant de rappeler à ce propos les représentations des dieux-crabes qui sont peintes sur les vases Mochica de l'Ancien Pérou (côte nord) et dont un exemplaire conservé aux Musées royaux d'Art et d'Histoire montre aussi cette divinité mi-homme et mi-crustacé (12).

Les auteurs à qui l'on doit l'intéressante publication de la Carnegie Institution de Washington estiment que, contrairement à l'avis que nous trouvons dans P. Rivet (13), la scène de la chambre II de Bonampak (murs Sud et Est) représente un raid organisé par les nobles guerriers de Bonampak contre des paysans sans armes, plutôt qu'une véritable scène de bataille. Cette opinion repose sur le fait que les vaincus sont dépourvus d'armes et que, d'autre part, ils sont vêtus de pages

(8) *Ancient Maya Paintings of Bonampak*, op. cit., pp. 18-19.

(9) *Ibid.*, dépliant I.

(10) Publication 602 de la Carnegie Institution of Washington.

(11) *Ancient Maya Paintings of Bonampak*, op. cit., p. 22.

(12) Vase AAM. 39-83.

(13) P. Rivet, op. cit., pp. 166-168.

beaucoup plus simples que ceux de leurs vainqueurs. Toutefois nous estimons que l'interprétation de Rivet pourrait se justifier : en effet, plusieurs des vaincus portent dans la main gauche un long bâton qui pourrait être la hampe d'une javeline ou d'une sagaie. Tel est le cas du personnage peint en brun foncé dans l'angle des murs Est et Sud, ainsi que du personnage que le Halach Uinic maya saisit par la chevelure et qui, dans la partie droite de la zone supérieure, est déjà à genoux sur le sol.

La tête humaine coupée, représentée de profil sur un des degrés de la plate-forme où a lieu le supplice des prisonniers nous fait songer à cette tête coupée du Codex Mexicanus, reproduit par E. Mengin ⁽¹⁴⁾ et que cet auteur interprète, dans la civilisation aztèque, comme une tête du dieu de la guerre : Uitzilopochtli. Il serait intéressant de rechercher s'il s'agit, chez les Aztèques d'un lointain héritage de la civilisation Maya. D'autre part, l'art de la côte sud du Pérou a fourni plusieurs vases Nazca qui portent (en guise de thème décoratif) des têtes coupées couchées de la même manière ⁽¹⁵⁾. Qu'il nous suffise de citer quelques-uns des vases des collections des Musées royaux d'Art et d'Histoire, notamment deux vases de la collection que S. M. la Reine Elisabeth de Belgique a daigné offrir à notre département de l'Ethnographie. Il y a là un thème mythologique dont l'aire d'extension est très considérable.

A propos des fresques de la chambre II, il convient d'attirer l'attention sur la forme très « japonaise » de l'éventail que tient, dans la main droite, la femme du « Halach Uinic » de Bonampak ⁽¹⁶⁾.

En ce qui concerne le supplice des prisonniers (mur Nord de la chambre II) il consiste notamment en blessures aux mains et l'on voit le sang qui coule goutte à goutte des paumes tendues. Cette curieuse scène détermine, de la part de la Carnegie Institution, l'explication suivante : il s'agirait d'un rite préalable au sacrifice et que l'on retrouvera plus tard chez les Aztèques : les esclaves avant d'être sacrifiés trempaient leurs mains dans l'ocre rouge et les appliquaient ensuite sur le linteau ou sur les chambranles de la porte de leur maître. Les auteurs américains se demandent si le même rite n'était pas en vigueur chez les Mayas avec l'utilisation de sang en place de l'ocre ⁽¹⁷⁾.

Étant donné cette observation des auteurs américains, nous nous étonnons de ce qu'ils n'établissent pas un rapprochement entre le rite susmentionné et les éventails ornés d'une main rouge, éventails que portent, d'une part, le personnage de droite du registre supérieur de la

⁽¹⁴⁾ E. MENGIN, *Commentaire du Codex Mexicanus n° 23-24 de la Bibliothèque Nationale de Paris (Journ. de la Soc. des Américanistes de Paris, nouvelle série, t. XLI-1952, pl. XVIII et p. 419).*

⁽¹⁵⁾ L. CAPITAN, *L'interprétation de certaines figures de têtes coupées sur les vases de Nazca (XXI^e Congr. Internat. des Américanistes, 2^e partie, Göteborg, pp. 156-158); — H. U. DOERING, *Altperuanische Gefässmalereien, 1. Teil. Sonderabdr. aus Marburger Jahrb. f. Kunstwissenschaft, Bd. II, pp. 18 et ss.* Cet auteur attire l'attention sur le rôle de trophée ainsi que sur la valeur hiéroglyphique des têtes coupées du Nazca. La Carnegie Inst. interprète la tête coupée de Bonampak comme étant plutôt le dieu du maïs.*

⁽¹⁶⁾ AAM. 5000 B. et AAM. 5040 auxquels il convient d'ajouter le AAM. 46-13-I.

⁽¹⁷⁾ *Ancient Maya Paintings of Bonampak, op. cit., dépliant 2 (dessin de Tejeda).*

chambre III (mur Ouest) et le premier personnage à gauche du registre inférieur de la même chambre (mur Sud)⁽¹⁸⁾. Il y a là une nouvelle et intéressante manifestation de ce rite perenne que les hommes ont pratiqué pour la première fois au Paléolithique supérieur⁽¹⁹⁾.

Enfin, nous nous posons la question de savoir comment interpréter valablement les espèces de grandes hottes vertes qui sont posées à la manière d'une grande hotte sur le dos des prétendus danseurs de la chambre III, et dont ni Rivet, ni la Carnegie Inst. ne donnent une explication. Ces objets ne ressemblent nullement, si ce n'est par la couleur, aux ornements en plumes de quetzal que portent les danseurs de la chambre I. Etant données les silhouettes aux bras ballants qui font penser à des torsos sans têtes et qui, sur le registre supérieur du mur Sud de la chambre III semblent sortir des couffes que portent les personnages de droite et de gauche, ne s'agirait-il pas d'une sorte de hotte funéraire dans laquelle le cadavre (peut-être décapité?) était porté cérémoniellement? Le cadavre dont deux serviteurs délient les mains et les pieds et qui occupe la partie centrale de ce mur paraît dépourvu de tête (mais la fresque est malheureusement abîmée à l'endroit où doit se trouver la tête). Il n'est pas impossible qu'on soit prêt à l'introduire dans la hotte, moins volumineuse que celles du registre supérieur. Le ploïement des genoux du porteur s'expliquerait par la résistance qu'il s'apprête à opposer au faix dont on va le charger. Il est en effet curieux de constater que les personnages que l'on nomme « danseurs » dans cette scène et dont les curieux ornements en forme de « pale d'hélice », pour reprendre le terme utilisé par P. Rivet sont particulièrement attrayants, sont beaucoup plus musclés et vigoureux que les danseurs de la chambre I. Ceci est une suggestion toute hypothétique car les fresques de Bonampak, on le sait, posent plus d'un problème d'interprétation et l'on aimerait notamment que soit davantage éclairci le rôle joué par le jeune enfant que l'on voit apparaître à deux reprises⁽²⁰⁾ : une fois dans la chambre I (mur Sud) une seconde fois dans la chambre III (mur Est). Il est intéressant de noter que, sur les bas-reliefs de Palenque (Temple de la Croix), on voit aussi un jeune enfant présenté cérémoniellement.

Au moment où nous sommes en possession de l'épreuve de notre compte rendu, nous entrons enfin en possession de l'ouvrage intitulé : *Bonampak, La ciudad de los muros pintados*, publié à Mexico en 1949, par l'Instituto Nacional de Antropologia e Historia, SEP, mais que nous n'avions pu, jusqu'ici, nous procurer.

Dans sa note introductive, l'auteur, Salvador Toscano, insiste sur le sens religieux des danses représentées. Il attire aussi l'attention sur un détail intéressant : la tortue représentée dans un cartouche au-dessus des peintures de la chambre correspond au signe zodiacal des Gémeaux et au nom que lui donnaient les Mayas. D'autre part, il interprète comme le succédané d'une tête humaine réduite, le pendentif en jade qui constitue l'ornement pectoral du grand chef. Enfin, l'explication de l'auteur, selon laquelle la fête de la Chambre III serait une fête en l'honneur de « CIT CHAC COH » (« le Père Puma coloré », patron des guerriers) mérite

(18) *Ancient Maya Paintings of Bonampak*, dépliant 3 (dessin Tejada).

(19) R. P. A. VERBRUGGE, *Les figurations de mains humaines dans l'art paléolithique* (Bull. de la Soc. Roy. Belge d'Anthrop. et de Préhist., t. LXIV, 1953, pp. 185-191).

(20) *Ancient Maya Paintings of Bonampak*, op. cit., dépliant 1 et dépliant 3.

peut-être d'être retenue. Quant aux illustrations du livre, elles sont l'œuvre d'Augustin Villagra Caletti; elles offrent l'avantage de présenter certaines scènes en dimensions plus grandes qu'il n'est fait dans les autres publications sur le sujet.

E. DELLA SANTA.

René SAVATIER, Jean-Marie AUBY, Jean SAVATIER et le D^r Henri PEQUIGNOT, *Traité de Droit médical*, Paris, Librairies Techniques, 1956, 1 vol., 574 pages.

Il est évidemment impossible, dans le cadre d'un bref compte rendu, de passer en revue toutes les questions qui sont examinées et résolues par le magnifique *Traité de Droit médical* qui vient de paraître en France.

Ce traité est l'œuvre d'une équipe, composée de trois juristes et d'un médecin. Parmi eux, ayant écrit lui-même une partie très importante de l'ouvrage, et en ayant assumé la coordination générale, se trouve le Doyen René Savatier, dont l'éminente personnalité n'a pas besoin d'être mise en lumière dans les milieux de cette revue : docteur *honoris causa* de notre Faculté de Droit, chacun connaît ici son exceptionnel talent, où la profondeur de la science juridique s'allie harmonieusement à la limpidité du raisonnement et de l'exposé, en même temps qu'à une compréhension particulièrement large et généreuse des nécessités humaines et sociales.

Ses collaborateurs, parmi lesquels se trouve son fils, qui marche brillamment sur ses traces, se sont montrés en tous points dignes de lui, en sorte que ce traité, bien que rédigé par quatre personnes, présente une cohésion et une unité remarquables.

L'introduction comprend l'exposé des idées générales qui commandent le droit médical : nature de l'acte médical, statut traditionnel et actuel de la médecine au point de vue déontologique, évolution du droit médical qui se caractérise par l'attaque dont la médecine « libérale » est l'objet de trois côtés à la fois : par la spécialisation, par la capitalisation et par la socialisation.

La première partie du traité est consacrée à l'organisation même de la profession médicale : conditions d'accès, monopole médical, organisation professionnelle, statut fiscal et social du médecin. Bien que les règles organiques de cette profession comportent des différences importantes en France et en Belgique, c'est avec grand intérêt et grand profit que l'exposé approfondi du système français sera lu par ceux qu'intéresse cet aspect particulier du problème, qui se rattache plus spécialement au droit administratif.

La deuxième partie examine d'une manière exhaustive les relations du médecin libre avec son client : c'est un magnifique et lumineux exposé de droit civil, où sont passés en revue et résolus tous les problèmes relatifs à la formation du contrat médical (et notamment à sa nature, que les auteurs ne veulent pas rattacher, comme on le fait souvent, au contrat d'entreprise, mais considèrent résolument comme un contrat *sui generis*), aux droits et obligations des parties, à la délicate question du secret médical, à la responsabilité civile et pénale du médecin (question d'une importance capitale, qui avait déjà fait l'objet d'un ouvrage de M. René Savatier, lequel la reprend ici en l'examinant

d'une manière beaucoup plus approfondie), aux honoraires médicaux, et enfin aux certificats médicaux.

La troisième partie traite des relations du médecin avec les tiers : devoirs de confraternité, conventions entre médecins (conventions de cession d'un cabinet médical, conventions de remplacement et conventions de collaboration), problèmes relatifs aux médecins salariés (les auteurs admettant formellement la possibilité pour un médecin de conclure un louage de services, solution qui me paraît devoir être approuvée, mais fait l'objet de sérieuses divergences dans la jurisprudence belge), problèmes relatifs aux cliniques privées.

Enfin, la quatrième partie s'intitule : *Le médecin et les services publics* : rôle du médecin dans l'Administration (participation à l'Administration sanitaire ou à la Justice), organisation de la prévention des maladies, médecine de soins (sous forme de médecine hospitalière ou de traitement de certaines maladies donnant lieu à une réglementation spéciale, telles que la tuberculose ou les maladies mentales) et, pour terminer, participation du médecin aux institutions de couverture des risques sanitaires (aide sociale, pensions militaires, Sécurité sociale, etc.).

Cette dernière partie, comme la première, se rattache au droit administratif, lequel se différencie beaucoup plus de notre régime juridique que tout ce qui touche au droit civil. L'intérêt n'en est pas moindre pour nous, au contraire : il est notamment très curieux de constater que le rôle de la mutualité, nettement accessoire dans l'organisation de la Sécurité sociale, se fraie néanmoins un chemin de plus en plus important, que le législateur a d'ailleurs lui-même contribué à aplanir.

Cette énumération, forcément trop sèche, des matières qui font l'objet du *Traité de Droit médical*, est impuissante à en faire apercevoir l'extraordinaire richesse et la remarquable pénétration. Je ne puis mieux faire que d'en conseiller la lecture ou la consultation à tous ceux qu'intéresse l'une des multiples et passionnantes questions soulevées par la profession médicale dans ses rapports avec l'immense domaine du Droit.

Madeleine GEVERS.

D^r Jules BORDET, *Eléments d'Astronomie destinés aux visiteurs du Planétarium*, Ed de l'Albertainum, Bruxelles. Prix : 100 francs.

Le planétarium, instrument didactique de premier ordre à tous les niveaux de l'enseignement, laisse au visiteur par sa présentation des phénomènes célestes, une impression de réalité et de beauté de nature à l'intéresser à l'astronomie.

Pour son initiation, les dirigeants de l'Albertainum, société assurant le fonctionnement du planétarium, ont eu l'heureuse idée d'éditer les *Eléments d'Astronomie* que le D^r Jules Bordet avait écrits, durant la dernière guerre, pour répondre à la curiosité de ses petits-enfants devant les phénomènes célestes.

Il est touchant de voir ce savant éminent, Prix Nobel de Médecine, dont notre pays s'honore, mettre à leur disposition ce don de présentation simple des choses qui ont fait de lui un conférencier de grande classe.

Successivement il intéresse son lecteur à la rotation apparente du

ciel, à la translation de la terre, à l'aspect du ciel aux différentes latitudes, au ciel étoilé, à la lune, au système solaire, à la mesure du temps, pour terminer par une belle leçon d'optimisme, exaltant sa foi dans l'homme et dans les destinées de la science. Complété d'un planisphère mobile fort bien conçu, l'ouvrage bien présenté et abondamment illustré est une réussite.

Nous lui souhaitons plein succès pour le plus grand bien de la vulgarisation d'une science qui nous est chère.

P. BOURGEOIS.

Otto KOEFOED-PETERSEN, *Catalogue des bas-reliefs et peintures égyptiens*. Publication de la Glyptothèque Ny Carlsberg, n° 6, Copenhague, 1956, in-8°, 82 pages + xc planches hors-texte).

Une fois de plus, le très érudit conservateur de la section égyptienne du grand musée danois vient de nous donner un catalogue qui est un modèle du genre. Après celui des statues et statuettes (1950) et celui des sarcophages et des cercueils (1951), voici que le D^r Koefoed-Petersen couronne par ce nouvel ouvrage une entreprise muséologique qui fait le plus grand honneur à son savant auteur. On ne sait s'il faut en louer davantage le fond ou la présentation, l'exacte et précise description des séries recensées ou la perfection des photographies qui nous mettent sous les yeux les principaux objets. Les neuf dixièmes de ces pièces sont de premier ordre. Heureux conservateur ! Heureux Copenhagois !

Remercions aussi ce très sympathique collègue d'avoir adopté notre langue pour nous faire connaître ces trésors, en digne disciple qu'il est resté de l'éminent et regretté Valdemar Schmidt, dont l'aménité, nul ne l'ignore, n'avait d'égale que l'érudition éprouvée (1).

M. STRACMANS.

Fritz MARTINI, *Das Wagnis der Sprache*. Interpretationen deutscher Prosa von Nietzsche bis Benn. Stuttgart, Ernst Klett Verlag, 1954, 1 vol., 329 pages; relié toile, DM 27,80.

L'ouvrage de Martini est une révélation et marque une date dans l'histoire littéraire en Allemagne, en ce sens qu'il rejette délibérément la méthode, trop longtemps en honneur, qui groupe les écrivains d'après des considérations philosophiques, sociologiques ou encore d'après un impressionisme esthétique et se contente de paraphrases lyriques et subjectives ou même d'idées toutes faites, pas toujours contrôlées par

(1) Qu'on nous permette deux remarques de détail : on a peine à croire que la bandelette tenue en main par les personnages dans l'attitude officielle propre au culte royal (reproduite sur les stèles) soit un « mouchoir » (pp. 8-9). Il nous suffira de rappeler qu'elle n'est autre que l'hiéroglyphe de *snb*, « gesund werden », « sich wohl befinden » (cf. *Wört.*, IV, 158, et GARDINER, *Gram.*, S 29, p. 444). Il faudrait, pensons-nous, chercher plutôt du côté de l'onction qui consacrait les prêtres royaux et les personnages de la cour.

Peut-être pourrait-on aussi contester la qualité « de bœuf » au bovidé dont les pattes sont mentionnées page 25.

la lecture des textes. L'auteur s'attache au contraire à ce qui aurait toujours dû être l'essentiel, à la texture de l'œuvre, à l'étude minutieuse de la langue, qui est la substance même de la poésie et, depuis Nietzsche, la préoccupation majeure des écrivains.

De cette langue il nous montre les images multiples et les étapes successives de Nietzsche à Gottfried Benn. En même temps il entend dégager les éléments d'une stylistique et, par-delà celle-ci, une base valable et solide à l'histoire de la littérature moderne; dans le style il retrouve en effet la « Weltbild ».

A vrai dire, en cela Martini n'est pas exactement un novateur; il s'inscrit plutôt dans la ligne d'un revirement heureux, qui, à l'instar de la critique anglo-saxonne, s'est effectué depuis peu en pays de langue allemande. Emil Staiger s'est consacré à une entreprise semblable pour le XIX^e siècle; Johannes Pfeiffer, dans *Wege zur Erzählkunst* (Hamburg, Fr. Wittig, 1954) poursuit un objectif identique, mais il ne fait qu'indiquer le chemin à suivre; les citations ont plus d'ampleur que le commentaire; parfois il ne fait que montrer l'architecture de l'œuvre, ou bien, sa critique est entachée de subjectivité et manque en tout cas du développement nécessaire pour entraîner l'adhésion. *Kunst und Reichtum deutscher Prosa* d'Oskar Jancke (München, R. Piper, 1954) se rapproche le plus par l'esprit et la méthode des interprétations de Fr. Martini; il donne cependant des extraits de plusieurs œuvres de chaque écrivain, de sorte que la partie analytique ne dépasse guère les citations et se confine davantage dans des généralités.

Chez Martini par contre une part largement prépondérante est faite à l'analyse. Pour chacun des douze auteurs étudiés : Fr. Nietzsche, G. Hauptmann, A. Holz, R. M. Rilke, Th. Mann, H. v. Hofmannsthal, G. Heym, Fr. Kafka, A. Döblin, H. Carossa, H. Broch, G. Benn, il choisit un ouvrage typique et de celui-ci il donne un extrait très bref, mais caractéristique, qui permet des perspectives sur l'œuvre entière; cet exemple-clef ne comporte que deux à quatre pages, exceptionnellement cinq pour H. Broch, parce que la nature de l'œuvre le commande ainsi; suit alors une analyse très fouillée de trente à quarante-cinq pages. Aussi celle-ci revêt-elle un caractère systématique, approfondi et convaincant, et les trouvailles qu'il fait de la sorte constituent positivement un champ nouveau.

Dans la partie analytique, Martini procède comme suit : après avoir situé chaque fois l'œuvre sous revue et, par des considérations générales, placé l'écrivain sur le plan qui lui est propre — ce qui occupe en moyenne quatre à six pages — il passe à un examen serré et très détaillé du passage cité.

Ainsi, par exemple, pour Th. Mann, partant d'un texte de cinq paragraphes, il démontre le mécanisme subtil de la composition impressionniste : Th. Mann procède par petites touches comme par à-coups et assemble consciemment — il appelle lui-même son procédé un montage — pièce par pièce une mosaïque étonnante, à l'opposé du tempérament épique de Balzac et de Dostoïevsky emportés par un flot impétueux. Typique pour Mann est également son rythme, sa maîtrise souveraine de conduire le récit avec une lenteur voulue, retenant plutôt l'action par des digressions et des coups d'œil latéraux, n'arrivant à des gradations que lentement à l'aide de nombreux petits traits nuancés jusqu'au moment intense où soudain la catastrophe fait irruption. Il y parvient par de larges périodes où s'intercalent des subor-

données, des interruptions, des parenthèses qui lui permettent de capter et de fixer la moindre inflexion de la pensée et qui donnent à la fois l'impression de surabondance et une étonnante perspective, où tout s'achemine clairement vers le but logique qu'il s'est assigné. Ces phrases ne débordent pas l'une dans l'autre; Mann les isole et les dispose de façon que chaque partie, chaque mot arrive nuancé à son plein effet et que le poids de l'énoncé se trouve tout à la fin; d'où l'intensité singulière de son style. Outre cette architecture logique, Martini fait ressortir également chez Th. Mann l'ambivalence, cet équilibre où alternent les moments pathétiques et la conscience critique; devant les abîmes qui menacent la vie, Mann se place sur la défensive, il prend ses distances en recourant à l'ironie et à la précision impitoyable du « verbe »; ainsi l'amour muet d'Aschenbach dans la *Mort à Venise* est déromantisé par la négation ironique. C'est là, dans la forme, remarque fort pertinemment Martini, que réside la morale de cet écrivain. Ailleurs il montre encore comment Mann se limite à un minimum de faits externes, mais que de ce peu, ainsi que Proust, il est virtuose dans l'art de faire tant.

Comme on le voit par ces quelques exemples, il s'agit d'une analyse non seulement minutieuse, mais pénétrante et originale, où le lecteur se sent entraîné, agréablement surpris de réaliser avec netteté ce qu'il n'avait fait que ressentir plus ou moins confusément.

Ces études d'une étonnante lucidité, à propos d'écrivains aussi divers que Döblin et Carossa, Holz et Broch supposent chez l'auteur une extraordinaire faculté d'« Einfühlung ». Esprit constructif, il met l'accent sur les acquisitions multiples de la prose moderne. Ce qui n'exclut pas qu'il soit d'une objectivité scrupuleuse, pas nécessairement laudative. Ainsi laisse-t-il entrevoir tout aussi bien, sans y insister toutefois, ce qui fait défaut chez tel ou tel prosateur, par exemple chez Carossa, le manque de « Weltgehalt », ou chez Th. Mann une attitude réceptive devant l'univers; Mann observe, réfléchit, mais ne crée pas.

Quant au choix des écrivains étudiés, l'on pourrait regretter l'absence de H. Hesse, E. Jünger ou de R. Musil et K. Kraus, plus spécifiquement prosateurs cependant que H. von Hofmannsthal et assurément plus représentatifs qu'Arno Holz, dont la prose n'offre guère qu'un intérêt historique. Martini s'abstenant intentionnellement de dégager des « messages » et d'établir une hiérarchie des valeurs, il serait toutefois injuste d'en déduire qu'il situe les douze prosateurs sur le même plan.

Ce qu'on pourrait plutôt lui reprocher, c'est une inconséquence partielle de méthode à l'occasion des considérations générales au début de chaque étude, qui, toutes brillantes qu'elles soient, ne se dégagent pas rigoureusement de l'examen. Enfin — faut-il le dire? — il s'y laisse aller à des variations savantes et se complaît dans l'accumulation de vocables abstraits; sans doute est-ce là — malheureusement — chose courante dans ce genre d'ouvrage, mais cela ralentit et complique inutilement la lecture, et donne parfois l'impression d'un manque de netteté. Restrictions qui ne diminuent nullement, il convient de le souligner, la profondeur et la richesse exceptionnelles de ces douze interprétations toutes également originales.

Dr. R. SELLIEN und Dr. H. SELLIEN, *Dr. Gablers Wirtschafts-Lexikon*, Erster Band A-K, Wiesbaden, Betriebswirtschaftlicher Verlag Dr. Th. Gabler, 1956, 1 vol. format 16 × 24,3, 868 pages, relié toile, DM 49,—.

La mode n'est plus guère aux manuels volumineux comme *Das Buch des Kaufmanns*, où il faut parcourir parfois tout un chapitre pour trouver l'explication recherchée; on leur préfère le *Lexikon*, infiniment plus pratique, qui donne, pour chaque question, l'essentiel, sous une forme condensée. Devant la complexité sans cesse grandissante de la vie économique, ce genre d'ouvrage répond à un besoin réel; n'en faut-il pas voir la confirmation dans le fait que presque simultanément viennent de paraître deux ouvrages similaires, mais beaucoup moins importants que le *Wirtschafts-Lexikon* du Dr. Gabler?

Celui-ci ne représente d'ailleurs pas seulement un gain de temps; il fournit également quantité de renseignements qu'il serait souvent difficile de trouver ailleurs, comme par exemple l'explication de nombreuses abréviations courantes, les sens d'« Akkordlohn », « Ausgleichsforderung », « Dehnalphabet », « Façonwert », etc. Qu'est-ce au juste qu'un « Anschlußkonkurs », un « Beko-Mark », un « Kleinwasserzuschlag » et quel est le sens actuel de « Bewirtschaftung »? La concision des synthèses n'empêche pas celles-ci d'être complètes; ainsi en est-il des divers aspects de la conjoncture exposés en quatorze colonnes, de l'historique et de l'importance du démontage d'usines ou encore du « Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung ». De même les notions de « Aufsichtsrat », « Gewerkschaften » et « Kux » sont exposées avec toute la précision requise.

En ce qui concerne l'ampleur et la solidité du *Lexikon* il n'est pas inutile de mentionner qu'il est dû à la collaboration de 150 spécialistes, certains du monde des affaires, mais la plupart professeurs d'université, parmi lesquels des noms marquants comme Erich Welter, professeur à Mayence et coéditeur de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, ou O. Hintner, professeur à Munich.

Sans doute y a-t-il lieu de regretter le caractère parfois sommaire de la géographie économique : pour le Canada, aucune mention du pétrole; pas de statistiques sur la production aurifère. En outre certaines données n'y sont déjà plus tout à fait à jour. Ainsi l'article sur le Canada ne renseigne qu'une population de 14.000.000, alors qu'en 1954 celle-ci était déjà de 15.000.000 et qu'au 31 décembre 1955 elle atteignait 15.792.000. Montréal y est cité avec une population d'un million, au lieu de 1.400.000; Toronto 675.000 au lieu de 1.120.000.

Ces critiques de détails n'empêchent pas le *Wirtschafts-Lexikon* d'être un ouvrage qui s'impose au spécialiste des questions économiques; pour l'étudiant qui prépare son mémoire, c'est un instrument de travail de premier ordre.

J. PEFFER.

Joseph von EICHENDORFF, *Werke* in einem Band, hg. von Wolf Dietrich Rasch. München, Carl Hanser Verlag, 1955, Dünndruckausgabe, 1590 pages, relié toile DM 19,80, plein cuir DM 28,—.

A la nouvelle collection d'auteurs classiques, éditée sur papier pelure, la maison Carl Hanser vient d'ajouter un Eichendorff, en un

volume élégant et particulièrement riche. Il contient, en effet, toute l'œuvre lyrique et épique du poète ainsi que les notes autobiographiques (*Der Adel und die Revolution, Halle und Heidelberg*). Du théâtre, l'éditeur n'a retenu, à juste titre, que la comédie *Die Freier*; car bien que les ambitions d'Eichendorff pour le théâtre soient indéniables, ce n'est pas là que se trouve son originalité profonde. A plus forte raison a-t-on passé outre aux traductions de Calderon et aux ouvrages d'histoire littéraire. De même, des trois longs récits en vers de la dernière époque, l'éditeur ne donne en guise d'exemple que *Robert und Guiscard*. Par contre les fervents d'Eichendorff lui sauront gré de trouver ici les deux romans *Ahnung und Gegenwart* et *Dichter und ihre Gesellen*, qui, malgré certaines faiblesses, méritent mieux qu'une attention d'estime. Quant aux nouvelles, à côté des chefs-d'œuvre, que donnent toutes les éditions classiques antérieures, on appréciera d'avoir également les autres, qui pour être mineures, n'en sont pas moins révélatrices de l'art de l'écrivain : *Viel Lärmen um nichts, Auch ich war in Arkadien, Eine Meerfahrt, Die Entführung et Libertas und ihre Freier*.

Un autre mérite de cet « Eichendorff », c'est le soin avec lequel le texte a été établi, encore qu'il n'y ait ni appareil critique avec variantes, ni notes explicatives, ce que l'on peut regretter. En partie, W. Rasch s'est basé sur l'édition historique-critique de W. Kosch — pour autant qu'elle ait déjà paru — se contentant d'adapter, avec réserve, l'orthographe et la ponctuation aux usages actuels. Ailleurs, pour les poésies lyriques notamment, il s'écarte de l'édition de Hermann Eichendorff de 1864, sujette à caution; ils les répartit en deux chapitres, le premier contenant les poésies dont le texte a été définitivement établi par le poète lui-même en 1841; toutes les autres, y compris celles publiées après Hermann Eichendorff, il les range dans un deuxième chapitre, sans avoir eu la possibilité d'en établir la forme authentique. Cette deuxième partie, si elle ne peut prétendre donner absolument toutes les poésies d'Eichendorff, en donne sensiblement plus que les collections usuelles; en outre la plupart sont datées.

A défaut de commentaires, W. Rasch fait suivre le texte d'une *Zeittafel* fort pratique ainsi que d'un *Nachwort* substantiel (25 pages) et excellent, où il dégage avec clairvoyance les caractéristiques du poète; notons le rapprochement heureux avec Mozart et plus encore avec Haydn; il y donne ensuite une biographie interprétative, limitée à l'essentiel, de même qu'une analyse de la poésie eichendorffienne.

Il convient de signaler enfin que la présentation matérielle est fort soignée, tant pour la qualité du papier que pour les caractères d'impression et la reliure souple. Telle quelle, pareille édition, à un prix accessible, nous paraît une réussite.

J. PEIFFER.

Les relations germano-soviétiques de 1933 à 1939. Recueil d'études sous la direction de J. B. DUROSELLE, Librairie Armand Colin, Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques, n° 58, Paris, 954, 280 pages.

Cette étude comprend quatre parties :

1. *De l'avènement de Hitler à la signature du Pacte Anti-Komintern en novembre 1936*, par M. J. GRUNEWALD;

2. *Du Pacte Anti-Komintern à la nomination de Molotov*, par J. B. DUROSELLE;
3. *La personnalité de Litvinof*, par R. GIRARDET;
4. *Reichswehr et Armée Rouge de 1920 à 1939*, par M. G. CASTELLAN.

Une bibliographie complète des travaux publiés sur ce sujet termine le volume.

La lecture de ces études n'est pas facile — et ceci est un compliment — mais elle est passionnante.

La deuxième partie est à mon sens la plus troublante : que d'occasions manquées y apparaissent ! Que de passions et de nervosités ont troublé les jugements des hommes qui ont alors conduit le monde !

Sur cette lecture — et je ne prétends pas porter un jugement, mais comme les auteurs poser des questions et exprimer des inquiétudes — j'incline à la sévérité pour l'aveuglement de la politique anglaise.

Quant à la troisième partie, elle suscite une immense curiosité. Litvinov est un personnage énigmatique. Mais il n'est pas impossible que l'avenir le grandisse.

Les réactions impulsives et rapides de nos opinions publiques valent mieux, beaucoup mieux, tout de même, que les étouffoirs des dictatures.

E. JANSON.

Daniel ELLEGIERS, *Le Japon, hier et aujourd'hui*. Editions de l'Office de Publicité, Bruxelles, Collections Lebègue et Nationale, 113 pages.

Sous un volume réduit, l'auteur parcourt un grand sujet.

L'âme japonaise, éclairée par une étude des religions du Japon, et sur leur évolution historique, et par l'éthique et la psychologie des Japonais.

Le Japon et l'histoire, en un raccourci qui couvre 1.700 ans. Et qui est substantiel.

L'apport du Japon au monde. Son art. Sa littérature.

Sans doute, l'auteur a cédé parfois à des tentations savoureuses de citer des textes ou de conter des anecdotes qui prennent, dans une petite étude de ce genre, une grande place. Au moins sont-elles bien choisies et illustrent-elles bien la thèse de l'auteur.

Il a réussi à instruire au moins ceux qui n'ont du Japon qu'une vue superficielle. Et peut-être d'autres y trouveront-ils des documents vivants, en tout cas savoureux.

E. J.

Aurel DAVID, *Structure de la Personne Humaine. Limite actuelle entre la Personne et la Chose*, Paris, Presses Universitaires de France, Bibliothèque de Philosophie Contemporaine.

Le titre du livre de M. David suggère des problèmes anatomiques ou physiologiques.

Il examine en réalité des problèmes juridiques, psychologiques, biologiques enchevêtrés les uns dans les autres, moraux aussi.

Il est difficile et troublant. Je confesse n'en avoir pas trouvé la clé : sans doute ai-je été accablé non seulement sous la richesse de son

information et de sa réflexion, mais aussi par l'originalité de ses vues et des aspects sous lesquels il considère les choses et les hommes.

E. J.

- P. MAHILLON et M. VINCHENT, *Etude sur le remembrement rural*, préface de M. H. SIMONT, Bruxelles, Larcier, 1955. Collection Travaux et Conférences de la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles, II.

MM. Mahillon et Vinchent ont étudié le problème du Remembrement rural. Et notamment, ce qui a été fait dans les pays voisins : France, Suisse, Pays-Bas.

Appliquant les notions rassemblées, ils ont étudié, à leur lumière, le problème qui se pose en Belgique et le projet de loi en cours de discussion.

Bien informés, méthodiques, raisonnables, ces auteurs ont fourni une contribution précieuse à la solution d'un problème social qui pose de délicates questions juridiques.

E. J.

- G. DE BOOM, *Don Carlos, l'héritier de Jeanne la Folle*, Bruxelles, Office de Publicité, 1955, pet. in-8°, 130 pages.

Il convient de rendre hommage ici à l'harmonieux équilibre que M^{lle} De Boom est parvenue à réaliser entre les exigences de l'impartialité historique et la possibilité de présenter d'une manière particulièrement captivante la pathétique énigme qui a si souvent fourni le prétexte à la formation d'un tissu légendaire autour du souvenir de Don Carlos.

M^{lle} De Boom évoque, au début de son livre, la figure de Jeanne la Folle, aïeule du prince, et démontre ensuite à quel point l'hérédité contribua à faire de Don Carlos le personnage dégénéré sur qui, toutefois, reposaient primitivement tous les espoirs de la couronne d'Espagne. Poursuivant son attachant récit, l'auteur expose les progrès de l'ambition déséquilibrée du prince, son désir passionné de jouer un rôle politique important, et, par-dessus tout, l'espoir nourri par cet esprit morbide de se voir confier le gouvernement des Pays-Bas : espoir non seulement de satisfaire sa passion de pouvoir, mais aussi de se soustraire à la tutelle de son père Philippe II. M^{lle} De Boom explique ensuite combien cet espoir devait être cruellement déçu, et combien l'inimitié croissante entre le père et le fils allait aboutir à faire du premier le justicier du second. L'aïeule et son infortuné descendant constituent tous deux, nous dit l'auteur, un drame analogue : le drame de la raison humaine défaillante, étouffée par l'implacable raison d'Etat.

J. J.

- G. DE BOOM, *Marie de Hongrie*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1956, pet. in-8°, 132 pages.

M^{lle} De Boom réussit une fois de plus à unir ses qualités d'historienne à son don d'écrivain pour nous tracer avec une concise précision la

remarquable figure de Marie, reine de Hongrie, puis gouvernante des Pays-Bas. L'auteur montre comment cette énergique princesse suit, sans faiblir, faire face à l'adversité qui ne manqua de l'éprouver durant toute sa vie. Reine de Hongrie, devenue rapidement veuve, elle ne se laissa pas abattre par l'hostilité de son peuple, ni même par le danger turc. Gouvernante des Pays-Bas pendant vingt-quatre ans, elle s'acquitta avec une remarquable conscience de la mission considérable dont l'avait investie son frère Charles-Quint, et dont la charge lui fut de plus en plus pénible. Dans le domaine de la politique extérieure, la présence de la France lui créa des soucis constants; à l'intérieur des Pays-Bas, la Gouvernante dut bien souvent affronter troubles et émeutes, notamment la célèbre révolte de Gand. Mais jusqu'au bout, Marie de Hongrie allait faire preuve d'une tenace énergie alliée à une intelligence remarquable, hautes qualités qui ne trouvèrent malheureusement pas la récompense digne d'elles. Ayant trop souvent dû brandir l'épée dans les luttes extérieures et intérieures, cette sœur de Charles-Quint fut, comme le dit M^{lle} De Boom, une reine crainte plutôt qu'aimée.

J. J.

Nouvelles éditions d'auteurs grecs :

Pindari Carmina cum fragmentis, éd. Bruno SNELL (Bibliotheca Teubneriana n° 1971), Leipzig, Teubner, 1955, viii-375 pages, rl. 14,80 DM.

Plutarchi Moralia, vol. V, fasc. 3, éd. HUBERT-POHLENZ (Bibliotheca Teubneriana n° 1968), Leipzig, Teubner, 1955, xii-117 pages, rel. 5,40 DM.

Thucydide, La Guerre du Péloponèse, Livres VI-VII, texte établi et traduit par Louis BODIN et Jacqueline DE ROMILLY (Collection des Universités de France), Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1955, xxxvi-176 pages, cartes.

Athénée, Les Deipnosophistes, Livres I-II, texte établi et traduit par A. M. DESROUSSEAUX avec le concours de Charles ASTRUC (Collection des Universités de France), Paris, Société d'Éditions « Les Belles Lettres », 1956, lxxiii-207 pages.

Les deux premiers de ces ouvrages sont les dernières publications qui doivent servir à boucher les lacunes encore béantes ouvertes par la guerre dans la justement célèbre *Bibliotheca Teubneriana*. Le *Pindare* de M. Snell en est à sa deuxième édition, ou même à sa troisième, si l'on compte qu'en 1943, le texte sortant des presses fut entièrement détruit par l'incendie. L'édition Snell se recommande par un soin tout particulier apporté à l'indication des éléments métriques, dont l'intelligence est tellement nécessaire dans la lecture de *Pindare*. A cet égard, on peut dire qu'il n'y a jamais eu une notation aussi précise et aussi nuancée que celle-ci. Peut-être la trouvera-t-on un peu compliquée, et l'usage de sigles numériques et alphabétiques est un peu déconcertant au premier abord, mais l'examen du *Metrorum Conspectus* (pp. 305-321) apporte tous les éclaircissements souhaitables, et dès lors les schémas s'avèrent extrêmement précieux.

Le texte lui-même a été l'objet d'études approfondies, avec recours aux mss. et aux papyri : malgré la perte d'un grand nombre de notes détruites par la guerre, l'éditeur a pu apporter à son texte une très grande rigueur, grâce notamment à l'importante étude d'Alexandre

Turyń (*De codicibus Pindaricis*, Cracovie, 1932), que ses prédécesseurs n'avaient pas connue. L'apparat critique reflète raisonnablement l'histoire de la tradition manuscrite, et on ne peut pas dire que l'attitude adoptée généralement soit révolutionnaire. En somme, un excellent *Pindare* très maniable, très lisible, avec un nombre de fragments dépassant tous les recueils antérieurs (345).

Le fascicule 3 du volume V des *Moralia* de Plutarque contient les morceaux intitulés respectivement *Αἴτια φυσικά, Περὶ τοῦ ἐμφαινομένου προσώπου τῶ κύκλῳ τῆς σελήνης* et *Περὶ τοῦ πρώτου ψυχροῦ*. Ces *Quaestiones* sont les 59^e, 60^e et 61^e des *Moralia*; le premier et le dernier sont traités par Hubert, et le deuxième par Pohlenz. Comme dans les volumes précédents, l'apparat critique proprement dit est surmonté d'un appareil de références aux sources quand il y a lieu. Ils sont tous deux assez nourris, et donnent l'impression d'un travail très approfondi.

La présentation matérielle et l'impression des deux derniers nés de la *Bibliotheca Teubneriana* sont excellentes, et d'une distinction classique du meilleur aloi.

Les deux « Budés » restent, eux aussi, conformes à la tradition de sobre élégance que nous avons accoutumé de trouver dans la présentation des « Belles Lettres ». Ils sont, par ailleurs, assez différents l'un de l'autre pour ce qui regarde leur contenu.

Le *Thucydide* de Louis Bodin et Jacqueline de Romilly ne fait pas exactement suite au livre I qui avait paru en 1953 par les soins de M^{me} de Romilly. Cette fois, il s'agit des livres VI et VII, et M^{me} de Romilly leur a donné un tour de faveur à cause de la prédilection que le regretté Louis Bodin avait montrée pour cette partie de l'œuvre de *Thucydide* : la présente publication est donc en grande partie une manifestation de piété envers la mémoire du défunt maître, dont la traduction presque achevée prend place, avec une importante contribution aux notices et à l'apparat critique, dans le *Thucydide* dont M^{me} de Romilly enrichit la Collection « Budé ».

Il convient d'ailleurs de reconnaître, comme on nous y invite, que les deux livres consacrés à l'expédition de Sicile font un « ensemble fortement cohérent et doué d'une unité propre ». D'autre part, le personnage d'Alcibiade y apparaît avec un relief et une profondeur psychologiques auxquels répondent dignement les figures de Nicias, Démosthène et Gylippe. Personnages, paysages et actions s'y agencent en une admirable synthèse qui font en effet de ces deux livres un chef-d'œuvre au sein du chef-d'œuvre. Toutes ces raisons nous expliquent pourquoi il est légitime de voir paraître les livres VI et VII après le livre I, et nous ne pouvons que souhaiter de voir bientôt combler l'hiatus, et cela avec l'autorité et la distinction dont nous est garant jusqu'ici le travail de M^{me} de Romilly.

Quant aux *Deipnosophistes* d'Athénée de Naucratis, c'est M. A. M. Desrousseaux qui en présente les deux premiers livres, avec le concours de M. Charles Astruc. La part de ce dernier, pour importante qu'elle s'avère selon l'introduction de M. Desrousseaux, sera prépondérante dans l'édition des livres suivants. Les deux premiers sont placés explicitement sous la responsabilité de M. Desrousseaux.

On peut dire que l'éditeur s'est attaché à rendre d'une façon très vivante le caractère de « conversation » qui appartient en principe à ces « Propos de table ». Il n'est même pas interdit de trouver que la traduction, tout en étant très fidèle, possède une vivacité, une alacrité de

tion qui colore le texte original : alors que celui-ci est surtout, traditionnellement, une réserve de références et de renseignements, je crois qu'on se prendra à « lire » la traduction de M. Desrousseaux avec un certain plaisir.

Remarquons, d'ailleurs, que son Introduction nous prépare à cette surprise : j'ai rarement lu une préface d'édition savante rédigée sur ce ton. Non seulement l'auteur et l'œuvre sont présentés avec une verve étonnante, mais même ces passages obligés où l'éditeur nous fait le compte de la tradition manuscrite et de ses prédécesseurs, même ces pages-là se lisent avec un agrément un peu inattendu. Il n'est pas jusqu'à certaines lignes qui ne soient résolument amusantes, voire badines.

Qu'on ne voie d'ailleurs point dans ces réflexions la nostalgie d'une *gravitas*, d'une austérité jugée indispensable dans une édition classique. J'ai la faiblesse de croire qu'il y a un grand mérite à donner le goût de lire les auteurs que, jusqu'ici, on avait surtout consultés.

Emile JANSSENS.

Vom Unbelebten zum Lebendigen, Eine Ringvorlesung an der Universität Münster, Ferdinand Enke Verlag, Stuttgart, 1956, 273 pages, 165 figures, 18 tableaux, broché DM 35, relié pleine toile DM 38.

Comme l'indique le sous-titre, cet ouvrage est le résultat de la collaboration d'une équipe de professeurs de l'Université de Münster attelée à un traitement évolutif du problème de la vie. Le titre allemand se rendrait mieux en français par une formule de ce genre : « De la matière inerte à l'être vivant ». Le livre consiste en treize essais consacrés à des sujets graduellement adaptés aux différentes étapes évoquées par ce titre. Ils constituent chacun un « état de la question » traité par un spécialiste, mais une discipline générale a précédé à l'élaboration de l'ensemble, de telle sorte que les différents auteurs ne perdent jamais de vue le fil conducteur du travail, et se réfèrent fréquemment aux contributions de leurs collaborateurs.

Le premier de ces essais intitulé *Über stille Voraussetzungen in der naturwissenschaftlichen Forschung* est dû au Prof. Dr. H. Dolch et forme une introduction philosophique aux recherches physico-chimiques, biologiques et anthropologiques de ses collègues. Ce chapitre est sans doute le plus original et l'un des plus intéressants de l'ouvrage, car il révèle tout d'abord la position du croyant, et plus particulièrement du penseur catholique devant les problèmes et les démarches de la science moderne. On y constate une attitude extrêmement libérale et une conception à ce point évanescence des obstacles dogmatiques que le chercheur se sent autorisé à exclure complètement de ses préoccupations les inhibitions théologiques. L'auteur voit d'ailleurs dans cette situation la caractéristique de la science contemporaine, consistant, comme il le dit (p. 15), en une « Ausklammerung Gottes aus dem wissenschaftlichen Denken ». Cette contribution comporte aussi un excellent résumé de l'histoire de la pensée scientifique ainsi qu'un essai de « psychologie du chercheur » qui vise à affirmer l'importance de l'intuition sous forme de ce que l'auteur appelle d'un terme assez peu traduisible les « stille Voraussetzungen ». En somme, le lecteur se trouve ici en présence d'une pensée à la fois subtile et accessible, où

le bon sens et la profondeur se rejoignent pour saisir l'essentiel d'un ordre de recherches éminemment caractéristique de notre temps.

Comme on s'y attend, l'essai suivant est consacré par le Prof. Dr. A. Kratzer au « Monde de l'Atome ». Après un exposé aussi clair que possible des aspects de cette difficile question, l'auteur remarque que l'application de l'atomistique à la compréhension des processus de la chimie permet d'éclairer ceux-ci dans leurs principes. Par contre, si on veut l'appliquer aux problèmes particuliers, l'appareillage et la masse du traitement mathématique que cela comporte ne permettent pas encore de dépasser le domaine des molécules les plus simples. Cet état de choses fait que les méthodes spécifiques de la chimie restent aussi indispensables que par le passé.

Et c'est tout naturellement que l'essai suivant est consacré par le Prof. Dr. W. Klemm à la molécule inorganique. Celle-ci est étudiée en détail, avec le secours des acquisitions de l'atomistique, et ce chapitre est voué à un approfondissement de la nature et de la structure de la molécule isolée.

Le titre du chapitre suivant montre déjà à lui seul le sens de la marche du travail, puisque son auteur, le Prof. Dr. Fr. Micheel l'intitule « Le Monde de la Molécule organique ». Ce titre suggère en effet la complexité croissante des sujets envisagés et mène le lecteur vers des ensembles organisés où la nature des choses se présente sous des aspects plus élaborés et figure des structures où s'annoncent les architectures élémentaires de la vie.

Les substances essentielles de la matière organique seront traitées par le même auteur dans un sixième chapitre intitulé *Eiweißstoffe und Biokatalysoren*, mais on rencontrera d'abord une dernière étude où la matière inorganique se présente elle aussi sous ses aspects « organisés ». C'est celle qui est traitée par le Prof. Dr. H. Seifert sous le titre d'*Ordnungszustände der kristallinen Materie*. On y trouvera des plans de structure qui attestent au sein de la matière inorganique des organisations rigoureuses préparant en somme les dispositions infiniment plus complexes de la matière vivante.

Celle-ci est enfin abordée dans *Das lebendige Stoffsystem : Protoplasma und die Zelle*. Cette question importante et classique est vivifiée comme le chapitre dû à H. Seifert par l'usage que fait l'auteur, Prof. Dr. S. Strugger, des investigations permises par le microscope électronique. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement dans cette étude de descriptions morphologiques, mais aussi d'un examen des processus complexes qui se passent dans ce microcosme qu'est la cellule.

Une progrès de plus dans la marche de l'ouvrage nous mène au chapitre que le Prof. Dr. H. Becher intitule *Organe und Organismus*. Ici encore l'usage du microscope électronique mène à une saisie plus profonde de la nature et de la structure des ensembles cellulaires qui ont rang d'« organes » et des unités biologiques classiquement qualifiées d'« organismes ». Les objets de cette étude y sont envisagés sous leur aspect structural, mais aussi à différents stades de leur croissance ou de leur évolution.

Cette dernière notion nous amène tout naturellement à un aspect important des problèmes de la vie, à savoir celui de son origine et de son histoire. C'est l'objet de l'essai intitulé *Überblick über die Geschichte des organischen Lebens* que l'auteur, Prof. Dr. Fr. Lotze, a divisé en une introduction générale sur les procédés paléontologiques

d'évaluation de l'âge des fossiles, un énoncé du problème de l'origine de la vie, une histoire des plantes et une histoire de la vie animale. Quelques conclusions générales terminent ce chapitre — assez conjectural par sa nature même — en touchant au problème épineux de la distribution de la vie à la surface du globe.

Vient ensuite l'essai le plus important aussi bien par son contenu que par l'étendue que lui a donnée son auteur, le Prof. Dr. B. Rensch. Celui-ci, bien connu déjà par sa remarquable synthèse des problèmes de l'évolution ⁽¹⁾ en expose ici l'essentiel sous le titre *Tatsachen und Probleme der Evolution*. A côté d'exemples classiques (comme la fameuse série illustrant l'évolution des Equidés) destinés à éclairer ce qu'on peut considérer comme acquis dans ce domaine, la problématique très touffue engendrée par les innombrables observations s'offre avec le maximum de précision susceptible d'être atteint dans un nombre aussi réduit de pages. L'auteur se soucie en fin de chapitre de rassurer ceux de ses lecteurs qui seraient tentés de croire qu'il fait une part considérable au hasard dans l'évolution de la vie. « N'oublions pas, dit-il, qu'en employant une expression pareille (le hasard) nous ne faisons que transcrire des constellations de processus dont nous ignorons encore les relations causales ou que nous ne pouvons analyser davantage à cause de leur degré de complication. »

L'ouvrage se termine par trois essais qui traitent cette fois de l'homme et de son évolution, de sa vie psychique et de sa place dans le Cosmos. Il va de soi que les auteurs (Professeurs O. v. Verschuer, Fr. Mauz et H. Doms) ont fait une place plus grande qu'ailleurs à l'interprétation personnelle des problèmes et des phénomènes. Remarquons notamment que les dernières pages du livre sont consacrées à une sorte d'écho des premières, en ce sens que H. Doms s'efforce de rassurer les inquiétudes des théologiens devant l'orientation d'une science de l'homme qui compromettrait la « Gottebenbildlichkeit des Menschen ». Ces préoccupations ne nous paraissent pas devoir être reprises dans notre examen rapide de cette excellente mise au point de la situation actuelle des sciences de la vie. Si même elle fait une place que l'on peut juger exagérée aux scrupules métaphysiques, on ne peut nier que l'aspect proprement scientifique des questions envisagées n'a subi ni simplification excessive ni déformation plus ou moins pédagogique. Il ne s'agit pas de vulgarisation au sens péjoratif de ce vocable : les auteurs s'adressent à un public universitaire, car les textes qu'on nous présente ont été réellement exposés devant les membres des Facultés — et les étudiants — de l'Université de Münster, un peu selon le principe de notre très regretté Séminaire de Synthèse scientifique. Les qualités d'exposition des différentes contributions sont en outre mises en valeur par une illustration abondante et soignée et, ce qui ne gêne rien, la présentation matérielle de l'ouvrage fait honneur à ses éditeurs.

Em. JANSSENS.

(1) *Neuere Probleme der Abstammungslehre*, Stuttgart, 1954.

Arpag MEKHITARIAN, *Introduction à l'Égypte*, Office de Publicité, Bruxelles, 1956, 136 pages, 132 illustrations, cartes hors-texte en couleur, broché 90 francs.

Cet excellent petit livre est l'œuvre d'un archéologue distingué qui est aussi un photographe de talent, et les illustrations dont il a enrichi son texte sont parmi les meilleures que nous ayons vues. L'ouvrage lui-même traite tout d'abord l'Égypte du point de vue de la géographie, (physique, économique et humaine) et de l'histoire. Mais la plus grande partie est consacrée, comme de juste, aux richesses artistiques. La compétence que déploie l'auteur dans le traitement de cet important chapitre ne l'empêche cependant pas de songer aux commodités de ceux qui, tentés par ses évocations, souhaiteraient se rendre aux sites classiques de l'Égypte. Il leur donne des conseils pratiques dans un dernier chapitre intitulé *Comment visiter l'Égypte* qui constitue un fort bon raccourci de ce qu'il y a de plus important dans les vestiges de cette immortelle civilisation.

E. J.

Nous avons reçu :

Roger PINON, *Le conte merveilleux comme sujet d'étude. Etudes régionales, Introduction au Folklore*, Liège, Centre d'éducation populaire et de culture, 1955.

La préhistoire du Congo belge

Par G. MORTELMANS

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

HISTORIQUE DES DÉCOUVERTES

C'est en 1882 et 1883 que furent récoltés, dans le bassin du Congo, les premiers outils et armes de pierre découverts par des Européens, le lieutenant anglais Hore sur les rives du lac Tanganyika, le capitaine Zboinsky au Bas-Congo. Bien d'autres découvertes eurent lieu au cours des années qui virent l'exploration et l'occupation effective du territoire congolais.

En 1899, ces trouvailles étaient déjà assez nombreuses pour permettre à X. Stainier d'en tenter une synthèse provisoire dans son mémoire sur *L'Age de la Pierre au Congo*. S'il y constatait bien l'aspect franchement archaïque de certaines pièces et soupçonnait leur grande antiquité, l'auteur n'osait toutefois pas se prononcer sur leur âge, car toutes provenaient de récoltes de surface où elles voisinaient, souvent, avec des pierres taillées d'aspect beaucoup plus moderne, pointes de flèche par exemple.

Malgré la richesse des matériaux rapportés en Europe et provenant de toutes les parties du Congo, cet état de choses durera jusqu'en 1927, année où J. Colette entamera ses fouilles à la pointe de Kalina (Léopoldville). Il y récoltera, en stratigraphie, plusieurs industries successives dont il s'attachera à préciser, dans les années qui suivront, les caractéristiques typologiques et fonctionnelles et auxquelles, fort sagement, il donnera des noms locaux : *Kalinien*, *Djokocien*, *Ndolien*, *Léopoldien* (1928, 1933, 1937).

Cette date marque un tournant décisif dans l'étude de la préhistoire congolaise : si l'on continue à effectuer de nom-

breuses récoltes de surface, les chercheurs s'attachent à présent à établir, chaque fois que la chose est possible, le contexte stratigraphique, paléontologique et paléoclimatique des industries recueillies. Débutant en 1927, avec les recherches de J. Colette, cette phase se poursuit encore à l'heure actuelle. On citera surtout les recherches de dom A. Anciaux de Faveaux (Katanga), de M. Bequaert (tout le Congo méridional), de l'abbé H. Breuil (Katanga et Kasai), de Fr. Cabu (tout le Congo méridional), de L. Cahen (Katanga), de J. de Heinzelin de Braucourt (nord-est du Congo et fossé des grands lacs), d'A. Jamotte (Katanga), de J. Lepersonne (Congo occidental et fossé des grands lacs), de G. Mortelmans (Katanga et Bas-Congo), de P. du Ry (Katanga), du R. Fr. H. van Moorsel (Léopoldville et Congo occidental), etc. Il importe aussi de citer, en Angola septentrional, l'œuvre considérable d'un autre Belge, J. Janmart, qui s'attacha à l'étude des industries préhistoriques du Haut-Kasai, étude dont l'importance pour la connaissance de la préhistoire du Congo belge peut être qualifiée de fondamentale.

Enfin, depuis quelques années à peine, s'amorce une troisième phase dans la connaissance de cette préhistoire, celle des recherches systématiques avec fouille méthodique des localités les plus prometteuses : M. Bequaert au Congo occidental et au Kwango (Musée royal du Congo belge), J. de Heinzelin au lac Edouard (Institut des Parcs nationaux), G. Mortelmans au Katanga (Mission Cémubac 1955).

MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX RECUEILLIS

Si, dans ses stades les plus récents, la Préhistoire congolaise tend à se fondre dans l'ethnographie des peuplades actuelles, la tradition de l'usage de la pierre était encore vivace. Il y a une génération chez les Batshok et les Lunda : couteaux et quartz pour la circoncision, éclats de quartz utilisés comme rasoirs, elle réclame par contre, dès qu'elle atteint une certaine antiquité, d'être traitée suivant les méthodes et les techniques des sciences naturelles et d'être située dans le cadre complexe de l'évolution géologique, géographique, climatique et paléontologique des terrains où elle se rencontre. Il n'y a rien d'étonnant, dès lors, à ce que les progrès les plus spectaculaires

dans sa connaissance aient été apportés, non par des ethnologues, des archéologues ou des préhistoriens classiques, mais bien par des géologues. De même, une fois établie par comparaison avec l'Afrique orientale et australe, plus avancées, la succession évolutive des techniques de base et, dans une moindre mesure, celle de la typologie, cette préhistoire a fourni aux mêmes géologues de précieux critères chronologiques pour classer et dater formations et événements du Quaternaire : travaux de L. Cahen, J. de Heinzelin, J. Lepersonne, G. Mortelmans (1937-1956). C'est là d'ailleurs, il ne faut pas le perdre de vue, une des tendances actuelles les plus marquées de la Préhistoire qui devient peu à peu une des branches les plus prometteuses de la Géologie des terrains récents.

Il en résulte que les synthèses qui furent, au cours des dernières années, tentées à diverses reprises pour le bassin du Congo se sont assez peu occupées de l'aspect écologique et ethnologique du problème, mais bien davantage de situer les industries préhistoriques aux différents points d'une courbe fluctuante traduisant les oscillations climatiques considérables qu'a connues ce bassin, oscillations qui ont marqué de leur empreinte la géologie, la géographie, la faune et la végétation de ces régions. Ce n'est que tout récemment, si l'on fait abstraction d'éléments antérieurement apportés par M. Bequaert et H. Breuil, que deux des géologues précités, J. de Heinzelin et G. Mortelmans, ont commencé à étudier ces industries pour elles-mêmes, en leur appliquant les méthodes les plus modernes d'analyse statistique récemment établies en France pour l'étude des complexes industriels. De cette étude, encore embryonnaire, se dégagent déjà certaines caractéristiques générales ou locales, à valeur écologique certaine — faciès forestier et faciès steppique d'une même culture, par exemple — en même temps que s'esquissent les voies de diffusion de certains types d'outillage.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Il résulte de ces études et de ces synthèses provisoires que si la préhistoire congolaise présente des caractéristiques propres, elle vient s'intégrer harmonieusement dans l'évolution générale des civilisations africaines de la pierre et plus parti-

culièrement des cultures forestières centre-africaines. De même l'évolution à base climatique du paysage changeant où elle s'est déroulée ne diffère pas sensiblement de celle qu'a connue l'Afrique intertropicale tout entière, autorisant ainsi d'utiles comparaisons et raccords chronologiques.

On trouvera dans le tableau ci-après les éléments essentiels de ces deux évolutions parallèles :

IV. ÉPIPLÉISTOCÈNE

Durée approximative : 8.000 ans (de — 6.000 à +1.956).

Faune : actuelle.

Subdivisions stratigraphiques et cultures préhistoriques :

- c) Phase humide nakurienne : Méso-Néolithique puis Age du fer congolais.
- b) Phase plus sèche : Méso-Néolithique congolais.
- a) Phase humide makalienne : Mésolithique congolais.

III. PLÉISTOCÈNE SUPÉRIEUR

Durée approximative : 115.000 ans (de \pm 120.000 à \pm 6.000).

Faune : post-oldowayenne (= gamblienne).

Subdivisions stratigraphiques et cultures préhistoriques :

- b) Phase sèche fin-gamblienne : transition entre le Paléolithique supérieur et le Mésolithique congolais.
- a) Pluvial gamblien : Paléolithique supérieur congolais à technique épilevalloisienne.

II. PLÉISTOCÈNE MOYEN

Durée approximative : 350.000 ans (de \pm 480.000 à \pm 120.000).

Faune : oldowayenne.

Subdivisions stratigraphiques et cultures préhistoriques :

- d) Grand aride fin-kanjérien : Paléolithique moyen congolais à technique levalloisienne, le *Sangoen* du Congo.
- c) Pluvial kanjérien : Paléolithique inférieur congolais à technique protolevalloisienne, l'*Acheuléen évolué* du Congo; à technique clactonoïde, le *Clactonoïde* du Congo.
- b) Aride fin-kamasien (?) : Paléolithique inférieur congolais à technique protolevalloisienne, l'*Acheuléen archaïque* du Congo.
- a) Pluvial kamasien : Paléolithique inférieur congolais à technique clactonienne, l'*Abbevillien (Chel-léen)* du Congo. — Paléolithique congolais le plus inférieur, le *Kafuen évolué* du Congo.

I. PLÉISTOCÈNE INFÉRIEUR

Durée approximative : 500.000 ans (de \pm 1.000.000 à \pm 480.000).

Faune : d'Omo-Kanam (= *Villafranchien* d'Europe et d'Afrique du Nord).

Subdivisions stratigraphiques et cultures préhistoriques :

- b) Aride fin-kagérien : Paléolithique congolais le plus inférieur, le *Kafuen avancé* du Congo.
- a) Pluvial complexe kagérien : Paléolithique congolais le plus inférieur, le *Kafuen primitif* du Congo.

Remarques. Dans l'établissement de ce tableau on a admis un parallélisme approché entre les périodes glaciaires des hautes latitudes et les pluviaux intertropicaux, de même qu'entre les interglaciaires et les interpluviaux, ce qui a permis d'attribuer aux seconds les durées fournies, pour les premières, par la courbe de Milankowitch. Une telle façon de faire est discutable. Elle n'a d'autre but, ici, que de fixer les idées en donnant un ordre de grandeur.

Il peut paraître étrange, au non-spécialiste, de voir citer des périodes arides dans l'évolution récente du bassin du

Congo; ceci n'a rien d'étonnant dès qu'on sait que, de l'avis unanime des météorologues, des pédologues et des botanistes, le Congo, malgré ses grands fleuves, manque d'eau au point que le développement de la forêt ombrophile se trouve actuellement dans une phase critique : peu de chose suffirait pour que cet équilibre se détruise, réduisant la forêt à quelques flots peu étendus autour des lacs Tumba et Léopold II. C'est ce qui s'est effectivement produit à diverses reprises au cours du Quaternaire.

A. LE PALÉOLITHIQUE CONGOLAIS LE PLUS ANCIEN : LE KAFUEN OU « PEBBLE CULTURE »

Dans toutes les sciences qui font appel au Transformisme comme méthode de travail, la recherche des origines, de même que celle des stades de transition, constitue une démarche fondamentale de l'esprit. La Préhistoire n'échappe pas à cette loi. C'est ce qui explique que, dès ses débuts, les « coups-de-poing » abbevilliens et acheuléens apparurent à nombre de chercheurs comme des formes d'outillage révélant une déjà grande maîtrise de conception et d'achèvement technique. Aussi ces chercheurs purent-ils, en toute logique, formuler l'hypothèse que ces industries, déjà évoluées, devaient avoir été précédées par des stades plus primitifs, difficiles à reconnaître. La recherche de ces stades souleva le brûlant problème des « *éolithes* », conduisant à de sensationnelles erreurs, la quasi-totalité des « industries » éolithiques se révélant être le produit d'un façonnement par des agents naturels, glaciers, solifluctions, etc. Mais en attirant l'attention des chercheurs sur ces causes d'erreur, elle préparait le chemin à la reconnaissance des vraies industries pré-abbévilliennes.

C'est d'Afrique centre-orientale que sont venus, du voisinage du fossé occidental des grands lacs, les premiers documents irréfutables prouvant l'existence de ces stades pré-abbévilliens. Leur découverte fut en 1919 l'œuvre d'un géologue, alors directeur du Service géologique de l'Uganda, E. J. Wayland. Longtemps ce Kafuen, comme il le dénomma, ne fut connu qu'à l'état dérivé, transformé en galets roulés ayant connu plus d'un cycle d'érosion et de sédimentation avant d'être incorporé aux graviers d'âge pléistocène moyen où il

fut originellement reconnu. Au cours des années qui suivirent, E. J. Wayland s'attacha à retrouver, aux flancs des vallées ugandaises, des témoins de ces nappes successives de graviers, atteignant finalement, comme plus vieux niveau stratigraphique et archéologique, une ancienne surface du sol latéritisée, surmontant un niveau morphologique très ancien, d'âge fin-tertiaire à début-pléistocène. En 1937, E. J. Wayland et feu C. van Riet Lowe, directeur du Service archéologique de l'Union sud-africaine, procédèrent à d'importantes fouilles, notamment à Nzongesi sur la Kagera, non loin des frontières du Ruanda. Ces fouilles leur permirent d'établir dans le Kafuen toute une série de stades évolutifs et de rattacher ceux-ci à des horizons stratigraphiques définis correspondant chacun à une modification de l'environnement géographique et climatique.

De son côté, L. S. B. Leakey découvrait en 1926, dans les couches de base de la célèbre gorge d'Oldoway, au Tanganyika Territory, une autre industrie pré-abbeyvillienne, l'Oldowayen, dont il pouvait suivre le passage progressif à l'Abbevillien le plus primitif. Ce stade final des cultures pré-abbeyvilliennes peut être considéré comme une variante régionale du Kafuen évolué.

Par la suite, ces industries, ou des industries analogues, furent découvertes en de nombreux points d'Afrique et du Portugal. Tout récemment des pierres taillées assez comparables ont été récoltées en Allemagne, dans ces couches du Premier Interglaciaire qui avaient fourni la mandibule de Mauer (Homme d'Heidelberg).

En ce qui concerne le bassin du Congo, si des galets taillés de typologie kafuennne et oldowayenne furent, dès 1937-1938, rencontrés en différents points du Kasai et du Katanga, dérivés dans des dépôts plus récents, ce n'est qu'en 1945 qu'il nous fut donné d'en découvrir d'importants gisements en place au Katanga méridional, gisements qui font de cette partie de l'Afrique une des régions les plus favorables pour l'étude de ces industries. Ces sites ont fait récemment l'objet d'un examen et de récoltes systématiques (Mission Cémubac 1955).

Enfin, on ne peut passer sous silence les gisements de la Haute-Lunda, situés en Angola septentrional, mais qui, géographiquement, appartiennent au bassin du Congo (J. Janmart, 1947).

*
**

Que sont ces industries? Quelle est leur signification écologique? Que sait-on des êtres qui les ont façonnées et du milieu où ils vivaient? Autant de questions auxquelles il n'est, pour le moment, possible d'apporter que des réponses partielles.

Les industries kafuene et oldowayenne consistent essentiellement en galets de rivière, plus rarement en fragments rocheux quelconques, souvent de petites dimensions, dont une taille manuelle à la pierre a détaché par percussion un ou plusieurs éclats, de manière à déterminer un angle tranchant utile, d'où le terme général de « Pebble Culture » que leur ont donné les Anglo-Saxons.

Au stade le plus primitif du Kafuen (*Earliest Kafuan Culture*) l'outillage, d'une extrême simplicité, ne comporte guère que de petits galets fendus en travers ou obliquement, ou encore ayant subi une taille élémentaire les transformant en grattoirs concaves ou convexes.

Le vieux Kafuen (*Early Kafuan Culture*) montre une taille plus élaborée et une plus grande variété de types industriels. On voit notamment apparaître des galets apointés qui sont le prototype le plus archaïque des futurs coups-de-poing abbevilliens.

Le Kafuen avancé (*Later Kafuan Culture*) voit une plus grande spécialisation de l'outillage, notamment des galets apointés, et l'introduction d'instruments à usage double ou multiple.

Quant au Kafuen évolué (*Developed Kafuan Culture*) il se caractérise entre autres par l'emploi, pour la première fois délibéré, d'éclats détachés de galets-nuclei, grossièrement retailés en racloirs, pointes élémentaires, etc., par la spécialisation des galets taillés donnant, entre autres formes, de grossiers tranchoirs à arête zigzagante obtenue par taille bifaciale alterne (*chopping tools*), par l'apparition des instruments rostro-carénés, par celle des couteaux à dos, etc.

L'Oldowayen nous paraît ne constituer qu'une variante régionale, particulièrement riche en « chopping tools » bifaces, de ce Kafuen évolué.

Tous les stades de cette « Pebble Culture » paraissent exister au Katanga.

Le Kafuen le plus ancien a été trouvé dans des nappes de graviers de piedmont couvrant localement la surface des hauts plateaux du Kundelungu et datant d'une époque où la géographie du Katanga était toute différente de celle que nous connaissons à présent.

Les stades ultérieurs se rencontrent à des niveaux morphologiques situés en contrebas de ce plateau, particulièrement dans le bassin de la haute Kafila, entre Elisabethville et Kasenga. Les sites se localisent tantôt en surface de ces replats, — anciennes surfaces du sol enfouies, — tantôt dans les graviers des cours d'eau fossiles qui entaillaient ceux-ci. Le plus important parmi ces gisements est celui du kilomètre 81, dénommé *Mulundwa II*, qui nous a fourni des centaines de galets et d'éclats taillés que des différences de roulis et d'usure permettent de séparer en cinq séries successives dont la réalité est confirmée par l'existence de pièces présentant des tailles de plusieurs âges. L'industrie, de dimensions moyennes à fortes, comprend tous les types définis dans le Kafuen évolué de l'Uganda et dans l'Oldowayen du Tanganyika Territory, en y ajoutant des formes connues du Bechuanaland et d'Afrique du Sud ainsi que des outils qui semblent propres au Katanga.

Ces observations tendent à confirmer une division du Kafuen final en expressions régionales répondant mieux aux conditions écologiques locales. Dans le cas du Katanga, l'examen du matériel déjà recueilli en 1948, avait conduit l'abbé H. Breuil à y voir une prédominance d'outils à travailler le bois : tranchoirs, fendoirs, racloirs convexes, rectilignes ou concaves, proto-gouges, etc. Pour lui il s'agit d'un outillage destiné à façonner des armes de bois, épieux, etc., qui ont évidemment disparu. Cette observation est précieuse, car elle montre que les galets taillés ne sont qu'un des éléments des cultures pré-abbeyvilliennes, le seul qui ait résisté à l'épreuve du temps; elle montre de plus, qu'en ce qui concerne le couvert végétal, l'aspect du Katanga méridional ne devait pas, au début du Pléistocène moyen, différer sensiblement de l'aspect actuel.

*
**

Que sait-on des êtres qui ont façonné la « Pebble Culture » africaine? Il existe pour l'instant deux réponses à cette question : pour certains savants, les auteurs des galets taillés sont les Australopithécinés, pour d'autres, ce serait un Préhominien plus évolué que ceux-ci qui ne représentaient plus, à cette époque déjà, qu'une terminaison de rameau ancestral ou latéral en voie de disparition.

Pour le premier groupe de savants, parmi lesquels se trouve le professeur C. Arambourg, docteur *honoris causa* de notre Maison, les Australopithécinés représentent le stade morphologique le plus primitif des Humanités fossiles : étant donné que l'auteur des coups-de-poing et des hachereaux du Chelléo-Acheuléen d'Afrique est un Pithécanthropien, bien plus évolué déjà, il est logique d'admettre que les galets taillés de la « Pebble Culture » représentent un des produits de l'activité technologique des Australopithécinés et, qu'un jour ou l'autre, on trouvera dans le même gisement les restes de ceux-ci associés à ceux-là.

En effet, à l'exception d'un site est-africain, tous les restes actuellement connus des Australopithécinés ont été récoltés, en Afrique du Sud, dans des brèches ossifères remplissant des fissures ou des cavernes dans des massifs rocheux calcaro-dolomitiques, alors que les galets taillés kafuens se récoltent dans les graviers d'anciens cours d'eau. Aux dernières nouvelles toutefois l'association tant désirée aurait enfin été trouvée au Transvaal dans le gisement à *Paranthropus* de Kromdraai.

Pour le professeur R. Dart, de Johannesburg, qui créa en 1926 le groupe des Australopithécinés, ceux-ci — ou tout au moins les plus anciens parmi eux — n'auraient pas eu une industrie lithique mais bien un outillage et un armement osseux. Etudiant statistiquement les restes d'autres vertébrés associés dans les brèches à ceux des Australopithèques, il constate que dans chaque groupe animal les proportions relatives des portions appartenant au crâne et au squelette post-crânien varient de façon remarquable. Pour ce savant, cette constatation impose l'idée d'un tri volontaire et d'un choix délibéré des parties osseuses qui peuvent le mieux, dans chacun de ces groupes, être utilisées comme armes ou comme outils :

mâchoires armées de fortes canines ou de longues incisives tranchantes, cornes, omoplates, os longs, etc. Si telle devait être l'interprétation de ces données statistiques, alors l'Australopithèque ne pourrait être l'auteur des galets taillés dont beaucoup sont d'ailleurs plus anciens que lui, mais bien un autre Préhominien qui reste encore à découvrir.

L'incertitude qui plane sur ces énigmatiques Australopithécins en tant qu'auteurs éventuels de tout ou partie des industries lithiques pré-abbeyliennes n'empêche pas de chercher à connaître leur aspect physique.

Connus par les restes fragmentaires d'une centaine d'individus découverts en Afrique du Sud depuis la dernière guerre, ces êtres apparaissent comme des Hominidés certains par toute une série de caractères physiques : attitude bipède et parfaitement dressée, position antérieure du trou occipital, forme et courbure de la colonne vertébrale, forme du bassin, typiquement humanoïde, etc. A ces critères de stature s'ajoutent ceux de la dentition, typiquement humaine : les canines sont petites, ne dépassant guère le niveau des autres dents, les incisives sont complètement verticales et la région prémaxillaire n'avance pas; les molaires tout en étant beaucoup plus grandes que chez les hommes actuels diffèrent profondément de celles des Anthropoïdes; toutes ces dents enfin se placent sur des mâchoires dont l'arc est parfaitement parabolique, comme chez les autres Hominidés.

Les Australopithécins se divisent en deux groupes, celui des *Australopithecus* et celui des *Paranthropus*. Le premier, qui est aussi le plus ancien, consiste en êtres de petite taille, légèrement bâtis, de stature comparable à celle du Chimpanzé, 1,20 m'au maximum, avec un poids probable de 20 kg. Leur capacité cérébrale est voisine de 500 cm³ en moyenne, c'est-à-dire qu'elle est proportionnellement plus élevée que chez les grands singes ou même le Paranthrope. Ce groupe, aux habitudes omnivores, peu différencié, constitue un groupe progressiste dans l'évolution des Hominidés. C'est à l'un de ces êtres que R. Dart attribue une culture osseuse à l'état pur. L'autre groupe, plus tardif, contemporain, au début du Pléistocène moyen de la fin de la « Pebble Culture », comprend de grandes formes végétariennes aberrantes chez qui, par un curieux phénomène de convergence morphologique avec les Singes

Anthropoïdes, une vie uniquement végétarienne a provoqué le développement de structures faciales et crânielles particulières, telle qu'une crête fronto-occipitale en cimier, qui ont fait qualifier ces Paranthropes de « Gorilles de l'Humanité ». C'est avec la plus tardive de ces formes, celle de Kromdraai, qu'auraient, tout récemment, été trouvés associés des galets taillés de la « Pebble Culture ». On ne peut enfin passer sous silence le *Télanthrope* de Swartkrans, rencontré dans le même gisement que ces « Gorilles humains »; il s'agit d'une forme qui offre des caractères bien plus avancés pouvant le faire considérer comme un intermédiaire entre *Australopithecus* et les autres hommes fossiles; sa mandibule, qui est la plus petite connue, ne diffère guère, à part ses dimensions, de celle de l'Homme d'Heidelberg.

En conclusion, on peut écrire qu'il existe une présomption pour que certains Australopithécinés au moins soient les auteurs de la « Pebble Culture », mais cela reste pour l'instant une simple présomption. Aussi toute observation nouvelle doit-elle toujours être attendue avec le plus vif intérêt, car elle apportera peut-être des arguments décisifs, dans un sens ou dans l'autre. C'est pourquoi, étant donnée l'abondance relative du Katanga méridional en gisements à galets taillés pré-abbévilliens, nous avons inscrit au programme de notre Mission Cémubac de 1955 l'exploration et l'étude des brèches ossifères renfermées dans les collines calcaro-dolomitiques de la « Zone du Cuivre ». Cet examen nous a montré que ces brèches avaient un âge bien plus récent et que l'espoir d'en trouver de plus anciennes et, par conséquent, des restes d'Australopithécinés était extrêmement réduit : il nous paraît en effet que dans les régions soumises à un climat tropical humide, comme c'est le cas du bassin du Congo, l'altération profonde et l'érosion subséquente des roches carbonatées susceptibles d'en contenir les restes, se produisent à un rythme beaucoup trop rapide pour en permettre la conservation.

B. LE PALÉOLITHIQUE INFÉRIEUR CONGOLAIS.

On a indiqué plus haut, à propos des stades évolués de la « Pebble Culture », que ceux-ci établissaient la transition avec

les coups-de-poing de l'Abbevillien (Chelléen) africain. Ces instruments marquent le début d'un nouveau cycle culturel qui va durer quelque 300.000 ans, couvrant la plus grande partie du Pléistocène moyen, le *cycle chelléo-acheuléen*. Parallèlement à ses derniers stades se développent d'autres complexes industriels, uniquement à éclats, de technique clactonoïde, qui sont notamment la Hope Fountain Culture des Rhodésies, le Clactonoïde du Katanga.

I. *Le Chelléo-Acheuléen congolais.*

Nous rappellerons tout d'abord que le Chelléo-Acheuléen africain se rencontre dans quatre types de gisements : grottes, plages marines, plages lacustres, alluvions fluviales. Les gisements de grotte sont encore rares, grottes marines près de Casablanca, grottes continentales en Afrique du Sud; de tels sites sont extrêmement précieux, car outre qu'ils apportent une stratigraphie précise des dépôts archéologiques ils représentent des habitats non dérangés. Il en est de même, au moins en ce qui concerne la stratigraphie, pour ceux constitués par d'anciens niveaux de plages marines et par les dépôts subaériens qui les recouvrent (Maroc, Afrique du Sud).

D'un intérêt particulier sont les formations lacustres de l'intérieur du continent. Certaines parties de l'Afrique ont en effet connu, pendant le Pléistocène moyen, un très grand développement de lacs de bassins fermés réagissant aux fluctuations climatiques par l'expansion ou le rétrécissement de leur surface. Les hommes qui vivaient sur leurs rives mobiles suivaient celles-ci au cours de leurs déplacements : de la sorte de nombreux sites d'habitats où, dans les cas les plus favorables de conservation, se rencontrent côte à côte les outils de pierre et les ossements des animaux qu'ils chassaient, ont été enfouis sous les sédiments déposés par les crues du lac. De tels sites sont connus d'Afrique du Nord, du Sahara, d'Afrique orientale et de Rhodésie du Nord. Un seul jusqu'ici a été découvert au Congo belge, celui de la Ruindi dans le Parc national Albert. La très grande majorité de ces gisements ne couvre que la fin de l'Acheuléen africain. C'est ce qui fait tout l'intérêt de la gorge d'Oldoway au Tanganyika Territory, étudiée par

L. S. B. Leakey, où, sur quelque cent mètres de dépôts lacustres et subaériens, peut se suivre, de l'Oldowayen à l'Acheuléen final, toute l'évolution du Chelléo-Acheuléen et celle, parallèle, des faunes de vertébrés. Quant aux dépôts qui renferment ces faunes et industries, ils reflètent fidèlement l'histoire climatique de la région au cours du Pléistocène moyen. Aussi cette coupe célèbre, dont l'étude a débuté en 1926, fournit-elle le « standard » auquel peut se rapporter ou se comparer toute trouvaille africaine : ce standard est, pour la préhistoire, constitué par douze stades industriels successifs, relevés en stratigraphie, sur des surfaces d'émergence temporaires.

Le dernier groupe de gisements, qui est aussi le plus répandu, est constitué par les alluvions de cours d'eau anciens, conservées sous forme de terrasses étagées ou emboîtées, ou encore de graviers et sables de thalweg. Les industries y sont en général dérivées, concentrées par ruissellement, puis usées ou roulées par la rivière. Aussi n'est-il plus possible, dans ces conditions, de les analyser avec la même finesse que celles d'Oldoway : on peut tout au plus distinguer cinq grands stades évolutifs fondés à la fois sur l'observation de la technologie et de la typologie. La grande unité que présente cette évolution sur tout le Continent africain, en fait un critère de choix pour l'établissement des corrélations et des subdivisions stratigraphiques, d'un bout à l'autre de l'Afrique.

Par ailleurs, ce Chelléo-Acheuléen africain diffère de celui d'Europe par la présence et même la fréquence du hachereau, ainsi que par la variété et les dimensions souvent très fortes qu'acquièrent les bifaces ou coups-de-poing.

Le Chelléo-Acheuléen a été reconnu en de nombreux points du sud et de l'est du bassin du Congo. Il est encore inconnu ailleurs.

A l'exception du gisement de la Ruindi, intercalé dans des séries lacustres, il s'agit toujours de sites d'alluvions, plus ou moins profondément dérangés de leur situation primitive.

Seuls les stades finals de son évolution sont représentés avec quelque abondance dans les récoltes. Cette rareté des stades antérieurs nous paraît due au fait que pendant les pluviaux kamasien et kanjérien, époques où se formaient les lacs sahariens et est-africains, la forêt équatoriale devait s'étendre bien au-delà des frontières congolaises, refoulant l'humanité

vers des territoires plus ouverts. Ce n'est qu'à la fin du Kanjérien que l'homme primitif put pénétrer profondément dans le bassin du Congo, suivant le recul progressif de cette forêt devant une dessiccation climatique toujours accrue. Réciproquement, c'est dans d'autres parties de l'Afrique, où règne à présent le désert, que se rencontrent les vestiges abondants des stades qui manquent ou sont rares dans ce bassin. Cette répartition géographique des stades du Chelléo-Acheuléen africain traduit excellemment, mieux que toute autre considération, l'ampleur des modifications climatiques qu'a connues le Pléistocène moyen.

Quels sont les caractères des cultures chelléo-acheuléennes congolaises?

Au Congo, comme partout ailleurs en Afrique, peuvent être reconnus les cinq grands stades évolutifs établis en Afrique du Sud dans la vallée du Vaal. Les deux premiers constituent l'Abbevillien congolais, le troisième l'Acheuléen ancien, les deux derniers l'Acheuléen évolué et final. Ces trois groupes correspondent respectivement au pluvial kamasien, à la phase aride fin-kamasienne et au pluvial kanjérien, là où ses subdivisions peuvent être observées, ce qui n'est généralement pas le cas dans le bassin congolais.

Rappelons que la distinction entre l'Abbevillien et l'Acheuléen se trouve dans les techniques de taille et de finissage des outils : taille et retaille à la pierre, sur enclume ou manuelle, dans l'Abbevillien, retaille au rondin de bois dur ou d'os, avec enlèvements de larges éclats plats, dans le cas de l'Acheuléen.

De même, la subdivision en cinq stades du Chelléo-Acheuléen africain repose essentiellement sur l'observation des techniques de débitage utilisées, couplée avec celle de la typologie. Au *Chelléo-Acheuléen I* (Abbevillien ancien), de grands et lourds éclats sont détachés de blocs rocheux par percussion sur enclume dormante (technique de débitage dite « bloc en bloc »); ces éclats, de facture clactonienne, sont à leur tour façonnés sur enclume pour donner des bifaces ou des hacheaux primitifs; ces instruments sont caractérisés par leur lourdeur et, dans le cas des coups-de-poing, par l'allure sinueuse de leurs arêtes latérales. Plus rarement ces derniers sont obtenus directement à partir de galets de rivière, consti-

tuant dans ce cas un perfectionnement des galets taillés de la Pebble Culture. Quelques éclats grossièrement retouchés accompagnent coups-de-poing et hachereaux. Ce stade ne se rencontre que rarement dans le bassin du Congo, au Katanga et en Angola septentrional, et toujours à l'état de pièces dérivées, plus ou moins profondément défigurées par roulis.

Le *Chelléo-Acheuléen II* (Abbevillien récent) ne diffère pas essentiellement, quant aux techniques de base, du stade précédent. Il offre par contre plus de variété dans la forme des coups-de-poing qui sont aussi mieux finis, les arêtes latérales tendant à devenir rectilignes (retaille manuelle à la pierre).

Le *Chelléo-Acheuléen III* (Acheuléen ancien) voit s'opérer deux révolutions techniques. La première correspond à l'introduction du nucleus préalablement façonné dans le but d'en détacher des éclats de forme et de dimensions prévisibles. A ce stade, ces nuclei sont allongés et lourds et correspondent somme toute à un biface à section dissymétrique, dont la face supérieure serait moins bombée (technique du Proto-Levalloisien I). De ces nuclei sont enlevés, par percussion latérale, des éclats plus larges que longs. Ceux-ci sont façonnés en coups-de-poing, hachereaux, racloirs, etc., par une technique de taille et de retaille nouvelle, celle de la percussion manuelle au rondin de bois ou d'os. Les coups-de-poing ainsi obtenus sont bien plus réguliers et bien mieux finis que leurs prédécesseurs; les arêtes latérales sont à présent tout à fait régulières. Les hachereaux, tirés des mêmes éclats, montrent une retaille alterne des bords latéraux, procédé technique qui leur donne une section lozangique caractéristique.

Le *Chelléo-Acheuléen IV* (Acheuléen moyen) voit, à ces techniques diverses, s'ajouter le débitage de type Proto-Levalloisien II. Celui-ci consiste en la fabrication préalable d'un nucleus plus élaboré qu'au stade précédent, nucleus d'où sont détachés de grands éclats à bulbe de base et non plus latéraux. Ceux-ci, comme précédemment, servent à la fabrication de coups-de-poing, de hachereaux, de racloirs, etc. Les premiers, de formes et dimensions très variées, avaient sans doute des usages très divers. Quant aux hachereaux, retailés à partir de la face d'éclatement, ils montrent une section trapézoïdale ou lenticulaire.

Au *Chelléo-Acheuléen V* (Acheuléen évolué et final) commence à s'ajouter à ces techniques celle du débitage levalloisien proprement dit, avec ses nuclei discoïdaux en « dos de tortue » (« tortoise cores »). Pour le reste, l'outillage ne diffère guère des précédents que par la perfection très grande des coups-de-poing dont certains longs de plus de 30 cm n'ont que quelques centimètres d'épaisseur. Un autre point à souligner est l'apparition à ce niveau d'instruments particuliers qui vont connaître un très grand développement dans les diverses variantes régionales du Sangoen et du Fauresmithien qui succèdent au Chelléo-Acheuléen.

C'est ainsi par exemple que nos fouilles de 1955 à la Kamoia, principal gisement katangais de cet âge, nous ont permis de récolter, dans un milieu encore franchement acheuléen, deux pics-ciseaux allongés, à section transversale respectivement trièdre et quadrangulaire, première apparition des outils à bois des cultures forestières centre-africaines. Cette observation est précieuse, car elle montre que ces dernières n'ont pas été introduites de l'extérieur, mais dérivent directement du substrat acheuléen local. De même, l'Acheuléen final de Nyarunazi, au Ruanda-Urundi, étudié par M. Bequaert, renferme quelques pièces très allongées qui annoncent les grands pics et les poignards sangoens et lupembien.

En dehors du Congo, dans les régions de hauts plateaux steppiques de l'Est-africain et des Rhodésies, se rencontrent dans l'Acheuléen évolué contemporain, par ailleurs peu différent, des boules de pierre soigneusement façonnées, comparables aux « bolas » des chasseurs de la pampa. Ces instruments de chasse se retrouvent de même dans le Sangoen de ces régions.

Ainsi donc, alors que les stades plus anciens de l'Abbevillien et de l'Acheuléen montraient une grande uniformité sur l'ensemble du continent, l'Acheuléen évolué et final voit s'amorcer une diversification culturelle en expressions régionales mieux adaptées à l'environnement climatique et végétal. Cette diversification ne fera que s'accroître par la suite.

2. *Le Clactonoïde congolais.*

Une des caractéristiques les plus intéressantes de l'Afrique centre-orientale, entité géographique à laquelle se rattachent

le Katanga et le Ruanda-Urundi, est l'existence, pendant le Paléolithique moyen, de cultures à éclats, sans coups-de-poing ni hachereaux, se développant parallèlement à l'évolution du groupe chelléo-acheuléen.

Toujours taillées par percussion manuelle à la pierre, ces industries rappellent le Clactonien et le Tayacien d'Europe occidentale, d'où le nom de *Clactonoïde congolais* que nous leur avons attribué.

Au Kenya et en Rhodésie du Nord, ces industries ont été recueillies dans des conditions telles que leurs relations stratigraphiques et chronologiques ont pu être établies par rapport à l'Acheuléen et au Sangoen local. Au Katanga par contre, seule partie du Congo où ces industries aient été jusqu'ici reconnues, de telles relations font encore défaut, le Chelléo-Acheuléen et le Clactonoïde se rencontrant dans des régions différentes. Le pourquoi de cette distribution échappe encore pour l'instant.

C'est en 1940 que L. Cahen et nous-même avons établi, bien avant le Kenya ou la Rhodésie du Nord, l'existence de tels faciès à éclats en Afrique centre-orientale (site de la Kilubi). En 1945, A. Jamotte et nous les retrouvions près de Kasenga dans les terrasses du Luapula. Dans les deux cas, des différences d'usure et de patine, des reprises des mêmes pièces à diverses époques, témoignaient d'une évolution dans le temps de ces industries qui couvrent probablement la plus grande partie du Kanjérien. En 1955, au cours de notre Mission Cémubac, nous avons pu en étudier toute une série de sites nouveaux, localisés entre Sampwe et Mukana, dans les terrasses de la Kafwe. Ici se rencontrent deux stades successifs, l'un roulé, l'autre frais, respectivement enfouis sous et dans une carapace latéritique. Le *stade ancien* montre des galets à taille élémentaire rappelant le Kafuen, des nuclei atypiques sur galets, de lourds éclats, parfois grossièrement retouchés. Parmi ces éclats, les uns sont détachés directement du galet par taille à la pierre; les autres en ont été détachés après qu'un plan de frappe élémentaire eut été aménagé par enlèvement préalable d'une calotte de galet. Le *stade récent* montre une plus grande variété de types industriels et témoigne d'un degré d'évolution plus avancé. Les nuclei sont de types très variés : gros nuclei atypiques sur galets, nuclei clactonoïdes, polyèdres

à facettes, calottes de galets nucléiformes. Certains sont de type proto-levalloisien, d'autres plus rares d'inspiration moustérienne. Aucun n'est franchement levalloisien, ce qui définit parfaitement le stade d'évolution technique, comparable à celui atteint par l'Acheuléen évolué africain. Un type fréquent d'outil est le racloir-rabot abrupt, sur galet à face inférieure plane. La fréquence de cette forme conduit à ranger l'industrie de Sampwe-Mukana dans le complexe centre-africain des civilisations forestières. On peut même se demander si cette forme n'est pas à l'origine des rabots si caractéristiques du Sangoen. Si cette connexion pouvait être établie, le Sangoen apparaîtrait alors comme un dérivé direct de l'Acheuléen final enrichi, par contact, d'éléments empruntés aux faciès clactonoïdes contemporains. Quant aux éclats, nombreux, ils offrent les mêmes caractéristiques que dans le stade ancien; la plupart semblent avoir été utilisés tels quels, quelques-uns seulement montrant une retouche abrupte les transformant en grattoirs concaves, en outils denticulés et en rabots sur éclats.

Par rapport à l'Acheuléen contemporain, ces faciès se caractérisent surtout par leur atypisme, comparable, non seulement à celui que montrent le Clactonien et le Tayacien européens, mais aussi à l'outillage lithique des Sinanthropes de Pékin, ou Choukoutiénien.

*
**

Que savons-nous des hommes qui ont façonné coups-de-poing chelléo-acheuléens et éclats clactonoïdes? Avons-nous quelque idée de leurs mœurs et façons de vivre?

Le report, sur une carte du Vieux Monde, des données apportées par les industries préhistoriques du Pléistocène moyen fait ressortir que celui-ci se scinde, au sud de la zone soumise à l'action des glaciations, en deux grandes provinces culturelles : l'est et le sud-est de l'Asie ne connaissent que des industries sans vrais coups-de-poing, à tranchoirs et hachoirs sur galets ou fragments de roches (cultures à « chopper-chopping tools »); l'Afrique, le sud de l'Europe et le sud-ouest de l'Asie voient par contre fleurir toute l'évolution des industries à coups-de-poing et hachereaux (cultures chelléo-acheuléennes) avec localement des faciès contemporains à

éclats (cultures clactonoïdes). L'Inde péninsulaire et Ceylan forment la limite extrême de la province chelléo-acheuléenne; plus au nord cette limite s'étend au Punjab, région où s'opère un certain mélange, par diffusion réciproque, des deux grands complexes culturels.

Pendant longtemps on a pu croire que cette division culturelle traduisait une séparation correspondante en deux types humains, Pithécanthropiens en Asie orientale (Java et Pékin), Prénéanderthaliens et Présapiens en Europe et en Afrique. Depuis la belle découverte, dont nous a entretenu l'an dernier son auteur, le professeur C. Arambourg, d'un Pithécanthropien associé, à Ternifine, à des coups-de-poing et hachereaux abbevilliens évolués, le problème apparaît comme beaucoup plus complexe et mérite qu'on s'y arrête quelques instants pour passer en revue, dans l'ordre stratigraphique, les découvertes africaines d'hommes fossiles.

Tout au début du Kamasien vivent encore en Afrique australe les derniers Australopithécinsés, représentés par le Paranthrope et le Télanthrope, auteurs possibles de la « Pebble Culture » finale. Il est à remarquer toutefois que ceux-ci sont contemporains et même postérieurs aux premiers Pithécanthropiens de Java, ce qui peut éventuellement être un argument en faveur de ceux qui dénie, aux premiers, toute culture lithique. Si nous ignorons encore qui fut le premier tailleur de coups-de-poing et de hachereaux du Chelléo-Acheuléen I, nos connaissances sont heureusement moins incomplètes en ce qui concerne l'auteur de l'Abbevillien africain évolué. La découverte de l'Atlantrope de Ternifine montre, qu'en Afrique du Nord au moins, celui-ci était un Pithécanthropien dont C. Arambourg a montré la forte similitude avec les formes asiatiques, et plus particulièrement avec les Sinanthropes de Pékin. Il est à remarquer que les caractères de la dentition des Pithécanthropiens étant, chose curieuse, moins franchement humains que ceux des Australopithécinsés, les premiers doivent avoir une autre origine phylétique. Il est donc possible qu'une vague pithécanthropienne, d'origine encore inconnue, soit venue recouvrir en Afrique le domaine des Australopithécinsés. Rappelons que ces Pithécanthropiens étaient, comme ces derniers, des êtres bipèdes, parfaitement dressés. Leur taille atteignait 1,60 m à 1,70 m pour ceux de

Java, 1,50 m à 1,60 m pour ceux de Pékin. Leur crâne massif, allongé, étiré en chignon, leur face prolongée en museau, leur capacité cérébrale encore limitée, 850 cm³ à Java, 1.000 cm³ à Pékin, en font encore des Préhominiens. Leur dimorphisme sexuel est remarquable. Tout comme pour les Australopithécins, certaines formes ont évolué vers le gigantisme, tels le Méganthrope de Java.

Plus complexe est le spectacle qu'offre l'Afrique pendant le Kanjérien. Il semble qu'au cours de cette période l'Humanité primitive qui peuplait l'Europe et l'Afrique ait traversé une phase critique de son évolution. Des mutations divergentes paraissent s'être produites au sein des derniers représentants du groupe des Pithécanthropiens : les unes se seraient faites dans le sens d'une accentuation des caractères gérontiques et l'acquisition, sur un crâne à capacité accrue, de traits progressivement plus brutaux; les autres auraient conduit à la persistance, chez l'adulte, des traits adoucis de l'enfant. Les représentants de cette première tendance évolutive sont les Prénéanderthaliens, source du type de Néanderthal, tandis que les seconds, qui conduisent à l'Homo sapiens, sont qualifiés de Présapiens.

Toutes ces tendances sont présentes en Afrique pendant la seconde partie du Pléistocène moyen, à l'époque de l'épanouissement culturel de l'Acheuléen. Des Pithécanthropiens évolués — ou attardés — ont été rencontrés au Maroc (Hommes de Casablanca et de Rabat); celui de Rabat annonce, par plusieurs caractères, les Prénéanderthaliens d'Europe; l'Afrique orientale a de son côté fourni des débris de trois crânes volumineux, hyperdolichocéphales, aux os épais, au front large, aux bords latéraux subparallèles, qui rentrent dans le type général des Présapiens.

Cet échantillonnage encore fort incomplet des types humains qui, pendant près de 300.000 ans, ont peuplé l'Afrique, nous montre en tout cas que ce peuplement devait comprendre, à chaque période, une variété et une complexité raciales au moins aussi grande qu'actuellement.

A présent que sont définis, d'une façon encore bien fragmentaire, les caractères physiques des Préhominiens africains au Pléistocène moyen, on peut se poser la question de savoir

s'il est déjà possible d'entrevoir ce que pouvaient être leurs mœurs et modes de vie.

Deux sites importants nous apportent un début de réponse. Le premier est celui de la « Cave of Hearths », dans la vallée de Makapan au nord du Transvaal. Les niveaux les plus inférieurs consistent en une nappe de guano de chauves-souris, accidentellement incendiée, sur laquelle reposent des habitats de l'Acheuléen final, où se rencontrent restes de repas et outillage. L'étude de cet outillage nous montre que ces Acheuléens finals pratiquaient une chasse au bola et allaient chercher à une quarantaine de kilomètres la matière première de certains outils. Elle nous montre aussi que ces Africains primitifs ne connaissaient pas encore l'usage du feu, alors que les Sinanthropes de Pékin, plus vieux qu'eux de quelque 100.000 ans, s'en étaient déjà rendus maîtres. L'Europe montre un retard comparable.

Le second site est celui d'Olorgesailie au Kenya. Il consiste en une alternance de couches lacustres et terrestres : à chaque couche terrestre correspond un niveau d'occupation humaine, acheuléen supérieur ou clactonoïde. Ce remarquable gisement, peu distant de Nairobi, a été mis en valeur de manière à en faire un « museum on the spot » où l'on voit les restes de repas, les coups-de-poing, les hachereaux, les racloirs, tels que les a abandonnés l'homme primitif il y a quelque 200.000 ans. Ici non plus pas trace de feu, mais une chose très émouvante : des polyèdres de pierre facettés, rencontrés par groupes de trois, deux gros et un plus petit, qui ne sont rien d'autre que des bolas, arme de chasse dont seule la lanière qui les unissait a disparu au cours des temps.

C. LE PALÉOLITHIQUE MOYEN CONGOLAIS

A l'extrême fin du pluvial kanjérien, pendant la phase transitoire entre ce pluvial et le grand aride fin-kanjérien, succèdent en Afrique, à l'Acheuléen final, toute une série de cultures particulières dérivées de ce fond acheuléen commun. Dans les régions intertropicales et dans la partie méridionale du continent ces expressions culturelles sont au nombre de

deux, le *Fauresmithien* et le *Sangoen*, présentant elles-mêmes de nombreux faciès plus localisés.

Selon l'intensité que présentera régionalement la grande phase aride par laquelle s'achève le Pléistocène moyen africain, ces cultures se poursuivront ou non pendant cet interpluvial pour donner naissance à la principale expression culturelle du Paléolithique supérieur de ces régions, le *Middle Stone Age Complex* ou moyen âge africain de la pierre.

Le *Fauresmithien* s'étend, de l'Abyssinie au cap de Bonne-Espérance, sur les plateaux steppiques de l'est de l'Afrique. Poursuivant les techniques de débitage antérieures auxquelles s'associe à présent un débitage levalloisien parfaitement défini, cette culture comporte de petits bifaces variés, cordiformes ou allongés, et tout un outillage moustéro-levalloisien de pointes, d'éclats, de lames, etc.

Coïncidant avec les limites de l'aire qui possède actuellement une pluviosité annuelle supérieure à un mètre, s'observe le second grand complexe industriel, celui du *Sangoen*. Au sens où nous l'entendons ici il correspond, chronologiquement, au grand interpluvial fin-kanjérien et constitue par conséquent une contrepartie exacte du *Fauresmithien*, du *Micoquien* d'Afrique du nord-ouest, ainsi que du complexe du *Moustérien chaud* d'Europe occidentale. Le gisement type se situe en Uganda, sur les rives du lac Victoria (baie de Sangoa). Si la définition précise des variantes nombreuses que possède cette culture reste encore à établir, on peut dire toutefois que ce *Sangoen* est essentiellement une culture forestière caractérisée par la présence d'outils à travailler le bois.

Dans le sud et l'est du bassin du Congo sont connues de nombreuses occurrences du *Sangoen*. Les belles stations sont toutefois encore rares : Luena et Kolwezi au Katanga, le haut Kasaï, Nsontin en pleine cuvette centrale, la plaine de Léopoldville, etc. On notera que cette répartition correspond sensiblement à celle de l'Acheuléen final qu'elle déborde toutefois : la découverte d'un site comme celui de Nsontin, due au R. Fr. H. van Moorsel, situé en pleine zone équatoriale, sur l'interfleuve Kasaï-Lukenie, témoigne de l'importance de la dessiccation fin-kanjérienne. Il ne fait plus de doute qu'à cette époque le désert du Kalahari, avec ses sables rouges éoliens, s'étendait largement sur le bassin du Congo, transformant ses

fleuves en oueds et réduisant la forêt à quelques flots résiduels. L'aspect de notre colonie devait être fort proche alors de celui que montre à présent le Kalahari avec ses dunes et sa végétation basse et arbustive. C'est sous ces sables éoliens que disparaissent presque toujours au Congo les gisements à Sangoen, témoignant ainsi d'un hiatus culturel plus ou moins long entre celui-ci et le Middle Stone Age local. Il est probable toutefois que dans certaines régions plus favorisées, cet hiatus soit très réduit ou même inexistant, Stanley-Pool par exemple.

Dans l'état actuel des connaissances, le Sangoen du Congo belge semble présenter deux grandes expressions régionales, celle du Congo occidental et celle du Haut-Katanga.

Le *Sangoen du Congo occidental* est parfaitement caractérisé par les belles séries récoltées à Léopoldville par le R. Fr. H. van Moorsel, séries que nous avons pu étudier sur place l'an dernier. Les techniques de débitage, qui donnent de très grands éclats, sont de type clactonoïde ou levalloisien; il s'y associe un débitage laminaire, donnant de lourdes lames longues de 16 cm en moyenne. Eclats et lames sont façonnés en une grande variété de pièces, outils et armes, par une technique de taille secondaire souvent abrupte conduisant parfois à une denticulation grossière du bord latéral; pour les armes, la taille plate au bois ou à l'os est aussi employée. L'outillage, très varié, comporte quelques grands coups-de-poing et de rares hachereaux de tradition acheuléenne, auxquels s'ajoutent de nombreux outils forestiers: grands pics unifaces ou partiellement bifaces, parfois à double pointe, grands pics-rabots et rabots épais unifaces, pics-planes, ciseaux et gouges épais, unifaces ou bifaces, ciseaux foliacés passant à des bifaces elliptiques minces, ciseaux unifaces à large tranchant droit, etc. A ces outils à bois s'ajoutent quelques grands racloirs. Les armes, qui ne se rencontrent pas dans tous les sites, sont représentées par des pics-poignards encore mal différenciés, par des poignards taillés à petits coups, atteignant 25 cm de longueur, par des feuilles épaisses et des pointes foliacées de grandes dimensions, 25 cm en moyenne.

Le *Sangoen du Haut-Katanga* commence à être bien connu grâce aux belles découvertes effectuées depuis peu par P. du Ry aux environs de Kolwezi, découvertes que nous avons pu examiner à loisir l'an dernier au cours de notre mission Cému-

bac. Il diffère de celui du Congo occidental par l'absence des poignards et des armes missiles, pointes foliacées notamment, par l'abondance relative des éclats utilisés et par la présence de nombreux bolas, tantôt simples polyèdres à facettes, tantôt boules de pierre soigneusement achevées par piquage de la surface. Le reste de l'outillage est de type forestier et comporte toute la gamme de types énoncée plus haut. La présence des bolas mérite d'être soulignée : outre qu'elle marque les affinités de ce Sangoen avec certains faciès rhodésiens, elle traduit la pénétration sur le territoire congolais des méthodes de chasse steppiques de l'est de l'Afrique. L'abondance des éclats utilisés est aussi un fait important car c'est là une caractéristique qui ne fera que s'accroître dans la suite de l'évolution des cultures katangaises, de même que l'abondance des ciseaux, des gouges, etc. caractérisera les faciès plus occidentaux du Paléolithique supérieur congolais. Au nord des plateaux de la Manika, les bolas disparaissent et le Sangoen du Katanga central prend un caractère transitionnel entre ces deux grandes expressions; c'est ce que montrent nos récoltes de 1940-1941 au nord-est de Kamina.

La description sommaire que nous venons de donner du Fauresmithien et des deux faciès actuellement reconnus du Sangoen congolais sont une indication suffisante du mode de vie des populations dont la culture comportait ces éléments lithiques. Cette description met aussi en évidence l'adaptation progressive des civilisations préhistoriques aux conditions locales du milieu physique, adaptation qui se traduit, dans les outillages lithiques, par une diversification bien plus poussée qu'antérieurement. Un autre point à souligner est la division du travail qui apparaît à ce niveau; elle se traduit par l'existence de faciès miniers, correspondant à l'exploitation des graviers de rivière ou des éboulis de pente en vue d'en extraire la matière première nécessaire à la fabrication des armes et des outils, par celle de faciès d'ateliers, où ces matériaux sont taillés, riches en nuclei, éclats et ébauches, par celle enfin de faciès d'habitation où ne se rencontrent plus que des pièces achevées et notamment de belles armes.

C'est à ce niveau qu'apparaît encore en Afrique l'usage du feu, ainsi qu'en témoignent les foyers fauresmithiens de la « Cave of Hearths » en Afrique du Sud.

Si l'on ne connaît pas encore l'auteur du Sangoen, on est un peu moins ignorant en ce qui concerne celui du Fauresmithien contemporain, grâce à deux récentes trouvailles sud-africaines. La première consiste en une mandibule fragmentaire d'enfant, recueillie dans les foyers de la « Cave of Hearths » (vallée de Makapan au Transvaal); ces restes seraient de type général néanderthaloïde. La seconde comprend une calotte crânienne et un fragment de mandibule, ossements très voisins de ceux de l'Homme de Broken-Hill; ils ont été trouvés depuis 1951 à Hopefield, au nord-ouest du cap de Bonne-Espérance. Avec son puissant bourrelet susorbitaire, cette calotte rentre aussi dans le stade morphologique des néanderthaliens ou, comme l'expriment souvent les auteurs anglo-saxons à propos des restes d'Afrique australe, dans un stade « proto-australaloïde ».

D. LE PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR CONGOLAIS

Le retour à des conditions de pluviosité normales voit partout succéder au Sangoen et au Fauresmith des cultures lithiques qui rentrent dans le Paléolithique supérieur africain. A l'exception du Kenya, où s'observent localement des industries à lames fort analogues à l'Aurignacien d'Europe, le Paléolithique supérieur africain n'offre pas comme celui d'Europe, de coupure tranchée avec le Paléolithique moyen. En fait il lui succède normalement, poursuivant toutes ses techniques auxquelles s'ajoutent peu à peu des techniques plus avancées, de type paléolithique supérieur, telle celle des lames faites au poussoir, et même, pour finir, celles propres du Mésolithique. Il en résulte un complexe de cultures moustéro-levalloisiennes riches en faciès régionaux et locaux dont le classement est encore loin d'être établi; seule l'introduction dans son étude de méthodes statistiques permettra de l'établir avec quelque sécurité, ainsi que le montrent de tout récents travaux sud-africains.

Ces industries de tradition technique moustéro-levalloisiennes sont connues sous le nom général de *Middle Stone Age Complex* ou moyen âge de la pierre. S'étendant sur cette partie du Quaternaire comprise entre les dates approximatives de 115.000 et de 6.000 ans, elles rentrent, à partir de 40.000 ans, dans la tranche de temps où les méthodes de datation absolues

au radiocarbone C_{14} sont applicables, ce qui permet d'espérer, pour un avenir prochain, un classement chronologique satisfaisant.

S'il n'est pas, pour l'instant, possible d'établir ce classement dans tout le détail souhaitable, l'observation des techniques de base qu'utilisent ces industries permet toutefois d'y reconnaître trois grands stades successifs.

Dans le premier, les techniques de débitage, tant pour les lames que pour les éclats, restent essentiellement levalloisiennes, tandis que la retouche continue à se faire par percussion.

Au stade suivant, la technique levalloisienne, très élaborée et diminutive, continue à être employée pour l'obtention des éclats. Les lames par contre, bien régulières, à deux ou trois pans, sont obtenues par taille au poussoir. De même, à la retouche par percussion s'ajoute celle par pression, procédé qui permet l'obtention de pièces admirablement taillées, souvent étroitement comparables aux plus beaux produits du Solutréen d'Europe. Localement aussi apparaît la denticulation, obtenue par le même procédé. Ces deux stades correspondent, en gros, à la durée du pluvial gamblien. Le troisième, qui s'étend, en le débordant plus ou moins, à la phase aride fin-gamblienne, constitue une transition entre le Paléolithique supérieur africain, de tradition levalloisienne, et le Mésolithique africain, aux techniques nouvelles. En effet, si la technique du débitage levalloisien se retrouve, mais très diminutive, elle est accompagnée des procédés mésolithiques et microlithiques de taille et de retouche. C'est à ce stade aussi, ou un peu avant, que naît l'art rupestre, si bien développé dans l'est et le sud de l'Afrique.

*
**

Au Gamblien, les cultures préhistoriques du bassin du Congo, qui font toutes partie du *Middle Stone Age Complex*, se groupent en deux grandes provinces qui correspondent en gros à celles déjà distinguées dans le Sangoen congolais. Au cours de l'évolution de ce complexe culturel les limites de ces provinces se modifieront constamment. La première correspond à l'aire de développement des industries forestières dérivées du Sangoen du Congo occidental; elle s'étend du Maniema

au Bas-Congo en passant par le bassin du Kasai. La seconde couvre le sud et l'est du Katanga et se poursuit vers le nord dans le Ruanda-Urundi et le Kivu; il s'y rencontre des industries à éclats et lames retouchés, de typologie moustéro-levallaisienne, qui se rattachent à la grande province culturelle de l'est et du sud de l'Afrique; c'est le *Middle Stone Age* proprement dit. Entre ces deux grandes expressions culturelles, les régions centrales du Katanga montrent un faciès intermédiaire où s'ajoutent, à de nombreuses pièces moustéro-levallaisiennes sur lames ou éclats, un nombre relativement restreint d'outils forestiers.

Toutes ces expressions régionales ou locales du *Middle Stone Age* congolais ont reçu des noms variés, qui cachent mal des définitions typologiques ou stratigraphiques imparfaites. Ces imprécisions font du complexe un ensemble difficile à saisir et encore plus à décrire. Les termes que nous utiliserons ici ne doivent être considérés que comme provisoires, en attendant une étude stratigraphique et techno-typologique approfondie de ce groupe de cultures.

1. *Le Middle Stone Age congolais à faciès forestier.*

Le *Middle Stone Age* congolais à caractère forestier est bien connu, quoique non encore publié, par les très belles récoltes faites en stratigraphie dans la plaine de Léopoldville par le R. Fr. H. van Moorsel. Il est également relativement bien connu au Kasai, grâce aux récoltes et observations de Fr. Cabu et de l'abbé H. Breuil dans la région des exploitations diamantifères. Nous ne donnerons ici que la succession relevée à Léopoldville, telle que nous avons pu l'établir l'an dernier, au cours de notre mission Cémubac, à la fois sur le terrain et dans les collections du R. Fr. H. van Moorsel. Nous avons pu y établir cinq subdivisions correspondant à la division en trois stades des techniques de base.

Au *Lupembien ancien*, qui groupe deux subdivisions, le débitage est essentiellement levallaisien et épilevallisien (levallaisien diminutif) tant pour les éclats que pour les lames dont la longueur peut atteindre une quinzaine de centimètres. La taille et la retouche se font uniquement par percussion. Les éléments acheuléens, coups-de-poing et hachereaux, qui se

rencontraient encore au Sangoen ont à présent disparu. Ceux de type sangoen poursuivent leur évolution, mais avec des dimensions plus réduites : pics unifaces, pics-rabots, rabots, pics-planes, etc. ne dépassent pas 15 cm. Apparaissent à ce niveau les petits pics « kaliniens », longs de 10 à 15 cm. Il s'y associe de nombreux ciseaux et gouges unifaces et bifaces, présentant deux maxima de taille, 8 et 15 cm, des ciseaux foliacés, des ciseaux foliacés passant à la hachette (stade II), des bifaces elliptiques minces, etc. De très beaux ciseaux à bord droit et un nouveau type de tranchet, à tranchant oblique, remplacent les formes correspondantes du Sangoen. Il existe encore des racloirs sur éclats, très diminués en dimensions. Au stade II apparaissent deux types importants, la limace uniface et la lame à dos abattu. Les armes sont variées : elles comprennent de beaux poignards longs de 15 à 35 cm, des dards, sortes de petits poignards voisins de 10 cm, des feuilles et des pointes foliacées épaisses, de 15 à 25 cm de longueur, et des feuilles et pointes foliacées minces, plus petites. Ces stades, auxquelles nous donnons ici le nom de Lupembien ancien I et II correspondent exactement au Kalinien de J. Colette, tel qu'il l'avait défini lors de ses fouilles à la pointe de Kalina; ils correspondent aussi au Djokocien du Kasai, dans la définition de l'abbé H. Breuil.

Au *Lupembien récent*, ou *Lupembien sensu stricto*, on assiste à l'apogée de la taille de la pierre. Au point de vue technologique, les éclats sont obtenus par débitage épilévalloisien élaboré, donnant à volonté des éclats ovales, rectangulaires ou triangulaires. Des lames nombreuses, moyennes à petites, obtenues par taille au poussoir, se rencontrent, souvent utilisées. A la taille par percussion s'ajoute la retouche par percussion fine et surtout par pression (technique solutroïde). Ce stade correspond encore à l'apogée de la denticulation et à l'abondance relative du pédoncule. Tous les types sangoens d'outillage définis dans le Lupembien ancien se retrouvent ici, avec des dimensions quelque peu diminuées et une perfection technique plus grande, notamment dans les hachettes, très belles et communes, ainsi que dans les ciseaux à bord droit. Il existe deux types de petits tranchets, les uns à tranchant droit, les autres à tranchant oblique. Il convient d'encore souligner l'abondance relative de belles lames à dos

abattu. Ce Lupembien *sensu stricto*, qui groupe deux subdivisions, voit encore se produire l'apogée des armes, comparables pour leur beauté et leur fini, aux plus belles pièces du Solutréen d'Europe, sinon du Néo-Enéolithique. Les poignards, magnifiques, ont des dimensions très variables, parfois considérables (de 14 à 46 cm); les dards, nombreux, sont retouchés par pression et souvent denticulés. Les feuilles et pointes foliacées, épaisses ou minces, ont des dimensions moyennes à petites (17 à 9 cm). Pour la première fois apparaît la pointe de flèche, parfaitement définie, bien régulière, foliacée ou losangique, pédonculée ou non. Toutes ces armes à emmancher ou à projeter montrent souvent une magnifique denticulation des contours, d'une remarquable perfection technique. Ces stades, que nous qualifions ici de Lupembien récent ou Lupembien *sensu stricto* I et II, correspondent exactement à la définition du Djokocien de J. Colette et, plus approximativement, à celle du Lupembien de l'abbé H. Breuil. Lupembien ancien et Lupembien récent paraissent couvrir toute la durée du Gamblien. Un stade tardif du Lupembien récent est, en Angola, daté de 14.503 ± 560 ans (= 12.550 avant l'ère chrétienne).

La cinquième subdivision que nous avons pu établir dans les collections du R. Fr. H. van Moorsel semble bien correspondre, au point de vue stratigraphique, à la phase aride par laquelle s'achève le Pléistocène de l'Afrique centrale et orientale. Comme le Magosien, dont elle serait la contrepartie dans le Congo occidental, cette subdivision revêt un caractère transitionnel qui justifie le terme de Lupembo-Tshitolien que nous lui donnons.

Au point de vue technologique s'y poursuivent le débitage épivalloisien diminutif, souvent triangulaire, et le débitage laminaire. Les retouches par percussion et pression se retrouvent comme au Lupembien récent, mais il s'y ajoute à présent un type nouveau de retouche, celui de la retouche abrupte mésolithique. L'outillage comprend encore plusieurs des types forestiers de tradition sangoenne, notamment de petits rabots, des ciseaux et des gouges « kaliniens », unifaces ou bifaces, longs de 8 à 12 cm, des bifaces elliptiques minces, de dimensions réduites, et de très rares ciseaux à bord droit. Les racloirs et surtout les lames à dos ont disparu. Aux petits

tranchets à tranchant droit ou oblique, s'ajoute à présent le micro-tranchet mésolithique à retouche abrupte (dans certains cas pointe de flèche à tranchant transversal). Les armes montrent ce même caractère transitionnel : s'il n'y a plus de poignards, par contre persistent les petits dards et les pointes foliacées minces, retouchées par pression; les pointes de flèche sont bien définies, et plus variées de types que précédemment, — pointes foliacées, pointes losangiques, pointes en dards, pointes à ailerons, etc. —; elles sont par contre moins régulières de forme; le pédoncule et la denticulation deviennent rares.

Tels sont les caractères de ce Lupembo-Tshitolien. Nous possédons de Thysville, don fait à l'Université par M. R. Verly, une industrie plus évoluée encore, que nous avons sommairement décrite sous le nom de Tshitolien de Thysville, qui paraît intermédiaire entre ce Lupembo-Tshitolien et le Tshitolien de Léopoldville dont nous parlerons plus loin. Le caractère mésolithique est ici plus marqué encore, avec de petits tranchets, de petits croissants, trapèzes, etc. Une industrie de style lupembo-tshitolien a été, en Angola du nord-est, datée de 11.189 ± 490 ans.

2. *Le Middle Stone Age à caractère transitionnel.*

Lorsqu'on va du Bas-Congo au Katanga on rencontre, dans le nord-ouest et le centre de cette province, et ce jusqu'au pied du plateau des Bianco, des faciès industriels qui suivent la même ligne d'évolution technologique que le Lupembien tout en offrant un caractère transitionnel entre celui-ci et les industries épivalloisiennes non forestières. La différence essentielle réside dans l'absence ou la rareté des armes lupembiennes, dans le nombre restreint d'outils forestiers tels que ciseaux, gouges, etc., et dans l'abondance beaucoup plus forte des racloirs, des pointes, des burins, etc. de typologie moustéro-valloisienne. Il est vraisemblable qu'une exploration plus poussée de la frontière séparant les expressions steppique et forestière du *Middle Stone Age* fera apparaître partout de tels faciès intermédiaires. Le plus beau site du Katanga est celui de l'ancienne mine d'étain de Sofwe, actuellement incorporée au Parc national de l'Upemba. Nous pensons que ces faciès de

transition pourraient recevoir le nom de Sofwien, avec un Sofwien ancien et un Sofwien récent correspondant d'une part aux deux subdivisions du Lupembien et d'autre part à celles que nous définissons ci-après : Proto-Stillbayen et Stillbayen.

3. *Le Middle Stone Age à caractère non forestier.*

Comme nous l'avons dit plus haut, l'est et le sud-est du Congo rentrent, au Gamblien, dans l'aire des cultures épilévalloisiennes non forestières, ou *Middle Stone Age* proprement dit. Ces cultures peuvent, sur des critères technologiques et typologiques analogues à ceux utilisés pour définir les deux Lupembiens et le Lupembo-Tshitoliien, être divisées en trois grands stades successifs, le Proto-Stillbayen, le Stillbayen et le Magosien. Au Proto-Stillbayen, la forme des instruments est encore étroitement liée à celle des éclats ou des lames, de sorte que ceux-ci revêtent souvent des formes irrégulières, comme des pointes déjetées, etc. La retouche est souvent relativement abrupte. L'outillage comprend une assez grande variété de pointes, de grattoirs et de racloirs, de plus rares burins, faits sur éclats épilévalloisiens, plus rarement sur petites lames. Les armes, peu nombreuses, comportent surtout des pointes moustéroïdes, unifaces ou bifaces, retouchées par percussion. Au Stillbayen, le fond industriel et l'armement ne diffèrent guère du stade précédent, sinon par la plus grande régularité du débitage qui témoigne d'une maîtrise réelle des techniques épilévalloisiennes : l'éclat est à présent détaché en vue d'un type bien défini d'outil. Une autre acquisition technique importante est celle de la retouche par pression, utilisée surtout dans le façonnage des armes, pointes moustéroïdes uni- ou bifaces; ces dernières établissent un lien avec les belles feuilles du Lupembien récent, de même que dans certains faciès rhodésiens, l'apparition de la denticulation et du pédoncule (Bambata Cave, par exemple). Le Proto-Stillbayen abonde au Katanga, avec de nombreuses variantes locales qui ont reçu des noms aussi variés qu'inutiles. Le Stillbayen par contre n'y a guère été observé jusqu'ici que par des trouvailles isolées. Une place à part doit toutefois être faite aux brèches ossifères de Kakontwe qui en ont fourni de rares pièces associées à une riche faune et des restes humains.

Le Magosien, par lequel se termine, dans tous les territoires de l'est et du sud de l'Afrique, le complexe du *Middle Stone Age*, existe certainement au Katanga, mais sans qu'on en connaisse encore de site bien défini. Une industrie assez voisine, unissant un débitage micro-levalloisien à des éléments techniques et typologiques microlithiques, a été observée à Kansenia par le R. P. Anciaux de Faveaux. Du Magosien bien caractérisé existe par contre au Ruanda-Urundi ainsi que l'indiquent les récoltes de J. Hiernaux.

*
**

Comme nous l'avons fait jusqu'ici pour les cultures préhistoriques plus anciennes, nous pouvons nous poser la question : que sait-on des hommes qui ont façonné ces outils et ces armes ? Que connaissons-nous de leurs mœurs et de leurs coutumes ?

D'assez nombreux restes humains, toujours incomplets et réduits le plus souvent à des crânes ou mandibules fragmentaires ont été recueillis en Afrique orientale et australe. Les plus anciens, tel l'Homme de Rhodésie, sont d'un type qui rappelle les Néanderthaliens d'Europe et du bassin méditerranéen avec lesquels ils n'ont sans doute aucune relation phylétique directe. Dans ceux qui viennent ensuite se marquent deux grandes tendances : la première, par le maintien et, dans certains cas, l'accentuation des caractères gérontiques, donnent des *Homo sapiens* à faciès brutal, australoïde; la seconde, par la perte de ces caractères « brutaux », conduit à des *Homo sapiens* normaux. Les uns comme les autres semblent être à l'origine des diverses races humaines non noires dont l'Afrique conserve encore tant de témoins : Bushmen, Hottentots, Koranas, etc.

C'est du Stillbayen que datent les plus anciens restes humains jusqu'ici découverts au Congo; il s'agit de deux molaires extraites par le R. P. Anciaux de Faveaux, avec de nombreux os fragmentaires d'animaux, restes de repas, et quelques quartz taillés, dont une belle pointe biface, des brèches ossifères de Kakontwe. Ces dents ont été examinées par notre collègue Fr. Twiesselman qui n'y a vu aucun caractère qui ne puisse se trouver chez les Bantous actuels ⁽¹⁾.

(1) Renseignement verbal.

Quant aux mœurs et coutumes de ces populations, elles nous sont, dans une certaine mesure, indiquées par l'outillage et l'armement lithiques, seul matériel culturel normalement conservé. Cet outillage, nous l'avons fait ressortir dans sa description, est adapté aux deux grands milieux naturels que montre le sud de l'Afrique, d'une part le milieu arboré, forêt ou savane boisée, d'autre part le milieu steppique, savane herbeuse ou buissonnante. On a vu aussi que ces outillages, par leur grande variété, traduisent une domination progressivement plus étendue du milieu ambiant. Ces faits sont tout à fait analogues à ceux que montre le Paléolithique supérieur de l'Europe, traduisant de la sorte la liaison étroite qui existe entre l'affinement physique et le développement intellectuel des hommes fossiles dans tout le Vieux Monde. A des besoins accrus, ces hommes répondent partout par l'invention de techniques plus avancées. C'est chez ces hommes encore qu'apparaissent en Afrique steppique, il y a quelque 10.000 ou 15.000 ans, les beaux arts rupestres animaliers.

E. LE MÉSOLITHIQUE ET LE NÉOLITHIQUE CONGOLAIS.

Alors qu'en Europe il est en général relativement aisé de séparer en deux complexes successifs les industries mésolithiques et néolithiques, il n'en est plus de même en Afrique, au moins en ce qui concerne la plus grande partie de l'Afrique sud-saharienne. Cette difficulté provient de ce que le Néolithique vrai, avec ses techniques de meulage et de polissage de la hache et de quelques autres outils ou armes, probablement apparu dans l'aire saharienne, a rencontré dans son expansion vers le sud, la puissante barrière formée par la grande forêt, barrière devant laquelle il s'est à peu près arrêté. De ce fait on constate à présent l'existence d'un front néolithique continu, à affinités soudanaises, occupant des positions de clairières en bordure nord de la forêt. Ce n'est que le long de grands fleuves, comme le Lualaba, qu'une certaine pénétration se discerne dans l'aire de la forêt. Une autre pénétration néolithique plus profonde a eu lieu de part et d'autre de cette aire, jusqu'au Haut-Katanga et en Rhodésies d'une part, au Bas-Congo belge et dans l'extrême nord-ouest de l'Angola d'autre part. Il en résulte qu'au sud de ces zones de pénétration, des cultures lithiques de faciès mésolithique ont persisté

jusqu'à l'arrivée du métal au cours de l'ère chrétienne, voire, plus au sud, jusqu'à l'arrivée des Européens.

Ces faits posent toute une série de problèmes actuellement impossibles à résoudre. Ce ne sera qu'avec la découverte et la fouille de grottes et d'abris sous roches, ou encore avec celles de sites de plein air susceptibles de fournir, les uns comme les autres, des données chronologiques absolues que ces problèmes pourront être progressivement résolus.

C'est pourquoi, dans l'exposé descriptif qui va suivre, nous nous contenterons d'énumérer, en les caractérisant sommairement, les cultures connues, d'abord pour celles de faciès mésolithique, ensuite pour celles de faciès néolithique.

1. *Les cultures congolaises de faciès mésolithique.*

Du lac Edouard au Katanga et du Katanga au Bas-Congo ont été reconnues déjà toute une série de cultures lithiques, plus rarement osseuses, de faciès mésolithique. Les principales parmi ces cultures sont l'Ishangien (lac Edouard), le Smithfieldien (lac Edouard et Katanga), le Wiltonien (Ruanda-Urundi et Katanga), le Kansénien (Katanga) et le Tshitolien (Bas-Congo, Kwango et Kasai). Il ne fait pas de doute que d'autres faciès industriels seront encore découverts dans cette vaste zone.

L'une des plus intéressantes est, sans conteste, l'Ishangien découvert par J. de Heinzelin de Braucourt dans la terrasse makalienne de 12 m du lac Edouard à Ishango, au débouché du lac dans la Semliki. Cette civilisation d'Ishango apparaît pour l'instant génétiquement isolée dans le temps et l'espace. Elle doit avoir duré un temps considérable ainsi que l'indique l'évolution de certains éléments, comme les harpons. Sous son aspect matériel elle comporte des éclats frustes et de rares lames, sans microlithes, des meules avec molettes ou marteaux de pierre, des harpons en os, d'abord à deux rangs puis à un rang de barbelures, des épingles, des dards ou pièces d'hameçons en os, des signes graphiques linéaires, enfin du polissage. La céramique est absente. Il est remarquable de constater que l'homme d'Ishango a taillé l'os comme s'il s'était agi d'un matériau pierreux. Cette absence d'une technique de

débitage propre à l'os est en accord avec l'aspect archaïque des harpons où J. de Heinzelin est enclin à voir la source de tous les autres harpons africains en os, bien plus évolués, trouvés au Soudan et au Sahara. Avec ces outils et armes de pêcheurs-chasseurs, l'auteur a découvert un remarquable bâton en os, encore armé à une extrémité d'un petit éclat de quartz. Cette pièce, qui fait songer à un couteau à tatouer, porte trois rangées de traits linéaires incisés, dont le groupement constitue probablement le plus ancien système de numération connu à ce jour. Des restes humains fragmentaires, comportant une mandibule et des os longs, faisaient partie des débris de cuisine accumulés par l'homme d'Ishango.

Le Smithfieldien est un complexe industriel primitivement défini en Afrique du Sud où il comprend des armes et des outils macrolithiques auxquels s'associent des boules de pierre percées. Des industries affines existent dans l'est et le sud-est du Congo. A Ishango elles succèdent à la civilisation d'Ishango détruite par d'intenses éruptions volcaniques. Elles comprennent des pierres percées et des éclats de quartz sans microlithes. Des restes humains les accompagnent.

Au Katanga des industries analogues se rencontrent à l'est du Lualaba, particulièrement dans les mines d'étain des monts Kibara où nous les avons étudiées. A des boules et des plaques de pierre percées, elles unissent des tranchoirs (*chopping tools*), des lames courtes et des éclats assez atypiques sur quartz.

Le Wiltonien est également un complexe d'industries définies pour la première fois en Afrique australe. Depuis il a été retrouvé en de nombreux points de l'Afrique sud-saharienne, notamment en Rhodésie, au Katanga, au Ruanda-Urundi, en Afrique orientale. Au contraire du Smithfieldien dont l'origine reste assez incertaine, le Wiltonien consiste en industries microlithiques dérivées directement du Magosien. Ces industries témoignent d'une longue évolution allant des débuts de l'Épipléistocène à une époque quasi actuelle, au moins dans certaines régions d'Afrique du Sud. Les boules de pierre percée et les perles en œuf d'autruche en sont des éléments presque constants. Au Katanga ne sont connus, sur les plateaux des Marungu, que les stades tout à fait initiaux de cette évolution : un débitage à éclats microvalloisien persiste encore à côté de techniques microlithiques de débitage et de

retouche; les éléments les plus représentatifs, relativement peu nombreux encore, sont des microlithes géométriques, triangles, trapèzes, croissants, de petites lames à dos, des outils écaillés, etc. Les pierres percées semblent absentes.

Le Kansénien, récemment isolé par le R. P. Anciaux de Faveaux sur les hauts plateaux du Bianco autour de Kansenia et de Katentania, s'étend sur une partie considérable du Katanga, de Kolwezi à Kansenia et Kamina pour le moins. Comme pour l'Ishangien, il s'agit d'une industrie provisoirement isolée dans le temps et dans l'espace. Des données publiées par son inventeur et de celles que nous avons pu recueillir au cours de notre mission Cémubac de 1955, se dégagent une définition assez complète du Kansénien. Il s'agit d'une industrie macrolithique, lourde, assez grossièrement taillée dans de grands éclats épais détachés de nuclei d'inspiration levalloisienne. Quelques grandes lames, souvent épaisses, se rencontrent aussi. L'outillage ne comporte que peu de pièces bifaces, de tradition forestière, mais surtout un nombre élevé de rabots variés, de planes, etc. rappelant non seulement les éléments analogues du Sangoen et du Lupembien congolais, mais aussi le Campignien d'Europe. Par sa grande fraîcheur physique, cette industrie ne peut être fort ancienne. Nous y verrions volontiers une sorte de Néolithique forestier sans pièces bifaces, sans polissage et sans poterie. Des pains d'ocre raclés ont également été rencontrés.

Le Tshitolien, dont l'aire de distribution actuellement reconnue s'étend de l'Equateur au 8° parallèle sud et de l'Atlantique au Lubilash, représente un autre complexe industriel de tradition forestière, aux variantes régionales nombreuses. Ce complexe couvre une période de temps considérable, de l'ordre de 10.000 ans. Son étude rationnelle n'est encore qu'amorcée (M. Bequaert et G. Mortelmans, 1955). On peut admettre que sa fin coïncide, au moins régionalement, avec l'arrivée des Bantous porteurs du fer, il y a quelques siècles à peine. Ce Tshitolien joue, dans les régions de savane du sud du bassin du Congo, le même rôle par rapport au Lupembo-Tshitolien et au Lupembien que, dans d'autres parties de l'Afrique sud-saharienne, le Wiltonien par rapport au Magosien et au Stillbayen.

Le type en a été pris sur le plateau des Bena Tshitolo, au nord-est de Luluabourg.

Au gisement type, l'industrie comporte de nombreux éléments de tradition forestière hérités du Lupembien et du Lupembo-Tshitolien, tels que hachettes, ciseaux, gouges, etc., unifaces ou partiellement bifaces, façonnés directement sur des nodules rocheux de forme et de dimensions convenables. Il s'y associe des pièces de technique levalloisienne évoluée, comportant des nuclei, des éclats et des lames, souvent repris en outils variés, des pointes d'épieux ou dards, des pointes foliacées de type lupembien, des pointes de flèche de types très variés, à retouche solutoïde par pression — feuilles de laurier avec ou sans pédoncule, feuilles oblongues, feuilles losangiques, allongées ou courtes, à soie ou sans, etc. Beaucoup de ces flèches, dont la longueur peut atteindre 8 cm, sont denticulées dans la moitié de tête. Cet assemblage est complété par de très rares éléments à tendance microlithique, petits tranchets faits d'une microgouge tronquée. Ce Tshitolien des Bena Tshitolo nous paraît représenter un stade archaïque du complexe, peu différent de celui que nous avons, à Léopoldville, qualifié de Lupembo-Tshitolien.

Des stades plus récents, à microlithes géométriques et microtranchets, sont connus du Bas-Congo, à Thysville, et de l'Angola septentrional. Dans cette dernière région, un âge de 11.189 ± 490 ans ($= 9.290$ avant l'ère chrétienne) a été obtenu sur une pièce de bois carbonisé accompagnant l'industrie dans son gisement.

Des stades plus tardifs encore sont connus à Léopoldville, au Kwango et en Angola septentrional. Ils n'ont gardé que de rares traces des techniques levalloisiennes de débitage et n'ont conservé, des éléments microlithiques, que les seuls microtranchets. Peut-être faut-il voir dans ces derniers des armatures d'épieux transformant ceux-ci en sortes de harpons barbelés : c'est en tout cas ce que suggère la plus grande abondance des tranchets le long des cours d'eau que sur les plateaux.

En Angola septentrional, un stade final comporte en plus des morceaux d'ocre raclé et des fragments de poterie. Une pointe de flèche à pédoncule et ailerons, entièrement polie, a été rencontrée, isolément, dans la même région.

2. *Les cultures congolaises de faciès néolithique.*

Les cultures congolaises de faciès néolithique, c'est-à-dire comportant des haches, herminettes, etc. meulées ou polies, sont encore mal connues, la plupart des récoltes, faites par des amateurs, ne comportant que ces éléments, à l'exclusion de leur contexte non poli. Ces cultures paraissent se localiser dans un grand arc à concavité tournée vers le sud, contournant la grande forêt, du Bas-Congo à l'Ubanghi puis à l'Uélé et à l'Ituri, enfin au Katanga. Divers noms leur ont été attribués régionalement, qui n'ont le plus souvent qu'une valeur indicative d'origine géographique : Léopoldien, Ubanghien, Uélien, Katanguien. M. Bequaert et J. de Heinzelin ont surtout contribué à faire connaître ces cultures.

Le Léopoldien ne comporte jusqu'ici que des haches meulées, à section lenticulaire, à tranchant plus ou moins soigneusement poli, et de très rares haches taillées elliptiques, à tranchant poli. Ces éléments se rencontrent dans les terres superficielles, de Matadi à Léopoldville. Ils sont, en général, façonnés dans les diabases d'Isanghila sur le Bas-Fleuve, point de passage probable au sud du Congo de petits groupes de Néolithiques soudanais, refoulés dans cette direction par la poussée des populations sahariennes chassées par la dessiccation en cours du Sahara.

L'Ubanghien, de son côté, ne semble guère comporter pour l'instant que de petites hachettes plates, triangulaires, et de rares boules de pierre percées, de fortes dimensions.

Le mieux connu des faciès néolithiques congolais est sans conteste l'Uélien, dont l'aire de distribution actuellement reconnue s'étend sur une importante partie du nord-est de la Colonie. Il s'agit d'un Néolithique de tradition forestière unissant à des haches boudinées de type soudanais, ou encore très plates et très belles, des ciseaux, hachettes et houes (?), à tranchant meulé ou poli, faits sur bifaces, et aussi de grands pics allongés rappelant certains types sangoens et lupembiens. Des boules de pierre percées, des marteaux de pierre pour la fabrication d'étoffe en écorce battue accompagnent ces éléments. Il convient d'encore signaler de nombreux polissoirs fixes, sur rochers, et de plus rares polissoirs mobiles. Cet Uélien paraît avoir pénétré plus ou moins pro-

fondément la grande forêt en remontant le cours du Lualaba, ainsi qu'en témoignent des trouvailles de petits ciseaux à tranchant poli faites au Maniéma, dans la région de Kalima.

Au Ruanda-Urundi pourraient exister d'autres faciès néolithiques à microlithes et poteries, affines des faciès néolithiques de l'Est-africain.

Au Katanga enfin ont été rencontrées isolément quelques haches polies en hématite, de rares pains d'ocre, etc., des polissoirs fixes ou mobiles qui sont pour l'instant à peu près tout ce qu'on connaît du Katanguien. Il n'est pas exclu que ces éléments néolithiques fassent, comme en Rhodésie du Nord, partie d'une culture de type mésolithique, à microlithes et boules de pierre percées, le Nachikufien, qui se charge peu à peu de haches polies et même finalement, semble-t-il, de fer d'introduction quasi historique.

En de nombreux points du sud du Congo on a relevé l'existence de roches portant des auges ou des rainures polies qui ont été qualifiées, un peu à la légère, de polissoirs néolithiques. Rien ne prouve une telle assimilation. Peut-être s'agit-il tout simplement, dans le cas de rainures étroites, de polissoirs ayant servi au polissage d'armes ou d'instruments métalliques, et dans le cas des auges larges, de meules fixes où se faisait le concassage et le broyage du manioc en vue de l'obtention de farine. Nous avons observé ce dernier usage en Nigérie et au Katanga.

*
**

Comme nous l'avons fait pour les cultures plus anciennes, nous pouvons nous demander quelles étaient, devinées au travers de leur aspect matériel, les mœurs et coutumes des peuples qui les pratiquaient.

Pour le sud du bassin du Congo, où ne semblent pas s'être développés de vraies cultures néolithiques, il semble que l'humanité en soit restée à une économie de type mésolithique, unissant la cueillette de produits naturels — baies, noix, graines et racines — à la chasse, à l'oïselage et à la pêche. Deux grands cycles dérivés des cultures plus anciennes peuvent être observés, d'une part le Tshitolien qui poursuit le cycle forestier lupembien, d'autre part le Wiltonien qui poursuit le cycle steppique du Middle Stone Age de faciès épilevalloisien.

Il s'y ajoute, dans l'est et le sud-est du Congo, d'autres complexes industriels, comme celui d'Ishango, civilisation de pêcheurs-chasseurs, d'une grande originalité, et celles, plus récentes, à boules et plaques percées, qui devaient être l'œuvre de peuplades nomadisantes, utilisant le bâton à fouir, comme les Bushmen actuels et certains peuples d'Abyssinie et du Kenya. Il existe donc, entre l'aire forestière et l'aire des savanes boisées et des plateaux herbeux, une différence certaine : la première paraît avoir connu une continuité culturelle et une stabilité bien plus grande que la seconde; les populations qui y résidaient formaient peut-être de petites communautés vivant le long des cours d'eau ou tout au moins venant périodiquement s'y alimenter en poisson séché. L'existence sur le Haut-Kwango, dans la même culture tshitoliennne évoluée, de faciès riverains à microtranchets, armatures possibles de harpons, et de faciès de bordure des plateaux, sans microtranchets, est une précieuse indication dans ce sens, indication rapportée par M. Bequaert lors d'une récente expédition. Dans le second type d'environnement climatique et végétal, les peuples devaient avoir un mode de vie bien plus nomadisant et aussi être plus aisément soumis à la poussée périodique d'autres groupes nomades. C'est ce qui expliquerait le manque de continuité culturelle qui s'y observe, superposant plusieurs types successifs de cultures lithiques.

Quant aux hommes qui ont pratiqué ces cultures, on commence à avoir, dans l'est et le sud de l'Afrique, des renseignements relativement complets. Ceux-ci nous montrent la poursuite de la diversification raciale des *Homo sapiens* africains.

Les tombes mésolithiques d'Afrique orientale montrent la coexistence de deux types physiques différents, l'un brachycéphale, l'autre hyperdolichocéphale, l'un grand et robuste, l'autre petit à tendances pygmoïdes. Quant aux tombes néolithiques, plus récentes, elles ont fourni de nombreux squelettes en position ultra-contractée. Aucune de ces races n'est d'un type que l'on pourrait qualifier de spécifiquement nègre, mais constituent plutôt les formes ancestrales des peuples hamitiques ou semi-hamitiques vivant encore dans ces régions.

Il en est de même en Afrique du Sud où les restes humains trouvés en fouilles appartiennent à des types proto-bushman

robustes, dont les Bushmen actuels semblent être des formes dégénérées.

Donc aucun ancêtre certain de la race noire chez ces formes fossiles, absence jusqu'ici si complète que nombre d'auteurs n'ont pas hésité à situer en dehors de l'Afrique le berceau des noirs. C'est ce qui fait tout l'intérêt des restes, malheureusement fort fragmentaires, de l'homme d'Ishango, plus ancien sans doute que ceux dont il vient d'être question. Ces restes, témoignage d'un indiscutable cannibalisme, unissent à des portions de la tête, encore fort robustes et même d'aspect brutal, des os longs minces et élancés quasiment identiques à ceux des Bantous actuels; de même, la dentition ne paraît présenter, d'après notre collègue F. Twiesselman qui en achève l'étude en ce moment, aucun caractère qui ne puisse être retrouvé chez les Bantous⁽¹⁾. On aurait donc là, tout au début du Makalien, la première indication d'une forme autochtone évoluant dans la direction des noirs du Congo. Point ne serait besoin par conséquent de faire appel à des formes extra-africaines pour expliquer l'apparition de ceux-ci.

E. LE PASSAGE DES ÂGES DE LA PIERRE À L'ÂGE DU FER BANTOU

Les âges de la pierre ne cessent pas subitement dans le bassin du Congo lorsqu'apparaissent les envahisseurs bantous porteurs du fer, pénétration qui est, de l'avis de tous les auteurs, postérieure aux débuts de l'ère chrétienne. Pendant longtemps encore les peuplades autochtones ont dû persister à côté de ces envahisseurs, poursuivant leur culture lithique et leur mode de vie mésolithique à base de cueillette, de chasse et de pêche. Tout au plus leur empruntaient-elles l'un ou l'autre objet en métal. Ce fait est bien établi en dehors du Congo, tant par la tradition orale qui parle de petits hommes n'ayant que des outils de pierre, que par l'exploration archéologique de leurs habitats.

Au Congo, les recherches dans ce sens ne font que commencer.

A Ishango par exemple, J. de Heinzelin a pu montrer que des populations prolongeant le stade mésolithique avaient persisté, le long de la Semliki, jusqu'à une époque relativement

(¹) Renseignement verbal.

fort récente. Leurs habitats se caractérisent par l'abondance d'éclats de quartz blanc, dont des microlithes, auxquels s'associent parfois des tessons de poterie de style bantou, des fragments de fer et de la verroterie. Ces habitats ne doivent pas être beaucoup plus vieux que l'an mille.

Au Katanga, des sondages effectués dans plusieurs grottes et abris sous roche nous ont montré l'association à des industries de la pierre tout à fait décadentes, de débris de poterie de style bantou et parfois aussi des traces de fer. Nos fouilles récentes devant la grotte ornée de Kya N'Tapo près de Lubudi (Mission Cémubac 1955) nous ont montré un milieu franchement bantou, datant au plus d'un ou deux siècles, ainsi que le suggèrent la présence de cauris, de perles de verroterie, de fragments de faïence européenne, riche en poteries peu différentes des types actuels, avec objets de fer et traces de métallurgie. Ce milieu renferme encore des galetés percutés ou concassés, ainsi que de mauvais éclats de quartz, de grès et de grès polymorphe. Ces éléments lithiques témoignent qu'à cette époque presque historique, des peuples de l'âge des métaux n'avaient pas encore totalement abandonné la taille et l'usage de la pierre.

Ces observations sont en complet accord avec la tradition que nous avons pu recueillir il y a une vingtaine d'années, tradition qui rappelait le temps peu lointain — 2 à 3 générations au plus — où des couteaux de circoncision et des rasoirs étaient encore taillés dans le quartz.

Ces observations font encore ressortir, si besoin en est, que la destruction, la dispersion ou l'assimilation complète des dernières populations des Ages de la pierre par les Bantous est, en Afrique centrale, un phénomène récent, presque historique. Il en est de même plus au sud, où les Bushmen, mésolithiques attardés, ont vu leur organisation sociale et culturelle détruite à la fois par les Bantous descendant du nord et les Européens montant du Cap, et leurs dernières hordes rejetées dans le désert du Kalahari il y a quelques décades à peine.

CONCLUSIONS

Si l'exploration archéologique rationnelle de nos territoires africains, grands comme quatre-vingt-quatre fois la mère

patrie n'est qu'à peine amorcée, les résultats déjà obtenus permettent d'envisager l'avenir avec confiance et de tirer, dès à présent, certaines conclusions destinées à souligner le rôle de premier plan joué par ces territoires dans le développement culturel de toute l'Afrique sud-saharienne.

Au point de vue géologique et paléoclimatique, nos recherches et celles de J. de Heinzelin ont fait apparaître que dans l'ensemble les successions stratigraphiques congolaises se comparaient assez bien à celles relevées dans les contrées bordant le Congo au sud et à l'est; toutes ces régions appartiennent à une même grande unité paléoclimatique. Lorsqu'on pénètre dans le détail, de sensibles différences apparaissent toutefois, particulièrement avec l'Est-africain. Ces différences suggèrent que le Congo est resté, même aux époques de grande aridité, toujours sensiblement plus humide.

Ces différences ont, à certaines époques, suffi à entraver ou au contraire favorisé le développement des cultures préhistoriques sur le territoire congolais, notamment aux phases maximales d'oscillations climatiques. C'est ainsi par exemple que les cultures chelléo-acheuléennes restent relativement rares au Congo, à part les stades finals, faits que nous avons mis en rapport avec un trop grand développement de la végétation forestière. De même, pendant les périodes de désertification, le bassin du Congo, bien que sévèrement affecté par la dessiccation climatique, paraît ne jamais avoir été complètement déboisé, ce qui a permis la continuité de certains groupes de cultures, ceux du cycle Sangoen-Lupembien-Tshitolien. A d'autres moments, comme au Néolithique, l'existence de la grande forêt a joué un rôle de barrière naturelle, permettant la poursuite, au sud de celle-ci, d'un mode de vie et de cultures lithiques de type mésolithique.

Ainsi donc les singularités paléoclimatiques du bassin du Congo ont joué un rôle multiple, tantôt de barrière, tantôt au contraire conservateur. Ce rôle complexe est bien mis en évidence par la distribution, à partir du Paléolithique moyen congolais, des cultures appartenant aux deux grandes expressions forestières (Sangoen, Lupembien, Tshitolien) et stepnique (Sangoen à bolas, Protostillbayen, Stillbayen, Magosien, Wiltonien). En même temps les paysages de savane et de steppe herbeuse de l'est et du sud-est du Congo ont constitué

une voie aisée de pénétration où d'autres types culturels (Clactonoïde, Smithfieldien, etc.) ont pu coexister, se métisser, se superposer ou remplacer l'un ou l'autre terme de ces deux grandes successions.

Il en résulte par conséquent que nos territoires africains, tantôt voie de pénétration ou de diffusion d'éléments culturels, tantôt au contraire aires relictuelles fermées, ont joué un rôle de tout premier plan dans la genèse et l'évolution des civilisations préhistoriques et protohistoriques de l'Afrique sud-saharienne tout entière. C'est dire que sans les efforts désintéressés de toute une série de collectionneurs ou de chercheurs, presque tous amateurs, bien des problèmes n'auraient pu être résolus ou même simplement posés.

Dans cette exploration préliminaire d'un domaine immense, l'Université Libre de Bruxelles a, par ses diplômés et, depuis peu d'une manière plus officielle, grâce à l'action du Cémubac, joué un rôle de premier plan. Il n'est en effet que de consulter la liste de ceux qui, depuis 1927, se sont attachés à l'étude de la géologie récente et de la préhistoire congolaise, pour constater que la très grande majorité en sont, comme J. Colette, Fr. Cabu, L. Cahen, J. Hiernaux, A. Jamotte, J. de Heinzelin de Braucourt, G. Mortelmans, d'anciens étudiants, ou comme d'autres, tels J. Janmart et J. Lepersonne, de grands et dévoués amis.

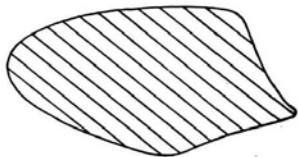
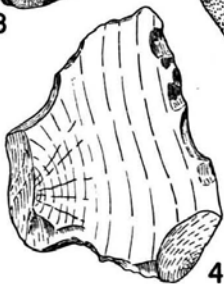
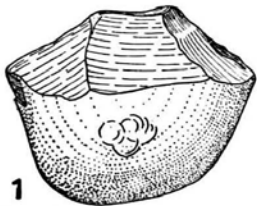
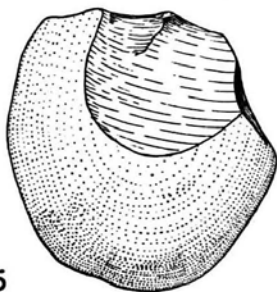
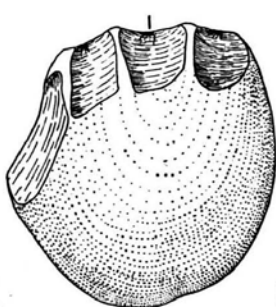
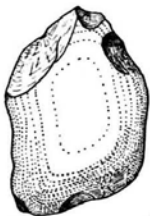
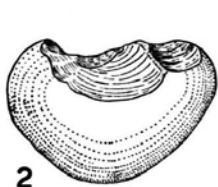
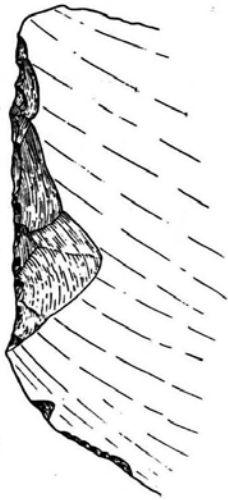
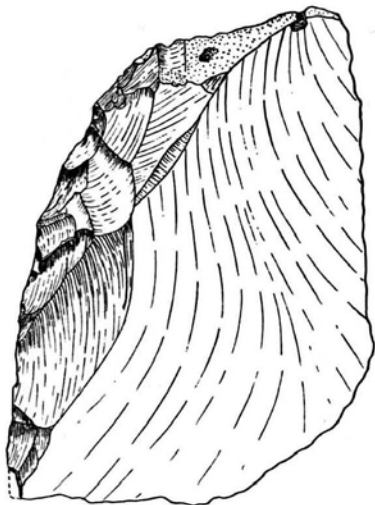
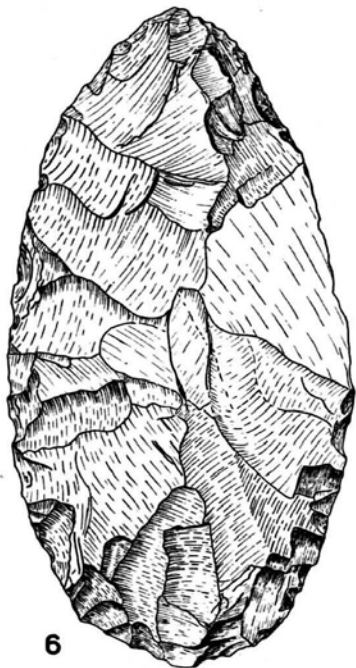


PLANCHE 1

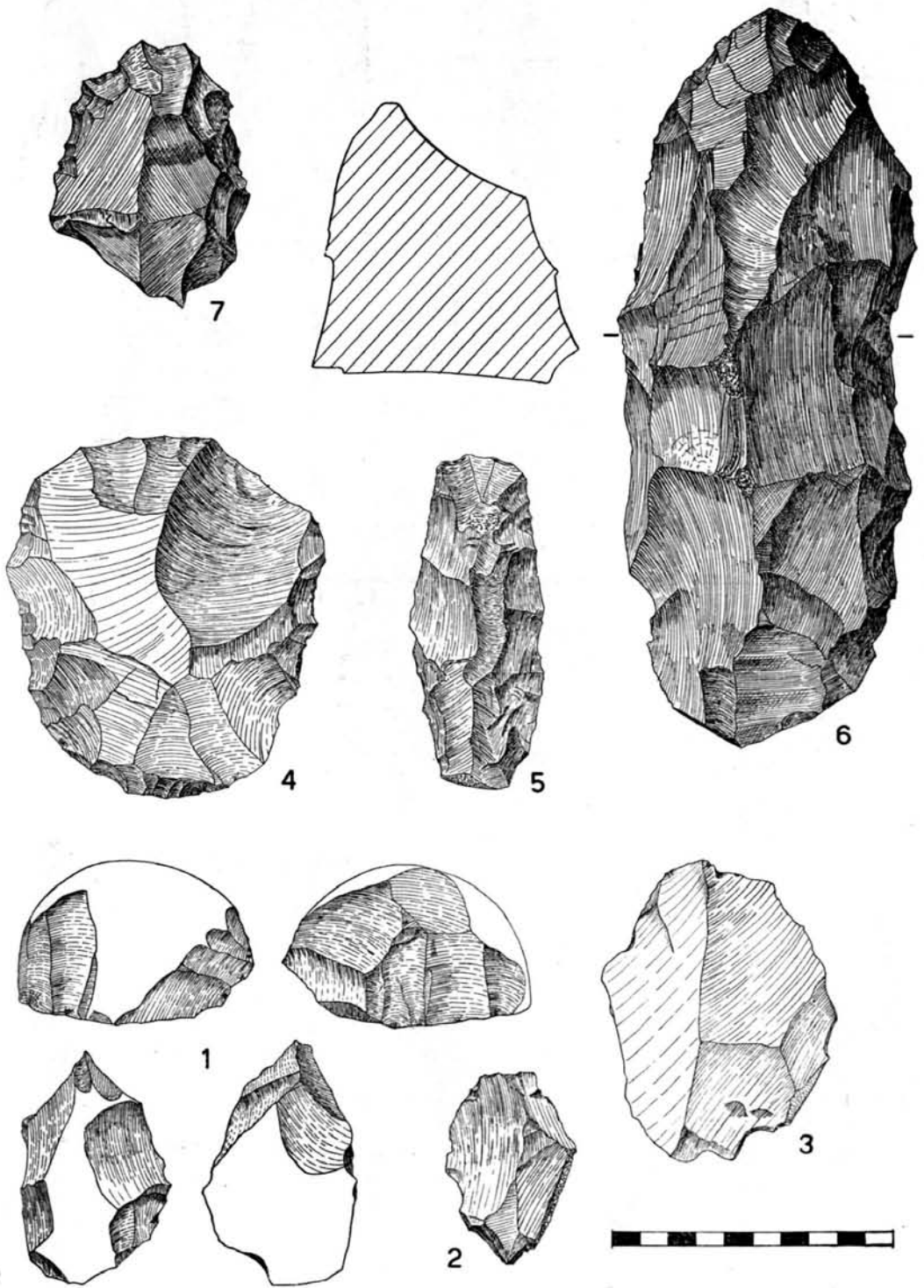


PLANCHE 2

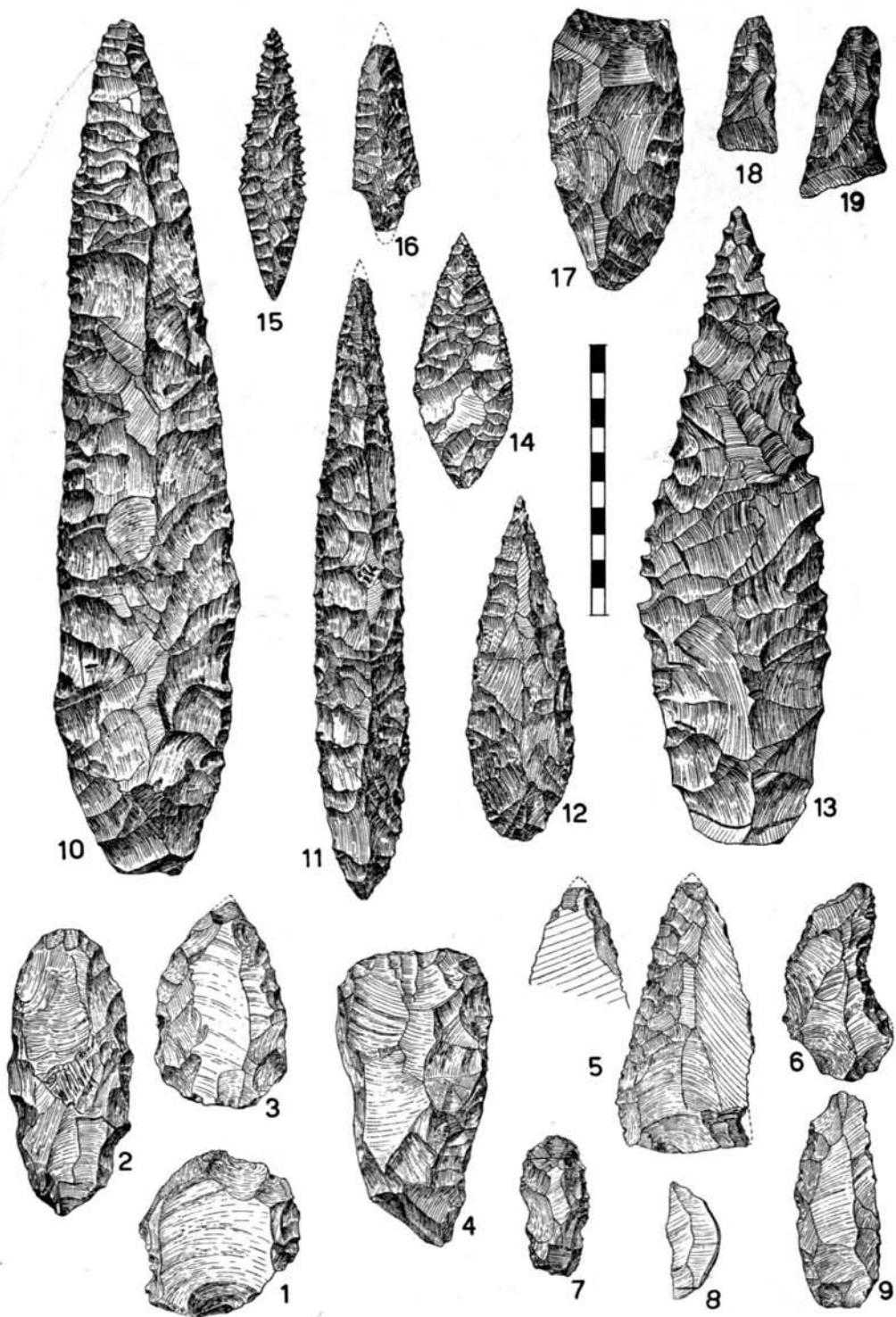


PLANCHE 3

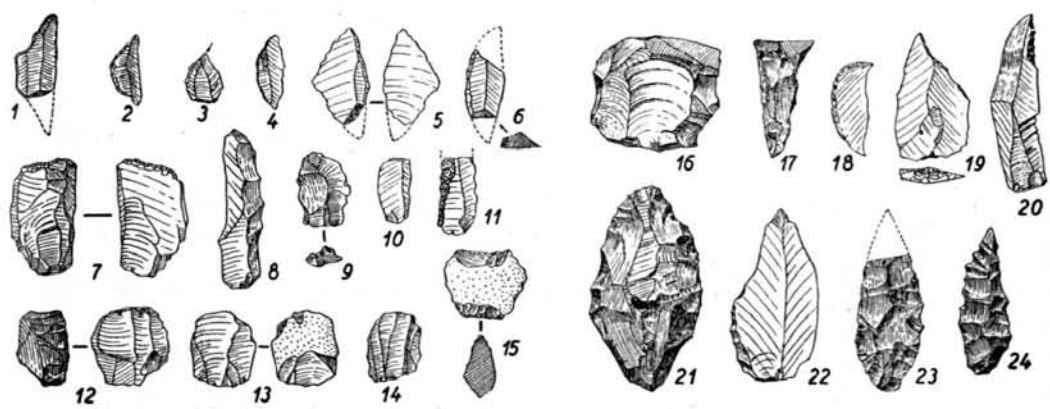
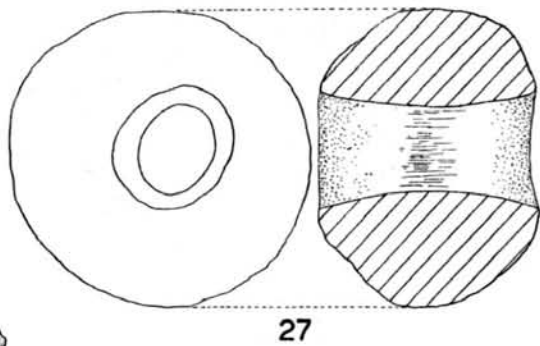
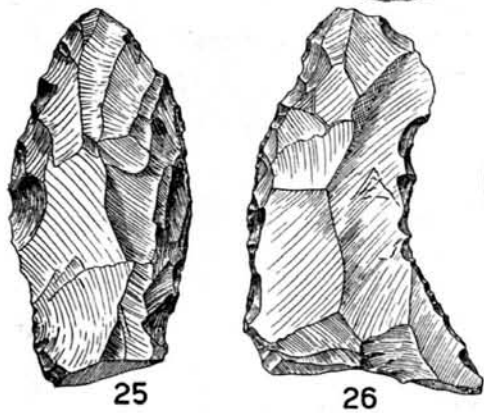
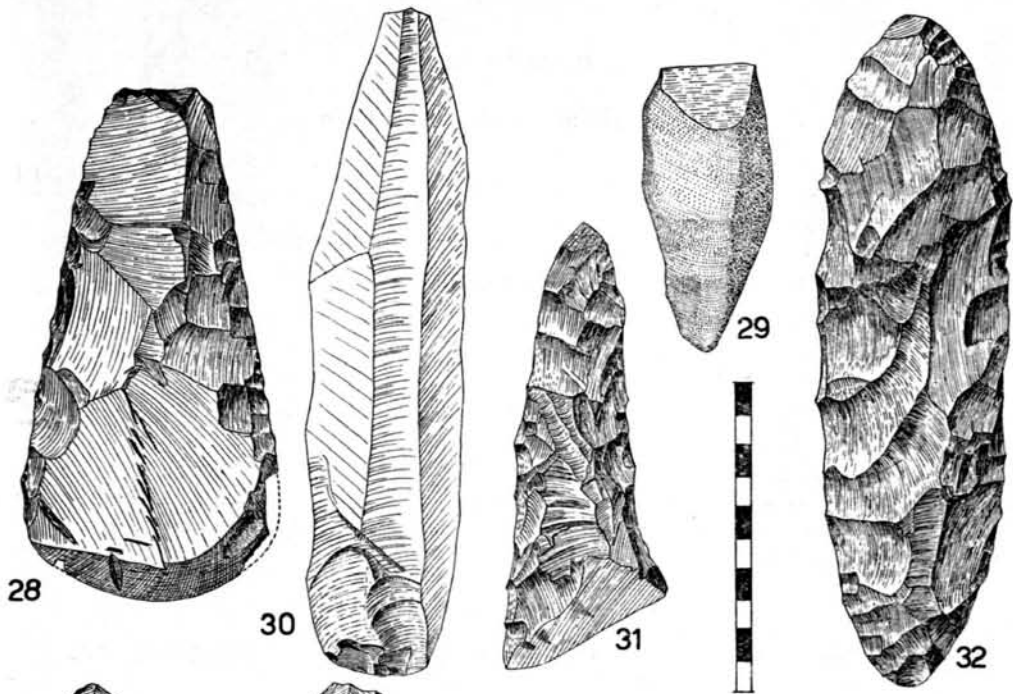


PLANCHE 4

Explication des planches

PLANCHE 1

FIGURES 1 à 5. — « *Pebble Culture* » pré-abbévillienne du Katanga.

1. Racloir élémentaire sur galet à taille uniface.
2. Coche élémentaire sur galet à taille uniface.
3. Galet à pointe dégagée par taille biface.
4. Eclat épais, grossièrement retouché.
5. Galet à taille biface peu développée; vue sur les deux faces et section longitudinale.

Matériau : galets de quartzite.

Site Mulundwa II, route Elisabethville-Kasenga, Katanga.

Récoltes G. Mortelmans 1945. Collections du Musée Léopold II à Elisabethville.

FIGURES 6 à 8. — *Acheuléen tardif* du Katanga.

6. Coup-de-poing ovalaire mince (« limande »), à taille biface, fait sur grand éclat latéral.
7. Hachereau sur grand éclat latéral, à bords latéraux aménagés par retaille alterne.
8. Instrument picoïde proto-sangoen, à extrémité utile aménagée en ciseau-gouge; vue sur les deux faces et trois sections transverses.

Matériau : grès polymorphe.

Site de la rivière Kamoia, Katanga.

Récoltes G. Mortelmans, Mission Cemubac 1955. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

PLANCHE 2

FIGURES 1 à 3. — *Clactonoïde* du Katanga.

1. Galet-nucleus à enlèvements multiples.
2. Eclat clactonoïde finement retouché en racloir latéral.
3. Grand éclat clactonoïde non retouché.

Matériau : galets de quartzite.

Sites des terrasses du Luapula, Sud de Kasenga, Katanga.

Récoltes A. Jamotte et G. Mortelmans 1946. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURES 4 à 7. — *Sangoen* du Katanga.

4. Nucleus de technique levalloisienne.
5. Ciseau épais, à section bombée.

Matériau : grès polymorphe.

Site Kantoto A, flanc ouest du mont Shilanda, N.-E. de Kamina, Katanga.

Récoltes G. Mortelmans 1941. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

6. Grand pic à section trièdre; vue de la face supérieure et section transverse.
7. Outil denticulé épais, à taille uniface remontante.
Matériau : grès polymorphe.
Sites des environs de Kolwezi, Katanga.
Récoltes G. Mortelmans, Mission Cemubac 1955. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

PLANCHE 3

FIGURES 1 à 9. — *Epilevalloisien à caractère mixte du Katanga.*

A. *Sofwien ancien* :

1. Nucleus épilevalloisien.
2. Gouge à taille biface.
3. Pointe moustéroïde épaisse.

B. *Sofwien récent* :

4. Hachette à taille biface.
5. Pointe-racloir mince, à taille biface.
6. Pointe déjetée, retouchée en racloir concave au bord droit.
7. Limace uniface.
8. Quartier d'orange sur lame mince.
9. Lame levalloisienne.

Matériau : grès polymorphe et calcédoine.

Site de la mine de Sofwe, monts Bia, Katanga.

Récoltes G. Mortelmans 1945. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURES 10 à 19. — *Lupembien du Kasai et du Congo occidental.*

A. *Lupembien ancien* :

10. Grand pic-poignard à section lenticulaire. Mine de Basanga, Kasai.
12. Pointe lancéolée épaisse, à taille biface. Thysville, Bas Congo.
17. Ciseau foliacé mince, à taille biface. Thysville, Bas Congo.

B. *Lupembien récent* :

11. Magnifique poignard fusiforme à section trièdre régulière; retouche par pression à partir de tous les bords. Mine de Basanga-Lupemba, Kasai.
13. Grande pointe foliacée mince, à bords grossièrement denticulés. Léopoldville.
14. Feuille de laurier mince, à taille et retouche biface par pression, à bords très finement denticulés. Léopoldville.
15. Pointe de flèche à taille biface, partiellement denticulée. Léopoldville.
16. Pointe de flèche à taille biface, pédonculée, à épaulements. Léopoldville.

18 et 19. Tranchets à taille biface. Léopoldville.

Matériau : grès polymorphe et calcédoine.

Pièces 10 et 11 : récoltes Fr. Cabu. Collections du Musée Léopold II à Elisabethville.

Pièces 12 et 17 : récoltes G. Mortelmans et R. Verly. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

Autres pièces : récoltes du R. Fr. H. van Moorsel. Collections Lovanium à Léopoldville.

PLANCHE 4

FIGURES 1 à 15. — *Wiltonien ancien du Katanga.*

- 1, 2, 4, 5, 6. Microlithes géométriques variés.
3. Microburin ?
7. Outil écaillé.
8. Lame de bord de nucleus.
9. Eclat microlevalloisien.
10. Lamelle tronquée transversalement.
11. Petite lame.
12. Grattoir nucléiforme.
- 13 et 14. Nuclei microlithiques.
15. Nucleus sur galet à taille bipolaire.

Matériau : rhyolite et quartz (n° 15).

Sites de la région de Kasiki, plateau des Marungu, Katanga.

Récoltes P. Van den Brande. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURES 16 à 24. — *Tshitolien à microlithes du Bas Congo.*

16. Nucleus levalloisien diminutif.
17. Microtranchet à retouche abrupte mésolithique.
18. Croissant.
19. Trapèze à retouche abrupte mésolithique.
20. Lame apointée.
21. Petite gouge épaisse, de tradition forestière.
22. Pointe uniface très peu retouchée.
23. Pointe uniface à retouche s'étendant sur toute la face supérieure.
24. Pointe biface irrégulière, à bords denticulés.

Matériau : grès polymorphe, calcédoine et chert.

Sites de Thysville, Bas Congo.

Récoltes R. Verly. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURES 25 ET 26. — *Kansénien du Katanga.*

25. Rabot uniface.
26. Racloir double, concave et convexe.

Matériau : grès polymorphe.

Site de Funda Biabo, vallée du Lualaba, Katanga.

Récoltes G. Mortelmans, Mission Cemubac 1955. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURE 27. — *Industries à pierres percées du Katanga.*

27. Boule de pierre percée; vue supérieure et section méridienne.

Matériau : calcaire gréseux.

Sites de Sakania, Katanga.

Récoltes Van Herenthals. Collections du Musée Léopold II à Elisabethville.

FIGURE 28. — *Néolithique du Bas Congo. Léopoldien.*

28. Hache à taille biface grossière, à tranchant courbe poli.

Matériau : dolérite.

Sites de Thysville, Bas Congo.

Récoltes R. Verly. Collections de Géologie africaine de l'U. L. B.

FIGURES 29 à 32. — *Néolithique de l'Ituri. Uélien ancien de tradition forestière.*

29. Galet à tranchant aménagé par polissage.

30. Grande lame régulière.

31. Tranchet à tranchant oblique.

32. Grande pièce allongée à taille biface (houe?).

Matériau : dolérite.

Sites des graviers aurifères de la Lodjo, Ituri.

Récoltes V. Piret. Collections de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Problèmes agricoles au Congo

par **Marcel V. HOMES,**

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Le côté spectaculaire de la production industrielle et particulièrement celui de certaines productions minières portent facilement le public non averti à penser que c'est là la richesse essentielle du Congo, la principale, pour ne pas dire presque la seule source de prospérité. Nombreux sont ceux qui ne voient dans les produits agricoles que le moyen d'assurer le vivre d'une main-d'œuvre industrielle toujours croissante ainsi que, tout au plus, un certain appoint dans la balance du commerce extérieur.

Il n'est donc pas superflu de rappeler que dans la valeur des produits exportés, les produits agricoles entrent, au même titre que les produits miniers, pour quelque cinquante pour cent de la valeur totale qui est de l'ordre de vingt milliards de francs.

Il semble même que la proportion relative des produits agricoles dans ce total aille en croissant. Sa valeur a, en tout cas, dans ces dix dernières années, subi un accroissement considérable.

Il est donc justifié de considérer la production agricole du Congo belge comme un élément de toute première importance, digne de retenir l'attention de ceux que l'évolution de la Colonie intéresse.

L'évolution de cette production mérite également l'intérêt. En valeur, elle a quadruplé en dix années. Ce remarquable accroissement est dû à des facteurs multiples évidemment mais on ne saurait sous-estimer le rôle important que la recherche scientifique a joué dans cette évolution. Les problèmes que soulève le développement agricole du Congo sont en effet

immenses et nombreux. Certains sont communs à l'agriculture de tous les pays et doivent seulement être étendus ou adaptés au cas du Congo. D'autres, pour des raisons de sol, de climat, de population, lui sont propres.

Leur ensemble est tellement énorme qu'il serait ridicule de vouloir l'exposer. Notre but est autre. Nous voulons au contraire en faire sentir l'étendue en en décrivant sommairement les multiples aspects. L'homme cultivé ne peut ignorer l'existence de ces problèmes et, si chacun ne peut en toucher le fond, il convient cependant qu'il se rende compte de leur diversité, de leur ampleur et, par là, de l'effort qu'ils exigent, des concours qu'ils appellent.

Il est difficile de présenter les problèmes agricoles du Congo dans un ordre tout à fait logique, tant ils sont complexes et enchevêtrés. Il nous semble toutefois utile de faire ressortir un fait important que le caractère utilitaire de l'agriculture masque souvent aux yeux du public non averti : si les progrès de la technique apparaissent aisément comme étroitement liés aux progrès des sciences, et que, par là, chacun s'attend à voir les progrès de l'agriculture conditionnés par quantité de découvertes scientifiques, le lien qui unit l'agriculture à la Botanique proprement dite est bien moins généralement soupçonné. La connaissance des espèces végétales, de leur répartition géographique, de leur classification surtout, apparaît trop souvent comme une préoccupation fort respectable, mais sans connexion directe avec les problèmes pratiques. Il n'est sans doute pas superflu de corriger cette opinion et de faire comprendre que si ceux qui, en vrais botanistes, font l'inventaire perpétuellement croissant de la flore congolaise, satisfont ce faisant leur passion de science pure, l'apport que constitue leur œuvre est cependant de première utilité et que, en dehors de toute considération purement esthétique ou spirituelle, le pays se doit de favoriser leurs efforts.

L'inventaire botanique des régions encore peu connues nous fait connaître les espèces dont les qualités, liées à leur adaptation préalable au milieu particulier où elles vivent, pourront être un jour introduites par des croisements judicieux dans les espèces plus utiles et moins sûrement adaptées qui peuvent nous intéresser. C'est la connaissance du patrimoine génétique de réserve que cette étude nous assure. C'est

aussi, plus directement, la découverte d'espèces spontanées directement utiles. C'est enfin la base inéluctable d'une science souvent inconnue : l'écologie végétale en général, qui conduit à l'écologie agricole.

L'écologie, qui étudie le milieu naturel où vivent les plantes, met en évidence les relations qui existent entre les caractères de ce milieu et la composition floristique de la végétation qui y pousse. Elle jette ainsi les bases des lois qui déterminent les associations d'espèces végétales, la sociologie végétale, laquelle est loin d'être l'effet d'un hasard. On comprend que l'écologie puisse s'étendre à d'autres plantes que des plantes spontanées et c'est ainsi qu'il existe une écologie agricole, tant dans nos régions qu'en Afrique. Cette discipline prend toutefois une importance particulière dans les régions sans grand passé agricole car c'est alors l'étude de la végétation naturelle qui peut livrer les secrets que l'empirisme n'a pu découvrir : on comprend la place du botaniste à la base de tout l'édifice d'une agriculture rationnelle.

Comme nous le verrons plus loin l'écologie et la sociologie végétales prennent une importance particulière dans deux aspects des problèmes agricoles très concrets : la sylviculture et d'autre part la pratique de la jachère.

Après avoir rappelé le rôle de ce que nous pourrions appeler la science-mère, la Botanique proprement dite, dont la présence au Congo est chaque jour encore indispensable à l'avancement de l'agriculture, il nous paraît juste de citer la seconde base fondamentale : l'étude du sol. Sans remonter à la géologie qui nous écarterait de notre sujet en dépit de son importance, nous ne saurions éviter de considérer la pédologie comme l'une des disciplines capitales à la résolution des problèmes agricoles du Congo. En effet, bien des pratiques de notre agriculture traditionnelle ont conduit à de pénibles échecs dans leur transposition pure et simple aux régions tropicales. L'une des causes essentielles de ces échecs réside certainement dans la différence entre les sols tropicaux et ceux de nos régions. Cela est tellement vrai que l'on n'est jamais certain qu'une découverte de grande conséquence pratique en région tempérée sera de quelque utilité en Afrique. N'a-t-on pas un moment désespéré de la possibilité d'appliquer effica-

cement des engrais au Congo et n'a-t-on pas cru, en bien des cas, que cela était en grande partie dû au sol. Ces raisons font que l'agriculture congolaise ne peut sainement progresser que par la connaissance, non seulement pratique, mais fondamentale, de la pédologie dans ses aspects généraux et dans ses aspects propres aux tropiques. Citons parmi les questions qui relèvent de cette discipline : l'altération des roches, les caractères minéralogiques des sols, les propriétés physico-chimiques de leurs constituants, la dynamique des phénomènes chimiques qui s'y passent en présence ou en l'absence des plantes et sous l'action des agents climatiques, la caractérisation et la classification des sols, la latérisation, etc. N'oublions surtout pas que le problème capital de l'érosion en est une conséquence directe et qu'il se répercute sur toute la technique et même sur la politique agricole.

Les deux sciences de base qui constituent d'ailleurs les deux premiers problèmes agricoles que nous voulions envisager, le problème botanique et le problème pédologique ne sont d'ailleurs pas sans rapport et le seul fait d'avoir évoqué l'écologie suffit à l'indiquer, car le sol est un des éléments — essentiel d'ailleurs — du milieu naturel. Mais, en outre, leur concours apparaît dans la résolution des problèmes agricoles propres au Congo par l'intérêt des *prospections pédo-botaniques* qui doivent à la fois conduire à l'établissement de cartes des sols et des associations végétales et à la définition de la vocation agricole des terres où peuvent s'établir avec succès indigènes et colons.

Pendant que ces deux sciences progressent, pendant que ces deux problèmes se précisent et bien souvent se compliquent, le praticien de l'agriculture ne pouvait cependant rester oisif et, en établissant les premières cultures, faisait apparaître les premiers problèmes. Ceci est aussi vrai pour l'agriculteur indigène, même dans la phase primitive de son activité, que pour le colon européen introduisant sur des bases presque intuitives les premières cultures de rapport. Disons donc tout d'abord quelques mots des cultures elles-mêmes pour indiquer ensuite les problèmes qu'elles posent et les domaines de recherches dont elles ont requis l'ouverture en Afrique.

PLANTES À USAGE INDUSTRIEL

Le palmier à huile fournit à l'exportation quelque cent cinquante mille tonnes d'huile et près de cent mille tonnes de palmistes sans compter les tourteaux dont l'exportation est loin d'être négligeable. Quand on songe que les palmeraies naturelles ne donnent parfois guère plus de cent kilos d'huile à l'hectare (bien que la moyenne de production soit de quelques centaines) et que les meilleures palmeraies industrielles, constituées de lignées provenant des sélections de l'Inéac produisent jusqu'à trois tonnes d'huile à l'hectare, on se rend compte du chemin parcouru et de l'importance des études sur cette plante. Quelque cent cinquante mille hectares de palmeraies sont en exploitation. Le caféier, dont les deux types Robusta et Arabica sont cultivés au Congo suivant les conditions d'altitude, donne à l'exportation quelque trente mille tonnes. Sa culture pose, en plus de tous les problèmes habituels ceux des qualités organoleptiques. Le traitement et le triage des grains de café dans les coopératives, par les procédés les plus modernes, permettent la production de qualités fort appréciées. La production à l'unité de surface varie dans des proportions considérables, tant en raison de la valeur des sols que de l'effet des pratiques culturales, de la sélection et, malheureusement de celui des attaques par les insectes, attaques qui peuvent revêtir une importance considérable. Le caféier est surtout cultivé en grandes plantations, mais sa culture à petite échelle par l'indigène pourrait être pour celui-ci la source d'un appoint pécuniaire intéressant.

Le Congo exporte quelques milliers de tonnes de cacao. Il s'agit là d'une culture qui convient particulièrement dans certains sites bien déterminés, notamment en raison de ses grands besoins en eau. D'un intérêt actuel certain, la culture du cacaoyer est susceptible de bénéficier de toutes les recherches habituelles et notamment de l'application de fumure minérale. La lutte contre les parasites pose aussi d'importants problèmes. L'hévéa, la plante à caoutchouc, présente une importance qui n'échappe à personne. Plus de cent mille hectares sont consacrés à sa culture qui produit quelque six mille tonnes de caoutchouc. Les problèmes soulevés par cette cul-

ture relèvent surtout des techniques culturales ou d'exploitation ainsi que de la lutte contre les parasites de racines.

Il convient de citer, à côté de ces plantes arbustives ou arborescentes, deux cultures industrielles importantes; portant sur des plantes herbacées : le coton et le tabac. La première est presque uniquement dans les mains des indigènes. Quelque sept cent mille d'entre eux produisent ainsi cent cinquante mille tonnes de coton-graine, soit soixante mille tonnes de fibres. La surface cultivée est d'environ trois cent cinquante mille hectares. La production moyenne à l'hectare est donc basse. Elle est en fait extrêmement variable et l'on peut garantir à l'heure actuelle qu'elle est susceptible de forte augmentation par l'amélioration culturale et notamment par l'application d'engrais minéraux. L'amélioration génétique a déjà produit et produira encore d'heureux résultats, mais la culture de coton est tributaire de la lutte contre les insectes parasites.

Quant au tabac, on peut considérer que la culture en est encore à ses débuts. C'est cependant, à l'est de la colonie et particulièrement au Katanga, une culture d'avenir. La production du tabac pose, en plus des problèmes habituels, des questions délicates quant au climat, à la fumure, à la technologie et au choix rationnel des variétés intéressantes.

Ces quelques cultures sont citées à titre d'exemple. Combien d'autres pourraient être ajoutées à la liste, qui posent toutes des problèmes particuliers requérant le concours de spécialistes nombreux : plantes de montagnes à parfum, thé, aleurite, sisal, canne à sucre et les cultures fruitières parmi lesquelles les bananiers et les agrumes.

PLANTES VIVRIÈRES

Ce sont les plantes principalement destinées à l'alimentation indigène. Notons que certaines d'entre elles pourraient avoir, dans un proche avenir, un certain intérêt industriel. Mais, même en tant que plantes alimentaires directement consommées sur place, elles posent des problèmes d'une acuité évidente et nous pouvons notamment signaler que chacune des stations de l'Inéac comprend une section des plantes

vivrières en plus de l'importante division de recherches qui leur est consacrée au Centre de Recherches de Yangambi.

On y rencontre évidemment le manioc dont on sait le rôle important dans l'alimentation traditionnelle de l'indigène. Plus de six cent mille hectares y sont annuellement consacrés et la production dépasse cinq millions de tonnes (racines fraîches). Le maïs est aussi fort cultivé. Près de quatre cent mille hectares y sont utilisés et la production est d'environ quatre cent mille tonnes.

Le riz pose un problème particulièrement intéressant. On sait que cette céréale est vraisemblablement, au point de vue du tonnage brut produit dans le monde, la plus importante. Au Congo, la production n'est pas fort élevée, mais les perspectives d'augmentation sont considérables. Celles-ci portent sur le riz irrigué et sur le riz cultivé à sec. Suivant les conditions locales, l'un ou l'autre type de culture est plus indiqué. Si la production théorique des rizières irriguées est de loin supérieure à celle des plantations à sec, les conditions d'extension et d'exploitation des rizières posent cependant des questions nombreuses et délicates. Plus de cent cinquante mille tonnes de riz sont déjà produites annuellement.

L'arachide est, au Congo belge, surtout une plante alimentaire. Pour quelque deux cent mille hectares, la production est de cent vingt mille tonnes d'arachides décortiquées. Les autres plantes vivrières sont d'importance moindre : sorgho, millet, éleusine, soja, patate douce et même un peu de pommes de terre.

Toutes ces cultures posent des problèmes généraux qui revêtent malheureusement des aspects particuliers suivant la plante, le climat, la nature du sol, ce qui pose finalement des questions d'une grande complexité.

En premier lieu se place celle de la sélection des variétés les plus indiquées, problème à base génétique, donc de longue haleine, qui se complique de la production de graines ou autres « semences ». Dans certains cas, les caractères utiles sont représentés dans des hybrides complexes qu'il faut sans cesse reconstituer dans des centres de production, car la plante reproduite par des graines de fécondation naturelle perd rapidement ses qualités. Dans d'autres cas, pour une même plante, les variétés présentent des caractères très

variables selon les régions. Telle variété, excellente au centre de production, présente des faiblesses d'adaptation ou de résistance aux parasites en d'autres régions. Il se pose ainsi la question d'organiser un réseau de stations destinées à l'étude locale des qualités respectives des lignées sélectionnées et tel est, par exemple, le rôle des stations d'adaptation locale du cotonnier ou des sections de plantes vivrières dans les stations de l'Inéac.

La production initiale des lignées sélectionnées repose sur la fécondation contrôlée, entre lignées présentant les caractères que l'on désire voir cumuler et dont il faut suivre le sort dans les descendances obtenues. Ainsi, se réalise à grande échelle la pratique de la pollination artificielle de l'*Elaeis* pour la production répétée de graines d'une valeur constante, technique qui a conduit aux excellents résultats de l'Inéac en la matière. La pratique de la pollination exige la connaissance préalable de la biologie florale de l'espèce, ce qui, pour les plantes tropicales exige presque toujours des études de base entièrement nouvelles.

Une fois la lignée utile obtenue, se pose le problème de sa multiplication et, lorsque, pour l'une ou l'autre raison, le recours aux graines n'est pas possible, il faut utiliser les techniques de multiplication végétative : bouturage normal ou à l'aide d'adjuvants chimiques, bouturage de feuilles, greffage. Cette dernière méthode, d'importance bien connue pour les arbres fruitiers et pour l'hévéa, repose actuellement bien plus sur la pratique empirique que sur la connaissance fondamentale du phénomène. Or, si cette pratique empirique est considérable dans nos propres pays, elle est presque inexistante en région tropicale, où tout reste à faire, ce qui justifie l'encouragement des recherches de base qui, dans un tel cas, permettront de combler plus rapidement les lacunes que le simple empirisme.

Le second problème de base, nous l'avons dit, est, après la connaissance de la plante, celle du sol. Il est inutile de revenir sur ce point que nous avons développé plus haut mais dont on ne saurait trop souligner l'étendue, la diversité et la complexité.

Viennent ensuite tous les problèmes liés aux techniques culturales. Le premier d'entre eux, dans un pays de l'étendue

du Congo, en raison du prix des engrais et des traditions existantes, réside dans la pratique de la jachère. Cette pratique primitive, qui consiste à « laisser reposer » la terre est la moins onéreuse aussi longtemps que l'étendue des terres disponibles n'est pas limitée. Mais il ne faut pas perdre de vue que, dans la région forestière par exemple, il n'est pas rare de voir recourir à douze ans de jachère pour trois ans de culture, ce qui multiplie par cinq la surface de terre nécessaire. Le problème de la jachère a donc retenu l'attention des chercheurs et l'étude écologique de l'implantation de la végétation spontanée qui s'y installe a conduit à d'intéressantes observations qui ont permis de raccourcir la durée de la jachère. D'autre part, des jachères artificielles, par exemple herbacées, peuvent aussi apporter une solution au problème.

Toutefois, devant l'évolution des conditions économiques, des techniques moins extensives et par conséquent plus intensives, s'imposent progressivement. Elles remettent à l'ordre du jour le problème de la fumure minérale qui est actuellement d'une brûlante actualité comme le soulignait M. F. Jurion, directeur général de l'Inéac, dans le discours d'ouverture du Congrès de la Science du Sol, à Léopoldville en 1954. Comme le facteur le plus susceptible d'influencer de façon défavorable l'emploi des engrais chimiques est leur prix de revient, on comprend que deux voies conduiront à la solution du problème : l'une réside dans les possibilités de fabrication locale, c'est-à-dire relève de l'industrie, l'autre est l'objet de la recherche agronomique et physiologique : c'est la recherche de la formule réellement la plus efficace et qui doit donc conduire à la plus grande rentabilité. Cette recherche, qui est naturellement intéressante partout, et se poursuit effectivement partout, est beaucoup plus importante là où le prix compromet la rentabilité. Cette considération, jointe à la complexité des conditions encore mal connues du sol et des facteurs climatiques dans les pays neufs, rendent cette recherche particulièrement urgente au Congo. Des voies nouvelles et très prometteuses s'ouvrent à l'heure actuelle à ce sujet et les travaux des laboratoires de Physiologie végétale de l'Université de Bruxelles occupent en ce domaine une place notable.

Une autre question dont l'avancement conditionnera le progrès de l'agriculture coloniale est la mécanisation de la

culture. Les problèmes sont vastes et variés. Ils vont depuis l'emploi des petits ustensiles jusqu'à celui des plus gros engins que livre la technique moderne. Ils vont depuis le défrichement de la grande forêt jusqu'aux plus minutieuses opérations culturales, en passant par les nivellements, l'arasement des termitières. Tous les détails des opérations et de la mécanique même posent en Afrique des problèmes nouveaux car rares sont les conditions où les connaissances acquises dans les régions tempérées peuvent être transposées sans études nouvelles.

Nous n'en finirons pas si nous voulions évoquer toutes les questions que suscite le progrès de l'agriculture coloniale, mais nous ne pouvons manquer de dire quelques mots des problèmes immenses que soulève la pathologie des végétaux cultivés. Peu de personnes, cependant averties de problèmes généraux, se rendent compte de ce que l'étude de la pathologie des végétaux et son application à la lutte contre leurs maladies est, pour l'homme, d'une importance au moins aussi grande que celle de la lutte directe contre ses propres maladies. La réduction de production végétale ou la destruction de produits emmagasinés, par le fait des parasites, cause des pertes qui sont pour une part importante dans la sous-alimentation des peuples. La lutte est de tous les instants : pendant la culture, après la récolte, dans les silos à grains. Elle revêt les aspects les plus variés : lutte chimique (phytopharmacie), lutte par les pratiques culturales spéciales, lutte biologique (par exemple par les hyperparasites). Déjà complexe et immense dans les pays de haute civilisation technique, elle devient encore plus complexe dans les pays neufs. Là, les études les plus fondamentales restent à faire : la nature du parasite, son écologie propre, son cycle biologique, permettant de connaître le moment où l'on peut l'atteindre, sont en bien des cas inconnus. La parole est alors au biologiste, au naturaliste même. Là où ces connaissances sont déjà acquises, c'est l'action même des produits phytopharmaceutiques qui reste à étudier, depuis son principe qui s'étudie au laboratoire jusqu'à son application qui requiert le concours de l'écologiste, de l'agronome et, bien souvent, du spécialiste de la mécanisation.

Et nous n'avons rien dit d'une foule d'autres problèmes : ceux qui sont propres à la forêt et à son exploitation et qui relèvent directement de l'écologie, ceux qui sont propres à

l'élevage et qui comportent les questions à la fois si capitales et si délicates de l'aménagement des pâturages naturels ou de l'établissement des pâturages artificiels. Ceux encore dont la portée sociale est plus directe : le paysannat qui peut fixer les populations et les rendre plus prospères, la question des plantes de rapport pour l'indigène, qui verra ses conditions de vie s'élever par leur introduction. Notons que l'exploration naturelle dont nous traitons en commençant cet article n'est jamais finie et que la recherche et l'introduction de nouvelles cultures se poursuit aussi sans cesse. Toutes ces études en outre conduisent à l'amélioration foncière du territoire congolais et se répercuteront de façon essentielle sur l'évolution de ce pays.

Il est bien certain qu'aucun des problèmes évoqués n'a été réellement traité et que tous n'ont même pas été effleurés. Mais notre but aura été atteint si nous avons pu faire sentir au lecteur la complexité, l'immensité des problèmes agricoles qui se posent au Congo, si nous avons surtout réussi à faire sentir l'intérêt et l'impérieuse nécessité de leur étude et si nous avons pu faire comprendre l'urgence d'éveiller dans l'esprit des jeunes générations les vocations qui les dirigeront vers des recherches intéressantes et utiles et où les hommes font défaut, plus encore que les moyens matériels, pour en faire progresser l'étude.

Étude du Problème psychologique posé par les noirs congolais,

par le D^r **A. OMBREDANE,**

Professeur à l'Université libre de Bruxelles

A l'occasion de la présentation 1956 des activités du Cemubac, je voudrais d'une part définir les perspectives dans lesquelles sont menées nos études sur la psychologie des noirs congolais et d'autre part signaler quelques-uns des résultats que nous avons déjà obtenus.

En ce qui concerne le premier point, je rappellerai un certain nombre d'idées de base que j'ai exposées dans des publications antérieures particulièrement dans un article de 1951 intitulé *Principes pour une étude psychologique des noirs du Congo belge* et dans le volume publié par l'Institut Royal Colonial Belge en 1954 sous le titre *L'Exploration de la mentalité des noirs congolais au moyen d'une épreuve projective : le Congo T. A. T.*

Dès le départ, le psychologue des noirs trouve les individus qu'il veut étudier dans une condition particulière qu'exprime le terme emprunté à l'anglais d'*acculturation*, c'est-à-dire dans une situation d'affrontement des demandes et contraintes du milieu comportemental coutumier où la plupart de ces hommes ont grandi et celles du milieu comportemental blanc auquel ils sont appelés à s'adapter. Si un blanc peut garder sans trop de changements, au contact des noirs, sa configuration psychologique propre, les comportements d'un noir finissent toujours par être fonction des pressions que les blancs exercent sur lui. Toute étude psychologique concrète est appelée à s'insérer dans les péripéties d'un drame fondamental : celui de l'accommodation du noir aux exigences normales ou arbitraires et, en tout cas, disparates des blancs. D'où la nécessité

pour le psychologue de poser une question liminaire : Qu'attend-on des noirs que je vais étudier? Que veut-on faire d'eux, avec eux ou pour eux, ou plutôt que pensent-ils qu'on veuille faire d'eux, avec eux ou pour eux?

Se poser un tel problème lorsqu'il s'agit d'étudier la psychologie d'une collectivité de noirs n'est pas spéculation vaine car il faut bien savoir que le comportement des noirs, leurs complaisances et leurs résistances, d'où sortiront nos jugements sur leurs capacités, sont avant tout fonction des estimations favorables ou défavorables qu'ils portent, avec une attention perpétuellement en éveil, sur nos intentions à leur endroit. Par exemple, dans quelle mesure des Asalampasu peuvent-ils penser que c'est pour leur bonheur ou leur richesse qu'on les oblige à cultiver le coton dans leur territoire boisé alors que le coton rapporte en moyenne à un cultivateur 400 francs par an, compte non tenu des amendes qu'il a pu se voir infliger et alors qu'on est conduit à défricher de la forêt au profit du coton. Si je prends cet exemple, c'est parce que la résistance au coton est un des traits actuels de la mentalité des Asalampasu. Aussi bien, en regard des facilités ou difficultés de l'acculturation des noirs, chaque blanc dans son orbite personnel assume une responsabilité dont il ne se rend pas toujours compte.

En ce qui concerne ma recherche, sa fin pratique est simple : estimer dans quelle mesure, en fonction de quels facteurs, au prix de quels apprentissages, des noirs pris dans leur milieu coutumier sont capables de répondre aux exigences du travail en milieu blanc et voir jusqu'à quel point ils sont capables d'atteindre au niveau des hommes blancs dans cette aventure. Des problèmes de motivation, de stimulation efficace, d'énergie disponible, de capacité d'acquérir des techniques de performance, de taux de satisfaction renforçatrice, convergent dans cette perspective utilitaire aussi bien du point de vue des noirs que du point de vue des blancs. Problèmes d'intérêts conjugués.

Ayant ainsi défini le but de la recherche, voyons les conditions qu'elle doit affronter. Nous nous trouvons en présence de populations qui diffèrent des nôtres sur un grand nombre de points : structure physique, structure sociale, ressources et équipement utilisés, modes de comportement

habituels, tant techniques que sociaux. Un trait fondamental de ces structures et de ces modes de comportement est leur apparente stabilité, leur caractère assez peu évolutif pour donner à l'observateur occidental une impression trompeuse de fixité. D'où la première idée facile que ces populations sont biologiquement inférieures aux nôtres en regard des capacités d'apprentissage et que leur comportement relève en grande partie de ces mécanismes primitifs que nous définissons par la notion confuse d'instinct, c'est-à-dire d'un système de liaisons plus ou moins rigides entre des stimulations spécifiquement déclenchantes et des réactions stéréotypées, communes à tous les membres d'une collectivité. Des formules telles que « les noirs sont des êtres instinctifs » ont souvent sonné à nos oreilles et plus d'une fois on m'a présenté le problème pédantesque des « circonvolutions cérébrales des noirs » comme s'il était possible de trouver dans leur structure la marque d'un niveau inférieur de différenciation et de plasticité des conditionnements. Ni l'anatomie, ni l'électrophysiologie du cerveau n'ont jusqu'à ce jour décelé rien qui méritât d'être retenu au service de ce souci différentiel.

Dès lors, à l'idée d'une structure biologique infériorisante vient se substituer l'idée d'une condition fonctionnelle en retard sur la nôtre par le fait d'une moindre élaboration et d'une moindre précocité des apprentissages. Tout se passerait comme si l'individu se trouvait arrêté à un degré d'évolution que la plupart d'entre nous ont été conduits à dépasser de bonne heure au cours de leur croissance éduquée et comme s'il y avait pour de tels dépassements des âges critiques d'organisation au-delà desquels ils ne peuvent plus se faire. Dans cette perspective, on parlera de populations « sous-développées » et, pour ma part, j'emploie volontiers l'expression de populations d'un niveau socio-technique et même intellectuel *archaïque*.

À vrai dire, la notion de retard ou d'avance dans une évolution dont toutes les populations sont théoriquement capables présente un inconvénient dont il faut se garder. Elle peut conduire à assimiler les comportements « sous-développés » des noirs aux formes infantiles des comportements qui nous sont propres.

« Les noirs, dit-on souvent, sont de grands enfants », et

l'on parle de leur impulsivité, de leur disposition ludique, de leur insouciance, de leur exhibitionnisme, de leur paresse, de leur manque du sens des responsabilités, en regard de critères propres à notre culture, non à la leur, et comme s'il s'agissait là de marques d'un infantilisme persistant. De fait, il est prudent d'admettre, au moins à titre d'idée expérimentale, que des différences qualitatives primordiales doivent résulter du fait que le développement spirituel des noirs ne s'effectue pas dans les mêmes matrices culturelles que les nôtres, et même que ces matrices peuvent différer notablement d'un milieu noir à un autre. Aussi bien, il est loin d'être suffisamment probable que les matrices culturelles encore en fonction chez les noirs que nous étudions soient analogues sinon semblables aux matrices culturelles primitives, aujourd'hui dépassées, qui sont aux origines de notre civilisation. Des unes aux autres, il peut y avoir des différences fondamentales. Même, sur certains points comme celui des manifestations affectives — la colère par exemple — et de leur contrôle, il n'est pas impossible que ce soient les adultes de chez nous qui, comparativement aux noirs, se comportent d'une manière infantile.

Méfions-nous des assimilations commodes qui organisent prématurément dans de vastes synthèses la mentalité des populations dites primitives, la mentalité des enfants de notre civilisation et même, comme l'a fait brillamment Freud, la mentalité pathologique d'adultes de chez nous, comme les obsédés aux prises avec leurs tabous.

J'éclairerai ma pensée par un exemple. Lorsque l'on soumet à des tests les comportements intellectuels du noir en milieu coutumier, il apparaît d'une manière frappante que ses insuffisances et ses difficultés portent principalement sur des actes de dénombrement, de mesure et d'analyse de l'espace objectif. En revanche, il semble que le même noir témoigne de grandes capacités d'accommodation à tout ce qui s'inscrit dans des schémas temporels rythmiques, à tout ce qui remue, danse, chante et sollicite immédiatement sa mimique. Ce que j'appellerai la cybernétique du noir semble se constituer traditionnellement sur des schèmes *musico-chorégraphiques*, alors que la nôtre semble le faire principalement sur des schèmes *arithmogéométriques*. Autant dire que le conditionnement d'un enfant noir s'effectue de très bonne heure selon d'autres schèmes que

celui d'un enfant blanc et que le comportement qui en résulte chez l'adulte noir n'est pas assimilable à celui d'un « grand enfant blanc ».

Vis-à-vis du noir, comme de n'importe quel autre être humain, le problème fondamental du psychologue est en premier lieu celui du conditionnement de l'individu dans son milieu traditionnel et en second lieu celui de la plasticité dont il peut témoigner en regard de configurations différentes de conditionnement ou d'apprentissage auxquelles il peut être conduit à s'adapter plus tardivement. Lorsque je parle de conditionnement ou d'apprentissage, je n'entends pas seulement celui qui conduit à des performances comme peut être la résolution d'un problème de géométrie ou de mécanique mais, au même degré, celui dont résulte une transformation de l'attitude sociale comme dans le cas de l'adoption d'une attitude oblativie envers n'importe quel individu autre que le frère de race ou dans le cas de l'intériorisation de la responsabilité au niveau de ce que nous appelons la conscience morale individuelle. Dans des domaines qui furent longtemps considérés comme les fiefs de l'ethnologue et du sociologue, le besoin se fait de plus en plus sentir de faire appel aux techniques d'investigation et aux démarches propres au psychologue.

Mais on se demandera : où finit la tâche de l'ethnologue et où commence celle du psychologue ?

La structuration évolutive ou dynamique de la mentalité d'un individu s'effectue par l'affrontement de deux processus opposés : l'un de *socialisation*, l'autre d'*individuation*. Le système des pulsions biologiques est un facteur puissant d'individuation, une source de forces motivationnelles progressivement contenues et contrôlées mais qui peuvent à l'occasion éclater d'une façon paroxystique et donner lieu à des *raptus* sauvages et brutaux. La socialisation est essentiellement fondée sur un ensemble de frustrations et d'interdictions qui limitent les pulsions fondamentales des individus et ne leur permettent de se satisfaire que dans des conditions limitatives de *temps*, de *lieu*, de *mode*, d'*objet*. A mesure qu'il se développe, l'individu se heurte et doit se conformer à un complexe de modèles *comportementaux* qui sont imposés par des autorités puissantes et constituent la *culture*.

De tels modèles comportementaux sont généralement l'objet d'étude d'élection de l'ethnologie qui les envisage comme des choses ayant leur structure, leur histoire, leur fonction et aussi leur taux de vitalité, selon qu'elles sont connues et respectées par l'ensemble efficace d'individus qu'on peut tenir pour représentatif du groupe ou qu'elles sont en voie d'élimination de la connaissance et de la pratique de l'ensemble efficace en question. Mais immédiatement plusieurs problèmes se posent : Dans quelle mesure la connaissance des modèles comportementaux qu'une collectivité impose aux individus qui la constituent épuise-t-elle ou non la connaissance de la mentalité propre à tel ou tel individu ? Quel est le degré d'adhésion de l'individu à ces modèles ? Quelle discrimination peut-il être amené à faire entre eux, entre ceux qu'il tient pour profitables et auxquels il s'attache et ceux qu'il tient pour onéreux et qu'il peut clandestinement rejeter ? Quelles sont les racines effectives d'une telle discrimination ? En bref, quels sont les points d'application et le degré du *sociocentrisme* et de l'*égocentrisme* d'un individu au sein d'une collectivité ou, en d'autres termes, quel écart y a-t-il entre la problématique sociale et sa problématique personnelle, d'où peuvent naître des conflits, des balancements et des choix impulsifs ou prémédités entre des attitudes *conservatrices* et des attitudes *radicales* qui prennent évidemment une importance considérable en regard des exigences d'acculturation ?

Peut-être dira-t-on que l'ethnologue décrit et s'efforce d'expliquer fonctionnellement des *communautés* comportementales, alors que le psychologue s'oriente de préférence vers des analyses et des justifications dynamiques de *différences* individuelles, et quand je parle de justifications *dynamiques*, j'entends qu'elles se réfèrent aux conditions aléatoires du développement de l'individu, depuis sa naissance, dans les milieux où il est appelé à éprouver des satisfactions et des frustrations particulières auxquelles il réagira d'une manière personnelle. Au premier rang de ces milieux est évidemment celui des parents qui exercent de façons extrêmement variables leur médiation fondamentale entre l'enfant et les institutions culturelles de la collectivité. Dans mon ouvrage sur *L'Exploration de la mentalité des noirs*, j'ai eu l'occasion de signaler les types d'influence qu'exercent sur

les attitudes ultérieures des noirs les relations diverses dans lesquelles ils sont engagés au cours de leur croissance, avec les personnages parentaux.

On a généralement tendance à surestimer l'uniformité du type de mentalité à l'intérieur des collectivités dites primitives. Sans doute, les milieux noirs coutumiers sont plus homogènes et plus stables que les nôtres. Ils ne sont pas dans les conditions voulues pour que des changements rapides se fassent d'une génération à l'autre. L'énorme variété des courants culturels qui se croisent dans notre civilisation occidentale, le développement vertigineux des techniques, l'importance de moments critiques comme ceux des guerres cataclysmiques que nous venons de traverser, où un grand nombre de principes admis par les parents sont durement mis à l'épreuve au regard des jeunes gens, tout cela et bien d'autres choses précipitent le jeu des oppositions et des dépassements entre la mentalité des anciens et celle des jeunes de chez nous. Le besoin de « juger le père », en présence de difficultés qu'il n'a pas prévues et de graves problèmes de transformation sociale, s'affronte avec celui de s'identifier à lui. Les noirs n'en sont pas encore là et l'on peut, dans une grande mesure, admettre que le groupe coutumier est encore pour eux un foyer d'affiliation idéologique auquel ils restent attachés d'une manière tenace. Il n'en reste pas moins qu'il serait absurde de ne pas envisager que dans la même collectivité des différences considérables peuvent exister et existent d'une famille à l'autre dans la manière de traiter et d'éduquer l'enfant, d'un homme à l'autre dans le choix des objets d'intérêt, dans la nature des ambitions et des craintes, dans l'estimation corrélative des autres et de soi, dans la capacité d'affiliation sentimentale, dans les réactions passionnelles, dans le degré de l'attachement aux autres membres du groupe et du désir d'indépendance, etc. Personne ne saurait mettre en doute que chaque indigène possède une personnalité distincte de celle de son voisin et que cette distinction résulte d'un grand nombre de différences évolutives dans la confrontation de sa constitution biologique avec les influences qu'exercent sur lui les personnages efficaces de son milieu comportemental. Personne ne mettrait en doute qu'un noir puisse être tenu pour agressif ou docile, anxieux ou tranquille, actif ou

paresseux, expansif ou rétracté, fixé à la mère ou au père, en révolte ou non contre son *lemba*, porté ou non à enfreindre les interdictions du vol ou de l'adultère, et que la connaissance de ces dispositions nous permette de savoir à peu près comment le prendre quand nous avons affaire à lui.

Ainsi le psychologue est conduit à dépasser les données que peut lui fournir la méthode d'investigation de l'ethnologue, à chercher le contact individuel, à dépister des facteurs de différenciation sur le fond d'une mentalité en apparence homogène, à estimer l'écart qui peut séparer le *private world*, le monde intime des individus auxquels il a affaire, d'avec le système institutionnalisé des attitudes collectives. Il se propose de définir la structure actuelle des dispositions *égocentriques*, *altérocentriques*, et *sociocentriques* de l'homme dans une situation particulière où la fidélité aux normes de son groupe traditionnel se trouve mise en question par une demande d'assimilation à celles d'un autre groupe culturel qui fait malgré tout figure de conquérant. Problèmes de motivation, problèmes de conflits dans l'âme des personnes, non nécessairement évidents, décelables cependant par des examens individuels, des biographies, des épreuves projectives. En quoi la recherche vise aux mêmes buts que ceux qu'elle poursuit dans notre milieu culturel propre : des buts d'ajustement de l'individu à des conditions de vie en pleine évolution.

Dans un deuxième moment de mon exposé, je voudrais vous présenter d'une manière très abrégée certains des résultats auxquels nous a conduits l'étude qu'avec deux collaborateurs, j'ai entreprise en 1953, grâce au généreux appui du Fonds du bien-être indigène, sur la population des Asalampasu de la province du Kasaï.

Il s'agit d'une population encore très sous-développée, fortement engagée dans ses traditions coutumières et comparativement peu transformée dans son territoire par l'influence des blancs. Les Asalampasu furent longtemps considérés comme exceptionnellement farouches et redoutables, coupeurs de têtes et mangeurs d'hommes, impitoyables pour l'étranger, noir ou blanc, qui s'aventurait sur leur territoire. Une plume rouge fichée dans la chevelure d'un homme signalait chaque tête qu'il avait coupée. La pénétration de cette région par les blancs ne fut pas facile. Le commandant Verdick nous a laissé

un émouvant récit des difficultés sanglantes qui marquèrent en 1903 son passage par ce territoire. C'est seulement en 1929 que la paix belge a été définitivement acceptée par ces hommes au courage desquels j'ai entendu rendre hommage par l'ancien administrateur Jobaert, le dernier blanc qui les a combattus, qui a obtenu leur soumission et qui continue à mener, parmi eux, une vie d'ermite, avec son bataillon de garde-chasse, à la direction d'une réserve de faune.

La natalité de cette population est actuellement en forte décroissance et le problème se pose de son destin. Cultivateurs, chasseurs, pêcheurs, dans une région de terres rouges assez fertiles, entrecoupées de nombreuses rivières, répartis en groupements relativement indépendants où, de longue date, l'autorité d'un chef semble ne s'être jamais exercée, rétifs aux contraintes agronomiques des blancs, particulièrement à celles qui visent au développement — peu rémunérateur pour les noirs — de la culture du coton, ils vont volontiers travailler à quelques centaines de kilomètres de leur territoire dans les exploitations de diamant de la société Forminière où, dans d'excellentes conditions de subsistance, ils réalisent une performance particulièrement remarquable. En trois mois, on les forme au métier de conducteurs d'engins lourds, énormes machines de 18 tonnes, équipées de moteurs Diesel et de contacteurs électriques, qui creusent et déblaient le sol pour mettre à jour les couches diamantifères. Ce métier était naguère confié aux noirs du pays, des Baluba, descendants d'esclaves, plus évolués, plus instruits, plus « combinards » aussi et plus instables, convaincus d'être irremplaçables. L'appel aux Asalampasu dans ce métier a été fait comme une expérience paradoxale. Cette expérience a pleinement réussi et plusieurs centaines de ces fils de cannibales ont monopolisé la conduite des énormes véhicules Letourneau-Westinghouse, qui tournent jour et nuit dans les cirques de terre rouge et sillonnent les routes du centre minier de Bakwanga.

Pour une population totale d'environ 55.000 Asalampasu, il n'existe actuellement que deux centres principaux d'instruction sur le territoire, l'un tenu par des missionnaires protestants américains, l'autre par des missionnaires catholiques belges. Chacun de ces centres a en brousse des catéchistes qui

assurent dans des conditions extrêmement rudimentaires l'enseignement primaire des deux premières années. Au demeurant, si les noirs des populations étrangères ne viennent guère en territoire des Asalampasu, les Asalampasu eux-mêmes ne sortent guère de chez eux, exception faite pour le groupe des travailleurs de la Forminière qu'on vient recruter dans leurs villages. Il s'ensuit que pratiquement les jeunes Asalampasu ont tous grandi dans leur milieu coutumier et n'ont pas été s'instruire ailleurs, ce qui contribue à assurer l'homogénéité de la population en regard des testings éventuels.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans un grand détail pour montrer l'intérêt que présentait le choix des Asalampasu comme objet d'étude. Une population très peu étudiée et très peu connue, encore très engagée dans ses traditions coutumières, dont aucun blanc, sauf peut-être l'ancien administrateur Jobaert, ne parlait ni ne comprenait la langue, une population encore peu pénétrée par l'instruction scolaire si bien qu'on pouvait espérer y rencontrer un large éventail des divers degrés de scolarité, depuis zéro jusqu'à cinq ans d'instruction primaire, à tous les âges, depuis six-sept ans jusqu'à l'âge adulte. Des sondages que j'avais faits dans diverses populations plus évoluées entre 1949 et 1952, j'avais retiré le sentiment sinon des preuves suffisantes d'un fait que je jugeais important, à savoir que le rendement des noirs dans des épreuves dites d'intelligence était fonction non seulement de leur âge mais encore du degré de leur culture.

J'ai dressé un tableau où sont représentés les résultats de l'application d'une épreuve d'intelligence à une population de 693 sujets du milieu des Asalampasu.

Le nombre total des hommes que nous avons testés était cependant plus grand, mais nous avons éliminé d'emblée d'une part tous les individus de plus de trente ans qui risquaient de faire intervenir un effet de décadence peu contrôlable dans le temps où ils venaient grever le groupe des sujets dénués de scolarité; d'autre part, les individus qui avaient bénéficié de six années de scolarité parce que dans les écoles de mission, la sixième année est ordinairement réservée à des élèves sélectionnés.

En dépit d'un grand nombre de difficultés, nous avons

cherché nos sujets en fonction d'un double principe de classification : selon l'âge et selon le degré d'instruction reçue. Selon le degré de scolarité, nous avons distingué les groupes suivants : aucune scolarité, un-deux ans de scolarité, trois-quatre ans de scolarité et cinq ans de scolarité. Une autre distinction a été faite entre les sujets de brousse en classe et sortis de classe depuis au moins deux ans, au niveau du groupe de dix-sept-trente ans.

Une dernière distinction fondamentale oppose, au niveau de dix-sept-trente ans d'âge, les sujets de brousse à ceux de Bakwanga, c'est-à-dire à ceux que nous avons retrouvés au travail ou seulement en instruction pour la conduite des engins lourds à la Forminière. Ce dernier groupe d'âge présente tous les degrés de scolarité primaire mais on peut le considérer comme sélectionné par divers facteurs. Tout d'abord, il s'agit de volontaires recrutés en brousse pour un travail qui jouit d'un grand prestige auprès des hommes mais que l'on sait être dur. Les hommes de Bakwanga bénéficient d'une meilleure motivation en regard des tâches que leur proposent les blancs. Ensuite, dans la situation des testings que nous leur avons fait subir à Bakwanga, ces hommes étaient conduits à estimer que leur condition actuelle ou à venir de conducteurs d'engins lourds dépendait dans une certaine mesure des résultats de nos épreuves, alors qu'en brousse les volontaires pour les tests que nous pouvions réunir n'étaient guère motivés que par un effet de l'autorité de l'administrateur qui faisait partie de mon équipe et par les menues récompenses en cigarettes que nous donnions à tous les sujets. On peut évaluer la motivation des hommes de Bakwanga devant nos tests au fait que parmi ceux qui étaient examinés au seuil de l'instruction, un assez grand nombre venaient furtivement demander aux deux interprètes qui nous secondaient de les préparer aux épreuves et leur proposaient en échange qui de l'argent, qui des poules, qui sa sœur. Enfin, au terme de chacun des trois mois de formation au métier de conducteur, un petit examen sélectionnait les plus capables, les autres étant mis à quelque travail plus simple ou reconduits dans leur territoire d'origine. Il reste que l'instruction spéciale pour conducteurs d'engins lourds, bien que ne durant que trois mois, pouvait avoir une valeur formative de portée

générale et qu'on peut en dire autant du travail poursuivi quotidiennement sur le terrain. On ne tenait pas compte, pour le choix initial des hommes, de leur degré de scolarité, ils devaient tous en arriver à la capacité de décrire le fonctionnement des organes essentiels de leur machine par exemple le système des quatre temps du moteur Diesel, et à la capacité de jongler avec le code de la route. Cela vaut bien quelques mois, sinon plus, d'enseignement dans une école de mission.

J'ai présenté un tableau montrant la répartition des scores au Matrix-couleur, à la fois selon l'âge et le degré de scolarité. La signification des différences entre moyennes a été testée statistiquement.

On voit que :

1° Il n'y a pas de différence significative entre les scores de 0 et 1-2 années de scolarité au niveau de 6-7 ans, 8-9 ans, 10-11 ans, 12-13 ans;

2° La différence entre les scores de 0 et 1-2 années de scolarité devient significative au niveau de 14-16 ans et de 17-30 ans, aussi bien pour les gens de brousse que pour ceux de Bakwanga;

3° La différence entre 1-2 ans de scolarité d'une part et 3-4 ans d'autre part, n'est pas significative au niveau de 10-11 ans et de 12-13 ans d'âge. Elle le devient pour 14-16 ans d'âge et 17-30 ans en brousse comme à Bakwanga;

4° La différence entre les scores de 3-4 ans et 5 ans de scolarité n'est pas significative au niveau de 14-16 ans, ni au niveau de 17-30 ans pour le groupe de brousse sorti de classe depuis au moins deux ans. Elle est significative au niveau de 17-30 ans pour le groupe de brousse encore en classe et pour le groupe de Bakwanga.

On constate en somme que :

1° Le rendement au test n'est pas seulement fonction de l'âge des sujets mais aussi du degré de leur scolarité primaire;

2° Cette influence discriminative de la scolarité devient significative à partir de 3-4 ans de scolarité, ce qui correspond, me semble-t-il, à la structure actuelle de l'enseignement donné aux noirs dont le niveau demeure très élémentaire au cours des deux premières années dans les écoles de brousse et ne commence à prendre son vol qu'au niveau de

la troisième année dans les écoles de mission. Aussi bien une dichotomie plus grossière et commode pourrait être faite entre 0, 1, 2 ans de scolarité d'une part et 3, 4, 5 ans de scolarité d'autre part;

3° Le fait d'avoir quitté l'école depuis plusieurs années (deux ans au moins) entraîne au niveau de 17-30 ans une chute du rendement au test;

4° La chute la plus spectaculaire apparaît à partir de quatorze ans d'âge pour les sujets qui n'ont jamais été à l'école.

En considérant notre graphique, nous n'avons pas tardé à faire un rapprochement entre la chute spectaculaire de la courbe des sujets sans scolarité au-delà de treize ans et le prétendu phénomène d'arrêt de l'intelligence du noir à la puberté. On sait de quoi il s'agit : beaucoup de blancs prétendent que dans son enfance le petit noir est aussi éveillé, intelligent, sinon plus, que l'enfant blanc, mais qu'à partir de la puberté son intelligence ne progresse plus comme celle du blanc et qu'il « s'abrutit ». Dans l'article que j'ai donné au volume jubilaire de M. Pieron, en 1951, j'ai discuté assez longuement de ce trait prêté trop facilement au stéréotype du noir et souligné en tout cas ses raisons sociales. Ici, nous assistons à une régression dans la performance à un test tenu pour un des meilleurs tests d'intelligence. Mais nous voyons que cette régression qui débute effectivement à l'âge de la puberté affecte au maximum les sujets qui n'ont jamais été à l'école alors qu'elle ne se manifeste — au demeurant d'une manière moins marquée — chez les autres sujets qu'à partir du moment où ils ont cessé de fréquenter l'école. En somme, il s'agirait moins d'une question de puberté que d'une question d'abandon d'une disposition commune à l'enfant prépubère et à l'enfant pubère qui continue de fréquenter l'école. Cette disposition, je la qualifierai volontiers de ludique, englobant les exercices scolaires dans la perspective d'une sorte de jeu ou, selon l'expression d'un noir Mangbetu, dont j'avais sollicité, en 1949, l'opinion sur ce problème, dans la perspective d'une activité qui n'est pas « pour de vrai ».

Le Matrix-couleur qui propose un exercice avec des dessins sur du papier désarçonne évidemment beaucoup les individus incultes de la brousse alors qu'il apparaît comme

un exercice familier aux individus qui ont passé par l'école. Le manque d'intérêt de cette épreuve, s'accroît pour des sujets qui sont sortis de l'enfance, sortis de l'école, et qui se livrent à des occupations « pour de vrai », qu'il s'agisse de chasser le rat de brousse, de pêcher à la nasse, d'argumenter dans une palabre de dette de chèvres, d'échapper au coton, de chercher une épouse ou de « forniquer avec la femme d'autrui ». Et pourtant que d'ingéniosité ne surprend-on pas régulièrement dans de telles situations chez les noirs ! D'autre part, ne peut-on pas dire que les opérations d'analyse spatiale testées par le Matrix se sont inscrites beaucoup plus fortement chez nous que chez les noirs dans le système de comportements que nous qualifions d'intelligents, et que cette inscription s'est généralisée à l'ensemble de notre population d'Occidentaux à partir non seulement d'une instruction devenue obligatoire et pratiquement acquise par tous les enfants, mais encore des influences quotidiennes exercées par l'usage des outils et des œuvres dont notre univers est équipé ? En ce cas, dans quelle mesure l'épreuve du facteur général d'intelligence par le Matrix n'exige-t-elle pas un équipement opérationnel de base également fourni à tous les sujets et dont la nature est liée à notre type de civilisation ? Aussi bien, lorsque les noirs commencent leur instruction de bonne heure, la poursuivent régulièrement au-delà de la puberté, voire jusque dans leur âge adulte, lorsque aussi le milieu dans lequel ils reviennent au sortir de l'école a cessé d'être leur milieu primitif et leur propose des problèmes où la chose apprise à l'école trouve à s'appliquer, on est en droit de penser que la capacité de faire les opérations testées par le Matrix est entretenue et que le problème de l'arrêt de l'intelligence à la puberté ne se pose plus pour le noir. Au demeurant, argument peut être tiré du fait que les résultats moyens que nous ont donnés au Matrix-couleur et au Matrix-38 des groupes d'adolescents et d'adultes appartenant à des populations plus évoluées de noirs, c'est-à-dire plus instruites et plus frottées de civilisation blanche, comme sont les Baluba et les Lulua du Kasaï, sont plus élevés que ceux de nos Asalampasu et n'ont pas pu être admis dans un brassage statistique commun.

Il reste que toutes ces considérations valent pour les don-

nées d'un seul test, le Matrix-couleur, et que les résultats comparatifs des autres tests que nous avons employés seront d'un grand intérêt en regard de ces problèmes.

Je suis assez content de ce premier résultat de notre recherche. Je me permets même de dire qu'il apporte, pour la première fois, une démonstration, contrôlée statistiquement sur une population assez importante — près de 700 sujets —, du fait que le testing de l'intelligence est difficilement séparable de celui de l'instruction, même avec des épreuves qui ont la prétention d'atteindre un facteur général du comportement intellectuel.

Au demeurant, vous savez tous combien rudimentaire est l'enseignement primaire dont les noirs ont pu bénéficier jusqu'à présent, vous en connaissez les insuffisances qu'on peut mettre facilement en évidence en posant quelques petits problèmes à la majorité des moniteurs noirs.

Et pourtant, c'est cet enseignement-là qui a apporté aux noirs, la capacité de gravir les échelons des barèmes de nos épreuves d'intelligence. Que ne pouvons-nous pas espérer d'un perfectionnement progressif des méthodes d'enseignement et de la formation des hommes chargés de les appliquer. Il apparaît aussi, au niveau même de notre recherche, que la motivation des noirs devant les tâches intellectuelles est d'une grande importance en regard de leur succès ou de leur échec. C'est là un fait qu'il ne faut jamais oublier : vouloir instruire les noirs, c'est bien, mais il faut le faire avec le souci de susciter et d'entretenir chez eux l'avidité de s'instruire, en assurant des débouchés valables à leur effort d'instruction.

L'Évolution sociale au Congo belge (1)

par Jean GHILAIN,

Professeur Extraordinaire à l'Université

Très rapidement, je rappellerai que la Belgique possède en Afrique un territoire, qui est sa Colonie, ayant une superficie égale à 80 fois celle de la Métropole, une population autochtone de près de 12.000.000 d'individus et une population immigrée composée en grande partie d'Européens, qui n'atteint pas tout à fait 100.000 âmes.

De plus, elle administre, pour le compte de l'O. N. U., les territoires sous mandat du Ruanda-Urundi, ayant une superficie de près de 2 fois celle de la Belgique, une population de plus de 4.000.000 d'autochtones, une population immigrée de plus de 5.000 Européens et d'environ 2.000 Asiatiques (Arabes et Hindous).

La population autochtone est répartie au Congo belge d'une manière extrêmement irrégulière, alors que sa densité moyenne, au kilomètre carré, est à peine supérieure à 5 habitants.

Nous trouvons, à côté de régions quasi désertiques, comme, par exemple, les plateaux du Katanga, des contrées où la densité de population indigène s'élève à plus de 50 habitants par kilomètre carré, notamment dans une succession d'îlots — ou plutôt de circonscriptions indigènes — groupées dans une bande parallèle à l'Equateur à ± 4 à 5° de latitude Sud, depuis l'enclave de Kabinda, à l'ouest, jusqu'au niveau des régions diamantifères de la Minière du B. C. K. à Bakwanga, dans la province du Kasai, à l'est, ailleurs, dans des circonscriptions

(1) Conférence faite à la tribune de la Section coloniale du Jeune Barreau, à Bruxelles, le 17 mars 1956.

indigènes centrées sur Bukavu, Lubéro et la région des Minières de Kilo, c'est-à-dire le long de la frontière nord-est du pays, puis dans quelques contrées, aux environs de Paulis, dans le Nepoko, chez les Lokele de la rive gauche du fleuve Congo, à l'ouest de Stanleyville, dans l'arrière-pays de Bumba et chez les Bwaka, entre la Mongala et l'Ubangi.

Nous rencontrons également quelques circonscriptions indigènes, dans la région nord du lac Léopold II et dans la Tshuapa, qui présentent des densités de population de 12 à 15 habitants par kilomètre carré.

Dans les *Territoires sous tutelle*, par contre, nous avons presque partout des circonscriptions indigènes où la densité de la population autochtone dépasse 50 hommes au kilomètre carré, la moyenne pour l'ensemble des deux pays (pour ne pas dire des deux royaumes) étant, selon M. le professeur Gourou, de l'ordre de 85 habitants au kilomètre carré.

Je me propose, dans cet exposé forcément limité, de m'occuper plus spécialement de notre Colonie, c'est-à-dire de ne parler que tout à fait incidemment des Territoires sous tutelle. Aussi bien, le Congo belge diffère-t-il, quasiment à tous les points de vue, du Ruanda-Urundi. Ce sont des pays absolument dissemblables.

La répartition fort inégale de la population très clairsemée du Congo belge, s'aggrave du fait que nous rencontrons précisément les zones les moins peuplées dans les régions minières du sud-est de la Colonie et dans les contrées encadrant l'Équateur, là où les conditions sont éminemment propices à la création de grandes plantations arbustives. Cela signifie que, là où les plus grands besoins de main-d'œuvre se manifestent, pour la mise en valeur des richesses naturelles du pays, on trouve peu de population autochtone.

D'après les évaluations statistiques officielles, la population indigène témoigne d'un certain équilibre entre éléments masculins et féminins, avec un léger excédent de femmes, ce qui est plutôt sain (3.700.000 femmes contre 3.300.000 hommes) et 5.200.000 enfants, soit pas tout à fait un enfant et demi par femme. Ici aussi, on constate de très grandes variations d'une région à l'autre, en ce sens que certaines peuplades, comme les Bwaka, sont très prolifiques (8 à 12 enfants par famille sont

courants) alors que d'autres, comme les Mongo, souffrent d'une dénatalité chronique réellement inquiétante.

Au Ruanda-Urundi, la population est sensiblement plus prolifique, à telle enseigne, que dans le plan décennal pour son développement économique et social, M. Pétilion, à l'époque gouverneur des Territoires sous tutelle, estimait qu'au rythme de son accroissement actuel, la population indigène aurait doublé en moins de 5 ans.

Je n'insisterai pas à ce sujet, car je m'écarterais de l'objet de ma conférence. Je soulignerai simplement la gravité du problème qui est posé à la Belgique, puissance administrante du Ruanda-Urundi et qui consiste, pour assurer l'avenir des populations autochtones des Territoires sous tutelle, d'abord à leur garantir de ne pas périr de misère, ensuite de manger à leur faim et enfin, en leur créant de nouvelles ressources, malgré que le sol soit ravagé par l'érosion qu'aggrave encore une surcharge dangereuse d'un cheptel pléthorique, à améliorer progressivement leur degré de bien-être, à combattre les endémies et à les guider vers le progrès social, culturel et politique, en dépit d'un régime coutumier empreint d'un caractère quasi féodal.

Restons, si vous le voulez bien, plus spécialement dans notre Colonie et attachons-nous à scruter les problèmes économiques et sociaux, que pose la mise en valeur de ses vastes territoires, pour arriver à nous demander s'il ne faut pas en attendre certaines incidences politiques dans un proche avenir.

Je remarque, en passant, l'optimisme dont font montre les milieux officiels, quand ils soulignent que, de 1925 à 1954, la population indigène totale du Congo belge a passé d'environ 8.000.000 à 12.000.000 d'âmes. On peut se demander si cette progression résulte réellement d'une augmentation de la population ou bien si elle n'est pas la conséquence d'une meilleure occupation territoriale et d'une plus grande précision dans les enquêtes statistiques.

Constatons cependant que la population salariée a passé de 355.000 travailleurs en 1925 à 1.146.000 travailleurs en 1954.

En moins de trente ans, le nombre d'indigènes au service de l'économie européenne a donc presque triplé. Actuellement, il représente plus du tiers de la population indigène mâle adulte.

Cette population de salariés a été puisée dans les milieux coutumiers, puisque, nous l'avons vu, les régions minières comme les régions équatoriales, c'est-à-dire celles qui sont les plus propices aux grandes plantations, sont parmi les moins peuplées de notre Colonie. Nous avons donc assisté à un exode rural important, qui se traduit par une accumulation de près du quart de la population du Congo belge dans les agglomérations extra-coutumières (fin 1954, 2.708.000 âmes) alors que, en 1940, la population indigène des mêmes agglomérations extra-coutumières ne représentait pas 10 % de la population de la Colonie.

La mise en valeur du Congo par l'économie européenne se traduit donc par une rapide dépopulation des milieux coutumiers, par un réel vieillissement de ceux-ci, vieillissement qui a déjà été souligné dans la magistrale étude que constitue le Plan décennal pour l'évolution économique et sociale du Congo belge, réalisé à l'initiative du ministre Wigny, et qui couvre la période 1950-1959.

Les conséquences en sont une réelle difficulté pour approvisionner en vivres les agglomérations extra-coutumières, d'autant plus que le rendement de l'agriculture indigène est faible.

Au point de vue social, la prolétarianisation du tiers de la population mâle adulte pose une série de problèmes à la fois complexes et pressants.

En effet, au point où nous en sommes arrivés dans notre Congo, il ne paraît guère possible d'encore songer à augmenter sensiblement le nombre de salariés autochtones au service du Blanc, sous peine d'aggraver le déséquilibre social que nous venons d'esquisser.

Il convient plutôt de s'orienter résolument vers d'autres moyens pour augmenter la production des biens et des services.

A la pratique de facilité, qui consistait à gonfler les effectifs de main-d'œuvre indigène, il faut substituer les moyens d'économiser celle-ci et d'augmenter son rendement. Ainsi se pose, en tout premier lieu, la question de savoir comment éduquer professionnellement et moralement cette main-d'œuvre.

Les normes en vigueur, pour l'éducation, dans d'autres continents, sont-elles acceptables en Afrique noire ?

Les méthodes pédagogiques appliquées jusqu'à présent conviennent-elles?

Ces problèmes font l'objet d'études, d'essais et d'expériences du plus haut intérêt, pour le présent et pour l'avenir.

Dans trop de cas, les employeurs européens sont encore obligés, pour les travaux dont l'exécution requiert une certaine technicité, de se charger eux-mêmes de la formation professionnelle de leurs ouvriers autochtones. Souvent, nous pourrions dire le plus souvent, cette formation plutôt empirique, est basée sur l'apprentissage pratique, réalisé, sur le chantier même ou à l'atelier, par le seul mécanisme de l'exemple d'un camarade plus ancien, parfois bien formé, ou d'un ouvrier européen et pas toujours sous la surveillance, plus ou moins suivie, d'un contremaître blanc.

Par ailleurs, on sait qu'un certain nombre d'entreprises à caractère industriel et, plus rarement, les grandes plantations ont organisé leur propre enseignement professionnel, pour former les ouvriers qualifiés indigènes dont elles ont besoin. Il faut citer aussi les écoles industrielles organisées par les missions religieuses dont il est juste de souligner les très grands mérites et les cours techniques donnés aux militaires spécialistes de la Force Publique.

Il est néanmoins manifeste qu'un gros effort doit encore être fait pour améliorer la qualité de l'enseignement donné aux Congolais, en adaptant les méthodes pédagogiques à leur psychologie et en basant leur orientation professionnelle sur des critères psychotechniques scientifiquement validés. Des personnalités d'une haute valeur scientifique et d'une expérience éprouvée s'y emploient actuellement, avec le concours des pouvoirs publics, d'organismes parastataux, comme le Fonds du bien-être indigène, ou d'institutions de la Métropole.

Nous citerons entre autres M. le professeur Lobet, de l'Université de Liège, M. le professeur Maistriaux, de l'Institut Saint-Louis et de l'Inutom et M. le professeur Ombredane, de l'Université de Bruxelles.

On a songé également, depuis plusieurs lustres, à la *mécanisation* du travail. On parle de plus en plus à notre époque de l'automation.

Des résultats extrêmement encourageants ont été acquis dans ce domaine. Je citerai, à titre d'exemple, car il est parti-

culièrement frappant, l'expérience faite récemment dans une entreprise minière du Kasaï, qui consiste à remplacer par une machine excavatrice nécessitant, si je suis bien informé, pour être pilotée, 2 hommes, c'est-à-dire 2 indigènes, et qui fait le travail auparavant confié à 1.000 travailleurs autochtones.

Je pourrais donner nombre d'autres exemples, peut-être moins frappants, où le travail manuel est remplacé par des machines, en parlant par exemple des appareils de petite manutention dans les ports, du lasso-câble, qui n'est rien d'autre que l'application du principe du téléphérique pour le transport du bois abattu en forêt, etc.

Il faut pourtant observer, car il n'y a pas de panacée, que la mécanisation du travail nécessite, pour l'entretien et la réparation des machines remplaçant les bras de l'homme, un personnel technique compétent et hautement qualifié.

On devra donc disposer, pour réussir, non plus d'humbles travailleurs, plus ou moins mal formés, mais d'ouvriers qualifiés ayant une sérieuse instruction professionnelle qui devront être placés dans des conditions matérielles, morales et sociales de vie qui les prédisposent à un travail soutenu, à une productivité se rapprochant de celle des travailleurs européens de la même catégorie.

Nous saisissons tout de suite que ces questions complexes de *l'environnement du travail* c'est-à-dire du cadre dans lequel doit s'écouler la vie des travailleurs et des membres de leur famille, soulèvent en dehors des problèmes d'une urbanisation intelligente des cités africaines, ceux de l'organisation de services sociaux attentifs, complétés par des œuvres culturelles, afin notamment de faire l'éducation ménagère de la jeune fille et de la femme noires, et de leur donner l'instruction et la culture qui en feront de véritables compagnes, capables de créer un home et un milieu accueillant pour le travailleur qualifié.

Dans un ordre d'idées connexe se pose dès aujourd'hui la question de l'intégration des élites professionnelles dans les cadres européens, avec comme corollaire celle des salaires à leur payer et le rythme de leur accession progressive aux fonctions de maîtrise, puis aux fonctions supérieures dans les entreprises privées et dans les administrations publiques.

A cet égard il faut applaudir sans réserve aux initiatives

qui ont présidé à la création d'un enseignement universitaire au Congo belge.

Cet enseignement est, non seulement une manifestation de notre clairvoyance et de notre souci de préparer l'avenir, mais aussi et surtout il apparaît aux yeux des indigènes comme une promesse de vie plus large, plus digne et plus belle. Une des plus lourdes erreurs que nous pourrions commettre serait de décevoir les meilleurs de nos pupilles congolais après leur avoir promis pendant des lustres les bienfaits — tous les bienfaits — de la civilisation.

Mais il y a plus. Au début de 1951, dans une communication que nous avons faite à l'Institut royal colonial belge (*La naissance d'une classe moyenne noire dans les centres extra-coutumiers du Congo belge*) nous avons montré, en nous référant notamment à l'étude de feu l'administrateur principal Cappelle, de Léopoldville, et à l'ouvrage de M. le commissaire de district Grevisse, sur la cité d'Elisabethville, que naissait spontanément, c'est-à-dire sans que l'autorité tutélaire n'y ait poussé, une catégorie importante d'artisans, de commerçants, voire de petits industriels indigènes ayant parfois une réelle valeur économique et sociale.

Ce phénomène a retenu spécialement notre attention car nous y avons vu l'amorce de la naissance d'une classe d'autochtones susceptible, si elle se développait, de combler l'hiatus entre les salariés indigènes, qu'on peut sans contredit appeler des prolétaires, et les dirigeants, aujourd'hui européens, demain européens et autochtones, de l'administration et de l'économie du pays.

Je regrette à cet égard, que les renseignements statistiques que je possède et qui m'ont été obligeamment fournis par l'Administration de notre Colonie, ne soient pas plus explicites et conçus d'une manière plus unitaire. Le moment me paraît venu d'informer le public de la façon la plus complète au sujet de ce phénomène social si important pour l'avenir de notre Congo.

Je pense que l'on peut considérer comme tendant à appartenir aux classes moyennes indigènes en formation, d'une part les agriculteurs autochtones, tout au moins ceux qui sont groupés dans ce qu'on appelle communément les paysannats, ainsi que les commerçants, les artisans et même ceux qu'on

peut appeler des petits industriels, en dehors des prêtres, des employés et des ouvriers qualifiés noirs.

Sans doute m'objectera-t-on qu'il s'en faut parfois de beaucoup, qu'on puisse considérer les propriétaires des petites fermes implantées sur les parcelles de terre, loties en vue d'améliorer le rendement des cultures indigènes et qu'on dénomme « paysannats », comme appartenant, *dès à présent*, aux classes moyennes indigènes. On me dira, à leur propos, qu'ils ne sont pas toujours libérés d'une certaine tutelle assez étroite, de la part de l'Administration et que leur degré d'aisance n'est pas toujours très élevé. Nous le reconnaissons volontiers.

On m'accordera néanmoins, je pense, qu'ils peuvent être rangés si pas dans la catégorie des travailleurs indépendants, — comme le Ministre des Colonies qualifie les autochtones ayant créé et gérant une entreprise autonome, — tout au moins dans celle des petits chefs d'entreprises en puissance, car ils le deviendront, le jour où ils se verront affranchis, après réussite de leurs premiers efforts, de la tutelle éducative qui préside souvent à leur établissement.

Nous ferons pourtant une distinction entre paysans, petits industriels, artisans, commerçants, c'est-à-dire entre chefs d'entreprises indigènes autonomes d'une part, prêtres, employés et ouvriers qualifiés, d'autre part, qui ne sont pas des travailleurs indépendants, mais bien, selon la terminologie sociale consacrée, des salariés.

D'après une statistique que je puise dans l'excellente synthèse de M. le professeur Staner, il y avait, au premier janvier 1955 : 166.691 parcelles loties pour organisation de paysannats, dont 135.087 étaient occupées au Congo belge et au Ruanda-Urundi, soit 130.661 pour notre Colonie et 4.426 pour les Territoires sous tutelle.

A côté de l'agriculture et vivant en quelque sorte en symbiose avec elle, nous devons mentionner les coopératives.

Dans la province Orientale, d'après des indications récentes, il y avait six associations coopératives indigènes, groupant au total environ 43.000 affiliés, qui étaient autant de coopératives de production, dont certaines faisaient appel à la collaboration d'Européens pour leur gestion.

Au Kivu, il y avait quatre coopératives indigènes rurales à

Tongoni, à Barundi, à Bafulero, à Bavira, ayant totalisé comme chiffre d'affaires, en 1954, environ 35.000.000 de francs, à quoi il faut ajouter, affirme l'Administration provinciale, la coopérative des pêcheries indigènes du lac Edouard « Copile » dirigée par des techniciens européens appointés par la coopérative, qui groupe, dans son conseil d'administration, des chefs indigènes des secteurs intéressés.

Dans la province du Kasai on compte trois coopératives créées pour la valorisation des produits des fermettes indigènes.

Dans l'Equateur il y en a une qui a été fondée pour favoriser la culture de l'hévéa par les autochtones.

Ces coopératives dont l'action éducatrice est salutaire ont soulevé des protestations, à notre sens excessives, de la part de certains intérêts européens. On y a vu parfois une forme de concurrence paternaliste faite au petit colonat, alors qu'à nos yeux elles sont une manifestation honorable de l'action du colonisateur qui, en pays équatorial, doit essentiellement encadrer l'autochtone.

Il résulte d'une information qui émane de l'administration de la Colonie que, fin 1954, on a recensé environ 11.000 indigènes exerçant des professions artisanales ou commerciales payant l'impôt sur les revenus et quelque 131.000 exploitants de fermes ou de cultures maraîchères.

On peut donc dire qu'au regard des 1.200.000 salariés indigènes, il y a au moins 142.000 travailleurs indépendants, c'est-à-dire 142.000 entreprises autonomes indigènes.

Il n'y a guère — il y a quelques mois — nous avons tenu à voir de près un certain nombre d'entreprises indépendantes d'indigènes dans un grand centre extra-coutumier du Congo belge.

Nous avons été frappés, chez leurs fondateurs, et chez leurs dirigeants, par :

- a) L'ardeur au travail;
- b) L'obstination dans l'effort;
- c) La volonté de durer malgré les nombreux obstacles à affronter;

- d) La précarité des moyens de travail;
- e) La formation administrative trop rudimentaire;
- f) Par-dessus tout, l'insuffisance des capitaux investis et la quasi-inexistence des moyens de crédit.

Nous ne pouvons évidemment rester indifférents devant un tel état de choses, que l'on peut constater, avec des variantes de forme ou d'intensité, dans nombre de pays sous-développés et particulièrement en Afrique noire.

Il n'est pas douteux que les aspirations des autochtones de ces pays convergent, non seulement vers une amélioration de leurs conditions matérielles de vie, mais aussi vers une libération des contraintes diverses que l'organisation économique et sociale fait peser sur eux.

Ces aspirations se sont exprimées, notamment, lors du récent Congrès International de l'Incedi, tenu à Londres en septembre dernier.

N'est-il pas significatif de constater, comme nous avons pu le faire nous-même, que d'humbles commerçants ou artisans indigènes subissent, pour ne pas dire souffrent, les aléas de leur condition souvent précaire, plutôt que de vivre dans la quiétude relative, qui est celle des salariés des grandes entreprises européennes, dont on connaît la sollicitude pour la précieuse main-d'œuvre indigène, alors que très souvent ces commerçants et artisans sont issus de ces mêmes grandes entreprises et pourraient facilement y être réintégrés?

Oserait-on affirmer que tel ajusteur ou tel mécanicien tout à fait qualifié, tel ancien chef de station de chemin de fer, devenu l'un comme l'autre petits patrons établis à leur compte, n'ont pas abandonné la quiétude de leur situation matérielle stable et confortable chez leur employeur européen, pour courir les risques inhérents à toute entreprise autonome, parce qu'ils voulaient rejeter les servitudes du salariat?

On m'objectera peut-être qu'une organisation du crédit existe déjà au bénéfice de l'économie indigène au Congo belge.

En effet, en dehors des entreprises bancaires privées, qui occasionnellement accordent des prêts à des chefs d'entreprises indigènes, lorsque ceux-ci offrent des garanties équivalentes à celles d'entreprises européennes, c'est-à-dire très rarement, cer-

taines possibilités existent, pour les autochtones, d'obtenir des fonds auprès d'institutions créées par le Gouvernement.

Les circonscriptions indigènes (centres coutumiers et extra-coutumiers) reçoivent, de la part de la Colonie, des crédits à répartir sous forme de prêts entre leurs habitants désireux d'acquérir une maison en matériaux durables ou semi-durables; ces prêts sont limités, en fait, à la valeur marchande d'une habitation décente pour indigène.

La Caisse d'Épargne consent des crédits mobiliers atteignant au maximum 50.000 francs par cas.

La Société de Crédit au Colonat a récemment aménagé ses statuts pour pouvoir accorder des crédits à des chefs d'entreprises indigènes présentant des garanties sérieuses.

Le Fonds spécial de Crédit agricole accorde aux indigènes des crédits pour investissement dans des entreprises agricoles ou d'élevage, à concurrence de 10.000 francs.

Il est patent que, encore que généreuses, ces dispositions sont insuffisantes.

Elles doivent être complétées par un régime plus souple et plus libéral, qui n'aurait pas pour objet uniquement de faciliter le développement des entreprises existantes, mais bien aussi, en harmonie avec un service d'encadrement de l'économie indigène, aider à la naissance d'entreprises indépendantes d'autochtones, là où le milieu le permet et où les individus possèdent un potentiel, qu'une enquête menée par des Européens qualifiés permettrait de déceler.

Cela signifie qu'il nous paraît hors de doute que, dans ce domaine, nous ne devons pas nous endormir dans un trop facile laisser-faire.

Les producteurs autochtones indépendants ont affirmé, notamment dans les agglomérations extra-coutumières, une vitalité certaine. Dans certains centres, ils foisonnent : pour une population totale de l'ordre de 350.000 âmes à Léo, il y en a plus de 7.000.

Ce serait faillir à notre devoir que de ne pas entendre leur voix quand ils demandent, comme ils le font actuellement, non seulement du crédit, mais aussi des conseils et des conseillers techniques, un complément d'éducation sous forme d'écoles d'adultes appropriées, bref, la création d'un appareil

administratif tutélaire analogue à celui que nous avons su fonder pour la promotion de l'économie agraire indigène.

Il nous sera permis d'espérer, que si nous entendons à ce sujet les conseils du bon sens et de la sagesse nous pourrions faire un pas en avant vers la création de plus de cohésion entre les divers rameaux ethniques de la communauté belgo-congolaise.

En effet, par le mécanisme des conseils techniques que l'Européen donnera aux indigènes, par l'association intime d'autochtones et d'Européens dans les coopératives, dans les entreprises artisanales, par les échanges commerciaux entre les entreprises d'indigènes et les entreprises européennes, voire même les consommateurs européens (comme on l'observe déjà actuellement), on créera une interpénétration de l'économie indigène et de l'économie européenne éminemment favorable à une symbiose, constituant incontestablement une réelle garantie de stabilité sociale et un gage de coexistence pour l'avenir.

Encore qu'il soit malaisé de définir ce qu'il faut entendre par classes moyennes, comme le montrait avec humour, en septembre dernier, au Congrès de l'Incedi, M. Roger Millot, président de l'Institut international des Classes moyennes, il est évident qu'il faut ajouter aux producteurs indépendants, dont nous venons de parler, les salariés, employés, ouvriers qualifiés, etc. au service des entreprises, des administrations et des œuvres européennes.

Beaucoup d'entre eux sont, dès à présent, chargés d'emplois à responsabilité, requérant un savoir-faire, une habileté, un sens des responsabilités nettement au-dessus de la moyenne. On peut sans conteste affirmer qu'ils valent de bons Européens.

Il n'est pas inutile de dire ici qu'un dénombrement effectué fin 1954 a établi qu'il y avait 62.000 indigènes salariés qualifiés (employés, contremaîtres, ouvriers), plus environ 1.100 hommes exerçant des professions réputées libérales (comme prêtres, frères ou défenseurs près les tribunaux indigènes), que l'administration range dans les classes moyennes autochtones.

Il en résulte, qu'au total, il y avait, fin 1954, selon nos critères, environ 220.000 indigènes dont 131.000 paysans susceptibles d'être catalogués dans les classes moyennes.

Ce total ne représente pas 2 % de la population autochtone du Congo belge.

Cependant, il ne nous paraît pas inutile de méditer certaines recommandations, du même Congrès de l'Incidi en ce qui concerne la situation sociale et les aspirations politiques des classes moyennes dans les pays dépendants.

Je tiens à souligner que, après avoir passé en revue les différents moyens susceptibles de promouvoir lesdites classes moyennes et montré l'intérêt que présente, au point de vue social, la diversification des activités économiques, pour asseoir sur une plus large base la structure des sociétés, le Congrès a discuté des aspects subjectifs qui sont connexes à la présence et au développement des classes moyennes.

Il a constaté, que bien que souvent minoritaires, ces classes moyennes manifestent un dynamisme caractérisé notamment par une orientation moderniste de la pensée et un attachement aux valeurs exaltant une relative indépendance économique, sociale et politique.

Il nous paraît, dès lors, prudent d'entourer et d'encadrer nos classes moyennes autochtones qui naissent, et, en tout cas, de ne pas les décevoir dans leurs aspirations vers une plus grande indépendance économique et sociale.

A cet égard, n'est-il pas vain de regretter qu'au Congo belge comme dans la plupart des pays d'Afrique noire, certaines catégories d'évolués dressent l'oreille aux échos de nos échanges de vues d'ordre politique?

N'est-ce pas là plutôt la manifestation d'une prise de conscience de leur personnalité, qui est nettement visible depuis plusieurs années? Celle-ci n'est-elle pas la conséquence de l'éducation que nous leur avons donnée, qui a éveillé, sinon avivé, leur sens critique? Et n'est-il pas sage, dès lors de prévoir, comme d'excellents esprits l'ont déjà fait, comme l'Unesco le recommande et comme le Gouvernement l'envisage, leur initiation progressive à certaines fonctions dirigeantes, par le mécanisme d'un écolage progressif, allant des fonctions de maîtrise aux fonctions de direction, dans les entreprises privées; de la circonscription indigène, aux territoires, aux districts et ainsi de suite, dans les administrations publiques.

De la sorte, non seulement nous aurons rempli pleinement

des obligations d'ordre international auxquelles nous avons souscrit, par la ratification du Pacte de San Francisco, mais nous aurons agi avec l'humble prudence, dont doit témoigner tout administrateur qui a le devoir de préparer l'avenir, c'est-à-dire, pour ce qui est de notre œuvre coloniale, la persistance de notre présence en Afrique noire, aux côtés des Congolais que nous aurons élevés à la pleine dignité d'hommes libres et d'associés actifs.

Sociologie coloniale et réformes de structure au Congo Belge

par **Arthur DOUCY,**

Professeur à l'Université,

Membre de l'Académie Royale des Sciences Coloniales

Auguste Comte affirmait « qu'une action fondée sur la connaissance est seule licite et seule valable, et que pour prétendre forger l'avenir, il faut d'abord pénétrer le présent; que le législateur et l'administrateur ne sont pas tout-puissants; qu'il faut donc s'insurger contre la prétention de ces législateurs trop sollicités par les philosophes et trop encouragés par les commentateurs qui se sont prêté le pouvoir magique de remodeler ou de reforcer tout l'ordre social, sans obstacle aucun. Se tenant pour sorciers, ils croient en la puissance indéfinie des décisions des gouvernants, sur l'ordre et le progrès des sociétés. Ils ont l'illusion que, par le suffrage de leurs électeurs ou la volonté de leurs protecteurs, la *Mana* du peuple, toujours infaillible est passée en eux : état d'esprit de « primitifs » pour qui le réel vrai est le surnaturel ⁽¹⁾ ».

Au gré du lecteur cette citation s'appliquera soit au présent article, soit — c'était évidemment notre propos! — au législateur colonial.

Convaincu de l'excellence des institutions occidentales, subjugué par sa croyance en l'universalité du rationalisme, animé du souci d'uniformité, le législateur colonial méconnaît généralement la réalité sociale africaine. Persuadé de légiférer ou de réglementer pour l'ensemble des populations, il légifère et réglemente pour une poignée d'hommes : ceux dont les prototypes se trouvent dans son camp de vision. Ainsi, il réduit artificiellement et dangereusement la multiplicité des situations

⁽¹⁾ Cité par René MAUNIER, *Sociologie coloniale*, tome III, pp. 443-444, 1942, Paris, Domat-Montchrestien.

à celles qu'il embrasse dans ses contacts quotidiens avec la population de la cité administrative et de sa périphérie. Ses décrets et ses ordonnances se heurtant brutalement à des impératifs irréductibles à ceux qui transcendent nos systèmes de valeurs, sont déformés et caricaturés dans leurs effets, quand ils ne détruisent pas purement et simplement des règles sociales héritées d'une longue histoire, mais qu'on tient pour périmées ou aberrantes parce qu'elles ne découlent pas du Droit Romain!

Or « les hommes où qu'ils soient, écrivait jadis Emile Waxweiler, façonnent incessamment un véritable tissu social. De sorte que pour arriver jusqu'à une nouvelle population humaine, il faut à tout prix déchirer l'étoffe qui l'environne; la difficulté est seulement de ne pas laisser d'accrocs irréparables et de faire des reprises aussi peu visibles que possible. »

« La colonisation, ajoutait-il encore, comporte ainsi une sorte de stoppage social ⁽²⁾. »

C'est là une opération délicate, d'autant plus complexe et difficile que les populations congolaises sont caractérisées par une très grande diversité de cultures, d'états de civilisation. On ne peut ignorer qu'il y a au Congo une profusion de peuplades dont les unes sont au stade du « primitif » cher aux ethnologues traditionnels; les autres à « l'état mitoyen » pour reprendre une expression de René Maunier; les dernières enfin sont proches de notre civilisation européenne, sont devenues en quelques points pareilles à nous tout en étant très différentes de nous.

En fait, l'état commun des peuplades au Congo est « l'état mitoyen », l'état médian, les primitifs étant fort peu nombreux, et les « évolués » ne représentant qu'une fraction de la population totale.

A la lecture des lignes qui précèdent, on pourrait croire que nous établissons un schéma linéaire, dans lequel n'existerait aucune solution de continuité entre les états de civilisation. Nous croyons au contraire que ces trois états correspondent à trois mondes très différents, et qu'il faut que s'accomplisse un acte de rupture brutal pour qu'un individu puisse passer de l'un à l'autre. Un « évolué » n'est pas un « primitif » plus

⁽²⁾ Emile WAXWEILER, Postface A. DE CALONNE-BEAUFAICT, *Etudes Bakwango*, Thone, Liège, 1912, p. 144.

avancé que les autres. C'est tout autre chose; un homme ayant rompu les rapports sociaux avec son groupe, ayant accédé à un autre système de motivations, à un autre système de valeurs.

Cette précision étant apportée, nous devons reconnaître que les « primitifs » sont peu nombreux au Congo.

En effet, si l'on considère que le primitif est marqué sur le *plan technologique* par l'aspect rudimentaire du logis, et par l'outil s'emmanchant directement; sur le *plan économique* par la participation à une économie de dévastation et sur le *plan sociologique* par le caractère élémentaire et la faible étendue des groupements, on doit admettre que seuls parmi les Congolais, des groupes comme les pygmées méritent cette appellation (3). C'est à eux seuls que s'appliquerait donc ce qu'écrivait Richard Thurnwald au sujet de la conception du travail chez les primitifs : non plus marchandise mise sur le marché, mais activité mise en œuvre pour soi-même ou pour autrui, dans le but d'obtenir un résultat immédiat et non de gagner sa vie (4).

Il en va tout autrement de l'immense majorité des Congolais dont la caractéristique dominante est celle des peuples intermédiaires : la participation à une double activité économique. « Ils sont presque toujours des demi-fixés, non plus nomades ou errants, ou tout au moins semi-errants, comme l'étaient les primitifs, mais établis et habitants. Autrement dit, cultivateurs et défricheurs, exploitant le sol, domiciliés en un lieu nommé, mais qui pourtant restent nomades en quelque sens, itinérants par occasion ou de façon intermittente ou périodique, restant éleveurs, demeurant pasteurs et restant chasseurs, bien qu'ils soient aussi des cultivateurs ou des exploitants (5). »

Sur le plan sociologique, trois groupements nouveaux, inconnus des primitifs les qualifient plus particulièrement : le village (ou telle organisation qui en tient lieu), le métier, la classe (classe d'âge, association d'hommes, etc.).

Un très large fossé sépare primitifs et mitoyens; un fossé

(3) Voir P. SCHEBESTA, *Les pygmées du Congo belge*. Institut Royal Colonial Belge. Section des Sciences morales et politiques. *Mémoires*. Coll. in-8°, tome XXVI, fasc. 2 et dernier, Bruxelles, 1952.

(4) R. THURNWALD, *L'économie primitive*, p. 272, Payot, Paris, 1937.

(5) R. MAUNIER, *Economie et législation coloniale*, Les Cours de droit, Paris, 1942-1943, p. 30.

tout aussi large sépare mitoyens et évolués. Cette double situation apparaît le plus clairement peut-être à l'occasion des manifestations de la vie matérielle : chez les primitifs, n'importe qui ou tout le monde dans le clan fabrique les objets usuels. Chez les mitoyens, la spécialisation apparaît et le métier groupe les artisans. Mais cette spécialisation porte uniquement sur les hommes et non sur les phases de fabrication : le forgeron par exemple, prend place dans le clan ou en dehors de celui-ci ; il fabrique l'arme ou l'outil, en commençant par la réunion ou le traitement de la matière première, et en terminant par le finissage le plus minutieux de l'objet. Les formes occidentales de l'activité économique, par contre, sont marquées par la division parcellaire du travail, la spécialisation et des hommes et des phases de fabrication. Ce qui fait qu'il y a somme toute autant de différence entre le fondeur indigène d'une entreprise européenne du Katanga et le forgeron d'un village voisin, qu'entre celui-ci et les « tous travaux » du clan primitif.

Tout compte fait, et malgré ces dissemblances, on pourrait être tenté de croire, à l'énoncé de ce qui précède, que la diversité des comportements à laquelle nous faisons allusion plus haut, doit être réduite fortement.

Cette diversité reste cependant très grande, car une infinité de niveaux de culture séparent entre elles les peuplades intermédiaires auxquelles nous nous référons ici. Choisissons quelques exemples. Lorsqu'en 1884 les Européens sont entrés en contact avec les Bakuba, ils ont trouvé chez eux un État organisé, doté d'une tradition de nation conquérante et qui tirait vanité de son histoire. Actuellement, leur souverain règne sur un royaume divisé en provinces et est entouré d'une cour hiérarchisée, pour laquelle travaillent forgerons, tailleurs et sculpteurs. Une civilisation raffinée et traditionaliste a été mise au point par des hommes qui gardent la mémoire d'une longue histoire. Satisfaits de leurs croyances et de leurs traditions, ils n'éprouvent nullement le besoin d'en changer (6).

(6) NICOLAÏ et JACQUES, *Transformation des paysages congolais par le chemin de fer*, pp. 72 et suiv. Institut Royal Colonial Belge. Section des sciences naturelles et médicales. T. XXIV, fasc. 1, Bruxelles, 1954.

Voir aussi :

J. VAN SINA, *Les tribus Ba-Kuba et les peuplades apparentées*,

Près d'eux, les Bakete, les Asalampasu, qui sont très fortement engagés aussi dans leurs traditions coutumières et comparativement peu transformés par l'influence des blancs, sont répartis en groupements relativement indépendants où de longue date l'autorité d'un chef semble ne jamais s'être exercée (7). Anthropophages jusqu'en 1929 au moins — date de l'occupation définitive du pays par nos compatriotes — ils sont encore maintenant considérés comme exceptionnellement farouches. Nous verrons plus loin qu'ils sont cependant parmi les meilleurs travailleurs que comptent les exploitations diamantifères de la Forminière à Bakwanga.

Au nord du pays des Bakuba, se trouve une autre peuplade, les Ankutshu (8) où les activités économiques ressortissent, jusqu'à présent, surtout au régime de la cueillette. Où les hommes essentiellement chasseurs, vivent beaucoup plus comme des primitifs que comme des « mitoyens », où les éléments technologiques et sociologiques caractéristiques d'une culture « intermédiaire » existent, mais au stade rudimentaire.

On pourrait multiplier les exemples.

Au départ donc, primitifs et évolués étant laissés pour le moment en dehors du jeu, on se trouve au Congo devant une masse d'indigènes en provenance de milieux culturels fort divers, réunis seulement par quelques grands traits communs, inhérents beaucoup plus à la forme même de la société qu'à une identité de conceptions qui brocheraient sur la vie africaine.

Or, l'unité de la politique indigène, de la politique coloniale plane immanente sur les diversités de culture.

Si pour illustrer ceci nous nous référons plus particulièrement à l'économie sociale du Congo, que constatons-nous ?

Que c'est parmi les mitoyens que se sont recrutés ou que

Annales du Musée Royal du Congo belge, Sciences de l'homme, Monographies ethnographiques, Volume I, s. d.

(7) A. OMBREDANE, *Etude psychologique des Noirs Asalampasu I. Le Comportement intellectuel dans l'épreuve du matrix-couleur*. Académie Royale des Sciences Coloniales, Mémoires in-8°, tome VI, fasc. 3, p. 4, Bruxelles, 1956.

R. GUILLOT, *Présentation des Asalampasu du Kasai*. Thèse de doctorat dactylographiée, Bruxelles, 1955.

(8) G. BRAUSCH, *Les Ankutshu de la Haute Lukénie*. Thèse de doctorat dactylographiée, Bruxelles, 1953.

se recrutent encore les travailleurs occupés par les Européens.

Ces hommes arrivent dans l'entreprise, avec leur hinterland sociologique. Leur position devant les habitudes de vie occidentale sera-t-elle uniforme? Leur attitude à l'égard des exigences européennes sera-t-elle identique?

Les mitoyens dont l'état de culture se rapproche le plus des primitifs, s'adapteront-ils plus lentement, plus difficilement que les autres?

L'expérience tentée à Bakwanga à l'aide des Asalampasu cités ci-dessus comme particulièrement primitifs, montre que l'inverse s'est produit. « En trois mois, ils se forment au métier de conducteurs d'engins lourds, énormes machines de dix-huit tonnes, équipées de moteurs Diesel et de contacteurs électriques, qui creusent et déblaient le sol pour mettre à jour les couches diamantifères. Ce métier était naguère confié aux Noirs du pays, des Baluba, plus évolués, plus instruits, plus « combinards aussi », et plus instables, convaincus d'être irremplaçables. L'appel aux Asalampasu dans ce métier a été fait comme une expérience paradoxale. Cette expérience a pleinement réussi et plusieurs centaines de ces fils de cannibales ont monopolisé la conduite des énormes véhicules Le Tourneau-Westinghouse qui tournent jour et nuit dans les cirques de terre rouge et sillonnent les routes du centre minier de Bakwanga (9) ».

Sur le plan industriel, dans l'optique des chefs d'entreprise, cette expérience a pleinement réussi. Mais on peut se demander si dans la perspective du groupe indigène, il ne s'agit pas moins d'une modification de comportement vis-à-vis des bases mêmes de la société que d'une spécialisation nouvelle d'un certain nombre de ses membres.

L'accession d'une population sans machinisme à la civilisation industrielle exige autre chose que la résolution de problèmes d'adaptation technique. Il faut encore que les individus, que cette transformation concerne, accèdent à un nouveau système de motivations (10). Ce qui signifie que le degré de prédisposition à une orientation nouvelle des comporte-

(9) A. OMBREDANE, *op. cit.*, pp. 6-7.

(10) G. BALANDIER, *Etude comparée des motivations et stimulations économiques en milieu coutumier et en milieu moderniste (Bulletin international des Sciences sociales*, vol. VI, n° 3, p. 417, Paris, 1954).

ments doit être considéré à son tour. Par exemple, les Baluba cités plus haut, à l'opposé des Bakuba, si attachés à leurs systèmes de valeurs traditionnels et à l'environnement institutionnel de celui-ci, se sont ouverts largement aux innovations introduites par les Blancs.

Lorsqu'une civilisation européenne entre en contact avec les groupes dont l'histoire a montré des exemples d'impacts de civilisations différentes, ces groupes offrent une flexibilité et une réceptivité plus grandes à la pression extérieure. Les groupes dominants au contraire, pour des raisons de prestige et de confiance en la validité de leur structure, présentent un front plus rigide à la possibilité du choix.

C'est ce qui explique peut-être certaines différences d'adaptation que nous constatons chez ces groupes, culturellement voisins pourtant, les Bakuba et les Baluba. Ces derniers, soumis — dans la région de Mweka notamment — et jusqu'il n'y a guère aux Bakuba, se réfèrent à un système de valeurs qu'encadraient des organisations sociales et économiques, largement ébranlées déjà par l'influence des institutions Bakuba. Ces causes, antérieures à la présence européenne, pourraient éclairer dans une certaine mesure l'attitude collective différente de ces deux groupes. Il n'en reste pas moins que dans tous les cas, il faut tenir compte de la pression du milieu coutumier dont l'intensité est essentiellement variable. A ce sujet, nous écrivions ailleurs que « les influences coutumières se manifestent en milieu industrialisé par la permanence d'un certain nombre de comportements traditionnels ou par la survivance de formes institutionnelles archaïques en milieu moderniste » ⁽¹¹⁾. Mais ces influences sont d'inégale puissance car elles sont soumises elles-mêmes à une multitude de facteurs sociaux émanant à la fois du milieu coutumier, du milieu européen et du nouveau monde créé par la rencontre des deux autres.

Parmi les éléments susceptibles d'agir en sens divers sur la pression coutumière, une place de choix doit être accordée à la structure des sociétés traditionnelles et singulièrement aux impératifs qui règlent le régime des successions; à l'étendue de puissance des associations d'hommes; au niveau de vie et au

⁽¹¹⁾ A. Doucy, *Le rôle des influences coutumières sur les travailleurs indigènes du Congo belge* (*Revue de l'Institut de Sociologie*, n° 4, 1954, page 1)

rang social dans le groupe d'origine; à la durée du séjour en milieu extra-coutumier, liée elle-même à la localisation de l'agglomération, à la configuration générale de celle-ci, à son degré d'hétérogénéité raciale, à son mode d'organisation, à la politique pratiquée par la puissance administrante dans les cités, et à celle de l'employeur dans les camps de travailleurs; au genre d'occupation.

Dans le même ordre d'idées, on doit citer encore la formation scolaire et professionnelle, les salaires et le niveau de vie dans le milieu moderniste, l'influence des institutions sociales occidentales.

La pression sociale coutumière, en butte à l'influence contradictoire des deux phénomènes auxquels nous venons de faire allusion, sort modifiée du contact. Mais les modifications liées directement au rôle, à l'intensité d'action desdits phénomènes, varient suivant les cas. Réception de détails ou mutations de systèmes de valeurs, altération de procédés ou transformation d'attitudes, abandon ou innovation, tels sont les résultats du contact sur la pression coutumière.

Ce qui signifie donc que les manifestations subjectives de celle-ci (sentiment d'obligation, de respect, de scrupule) prennent une orientation nouvelle; que le remords, la honte, l'hésitation morale n'apparaissent plus à l'occasion d'infractions déterminées par les règles coutumières, mais lorsque des règles nouvelles sont transgressées.

Ce qui signifie aussi que la pression « traditionnelle » est transformée dans ses manifestations objectives, c'est-à-dire « dans les sanctions de toute nature qui traduisent les réactions d'un groupe à l'égard d'une infraction. Soit que ces sanctions se présentent sous une forme organisée, correspondant à des règles sociales bien définies, soit qu'elles restent à l'état diffus de simples coutumes ou de réactions de l'opinion » (12).

L'impact de la civilisation européenne sur ces civilisations, qui subissent inégalement la pression sociale de leur groupe, se manifeste donc par l'apparition d'une foule de syncrétismes et de réformismes dont le colonisateur ne tient généralement pas compte parce qu'il reste tourmenté par la recherche perpétuelle du statut inédit, de l'unité du droit, qu'il veut appliquer

(12) Armand CUVILLIER, *Manuel de Sociologie*, tome I, p. 222. Presses Universitaires de France, Paris, 1950.

en bloc à l'ensemble des populations du Congo, quel que soit leur état social, quelle que soit la diversité de leurs cultures, de leurs parlers, de leur pensée.

Mais ce statut, ces règles de droit, ces institutions, établis, nous l'avons dit, dans la vision d'une population « idéale », suscitent à présent une série de phénomènes politiques qui convergent vers le même but : « la démocratisation des institutions congolaises et la participation effective à celles-ci des populations autochtones » (13).

Ces phénomènes politiques apparaissent à la fois chez ceux qui ont servi de modèle au législateur colonial dans son souci d'uniformité et chez ceux qui dans la métropole, considèrent que le Congo vu de Léopoldville est le « vrai » Congo.

Les représentants de la population « idéale » se sont emparés de l'idée que la Nation congolaise existe dans la réalité et non seulement dans l'esprit et les politiques du législateur. En toute bonne foi, ces hommes voient, en leurs congénères africains des milieux coutumiers, des compatriotes, oubliant qu'ils ne peuvent appliquer ce qualificatif que du fait de notre présence au Congo.

Normalement aussi ces hommes réclament l'émancipation, la liberté, et ils restent logiques avec eux-mêmes, puisque la « Nation » n'a d'existence et de durée que par la liberté.

Ceux qui dans la métropole considèrent que le Congo vu de Léopoldville est le vrai Congo, sont également logiques avec eux-mêmes lorsqu'ils réclament une démocratisation accélérée des institutions congolaises.

Des plans de réforme, des manifestes, ont vu le jour récemment; que ce soit le *Plan de trente ans* (14) du professeur Van Bilsen, qui contient tant d'excellentes suggestions, que ce soit le Programme du Parti socialiste belge (15), message de solidarité et de fraternité, que ce soit le Message si généreux

(13) G. BRAUSCH, *Communes africaines*, in la présente livraison de la *Revue de l'Université*.

(14) A. A. J. VAN BILSEN, *Un plan de Trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge (Les Dossiers de l'Action sociale catholique, février 1956)*.

(15) Parti socialiste belge. *Un programme pour le Congo et le Ruanda-Urundi*. Rapports présentés au Congrès extraordinaire des 30 juin et 1^{er} juillet 1956.

des Evêques du Congo (16), que ce soit enfin le Manifeste de Conscience africaine, courageux et précis, tous sont empreints d'une incontestable élévation de pensée et sont inspirés du souci d'amener les habitants du Congo à bénéficier le plus vite possible des avantages de nos régimes démocratiques (17).

Ces plans et manifestes nous semblent cependant éloignés de la réalité sociale. Dans l'ensemble ils ignorent largement les dix millions d'indigènes qui vivent dans l'intérieur; ils n'admettent pas explicitement que ceux des Africains qui sont sortis de leur système sociologique originel, puissent jouir immédiatement de tous les droits que nous autres blancs détenons au Congo. Ils ne reconnaissent pas non plus à suffisance un phénomène qu'il est vain de vouloir camoufler, à savoir que pour beaucoup de nos compatriotes, le Congo est devenu la véritable patrie.

Depuis la parution de ces documents, l'opinion publique belge, celle des milieux africains de Léopoldville, l'opinion publique européenne au Congo sont devenues particulièrement sensibles.

Au Congo se développe dans beaucoup de milieux européens, un net sentiment de méfiance à l'égard de la métropole. Parmi les indigènes, la distinction entre Belges d'Europe et Belges d'Afrique se fait de plus en plus, toujours au détriment de ces derniers. En Belgique, l'opinion publique manifeste fréquemment sa sévérité vis-à-vis de l'action menée par les Belges d'Afrique. Un fossé d'incompréhension commence à se creuser entre la métropole et les Européens vivant au Congo. Il s'élargira d'année en année et risque d'aboutir à une situation d'une gravité exceptionnelle.

On pourrait cependant trouver dans les Plans et Manifestes cités ci-avant, le remède à beaucoup de difficultés et la possibilité d'améliorer la situation actuelle.

Nous sommes personnellement, sur beaucoup de points, en complet accord à la fois avec M. Van Bilsen et avec les auteurs du Programme du P. S. B., mais — l'on nous pardonnera cette optique — nous ne parvenons pas à croire, tout comme J. P. Paulus dans un récent article (18), que la Belgique

(16) Déclaration adressée aux fidèles catholiques.

(17) *Conscience africaine*, Léopoldville, juillet-août 1956.

(18) *Monde Nouveau*, n° 165, Paris, novembre 1956.

doive *fatalement* se retirer du Congo. Et encore moins quitter le territoire congolais au même moment à Léopoldville, à Kolwezi, à Boende, à Butembo, à Kole. Nous ne croyons pas non plus que les régions désertiques dans lesquelles nos compatriotes ont œuvré durement pendant un demi-siècle, devraient être abandonnées au profit d'hommes aussi étrangers que les Belges, dans cette région, mais qui auraient infiniment plus de droits qu'eux simplement parce qu'ils sont nés en Afrique et sont noirs de peau.

Notre objet dans cet article n'est pas d'entamer une polémique, d'autant plus que, nous le répétons, les plans de réformes publiés tranchent par leur esprit de modération et de compréhension.

Mais nous voudrions livrer à la réflexion de ceux qui le liront, non pas une solution au problème qui nous occupe, mais une vision tout autre de la politique coloniale belge.

Cette vision résulte des considérations qui ont été développées dans les pages qui précèdent et donnera lieu à une esquisse de quelques principes et suggestions qui mériteraient une analyse plus serrée que celle que nous pourrions faire ici.

Une grande diversité de peuplades, d'états de culture, de systèmes de valeur, une diversité non moins grande du milieu géographique et des conditions économiques créent un complexe de situations dans lesquelles viennent interférer les habitants européens du pays. Brassant primitifs, mitoyens, évolués, Européens, *grosso modo* trois modes différents se coudoient : l'Africain coutumier et traditionaliste, l'Occidental et le monde en transition.

Si chacun d'eux, au-delà de ses différences spécifiques, a son déterminisme propre, ils sont tous en relation avec les autres et dépendent les uns des autres.

Ces relations réciproques, ces liaisons de dépendance sont soumises à un statut commun. Les diversités de système, d'état, sont unifiées arbitrairement; un « étalon » est imposé.

Si l'on supprimait cet étalon, un pas serait franchi vers la politique « raisonnable »; si l'on reconnaissait l'inanité du statut commun et de l'unification à toutes forces, un deuxième pas serait fait.

« Avez-vous déjà projeté la carte du Congo sur celle de

l'Europe »? écrit M. Van Bilsen. En épinglant Léopoldville sur Bruxelles, l'embouchure du Congo se trouve en Angleterre, le nord-est de l'Ituri dans les pays baltes, le Ruanda-Urundi en Russie occidentale, et le Haut-Katanga dans les Balkans.

Imaginez-vous un Etat centralisé couvrant de pareilles étendues »?

Non. Mais surtout parce qu'il serait impensable d'appliquer à Londres, la législation en usage à Sofia; à Bruxelles, celle de Riga ou de Leningrad. Parce que les paysans de Moldavie sont très éloignés des cultivateurs beaucerons, parce que les conditions historiques et sociologiques qui séparent ces pays entre eux sont fondamentalement différentes.

Et pourtant, c'est ce qui se passe au Congo belge.

On rétorquera certes que jusqu'ici, les résultats de pareille politique n'ont provoqué nulle catastrophe et que, dans beaucoup de domaines, la situation est excellente. On aurait mauvaise grâce à le contester. Toutefois, les conditions politiques changent avec promptitude sous l'effet d'un grand nombre de facteurs dont la plupart résultent de ce coudoisement des trois mondes en présence, auxquels nous faisons allusion plus haut. La législation, la réglementation s'amplifient; les décrets, les ordonnances législatives, les mesures administratives non différenciées, sont de jour en jour plus nombreux. Les problèmes croissent en nombre, en complexité, en diversité; on les résout à l'aide d'une politique coloniale unifiée, d'une politique indigène commune, valables pour l'ensemble du territoire congolais.

Conscients de la nécessité d'un changement de méthodes, certains réclament une déconcentration administrative qui, dans l'esprit de ses défenseurs, mettrait fin à de nombreuses erreurs, et orienterait la direction politique dans une voie meilleure. Cette solution, excellente, restera utopique tant que subsistera l'appareil administratif actuel. Et c'est normal, car sous toutes les latitudes, les fonctionnaires renoncent rarement de leur plein gré aux pouvoirs qu'ils détiennent. Tout abandon dans ce sens leur paraît être une diminution de prestige et d'autorité, et c'est bien plus vers un renforcement de la centralisation qu'ils orientent leurs actes de gestion.

La situation existant au Congo dans ce domaine est bien connue, et nous ne nous y attarderons pas, sauf à rappeler que

de ce fait l'intérieur du pays se vide de ses effectifs d'occupation, que les agents de la Territoriale, surchargés par la « paperasserie » sont débordés; que le Congo se gouverne de plus en plus par le truchement de rapports, de contre-rapports et de statistiques, souvent de valeur douteuse; que les indigènes, trop fréquemment laissés à eux-mêmes, sont désorientés et désappointés; qu'ils se découragent et que leur découragement les éloigne du colonisateur, bien plus sûrement que ne pourraient le faire beaucoup de mesures malencontreuses.

La solution à beaucoup de problèmes ne pouvant être fournie que par une politique hardie de déconcentration, il semble donc n'exister qu'un seul moyen d'y arriver : imposer la formule d'autorité, en remettant en cause la possibilité d'appliquer une politique unique pour tout le Congo.

Ce qui signifie pour parler clairement qu'à la notion même du Congo, devraient être substituées des notions nouvelles. *Plusieurs* colonies remplaceraient dans cette optique *la* colonie. Elles devraient être judicieusement déterminées, ce que nous ne pouvons faire ici. Nous voulons nous borner en effet à fournir quelques exemples susceptibles de mieux faire comprendre notre propos. Posons donc un *postulat de structure* :

Le Bas-Congo;

Le Kasaï, y compris le Kwango;

Le Katanga;

Le Kivu, y compris le Kibali-Ituri;

Le reste de la Province Orientale joint à l'Equateur et au district du lac Léopold II,

ou d'autres subdivisions, sont érigés en territoires distincts, relevant directement du Département des Colonies.

Les services de l'actuel Gouvernement général sont transférés à Bruxelles. A la tête de chaque territoire est nommé un *Commissaire royal*. Celui-ci représente le Roi dans le Territoire, il exerce le pouvoir exécutif, sous réserve des exceptions stipulées par les lois, les décrets et les arrêtés royaux. Il a la haute direction de tous les services administratifs et militaires établis dans le Territoire. Il soumet annuellement au Ministre des Colonies des propositions budgétaires, établies en Conseil des Territoires, présidé par un Haut Commissaire dont il sera question plus loin.

La forme des propositions, la répartition des prévisions de recettes et de dépenses sont fixées par arrêté royal, ou à défaut par un arrêté ministériel. Le Commissaire Royal est chargé de l'exécution du budget du Territoire, et ordonnance les dépenses. Il fait chaque année rapport au Ministre des Colonies sur l'administration de son gouvernement. Ce rapport est annexé au projet de budget du Territoire ⁽¹⁹⁾.

Un *Conseil des Territoires* est institué. Il réunit à dates fixes les Commissaires royaux, sous la présidence du Haut Commissaire. Sont de sa compétence les problèmes relatifs au budget et à l'organisation militaire, au régime des transports et de l'énergie, ou toute autre question que le législateur déterminera.

Un *Haut Commissaire* préside l'assemblée des Commissaires Royaux, il remplit essentiellement une mission de coordination et de représentation. Il assume la liaison entre les Territoires et la métropole quand la nécessité s'en fait sentir. Il ne détient aucun pouvoir administratif direct.

Le *Conseil colonial* continue de siéger à Bruxelles, mais sa compétence est élargie en vue de lui permettre d'assurer une fonction législative qui ne soit pas purement consultative. Sa composition et son renouvellement sont revus afin de lui faciliter la connaissance des réalités congolaises, en constante évolution.

Le *Commissaire Royal* gouverne à l'aide d'assemblées représentatives, consultatives ou délibérantes, à un ou plusieurs échelons, suivant les contingences locales.

Chaque système de représentation tiendrait compte de la nécessité de préserver les intérêts des Belges d'Afrique, qu'un suffrage simplement numérique léserait sans contredit; il devrait aussi prendre en considération ce que Proud'hon aurait appelé la « Capacité Politique » des autochtones.

Nous nous rallions à cet égard aux paroles prononcées par le député Georges Housiaux, lors du congrès extraordinaire du Parti Socialiste belge des 30 juin et 1^{er} juillet 1956 : « C'est par le bas, à l'échelon de la chefferie, du secteur du centre, de la cité, voire du quartier, que doit être entreprise la participation des populations à la gestion des affaires publiques.

(19) Cf. les pouvoirs accordés au Gouverneur Général et aux Vice-Gouverneurs Généraux par l'A. R. du 28 juillet 1914.

Cet apprentissage de la démocratie devra se poursuivre aux échelons du territoire, du district, de la province. Il convient dès à présent de raffermir et de créer à ces divers échelons, des conseils dans lesquels les autochtones de plus en plus nombreux, auront l'occasion de débattre de la chose publique. Le choix des membres des collèges représentatifs de la population se fera de la façon la plus démocratique possible, compte tenu du degré d'évolution des indigènes. »

Ces paroles sont sages et peuvent servir de ligne directrice. La nécessité s'impose également d'avoir présent à l'esprit ce qu'écrit M. G. Brausch dans *Communes africaines* (même livraison de la *Revue de l'Université*), à savoir que les institutions traditionnelles africaines sont profondément démocratiques dans leur essence.

Dans le même ordre d'idées, il convient aussi de séparer nettement villages, chefferies et centres extra-coutumiers; il s'impose également de tenir compte de la population blanche qui doit avoir son mot à dire dans la gestion des affaires publiques, que ce soit au stade communal, ou d'une organisation administrative plus vaste, ou de la ville, ou du Territoire au sens que nous donnons ici à ce terme.

Pour respecter l'esprit de la structure envisagée, il incomberait au législateur de doter les Territoires d'une organisation spécifique.

C'est ainsi qu'au Bas-Congo, où depuis longtemps les indigènes sont en contact avec les Européens, le système politique devrait être distinct de celui à mettre en place dans les Territoires de la cuvette centrale où la situation sociale est totalement différente.

Dans ces territoires où, plus qu'ailleurs peut-être, les peuplades sont variées, où le développement économique n'a pas encore atteint son point culminant, l'administration doit avoir une liberté d'action très grande, qui lui permette de remplir sa mission tutélaire, mais tout en associant dans la mesure du possible les autochtones à la vie politique.

Les spécialistes de la politique indigène admettront peut-être que la structure actuelle pourrait constituer l'armature institutionnelle recherchée. Pensons notamment aux Conseils des chefs, qui existent aux actuels chefs-lieux de territoire et qui pourraient former l'échelon représentatif de base. En

admettant que ces conseils aient la faculté d'élire ou de faire désigner en leur sein un des leurs (qui serait ainsi le représentant du conseil tout entier), on aurait par la même occasion la possibilité de constituer un *Grand Conseil*, à l'échelon du district, par la réunion des représentants en question.

Ce Grand Conseil, qui serait présidé par un indigène, siègerait à côté du Commissaire de District; son rôle serait purement consultatif; il conseillerait le Commissaire de District sur les grandes questions de politique indigène. Au même échelon, les Européens seraient représentés au sein d'un Conseil des Intérêts économiques, dont pourraient faire partie également les chefs ou notables indigènes désignés par l'autorité administrative. Les actuelles Commissions du Travail et du Progrès social indigène continueraient de fonctionner.

Le Commissaire de District ne présiderait plus aucun de ces organes, rappelons-le, dont les présidents pourraient, réunis, former une sorte de *Conseil du Pays*, consultatif dans les premiers temps.

Au *Bas-Congo* par contre, le climat politique est tel que beaucoup sont persuadés que le temps est venu de donner aux indigènes des responsabilités politiques plus grandes.

Tout comme en Afrique française, on pourrait concevoir la création d'Assemblées territoriales, nanties de pouvoirs suffisants pour permettre l'instauration d'un régime nouveau de collaboration entre les administrés et le pouvoir administrant.

En Mauritanie, au Soudan, en Guinée, en Côte-d'Ivoire, par exemple, existe une assemblée élue appelée « Conseil général » (20).

Ces Conseils généraux comportent une double représentation destinée à sauvegarder les intérêts des Français de la métropole. Ses membres sont élus au scrutin de liste majoritaire à deux tours par deux collèges, le premier qui groupe les citoyens du statut français, et le deuxième composé des citoyens ayant conservé leur statut personnel et les administrés français ayant l'exercice de leurs droits politiques.

Les Conseils tiennent deux sessions par an, dont l'une est consacrée au budget. Leurs délibérations sont définitives et exécutoires, sauf annulation lorsqu'elles concernent la gestion

(20) Article 77 de la Constitution; décret du 25 octobre 1946.

des propriétés du Territoire, l'exploitation des services publics, la production, les emprunts, l'assistance sociale, les bourses d'enseignement.

Elles sont soumises à l'approbation, par décret, en Conseil d'Etat, lorsqu'elles se rapportent au mode d'assiette et aux règles de perception des impôts, taxes et contributions.

Les Conseils généraux doivent être obligatoirement consultés sur certaines matières; le budget, préparé et présenté par le Gouverneur, est discuté au Conseil et rendu exécutoire par arrêté du Gouverneur.

Point à souligner, c'est ce Conseil général qui vote les budgets, les impôts et les programmes administratifs.

Il est difficile de concevoir qu'une pareille réforme puisse être mise en place du jour au lendemain au Bas-Congo, où l'apprentissage politique reste à faire par la quasi-totalité de la population.

Mais compte tenu du futur statut des villes, de la réorganisation prochaine des circonscriptions indigènes, il serait peut-être possible d'instaurer une nouvelle institution : une Assemblée Territoriale qui se verrait dès l'origine investie d'un rôle consultatif étendu, et qui peu à peu pourrait se voir confier un pouvoir délibérant sur des matières à déterminer par le législateur.

Que l'on penche vers le système électif français ou vers une formule qui ferait élire au suffrage universel direct les membres d'un premier collège, et au suffrage censitaire et capacitaire les membres d'un second collège, ou vers une formule plus raffinée, les droits des Européens doivent être préservés comme ceux des indigènes et le maximum d'efforts doit être fait pour écarter les mesures susceptibles de développer la discrimination raciale.

Au Katanga, au Kivu, au Kasai, d'autres formules devraient être mises au point. Au Katanga notamment, la conscience « nationale » embryonnaire qui se développe ne peut être simplement ignorée ou méprisée. Elle constitue un phénomène sociologique à prendre en considération par le législateur.

*
* *

Nous avons voulu, par ces quelques vues sommaires, exprimer, peut-être avec une insistance lassante, la nécessité, la

réalité, devrait-on dire, de politiques spécifiques pour chacun des Territoires que le législateur, dans cette hypothèse, créerait au Congo.

Nous ne sous-estimons nullement l'ampleur des problèmes qui surgiraient. Et le premier concernerait les compensations de recettes entre Territoires. Faute de système cohérent dans ce domaine, certaines régions connaîtraient une pléthore de moyens, et d'autres seraient démunies de tout.

Mais on ne peut songer ici à disserter longuement sur des remèdes, des systèmes, des formules, qui doivent être pensés, réfléchis, construits, mis au point dans le cadre d'une vision plus réaliste de la politique de la Belgique en Afrique.

Communes africaines

par **G. E. J.-B. BRAUSCH,**

Diplômé de la Faculté des sciences politiques
et administratives de l'Université Coloniale à Anvers,
Master of Arts (Rand),

Docteur en Sciences coloniales U. L. B.,
Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles
et à l'Institut universitaire des Territoires d'outre-mer
à Anvers,

Commissaire de district assistant au Congo belge

1. DÉFINITION

Le mot « commune » désigne ordinairement la plus petite division politique d'un pays; elle est administrée dans les contrées occidentales par un maieur ou un bourgmestre, assisté d'un conseil municipal élu par l'ensemble des citoyens qui constituent cette circonscription.

Si j'utilise dans cet exposé le terme « commune » pour désigner les chefferies, les secteurs et les centres extra-coutumiers de l'Afrique belge, c'est à dessein, parce qu'une tendance s'y dessine, à tort semble-t-il, à réserver la dénomination « commune » aux circonscriptions administratives indigènes de l'avenir, qu'on s'imagine volontiers organisées à l'image de nos circonscriptions communales avec un bourgmestre, des échevins, et un conseil municipal élu au suffrage universel, bref tout l'attirail démocratique qui nous est familier et que nous croyons indispensable pour guider les communautés africaines sur la voie du progrès.

Le terme « commune » sera utilisé dans cette étude pour désigner les chefferies, les secteurs et les centres extra-coutumiers, parce que ces circonscriptions remplissent déjà à l'heure actuelle des fonctions comparables à celles des communes occidentales.

Dans l'organisation administrative créée par l'administration européenne en Afrique belge, ces circonscriptions indigènes constituent la division politique la plus petite.

C'est le souci de pourvoir les indigènes de cadres dans lesquels ils viendront s'insérer en vue de leur administration qui a motivé la création de circonscriptions indigènes; par leur intermédiaire les autorités administratives européennes atteignent les populations et celles-ci s'adressent à ces autorités.

J. Magotte le confirme clairement lorsqu'il écrit : « Pour que soit assurée la bonne administration des populations indigènes, il importe qu'elles soient réparties dans des cadres bien définis, constituant le fondement de l'organisation administrative générale. »

2. STRUCTURES COMMUNALES TRADITIONNELLES

Cela ne signifie pas que dans le passé les Africains n'étaient pas dotés d'une administration.

Bien au contraire, avant l'arrivée des Européens en Afrique centrale, les populations autochtones étaient intégrées dans une hiérarchie très compliquée de divisions territoriales qui s'emboîtaient l'une dans l'autre, allant du hameau et du village aux échelons inférieurs, par l'intermédiaire des groupes de villages apparentés, des ligues, des confédérations, des tribus, à la peuplade et parfois au royaume.

Cette hiérarchie politique et territoriale accomplissait dans la société africaine des fonctions pareilles à la hiérarchie territoriale occidentale en communes, cantons, arrondissements, districts, préfectures, départements et provinces.

La division la plus petite de cette hiérarchie était le village géré habituellement par un chef assisté d'une assemblée comprenant l'ensemble des hommes libres de la communauté.

Vu cette ressemblance entre la commune occidentale et le village africain, on comprend que les législateurs de l'Etat indépendant du Congo aient songé tout d'abord à prendre le village africain comme base de l'organisation administrative indigène.

C'est la raison pour laquelle le décret du 6 octobre 1891 n'entendait donner le statut de chefferie qu'à des collectivités indigènes qui ne dépassaient pas l'étendue du village.

Cependant dans la plupart des cas, les villages africains étaient quant au chiffre de leur population, beaucoup plus réduits que les communes belges.

Les besoins de la chasse et de la pêche, le système d'agriculture extensive réclament par tête d'habitant des superficies de terrain beaucoup plus étendues qu'en Occident et partant le chiffre de la population d'un village dépassait rarement un millier d'individus; habituellement on comptait deux cents à trois cents âmes; seulement les localités habitées par des grands chefs atteignaient parfois quelques milliers d'habitants.

3. APERÇU HISTORIQUE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE INDIGÈNE

Il était difficile de baser une saine administration sur une poussière de toutes petites chefferies; le législateur fut obligé de revoir sa première décision et par un décret du 3 juin 1906 il stipula que la chefferie se composerait d'un seul ou de plusieurs villages. Ces nouvelles dispositions permettaient la reconnaissance de chefferies plus grandes. En 1909, le nombre de ces chefferies était de 1.068.

Mais ce correctif n'était pas jugé comme suffisant et par le décret du 2 mai 1910, dû à l'initiative du ministre Renkin, furent créés deux échelons de circonscriptions indigènes : la chefferie et la sous-chefferie.

L'exposé des motifs du décret préconisa le regroupement en grandes chefferies de la poussière de petites chefferies reconnues par les autorités de l'Etat indépendant du Congo; afin de ne pas léser dans leur droit les anciens chefs reconnus de ces petites entités politiques, celles-ci se virent octroyer un nouveau statut, celui de sous-chefferie.

Malgré ces mesures les autorités locales continuèrent à reconnaître des chefferies de dimension réduite et en 1917 on en énumérait déjà 6.095.

Le ministre Franck, reprenant les recommandations de Renkin, conseilla de constituer de grandes unités administratives indigènes, soit en maintenant ou en faisant revivre les grandes tribus, soit par la création de « secteurs » groupant de moyennes et petites chefferies — sans pour cela supprimer les chefs locaux — ou fusionnant de petits groupements indi-

gènes trop faibles pour être organisés en chefferies et pour se développer sur le plan administratif, financier et économique. Il prescrivit aussi de ne pas dissocier les grandes tribus existantes et recommanda la suppression des sous-chefferies, organes artificiels de démantèlement des grandes formations coutumières.

Ces idées serviraient de base dix ans plus tard pour le décret du 5 décembre 1933 qui régit encore à présent les circonscriptions indigènes du Congo belge.

Il est intéressant de noter l'évolution de la conception de la circonscription indigène de la simple entité villageoise qui était traditionnellement la division la plus petite de la hiérarchie politique africaine, à la grande chefferie ou au secteur, qui constituent les divisions les plus petites de l'organisation administrative indigène conçue par les autorités européennes.

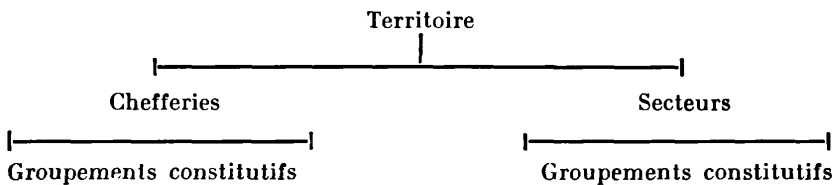
Cette évolution a été indispensable pour les besoins de l'administration européenne qui ne pouvait s'exercer efficacement que sur des circonscriptions d'une certaine ampleur.

4. ORGANISATION POLITIQUE ACTUELLE

A présent deux textes différents régissent les circonscriptions indigènes des territoires d'Afrique; en l'occurrence au Congo belge le décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes et au Ruanda-Urundi le décret du 14 juillet 1952, complété par l'ordonnance n° 21/86 du 10 juillet 1953 sur la réorganisation politique indigène du Ruanda-Urundi.

Les structures prévues par chaque texte varient sensiblement.

Les ressortissants du Congo belge sont répartis en une structure plane ne comprenant qu'un échelon de circonscriptions indigènes dénommées soit chefferie, soit secteur et pouvant être subdivisées en groupements coutumiers constitutifs de la circonscription.



Les chefferies sont des groupements traditionnels organisés sur la base de la coutume en circonscriptions administratives.

Elles sont des organismes de fait, existant indépendamment de toute reconnaissance par l'administration, tellement bien établies, qu'à défaut de cette reconnaissance, le décret, dans son pénultième article, lui impose des obligations assurées par l'intermédiaire des chefs traditionnels ⁽¹⁾.

En effet, l'article 69 du décret stipule que les groupements indigènes traditionnels qui ne sont pas organisés suivant les règles du décret, sont tenus des mêmes obligations que le décret impose aux circonscriptions indigènes et à leurs membres en matière de travaux obligatoires et de cultures éducatives.

Les secteurs sont des circonscriptions administratives formées par la réunion de groupements indigènes numériquement trop faibles pour se développer harmonieusement dans tous les domaines.

Le but poursuivi par la création des secteurs est de constituer en groupements suffisamment nombreux et cohérents des populations émiettées, conformément aux idées qui avaient été mises en avant par le ministre Franck en 1923.

Le rapport du Conseil colonial justifie come suit cette innovation du décret du 5 décembre 1933 :

« L'administration se trouvera parfois devant une *véritable poussière humaine* où la cellule sociale n'est plus, ou à peu près plus, que la famille naturelle; dans ce cas, elle prendra toutes les initiatives que la situation comporte, ce que le texte lui permet.

» Plus souvent, elle rencontrera des groupements autonomes organisés coutumièrement comptant quelques dizaines, quelques centaines d'individus. Chacun d'eux, né d'une évolution naturelle des choses, ou de dislocations provoquées par des circonstances accidentelles, est impuissant, pris isolément, à réaliser aucune institution de justice intérieure, ce qui a conduit aux tribunaux de secteur, institués par le décret du 15 avril 1926. »

Mettons en parallèle de l'organisation congolaise celle

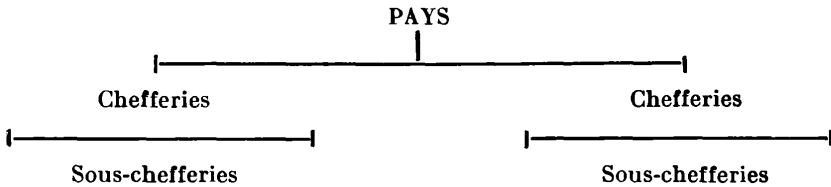
(1) Exposé des motifs du décret du 5 décembre 1933.

instituée par le décret du 14 juillet 1952 et l'ordonnance n° 21/86 du 10 juillet 1953, sur la réorganisation politique indigène du Ruanda-Urundi, spécialement en son chapitre intitulé *Organisation fondamentale* groupant les articles 2 à 7.

Si l'organisation politique congolaise présente une structure plane, celle du Ruanda-Urundi se présente en pyramide.

Le Ruanda et l'Urundi constituent chacun un pays, échelon le plus élevé de la structure, ayant à sa tête un Mwami.

Les pays se composent de chefferies et chaque chefferie est subdivisée en sous-chefferies.



Le décret ne crée pas cette triple hiérarchie, il en reconnaît simplement l'existence.

On se trouve au Ruanda-Urundi en présence d'une concentration politique inexistante au Congo où les populations se trouvent réparties dans une multitude de groupements indépendants les uns des autres.

La chefferie au Congo — ou le secteur — n'est pas une division d'un organisme politique plus vaste, n'est pas la province d'un Etat : elle est une unité indépendante de tout pouvoir indigène supérieur. Au Ruanda-Urundi, les sous-chefferies et chefferies sont des circonscriptions inférieures d'un tout plus large, le royaume qui, dans la terminologie officielle est appelé « Pays ».

Dans la chefferie, au Congo, la sous-chefferie n'existe pas en tant que circonscription officielle reconnue, par contre au Ruanda-Urundi elle est reconnue à raison de son importance pour l'encadrement des populations beaucoup plus nombreuses et plus denses ⁽²⁾.

⁽²⁾ A. GILLE, *La politique indigène au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*.

5. DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

Les règles de délimitation des circonscriptions indigènes varient selon leur catégorie et selon le territoire où elles sont englobées.

Au Congo belge c'est le commissaire de district qui intervient dans la fixation des limites des chefferies et des secteurs. Celles des chefferies sont fixées conformément à la coutume. Comme les secteurs sont des institutions qui, du point de vue de leur existence, sont artificielles, il n'est plus question comme pour les chefferies de se référer à la coutume; celle-ci interviendra néanmoins indirectement car dans cette entité administrative qu'est le secteur, on entend respecter la structure intime de chacune des cellules coutumières dont il est formé et partant les limites de celles-ci.

Au Ruanda-Urundi conformément à l'article 6 du décret du 14 juillet 1952, c'est le Mwami qui détermine les limites territoriales des chefferies et des sous-chefferies après avoir pris l'avis du Conseil supérieur du Pays.

Cette prérogative était réservée précédemment au Résident et il fallait l'approbation préalable du Gouverneur du Ruanda-Urundi pour fixer ou modifier les limites territoriales des chefferies.

C'est le Mwami dorénavant qui aura le pouvoir de fixer et de modifier les limites territoriales des chefferies et sous-chefferies. Aucune approbation de l'autorité européenne n'est nécessaire, mais le Résident pourrait toujours exercer le droit de veto que lui accorde l'article 25. Par contre, l'accord du Conseil supérieur du Pays est absolument nécessaire; sans cette approbation, l'arrêté du Mwami n'aurait pas de valeur et ne pourrait donc produire aucun effet.

6. STATUT DES SUBDIVISIONS DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

La législation du Ruanda-Urundi ne fait pas mention de subdivisions inférieures aux sous-chefferies; si celles-ci ne sont pas reconnues de droit, elles le sont néanmoins de fait, car en reconnaissant une chefferie l'autorité reconnaît également toute la structure traditionnelle de cette circonscription et partant ses subdivisions coutumières.

Au Congo belge par contre le législateur fait explicitement mention des subdivisions, tant en ce qui concerne les chefferies, qu'en ce qui concerne les secteurs.

L'article 19 du décret du 5 décembre 1953 détermine que le commissaire de district fixe éventuellement les limites des subdivisions des chefferies; c'est qu'il entend que ces subdivisions soient respectées.

Mais ici, et c'est ce que marque le mot « éventuellement », une certaine latitude est laissée à l'administration pour le cas où la division serait poussée à un point extrême. « La formule adoptée sera interprétée avec bon sens » ajoute Magotte dans ses commentaires.

Cette précision fut apportée afin d'éviter que le commissaire de district ne soit tenu par la coutume, même dans le cas où elle constituerait un obstacle à l'évolution des populations. Du texte adopté, il résulte que, en la matière, le commissaire de district s'inspirera de la coutume sans qu'il y soit catégoriquement obligé.

De même que dans cette entité administrative qu'est la chefferie, on a voulu respecter la constitution traditionnelle des subdivisions qui la constituent, de même dans cette autre entité administrative qu'est le secteur, on respecte la structure intime de chacune des cellules coutumières dont il est formé.

Le rapport de la commission du Conseil colonial précise que pour faire œuvre utile, l'administrateur devra tenir compte à la fois de l'autonomie, ou coutumière et légitime, ou acquise plus ou moins anormalement, de ces groupements et des susceptibilités de leurs chefs.

La commission estime que l'administration doit respecter le régime intérieur de chacun de ces groupements qu'elle associe vers un but commun. Elle se heurtera cependant parfois à des refus d'entrer dans un secteur. En prévision de ce refus, la commission n'a pas repris dans le texte définitif, la condition à laquelle la première version subordonnait la création des secteurs : l'assentiment des groupements intéressés. La liberté laissée à l'administration d'imposer sa volonté en cette matière ne peut toutefois être considérée que comme une extrémité à laquelle elle ne se résoudra qu'en cas de nécessité.

Mais même dans ce cas où une contrainte est exercée sur un groupement indigène pour le forcer à entrer dans un secteur,

celui-ci doit garantir son autonomie et son organisation interne.

7. ENQUÊTES PRÉALABLES

À LA CONSTITUTION DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

La mise sur pied de l'organisation administrative indigène prévue par les décrets des 5 décembre 1933 et du 14 juillet 1952 réclame une connaissance approfondie des institutions indigènes, c'est la raison pour laquelle on a prévu des enquêtes préalables à la constitution des circonscriptions indigènes.

Sans doute le décret n'impose-t-il ces enquêtes que pour la constitution des secteurs.

Mais l'ordonnance n° 29/A. I. M. O. du 14 mars 1935 et les textes ultérieurs qui l'ont modifiée ont retenu le principe d'une enquête même pour les chefferies congolaises.

En effet, l'article 1^{er} de cette ordonnance déclare que le commissaire de district ne fixera les limites des chefferies et éventuellement de leurs subdivisions qu'après avoir fait procéder à une enquête destinée à assurer la connaissance de leur constitution traditionnelle. Il est procédé à cette enquête par l'administrateur de territoire ou son délégué qui en consigne les résultats dans un rapport circonstancié.

Quant aux secteurs, l'article 2 stipule que l'enquête imposée par le décret du 5 décembre 1933, préalablement à la création d'un secteur, est faite par le commissaire de district ou son délégué. Cette enquête détermine les origines traditionnelles des différents groupements que l'on envisage de réunir en un secteur et les raisons qui militent en faveur de la constitution de celui-ci. Elle doit enregistrer le sentiment des représentants coutumiers qualifiés des groupements appelés à constituer le secteur et rechercher les raisons de leur éventuelle hostilité à cette constitution.

Ces enquêtes font apparaître le rôle important de l'ethnologie et de la sociologie au service de la politique indigène et de l'administration territoriale d'outre-mer ^(*).

(*) Cette question a été évoquée dans un article publié au bulletin trimestriel *Problèmes d'Afrique Centrale*, n° 28, deuxième trimestre 1955, sous le titre *L'ethnographie pratique au service de l'administration*.

8. PERSONNALITÉ CIVILE DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

Pour pouvoir fonctionner valablement selon le droit européen, il fallait aussi envisager l'octroi de la personnalité civile à ces communautés africaines.

Au Congo belge cette capacité a été attribuée aux chefferies et aux secteurs par l'article 21 du décret du 5 décembre 1933.

L'article 7 du décret du 14 juillet 1952 accorde le même avantage aux pays et chefferies des territoires sous tutelle; d'autre part, le gouverneur peut accorder la personnalité civile aux sous-chefferies.

Le fait de pouvoir conférer la personnalité civile à certaines sous-chefferies du Ruanda-Urundi était une notion nouvelle introduite par le récent décret, mais cet avantage n'est accordé qu'à des sous-chefferies très avancées afin de les doter d'un pouvoir de décision et d'une vie financière propres.

La personnalité civile (ou personnalité juridique) est une fiction de la loi par laquelle la qualité de sujet actif et passif de droit est reconnue à un être moral abstrait, qui devient ainsi juridiquement distinct des êtres physiques qui le composent.

Cette fiction confère à l'être juridique ainsi créé la capacité de jouir de certains droits, notamment celui de posséder un patrimoine distinct de celui de ses membres.

La personnalité civile suppose la réunion de quatre éléments :

- a) La pluralité de personnes (en l'occurrence, les indigènes d'une circonscription);
- b) Un but collectif (l'administration de cette circonscription);
- c) Une organisation (le chef, assisté de son conseil);
- d) La reconnaissance de l'Etat (par le décret).

L'octroi de la personnalité civile aux circonscriptions indigènes leur permet notamment de percevoir des centimes additionnels aux impôts, de recevoir des libéralités, des successions en déshérence des indigènes et des subsides à charge du budget de l'Etat, sans que les sommes acquises puissent être considérées par l'autorité indigène comme faisant partie de son patrimoine personnel.

Il ne s'agit pas ici d'une représentation extérieure diplomatique, mais d'une représentation dans les limites de la personnalité civile. L'être juridique créé par le décret ne peut évidemment pas agir par lui-même puisqu'il n'a pas d'existence physique : il doit donc obligatoirement être représenté par des personnes qui agiront en son nom (*).

Toutes les circonscriptions indigènes sont représentées en matière de personnalité civile par leurs chefs, en l'occurrence le pays par le Mwami, le secteur par le chef de secteur, la chefferie par son chef, la sous-chefferie par son sous-chef, si elle est dotée de la personnalité civile.

Il ne faut pas confondre la représentation, dans les limites de la personnalité civile, avec l'exercice des attributions administratives dévolues par le décret aux autorités indigènes, ce sont là deux fonctions distinctes des chefs.

Durant une vacance de pouvoir, les circonscriptions indigènes sont représentées comme suit; le pays, par le Résident, les autres circonscriptions (secteurs, chefferies, sous-chefferies) par l'Administrateur de territoire dont elles relèvent.

Il y a vacance de pouvoir quand une circonscription indigène est privée d'autorité coutumière suite au décès, à la destitution ou à la démission de son chef et cela jusqu'au moment de l'investiture de son remplaçant.

Le législateur a estimé que pour assurer la représentation civile de la circonscription, pendant les périodes d'interrègne, il fallait envisager une disposition expresse et qu'il était préférable de donner ce pouvoir non à une autorité désignée à titre provisoire, et qui, éventuellement, se révélerait inapte, mais plutôt à une autorité européenne en raison des intérêts peut-être importants à engager ou à défendre.

9. APPLICATION DES LÉGISLATIONS

Il est encore trop tôt pour juger dès à présent de l'application qui a été faite au Ruanda-Urundi du décret du 14 juillet 1952, d'autant plus que celui-ci n'a pu entrer effectivement en vigueur qu'à la suite de l'ordonnance du 10 juillet 1953,

(*) Voir à ce sujet X. DE WILDE D'ESTMAEL, *La réorganisation politique indigène du Ruanda-Urundi*, p. 8, Groupe scolaire Astrida, 1954.

constituant les mesures d'exécution de la réorganisation politique indigène du territoire sous tutelle.

Au Congo belge, par contre, un fonctionnement de plus de vingt ans permet mieux de dégager les doctrines qui ont influencé l'organisation des circonscriptions indigènes.

Ces doctrines apparaissent surtout dans la politique suivie en matière de constitution de secteurs.

Il y a eu les partisans des secteurs géographiques, ceux des secteurs ethniques et enfin ceux des grands secteurs.

Successivement l'une ou l'autre de ces doctrines a connu ses moments de faveur parmi les gouvernants de nos territoires d'outre-mer.

10. THÈSE GÉOGRAPHIQUE

Au début de la mise en application du décret du 5 décembre 1933 c'est la thèse géographique qui fut préférée.

Les extrémistes de cette thèse préconisent la constitution de circonscriptions sur la base d'arguments de facilité administrative et économique; en l'occurrence on constitue des secteurs groupant des indigènes qui font partie de l'hinterland d'un poste important (chef-lieu de territoire, poste d'attache, mission, centre commercial ou industriel important).

C'est ainsi que le premier canevas d'organisation politique établi en 1935 pour le territoire de Dimbelenge prévoyait un secteur de Dimbelenge (chef-lieu du territoire), un secteur de Katende (mission catholique) et un secteur de Mashala (centre commercial et poste d'attache administratif).

On s'est rapidement rendu compte que si cette formule doit parfois être appliquée obligatoirement lorsqu'on se trouve devant une poussière de villages d'immigrants sans aucune cohésion politique et ethnique, on ne peut l'appliquer dans les régions où se trouvent en présence des groupements indigènes traditionnels possédant une structure politique robuste et une unité ethnique et culturelle solide.

Rien d'étonnant que ce type de circonscription n'ait subsisté qu'aux abords immédiats des postes d'occupation européenne.

Citons parmi quelques exemples de secteurs géographiques :

a) Le secteur de Luebo, composé d'un mélange d'immigrants Lulua, Luba et même de quelques Batelela, groupés autour du chef-lieu du district du Kasai.

b) Le secteur de Charlesville, poste régional du même nom du territoire de Luebo, centre commercial et station de la Forminière.

c) Le secteur de Demba, chef-lieu de territoire, station des chemins de fer du Bas-Congo-Katanga et centre commercial, constitué d'immigrants Luba et Lulua.

d) Le secteur de Tshikapa, alimenté par l'apport d'anciens travailleurs, licenciés de la Forminière, d'origines ethniques très disparates.

Peuvent aussi être considérés comme des secteurs géographiques, mais fortement mitigés par des aspects ethniques :

a) Le secteur des Baluba de Luluabourg, qui se compose de descendants d'immigrants et d'immigrants, installés à proximité de Luluabourg; remarquons cependant que malgré sa dénomination à allure ethnique homogène cette circonscription compte aussi de nombreux ressortissants d'origine Lulua, Bakete, Batetela et autre;

b) Il en est de même pour le secteur des Baluba de Malandji, ancienne station de Luluabourg;

c) Les secteurs des Batetela de Loto, de Lomela, de Kole, de Dena Dibebe et de Lodja, dans le district du Sankuru de la province du Kasai présentent les mêmes caractéristiques mais les éléments non Batetela y sont rares.

La formule du secteur géographique convient admirablement pour le regroupement de la poussière de petits hameaux d'immigrants qui sont habituellement fixés aux abords des agglomérations d'importance secondaire.

Je dis « agglomérations d'importance secondaire » parce que autour des agglomérations importantes la densité de la population est si forte qu'elle est obligée de se grouper plutôt en cités ou en centres extracoutumiers, qu'en secteurs géographiques.

Une nette distinction doit en effet être faite entre la cité ou le centre extra-coutumier et le secteur géographique.

Le secteur géographique se compose d'une multitude de petits villages d'immigrants d'origine disparate, mais dans le secteur les immigrants tendent à se grouper selon leurs affinités ethniques, de sorte que chaque petit hameau se compose exclusivement d'éléments apparentés plus ou moins vaguement; un secteur géographique se compose donc de hameaux dont la structure interne est basée sur une origine ethnique ou tribale commune.

Le secteur de Hemptinne du territoire de Dibaya à proximité de la mission catholique de Hemptinne Saint-Benoît et qui comprend une quarantaine de villages d'origine Baluba très hétéroclites, est un bel exemple de ce genre : en effet, chaque village est ethniquement homogène et porte le nom d'une tribu ou d'un clan de sa région d'origine.

11. THÈSE ETHNIQUE

A l'opposé du secteur géographique, il faut citer le secteur ethnique, basé sur le vœu de réaliser une coïncidence de fait et de droit entre l'ethnie et la circonscription.

Les extrémistes de la thèse ethnique prétendent ne constituer que des circonscriptions ethniquement homogènes ou du moins ils déclarent que c'est le principe ethnique qui doit généralement être proposé comme le critère rationnel, naturel du groupement des individus en une circonscription; celle-ci ne devrait comprendre, autant que possible, que les ressortissants d'une même ethnie. Le problème des rapports de l'ethnie et de la circonscription administrative est ainsi résolu par l'idée de la coïncidence de fait de la circonscription indigène et de l'ethnie.

Les promoteurs de la thèse ethnique voulurent aller même plus loin encore.

Au cours des années 1935 à 1944 nombreuses furent les autorités européennes qui encouragèrent surtout la constitution de secteurs ethniques qui visaient à reconstituer l'unité de certaines tribus qui s'étaient effritées. Ils considéraient la constitution en secteurs comme un stade de transition en vue d'accorder, tôt ou tard, le statut de chefferie à cette circonscription.

Mais les espoirs de leurs protagonistes devaient être déçus, car le relâchement politique qui s'était fait jour au cours des décades antérieures entre les différentes fractions avait encouragé les particularismes et l'esprit d'autonomie qui ne pouvaient plus tolérer une inféodation à un ancien pouvoir politique central, eût-il même été dans le passé parfaitement légitime.

Citons à titre d'exemple les Bashila Kasanga du territoire de Dibaya qui constituaient dans le passé une tribu possédant une direction politique commune.

A l'heure actuelle, ils sont effrités en 10 tribus dont 9 sont groupées en secteurs de 17.000 âmes et la dixième constitue une chefferie séparée de 8.000 âmes; les antagonismes sont tellement prononcés qu'on a dû renoncer au regroupement du secteur avec la chefferie.

Citons aussi le cas du secteur des Bana ba Tumba des Bakwa Luntu du territoire de Dimbelenge. Ces Bana ba Tumba qui étaient traditionnellement chargés de l'investiture des chefs de tribus de la peuplade se partageaient en deux tribus : les Bakwa Mai à l'ouest et les Bena Ntumba à l'est.

Au cours des migrations des Bakwa Luntu les Bakwa Mai se séparèrent de leurs parents et accompagnèrent vers l'ouest un certain nombre de tribus, parmi lesquelles ils reçurent la mission de continuer à assurer l'investiture des chefs.

En 1940, raisonnant selon les termes de *la thèse ethnique*, les autorités territoriales jugèrent que puisque Bena Tumba et Bakwa Mai étaient étroitement apparentés, ils devaient être réunis et ils les regroupèrent en un secteur administratif, mais territorialement hétérogène.

En fait, on avait oublié que les Bakwa Mai s'intégraient politiquement aux Luntu de l'ouest et que les Bena Tumba appartenaient politiquement aux Luntu de l'est et que c'était donc sur des notions politiques qu'on devait résoudre le problème de leur regroupement. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait par la suite.

De soi, l'ethnie ne désigne qu'un ensemble de mœurs et de coutumes, un ensemble d'habitudes et de traditions caractérisant un certain nombre de groupes : les rapprochant les uns des autres, les distinguant des individus et des groupements étrangers, marqués d'un caractère différent.

En fait les rapports entre groupes de même ethnie sont souvent diffus, fréquemment ils ne sont pas institutionnalisés dans le domaine économique, politique et social; la fusion de la circonscription et de l'ethnie est loin d'être réalisable partout. Bien des tribus traditionnelles ont pour ressortissants des individus d'ethnies diverses : il en est ainsi dans les circonscriptions à populations mixtes ou à minorités ethniques, quel que soit d'ailleurs le traitement particulier dont jouissent les divers individus ou groupes, soit sur le plan interne, soit sur le plan interethnique.

Mais ce qu'il faut surtout souligner et faire comprendre aux partisans de la thèse ethnique, c'est que *la coïncidence qui n'existe pas en fait, ne s'impose pas davantage en droit.*

D'abord, elle n'est pas toujours praticable. Dans les hypothèses fort fréquentes où les *groupes ethniques* sont enchevêtrés, mêlés les uns aux autres sur le même sol, tel qu'au Ruanda-Urundi, chez les Bakuba, Bashi Lele, Ekonda, la circonscription ethnique ne saurait naître, faute de base territoriale propre.

Ensuite, la vie en circonscription exige la réunion de *certaines conditions de viabilité*, d'ailleurs assez diverses selon les contingences, mais auxquelles l'unité en ethnie ne saurait suppléer (contingences politiques, économiques, sociales).

En admettant que les impossibilités *matérielles* soient hors de cause, *l'exigence morale* entre en ligne.

Là où une ethnie fait partie d'une circonscription déjà constituée, il y a lieu de tenir compte des droits et légitimes intérêts des partenaires d'autres ethnies groupées dans la même tribu, ainsi que des répercussions éventuelles d'une rupture sur les circonscriptions voisines et sur la communauté entière dont elle fait partie.

Rien n'empêche que les droits strictement ethniques reçoivent pleine satisfaction au sein d'une circonscription composée de plusieurs ethnies. Que demande, en effet l'ethnie? De vivre et de se développer, plus exactement de voir maintenus et fortifiés les caractères ethniques de ses membres ainsi que la solidarité qui les unit. La réalisation de cette fin appelle sans doute de la circonscription une attitude et un ensemble de mesures favorables, bref, une politique correspondante.

Or, on ne saurait affirmer à priori que pareille politique

ne puisse être pratiquée, de façon à la fois complète et compréhensible, par une circonscription qui ne serait pas exclusivement ethnique.

12. LES GRANDS SECTEURS

Les exagérations et déficiences de la thèse ethnique ont à partir de 1942 suscité dans certaines parties de la Colonie, et tout d'abord dans le district du Sankuru, une nouvelle formule d'organisation, celle des grands secteurs.

Ses promoteurs se fixèrent les objectifs suivants :

1. Ramener dans chaque territoire le nombre de circonscriptions au minimum par la constitution de secteurs étendus qui englobent en une grande unité les chefferies ou secteurs ethniques constitués jusqu'alors.

2. Là où subsistent de grandes chefferies, prendre prétexte du relâchement des droits politiques traditionnels, pour transformer le statut de la circonscription en secteur.

On évita cependant de retourner à la thèse géographique en ne groupant en un secteur que les groupements qui se reconnaissaient des affinités communes, qui portaient un nom commun, qui constituaient une même peuplade. Conformément à cette politique les 25 petites tribus Babindji du territoire de Dimbelenge furent constitués en un secteur unique de 25.000 habitants.

La raison majeure invoquée pour justifier cette nouvelle politique fut la *facilité administrative* : on diminue le nombre d'intermédiaires entre les autorités administratives européennes et les populations indigènes, on réalise une centralisation dans l'administration des populations indigènes : caisses administratives, contrôles judiciaires et administratifs, transmission des ordres, etc.

Il est incontestable que ce système d'organisation a grandement stimulé l'administration des populations indigènes; alors que jadis l'administration se trouvait parfois devant une cinquantaine de petites chefferies, autant de caisses administratives et autant de tribunaux, qu'il devait contrôler, conseiller et guider, maintenant il ne doit traiter qu'avec une dizaine ou une demi-douzaine de secteurs.

Cependant de graves défauts sont parfois inhérents à ce système.

L'administration de territoire a tendance à vouloir centraliser l'administration dans les secteurs, à donner des pouvoirs étendus aux autorités du secteur, à ignorer l'existence des anciennes chefferies, devenues des subdivisions du secteur, et à omettre de prendre l'avis des ressortissants de ces subdivisions.

Par la même occasion, sous prétexte que les autorités du secteur ne peuvent intervenir dans la gestion interne de ces subdivisions, on cherche à « détribaliser » la circonscription et à « dépolitiser » l'ancienne chefferie, malgré qu'elle soit l'institution politique indigène par excellence.

Les questions à caractère traditionnel et coutumier intéressant chaque tribu sont abandonnées à la compétence de chaque groupe coutumier, tandis que la circonscription, séparée des tribus, n'a à se préoccuper que de l'ordre proprement politique et administratif moderne; on crée donc une incompatibilité entre les attributions politiques traditionnelles et modernes.

En agissant ainsi on perdait de vue que l'aspect politique et l'aspect tribal ont des rapports étroits parce que la tribu détermine, désigne les individus sujets de la circonscription et que celle-ci ne peut prendre les individus que tels qu'ils sont, c'est-à-dire déterminés par leur caractère tribal.

D'autre part, quelle que soit la marge d'autonomie laissée aux tribus pour le règlement des affaires intérieures, cette autonomie a pour limite nécessaire l'intérêt supérieur, représenté et apprécié par la circonscription, de l'harmonie entre les diverses tribus qui la constituent et du bien de la communauté politique tout entière.

Ce qui est exact pourtant dans l'idée de la détribalisation, c'est que la circonscription n'a pas le droit de s'inféoder à l'une des tribus qui la composent, celle-ci fût-elle même la plus importante. Or c'est précisément ce que tentèrent de faire certains promoteurs de la thèse ethnique, en considérant la constitution d'un secteur comme un prélude à sa transformation en chefferie, en l'occurrence au bénéfice de la fraction considérée comme la dirigeante légitime de l'ensemble.

La détribalisation ne peut donc signifier qu'impartialité,

c'est-à-dire respect de la justice distributive due à chacune des tribus, et non pas désintéressement ou abdication.

En conclusion, la réorganisation en grands secteurs peut rendre de grands services à l'administration à condition de respecter l'autonomie interne des anciennes chefferies, subdivisions de la nouvelle circonscription, de faire participer effectivement ces anciennes chefferies à l'administration moderne en faisant d'elles un échelon intermédiaire pour atteindre ses ressortissants et d'intéresser les instances supérieures du secteur aux aspects traditionnels communs à toutes les subdivisions de la circonscription.

13. EVOLUTION NUMÉRIQUE DES CIRCONSCRIPTIONS INDIGÈNES

Il nous incombe maintenant d'examiner à quels résultats pratiques a abouti l'application de la législation concernant les circonscriptions indigènes.

Voyons d'abord l'aspect des nombres.

Le but avoué de l'institution des secteurs était d'absorber les chefferies minuscules incapables de vivre par elles-mêmes; rien d'étonnant donc de voir diminuer le nombre de ces chefferies de 2.496 en 1935, à 1.070 en 1940, 594 en 1945, 476 en 1950, 432 en 1955, c'est-à-dire en vingt ans 2.064 chefferies disparurent pour être intégrées dans des secteurs.

Dans le même laps de temps le nombre de secteurs augmenta de 57 en 1935, à 383 en 1940, 498 en 1945 et 517 en 1950; il diminua à 509 en 1955 à la suite de la politique de la création des grands secteurs.

En vingt ans 2.064 chefferies ont été absorbées par 452 secteurs; à la suite de cette opération le nombre total de circonscriptions a régressé de 2.553 en 1935, à 1.453 en 1940, 1.092 en 1945, 993 en 1950 et 941 en 1955, c'est-à-dire en prenant le nombre de circonscriptions indigènes de 1935 comme indice 100, 1955 n'accuse plus que l'indice 36.

En 1955, il y avait donc au total 941 circonscriptions pour une population totale de 9.712.547 âmes dans les milieux coutumiers; la population moyenne d'une circonscription indigène dépasse donc légèrement 10.000 habitants.

De même qu'en Belgique en ce qui concerne les com-

munes, les circonscriptions indigènes du Congo varient considérablement en importance en raison de leurs antécédents historiques, géographiques, économiques et sociaux.

Si nous prenons en exemple les chefferies, nous constatons qu'au 31 décembre 1955, il existait au Congo belge sur un total de 432 chefferies, 77 comptant de 10.000 à 20.000 habitants, 34 comptant de 20.000 à 50.000 habitants et 12 comptant plus de 50.000 habitants.

La plupart des plus grandes chefferies sont situées au Kivu; dans cette province, on dénombre huit chefferies comptant plus de 50.000 habitants, dont cinq comptant plus de 100.000 habitants.

La chefferie la plus peuplée du Congo est celle des Baswaga du territoire de Lubero qui comptait 151.755 âmes au 31 décembre 1953.

L'Equateur est par contre la région des petites circonscriptions; fréquemment celles-ci ont une population inférieure à cinq mille habitants, et il y a même des cas où elle dépasse à peine un millier d'êtres.

14. COMPOSITION POLITIQUE ET ETHNIQUE

La variété qui caractérise l'importance numérique des circonscriptions se constate aussi quant à leur composition.

Certaines circonscriptions sont ethniquement homogènes, d'autres sont ethniquement hétérogènes; certaines sont politiquement homogènes, d'autres sont politiquement hétérogènes.

En combinant ces possibilités de composition nous relevons quatre types de circonscriptions indigènes :

a) Les circonscriptions ethniquement et politiquement homogènes;

b) Les circonscriptions ethniquement hétérogènes et politiquement homogènes;

c) Les circonscriptions ethniquement homogènes et politiquement hétérogènes;

d) Les circonscriptions ethniquement et politiquement hétérogènes.

Nous allons passer hâtivement en revue chacune de ces catégories.

Les chefferies congolaises et toutes les circonscriptions des territoires sous tutelle se classent dans les circonscriptions politiquement homogènes, puisqu'ils possèdent un chef unique qui réalise l'unité de commandement et des institutions traditionnelles qui règlent la vie politique et sociale d'une manière homogène pour l'ensemble de la circonscription; l'avantage de ces circonscriptions est leur grande cohésion.

Le plus souvent ces chefferies se composent de ressortissants appartenant à la même ethnie : Mongo, Luba, Lulua, Kongo, etc.

Un certain nombre de chefferies se composent cependant de différents groupes ethniques.

C'est le cas du pays Ruanda, du pays Urundi, ainsi que de toutes les chefferies et sous-chefferies de ces deux pays qui se composent de trois groupes hiérarchisés : les aristocrates Watutsi, les sujets Bahutu et les pygmôïdes Batshwa.

La même hiérarchie se retrouve encore dans la chefferie des Bakuba et se retrouvait jadis dans la chefferie des Bashi Lele; toutes deux se composant de trois ethnies : les seigneurs Bashi Matono ou Tundu, les sujets Bawongo et les pygmôïdes Batshwa.

Appartiennent aussi à ce type de circonscription les chefferies Ekonda du district de l'Équateur dans lesquels Nkundu et Batshwa vivent en symbiose.

Il arrive parfois que des secteurs rentrent dans la catégorie des circonscriptions politiquement homogènes. Tout d'abord il y a les anciennes chefferies dont le statut a été transformé en secteur sous prétexte que le pouvoir central était détérioré; ce sont des circonscriptions qui se trouvent dans un stade de transition vers la décentralisation du pouvoir traditionnel : les secteurs Olemba et Mvungi du territoire de Lodja sont des cas typiques de ce genre.

Mais il existe aussi des secteurs qui évoluent d'un stade de décentralisation vers un stade de centralisation, par suite d'un retour spontané à un ancien état de choses.

Le secteur des Bakwa Kalonji ka Mpuka du territoire de Dibaya évolue dans ce sens. Tribu unie, commandée par un chef unique, les Bakwa Kalonji ka Mpuka furent dispersés dans

les dernières décades du XIX^e siècle par les Basonge alliés des Arabisés et se scindèrent en une quinzaine de petites tribus. A l'occasion de la réorganisation administrative indigène on constitua d'abord trois secteurs basés sur les trois divisions traditionnelles de la peuplade, ensuite on regroupa les trois secteurs en un seul et finalement après beaucoup de tâtonnements les ressortissants se choisirent comme chef de secteur un ressortissant du groupe qui aurait normalement dû fournir le chef coutumier lorsque les Basonge les dispersèrent.

D'autres exemples de secteurs politiquement homogènes sont donnés par d'anciennes chefferies qui ont reçu des immigrants étrangers qui ont sollicité des chefs de terre traditionnels un droit de résidence dans la chefferie et qui sont devenus de ce fait des vassaux, mais membres de plein droit de ces chefferies. Envisageant exclusivement la diversité ethnique des populations en présence et confondant l'aspect ethnique de la question avec l'aspect politique, l'administration a souvent créé un secteur, là où il aurait fallu maintenir une chefferie. Le secteur de Dibaya de la Province du Kasai se trouve dans cette situation; ses limites correspondent exactement à celles de l'ancienne chefferie des Bena Tshilunde appartenant à la peuplade Lulua; le chef-lieu du territoire et le centre commercial ont attiré de nombreux immigrants Luba qui sont venus s'installer sur les terres des Bena Tshilunde le long du rail. En raison de la diversité ethnique de la circonscription, l'administration l'a constituée en secteur et en a même changé le nom; malgré cette transformation de statut, les ressortissants traditionnels Lulua et les immigrants Luba ont choisi comme chef de secteur un membre de la famille régnante des Bena Tshilunde.

La situation est analogue chez les Bashi Lele répartis en trois secteurs composés des trois ethnies traditionnelles citées ci-devant (Tundu, Bawongo et Batshwa) ainsi que d'immigrants de diverses ethnies, surtout Tshiokwe et Luba; sauf un cas exceptionnel, la direction du secteur a été confiée chaque fois à une famille Tundu en raison de ses attributions traditionnelles.

La grande majorité des secteurs appartient au type politiquement hétérogène; certains sont ethniquement homogènes, ce sont les secteurs ethniques, d'autres sont ethniquement hété-

rogènes, ce sont les secteurs géographiques créés aux abords des postes d'occupation européenne.

Ces types de circonscriptions ont fait plus haut l'objet d'un exposé détaillé.

15. NOUVEAUX TYPES DE CIRCONSCRIPTIONS

La nouvelle organisation administrative du Ruanda-Urundi étant de création trop récente pour avoir pu faire ses preuves, il est logique que jusqu'à présent des suggestions n'aient pas encore été faites dans le domaine de sa structure, à part la revendication que les centres extra-coutumiers soient intégrés aux pays.

Par contre la réorganisation politique indigène du Congo belge fait l'objet de débats animés tant en Afrique qu'en Belgique, tant parmi les Congolais que parmi les Européens; les instances officielles, l'Eglise et les partis politiques se passionnent au même titre au problème et font chacun apport de leurs conseils et de leurs plans de réforme.

Un grand nombre de Congolais formulent des reproches surtout à l'égard de la structure plane de l'organisation résultant du décret du 5 décembre 1933 qui limite l'épanouissement d'une vie politique indigène autonome à un échelon inférieur. Ils souhaitent voir instaurer au Congo une organisation semblable à celle du Ruanda-Urundi, cet attrait s'exerce surtout sur les élites intellectuelles du Kivu.

Celles-ci envisagent à l'échelle de la province une pyramide à la base de laquelle on trouve des sous-chefferies (correspondant aux chefferies et secteurs actuels), intégrées elles-mêmes dans les chefferies constituées en partant du critère linguistique et pouvant chevaucher sur deux ou plusieurs des territoires actuels. Les chefferies elles-mêmes seraient groupées avec les centres extra-coutumiers maintenus avec leur organisation propre, dans un secteur ayant l'étendue d'un district. Plusieurs secteurs seraient réunis pour former une province ayant à sa tête un « Mwami » Toutes ces institutions seraient dirigées par des chefs élus assistés de conseils élus à temps, représentatifs des divers intérêts.

Ces divers conseils et autorités jouiraient d'une large autonomie.

On a l'impression, malgré son allure pseudo-traditionnelle, que ce plan a été conçu par les élites intellectuelles du Kivu en vue de renverser les autorités traditionnelles jugées trop conformistes pour leur substituer des évolués qui entraîneraient la masse sur la voie du progressisme.

Ces élites intellectuelles voient dans la nouvelle organisation qu'elles prônent un moyen de combattre le tribalisme et l'esprit régionaliste qu'elles jugent néfastes et dangereux.

Une formule légèrement différente d'organisation des circonscriptions indigènes mûrit dans l'esprit de certaines élites intellectuelles gagnées à la cause traditionnaliste.

Elles aussi souhaitent créer une structure en pyramide à la base de laquelle se situeraient les secteurs et chefferies, mais elles croient qu'il faut garder à ceux-ci leur statut actuel. Elles aussi suggèrent d'intégrer ces circonscriptions indigènes dans des formations d'un échelon supérieur, mais cet échelon serait plus décentralisé et laisserait une large autonomie aux circonscriptions du niveau inférieur. Il s'agirait de créer des ligues de chefferies ou des confédérations de secteurs et de chefferies appartenant à une même peuplade ou une même ethnie; cette formule permettrait de réunir les fractions effritées des anciennes formations politiques africaines (empire lunda, empire luba, sultanat azande) et de reconstituer leur unité non pas sur les bases anciennes, mais sur une base plus démocratique en tenant compte de leurs origines communes et de leurs affinités culturelles.

Cette politique de regroupement des circonscriptions existantes en entités plus grandes devrait selon l'avis de ses partisans, être entreprise avec prudence et avec le souci de respecter les autonomies acquises; en aucun cas un tel regroupement ne pourrait être imposé par voie d'autorité, elle devrait être l'expression de la volonté des collectivités indigènes elles-mêmes.

Elle pourrait cependant être préparée et encouragée avec l'appui des autorités européennes par l'organisation, dès à présent, de réunions des conseils de plusieurs circonscriptions susceptibles d'être regroupées, afin de débattre des intérêts communs.

16. ENTITÉS COMMUNALES

La plupart des Européens et les élites africaines subissant l'emprise des milieux européens sont d'avis qu'il suffit de faire évoluer les circonscriptions indigènes vers le statut communal.

Ils rappellent combien le Belge est resté attaché à l'institution communale au sein de laquelle il fit son apprentissage de la gestion du bien public et qui marqua la Belgique d'une ère de splendeur et de prospérité.

Etant donné que la commune fut le premier échelon autrefois dans la vie politique belge et que l'expérience a donné la preuve de son efficacité, on conclut qu'il ne peut être que bénéfique pour le Congolais d'introduire cette entité chez eux.

Sans doute le gouverneur général Pétilion s'est-il fait le champion de cette idée depuis le discours qu'il a prononcé à l'inauguration du premier Conseil de Gouvernement de son proconsulat en 1952. Mais il n'a cessé non plus de proclamer que cette organisation communale devait plonger ses racines dans l'administration traditionnelle.

Reprenant l'idée dans son discours d'ouverture du Conseil de Gouvernement de 1956, il confirme que la politique gouvernementale vise à faire de la circonscription, préfiguration de la commune de demain, l'échelon de base de l'organisation administrative et politique du pays.

En fait, cette politique n'apporterait donc aucune modification à l'organisation externe existante; on maintient les chefferies, les secteurs et les centres extra-coutumiers, on ne reprend pas l'idée des élites intellectuelles progressistes du Kivu ni celle des élites intellectuelles traditionnelles d'ailleurs au Congo qui suggèrent de regrouper les circonscriptions existantes en entités d'un échelon plus élevé de sorte à créer une structure en pyramide.

Les réformes suggérées par le Gouverneur Général se limitent à l'organisation interne des circonscriptions indigènes qu'on veut faire passer progressivement du système tribal au système démocratique.

Quoique l'objet de cette étude-ci n'aborde pas les problèmes d'organisation interne, il vaut la peine de citer le passage du discours qui a trait à ces réformes :

« En faisant dépendre désormais tous les autochtones d'une

chefferie, d'un secteur, ou d'un centre, en réformant leurs conseils pour y adjoindre aux notables, gardiens de l'ordre traditionnel, des éléments représentatifs d'intérêts nouveaux et plus diversifiés : économiques, sociaux ou professionnels; en plaçant à côté du chef et de son conseil, un collègue restreint chargé d'assurer l'administration courante de la communauté; en dotant celle-ci d'un domaine et de finances appropriées à ses charges; en élargissant les pouvoirs et devoirs des autorités; et surtout en formulant clairement dans quelles limites et selon quelles modalités s'exercera sur leurs actes la tutelle du pouvoir central, nous sommes en droit d'espérer que les populations deviendront de moins en moins indifférentes, de plus en plus coopérantes à l'administration de leurs affaires locales. Nous pouvons ambitionner aussi de former, parmi ceux qui participeront à cette administration, des éléments capables de collaborer — sur un plan plus élevé — à la gestion des affaires publiques. »

Il s'agit donc, conclut le Gouverneur Général, d'un effort entrepris en vue de faire participer à l'administration les éléments les plus humbles et les moins évolués de la société, afin de constituer à la base les facteurs essentiels d'une démocratie : une opinion publique consciente et des élites capables, dévouées au bien commun.

Tous les discours, manifestes et déclarations qui ont été rendus publics vers l'époque de ce discours, convergent vers la même idée : démocratisation des institutions congolaises et participation effective à celles-ci des populations autochtones.

Elle fut proclamée en mai 1956 par une résolution du Congrès de la Fédération générale du Travail de Belgique; elle fut confirmée le 24 juin 1956 par des mandataires du Parti social chrétien à une conférence de presse appelée à donner plus de publicité à un communiqué, passé inaperçu à l'époque, du 27 février 1956, qui avait exposé l'attitude de ce groupe politique face aux problèmes coloniaux; parmi ceux-ci figuraient l'instauration de conseils locaux et régionaux (chefferies, secteurs, cités, etc.) représentatifs et progressivement électifs, exerçant des pouvoirs réels et ayant des responsabilités notamment budgétaires.

Le 30 juin 1956 l'Agence Belga annonça que réunis en conférence plénière, les évêques de l'Afrique belge avaient fait

à l'issue de leurs travaux une déclaration adressée aux fidèles catholiques exposant la position de l'Eglise en face des problèmes de l'heure principalement dans le domaine social. Un des cinq grands problèmes abordé par cette déclaration concernait l'*émancipation politique*, mais il n'entra pas dans des détails, quant à l'organisation envisagée, se limitant à quelques grands principes généraux. « Tous les habitants d'un pays ont le devoir de collaborer activement au bien général. Ils ont donc *le droit de prendre part à la conduite des affaires politiques*. La nation tutrice a l'obligation de respecter ce droit et d'en favoriser l'exercice par une éducation politique progressive. »

Les 30 juin et 1^{er} juillet 1956 un congrès extraordinaire du Parti socialiste belge devait aussi aborder le problème de la démocratisation des institutions africaines; la déclaration et les résolutions votées à l'issue restèrent, comme la déclaration des Ordinaires, fort vagues à propos des réformes aux échelons les plus bas de l'organisation politique indigène. Cependant, le programme présenté au Congrès par le député Georges Housiaux avait fait des suggestions plus concrètes; paraphrasant un passage du discours du Gouverneur Général au Conseil de Gouvernement de 1955, il déclare :

« C'est par le bas, à l'échelon de la chefferie, du secteur, du centre, de la cité, voire du quartier que doit être entreprise la participation des populations à la gestion des affaires publiques. Cet apprentissage de la démocratie devra se poursuivre aux échelons du territoire, du district et de la province. Il convient, dès lors, de raffermir et de créer à ces divers échelons, des conseils dans lesquels les autochtones, de plus en plus nombreux auront l'occasion de débattre de la chose publique. Le choix des membres des collèges représentatifs de la population se fera de la façon la plus démocratique possible, compte tenu du degré d'évolution des indigènes. »

De l'ensemble des déclarations du Gouverneur Général, de l'Eglise, des partis politiques belges et des syndicats de travailleurs, se dégage une concordance absolue; tous sont d'avis qu'il faut maintenir la structure actuelle en chefferies, secteurs, centres et cités, mais qu'il faut faire évoluer ces collectivités

vers un statut communal par des réformes qui les amèneront progressivement vers la représentation électorale.

Les diverses prises de position des milieux belges à l'égard de l'évolution politique des Africains, furent suivies séance tenante par un manifeste d'un groupe d'Africains de la capitale congolaise éditant la revue *Conscience africaine*; ce manifeste a fait sur le public l'effet d'une réplique de la part de la communauté congolaise; celle-ci ne voulant pas rester muette devant les affirmations de plusieurs groupes européens a estimé utile de faire part de ses aspirations et de ses sentiments concernant l'avenir politique de son pays.

Ce manifeste ne nous apporte pas d'idées neuves quant à l'administration des échelons politiques inférieurs de la collectivité africaine; il reste aussi cantonné dans des affirmations de principes généraux :

« Pour l'émancipation politique nous pensons qu'il y a moyen de *partir des institutions existantes* en les faisant évoluer progressivement dans un double sens. D'une part, elles doivent devenir de plus en plus *représentatives*, en remplaçant progressivement le système de nominations par un système où la population désigne elle-même ses représentants. D'autre part, les conseils qui sont actuellement purement consultatifs, doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable *pouvoir de décision et de contrôle*, pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation. »

Il est aussi fait allusion au *Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge*, de A. A. J. Van Bilsen ⁽⁵⁾; sans se prononcer sur ses éléments, les auteurs du manifeste croient qu'un tel plan est devenu une nécessité, si l'on veut que l'émancipation se réalise dans la paix et la concorde.

Le plan Van Bilsen propose « simultanément, la formation en brousse de *communes* ou d'arrondissements, suffisamment importants pour pouvoir *nourrir* une administration africaine civilisée, avec des conseils élus, *dotés de responsabilités* financières et réglementaires. Dans les villes également, création d'institutions démocratiques; adaptation administrative des provinces aux fonctions des futurs pays et, là où c'est

(5) *Dossiers de l'Action sociale catholique*, février 1956.

possible, constitution immédiate d'organes représentatifs à l'échelon de ces pays ».

17. DÉMOCRATIES COMMUNALES TRADITIONNELLES

Tout ce concours de revendications en faveur de la transformation de la structure des circonscriptions indigènes dans un sens plus démocratique laisse l'impression que le milieu traditionnel africain ignore la démocratie; or rien n'est moins vrai.

Les villages, les groupes de villages, les tribus, les ligues et les confédérations tribales sont organisés sur une base démocratique où le premier mot revient à l'opinion publique.

La société africaine est soigneusement hiérarchisée; dans cette hiérarchie chaque échelon possède son conseil composé des représentants de *toutes* les fractions de la population.

Une décision n'engage l'ensemble du peuple que pour autant que celui-ci soit consulté préalablement; encore actuellement, cette règle est appliquée strictement en matière traditionnelle; si le peuple est parfois méconnu et si on omet de le consulter en méconnaissance des règles ancestrales ce sera toujours à propos de problèmes d'ordre administratif ou économique européen parce que les chefs n'oseraient se permettre de discuter des ordres émanant de l'autorité européenne.

Néanmoins, on peut affirmer que la population de l'Afrique belge vit toujours sous un régime démocratique traditionnel qui assure sa participation au pouvoir en matière coutumière; il suffirait d'étendre ce régime aux affaires administratives européennes pour réaliser une démocratie intégrale; sans doute faudra-t-il apporter à ce régime certains accommodements pour l'adapter mieux à la vie moderne mais ne perdons pas de vue que dans bien des cas les Africains l'ont fait sans attendre l'intervention des Européens et à l'insu de ceux-ci.

Disons-nous bien qu'il existe au Congo belge une masse rurale de neuf millions d'âmes qui constitue un gigantesque rassemblement rural qui a ses aspirations, qui a ses revendications qui ne sont nullement les mêmes que celles de la minorité des évolués des villes et des milieux industriels.

Ce rassemblement rural vit replié sur lui-même parce que,

tout d'abord, il se satisfait souvent à lui-même et n'éprouve pas autant que les ressortissants des milieux urbains le besoin de s'extérioriser, mais aussi parce que même s'il voulait s'extérioriser, il ne le pourrait, car il ne possède pas les moyens d'expression dont les élites intellectuelles disposent.

Or, c'est une raison de plus de se pencher sur ce rassemblement rural, de sonder l'opinion publique de la campagne, d'étudier son organisation « communale » traditionnelle et la manière dont elle permet au peuple de participer au pouvoir.

Le monde moderne présente un panaché extraordinaire des régimes démocratiques les plus variés, les modes d'élection varient : suffrage universel, suffrage restreint, suffrage censitaire, suffrage à deux degrés, scrutin individuel, scrutin de liste, scrutin à un ou plusieurs tours, votes à majorité absolue ou à majorité relative, plébiscite, référendum, et tant d'autres. Cette variété de systèmes d'expression de l'opinion publique doit nous inciter à la modestie et nous faire renoncer à vouloir imposer d'office aux circonscriptions indigènes le type de démocratie communale belge.

Disons-nous bien qu'une démocratie imposée par la contrainte n'est plus une démocratie. C'est l'Afrique elle-même qui doit choisir son régime; si nous lui en laissons le choix et si nous lui en laissons les moyens, elle se penchera sur son passé, elle demandera conseil à ses pères et se façonnera un nouveau régime démocratique qui n'aura rien de commun avec l'européen, ni avec l'américain, ni avec l'asiatique, mais qui sera une émanation adaptée et modernisée des anciennes démocraties tribales représentatives du génie de l'Afrique noire.

La formation professionnelle des travailleurs dans les entreprises congolaises

par

Robert BECH, Ingénieur A. I. Br. - A. I. Ms.
et **Raymond VANDERLINDEN**, Ingénieur A. I. Br.

INTRODUCTION

Il serait exagéré de soutenir que la colonisation de l'Afrique centrale a été une entreprise essentiellement philanthropique ; il n'en est pas moins vrai que, aux différents stades de son évolution, la politique coloniale belge a témoigné d'un vif souci de faire progresser les populations autochtones en les délivrant des razzias esclavagistes d'abord, en luttant contre les grandes endémies ensuite, en se préoccupant enfin de préparer et de réaliser une évolution économique qui permette l'amélioration du standard de vie indigène.

Il paraît opportun d'insister sur l'étroite corrélation entre ces deux ordres de faits : évolution économique d'une part, amélioration des conditions d'existence d'autre part.

Cette amélioration ne pourrait se concevoir dans une économie de subsistance telle que celle qui régissait le centre africain jusqu'au début du vingtième siècle. Une telle économie ne crée pas de surplus disponibles échangeables ; elle est condamnée à la stagnation. Le passage progressif à une économie d'échanges commerciaux revêt un double aspect : apparition et développement d'activités économiques en milieu indigène (agriculture, commerce, artisanat) d'une part, exploitations européennes d'autre part.

Les unes comme les autres ont besoin d'une main-d'œuvre qui ne peut être obtenue que par prélèvement sur les activités

traditionnelles : agriculture de subsistance, chasse et pêche; finalement le développement économique du centre africain est conditionné par l'évolution de la production des vivres indigènes. Une partie de l'activité de la population doit pouvoir être distraite de cette production pour se consacrer à la culture de produits exportables (coton, oléagineux, café); en outre, une part sans cesse croissante de la population quitte les milieux ruraux pour se mettre au service d'entreprises européennes. Il est donc indispensable que la production par agriculteur augmente; dans cette évolution les cultivateurs indigènes sont assistés par l'Institut national pour l'Etude agronomique du Congo (Inéac), par la constitution de coopératives indigènes, par l'action générale de l'Administration et particulièrement du service de l'agriculture. Les résultats obtenus sont remarquables, mais le problème de l'accroissement de la productivité en milieux ruraux ne sera pas abordé dans la présente étude.

Nous nous limiterons aux questions relatives à la formation professionnelle des Congolais occupés dans les exploitations industrielles. C'est pour y faire face que l'Administration de la Colonie a mis sur pied un enseignement professionnel dont le plan décennal prévoit le développement.

Il n'en reste pas moins que la grande majorité des travailleurs ne peuvent recevoir leur formation qu'au sein de l'entreprise.

Les principes de la formation professionnelle accélérée peuvent y trouver une application fructueuse.

*
**

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ACCÉLÉRÉE

La formation professionnelle accélérée ou formation professionnelle des adultes (F. P. A.) peut aider à satisfaire les besoins en main-d'œuvre.

L'origine de la F. P. A. remonte aux dernières années de la grande dépression économique et correspond au souci de reconversion des masses de chômeurs européens lorsque vers 1937 la machine économique remonta vers son régime normal.

La F. P. A. doit ses principes primitifs aux travaux de Carrard, elle a depuis poursuivi sa carrière en France et s'est

considérablement développée depuis la libération, sous l'impulsion notamment des professeurs Ombredane et Faverge.

Les centres de formation sont organisés par l'Association nationale interprofessionnelle pour la Formation rationnelle de la main-d'œuvre (ANIFRMO). C'est sous l'autorité de cette association que fonctionnent le centre national des moniteurs installé rue Dareau à Paris et la Direction des Services de sélection dont l'organisme scientifique, le Centre d'Etudes et de Recherches psychotechniques (C. E. R. P.), est installé rue Paul-Chautard à Paris.

Un centre de F. P. A. fonctionne à Brazzaville depuis 1953; un centre analogue fut créé à Léopoldville en 1954; il comportait à l'origine deux sections (menuiserie et maçonnerie). Une entreprise de Léopoldville a mis sur pied des centres pour la formation de sa main-d'œuvre spécialisée : chaudronniers, mouleurs de fonderie, mécaniciens Diesel.

La F. P. A. se fixe pour objectif de former :

- Pour les métiers offrant le plus de débouchés,
- Avec le plus bas pourcentage d'échecs,
- Dans le temps le plus réduit,
- Une main-d'œuvre capable de fournir un travail de bonne qualité.

On voit que cette conception est plus industrielle que traditionnellement académique.

Les principes fondamentaux peuvent en gros se ramener à ceci :

- Sélection des candidats;
- Progression raisonnée de l'apprentissage;
- Allure aussi peu scolaire que possible;
- Etude du marché local de la main-d'œuvre.

La sélection des candidats apprentis est conduite de façon à appareiller leurs possibilités aux exigences du métier. Dans la conception actuelle, il ne s'agit nullement de définir des profils d'aptitudes prétendument requises pour exercer tel ou tel métier, puis de prendre les mesures du candidat toujours en termes d'aptitudes, pour voir si son gabarit personnel coïncide suffisamment avec le profil idéal. Ces conceptions psycho-

métriques, un peu simplistes et fort raides, semblent avoir fait faillite.

La sélection pratiquée en vue de la F. P. A. s'attache à apprécier le degré probable d'éducabilité du candidat aux tâches qui l'attendent. Les travaux des centres de recherches psychotechniques ont pour but principal de rechercher ou de construire des tests pour lesquels les scores obtenus soient en bonne corrélation avec la réussite en fin d'apprentissage et même la réussite professionnelle ultérieure. L'école animée par les professeurs Ombredane et Faverge utilise l'analyse expérimentale systématique et le contrôle statistique des résultats de préférence aux théories à teinture psychologico-métaphysique élaborées *in abstracto*, et sans validation mathématique.

Notre expérience personnelle nous permet d'appuyer en outre sur l'importance de la prise en considération des éléments caractériels dans le pronostic formulé au sujet d'un candidat : il ne suffit pas d'avoir ses apaisements quant aux possibilités d'apprentissage du futur stagiaire, il faut s'assurer que dans son comportement habituel certaines attitudes ne constituent pas des contre-indications à l'entrée en stage. Cette partie de l'examen est sans doute toujours fort délicate, plus encore lorsqu'elle a pour objet des membres d'un groupe ethnique différent. Elle requiert beaucoup de prudence et une forte expérience de la mentalité congolaise.

La conduite de l'apprentissage suivant une progression raisonnée d'exercices requiert la mise au point de cette progression; c'est un travail expérimental souvent assez long et qui nécessite le concours à la fois de professionnels avertis et de chercheurs rompus aux méthodes d'analyse psychotechnique du travail, capables en outre d'interpréter et de contrôler les résultats, par l'analyse statistique.

La progression comporte toujours deux phases distinctes. Au cours de la première, dite de préformation, l'apprenti acquiert la sûreté et la précision gestuelles nécessaires à l'emploi correct de tous les outils propres à l'exercice de la profession. Les exercices sont construits de manière à fournir à l'apprenti à ses débuts, le plus d'autocontrôle possible, en explicitant les aides sensorielles, d'ordre visuel, auditif ou tactile qui constituent des signaux valables.

La deuxième partie de la progression est la période de

formation proprement dite, qui comporte l'exécution d'ouvrages type de la profession de complexité croissante. Dans l'application de la progression, les principes suivants sont observés :

— Tenir le niveau d'intérêt le plus haut possible et pour cela, surtout au début, procéder par des démonstrations et des séances d'application assez courtes et varier en alternant les types d'exercices;

— Obtenir au maximum la participation active des apprentis, leur suggérer et leur faire trouver collectivement les solutions, plutôt que les exposer *ex cathedra*;

— N'introduire dans un exercice qu'un élément nouveau à la fois et reprendre souvent dans la progression les éléments précédemment assimilés;

— Ne donner de développements théoriques que ce qui est nécessaire à la parfaite maîtrise des problèmes professionnels et ne les exposer qu'à l'occasion de la résolution du problème pratique qui en requiert la connaissance.

Ce principe exclut les leçons en salle de cours; l'instruction théorique doit être donnée sur le lieu du travail manuel et pas suivant un horaire préétabli.

On s'attache d'ailleurs en F. P. A. à donner au milieu d'apprentissage une allure aussi peu scolaire que possible; on tend au contraire à reproduire fidèlement les conditions de travail d'un atelier bien organisé.

Pour concilier le principe de rendement avec celui d'économie, il a été déterminé que le nombre optimum d'élèves à confier à un moniteur devait être de quinze.

Le recrutement des moniteurs doit être soumis à deux conditions essentielles : une capacité professionnelle indiscutable et prouvée par des épreuves rigoureuses, la réussite à une formation pédagogique spéciale, dans laquelle l'esprit F. P. A. est infusé, et qui en pratique est dispensée par le Centre national de formation des moniteurs de la rue Dareau à Paris. Cette formation pédagogique a lieu après un examen psychotechnique et une épreuve professionnelle sévère. Elle dure six semaines et est donnée par les « professeurs techniques » du C. N. F. M. L'enseignement comporte une semaine d'exposés et de démonstrations en amphithéâtre, pour les

candidats moniteurs de tous métiers. Ensuite un professeur de chaque technique entraîne les candidats de sa profession au travail pratique.

Nous insistons sur le fait que dans l'état actuel de la population ouvrière africaine, ce serait vouer la formule à un échec total que de penser à recruter des moniteurs parmi les Congolais et ce pour de longues années. Nous craignons à ce sujet de voir commettre, dans un souci d'économie, louable dans d'autres circonstances, la même grossière erreur, que celle qui fut commise au sujet des moniteurs congolais d'école primaire. Ce n'est pas un bon sujet sortant d'un stage F. P. A. qui peut être capable d'assumer les charges de moniteur. L'apprenti sortant de F. P. A. possède convenablement les rudiments du métier, il est directement utilisable industriellement, mais il lui reste à se rompre à l'expérience de la profession. Il ne domine pas assez la profession pour recevoir la formation pédagogique nécessaire, et n'a après tout peut-être pas le niveau requis pour l'assimiler un jour. Tous les bons professionnels européens ne sont pas capables d'être moniteurs, il s'en faut.

Une dernière caractéristique de la méthode F. P. A. que nous citerons comme relevant du souci de haute efficacité, est l'étude des conditions du marché local de la main-d'œuvre, poursuivie en tout temps, pour décider de l'opportunité d'ouvrir ou de fermer des sections d'apprentissage dans les différents métiers. Ceci indique une tendance dynamique de la formule qui prétend rester vivante et s'adapter sans cesse aux nouvelles conditions sociales.

En résumé, nous soulignerons les avantages qui nous paraissent militer en faveur de l'opportunité de cette formule dans l'état actuel des problèmes de main-d'œuvre au Congo.

La méthode est économique; comparée à l'école professionnelle, elle utilise des installations plus simples et un moins grand nombre de locaux, les salles de classe étant inutiles et même indésirables.

La durée réduite de la formation, neuf à dix mois pour les métiers les plus qualifiés, est non seulement un facteur d'économie appréciable, mais aussi un facteur de haut rendement, permettant de couvrir rapidement des besoins de main-d'œuvre importants.

Un autre facteur de rendement est la sélection qui réduit sensiblement les échecs et prévient la perte, pour un métier, d'éléments trop riches en possibilités pour y rester.

L'orientation toute pratique de la formation évite de surcharger l'intellect de l'apprenti de notions mal digérées, tout en développant indiscutablement son niveau d'éducation générale.

D'autre part, le climat psychologique créé dans le centre tend à valoriser le travail manuel, à éveiller le souci de la promotion du travail manuel, cependant que le cadre systématiquement industriel de l'apprentissage réduit au minimum la désorientation inévitable lors du passage à la production dans l'industrie.

Enfin, le souci de suivre l'évolution de la demande de main-d'œuvre et la souplesse des programmes font de la F. P. A. une formule moderne parfaitement adaptée à une société en pleine expansion industrielle.

*
**

LA FORMATION AU SEIN DES ENTREPRISES

Nous classifions les besoins permanents de formation dans l'entreprise par rapport à deux critères :

— Le moment dans la carrière de l'ouvrier à l'usine : embauche, affectation à une nouvelle fabrication, promotion du travailleur;

— Le degré de technicité requis pour la fonction à pourvoir.

A l'embauche, nous distinguerons trois cas suivant la qualification de l'emploi à pourvoir : ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, manœuvres.

Lorsqu'il s'agit de métiers demandant des ouvriers qualifiés ou même seulement des ouvriers fortement spécialisés et d'un emploi général dans les industries, la formation de base doit en principe être acquise au moment de l'embauche; elle incombe aux pouvoirs publics. Toutefois, il peut se faire qu'une telle main-d'œuvre ne puisse se recruter, faute d'enseignement public.

D'autre part, certains métiers trop particuliers à un petit nombre d'industries, ne sont pas enseignés par les écoles professionnelles, ce qui amène les entreprises de quelque importance à organiser leurs propres centres d'apprentissage pour les nouveaux engagés.

Dans le cas où l'ouvrier se présente en possession des éléments de base de son métier, la formation à l'embauche se réduit à la réalisation d'un programme d'accueil. Un tel programme doit être considéré non comme une formalité, indice de préoccupation sociale de la part de l'employeur, mais comme un véritable apprentissage de l'ouvrier dans l'entreprise.

Un bon programme d'accueil ne peut être uniforme pour tous les ouvriers sans distinction de fonction.

Il est certes nécessaire qu'une partie du programme soit donnée en commun par un agent spécialement désigné et formé à cet effet. Normalement, cet agent fait partie du service du personnel et, si elle existe, appartient à la section qui traite les questions de sélection, d'orientation et de promotion du personnel. Il initie aux règles et coutumes générales de la maison, donne tous les renseignements qui ont été reconnus indispensables à la bonne adaptation dans la vie commune, provoque les questions supplémentaires qui pourraient inquiéter l'un ou l'autre et s'efforce d'y répondre à la satisfaction du demandeur. En bref, c'est sur ce moniteur, que repose la charge de créer dès l'entrée l'esprit « maison » de telle sorte que les nouveaux venus commencent à se sentir intégrés au sortir de ses mains. La deuxième partie de ce programme est spécifique de chaque métier, de chaque fonction même. Elle se place à l'arrivée à l'atelier, et son contenu doit être d'autant plus soigneusement élaboré que le métier de l'ouvrier est moins hautement qualifié ou que la spécialisation dans l'entreprise est plus marquée par rapport à la pratique générale de la profession. La réalisation de ce programme doit être bien entendu confiée au chef d'atelier, qui peut la déléguer à un de ses subordonnés, mais l'élaboration et le contrôle doivent en être assurés par une personne bien au courant de la psychologie du travail et des questions de formation.

Lorsqu'il s'agit d'ouvriers spécialisés, dont la fonction est assez spécifique de l'entreprise, mais dont la formation « sur

le tas » » ne demande guère plus de deux semaines, nous avons trouvé qu'il y a intérêt à prolonger la première partie du programme d'accueil par une « préformation » systématique.

De quoi s'agit-il? Dans la plupart des cas, les ouvriers que la sélection à l'embauche retient pour des fonctions telles que celles de monteur mécanicien, monteur tuyauteur, électricien poseur de câbles, riveur, aléseur de chaudronnerie, opérateur de machines automatiques, etc., n'ont exercé aucun métier ou indifféremment les métiers les plus divers, en général pendant des périodes relativement courtes, et dans des conditions mal définies. Presque toujours ce sont des gens qui n'ont jamais été instruits convenablement et ont échoué dans leurs tentatives personnelles d'imiter correctement les gestes du bon professionnel. Ce sont des victimes du « hard way » dont pourtant l'examen psychotechnique et l'interview révèlent un certain niveau potentiel.

Les envoyer tels quels aux ateliers ou sur le chantier, c'est neuf fois sur dix les vouer à une nouvelle expérience malheureuse. Même si la maîtrise est ouverte à l'esprit de formation et avertie des possibilités de réussite, on ne peut lui demander d'apprendre l'A B C des gestes professionnels et de redresser les habitudes défectueuses de chaque nouvel ouvrier.

Dans ce cas un stage de dix à quinze jours entre les mains d'un moniteur professionnel bien formé du point de vue pédagogique, et muni d'un petit programme de manipulation des outils les plus communs, assorti de quelques notions technologiques, rend de grands services.

Cette préformation vise un triple objectif :

— Donner une certaine habileté gestuelle aux nouveaux engagés et redresser leurs éventuelles mauvaises positions de travail;

— Préciser et affiner le pronostic de la sélection orientation à l'embauche. En découvrant par exemple certaines contre-indications d'ordre physique, ou au contraire des dispositions imprévues, le moniteur peut fournir des renseignements du plus haut intérêt au sélectionneur. De même l'observation pendant une ou deux semaines en atelier-école, permet d'assurer considérablement le pronostic vis-à-vis des attitudes caractérielles du candidat;

— Enfin l'adaptation de l'engagé à la vie de l'entreprise étant plus progressive se fait plus aisément dans ce cadre, ce qui est ici utile car l'insuffisance professionnelle est une grande cause de désorientation et de difficulté d'intégration pour le nouveau venu.

La deuxième partie du programme d'accueil n'est pas une simple mise au courant, mais un apprentissage complet qui doit être étudié comme tel.

Dans le cas de l'embauche de manœuvres et de manœuvres spécialisés dont la durée de formation n'excède pas quelques heures, l'utilité de la préformation disparaît. L'habileté gestuelle nécessaire est trop faible ou le nombre d'opérations élémentaires trop réduit pour ne pas en faire l'apprentissage direct sur le lieu du travail. Ici le programme général d'accueil, suivi d'une mise au travail guidée, suffit à couvrir les besoins.

Les problèmes de l'embauche résolus, il reste nécessaire de prévoir que le travailleur ne sera pas indéfiniment affecté à la même tâche.

Lors même que l'on dispose de personnel possédant les éléments de base du métier, des besoins de formation naissent constamment en cours du travail. Chaque production ou opération nouvelle pour l'ouvrier implique des instructions à lui donner et appelle une adaptation de ses connaissances aux circonstances de l'exécution.

Ces instructions doivent être d'autant plus détaillées et en principe d'autant plus longues que le niveau de qualification de l'ouvrier est bas.

Alors que pour un ouvrier hautement qualifié, un fraiseur, par exemple, la remise d'un plan et d'une notice relative aux outillages, vitesse d'avance et vitesse de coupe à choisir, constitue toute l'instruction, pour des ouvriers spécialisés un changement de fabrication peut impliquer tout un apprentissage secondaire. C'est le cas, par exemple, lorsque l'on veut adopter la technique de soudure à forte pénétration avec une population de soudeurs n'ayant encore travaillé qu'avec des électrodes ordinaires.

En pareil cas, un problème de choix peut se poser entre formation sur le tas ou formation en atelier-école; nous y reviendrons.

Après avoir réalisé l'adaptation des travailleurs aux tâches

qui leur sont dévolues, il est indispensable d'organiser leur promotion au sein de l'entreprise.

Une des tâches essentielles de la maîtrise est sans contredit de rechercher, déceler et favoriser les possibilités de progrès professionnel du personnel placé sous ses ordres.

Le besoin de formation en vue de perfectionnement est donc constant dans la vie journalière du chantier et de l'atelier. L'agent de maîtrise doit prendre ce rôle à cœur et répartir son effort sur tous ses ouvriers, mais on ne peut lui demander l'impossible et à un certain niveau un choix s'impose : jusqu'où le perfectionnement de la main-d'œuvre peut-il se poursuivre sur le tas, à partir de quand les sujets sélectionnés doivent-ils être groupés en école ou en stage de perfectionnement systématique ?

Il apparaît qu'à tous les moments de la carrière ouvrière dans l'entreprise, à l'embauche, au changement d'affectation, en vue d'une promotion, un choix peut devenir nécessaire entre la formation pendant le travail productif et la formation en ateliers-écoles séparés de la production.

Essayons de définir les conditions qui permettent de choisir raisonnablement.

Nous proposons d'appuyer la décision à prendre sur la considération de deux critères :

— Complexité et partant durée de la formation; dès que le temps net nécessaire à la formation excède deux à trois semaines, nous croyons qu'il y a intérêt à isoler la formation du travail productif;

— Nombre d'individus à former simultanément ou dans un délai relativement court; dès que ce nombre dépasse la dizaine, il y a intérêt à charger spécialement un moniteur de la formation.

Quand et comment convient-il de dispenser la formation systématique séparée de la production ?

Plusieurs formules ont leurs partisans :

- Cours du soir ou du dimanche;
- Séances d'instruction périodiques, interrompant le travail habituel;
- Ateliers-écoles de plein exercice.

Nous allons essayer de dégager les avantages et les inconvénients de chaque formule.

Les cours du soir et du dimanche imposent, aux élèves et aux moniteurs, une fatigue supplémentaire qui constitue un sérieux handicap de cette méthode. Il est fort à craindre que l'ouvrier se décourage avant la fin du cycle de formation. Ce risque de démoralisation est accru par le fait que l'étalement des séances d'instruction rend le cycle très long; la dispersion des séances d'instruction n'est pas favorable à un effort de concentration de la part de l'apprenti.

Nous convenons que, pour le perfectionnement des ouvriers actuellement au travail, l'enseignement du soir et du dimanche est la seule possibilité de promotion que les pouvoirs publics puissent offrir.

Mais nous déconseillons le recours à cette formule pour l'amélioration de la main-d'œuvre au sein d'une entreprise; la perte de productivité dans le travail du jour, entraînée par le surcroît de fatigue rend illusoire l'avantage économique que l'on pourrait escompter.

Les séances d'instruction périodiques jouissent d'une certaine faveur, notamment lorsqu'il s'agit de stage de perfectionnement : on y voit les avantages suivants :

— Moins grande sujétion pour les responsables de la production, qui n'ont pas à se priver de bons éléments pendant plusieurs journées consécutives; de même pour le moniteur qui dans ce cas sera souvent un agent de maîtrise utilisé en production le reste du temps;

— Possibilité pour les apprentis de réfléchir aux problèmes de perfectionnement, entre les séances, et à l'occasion de leur travail journalier.

Cependant cette méthode présente des inconvénients :

— Longue durée du cycle de formation, étiré sur de nombreuses semaines. Cette considération suffit à faire écarter la formule, lorsque, comme fréquemment en Afrique, les besoins à couvrir sont pressants;

— Manque de continuité dans l'enseignement, et surtout dans l'entraînement manuel, car nous envisageons avant tout la formation d'ouvriers. Il y a perte de formation certaine d'une séance à l'autre, par le fait du retour au travail actuel. Nous

croyons peu à la possibilité de réfléchir au perfectionnement alors que l'on est obsédé par le rythme de la production journalière;

— Difficulté de concentration sur l'objet de la formation aussi bien pour le moniteur que pour les apprentis. Le climat psychologique favorable à la formation n'a jamais le temps de s'établir;

— L'assiduité et la persévérance sont plus difficiles à maintenir que dans un stage continu. Le danger ici est surtout grave dans le chef du moniteur qui sera souvent sollicité de remettre une séance de temps à autre, par des supérieurs ayant surtout en vue la production du moment. La crainte de compromettre le résultat de la formation sera d'autant plus facilement endormie qu'on croira chaque fois n'agir ainsi qu'exceptionnellement. Immanquablement, dès qu'on s'engage sur cette voie, la formation est compromise.

Toutes ces considérations nous amènent à préférer systématiquement l'emploi d'ateliers-écoles établis sur les principes de la F. P. A. Les variations du mode d'application peuvent être grandes, en ce qui concerne l'ampleur des installations, la longueur des progressions et l'appareil de la sélection; pourvu que les quelques principes fondamentaux restent appliqués avec vigilance, les résultats sont encourageants.

On objectera les frais qu'entraîne l'installation d'un atelier spécial pour l'apprentissage. Toutefois nous pensons que s'il est de toute nécessité que l'atelier-école reproduise fidèlement les conditions de l'atelier de production, il y a un minimum de dispositions et de matériel pédagogique nécessaire pour enseigner et qui est difficilement réalisable au sein de l'atelier principal même pour des cours du soir.

Ces frais peuvent d'ailleurs aisément être proportionnés à la taille de l'entreprise et à l'objet de la formation. Le luxe et la profusion ne sont jamais indispensables, mais plutôt l'ordre, la propreté et la bonne disposition fonctionnelle qui par eux-mêmes ont une grande valeur formative.

Quant aux frais de personnel, la formule d'atelier-école de plein exercice se montrera plus économique en définitive que celle des séances périodiques. Sans doute des cours du soir suivis par des volontaires non payés sont-ils moins coûteux,

mais compte tenu des rendements comparatifs, nous doutons que l'économie soit réelle.

Nous connaissons aussi, toujours inspirés par un louable souci d'économie, des ateliers d'apprentissage, distincts de l'atelier de production, mais sortant des pièces identiques et utilisées aux mêmes fins industrielles.

En soi la formule est intéressante, d'abord parce qu'il y a récupération au moins partielle de la matière et de la main-d'œuvre utilisées pendant la période d'apprentissage. Secondement, il est d'excellente pratique en matière de formation de faire faire l'apprentissage sur des travaux appartenant réellement à la pratique industrielle de l'entreprise et dans les conditions techniques mêmes de l'atelier de production.

Toutefois, il faudra bien prendre garde qu'ici le souci de formation est impérativement prépondérant, et celui de production, accessoire. C'est-à-dire que le choix des travaux répondra au souci d'établir une progression valable, et non à celui de tenir un planning d'exécution. Secondement, les temps fixés pour l'exécution le seront uniquement en fonction de la courbe d'apprentissage, à l'exclusion de toute arrière-pensée de délai de fourniture. Pour cette raison, même si des pièces fabriquées au centre d'apprentissage sont utilisées commercialement, elles doivent entrer pour mémoire dans le prix de revient des fabrications. Les frais d'apprentissage doivent faire l'objet d'un compte séparé, dont la responsabilité incombe à la Direction et non au chef d'atelier productif.

La formation « sur le tas » si décriée, l'a surtout été tant que l'absence de méthode l'a rendue aléatoire, imprécise, longue et pénible. Mais ici, comme souvent, une même proposition peut contenir le meilleur et le pire. On pourrait avancer que c'est avant tout une révolution dans l'état d'esprit des populations industrielles qui permet de faire de la formation sur le tas un outil de valeur pour la promotion du travail.

Le monde du travail a hérité pendant des siècles des habitudes et des réflexes de l'artisanat moyenâgeux. La maîtrise dans un métier était considérée comme une sorte de propriété privée, dont seuls pouvaient hériter quelques familiers choisis d'après des critères parfois très éloignés des aptitudes professionnelles. C'était la pratique du compagnonnage. Par dérivation, au cours de la formation des catégories sociales dans le monde

industriel, un esprit de conservatisme soupçonneux s'est développé, l'ouvrier qualifié protégeant ombrageusement ses tours de main à la fois de la curiosité de l'aide moins expérimenté et de celle du patron ou de ses représentants dans la hiérarchie industrielle. La même attitude s'est développée longtemps aux différents échelons de cette hiérarchie et surtout aux degrés inférieurs. Il a fallu les transformations progressives du milieu industriel et les chocs psychologiques créés par les crises et les conflits mondiaux des cinquante dernières années pour que s'installe un nouvel état d'esprit radicalement opposé : l'exaltation du travail d'équipe en regard du travail individuel, l'extension du besoin de solidarité à l'ensemble de la population de l'entreprise, enfin le souci de la recherche systématique opposé aux découvertes aléatoires.

Dès lors on assiste à la mise au point de plusieurs méthodes de formation active dans l'entreprise, dont le but affirmé est de mettre à profit pour la collectivité l'expérience de chacun de ses membres.

Dans nos pays occidentaux, la plus connue de ces méthodes est le T. W. I. (Training within industry) anglo-saxon, qui a été adapté à la mentalité de diverses nations et notamment en Belgique par le C. O. F. C. E. C'est par le canal de ce groupement que le Congo belge a pris contact avec les méthodes de formation active dans les entreprises.

Il n'est pas inopportun de souligner que le T. W. I. a pris naissance aux Etats-Unis dans un pays où les attaches du monde du travail avec les vieilles traditions artisanales étaient les moins fortes et où les ressources en ouvriers hautement qualifiés, donc fort individualisés, étaient relativement faibles.

C'est dans une pareille population que le climat est le plus favorable, tandis que le besoin d'instruction est le plus pressant.

Un rapprochement s'impose aussitôt entre les conditions ainsi postulées et la situation de fait que nous trouvons au Congo. Le T. W. I. a été conçu comme un outil permettant à un personnel de maîtrise bien formé, de tirer le meilleur parti d'une force de travail peu évoluée en regard des tâches industrielles. Dans les pays européens de vieille civilisation industrielle, cette conception doit être quelque peu nuancée; au

Congo on peut dire qu'elle trouve un champ d'application presque idéal.

Le T. W. I. propose trois programmes au personnel de cadre des entreprises : formation à l'instruction du personnel, formation à l'amélioration des méthodes de travail, formation à l'amélioration des relations humaines dans l'entreprise.

Dans les limites de la présente note, nous ne retiendrons que le premier de ces programmes.

Le programme T. W. I. donne aux cadres quelques principes apparemment élémentaires, mais trop souvent méconnus, et une méthode systématique pour résoudre leurs problèmes d'instruction de la main-d'œuvre : tout d'abord déterminer ce qui doit être appris, qui il faut instruire, et à quel moment l'instruction devra être terminée.

On procède par analyse élémentaire des différentes tâches à accomplir par le groupe considéré. On pointe pour chaque membre du groupe les tâches qu'il connaît suffisamment. Le document utilisé à cet effet est un tableau à double entrée auquel on donne le nom de tableau de formation. Les lignes du tableau permettent d'analyser les besoins de formation de chaque individu du groupe en regard des diverses tâches à accomplir. Les colonnes permettent d'analyser les disponibilités de main-d'œuvre offertes par le groupe pour l'exécution de chacune des tâches.

Il ne faut pas en dire davantage pour faire comprendre l'utilité d'un pareil outil dans la gestion d'une équipe, d'un atelier, d'un bureau ou d'un service. Les besoins de formation étant analysés, définis et planifiés, il reste à les combler par l'instruction.

Il faut préparer toute instruction et pour la préparer on procède à une analyse sommaire du travail à exécuter.

Cette analyse conduit à décomposer le travail en phases qui puissent constituer les étapes progressives de l'apprentissage. C'est la partie la plus délicate de la préparation. En principe chaque phase doit comporter une action unique et bien délimitée. Pour chaque phase l'analyse est poussée davantage dans le détail. On recherche les points-clés, c'est-à-dire les gestes qu'il convient de faire ou d'éviter, les signaux de toutes espèces qui renseignent valablement sur la réussite ou l'échec de l'opération.

Les résultats de l'analyse sont consignés sur un second document, la feuille de décomposition, où sont notées les différentes phases avec en regard les points-clés relatifs à chacune d'elles.

La feuille de décomposition est l'outil de l'instructeur. Elle lui permet de donner une instruction complète, claire et méthodique, en vue de laquelle les promoteurs de T. W. I. recommandent d'appliquer les principes suivants :

— Mettre l'apprenti en confiance; ceci est surtout important lorsqu'il s'agit d'un nouvel engagé que l'on va initier au travail dans l'équipe qui le reçoit;

— Veiller à ce que la position de l'apprenti par rapport à l'instructeur et à la tâche à exécuter lui permette de suivre la démonstration à peu près sous l'angle où il aura à faire le travail. Par exemple, ne pas placer l'apprenti en miroir face à l'instructeur, de façon qu'il voie le travail de la main gauche s'effectuer à sa droite et vice versa;

— Dans l'exposé, détacher nettement chaque phase, l'expliquer complètement en usant de tous les moyens de communication utiles : explications verbales, croquis, démonstration manuelle, et sans oublier aucun point-clé; ne jamais s'exposer à devoir revenir sur une phase déjà expliquée;

— Après une première démonstration très analytique de la tâche, reprendre l'ensemble en indiquant les phases, mais sans interrompre cette fois le cours du travail;

— Mettre l'apprenti à l'épreuve : il ne faut jamais avec un apprenti quelconque, et surtout avec un Congolais, poser une question du type : « Avez-vous compris? » Immanquablement la réponse est affirmative et n'a aucune signification; le oui est motivé, non par la conscience de savoir de quoi il s'agit, mais plutôt par la crainte de perdre la face, et plus encore par le désir de satisfaire le chef. La première mise à l'épreuve, comme la première démonstration sera très analytique, et sera conduite phase après phase, l'apprenti s'efforçant d'expliquer les gestes qu'il fait, et d'explicitier les points-clés, l'instructeur redressant et commentant à chaque phase les erreurs de l'apprenti. Il faut que l'instructeur obtienne la plus grande participation de l'apprenti dans la recherche et la correction des

défauts, il doit suggérer les solutions et chercher dans la plus large mesure à les faire énoncer par l'apprenti lui-même;

— L'apprentissage ne peut être considéré comme terminé que lorsque l'apprenti a réussi à refaire le travail à peu près comme l'instructeur l'a démontré en deuxième exécution, c'est-à-dire, en marquant les phases, mais sans arrêter le rythme du travail;

— Enfin, l'instructeur doit suivre l'apprenti dans le travail, contrôler ses progrès, redresser les déviations du mode opératoire correct; il doit aussi lui indiquer à qui il faut s'adresser pour résoudre les difficultés imprévues surgissant en cours de travail. Celui qu'il désigne à cet effet doit être choisi soigneusement pour ses qualités professionnelles d'une part, et son esprit de coopération d'autre part.

Le T. W. I. trace aux cadres de l'entreprise, une ligne de conduite rationnelle et bien définie, jalonnée par quelques solides principes quasi évidents à force d'être naturels. Il ne faut pas croire pour autant que l'animateur T. W. I. soit accueilli comme le Messie parmi les agents chevronnés qui composent les cadres d'une entreprise. L'évidence et la logique du système ne sont pas les moindres obstacles psychologiques qu'il faut surmonter pour convaincre la maîtrise. Celle-ci s'imagine n'avoir pas à apprendre des choses aussi simples et lorsqu'on lui démontre que, pour élémentaire que soit la méthode, elle l'ignore à longueur de journée on risque de la voir se cabrer par crainte de subir des reproches de la part des supérieurs ou d'encourir le ridicule.

Il faut donc un doigté certain pour amener les cadres d'une entreprise à s'intéresser et à coopérer à un programme de T. W. I.

A notre avis, il est indispensable de s'adresser à la hiérarchie de l'entreprise dans sa totalité pour obtenir un résultat.

Il faut obtenir non seulement l'accord de la direction, mais sa coopération active ainsi que celle des cadres supérieurs. Certes, en Amérique le T. W. I. est présenté comme une méthode élaborée pour les contremaîtres, et il est possible qu'elle soit acceptée comme telle aux Etats-Unis, sans soulever d'autre question.

En Europe, et en particulier en Belgique, la maîtrise réagit souvent tout différemment. Elle regimbe et se désintéresse

d'une méthode qu'on lui vante et qu'on lui demande d'appliquer, alors qu'elle continue à ne recevoir de ses chefs que des instructions hâtives et mal préparées. Il faut que l'esprit de T. W. I. soit diffusé dans toute l'entreprise, du haut vers le bas.

Tout autre est l'état d'esprit si le contremaître apprécie la méthode parce qu'il voit l'ingénieur s'astreindre à la pratiquer pour améliorer les communications entre eux deux. En définitive, la formation active, sous quelque forme qu'on la pratique, vaut surtout par la prise de conscience qu'elle provoque dans l'esprit de tous les chefs quel que soit leur grade.

Dans cette perspective, notons qu'après avoir éveillé l'intérêt et ouvert l'esprit à de nouveaux problèmes, il faut entretenir cet état et en perpétuer la vivacité. C'est le rôle de celui que, dans la terminologie anglo-saxonne, on nomme le « follow-up officer ».

Celui-ci doit occuper un rang assez élevé dans la hiérarchie de l'entreprise et en connaître à fond les hommes et les techniques. Son rôle est à la fois d'être un animateur et un conseiller, et de contrôler les résultats obtenus.

Le T. W. I. est une formation applicable aux cadres, et par conséquent pour de nombreuses années encore réservée à la formation d'agents européens qui portent exclusivement le fardeau de la formation systématique de l'ouvrier congolais.

Nous pensons toutefois que dès maintenant la formation assurée aux meilleurs éléments de la main-d'œuvre congolaise pourrait diffuser en quelque sorte par contact et faire tache d'huile dans la population ouvrière. C'est si l'on veut une nouvelle façon d'utiliser le compagnonnage ancien.

Pour tirer le maximum de cette pratique, il faut la rendre systématique dans sa préparation et son contrôle. Expliquons-nous par un exemple.

Un groupe d'apprentis ayant reçu une formation du type F. P. A. est mis au travail en production. Il y a intérêt, pensons-nous, à les laisser groupés dans la même équipe placée sous l'autorité de leur moniteur rentrant alors dans la maîtrise productive.

Au bout d'une période d'entraînement pratique, à déterminer selon le métier, l'équipe sera composée d'ouvriers de niveau professionnel au moins égal à celui des meilleurs parmi les anciens ouvriers.

A ce moment, le contremaître, ancien moniteur, aura pu juger des éléments les plus capables professionnellement et possédant en même temps le meilleur comportement vis-à-vis de leurs coéquipiers.

Il sera alors possible de dédoubler l'équipe et de placer à côté de chaque ouvrier sélectionné à cet effet, un compagnon moins qualifié, ou n'ayant qu'une formation partielle dans l'une des opérations du métier. Ce compagnon aura été choisi en fonction de ses résultats à un examen psychotechnique et de ses notes professionnelles antérieures.

Au bout d'une nouvelle période de travail en production, les compagnons qui auront montré les meilleures possibilités d'apprentissage seront pris en main par un moniteur pour cycle de perfectionnement suivant la formule F. P. A. mais de durée plus courte, puis ils constitueront une nouvelle équipe d'ouvriers qualifiés sous la conduite de leur moniteur.

Quels que soient les moyens mis en œuvre pour réaliser au sein de l'entreprise la formation et la promotion des travailleurs, il est indispensable qu'il soit gardé trace des résultats obtenus.

Pour que le meilleur parti soit tiré de l'effort entrepris par la direction et les cadres d'une entreprise en vue de la formation des ouvriers congolais, nous pensons qu'aux activités traditionnelles des services de main-d'œuvre doivent s'ajouter des prestations auxiliaires : sélection, orientation et notation professionnelle du personnel.

Pour augmenter les chances de succès dans la formation ainsi que dans l'adaptation au métier, il faut chercher à établir méthodiquement un pronostic valable pour chaque candidat. Pour des raisons à la fois techniques, économiques et sociales, on ne saurait se contenter d'écrémer le lot des candidats à l'embauche quelles que soient les fonctions à pourvoir et de rejeter le résidu. C'est pourquoi la sélection doit se compléter par l'orientation. Enfin, il serait vain de pratiquer l'une et l'autre sans disposer d'un moyen de contrôle de la validité des pronostics. Pour cela il faut suivre chacun des individus appartenant à l'entreprise. Les très grandes compagnies ayant plusieurs sièges d'exploitation peuvent avoir un service psychotechnique complet, faisant lui-même la mise au point de ses opérations de validation. Pour des entreprises moins puissantes,

il suffit qu'un agent du service de main-d'œuvre soit formé comme opérateur pour l'administration de batteries dont l'entreprise aura demandé la mise au point à un organisme scientifique spécialisé qu'il chargera également du contrôle des résultats ⁽¹⁾.

Cet agent devra néanmoins être choisi très soigneusement. Nous pensons que la préférence doit être donnée à un agent de maîtrise ayant effectivement commandé des ouvriers congolais, très ouvert aux problèmes de formation et dont le niveau de culture générale soit suffisant pour qu'il assimile la formation de sélectionneur.

Il sera judicieux que cet agent ait acquis également une bonne formation d'analyste des méthodes de travail et si possible de moniteur technique.

Quelle que soit l'ampleur de l'appareil de sélection et de formation que l'entreprise peut mettre en œuvre, il lui faut un outil de contrôle.

Pour atteindre ce but, il faut mettre sur pied un dispositif de notation professionnelle.

Ici encore, c'est à l'ensemble des cadres de l'entreprise qu'un effort de formation sera demandé pour apprendre à apprécier le plus objectivement et rigoureusement possible les prestations et le comportement des hommes qui travaillent sous leur conduite.

Les cadres auront à juger leurs subordonnés sous les angles tels que :

- Connaissance ou éducatibilité au travail;
- Qualité et quantité de travail produit;
- Degré de coopération;
- Discipline;
- Autorité sur les subordonnés.

L'exécution de ces notations sera confiée aux agents de maîtrise; toutefois leur déclenchement périodique, leur rassemblement et leur exploitation seront du domaine de l'agent du service de main-d'œuvre.

⁽¹⁾ Le Centre Médical et Scientifique de l'Université de Bruxelles en Afrique centrale (CEMUBAC) a mis sur pied à Léopoldville un centre de psychologie du travail qui collabore avec les entreprises dans ce domaine.

Il est nécessaire en outre que la politique générale et la philosophie de l'ensemble du système soient contrôlées par un membre de l'état-major de direction de l'entreprise, qui suivant les dimensions de celle-ci peut être soit un spécialiste, chef du service de psychologie du travail, soit une personnalité appartenant à une autre discipline, mais suffisamment informée et chargée d'assurer la liaison avec l'organisme conseil spécialisé extérieur à la firme.

*
**

CONCLUSIONS

La formation professionnelle des travailleurs conditionne l'évolution des industries congolaises et, sur un plan plus large, le développement économique du pays.

Les problèmes y relatifs méritent de retenir, et retiennent effectivement, l'attention des services gouvernementaux, qui ont la charge d'organiser l'enseignement général et professionnel.

Mais la grande majorité des travailleurs se forment au sein des entreprises qui les occupent; cette formation incombe au cadre de maîtrise européen. Le recrutement de ce cadre s'effectue généralement sur la base des connaissances professionnelles, indispensables certes, mais insuffisantes parce qu'elles ne postulent pas la formation pédagogique nécessaire. C'est à la direction des entreprises qu'il appartient de combler cette lacune en instaurant des méthodes qui facilitent la tâche de formation, permettent d'en apprécier les résultats et assurent la promotion des meilleurs travailleurs.

En s'organisant de la sorte, les entreprises apporteront leur coopération à l'œuvre entreprise par la Belgique en Afrique centrale.

L'utilisation de l'énergie hydroélectrique du Bas-Congo

par W. L. DE KEYSER et I. de MAGNEE,
Professeurs à l'Université Libre de Bruxelles

L'aménagement hydro-électrique du bief Léopoldville-Matadi du fleuve Congo est plus que jamais à l'ordre du jour et son étude, qui est en elle-même une vaste entreprise, s'est notablement intensifiée depuis un an. Déjà les premiers sondages fouillent le sous-sol aux emplacements proposés pour le barrage de retenue et les centrales hydro-électriques.

Rappelons que cette étude a effectivement commencé en 1952, par la création du Syndicat pour le Développement de l'Electrification du Bas-Congo (Sydelco), qui associe à l'Etat nos grandes Sociétés et Bureaux d'Etudes spécialisés dans l'aménagement et l'équipement des sources d'énergie hydro-électrique.

En juin 1955, M. P. Geulette, président de la Société des Forces hydro-électriques de l'Est et du Bas-Congo, présentait à l'Académie royale des Sciences coloniales ⁽¹⁾ l'inventaire des données recueillies par Sydelco concernant le site d'Inga, où le fleuve présente une dénivellation de 96 mètres dans une boucle de 26 kilomètres de développement. Suivant la corde de cette boucle, mesurant 16 kilomètres, un petit affluent a creusé une vallée qui sera mise à profit pour dériver une partie des eaux du fleuve vers les turbines des centrales.

Ce site constitue, rappelons-le, la plus grande concentration d'énergie hydraulique potentielle connue au monde : le débit d'étiage est d'au moins 20.000 m³ par seconde et pourrait fournir une puissance brute de près de 20 millions de

⁽¹⁾ *Considérations sur l'aménagement hydro-électrique du fleuve Congo à Inga*, Académie royale des Sciences coloniales. Mémoires in-8°, Nouvelle série, t. II, fasc. 3, 1955

kW. Le « projet Inga » constitue une entreprise gigantesque, qui peut sembler chimérique ou du moins prématurée, si on la compare par exemple à la puissance électrique totale installée en Belgique en 1954, soit 2.800.000 kW ou à la consommation actuelle au Bas-Congo, qui est très faible.

Mais dans les pays civilisés, l'accroissement des besoins d'énergie est réellement vertigineux : d'après le rapport Paley, les Etats-Unis, dont la puissance installée était de 110 millions de kW en 1954, devraient disposer de 300 millions de kW en 1975. La puissance hydro-électrique installée y était de 20,4 millions de kW en 1952.

On sait que l'énergie hydro-électrique reste, et restera sans doute, l'énergie la moins chère. Il en résulte que les industries grandes consommatrices d'énergie se déplacent automatiquement vers les régions accessibles riches en énergie hydraulique. Elles tendent de plus en plus à s'installer dans des régions où la densité de population et le degré d'industrialisation ne créent pas de compétition dans l'emploi de l'énergie.

Le site d'Inga, situé à courte distance du port atlantique de Matadi, ne peut manquer de constituer un pôle d'attraction, à l'échelle mondiale, pour ce type d'industries. C'est ce qui justifie, indépendamment de toute autre considération, l'intensification des études et l'établissement d'un projet pour l'installation d'une première tranche.

Cette année, le Gouvernement a institué un « concours » d'idées » concernant l'aménagement d'Inga. Plusieurs de nos grandes Sociétés spécialisées et de nos Bureaux d'Etudes y participent. Le secteur privé prend désormais une part importante aux études et projets en cours, dont les travaux de Sydelco fournissent les principales données.

*
**

L'étude de l'aménagement d'Inga n'a de sens qu'en fonction de l'utilisation industrielle de cet énorme réservoir d'énergie bon marché. C'est dans cette direction que les études sont le moins avancées.

Ce n'est que tout récemment, en juillet dernier, qu'un premier pas a été franchi par la création, au capital de 250 millions de francs, du *Syndicat belge de l'Aluminium*.

Ce Syndicat groupe non seulement les Sociétés belges qui s'occupent de la mise en œuvre de l'aluminium, mais l'ensemble des Banques belges et plusieurs grandes Sociétés d'entreprises. Il a un caractère vraiment national et groupe toutes nos compétences et nos moyens d'action, dans un domaine qui ne correspond pas à une tradition industrielle de notre pays et où des associations ou des conventions avec des groupes étrangers s'imposent.

Cette dernière nécessité découle notamment du fait que, dans l'état actuel de nos connaissances, la mise en œuvre de matières minérales se trouvant au Congo même, à distance économique de transport de l'estuaire du fleuve, n'assurerait que pour une faible partie les besoins d'une grande industrie de transformation. Par contre, la côte occidentale de l'Afrique, dans son ensemble, est riche en matières premières intéressantes et le bon marché relatif des transports maritimes place les gisements de ces matières dans l'orbite économique du « projet Inga ».

L'étude de l'utilisation de l'énergie du Bas-Congo sort donc immédiatement du cadre des ressources propres de notre Colonie. Elle se limite d'autre part aux opérations métallurgiques et chimiques qui absorbent une grande quantité d'énergie par tonne de produit fini.

*

**

Dans le cadre ainsi défini, les auteurs ont rassemblé en 1955 des données sur la disponibilité et la mise en œuvre de ces matières premières et présenté des suggestions concernant l'installation de fabrications électrométallurgiques et électrochimiques, avec calcul des consommations d'énergie correspondantes.

Ce travail a été présenté sous forme de mémoire à la séance du 27 janvier 1956 de la Classe des Sciences techniques de l'Académie royale des Sciences coloniales^(*). Dans ce qui suit, nous en donnerons quelques extraits, en espérant que ce travail sera rapidement dépassé par le progrès des études approfondies qui viennent de débiter.

(*) Mémoires in-8°, Nouvelle série, t. IV, fasc. 2 (65 pages).

RESSOURCES MINIÈRES

Un ensemble d'industries qui soit à l'échelle du réservoir d'énergie hydro-électrique du Bas-Congo ne peut se concevoir que sur la base d'un approvisionnement facile et assuré de très grands tonnages de matières minérales. Il n'y a que de rares exceptions à cette règle (ammoniaque, eau lourde).

Ces matières minérales sont les produits pondéreux à faible valeur intrinsèque, disons en général inférieure à 1.000 ou 1.500 francs à la tonne. Ils ne peuvent supporter que des transports à courte distance par voie de terre (route, chemins de fer, navigation intérieure).

Pour les usines axées sur l'énergie du bas-fleuve, les matières premières indispensables ne peuvent arriver économiquement que par voie maritime, en provenance de gisements situés eux-mêmes à proximité des côtes de l'Atlantique. Cette proximité doit être telle que ces matières débouchent dans un port bien équipé, à un prix compétitif sur le marché international.

Les ressources minérales de la côte occidentale de l'Afrique, par rapport auxquelles l'estuaire du Congo est particulièrement bien situé, comprennent celles, très limitées, du Bas-Congo. Les matières premières dont les gisements sont situés dans l'Est de notre Colonie ne pourraient alimenter les industries en question que dans les rares cas où leur valeur intrinsèque est largement supérieure au coût de leur transport vers Matadi ou Lobito (minerai riche de manganèse, blende crue ou grillée). Encore faut-il qu'il n'y ait pas avantage à les traiter sur place au Katanga ou au Kivu, en utilisant l'énergie hydro-électrique installée ou en voie d'installation dans ces régions.

A la lumière de nos connaissances actuelles sur les ressources minérales de la côte occidentale de l'Afrique, on peut affirmer qu'un grand port industriel établi dans l'estuaire du fleuve Congo disposerait, dans des conditions de transport avantageuses, de nombreuses matières premières minérales : bauxites et latérites alumineuses; minerais de fer et de manganèse; phosphates de chaux et d'alumine; chlorure de sodium, potasse et gypse; ilménite et magnétite titanifère; blende; cal-

caire; minerais de vanadium-plomb; chromite; béryl; fluorine.

La situation est moins favorable en ce qui concerne les combustibles solides et, peut-être, les matières utilisables pour la fabrication de l'acide sulfurique.

La situation actuelle ne peut qu'évoluer favorablement au fur et à mesure que de nouvelles découvertes minières se font à la faveur de la prospection qui s'intensifie tout le long des côtes atlantiques de l'Afrique. Contrairement à ce qui était le cas avant la guerre, cette propection s'adresse de plus en plus à des matières minérales pondéreuses à faible valeur intrinsèque. Certaines de celles-ci n'ont pas fait l'objet d'évaluations sérieuses, parce qu'elles ne pouvaient présenter un intérêt économique immédiat. Il en existe d'ailleurs qui ne sont pas couvertes par des permis ou concessions. La réalisation du projet Inga les valoriserait. C'est pourquoi il serait sage, de la part des promoteurs de ce projet, de prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

Répetons que, dans l'état actuel de nos connaissances, le Congo lui-même ne peut contribuer que pour une faible partie à l'approvisionnement des importantes industries électrométallurgiques et électrochimiques. Sous réserve de découvertes nouvelles, le Bas-Congo proche de l'estuaire ne peut fournir que du calcaire en abondance, du phosphate médiocre, des latérites alumineuses et de faibles quantités de minerais de cuivre, zinc, plomb et vanadium. On peut y ajouter des sables et calcaires bitumineux.

C'est peu de chose et la conclusion inévitable est que l'utilisation de la formidable puissance potentielle du bas-fleuve commande la mise en œuvre de grandes quantités de matières premières minérales en provenance de gisements situés hors du Congo, de préférence ceux existant le long de la côte atlantique de l'Afrique. Elles proviendront donc de territoires d'appartenance ou d'influence anglaise, française, portugaise ou sud-africaine.

Il n'y a guère de doute que, par la provenance de son approvisionnement, le complexe industriel à créer présente un caractère international, quelle que soit la façon dont les détenteurs de ressources minérales en question seront associés au projet. Ce caractère international se maintient pour les produits fabriqués, dont le volume sera nécessairement hors de pro-

portion avec les besoins de la Belgique et du Congo. Leur vente doit être assurée.

FABRICATIONS ÉLECTROCHIMIQUES ET ÉLECTROMÉTALLURGIQUES.
FABRICATIONS ANNEXES.

Parmi les fabrications envisagées, il apparaît que l'aluminium présente le plus grand avenir de tous les métaux dont la production exige une consommation importante d'énergie électrique.

La production et la consommation mondiales de ce métal augmentent en effet à un rythme particulièrement rapide. Largement inférieure à un million de tonnes avant 1940, elle dépassait 1.500.000 tonnes en 1950, pour atteindre 2.817.000 tonnes en 1954 et un record de 3.109.000 tonnes en 1955.

A ce rythme, les prévisions du « Rapport Paley », soit 4.000.000 de tonnes en 1975, seront largement dépassées, pour autant que la production parvienne à suivre la demande mondiale. Tous les ans, de nouvelles usines sont mises en marche et d'autres étendent leur capacité de production.

Notons qu'en 1954, la Belgique a importé environ 18.400 tonnes d'aluminium brut de première fusion, pour une valeur de 405 millions de francs.

Malgré les grands développements de l'industrie de l'aluminium aux Etats-Unis et au Canada, il semble bien que l'on tende dans ces pays vers une limite, parce qu'il ne paraît pas possible de développer dans le même rapport la production d'énergie hydro-électrique à bon marché et parce qu'il y a compétition pour son utilisation.

Pour ces raisons il semble donc que la fabrication de l'aluminium dans le Bas-Congo se présentera favorablement.

Toutefois, le Bas-Congo belge ne dispose pas de bauxite. Cependant il en existe d'importantes réserves sur la côte occidentale d'Afrique. Elles peuvent être amenées à pied d'œuvre par voie maritime, dans des conditions avantageuses par rapport aux autres utilisations de ces ressources.

Notons d'autre part que si, dans un avenir plus ou moins éloigné, les ressources en bauxite venaient à se raréfier, d'autres matériaux pourraient être pris en considération, tels par exem-

ple les kaolins et les latérites, dont il existe d'énormes quantités dans le Bas-Congo.

Durant la guerre, s'étant trouvés devant ce problème, les alliés ont mis en route diverses usines pilotes pour étudier le traitement de matériaux silico-alumineux.

Le rapport Paley conclut de l'étude des réserves de bauxite se trouvant dans le monde, que le gouvernement des Etats-Unis devrait patronner la poursuite de la mise au point des méthodes de traitement des minerais à plus faible teneur en alumine et à plus haute teneur en silice.

Dès à présent la société Anaconda étudie à l'échelle industrielle l'utilisation de matériaux argileux à environ 20 % Al_2O_3 .

L'un de nous a fait un examen critique des procédés étudiés pendant la guerre. Un résumé de ce travail a fait l'objet d'une publication dans la *Revue Technique de l'A. I. Br.* (3).

Des essais effectués au laboratoire de Chimie industrielle de l'Université de Bruxelles ont permis d'apporter certains perfectionnements à celui de ces procédés qui nous a paru le plus intéressant, lesquels permettraient sans doute d'en améliorer la rentabilité (4).

Il faudrait d'autre part, le plus rapidement possible, faire un inventaire des latérites du Bas-Congo, en s'attachant essentiellement à rechercher des matériaux riches en alumine et d'une teneur relativement faible en silice.

Tout en mettant l'accent sur ces travaux qui seront certainement utiles dans l'avenir, il convient toutefois, dans une première étude, de nous baser sur l'emploi de bauxites dont les gisements se trouvent dans un rayon suffisamment proche de l'usine envisagée.

La fabrication classique d'aluminium à partir de bauxite exige, en dehors du minerai et de l'énergie électrique, l'emploi d'importantes quantités de cryolithe, de soude caustique et de coke de pétrole.

Les tableaux suivants résument quelques données concernant la consommation d'énergie électrique et celle des matières

(3) W. L. DE KEYSER, *Considérations sur la fabrication de l' Al_2O_3 à partir de l'argile par les procédés modernes* (*Revue A. I. Br.*, n° 2, 1949).

(4) W. L. DE KEYSER, *L'action de KCl et de NaCl sur le kaolin à haute température* (27^e Congrès de Chimie Industrielle, sept. 1954).

premières qu'exige la fabrication de l'aluminium par le procédé Bayer.

Dans la dernière colonne, nous avons indiqué les besoins d'une usine fabriquant 500.000 tonnes d'aluminium par an, c'est-à-dire la production qu'aura l'usine de Kitimat (Colombie britannique) lorsqu'elle sera achevée. La plus grosse usine actuelle est Arvida (Québec). Elle produit 354.000 tonnes d'aluminium.

I. *Matières premières.*

	Par tonne de métal (kg)	Pour 500.000 t de métal (tonnes)
Bauxite (60 % Al_2O_3)	4.100	$2,05 \cdot 10^6$
Cryolithe + CaF_2	100	$0,5 \cdot 10^5$
NaOH (76 %)	122,5	$0,60 \cdot 10^5$
Coke de pétrole.	750	$0,37 \cdot 10^6$

II. *Energie électrique (production Al_2O_3 et Al).*

	Par tonne de métal (kWh)	Pour 500.000 t de métal (kWh)
Métallurgie	22.050	$11,025 \cdot 10^9$
Fabrication de l' Al_2O_3 à partir du minerai	600	$0,300 \cdot 10^9$
	22.650	$11,325 \cdot 10^9$

Le coke de pétrole pourrait être fourni en partie par la grande usine de raffinage d'huile brute que la Société Petrofina construit à Loanda (Angola).

En plus de la fabrication de l'aluminium, il y a lieu d'envisager celles de l'eau lourde, de l'ammoniac synthétique, de la cyanamide calcique, de l'urée et d'autres engrais azotés; celles d'engrais phosphatés (acide phosphorique et phosphate), de titane métallique; la production de ferromanganèse et de manganèse pur, du béryllium, du carbure de silicium et d'alumine, de graphite artificiel (notamment celle du graphite nucléairement pur), de silicium et de ses alliages, du magnésium ainsi que de l'uranium métal U235.

Utilisation de l'énergie et de la puissance installée

L'on peut faire un calcul approximatif de l'énergie électrique consommée et de la puissance installée suivant diverses hypothèses de production.

Le tableau ci-après donne trois hypothèses évidemment arbitraires, mais non déraisonnables. Le volume de plusieurs fabrications « annexes » est d'ailleurs fixé de façon à utiliser et valoriser les sous-produits que donnent les fabrications qui les précèdent dans le tableau.

1^{re} Hypothèse

	Production en t annuelle	Energie consommée en kWh	Remarques
Aluminium	00.000 t	12,33·10 ⁹	L'énergie englobe les installations annexes (C, NaOH). Utilisant H ₂ sous-produit de la fabrication de la soude.
NH ₃	13.900 t	0,0188·10 ⁹	
Titane.	10.000 t	0,35·10 ⁹	
Ferro-Mn	200.000 t	0,64·10 ⁹	
Mn pur (électrolyse)	1.000 t	0,0085·10 ⁹	
Ferro-silicium	100.000 t	1·10 ⁹	
Silicium pur	5.000 t	0,1·10 ⁹	
Graphite industriel	3.000 t	0,03·10 ⁹	
Graphite nucléaire	1.000 t	0,016·10 ⁹	
Acide phosphorique (85 %)	150.000 t	0,57·10 ⁹	
Carbure de silicium	5.000 t	0,047·10 ⁹	
Alumine (abrasif)	10.000 t	0,035·10 ⁹	
Total		15,1453·10 ⁹	

$$\text{Soit } \frac{15,15 \cdot 10^9}{300 \times 24} = 2,10 \cdot 10^6 \text{ kW de puissance moyenne utile.}$$

2^{me} Hypothèse

Aluminium	1.000.000 t	24,66·10 ⁹ kWh
NH ₃ (sous-produit NaOH)	27.800 t	0,0376·10 ⁹ kWh
Autres productions de même qu'au (1 ^o) :		
Consommation totale :		27,505·10 ⁹ kWh
Puissance moyenne utile :		3,82·10 ⁶ kW

3^{me} Hypothèse

Aluminium	1.000.000 t	24,66·10 ⁹ kWh
NH ₃ (sous-produit NaOH)	27.800 t	0,0376·10 ⁹ kWh
NH ₃ (sous-produit eau lourde)	300.000 t	0,404·10 ⁹ kWh
Eau lourde	50 t	3,5·10 ⁹ kWh
Autres produits de même qu'au (1°) :		
Consommation totale :		31,409·10 ⁹ kWh
Puissance moyenne utile :		4,36·10 ⁹ kW

CONCLUSIONS

Pour les seules fabrications envisagées, les tableaux récapitulatifs arrivent pour les puissances moyennes utiles à :

1^{re} hypothèse 2,1 millions de kW

2^e hypothèse 3,82 millions de kW

3^e hypothèse 4,36 millions de kW.

Nous sommes, bien entendu, encore loin de l'utilisation industrielle des 20 millions de kW disponibles à Inga. Il paraît d'ailleurs impossible de faire d'emblée d'aussi importantes installations.

Toutefois, tenant compte de ce que nous avons dit des consommations croissantes d'énergie, tout doit être prévu dès le début pour ne pas rendre impossible dans la suite l'utilisation de l'ensemble de l'énergie disponible. Il ne faudrait pas compromettre l'avenir pour réaliser des économies au départ.

L'étude de l'emploi de l'énergie hydraulique du Bas-Congo s'impose à nous impérieusement, car nous n'en sommes plus, comme en 1928, à n'envisager ce problème que sous le seul angle de la rentabilité immédiate.

Nous avons d'ailleurs montré par des exemples que l'utilisation de 4 à 5 millions de kW dans un avenir prévisible, n'est pas du domaine de la mégalomanie.

La consommation mondiale d'énergie monte en flèche. D'ici peu, que nous le voulions ou non, l'utilisation de l'énorme réservoir d'énergie que constitue le fleuve Congo sera une nécessité à l'échelle mondiale.

Certaines industries grandes consommatrices d'énergie devront logiquement se déplacer vers les sources non utilisées, où elles ne seront pas en compétition avec de nombreux autres consommateurs.

Dans ces conditions, la seule politique valable est de nous mettre immédiatement à l'ouvrage, faute de quoi, dans dix ans, nous ne trouverons pas en Belgique les techniciens nécessaires pour collaborer efficacement à cette vaste entreprise, qui risquera, alors, de nous échapper complètement.

Les études économiques et industrielles à elles seules constituent une tâche gigantesque. Notre modeste travail ne fait qu'esquisser bien incomplètement quelques-unes des données de ces vastes problèmes.

Pour chacune des industries que nous avons passées en revue, l'étude approfondie devrait être confiée à des spécialistes et sans doute, devra-t-on, dans plusieurs domaines, avoir recours à des étrangers.

Mais nous estimons que, dès le début, de jeunes ingénieurs belges devraient être appelés à participer directement à ces études, afin de s'initier à des industries inexistantes en Belgique. Il y a donc un intérêt national à se préoccuper dès maintenant de la formation des cadres techniques.

En nous en tenant strictement au côté économique et industriel, nous croyons pouvoir conclure en soulignant l'urgence des études à entreprendre.

Cette tâche ne peut être menée à bien que si l'Etat et les grandes sociétés coloniales et métropolitaines s'associent pour la création d'un vaste organisme d'études et de recherches, où de jeunes techniciens, sous la conduite d'hommes expérimentés, étudieront de façon approfondie les aspects économiques et industriels de problèmes qui n'ont pu être qu'esquissés.

Le problème de l'enseignement pour indigènes au Congo belge

par **Sylvain DE COSTER,**

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Notre dessein, dans cette brève étude, ne consiste point à brosser un tableau de l'enseignement pour indigènes au Congo belge, mais de mettre en évidence quelques-uns de ses problèmes les plus importants, à savoir la diffusion de l'enseignement primaire, la transformation des écoles de moniteurs et, dans les deux cas, le relèvement de leur qualité.

I

Il est possible de se faire une opinion au sujet de l'enseignement au Congo belge en consultant les statistiques de 1954.

En cette année, notre colonie était dotée de 23.944 écoles pour indigènes, fréquentées par 1.112.562 élèves, parmi lesquels on dénombrait 214.930 filles.

Ces établissements étaient desservis par 2.978 Européens et 38.199 indigènes.

Ces écoles comprenaient :

12.612 écoles subsidiées (catholiques et protestantes) ;

11.277 écoles non subsidiées (catholiques, protestantes ou privées : écoles de sociétés) ;

23 écoles officielles congréganistes ;

32 écoles officielles laïques.

Si l'on tient compte du fait que le Congo belge compte 12.317.326 habitants (abstraction faite du Ruanda et de

l'Urundi, territoires sous tutelle), 1.092.985 enfants indigènes fréquentaient seulement l'enseignement primaire.

Ces statistiques mettent immédiatement en évidence que l'effort de la Belgique en matière d'enseignement au profit des Congolais n'est point négligeable, mais qu'il ne satisfait pas aux obligations contractées par elle à leur égard.

Non seulement un grand nombre d'enfants échappent à toute instruction, mais les établissements n'existent point en suffisance où après l'enseignement primaire des études orientées et compatibles avec les aptitudes et les aspirations pourraient être poursuivies.

Enfin, le nombre ridiculement bas des écoles officielles caractérise une situation scolaire particulière à notre colonie.

Cet état de choses n'est favorable ni à l'évolution de la population noire, ni à la mise en valeur des ressources naturelles, l'une et l'autre exigeant le progrès des êtres humains. Ce progrès, l'instruction publique est susceptible de l'apporter à nos frères congolais.

La constatation pure et simple de l'effort des Belges en matière d'enseignement au profit des indigènes ne peut préjuger de la valeur réelle des institutions scolaires.

L'enseignement officiel pour Congolais, créé en 1954, a permis de construire des écoles primaires, des écoles de moniteurs, des athénées interraciaux et, en dernier lieu, d'ouvrir l'université d'Elisabethville.

La base de cet édifice est constituée par l'enseignement primaire officiel, qui présente deux caractères : il n'est établi que dans les centres extra-coutumiers, d'une part; il permet d'enseigner le français aux petits indigènes, d'autre part.

S'il se conforme au programme des écoles primaires des missions, il s'en sépare cependant par sa tolérance à joindre à la langue vernaculaire, une langue de grande civilisation occidentale.

L'attrait dont jouit le nouvel enseignement auprès des Congolais s'explique par l'attraction des grandes villes, où il se donne, et par la possibilité qu'il accorde d'accéder à la connaissance du français.

Si l'on examine l'instruction primaire pour Congolais, sous le rapport de la quantité, il y a lieu de déplorer que le nombre d'écoles ne soit point suffisant pour apaiser la soif

d'enseignement de la masse noire. Il est incontestable que les écoles se multiplieront, tant en milieux coutumiers qu'en milieux extra-coutumiers, à cause même de la politique de création d'écoles pour la formation des moniteurs.

Le système actuel résulte d'un effort pragmatique d'inculquer aux indigènes les notions indispensables d'une culture de base. On peut s'émerveiller de voir directeurs blancs et moniteurs noirs offrir aux jeunes indigènes les fondements de l'instruction. Partout s'observe un souci d'élever le niveau des connaissances, qui se déploie d'autant mieux que le Ministère des Colonies, d'une part, et le Gouvernement général du Congo belge, d'autre part, s'attachent précisément à promouvoir l'instruction publique.

Les Congolais se rendent compte de cette politique civilisatrice.

Tant en milieu extra-coutumier qu'en milieu coutumier, les parents mettent leur espoir dans l'extension de l'enseignement primaire. Ils accordent, dans leurs revendications actuelles, le primat à l'enseignement officiel. Les arguments qu'ils utilisent se concentrent sur les objectifs suivants :

- Ils demandent un enseignement obligatoire;
- Ils demandent un enseignement accordant une place importante à l'enseignement du français;
- Ils demandent, enfin, l'équivalence avec l'enseignement primaire départi aux enfants belges.

Sans prendre parti pour les arguments qu'ils développent, il reste nécessaire d'envisager en particulier la situation des milieux coutumiers.

Les milieux extra-coutumiers se caractérisent par une population peu stable, dont le dénombrement est rarement exact. Beaucoup de Congolais, à cause des institutions claniques favorables à leur entreprise, viennent en milieu extra-coutumier parce qu'ils y trouvent un enseignement primaire officiel pour leurs enfants. Ils y vivent très souvent à l'état de chômage, nourris par les membres de leur famille dont les ressources ne sont pas toujours suffisantes, enlèvent au milieu coutumier des personnes actives et rendent malaisée la situation de celui-ci.

En outre, des enfants sont amenés, de par la volonté de leurs parents, à se rendre à l'école primaire dans les grands centres en fournissant — en déplacements qui se chiffrent par

une dimension considérable — un effort physique préjudiciable au rendement scolaire.

La solution réside donc bien dans la réalisation, à plus ou moins brève échéance, d'un enseignement primaire officiel en milieux coutumiers.

II

Le rendement des écoles primaires est lié au niveau de formation des moniteurs.

Ici encore les écoles sont trop peu nombreuses.

Si l'on s'en tient à l'enseignement officiel, il y aura bientôt 8 écoles de moniteurs à côté de 144 écoles libres similaires.

Les indigènes se rendent compte que le succès de l'enseignement primaire pour leurs enfants dépend de la valeur des moniteurs. Tous ceux que nous avons pu rencontrer dans leurs villages, chefs et notables, ont insisté auprès de nous sur le besoin de multiplier les écoles de moniteurs et d'augmenter les connaissances de leurs élèves.

Les directeurs des écoles de moniteurs, créées depuis deux ans, se sont trouvés devant des problèmes d'organisation difficiles à résoudre, à côté d'une tâche de formation de personnel enseignant selon un programme d'enseignement élaboré en 1948.

Dans ce programme se combinent la formation intellectuelle et la formation pédagogique. Il ne nous paraît point utile, dans l'état actuel des choses, de mêler étroitement cette double formation. Etant donné que les connaissances des élèves, à leur entrée dans l'école des moniteurs, sont plus superficielles que réelles dans un grand nombre de cas, une règle d'évolution des écoles de moniteurs peut être formulée, à savoir, ne procéder à la formation pédagogique qu'après avoir assuré une formation générale suffisante.

Il est agréable de constater que certains directeurs de groupes scolaires, profondément intéressés par leur tâche, ont essayé de remédier à la situation par des mesures appropriées aux circonstances et conformes, par ailleurs, aux réalités congolaises. Le travail qu'ils ont accompli est considérable, compte tenu des difficultés qu'ils ont rencontrées.

On peut se rendre aisément compte de l'insuffisance des moniteurs en consultant le programme de leurs études pédagogiques ⁽¹⁾.

Nous transcrivons ci-après ce programme, en faisant remarquer que la première année est accessible, en principe, à des élèves âgés de 12 ans.

Il est permis de souhaiter après nos constatations relatives à l'enseignement primaire, d'une part, et à l'enseignement pour moniteurs, d'autre part, les mesures suivantes.

1. LA RÉDACTION D'UN NOUVEAU PROGRAMME POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Eu égard à la psychologie des enfants noirs, égaux en intelligence aux blancs, doués d'une mémoire excellente, mais dont les conditions familiales sont peu favorables aux études, il serait utile de scinder ce programme en deux ensembles de connaissances à inculquer.

a) Un groupe de connaissances formelles, relatives aux techniques ordinaires du savoir : langue vernaculaire, une langue mondiale telle que le français, dès la première année d'études, écriture, calcul, système métrique, formes géométriques, etc.

b) Un groupe de connaissances non formelles, comportant les éléments d'une culture spécifiquement congolaise : histoire, géographie, sciences naturelles, dessin et autres modes d'expression, etc.

Il est possible de coordonner ces deux groupes, de manière que l'acquisition des techniques du savoir se fonde sur une culture spécifiquement congolaise et ne se fasse point en quelque sorte à vide, comme c'est le cas maintenant.

Les pédagogues en fonctions dans l'enseignement pour indigènes au Congo belge, ne sont pas prêts, à l'heure actuelle, pour réussir à constituer valablement un tel programme. Cette opération suppose, en effet, une investigation convenable

⁽¹⁾ *Organisation de l'enseignement libre subsidié pour indigènes avec le concours des sociétés des missions chrétiennes*, Congo belge, Service de l'Enseignement. Programmes d'études, 1948, pp. 44 et sq. Ce programme fut imposé aux écoles officielles de moniteurs.

PREMIERE ANNÉE

Pédagogie.

1. Généralités.
2. Marche à suivre dans les différentes branches.
3. Leçons modèles par un maître. Assistance. Assistance aux leçons didactiques des élèves de deuxième et troisième années.

DEUXIÈME ANNÉE

Pédagogie.

1. Notions élémentaires de psychologie : perception, culture des sens, perception interne, imagination, mémoire, jugement, raisonnement, volonté, douteur, vrai, beau, bien, attention, activité musculaire.
2. Méthodologie :
 - a) générale : formes et procédés.
 - b) méthode spéciale : révision de la première année.
3. Leçons modèles.
Exercices didactiques à tour de rôle.

TROISIÈME ANNÉE

Pédagogie.

1. Généralités : préparation des leçons, tenue du journal de classe, organisation d'une école primaire élémentaire; musée scolaire, jardin scolaire, ferme scolaire, programme : règlement, horaire, règlement scolaire. Etude et commentaire du programme de l'école primaire de premier et deuxième degrés ordinaires.
2. Leçons didactiques et leçons à l'école d'application.

QUATRIÈME ANNÉE

Pédagogie.

- Revision systématique du programme de la troisième année.
Leçons didactiques et exercices à l'école d'application.

des ressources du milieu congolais et une rénovation des écoles de moniteurs.

2. ÉVOLUTION DES ÉCOLES DE MONITEURS

Deux tendances s'observent dans l'enseignement officiel de la colonie à propos de cette évolution.

D'aucuns proposent de conserver la structure actuelle des écoles de moniteurs (quatre années) répartie en trois années d'école moyenne du degré inférieur et la concentration de l'enseignement de la pédagogie dans la quatrième et dernière année.

D'autres estiment nécessaire de prévoir, après ladite école moyenne, deux et voire trois années de formation professionnelle.

L'importance de l'enseignement pédagogique se mesure à ses nécessités. La formation professionnelle du moniteur noir mérite de comporter des éléments de psychologie, de pédagogie générale, de méthodologie générale et spéciale, d'histoire de la pédagogie, d'organisation de l'enseignement congolais; l'étude, le commentaire et l'application du programme de l'enseignement primaire — sous forme théorique et pratique —, des cours de travaux manuels, de gymnastique, de sports, de dessin, de musique, d'histoire, de géographie et de sciences naturelles menant à la préparation des leçons, à l'initiation, aux activités scolaires et parascolaires, à la confection du matériel didactique, etc.

Les nécessités seules peuvent déterminer la durée des études.

Les deux problèmes, le relèvement de l'enseignement primaire, d'une part, et celui des moniteurs, d'autre part, sont intimement liés, du fait que le programme de l'un conditionne le programme de l'autre.

L'on pourrait s'étonner qu'il soit proposé d'initier les futurs moniteurs à la pratique des œuvres post et parascolaires. L'état social de l'enfant noir, avons-nous écrit plus haut, n'est point favorable aux études ⁽²⁾.

(²) Nous renvoyons le lecteur aux études de M. Maistriaux, qui met ce fait en évidence. Voir : *Sous-évolution des Noirs d'Afrique* (*Revue de Psychologie des Peuples*, à partir du 2^e trimestre 1955).

Ce fait est dû, moins aux circonstances matérielles de la vie, qu'à la condition de la femme noire, dont il faut espérer la rapide promotion.

Aussi l'école pour indigènes ne peut se suffire à elle-même, elle doit prolonger son influence et son rayonnement en s'intéressant aux enfants hors de l'école et en agissant sur la famille. La voie est tracée en ce domaine, du fait que dans certains groupes scolaires officiels, des enseignements du soir ont été institués pour les adultes.

En consacrant cet article aux seuls problèmes de l'enseignement primaire et de la formation des moniteurs, nous n'avons pas voulu écarter les autres, et notamment celui de l'enseignement technique. A l'issue de l'école primaire, tous les enfants noirs ne pourront se rendre dans les athénées interraciaux et les écoles de moniteurs, un grand nombre au contraire — selon leurs aptitudes — devront choisir une orientation professionnelle. Dès lors, la création d'un enseignement technique officiel sera nécessaire dans trois ans.

Il est évident que l'organisation future de l'enseignement officiel au Congo belge reposera sur l'enseignement primaire et c'est l'excellence de celui-ci qui entraînera la réussite de celui-là.

Aussi tous les soins doivent être apportés à l'élaboration d'une pédagogie congolaise, qui conduise à des études de base équivalentes à celles de notre pays, mais différentes dans leur contenu.

Les missions ont rendu et rendent à la colonie des services éminents. Elles ont à elles seules créé l'enseignement et ont eu le mérite d'adapter l'instruction aux nécessités locales. C'est à partir de leurs programmes que l'enseignement officiel est né. L'évolution de notre colonie, une plus claire conscience des Belges de leurs devoirs à l'égard des Congolais, la brusque importance que la culture intellectuelle revêt aux yeux des populations sous-développées, ont conduit à l'instauration de l'enseignement officiel pour les indigènes. On ne saurait assez être reconnaissant à M. le Ministre des Colonies d'avoir proposé d'admettre, à côté de l'enseignement libre, un enseignement dépendant des pouvoirs publics. L'œuvre de civilisation inaugurée par les missions se double d'une œuvre laïque, parce

que le besoin d'enseignement n'était pas intégralement satisfait.

On comprend cette évolution si on envisage l'enseignement comme une nécessité sociale.

L'instruction publique, comme la justice et la défense nationale, constitue, en effet, une institution sociale. Elle est telle parce qu'elle possède une structure stable et permanente et qu'elle est destinée à assurer des besoins fondamentaux de la collectivité. Elle sert, en particulier, à intégrer les individus, dûment élevés et formés, dans la situation qui convient le mieux à leurs aptitudes et à leurs aspirations. Elle permet, dès lors, à la Société de conserver son existence et, dans une certaine mesure, de promouvoir son progrès.

En tant qu'institution, l'instruction publique s'exerce à la fois dans un cadre matériel et dans un cadre spirituel. L'enseignement se donne et l'éducation se dispense dans des bâtiments et des écoles; ils utilisent des terrains de jeux, des ateliers, des salles de travail, des homes de vacances et autres lieux d'étude et de séjour.

Mais l'instruction s'instaure à l'aide d'une législation, elle nécessite des méthodes, elle s'inspire de doctrines philosophiques, elle se conforme à un état politique donné.

Dans une démocratie, les enfants et les adolescents sont préparés à une société qui répond aux mœurs et aux lois régissant la Cité.

Des relations existent nécessairement entre les institutions. Autrefois, les institutions religieuses et familiales exerçaient la plupart des fonctions sociales que leur ont enlevées à l'heure actuelle les institutions politiques et sociales.

Ainsi l'enseignement, même dans une nation constituée sous l'égide de la liberté, est subsidié et contrôlé par l'Etat qui gère l'intérêt général.

Lorsqu'une institution augmente son champ d'action, elle diminue celui d'une autre. Tel est le cas de l'instruction publique qui, en élargissant sans cesse et en étendant de plus en plus ses interventions au profit des enfants et des adolescents, a réduit l'influence de la famille, incapable par elle-même de satisfaire tous les besoins de ses membres.

Une situation analogue s'est créée au Congo belge depuis la dernière guerre mondiale. Notre Colonie a apporté un concours

considérable à l'effort de guerre de la Belgique, l'industrie s'est développée d'une manière rapide, la notion d'amitié belgo-congolaise s'est substituée à l'idée de colonisation. Il était inévitable que les institutions anciennes ne fussent plus aux besoins d'une population en pleine maturation sociale.

Le voyageur qui, au Congo belge, s'intéresse à l'enseignement s'émerveille des possibilités des étudiants noirs. Passe-t-il à Lovanium, aussitôt on lui démontre la valeur intellectuelle des Congolais. Est-il professeur d'université, immédiatement ses collègues enthousiastes des quatre universités belges lui prouvent que les collégiens noirs possèdent des connaissances qui — en vérité — ne sont pas toujours celle des rhétoriciens de chez nous.

Mais pour peu qu'il quitte ces hauts lieux de l'intellectualité congolaise, départie à une infime minorité, pour peu qu'il se rende dans les centres extra-coutumiers et surtout dans les villages de la brousse, il se rend compte que ces résultats surprenants sont bâtis sur l'ignorance générale des parents, sur un enseignement primaire officiel ou libre insuffisant, sur un état social peu évolué.

Aussi la sagesse exige-t-elle que les autorités responsables accordent une sollicitude accrue à l'éducation et à l'instruction de la masse, sans quoi l'organisation de l'enseignement officiel risque de demeurer une construction sans fondements solides.

L'évolution à long terme des prix à l'exportation et des termes d'échange du Congo belge

par **Claude CARBONNELLE,**

Docteur en droit,

Licencié en sciences économiques et financières

Depuis plusieurs années les prix des produits exportés par le Congo belge atteignent des niveaux très élevés tandis que les prix des marchandises importées demeurent relativement stables. Aussi l'économie congolaise bénéficie-t-elle dans ses échanges extérieurs de conditions de prix particulièrement favorables.

Ces conditions que l'on a pris l'habitude de nommer termes d'échange, jouent un rôle important dans une économie aussi dépendante du commerce extérieur que celle du Congo.

Aussi nous a-t-il paru intéressant de rechercher quelle fut l'évolution de ces prix et quelle fut leur influence sur l'évolution économique générale.

Nous tenterons ensuite de mettre en lumière les avantages et les inconvénients de la situation actuelle.

I. ELABORATION D'UN INDICE DE PRIX À L'EXPORTATION

L'élaboration d'un indice des prix à l'exportation durant une période assez longue pose un problème statistique assez délicat à résoudre.

Les différentes méthodes de calcul qui peuvent être utilisées ont, chacune, leurs avantages et leurs inconvénients. Pour le Congo la méthode employée jusqu'à présent consiste à établir un indice moyen des cours sur les marchés mondiaux des principaux produits exportés. En 1933 déjà, le professeur Eyskens a élaboré un premier indice des cours des produits

exportés en calculant une moyenne pondérée des cours de 14 principaux produits exportés à l'époque ⁽¹⁾. Cet indice qui débute en 1919 a été prolongé jusqu'en 1939. Depuis la guerre, d'autres indices établis sur le même principe ont été publiés par la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi, la Banque du Congo belge et la section statistique du Gouvernement général. Ces indices qui sont précieux pour l'analyse des mouvements de prix à échéance relativement courte présentent cependant des inconvénients lorsque l'on veut les utiliser pour de plus longues périodes. En effet, la qualité des produits exportés par le Congo s'est améliorée au cours des temps; le phénomène est notable par exemple pour l'huile de palme dont le degré d'acidité a pu être fortement réduit à la suite de l'amélioration des méthodes de traitement et de transport. Un indice basé sur les cours se réfère nécessairement à des qualités déterminées et ne peut tenir compte de pareilles variations. Or, il semble nécessaire d'inclure celles-ci dans les modifications de prix surtout si l'on veut étudier les variations des termes d'échange. En effet, la qualité des produits importés varie, elle aussi, et il est quasi impossible de déterminer la part de ces modifications de qualité dans l'évolution générale des prix des produits importés. L'on est donc forcé d'agir de la même manière pour les prix à l'exportation et pour les prix à l'importation si l'on veut obtenir un indice des termes d'échange basé sur des séries comparables.

En outre, il faut tenir compte des variations qui interviennent dans la structure des exportations. C'est ainsi, par exemple, que l'importance relative de quelques produits dans la valeur totale des exportations a évolué comme suit entre 1920 et 1954 : l'or est passé de 12 % à 3 %, les diamants de 11 % à 4 %, les noix palmistes de 19 % à 2 %, le copal de 13 % à 0,4 %; inversement le coton de 0,4 % à 7 %, le cuivre de 20 % à 33 %. Une pondération fixe ne peut donc être utilisée pour élaborer un indice portant sur une longue période sous peine de fausser complètement la réalité.

Ces difficultés peuvent être évitées en utilisant au lieu d'un indice moyen des cours des produits exportés, un indice des

⁽¹⁾ *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, Louvain, 1933, IV, pp. 363-406.

valeurs unitaires des exportations calculé à l'aide des statistiques douanières. Il existe en effet un indice du volume des exportations, calculé pour 9 produits miniers et 15 produits agricoles, qui couvre plus de 90 % des exportations pour la période allant de 1920 à 1944 et plus de 80 % pour la période ultérieure (2).

En divisant l'indice de la valeur des exportations par l'indice de volume, on obtient un indice des valeurs unitaires à l'exportation qui semble assez satisfaisant. On évite, en effet, les deux difficultés soulignées plus haut : les modifications de qualité sont automatiquement incorporées dans l'indice des valeurs unitaires et celui-ci est pondéré par les quantités des années courantes (3).

En revanche, cette méthode présente un inconvénient qui tient au mode d'estimation de la valeur des exportations par les services de la douane. La statistique n'est pas établie d'après les valeurs réelles ressortant par exemple des déclarations des exportateurs ou de leurs factures, mais bien d'après les valeurs de base utilisées par la douane pour la taxation des produits lors de la perception des droits de sortie.

Ces valeurs de base sont fixées périodiquement par le gouvernement d'après les cours des produits et compte tenu des frais qu'encourent les exportateurs pour vendre les mar-

(2) *Bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, novembre 1952. *Essai sur les tendances fondamentales de l'économie congolaise*.

(3) En formule, le calcul de l'indice des prix s'établit en effet comme suit :

l'indice de volume est un indice à pondération fixe (formule de Laspeyres) :

$$I_{\text{volume}} = \frac{\Sigma Q_1 p_0}{\Sigma Q_0 p_0}$$

l'indice des valeurs se décompose comme suit :

$$I_{\text{valeur}} = \frac{\Sigma Q_1 p_1}{\Sigma Q_0 p_0}$$

la division de l'indice des valeurs par celui des volumes donne :

$$I_{\text{prix}} = \frac{\Sigma Q_1 p_1}{\Sigma Q_0 p_0} \times \frac{\Sigma Q_0 p_0}{\Sigma Q_1 p_0} = \frac{\Sigma Q_1 p_1}{\Sigma Q_1 p_0},$$

ce qui est un indice des prix à pondération variable (formule de Paasche).

TABLEAU I

Indices des prix des produits exportés par le Congo belge

Indices 1950 = 100

Années	Produits végétaux	Produits minéraux	Indice global des prix	Indice des cours des produits
1920	20	21	21	20
1921	10	19	14	13
1922	10	18	14	12
1923	17	29	23	20
1924	16	16	15	23
1925	18	19	18	24
1926	22	22	22	33
1927	27	32	29	37
1928	28	30	29	39
1929	29	30	29	44
1930	24	30	27	33
1931	17	27	22	24
1932	13	22	18	17
1933	13	14	14	16
1934	13	14	14	14
1935	19	18	18	19
1936	16	25	20	22
1937	21	31	26	28
1938	15	26	21	22
1939	14	28	21	22
1940	18	37	30	—
1941	22	41	34	—
1942	29	41	36	—
1943	36	44	40	—
1944	40	46	42	—
1945	40	46	43	—
1946	43	52	47	—
1947	64	57	60	—
1948	85	93	88	86
1949	80	96	88	83
1950	100	100	100	100
1951	149	140	145	120
1952	118	155	137	115
1953	105	155	132	110
1954	107	144	127	110
1955	110	164	139	119

chandises. Il n'est pas exclu que les méthodes d'estimation de ces valeurs aient été modifiées au cours des années ce qui se

répercuterait sur notre indice. De plus, les valeurs de base n'étant revues que périodiquement (en principe tous les trois mois) leurs variations marquent toujours un certain retard sur celles des cours; cet inconvénient est cependant réduit si l'on n'utilise que des moyennes annuelles.

Le tableau I, ci-après, donne l'indice des prix des produits végétaux, celui des produits minéraux et l'indice global des prix des produits exportés par le Congo belge, calculés suivant cette méthode. Afin de permettre une comparaison, l'on a porté dans une quatrième colonne un indice des cours des produits exportés, établi en ramenant à une base comparable les indices des cours des produits exportés élaborés successivement par l'Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain et par la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

L'on constate qu'à peu d'exceptions près les deux séries varient dans le même sens, seule l'ampleur des variations diffère, particulièrement pendant la période de prospérité de 1925 à 1930. Pour cette époque l'indice des cours dépasse assez sensiblement celui des valeurs unitaires ressortant de la statistique douanière.

Cette dernière série sera seule utilisée dans la suite de cette étude.

II. ÉVOLUTION DES PRIX À L'EXPORTATION; LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

L'examen des chiffres portés au tableau I montre que dans l'ensemble les prix des produits miniers et végétaux évoluèrent dans le même sens, mais que l'importance de leurs variations différa parfois sensiblement. Ce fut le cas notamment en 1921 et 1922, années pendant lesquelles les produits végétaux subirent une baisse beaucoup plus profonde que les produits miniers.

En 1936 et en 1938 les produits végétaux baissèrent seuls alors que les prix des produits miniers demeuraient fermes. Pendant toute la durée de la guerre, les prix des matières végétales furent plus faibles que ceux des minéraux. Cette tendance se manifeste à nouveau depuis 1951.

Les prix des produits végétaux paraissent donc fort sensibles à l'évolution conjoncturelle tandis que l'évolution des prix des produits miniers est plus régulière.

Il est intéressant de rechercher l'influence des variations des prix des produits exportés sur l'activité économique générale du Congo. L'on sait que, sauf pour le cobalt et le diamant industriel, le Congo n'occupe qu'une place relativement modeste sur les marchés mondiaux des matières premières ⁽⁴⁾. Dès lors, les prix des produits exportés se forment en fonction des conditions régnant sur ces marchés et non des facteurs internes de l'économie congolaise. En d'autres termes, on peut considérer ces prix comme une variable indépendante dans le fonctionnement de cette économie. L'on envisagera successivement ci-dessous l'incidence de leurs variations sur le volume des exportations, sur la production commercialisée et sur les investissements. Une étude parue récemment dans le bulletin de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi ⁽⁵⁾ et consacrée au développement de l'économie congolaise en termes réels de 1920 à 1954, contient une série de données permettant d'effectuer cette comparaison. Ces statistiques font l'objet du tableau II et du graphique tandis que dans le tableau III figurent les coefficients de corrélation et de dépendance qui permettent de mesurer le degré de corrélation qui existe entre ces séries ⁽⁶⁾.

Cette méthode d'analyse statistique doit être utilisée avec prudence car il est possible que les séries comparées subissent toutes deux l'influence d'un ou de plusieurs éléments extérieurs qui provoquent un certain parallélisme de leur évolution. C'est ainsi que dans le cas qui nous occupe les séries en quan-

⁽⁴⁾ La contribution du Congo à l'approvisionnement mondial en matières premières est de l'ordre de 70 % pour le cobalt et le diamant industriel, de 15 % pour l'huile de palme, de 10 % pour l'étain et de 8 % pour le cuivre. Pour les autres produits cette contribution est très faible.

⁽⁵⁾ *Bulletin de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, 5^e année, n° 3, mars 1956.

⁽⁶⁾ Rappelons que les coefficients de corrélation établissent le degré de concordance qui existe entre les variations d'ensemble de deux courbes tandis que les coefficients de dépendance mesurent la relation entre l'intensité et l'ampleur des variations, d'année en année. Une corrélation ou une dépendance parfaite s'expriment par le coefficient + 1 et une discordance complète par le coefficient -1.

TABLEAU II

*Evolution de certains indices de l'activité économique
au Congo belge de 1920 à 1955*

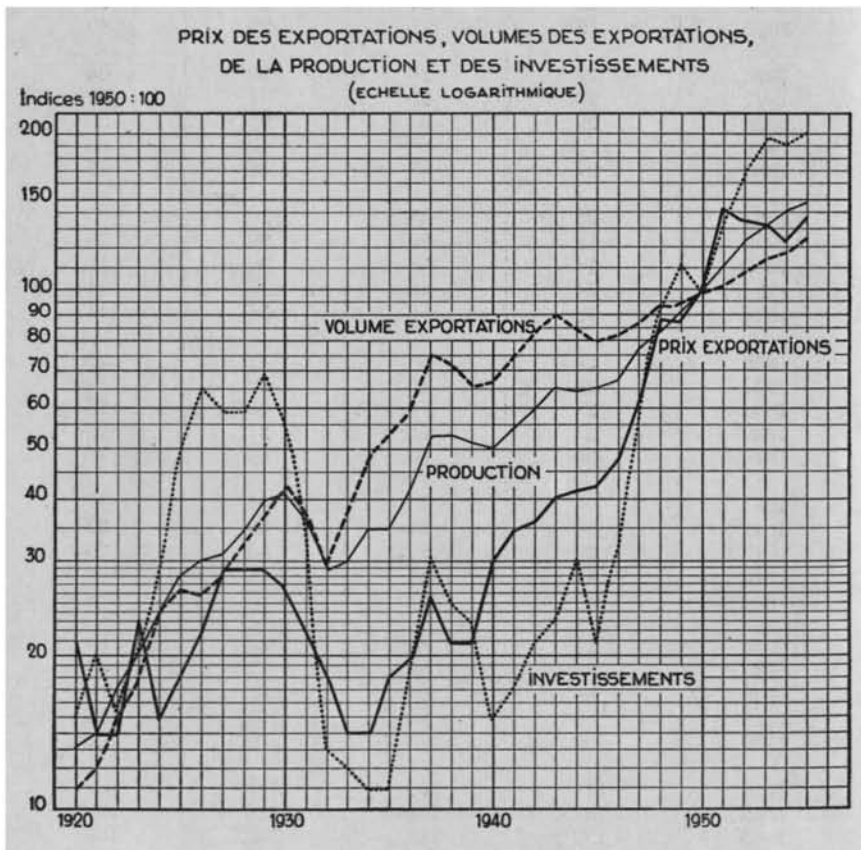
Indices 1950 = 100

Années	Prix à l'exportation	Volume des exportations	Production intérieure commercialisée	Volume des investissements
1920	21	11	13	15
1921	14	12	14	20
1922	14	15	17	15
1923	23	18	20	21
1924	15	24	24	28
1925	18	27	28	49
1926	22	26	30	64
1927	29	28	31	59
1928	29	33	35	59
1929	29	38	40	69
1930	27	43	41	57
1931	22	38	36	35
1932	18	29	29	13
1933	14	38	30	12
1934	14	49	35	11
1935	18	52	35	11
1936	20	58	42	20
1937	26	75	52	31
1938	21	73	52	25
1939	21	65	51	23
1940	30	66	50	15
1941	34	74	54	17
1942	36	83	60	21
1943	40	90	65	23
1944	42	84	64	30
1945	43	81	65	21
1946	47	82	66	31
1947	60	86	77	55
1948	88	93	85	92
1949	88	93	91	113
1950	100	100	100	100
1951	145	102	113	132
1952	137	109	125	169
1953	132	115	133	196
1954	127	118	142	191
1955	139	124	147	201

tités et la série des prix ont subi des évolutions à long terme assez semblables mais dont les causes sont de nature différente.

La hausse à long terme des volumes de production et d'investissement est le reflet de l'expansion fondamentale de l'économie congolaise tandis que celle des prix traduit la dépréciation des francs belge et congolais depuis la guerre 1914-1918. Il ne semble pas y avoir de relation directe de cause à effet entre ces deux phénomènes et par conséquent le parallélisme dans l'évolution générale des courbes est, dans une certaine mesure, fortuit.

Pratiquement, ceci signifie que seuls les coefficients de corrélation très élevés doivent être pris en considération.



Le tableau III montre que le coefficient de corrélation entre les prix des produits exportés et le volume des exportations s'établit à 0,80, ce qui indique que le volume des exportations

TABLEAU III

*Corrélation entre les prix à l'exportation
et les volumes exportés, la production, et les investissements*

	Coefficient de corrélacion	Coefficient de dépendance
Prix à l'exportation - Volume des exportations . .	+ 0,80	+ 0,54
Prix à l'exportation - Volume de la production .	+ 0,96	+ 0,68
Prix à l'exportation - Volume des investissements	+ 0,92	+ 0,64
Prix à l'exportation - Volume des investissements de l'année suivante	+ 0,95	+ 0,78
Prix à l'exportation des produits minéraux - Vo- lume des investissements	+ 0,93	
Prix à l'exportation des produits végétaux - Volu- me des investissements	+ 0,89	

est influencé dans une assez large mesure par le niveau des prix des produits exportés; cependant le coefficient de dépendance est peu élevé (0,54) et semble prouver que, d'année en année, les variations des prix ont peu d'effet sur les volumes exportés. Il paraît permis d'en déduire que les adaptations des volumes exportés aux niveaux des prix n'ont pas lieu immédiatement mais plutôt après un certain délai. Ce phénomène peut s'expliquer par la nature des produits exportés qui proviennent souvent de cultures pérennes. Il faut au moins 5 ans pour que de nouvelles plantations commencent à produire et sauf si elles sont complètement abandonnées, les anciennes plantations continuent à produire quel que soit l'état des marchés. Quant aux mines, la rapidité de leur adaptation est, elle aussi, freinée par l'importance des investissements que requiert l'ouverture de nouveaux chantiers d'exploitation.

Constatation étonnante à première vue, la corrélation entre les prix à l'exportation et le volume de la production totale (+ 0,96) est plus marquée que la précédente. On peut y trouver une certaine explication dans le délai qui s'écoule entre la production et l'exportation, délai qui explique que la première s'adapte plus vite que la seconde aux conditions des marchés. Cependant ce délai ne dépasse que rarement trois à quatre mois et ne peut justifier à lui seul l'importance de la divergence entre les deux indices de corrélation. L'on est donc amené à conclure que la production destinée au marché intérieur subit dans

une forte mesure l'influence des prix des produits exportés. Le processus doit être le suivant : les prix à l'exportation déterminent le niveau des revenus des facteurs de production : à savoir les entreprises européennes, les salariés indigènes et européens, les cultivateurs indigènes. Ces facteurs adaptent leurs dépenses à leur revenus et dans la mesure où ces dépenses portent sur la production locale, celle-ci subit ainsi l'influence des prix des produits exportés.

Des éléments spéculatifs peuvent du reste accroître cette influence : par exemple, les commerçants en apprenant une hausse des prix des produits de culture indigène auront tendance à accroître leurs stocks en vue de satisfaire la demande prévisible de biens de consommation qui suit toute campagne de production. De même la prospérité des exportations peut provoquer un boom dans la construction.

Cette interprétation est confirmée par l'examen de la troisième série de comparaisons, consacrée aux investissements. On observe une corrélation très marquée entre les prix à l'exportation et le volume des investissements. Ce coefficient est de + 0,915 si l'on considère les investissements de l'année en cours et de + 0,945 si l'on compare aux prix de chaque année les investissements de l'année ultérieure. Les coefficients de dépendance respectifs sont de + 0,64 et + 0,78, ce qui est également fort élevé. Avec un décalage de deux ans, le coefficient de dépendance atteint 0,84 mais après trois ans il descend à 0,47. On peut conclure de ces chiffres que la tenue des prix à l'exportation joue un rôle décisif dans le niveau des investissements au Congo. Leur effet se répercute sur les investissements de l'année courante et plus encore sur ceux des deux années suivantes. Ce décalage s'explique par l'intervalle qui sépare la décision d'investir et les actes préparatoires à l'investissement, de l'investissement proprement dit. Par ailleurs, lorsque les entreprises financent leurs investissements au moyen de profits réservés, ce qui est fréquemment le cas au Congo, il s'écoule également un délai assez long entre l'époque où le bénéfice est réalisé grâce à la hausse des prix et celle où il est investi.

L'existence d'une corrélation étroite entre les prix à l'exportation et le volume des investissements doit être soulignée et retenue. En effet, si cette corrélation traduit réellement

une relation de cause à effet, les prix à l'exportation seraient un élément déterminant de l'évolution économique congolaise puisqu'ils influeraient non seulement sur les exportations mais aussi sur les investissements et par conséquent sur l'activité des entreprises liées à ceux-ci comme sur les importations. De plus, les investissements conditionnant le développement ultérieur de l'économie, les prix à l'exportation orienteraient l'évolution à long terme du Congo.

III. ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS IMPORTÉS

L'on peut établir un indice des prix des produits importés de la même manière que celui des produits exportés en divisant l'indice des valeurs par l'indice des volumes. L'indice de volume utilisé ici est celui qui a été calculé par le Service des études économiques du Ministère des Colonies.

L'indice ainsi obtenu traduit en quelque sorte les variations du pouvoir d'achat du franc congolais sur les marchés extérieurs.

Il est intéressant de le comparer à l'évolution des prix de gros en Belgique et à celle des prix de gros aux Etats-Unis, ce dernier indice étant corrigé pour tenir compte des modifications de parité intervenues entre le dollar et le franc congolais. Ces deux pays ayant été, en général, les principaux fournisseurs du Congo, les prix des produits importés au Congo doivent normalement évoluer de la même manière que les prix de gros belges et américains.

Ces trois indices font l'objet du tableau IV. On constate que entre 1920 et 1940, l'indice des prix à l'importation a varié parallèlement à celui des prix de gros, et qu'il se situe le plus souvent entre les indices belge et américain. Cependant, de 1940 à 1948, l'indice congolais haussa plus vite que l'indice américain (l'indice belge n'a pas été établi durant la guerre mais il serait sans signification ici). Cette évolution semble normale, la guerre ayant entraîné une pénurie de la plupart des produits, des difficultés de transport, une hausse des frets, des contrôles de prix et des divergences entre les prix intérieurs et extérieurs. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que les prix aient augmenté plus rapidement au Congo qu'aux

Etats-Unis, le marché américain ayant été servi par priorité et à des conditions plus avantageuses que les marchés extérieurs. Depuis 1948, l'indice congolais varie à nouveau de manière sensiblement similaire à celui des prix belges et américains.

Considérée isolément, l'étude de l'évolution des prix à l'importation ne présente qu'un intérêt mineur. La comparaison de ces prix et des volumes importés indique, d'ailleurs, qu'il n'y a pas de relation entre ces séries, les périodes de hausses rapides de prix ne coïncident pas avec une diminution des volumes importés.

En revanche, la relation entre l'indice des prix des produits importés et celui des prix des produits exportés est beaucoup plus intéressante à analyser. C'est, en effet, cette relation, appelée termes d'échange, qui indique le rôle que jouent les prix dans les variations du pouvoir d'achat sur les marchés extérieurs.

IV. TERMES D'ÉCHANGE

L'indice des termes d'échange est obtenu en divisant l'indice des prix à l'exportation par celui des prix à l'importation; toute hausse de l'indice traduit donc une amélioration des termes d'échange. (Tableau IV, dernière colonne.)

L'évolution des termes d'échange mérite que l'on s'y attarde. Une première approche permet de distinguer deux périodes bien distinctes; l'une, qui va de 1920 à 1946, est caractérisée par une tendance baissière qui amène l'indice d'une moyenne de 109 pour les années 1920-1924 aux environs de 50 entre 1942 et 1946; l'autre, qui va de 1946 à 1951, est une période de hausse très rapide qui fait passer l'indice de 49 à 126, soit une hausse de 157 %.

Plus en détail, l'évolution peut être décrite comme suit : Entre 1920 et 1924, les termes d'échange sont très instables, ce qui doit probablement être mis en rapport avec l'instabilité monétaire qui régnait à cette époque. De 1924 à 1929, ils subissent des variations très faibles alors que les prix baissent vivement. De 1929 à 1933, leur baisse est régulière et sensible mais est suivie d'une reprise de la même ampleur entre 1934 et 1937. Habituellement, on constate que les termes d'échange

des pays producteurs de matières premières varient parallèlement aux cycles économiques; ils haussent en période de haute conjoncture, les prix des matières premières étant plus sensibles à la hausse que ceux des produits industriels; l'inverse se produit lors des crises ou des dépressions. Pour la période 1925-1937, cette observation générale ne s'est vérifiée que partiellement au Congo puisque ses termes d'échange ne s'améliorèrent point durant la haute conjoncture 1927-1929. Pendant la crise et la reprise qui suivit, l'évolution fut conforme à l'image traditionnelle (⁷).

Pendant la guerre, le régime des prix fut très défavorable au Congo; alors que, comme on l'a vu plus haut, les prix à l'importation haussèrent vivement en raison de la pénurie des marchandises et du fret, les prix des produits exportés soumis, pour la plupart, à des contrôles ou à des monopoles d'achat, ne connurent qu'une hausse moins rapide. Il n'est pas exclu non plus que la dévaluation, que d'aucuns jugent prématurée et excessive, subie par le franc congolais en 1940 ait accentué cette divergence d'évolution entre les prix.

L'amélioration rapide des termes d'échange après la guerre a une double origine : de 1946 à 1949, la disparition des conditions particulières nées de la guerre et la normalisation des prix; à partir de 1950, le boom provoqué par la guerre de Corée et la prospérité presque ininterrompue qui suivit.

La comparaison de l'évolution des termes d'échange avec les principaux indices de l'activité économique semble indiquer qu'il existe ici des relations moins étroites qu'avec les prix à l'exportation. C'est ainsi, par exemple, que le coefficient de corrélation entre l'indice des termes d'échange et celui de la production commercialisée s'élève à + 0,34 tandis que celui entre les termes d'échange et le volume des investissements atteint + 0,64. Ici encore, ce sont donc les investissements qui se révèlent les plus sensibles à l'évolution des prix. Des termes d'échange favorables procurent aux entrepreneurs les capitaux nécessaires pour développer leurs entreprises par autofinan-

(⁷) Toutefois, si au lieu d'utiliser pour les prix à l'exportation l'indice des valeurs unitaires ressortant des statistiques douanières, l'on avait employé l'indice des cours des produits (tableau I, dernière colonne), l'on eût obtenu un indice des termes d'échange épousant mieux les variations cycliques.

TABLEAU IV

*Evolution des prix des produits importés
et des termes d'échange du Congo belge*

Indices 1950 = 100

Années	Prix des produits importés	Prix de gros belges	Prix de gros aux Etats-Unis	Termes d'échange
1920	14	35	—	144
1921	17	17	—	86
1922	17	15	—	87
1923	20	20	—	120
1924	19	23	26	81
1925	22	23	27	84
1926	25	30	40	86
1927	34	35	43	86
1928	38	34	44	75
1929	36	35	43	82
1930	37	30	39	73
1931	34	25	33	66
1932	28	22	30	64
1933	23	20	24	59
1934	23	19	20	60
1935	26	22	27	69
1936	26	24	31	79
1937	33	28	32	80
1938	32	26	30	65
1939	29	26	29	72
1940	36	36	44	82
1941	60	40	48	56
1942	72	43	54	50
1943	77	45	57	52
1944	81	47	58	52
1945	86	65	59	50
1946	97	75	67	49
1947	108	93	82	55
1948	102	101	89	86
1949	102	96	96	86
1950	100	100	100	100
1951	115	121	111	126
1952	114	114	108	120
1953	112	106	107	118
1954	107	105	107	119
1955	105	107	107	132

cement et stimulent leur désir d'accroître une production particulièrement rentable.

V. LA SITUATION ACTUELLE DES TERMES D'ÉCHANGE
PEUT-ELLE ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME DURABLE?

L'analyse qui précède montre que depuis 1950 le Congo jouit de termes d'échange très favorables. Ceci nous conduit à rechercher quels bénéfices le Congo a tiré de cette situation et à découvrir si celle-ci provient de circonstances momentanées ou bien s'il existe des raisons de croire à son maintien.

Toutes autres choses étant supposées égales, on peut avoir une certaine vue théorique du bénéfice que l'économie congolaise a retiré de la situation favorable de ses termes d'échange depuis 1949 en imaginant quel aurait été l'état de sa balance commerciale si les prix étaient restés identiques à ce qu'ils étaient en 1949. Le résultat de ce calcul est porté, à titre purement indicatif, au tableau V.

TABLEAU V

*Balance commerciale du Congo à prix courant
et aux prix de 1949*

Millions de francs

Année	A prix courant	Aux prix de 1949	Différence
1949	+ 900	+ 900	—
1950	+ 4.100	+ 2.200	— 1.900
1951	+ 4.600	+ 400	— 4.200
1952	+ 100	— 2.500	— 2.600
1953	+ 2.400	— 1.300	— 3.700
1954	+ 1.900	— 2.700	— 4.600
1955	+ 4.600	— 2.600	— 7.200
Total	+ 18.600	— 5.600	— 24.200

Toutes autres choses restant égales, la balance commerciale du Congo qui de 1949 à 1955 a laissé un surplus total de 18,6 milliards se serait soldée par un déficit de 5,6 milliards si les prix étaient demeurés à leur niveau de 1949. La différence entre ces chiffres — soit 24 milliards pour 7 années ou 3,4 milliards par an — mesure de façon théorique mais frappante le bénéfice procuré à l'économie congolaise par l'évolution favo-

rable de ses termes d'échange. A son défaut, le Congo aurait dû soit diminuer ses dépenses extérieures, soit importer un volume plus élevé de capitaux de l'étranger ou de Belgique.

Cette constatation est à la fois un sujet de satisfaction et d'inquiétude : satisfaction en ce sens que les termes d'échange favorables dont a joui le Congo depuis 5 années, lui ont permis d'effectuer de remarquables progrès économiques sans que son endettement extérieur ne soit alourdi de façon excessive; inquiétude pour l'avenir car on se demande ce qu'il adviendrait de l'équilibre économique du Congo et plus particulièrement de sa balance des paiements si une baisse sensible des termes d'échange devait se manifester. Aussi est-il intéressant de rechercher s'il existe certains éléments de nature à indiquer que la situation actuelle est, dans une certaine mesure, durable.

La diversité des produits exportés par un pays constitue un élément très favorable. Le Congo qui exporte une gamme relativement étendue de produits est certainement mieux placé qu'un pays monoproduiteur. On constate, en effet, que les prix des matières premières ne suivent pas toujours des mouvements d'ensemble, mais qu'ils sont souvent déterminés par les conditions propres de chacun des marchés. C'est ainsi, par exemple, que si le boom pourtant très généralisé qui se situe à la fin de l'année 1950 et au début de 1951 a touché un grand nombre de produits, il s'est à peine reflété dans les cours du café, du cacao et du cuivre. En revanche, le café et le cacao devaient connaître des hausses de prix importantes en 1954 alors que les marchés des autres produits demeuraient, dans l'ensemble, stagnants. En 1955 et 1956, le cuivre connut, à son tour, une hausse sensible. Ces divers mouvements se compensant, l'indice global du cours des produits exportés s'est fort bien tenu depuis cinq ans. L'on pourrait objecter que cette régularité globale n'empêche pas les divers producteurs de subir les à-coups provoqués par les variations de prix individuelles. Remarquons cependant que la politique économique suivie au Congo parvient à amortir ces heurts, du moins dans une certaine mesure, par les variations des droits de sortie, par les échelles mobiles des tarifs de transport et par les caisses de réserve pour le café et le coton.

La qualité des produits exportés peut aussi être un facteur d'amélioration des termes d'échange. Or, il est certain qu'elle

s'accroît à la suite des efforts du secteur privé et du secteur public. Si cette amélioration est supérieure à celle réalisée par ses concurrents sur les marchés mondiaux, on peut y trouver une cause permanente de l'élévation du niveau des prix obtenus par le Congo.

Le niveau très favorable des prix à l'importation est sans aucun doute déterminé par la grande liberté laissée à celle-ci. Le statut international du Congo résultant de l'acte de Berlin et de la convention de Saint-Germain-en-Laye, interdit, en effet, toute discrimination quant à l'origine des produits importés; par ailleurs, jusqu'à présent aucune difficulté de paiement n'est apparue, le Congo accumulant des surplus de devises convertibles pouvant aisément être utilisées pour couvrir des déficits en monnaies non convertibles. Dès lors, les importateurs congolais peuvent s'approvisionner aux meilleures sources et aux meilleurs prix. Cette situation contraste avec celle des autres pays africains où des raisons de balance des paiements ou encore des régimes de préférences coloniales obligent les importateurs à effectuer leurs achats dans des zones déterminées, à des conditions qui ne sont pas toujours les plus avantageuses. Cette charge semble être particulièrement lourde en Afrique Française (8).

L'on voit donc que la situation favorable des termes d'échange du Congo trouve partiellement son origine dans des facteurs qu'il semble permis de juger durables et qui influencent les prix tant à l'exportation qu'à l'importation.

Dans une importante étude qu'il vient de consacrer aux termes d'échange, le professeur Kindleberger (9) conclut qu'à longue échéance, l'évolution des termes d'échange d'un pays est à la fois une question de chance et une question de flexibilité. Selon lui et contrairement à ce qu'affirment de nombreux auteurs, il n'y aurait pas de tendance à long terme bien définie, dans les rapports de prix entre les matières premières et les produits manufacturés. Cependant il semble que norma-

(8) Voir à ce sujet : G. LEDUC, *Les hauts prix en Afrique noire (Industrie et Travaux d'Outremer, décembre 1953, janvier et février 1954)* et *La Structure des prix en A. E. F. et en A. O. F. (Industrie et Travaux d'Outremer, janvier, février et mars 1956)*.

(9) Charles P. KINDLEBERGER, *The terms of trade*, The Technology Press and Wiley, New York, 1956.

lement les mouvements de prix doivent tendre à favoriser les pays évolués au détriment des pays moins développés. L'économie des premiers paraît en effet plus flexible en raison de leurs plus vastes disponibilités en capital et en personnel qualifié; encore convient-il de tenir compte de l'esprit d'entreprise et d'initiative, lié lui-même aux structures politiques et sociales.

Il paraît permis de déduire de notre analyse que ces conclusions s'appliquent au cas du Congo. La situation actuelle de ses termes d'échange s'explique à la fois par la chance qui a favorisé la tenue des cours de certains de ses produits et par la flexibilité de son économie, qui trouve, elle-même, son origine dans la variété relative de ses productions et sa politique libérale d'importation.

A défaut de pouvoir agir sur le premier de ces facteurs, il faut souhaiter que l'évolution économique, sociale et politique du Congo belge, permette de maintenir à l'avenir cette flexibilité.

BIBLIOGRAPHIE

V. L. GROTTANELLI, *I Bantu*. Extrait du vol. III de *Le Razze e i Popoli della Terra*, de R. BIASUTTI, 2^e édit., Unione tipografico-editrice torinese, s. d., pp. 445-645.

L'ouvrage du comte V. L. Grottanelli, le distingué conservateur du Museo preistorico-etnografico Luigi Pigorini à Rome, réunit en un seul volume les quatre chapitres (XII, XIII, XV et XVI) écrits pour la synthèse que R. Biasutti consacre aux races et aux peuples de la terre. Ceci permet de mieux apprécier l'apport original de l'auteur et l'utilité de ses recherches. En effet, la localisation des Bantous était relativement bien connue, mais les limites de leur effrangement géographique prêtait à discussion. Le comte Grottanelli qui, à diverses reprises, a parcouru l'Afrique a mis les choses au point en connaissance de cause. Sa contribution à la meilleure connaissance des Bantous du Nord-Est, en particulier, est neuve et originale.

L'auteur s'attache d'abord à montrer que l'unité du peuple Bantou repose sur l'homogénéité relative de ses langues. Ceci constitue un argument en faveur de la dispersion récente des Bantous. Ces derniers seraient « plus jeunes » que les Soudanais dont les langues, très diverses, sont différentes de l'ensemble formé par les langues bantoues.

L'auteur croit qu'il a existé des proto-bantous. Les vieux mots bantous font fréquemment allusion à la navigation et aux canots. Ceci permet de supposer que les Bantous pourraient trouver leur origine dans la région des Lacs.

Il existe quatre grands groupes Bantous. Ce sont : les Bantous du Nord-Est; les Bantous du Nord-Ouest, les Bantous du Centre et les Bantous du Sud.

A. *Les Bantous du Nord-Est* (chap. XII, pp. 445-490). — Ils habitent la portion septentrionale du Territoire du Tanganyika, le Ruanda, l'Urundi ainsi que l'extrême Sud de l'Uganda et du Kénia. Ils sont en tout au nombre de 15 millions environ. Ils forment de ce fait le groupe le plus dense de ce peuple. Entourés de groupes nilotiques et hamitiques, voisins d'éléments soudanais (en bordure ouest du lac Albert), les Bantous du Nord-Est ont subi l'influence des hamites moins cependant — et ceci est curieux — que ne l'ont fait certains groupes Bantous de l'Afrique du Sud : les Herrero par exemple. Les Nilotiques ont aussi marqué leur empreinte sur la civilisation bantoue de la région lacustre. Reprenant la thèse exprimée en 1950 par Crazzolaro, Grottanelli estime même que l'influence nilotique a joué dans cette province culturelle un rôle plus important que l'influence hamitique. Il convient aussi de

noter que des éléments non africains : persans et arabes ont apporté aux Bantoux côtiers de l'Est des éléments culturels qui, en deux millénaires ont été assimilés.

Les Bantous du Nord-Est peuvent être répartis entre cinq entités qui sont :

a) Les Bantous lacustres (Hima-Tutsi) qui s'adonnent surtout à l'élevage;

b) Les Bantous lacustres (Hera-Hutu) qui s'adonnent surtout à l'agriculture. Parmi eux la notion de la royauté sacrée joue un rôle très important;

c) Les Bantous agriculteurs localisés entre le lac Tanganyika et la côte (2°-10° lat. S.). Ceux-ci présentent quelques traits paléonégritiques et leur organisation sociale répond au type patriarcal;

d) Les Bantoux côtiers qui vivent depuis l'Ethiopie jusqu'à l'océan Indien. Ils nous sont connus sous le nom de Suaheli. Mêlés d'Arabes, de Persans et de Portugais, ils contribuent à donner à cette région un caractère hétérogène que la langue exprime admirablement;

e) Les Bantoux du Kenia, plus proches linguistiquement parlant des Bantoux lacustres, dont ils ont été séparés par l'invasion massive des Massaï, vivent sur les versants du Kilimandjaro et jusqu'au Kavirondo. Les tribus Segeju, Teita, Nyika, Pokomo, Chaga, Kamba et Kikuyu font partie de ce groupe, de même qu'une série de tribus éparses.

Agriculteurs primitifs, ils s'adonnent aussi à la pêche et au petit élevage. A côté de leurs huttes traditionnelles, de forme cylindro-conique, ils ont construit pour des besoins défensifs, de curieuses huttes souterraines entièrement dissimulées au regard.

Plus pacifiques et plus sédentaires que les Massaï, les Bantoux évoluent vers des conceptions démocratiques. Ceci n'empêche qu'ils sont très sensibles au prestige sur lequel s'édifient bien des aspects institutionnels de leur civilisation. Seuls, les Chaga du Kenia connaissent un gouvernement de caractère despotique.

L'organisation des tribus, notamment celle des Kikuyu qui se subdivisent en neuf clans patrilineaires, comprend des phratries exogamiques. L'auteur étudie en détail cette organisation. Le totémisme clanique existe. Il s'exprime sous la forme d'emblèmes de famille.

B. *Les Bantoux du Nord-Ouest*. — Malgré la pointe extrême de leur avancée au sud-est de la Nigérie, les Bantoux du Nord-Ouest occupent surtout le territoire qui, depuis l'Uelé et l'Ubanghi s'étend jusqu'au lac Albert-Edouard. Le Cameroun, le Gabon, le Rio Muni, le Congo belge constituent leur habitat. On pourrait donner à beaucoup d'entre eux le nom de « Bantoux de la forêt ». Leur vie économique est semi-parasitaire par rapport au milieu naturel. Mésocéphales, de stature moyenne, mais musclés et vigoureux, ils tendent vers la brachycéphalie dès qu'ils vivent en forêt. Ils ont assimilé diverses influences venues tant du Soudan que de l'Ethiopie. L'influence soudanaise serait cependant de date récente chez eux. Les Bantoux du Centre et du Sud ont apporté aussi parmi les Bantoux du Nord-Ouest des traits qui leur étaient propres. Entamés au Nord-Est par les Mangbetu, de souche soudanaise, les Bantoux du Nord-Ouest comprennent quatre subdivisions :

a) Les populations des royaumes côtiers du Congo : Kakongo, Bakongo, Buende, Zombo-Mbata, Wumbu, Mfumungu et Bayaka. L'in-

fluence chrétienne exercée dès l'extrême fin du moyen âge a influencé les arts indigènes qui sont parmi les plus intéressants de l'Afrique. La royauté, le rôle que joue la reine-mère, la succession royale en ligne collatérale se combinent avec une forte organisation clanique. Dans celle-ci apparaissent des traits matriarcaux. L'initiation et les sociétés secrètes jouent un rôle important parmi eux.

b) Les populations du Sud-Est du Congo : organisés aussi en royaumes, jadis, ils forment, du Kasaï au Tanganyika, une grande famille linguistique. Les principaux d'entre eux sont les Lunda, les Bakuba, et les Luba. Région de belles productions artistiques imbue de traditionnalisme et de conservatisme, il est curieux de constater la présence à côté des huttes cylindro-coniques qui servent de greniers, de belles huttes rectangulaires.

Dans le Sud-Est du Congo on décèle une foule d'infiltrations étrangères : pygmoïdes, négritiques, éthiopiennes et arabes.

c) Les populations du Congo oriental et septentrional : des groupes importants de pêcheurs comme les Wagenia, par exemple, ont conservé des coutumes paléonégritiques comme le cannibalisme, aujourd'hui disparu. Les villages sont fort grands. Néanmoins, l'unité politique est quasiment inexistante. Chaque famille de cette société patrilinéaire et polygame possède un chef autonome. L'esclavage est encore en usage chez les Rega.

d) Les Bantous du Gabon et du Cameroun : moins bien connus, ces Bantous sont représentés par les tribus Lumbo, Fang, Ba-Teke, etc. Les huttes, disposées en deux files, sont rectangulaires et sur pilotis.

La pêche dans les marais ou sur le fleuve et la chasse en forêt se combinent le long de l'Ogoué avec des habitudes guerrières. Les coutumes de jet des Fang, les ornements des pirogues Duala, l'ornementation des jetons de jeu d'abbia sont typiques.

Le totémisme clanique, la divination, la croyance aux esprits protecteurs annoncent (ou rappellent) les relations de ce groupe avec la Nigérie.

C. *Les Bantous du Centre.* — Ces Bantous comprennent quatre groupes :

1. Les peuplades qui habitent la région qui s'étend depuis l'Afrique portugaise de l'Est, jusqu'au Nyassaland en passant au sud du lac Tanganyika;
2. Les peuplades du Haut-Zambèze;
3. Les peuplades de l'Angola;
4. Les tribus de la Rhodésie du Sud et du Pays Venda.

Quelques traits étrangers sont venus modifier le type noir. La taille plus petite, compensée par la forte ossature, la peau plus claire, le prognathisme et la tendance du contour du visage à la forme pentagonale résultent d'un métissage avec les Hottentots. Au contraire, la dolichocéphalie accentuée, la mésopropie et la haute taille de certains individus révèlent de lointaines influences soudanaises.

On aurait souhaité mieux saisir la continuité territoriale des régions où le matriarcat a laissé des traces. En effet les tribus matriarcales du Congo belge sont décrites avant les tribus patriarcales du Congo septentrional en sorte que l'on saisit moins bien leur position logique par

rapport aux institutions matriarcales du Mozambique, du Nyassaland et de l'Angola septentrional.

La description faite par l'auteur des civilisations des Bantous du Centre est excellente et très complète. A travers la diversité des groupes locaux, il a saisi les traits communs à ces tribus. L'un de ceux-ci est la tendance démocratique qui se manifeste dans le royaume Rotse comme chez les Bantous du Haut-Zambèze. Néanmoins, les prérogatives de la classe dominante, le rôle que joue la reine-mère, les croyances magiques relatives au roi défunt, la perfection de certaines techniques (en l'occurrence la vannerie) révèlent une origine lacustre et, possiblement, nilotique. C'est à la civilisation Rotse qu'il faudrait rattacher les ruines fameuses de Zimbabwe.

Les Bantous de l'Angola font l'objet d'une analyse très poussée. On peut les subdiviser en cinq sous-groupes auxquels viennent se joindre quelques tribus boschimanoïdes, telles que les Vatwa ou les Vakwan-kala. Ces derniers, par l'usage qu'ils font d'un dialecte khoisan, ne peuvent faire partie de la famille bantoue.

Sur le plateau de Benguela, deux types de huttes existent simultanément : les huttes cylindro-coniques et les huttes rectangulaires. En outre, chez les Mbundu, il existe de grandes huttes destinées aux réunions. Elles occupent le centre du village. Tous les clans de cette région sont exogamiques et totémiques. Le totémisme ne paraît pas lié à la notion de territoire. Dans ces démocraties collectivistes, le village constitue l'unité politique. En ce qui concerne les Bantous de la Rhodésie du Sud, l'auteur attire l'attention sur la présence de quelques traits malgaches chez les Mashona par exemple. Malgré des traces évidentes de matriarcat, le système social chez ce peuple met néanmoins l'accent sur la descendance patrilineaire.

Grottanelli classe les Venda parmi les Bantous du Centre bien que, géographiquement parlant, ils fassent plutôt partie des Bantous du Sud. Les Venda manifestent spontanément certaines attitudes de religion collective qui contrastent avec les croyances en usage chez les autres groupes Bantous.

D. Les Bantous du Sud. — L'auteur conteste énergiquement l'opinion de Cipriani selon laquelle les Bantous sud-africains pourraient avoir une origine australoïde. Les caractères primitifs observés en Afrique du Sud (caractère Boskopides) dériveraient plutôt, comme le suppose Biasutti, d'une accentuation de traits paléonégritiques apparentés aux traits néanderthaloïdes.

Les Bantous du Sud occupent tout le centre et l'est de l'Union Sud-Africaine depuis le Bechuanaland jusqu'au Swaziland. On les rencontre en outre dans le Sud-Ouest africain (ex-allemand) où les Herrero et les Mbangeru se trouvent dispersés parmi les Hottentots.

L'état social des Bantous du Sud de l'Afrique est en voie de rapide transformation. Les facteurs politiques et économiques qui se sont développés au contact des Blancs activent la détribalisation de ces tribus.

Il existe quatre grands groupes Bantous dans le Sud de l'Afrique. Ce sont :

1. Les *Nguni* (appelés Cafres, ce qui signifie « infidèles »). Ils sont répandus au sud-est du Cap, au Zwasiland, au Natal et au Zululand;
2. Les *Thonga* que l'on rencontre depuis le sud du Mozambique jusqu'aux confins du Natal et du Transvaal;

3. Les *Sotho* qui habitent le Basutoland, le Bechuanaland et l'est du Transvaal;

4. Les *Herrero* dans le Sud-Ouest africain.

Les Nguni forment une société édiflée sur une aristocratie pastorale. Elle est organisée en clans patriarcaux et dut subir au XIX^e siècle la dictature des Zoulous. Ceci amena dans certains groupes une résurgence du cannibalisme.

Les Nguni comprennent cinq sous-groupes :

- a) Les chefferies Xosa Thembu et Mpondo;
- b) Les Fingu (qui sont d'anciens réfugiés de la guerre contre les Zoulous);
- c) Les Zoulous (au Natal et au Zululand);
- d) Les Swazi (au Swaziland);
- e) Les Ndebele (au Transvaal).

Le régime politique — une royauté à tendances démocratiques — s'appuie sur les clans royaux aujourd'hui en perte de prestige. Les clans deviennent dans ce pays des agrégats d'origine diverse et qui ne sont plus basés sur un lien par le sang. La reine-mère joue un rôle social important. Ce trait de même que les institutions et rites relatifs à l'élevage du bétail semblent se rattacher de près aux civilisations hami-tisées de la région des grands lacs. La famille est essentiellement patriarcale et polygame. Elle est subdivisée en sept classes d'âge doublées d'une organisation militaire. A côté du prestige dont jouit l'élevage, l'agriculture est loin d'être négligée. L'auteur y voit un vieil héritage négri-tique.

L'habitat fait de huttes alvéolaires, transportables, d'une pièce, se présente sous l'aspect d'un kraal. Le kraal royal reproduit en plus petit le kraal des habitants.

Les rites magiques et les rites de possessions forment un aspect curieux et intéressant des croyances animistes dont le chamane est le catalyseur.

Les *Thonga* font, eux aussi, l'objet d'une analyse poussée. Malgré la polygamie, la situation de la femme est loin d'être défavorable. Le totem se transmet simultanément par le père et par la mère; la succession est patrilinéaire. Dans ce groupe ethnique assez bigarré et qui n'a pas manqué de subir dans ses traditions pastorales l'influence des Hamites, Grottanelli s'attache surtout à décrire l'aspect cérémonial et religieux de la société indigène. Les formules sacramentelles prononcées par le père concluent le mariage. Les classes d'âge qui englobent un cycle de cérémonies, les tabous sexuels et les rites secrets, les rares sacrifices humains et l'immolation massive du bétail pour le décès des chefs, se combinent, dans l'animisme généralisé, avec le culte des ancêtres.

Quant aux *Sotho*, ils sont agriculteurs et pasteurs. Les cérémonies d'initiation par classes d'âge sont organisées tant pour les jeunes filles que pour les garçons. Les huttes cylindro-coniques à véranda circulaire rappellent les huttes de l'Abyssinie. Le totémisme, malgré son aspect mystique, n'est pas lié à la religion. Il n'est ni tribal ni exogamique.

Les *Herrero*, surtout pasteurs, possèdent des institutions qui combinent patriarcat et matriarcat. L'agriculture est fort peu développée. L'élevage au contraire est presque rituel et sacré. Les huttes alvéolaires

des Herrero, bâties en écorce d'arbre ou en peaux sur armatures flexibles, sont assez voisines du type Nguni.

Dans ces clans, la succession est patrilinéaire, ce qui n'empêche pas la position relativement favorable de la femme dans la société. Grottanelli montre comme vraisemblable la provenance est-africaine des Herrero. Mais ceux-ci ont été fort décimés par les Allemands en 1904 et en 1905.

Chacun des chapitres de l'ouvrage du comte Grotanelli est illustré au moyen de très bonnes cartes. Une bibliographie des ouvrages essentiels les complète.

En résumé, les Bantous, partis d'un centre lacustre se sont répandus dans toute l'Afrique orientale, centrale et méridionale à une époque suffisamment récente pour que l'unité générale des langues n'ait pu être brisée. De nombreuses influences (hamitique, nilotique, soudanaise, hottentote, malgache, arabe ou persane) ont contribué à diversifier les types physiques et les institutions culturelles. Les Bantous sont foncièrement des agriculteurs pacifiques (à quelques exceptions près). Mais des apports étrangers, généralement aristocratiques, ont développé surtout dans l'Est et dans le Sud un complexe pastoral à aspect religieux ou cérémoniel.

Plus nuancés et moins homogènes sont les systèmes politique et social. Bien qu'un peu partout on trouve des traces évidentes de matriarcat, il existe de nombreux groupes patriarcaux. A côté des tendances démocratiques de plusieurs clans il existe ou il a existé des royautes despotiques (comme cela a été le cas chez les Zoulous).

La croyance en un Etre suprême est générale : le Ngiambi-Karunga des Herrero, le MoDimo des Thonga, le Muari des Mashona, le Kalunga des Cokwe et des Ambo, etc.), en apportent la preuve. Le totémisme est social bien plus que religieux. Le culte ancestral, les rites de divination et de magie sont universellement répandus.

Bien que plusieurs techniques soient pratiquées : telles que métallurgie, vannerie, tissage, céramique, etc., l'art est inégalement réparti sur le vaste territoire qu'occupent les peuples Bantous.

Le Sud du Congo belge, le Gabon et le Cameroun occupent à ce titre une place privilégiée.

Les trois types d'habitats : huttes alvéolaires et sphériques, huttes cylindro-coniques et huttes rectangulaires posent un problème qu'il appartient encore à l'avenir de résoudre.

L'utile synthèse du comte V. L. Grottanelli vient à son heure. On puisera dans cet ouvrage les opinions les plus récentes sur les Bantous ainsi que les vues de l'auteur qui, tout spécialement pour les Bantous côtiers du Nord-Est, apporte une contribution intéressante et originale.

Elizabeth DELLA SANTA.

G. CISELET, H. FAYAT, W. J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, M.-L. GÉRARD, M. GRÉGOIRE, P. HARMEL, H. ROLIN et P. WIGNY, *Aspects du régime parlementaire belge*, Bruxelles, Editions de la Librairie Encyclopédique, 1956; un vol. in-8° de 144 pages (Bibliothèque de l'Institut Belge de Science politique).

L'Institut Belge de Science politique avait organisé, au cours de l'hiver 1954-1955, un cycle de conférences consacrées au régime parle-

mentaire en Belgique. Ce sont ces conférences, rassemblées en volume, qu'il nous présente aujourd'hui comme la première de ses publications. Les conférences de 1954-1955 avaient été demandées, précise l'introduction, à des « parlementaires » et à des « hommes de gouvernement ». Le Parlement est représenté, suivant une exacte proportion numérique, par deux sénateurs (M^{me} Ciselet et M. Rolin) et trois membres de la Chambre (MM. Fayat, Harmel et Wigny). Les « hommes de gouvernement » sont deux anciens ministres, le regretté Max-Léo Gérard, et M. Marcel Grégoire. Après eux, et terminant le cycle de conférences, M. Ganshof van der Meersch a brossé une synthèse des idées présentées par les différents orateurs, synthèse pénétrée d'ailleurs aussi de sa pensée personnelle.

L'ensemble souffre d'un certain manque d'organisation. En effet, si l'on met à part M. Rolin, qui a traité avec la compétence qu'on lui connaît du *Rôle du Parlement et des parlementaires dans les relations internationales*, on peut dire que les autres conférenciers ont pratiquement tous abordé le même thème : ils ont tous parlé du régime parlementaire dans son ensemble. L'angle de vision, bien entendu, diffère, chacun met l'accent sur un tel aspect qui lui paraît particulièrement important, mais le lecteur n'en garde pas moins l'impression de généralités non exemptes de répétitions.

Ce sont les non-parlementaires qui nous apportent incontestablement, sur ces thèmes généraux, les réflexions les plus originales. Dans l'étude de M. Marcel Grégoire, par exemple, on épinglera des pages excellentes sur l'activité législative du Parlement. M. Grégoire nous montre fort bien comment la hiérarchie qui existait autrefois entre la loi, votée par les Chambres, et les arrêtés émanant du pouvoir exécutif, si elle demeure une hiérarchie de droit, a cessé bien souvent de correspondre aux faits. La loi s'occupe d'intérêts parfois mineurs, alors qu'au contraire des questions majeures sont réglées par arrêté royal, voire même par de simples arrêtés ministériels. Pour tarifer certains actes d'huissiers, le législateur doit intervenir, pour bouleverser l'exercice de la profession médicale, le ministre suffit. Si l'on prend le terme législation au sens large, on peut donc dire qu'une partie de plus en plus importante de l'œuvre législative échappe au Parlement (pp. 50-52). Ne peut-on en dire autant d'ailleurs d'une partie, également de plus en plus importante, du contrôle budgétaire, toujours au sens large ? Il suffit de songer pour s'en convaincre au nombre croissant d'organismes parastataux — et de quelle taille — dont le budget échappe en fait au contrôle parlementaire.

Cette perte d'influence du Parlement est sans conteste une des raisons de sa perte de prestige au sein de la nation. Nous nous raccrochons ici à un des thèmes que M. Ganshof van der Meersch, dans les pages finales de l'ouvrage, traite avec sa vigueur habituelle. M. Ganshof van der Meersch, bien qu'il ait été lié dans son exposé par l'obligation de présenter la synthèse des conférences précédentes, a su imprimer à son texte, nous l'avons dit, une note néanmoins fort personnelle. Il pose notamment avec courage le problème du rôle institutionnel des partis — ce qui est un vieux problème — mais surtout des syndicats. C'est de ce côté, en effet, que les déficiences de notre régime actuel sont les plus évidentes. Qu'un problème aussi grave, aussi capital que celui des « 45 heures » ait pu se régler tout entier en dehors du Parlement, qu'à aucun moment les organes responsables de la nation n'aient pu ouvrir un débat sur l'option sociale qui s'ouvrirait à la Belgique : augmentation des salaires, voire des avantages sociaux, ou diminution de la semaine de travail —

cela, à vrai dire, est un symptôme infiniment plus grave du mauvais fonctionnement de notre régime que les horions échangés de temps à autre à la Chambre, ou l'absentéisme parlementaire, qui frappent tant l'opinion publique.

Pour réformer le régime, plusieurs de nos auteurs ont des idées. Les mieux définies sont à beaucoup d'égards celles de Max-Léo Gérard, qui reprend ici — pour la dernière fois — son plaidoyer en faveur d'une spécialisation des deux Chambres. Idées de doctrinaire, dira-t-on, d'un homme d'une grande rigueur d'esprit, mais un peu sec, manquant un peu de contact avec certaines réalités sociales, et, partant, certaines exigences sociales. Cela est vrai, mais un Max-Léo Gérard disparu, on ressent chez nous l'absence un peu trop complète de doctrinaires; ils sont la conscience, et l'honneur, d'une démocratie.

Les conférenciers « parlementaires » — M. Rolin mis à part, dont le sujet, nous l'avons dit, s'inscrit sur un registre un peu différent — nous ont, avouons-le, déçu. Nous aurions pu nous attendre de leur part, devant un auditoire comme celui de l'Institut de Science politique, à un effort d'« autocritique » menant à certains enseignements. Ils nous servent en fait beaucoup d'eau-de-rose. Leurs conférences apparaissent comme des « discours » qu'ils ont préparés parmi beaucoup d'autres, et qui ne sont guère moins rapides que les autres. Lorsque M^{me} Ciselet pose la question : « Que faut-il penser des gouvernements d'union nationale ? », et qu'elle répond simplement : « Je les crois incompatibles avec le régime parlementaire, précisément parce qu'ils suppriment toute opposition. Le Parlement n'exerce plus de contrôle sérieux sur l'exécutif. On ne peut recourir à de telles formules que dans des circonstances exceptionnelles » — il est permis de trouver que cette réponse est d'une « science politique » un peu courte. Je voudrais d'ailleurs savoir quel est le gouvernement d'union nationale, chez nous, qui a jamais bénéficié d'une absence d'opposition, au sens vrai du mot. Ne pourrait-on d'ailleurs prétendre, sans trop de paradoxe, qu'au contraire des « partis d'opposition », très souvent impuissants, ce sont les oppositions internes que comportent presque toujours les « unions nationales » qui sont en fait les plus efficaces ? Le P. O. B., dans l'opposition, aurait pu déclencher un vacarme parlementaire effroyable, le gouvernement « majoritaire » n'en aurait pas moins, sans hésitation ni délai, nommé au moment où la question se posait un représentant belge à Burgos. On sait ce qu'il en advint *in illo tempore* avec un gouvernement « d'union nationale »...

Le plus décevant des auteurs parlementaires est peut-être M. Wigny, qui s'est beaucoup penché sur nos institutions, et dont on espérait par conséquent beaucoup. Il est brillant, mais donne peu. C'est, à vrai dire, assez peu respecter un auditoire « savant » que de lui faire un joli portrait des « back benchers » du Parlement en les décrivant comme « la solide armée qui écoute, juge, se rallie et finalement emporte la décision » (p. 17). Ou encore — faute de se relire, sans doute — de citer le *Moniteur* comme l'endroit où s'impriment les discours parlementaires (p. 19). On aimera cependant chez M. Wigny, à la fin de son propos, quelques « scènes de la vie d'un ministre », qui sont croquées avec talent et qui ne laissent pas d'être évocatrices.

Ce qui a certes paralysé plusieurs des conférenciers — et ce qui handicape de fait l'ensemble de la publication —, c'est que, parlant à une tribune scientifique et « neutre » comme l'Institut de Science politique, ils ne pouvaient pas « faire de politique ».

S'abstenir de faire de la politique n'empêche pas sans doute parfois de laisser passer le bout de l'oreille. M. Wigny dénonce comme « un des abus les plus regrettables », « la prolifération des attachés de cabinet ».

« Se méfiant d'une administration qui a bien servi son prédécesseur, refusant d'admettre qu'avec impartialité elle obéira aux impulsions politiques de la nouvelle majorité, le ministre s'entoure non pas d'un petit état-major politique mais d'une foule de collaborateurs qui se substituent aux fonctionnaires » (p. 21). Sans doute songe-t-il, en écrivant ces lignes, à un de ses distingués successeurs au ministère des Colonies. Il aurait pu aussi considérer le fait que la tribune de l'Institut allait être occupée après lui par M. Harmel... Ne faisons pas de politique, mais soyons réalistes. On ne peut pas parler d'abus lorsqu'il y a nécessité. Ni M. Harmel ni M. Buisseret — pour ne pas le nommer — n'auraient pu réaliser l'œuvre qui a été la leur sans la collaboration de gros cabinets ministériels. Il y a des cas où l'on ne peut demander à une certaine administration de faire avec cœur une certaine besogne.

Mais fermons cette parenthèse et observons que, d'une manière générale, les conférenciers ont tous tenu à parler de manière neutre, en manifestant aussi peu que possible leurs préférences ou leurs attaches politiques. Cela est fort louable à beaucoup d'égards, mais quel appauvrissement aussi dans cette neutralité ! Parler du rôle joué par « les partis » dans la vie parlementaire sans pouvoir nommer ces partis, les caractériser, montrer ce qu'il y a de particulier à l'action de chacun d'eux ; parler de la valeur des parlementaires, sans faire les distinctions qui s'imposent précisément suivant les partis ; parler de la discipline parlementaire sans faire non plus aucune distinction, ou presque, entre les groupes — tout cela est sans doute d'une belle neutralité, mais est-ce d'une neutralité qui vivifie l'esprit ? Concevrait-on que l'on décrive le rôle des religions dans le monde, en disant toujours « les religions », sans jamais les nommer ? Lorsque M. Jean Rey, en 1952, publiait un vigoureux article où il dénonçait les atteintes que certaines manières d'agir du parti au pouvoir portaient à l'autorité du Parlement ⁽¹⁾, il faisait sans doute « de la politique », mais il faisait en même temps de la science politique plus vivante, parce que plus concrète et plus proche des faits, que celle d'analystes « neutres ».

Le fonctionnement d'un Institut de Science politique, qui doit s'occuper de la chose politique, sans se mêler à la politique, est certes particulièrement délicat. L'Institut français semble être parvenu à cet égard à d'excellentes formules d'équilibre. Les *Aspects du régime parlementaire belge* ne permettent pas de parler d'équilibre, car tout y est à la prudence.

Une des faiblesses de l'ouvrage, par ailleurs, est son manque d'arrière-plan historique. Je ne dis pas ceci en historien qui aurait aimé que les conférenciers invoquent gravement les « leçons de l'histoire ». Il est permis de ne pas croire à ces « leçons » — et je n'y crois pas moi-même. Mais l'histoire est éclairante en tant qu'élément de comparaison. Lorsqu'on se demande — ainsi que le font à de multiples reprises les auteurs — quels sont les défauts du régime parlementaire actuel, n'est-ce pas une méthode qui s'impose que d'essayer de déceler certains de ces défauts en comparant le fonctionnement de la machine d'aujourd'hui et de celle d'hier, et en observant de cette manière ce qui marchait mieux

(1) Jean Rey, *L'autorité du Parlement* (*Le Soir*, 26 août 1952).

hier ? Or à lire les *Annales parlementaires* d'il y a cinquante ou soixante-quinze ans, on se rend compte de réels éléments de supériorité que présentait à cette époque, par rapport à la nôtre, le fonctionnement du Parlement. On se plaint aujourd'hui de la longueur exagérée de beaucoup de discours parlementaires. Sans doute, parce qu'ils sont d'un intérêt souvent fort exigü. Une heure de lecture — il ne peut s'agir bien entendu d'une improvisation — sur les mérites respectifs des différentes races bovines, constitue, même dans le résumé du *Compte rendu analytique*, une dose qui paraît exagérée. Mais ce qui manque en vérité bien souvent dans les débats parlementaires d'aujourd'hui, ce sont les « vrais grands discours », ceux où l'orateur est long, fort long même, parce qu'il saisit à bras le corps un grand sujet et en analyse tous les aspects essentiels. Lorsqu'un Frère-Orban ou un Emile Vandervelde se levaient à leur banc de député ou à leur banc ministériel et prenaient la parole pendant de longues heures, parfois pendant plus d'une séance, ils n'étaient pas « trop longs ». Ils étaient l'honneur du Parlement belge. En faisant sur un grand sujet une grande leçon de théorie politique, ils étaient en même temps les éducateurs de notre démocratie : les Belges qui les lisaient prenaient une vue — partisane sans doute — mais une vue claire, organisée, intelligente, d'un problème sur lequel ils devaient avoir une opinion de citoyens. N'est-ce pas, sur des questions compliquées mais qu'il doit connaître en tant que citoyen, n'est-ce pas de discours de ce genre que le Belge d'aujourd'hui aurait souvent besoin — et qu'il ne trouve hélas ! pas dans les relations parlementaires. Un grand, un vrai discours sur les problèmes de la sécurité sociale, par exemple. La tradition, sans doute, n'est pas morte; parfois un Henri Rolin se lève et parle — longuement, à voir les aiguilles de l'horloge — des problèmes de la C. E. D.; parfois... — mais ne dressons pas un palmarès : constatons simplement qu'il serait court, plus court qu'autrefois, trop court.

Une autre nostalgie qui prend le lecteur des *Annales parlementaires* d'autrefois, c'est qu'il y trouve souvent de vrais débats, c'est-à-dire des discussions où les orateurs qui se succèdent se répondent l'un à l'autre, où les opinions s'affrontent dans un véritable échange d'arguments. Combien de véritables débats aujourd'hui, à l'âge du discours lu, que l'on a préparé — et pour cause — avant d'entendre la partie adverse ! Ce ne sont plus des débats, bien souvent, ce sont, révérence parler, des dialogues de sourds. Peu de débats parce que, à vrai dire, peu de *debaters*, peu d'hommes qui sachent sauter à l'improviste dans l'arène, et parer l'estoc de l'adversaire. M. Spaak représente encore cette race, magnifiquement, mais la race se meurt. Sur les bancs de la droite, il me semble que le dernier vrai *debater* a été le comte Carton de Wiart. Que l'on se souvienne de cette séance de 1945 où le Premier Ministre venait de prononcer pour la première fois un réquisitoire en forme — avec des arguments imprévus pour la droite — contre le Roi Léopold III. Carton de Wiart, ce vétéran, fut l'homme qui, sur-le-champ, fut capable, avec un certain panache, de faire front et de contre-attaquer. Quelques années plus tard, toujours à la Chambre, un incident mettait en cause l'absence du Roi aux funérailles d'un Souverain ami : à droite, ce fut le désarroi. Carton de Wiart était mort et il n'avait pas été remplacé : il n'y avait plus de *debater* parmi les catholiques. Cette décadence — car c'en est une : le débat est nécessaire à l'institution parlementaire — tient en grande partie, me semble-t-il, à la composition sociale du Parlement. Il n'y a plus assez d'avocats à la Chambre et au Sénat. Qu'on ne se

récrie pas : le barreau, chacun le sait, est amplement représenté parmi nos élus. Mais de grands avocats, de ceux qui ont illustré ou qui illustrent la barre, combien y en a-t-il rue de la Loi ? Proportionnellement, il y en avait davantage autrefois.

Appels insuffisants au passé de l'institution parlementaire : cette critique que nous formulons peut être illustrée par un cas précis et frappant. M. M. Grégoire, appuyé par M. Ganshof van der Meersch (cf. pp. 58-59 et 142-143), préconise l'introduction d'une sorte de discours du Trône, inspiré de l'exemple britannique, et qui permettrait au début de chaque session parlementaire un large débat sur la politique gouvernementale. Fort bien, mais comment faire cette recommandation sans signaler — et on ne le fait pas — que ce qu'on prône là est simplement le rétablissement de ce qui a déjà existé chez nous pendant soixante ans. Le discours du Trône, la discussion de l'adresse : tout cela, jusqu'en 1892, faisait partie du rituel de notre Parlement. Faut-il, comme le jeune Pascal, redécouvrir la géométrie ?

Mais passons sur ces critiques et attachons-nous plutôt à examiner les propositions de réformes qui ressortent de l'ouvrage. Deux idées majeures se détachent : pour « décongestionner » les Chambres dans leur œuvre législative, créons des Conseils collatéraux spécialisés — ou du moins faisons fonctionner ceux qui existent déjà (cf. pp. 54, 69, 100, 140, etc.); pour éviter les lenteurs et les pertes de temps qu'implique le double examen complet de tous les projets et de toutes les propositions de loi dans les deux assemblées, tâchons, une fois un texte adopté par une assemblée, d'alléger quelque peu la procédure d'examen dans l'autre Chambre (cf. pp. 19, 89, 135). Ces idées ont un côté fort séduisant, mais elles me paraissent aussi fort périlleuses. L'idée des Conseils collatéraux, chère à Herbert Speyer, semble gagner beaucoup de terrain. Herbert Speyer s'inspirait particulièrement du Conseil Colonial, dont il avait été un des membres les plus en vue, et qui est en effet un organisme qui a rendu les services les plus distingués. L'exemple du Conseil Colonial est d'ailleurs un de ceux que l'on continue à invoquer le plus volontiers (cf. notamment p. 142). Mais ce qui a sauvé le Conseil Colonial, c'est que, avec une compétence d'avis très étendue, puisqu'elle couvre l'ensemble de la législation congolaise, dans tous les domaines, il a constitué une sorte de Parlement consultatif au petit pied, défendant l'intérêt général, et échappant toujours — ceci est capital — à la « représentation des intérêts ». Mais un Conseil des Classes moyennes ? Un Conseil de la Famille ? N'incarnent-ils pas par définition la représentation des intérêts ? Comment sauraient-ils être autre chose que les défenseurs d'intérêts de groupes, et non de l'intérêt général ? Et comment éviter de là le glissement vers le corporatisme, avec ses scléroses, son malthusianisme, ses injustices ? On nous dira que le Parlement, gardien de l'intérêt général, conservera la haute main et ne laissera aux Conseils que ce qui pourra leur être laissé sans que l'intérêt général soit compromis. Avouons notre peu de confiance dans ces garanties. Le corporatisme est le mal le plus insidieux qui soit. Que l'on voie, à travers nombre de décisions judiciaires, la peine que l'on a à l'endiguer dans le cas de tel Conseil d'ordre chargé en principe uniquement de faire respecter la déontologie de la profession. De deux maux, sachons choisir le moindre. Nous préférons de loin pour notre part l'étatisme, la compétence grossie des administrations, à la compétence des « corps ».

L'allégement de la procédure paraît à première vue moins lourd de

conséquences. « Ainsi, écrit M. Ganshof van der Meersch, une loi votée au Sénat, suivant la pleine procédure de l'élaboration législative dans l'une des Chambres, pourrait ne pas nécessairement faire l'objet de la pleine procédure dans l'autre Chambre. Elle pourrait n'être soumise qu'à la commission compétente de la Chambre et, en cas d'accord de celle-ci, être définitive, sous réserve de la sanction royale et de la promulgation » (p. 135). Ici encore, cependant, méfions-nous : la qualité du travail législatif dépend souvent moins de l'intervention des « spécialistes » que de celle d'un petit nombre d'hommes de mérite qui savent voir les principes généraux, et se hausser au-dessus des intérêts de parti. On pourrait citer leurs noms, spécialement au Sénat : ils ne sont que quelques-uns, et ils ne sont pas nécessairement présents dans toutes les commissions. Une commission risque au contraire, de par sa composition même, de se laisser impressionner par certains intérêts spéciaux. L'intérêt général, et l'honneur du travail législatif, ne sont sauvés que dans l'assemblée plénière. Rappelons-nous la mésaventure récente (mai-juin 1956) d'un projet de loi relatif à la sécurité sociale des travailleurs payés au pourboire, et qui arrivait au Sénat, venant de la Chambre. La Commission du Travail du Sénat l'adopta à l'unanimité. Que serait-il arrivé si la procédure s'était arrêtée là ? Or l'on sait combien l'intervention du Sénat lui-même fut capitale et indispensable ⁽¹⁾.

Pour améliorer le régime parlementaire, est-ce d'ailleurs tant de modifications légales et réglementaires que nous avons besoin ? N'est-ce pas avant tout, dans certains cas, les mœurs et les usages qui doivent être réformés ? Ainsi de la question à laquelle l'opinion publique est si sensible, de l'absentéisme parlementaire. Que des débats, même importants, se déroulent devant peu de députés, n'a en soi rien de scandaleux. Il y a même là un état de chose naturel. Les membres d'une assemblée dont les sessions sont longues opèrent tout naturellement entre eux une sorte de répartition des tâches, fondée sur les goûts et les compétences. Rien de plus sain : comme l'écrivait un parlementaire britannique, « parliamentary democracy could not function without team work » ⁽²⁾. Encore faut-il que ce « team work » soit organisé par la coutume parlementaire d'une manière décente et efficace. Ce qui est proprement scandaleux, répétons-le, ce n'est pas qu'il y ait sept ou dix députés pour écouter un discours, c'est que l'orateur qui vient d'abreuver ses collègues de son éloquence quitte l'assemblée dès que sa lecture est terminée, sans se soucier de ce que d'autres diront du même sujet que lui, et sans même attendre la réponse que le ministre fera à ses observations. Un règlement, en pareille matière ? Non, mais une réforme des mœurs.

Enfin, n'oublions pas de tirer les leçons nécessaires des exemples étrangers. Les auteurs des *Aspects du régime parlementaire belge* le font trop peu, à notre goût. C'est en se tournant vers l'étranger, cependant, que l'on peut avoir parfois l'idée des réformes les plus utiles. La Grande-Bretagne dont, à tant d'égards, nous sommes issus, n'a pas encore épuisé pour nous la somme de ses leçons. N'est-ce pas à elle, par exemple, que nous devrions demander un système plus efficace pour nos « questions parlementaires » ? Ce moyen si remarquable de contrôle de l'exécutif fonctionne chez nous, il faut bien l'avouer, de manière assez boiteuse.

(1) Cf. *Doc. parl., Sénat*, 1955-1956, nos 201 et 246, et *Annales parl., Sénat*, 1955-1956, pp. 1175, 1183-1190 et 1380-1386.

(2) C. OSBORNE, Lettre au *Daily Telegraph* du 12 août 1955.

Trop souvent, ce qu'on appelle une question parlementaire n'est pas une vraie question, mais plutôt un petit discours adressé au ministre, et dont on escompte surtout le bon effet qu'il fera lorsqu'il sera reproduit dans la presse du parti. Trop souvent aussi, la réponse tarde exagérément à venir, ou n'est pas publiée du tout. Ici, comme dans les débats parlementaires, c'est le sens du dialogue rapide, direct, nerveux, qu'il faudrait rétablir. L'exemple britannique est là pour nous indiquer la voie à suivre.

Il est là aussi pour nous montrer ce que peut être un vrai *speaker* d'assemblée, se situant au-dessus des partis, capable par conséquent de faire respecter la dignité du Parlement aussi bien par le gouvernement que par les parlementaires eux-mêmes, capable de faire régner l'ordre et la discipline; de maintenir de manière stricte les débats dans les limites de leur objet et les orateurs dans les limites de leur temps de parole. L'autorité morale, et l'autorité tout court, n'ont certes pas manqué à beaucoup de nos présidents d'assemblée — et il ne faut pas non plus faire de « Mr. Speaker » un demi-dieu —, mais la supériorité britannique éclate néanmoins dans ce domaine : ne devrait-elle pas être pour nous une source d'inspiration ?

Sur un plan mineur, notons enfin que l'on peut trouver à Londres la preuve d'un petit fait non dénué cependant d'importance : à savoir que la latitude laissée aux députés de corriger à loisir le texte de leurs discours avant qu'il ne soit publié, ne constitue pas un privilège inhérent à la démocratie parlementaire. Le *Hansard*, qui contient le compte rendu sténographique des débats de la Chambre des Communes, paraît quelques heures après la séance, sans correction des députés. Chez nous, avec le système de l'envoi préalable de la sténographie aux membres de l'assemblée, les *Annales parlementaires* paraissent souvent avec un retard considérable, et à vrai dire assez scandaleux. On doit se contenter en attendant du résumé du *Compte rendu analytique*. Un petit coup de balai dans les traditions serait ici le bienvenu : les convenances des députés sont respectables, mais elles ne peuvent l'emporter sur les nécessités d'une bonne organisation, et surtout sur le droit qu'a le public de connaître rapidement ce qui s'est dit à l'assemblée.

Jean STENGERS.

FR. VAN KALKEN, *Histoire Générale*, vol. III, Bruxelles, Office de Publicité, 1955, 599 pages.

M. Van Kalken vient de publier le troisième volume de son *Histoire Générale*, destinée au cycle supérieur de l'Enseignement moyen. C'est avec le plus grand agrément et le plus grand intérêt que nous avons pris connaissance de cet ouvrage, dans lequel nous avons retrouvé toute l'érudition avertie et tout l'esprit qui ont toujours caractérisé l'œuvre historique et l'enseignement de l'auteur. Le style est vif, imagé. En quelques mots l'auteur nous fait saisir les traits dominants du caractère des principaux protagonistes de l'Histoire. Certains chapitres sont particulièrement bien venus, tels par exemple ceux consacrés à la Belgique de 1815 à 1830. Il est excellent que nos élèves soient initiés au mécanisme de la formation de nos institutions et aux aléas de la naissance de notre patrie. Cette initiation, M. Van Kalken l'a admirablement réussie dans un exposé de 50 pages où l'essentiel se trouve mis en valeur. Autre réussite : le chapitre relatif à la France à la veille de la Révolution française.

L'exposé y est condensé et malgré cela vivant. Les renseignements statistiques et les énumérations ne sont pas fastidieuses et suffisent exactement à matérialiser dans l'esprit des élèves la situation d'une société si différente de la nôtre. Après ces éloges, nous nous permettrons pourtant une remarque qui vient non de l'historien mais du professeur d'histoire de l'Enseignement moyen qui doit faire assimiler à ses élèves en une année, toute la période allant de 1610 à 1848. Le livre de M. Van Kalken comporte 574 pages de texte sans compter la bibliographie et les tableaux généalogiques et synchroniques. C'est beaucoup, d'autant plus que certains chapitres nous ont paru par trop développés. Pourquoi consacrer 18 pages aux Pays-Bas espagnols au xvii^e siècle, période pendant laquelle leur histoire est incontestablement intéressante mais peut difficilement servir à évoquer la ligne générale de l'évolution historique de l'Europe occidentale ? De même en ce qui concerne les guerres de Louis XIV. Le chapitre comporte 16 pages sur lesquelles cinq seulement se rapportent aux traités d'Utrecht et de Rastadt et à la situation de l'Europe après les guerres.

Pour terminer, nous voudrions signaler les illustrations bien choisies et fort bien expliquées par l'auteur, de même que les nombreuses et excellentes cartes qui ont notamment comme qualité d'être fort claires en se réduisant aux éléments essentiels.

En conclusion, nous louerons M. Van Kalken pour ce manuel qui donnera aux élèves le goût de l'histoire probe et libre, en la leur montrant vivante et animée.

A. DEROISY.

Gustave LEFEBVRE, membre de l'Institut, *Essai sur la médecine égyptienne*, Paris, Presses Universitaires, 1956, in-8°, xii-216 pages; VIII pl. h. t.

Le maître Gustave Lefebvre, chef de file incontesté de l'école égyptologique française (pour ne pas dire universelle), vient de publier la synthèse que tous les spécialistes de la médecine antique attendaient de lui. On sait combien ces questions, ardues entre toutes où la magie et la technique se mélangent à un point tel que les meilleurs égyptologues n'y voient parfois que du feu, ont été éclairées par les recherches antérieures de cet ancien inspecteur général du Service des antiquités d'Egypte.

Rappelons, entre autres, son mémoire quasi exhaustif sur les *prêtres de Sekhmet* ⁽¹⁾ (Prague, 1951) ou encore son *Tableau des parties du corps humain* (Le Caire, 1952) lequel a mis le point final aux hésitations des philologues en matière d'anatomie égyptienne antique.

Cette fois, c'est la synthèse de toute la médecine pharaonique que nous donne le grand érudit français. Nous ne pouvons songer à résumer dans cette revue de culture générale ne fût-ce que l'essentiel d'un tel apport à la science du passé. Nous voudrions simplement répéter que la médecine grecque — dont la nôtre n'est, en somme, que la continuateur —, a puisé bon nombre de ses principes — et parmi les meilleurs — dans le vieux fond nilotique.

Qu'on lise donc pour s'en convaincre la conclusion du maître (pp. 193 et suiv.).

(1) Déesse de la médecine égyptienne.

Une fois de plus apparaîtra, même aux esprits les moins avertis, la dette qu'a contractée notre civilisation vis-à-vis de l'Égypte éternelle.

M. STRACMANS.

Annales d'Ethiopie. Revue d'Archéologie, de Philologie et d'Histoire publiée par la section d'archéologie du gouvernement impérial d'Ethiopie. Tome I, Paris, Klincksieck, 1955, grand in-8°, xviii-163 pages et XXIII planches.

C'est avec joie et fierté que de nombreux Belges salueront l'apparition d'une nouvelle revue d'érudition en langue française, dont le niveau scientifique s'affirme, dès le principe, égal à celui des plus cotées parmi les publications similaires.

A dire vrai, ces annales si soigneusement éditées constituent le premier périodique entièrement consacré au grand passé de l'Empire du Négus. Nul n'ignore que c'est le Professeur Jean Leclant, de l'Université de Strasbourg — un fidèle ami de notre pays — qui, grâce à sa maîtrise précoce, s'est vu placé à la tête du service des antiquités d'Ethiopie, où ses qualités de savant et d'administrateur font merveille. L'intérêt des antiquités déjà mises au jour par son service font bien augurer de l'avenir. L'ombre du grand d'Abbadie en aura été satisfaite!

Bornons-nous à citer, faute de place, les titres des articles réunis dans ce premier tome. Abstraction faite des pages préliminaires, comprenant néanmoins un fort bon aperçu sur les travaux du service des antiquités durant les premières années de son existence, par K. MIXALL et J. LECLANT, mentionnons au moins A. SHIFERAOU, *Rapport sur la découverte d'antiquités trouvées dans les locaux du gouvernement général de Maqallé*; A. CAQUOT et A. J. DREWES, *Les monuments recueillis à Maqallé*; G. HAÏ-LEMARYAM, *Objects found in the neighbourhood of Azum*; J. LECLANT, *Deux têtes de pierre dressées du Sidamo*; A. CAQUOT, *L'homélie en l'honneur de l'archange Ouriel*; ID., *Aperçu préliminaire sur le Mashafa Tefut de Gechen Amba*; ID., *Note sur Berber Maryam*; A. CAQUOT et J. LECLANT, *Arabie du Sud et Afrique* ⁽¹⁾; A. J. DREWES, *Problèmes de paléographie éthiopienne*; J. LEROY, *Objectifs des recherches sur la peinture religieuse éthiopienne*; A. CAQUOT, *La reine de Saba et le bois de la Croix*.

Ajoutons que ce beau volume se clôt par une bibliographie des principaux ouvrages parus durant ces derniers mois, faisant ainsi le point, avec un rare bonheur, de la situation actuelle d'une discipline des plus attachantes, mais aussi des plus ardues.

Victrix causa diis placuit.

M. STRACMANS.

⁽¹⁾ Dans cet article, les deux savants auteurs se réfèrent avec éloge à l'étude magistrale de notre éminente collègue M^{lle} Claire PRÉAUX sur les *Communications de l'Ethiopie avec l'Égypte hellénistique* (*Chronique d'Égypte*, 1952, p. 257).

Virgile, Géorgiques, texte établi et traduit par E. DE SAINT-DENIS, Les Belles Lettres, Paris, 1956, XLIII-128 pages in-8°.

L'introduction n'apporte rien de bien neuf, comme il fallait s'y attendre, et l'auteur n'a pu que faire état des importantes contributions de J. Bayet, J. Perret, R. Beutler et G. Le Grelle.

Le texte est en majeure partie fondé sur celui qu'avait établi Sabbadini. Toutefois, l'auteur a tenu à voir plusieurs des *codices minores*, travail qu'il juge, comme c'est hélas trop souvent le cas, « plutôt négatif » (p. XL). Voici ce que j'ai relevé au cours de mon examen du texte même :

2, 38 : *magnum ... Taburnum*, « le massif du Taburne ». J'emploierais plutôt « massif » pour un groupe de montagnes.

3, 76 : *altius ingreditur et mollia crura reponit*. « ... à son amble relevé et à la souplesse avec laquelle il fléchit les jarrets ». Or l'amble consiste, pour le cheval, à lever à la fois et alternativement les deux pattes d'un même côté; de plus, *reponere* ne peut que signifier ici « reposer ».

3, 82 : *spadices glaucique*, « les bais qui ont les yeux clairs ». L'auteur reprend l'interprétation de P. d'Hérouville. Ce dernier néglige un passage de Grattius sur lequel j'espère bien avoir l'occasion de m'expliquer un jour.

3, 106 : *illi instant uerbere torto*, « ils pressent leurs bêtes du fouet à tour de bras », me paraît exagéré.

3, 115 : *frena ... gyrosque dedere* : la seule façon de défendre cette alliance de mots étrange est de recourir au zeugma. Mais, dans le zeugma, il y a encore un lien logique, comme dans « prendre son chapeau et la porte » par exemple. Or, ce n'est pas le cas ici. Je me demande donc si le vers de Virgile n'est pas corrompu. Nemesianus, qui a si souvent imité Virgile, écrit (*Cyn.*, 268) :

uerbera sunt praecepta fugae, sunt uerbera freni

vers où se trouvent évoqués deux enseignements importants de l'éducation du cheval : le départ et l'arrêt. L'arrêt est exprimé chez Virgile par *frena dedere*. Il faut donc chercher l'antithèse dans *gyrosque dedere*. Je propose de lire : *frena ... cursusque dedere*.

3, 116-117 : *atque equitem docuere sub armis*
insultare solo et gressus glomerare superbos

« ils enseignèrent aussi au cavalier en armes à caracoler et à galoper fièrement ». Quand j'étais cavalier à l'armée, seuls les chevaux caracolaient ou galopaient, mais pas les cavaliers. Les « bleus », alors, subissaient un entraînement féroce. Ils commençaient par apprendre la voltige en armes. Le cavalier montait en « tape-cul », c'est-à-dire sans étriers, et en amazone. Au commandement du gradé, il sautait dans la foulée du cheval et donnait une forte battue sur le sol pour retomber à califourchon sur sa bête. C'est cet exercice qu'évoque Virgile par *insultare solo*, « sauter sur le sol ». Pour une construction semblable, je renvoie à Virgile lui-même (*Geor.*, 4, 11 : *floribus insultent*). Une fois que les « bleus » avaient gagné de l'assiette et qu'ils pouvaient prétendre au titre d'« anciens », on enseignait aux pelotons à marcher, trotter et galoper d'un pas égal, ce qu'on n'obtenait pas facilement, l'un poussant trop sa monture, l'autre ne la poussant pas assez. Pour obtenir

la rectitude dans l'alignement, les gradés ne cessaient de répéter : « Botte à botte ! » C'est ce que nous apprend à nouveau Virgile par *gressus glomerare superbos*, « assembler (= régler) leurs pas orgueilleux ». Je propose donc comme traduction : « ils enseignèrent aussi au cavalier la voltige en armes et à régler les foulées orgueilleuses <de sa monture>. Déjà certains anciens ne comprenaient plus notre passage et croyaient que *equitem* était employé pour *equum* (cf. GELL., N. A., 18,5).

3, 169 : *iunge pares*, « attelle-les deux par deux ». Contresens, me semble-t-il, puisque l'attelage par paire est normal. Grattius (*Cyn.*, 263) et Nemesianus (*Cyn.*, 114) ont imité Virgile; bien qu'il s'agisse chez eux de chiens à accoupler, je crois que Virgile songe à des taureaux de même force à qui on peut demander de régler leurs pas l'un sur l'autre comme le laisse entendre la fin du vers.

3, 192-193

... *sinuetque alterna uolumina crurum*
sitque laborantis simili ...

« ... à courber tour à tour ses jambes circulairement, et qu'il semble gêné dans son allure ». Je propose : « qu'il courbe l'une après l'autre ses pattes en rond et qu'il donne l'impression de l'effort ».

3, 411-412 : *apros ... turbabis agens*, « tu relanceras les sangliers ». Je propose : « tu lanceras ... »

3, 481 : *infecit pabula tabo*, « empoisonna les pâturages ». Je propose : « infecta les pâturages par la peste ». *Tabus* est le nom donné par Virgile à la fameuse épizootie du Norique; il faut donc le conserver dans la traduction.

3, 484-485 : *fluidus liquor ... ossa trahebat*, « un pus abondant ... dissolvait les os ». Je propose : « une humeur abondante ... rabougrissait les os ».

3, 500-501 : *incertus ibidem/sudor*, « une sueur équivoque les mouille ». Une *incertus sudor* est une sueur qui ne reste pas en place. Je propose : « une sueur en ruisselle ».

4, 74 : *spiculaque exacuunt rostris*, « elles aiguissent leurs dards avec leurs trompes ». Le beau tête-à-queue ! J'avais conjecturé *castris* (cf. mon *Vergilianum* dans *Latomus*, IX, 1950) mais je pense maintenant qu'on peut parfaitement maintenir *rostris*. Que sont les *rostra* ? La plate-forme du haut de laquelle les orateurs haranguaient sur le Forum. Chez Virgile, ce sera donc la plate-forme d'envol de la ruche. Traduisons donc : « elles aiguissent leurs dards sur la plate-forme ».

4, 75 : *praetoria*, « le prétoire », c'est écrire latin en français. Il s'agit de la cellule occupée par la reine des abeilles.

4, 78 : *concurritur*, « la bataille s'engage ». Je propose : « elles chargent ».

4, 198-199 : *nec corpora segnes in Venerem soluont*, « elles ne s'énervent point indolentes au service de Vénus ». Je propose : « Indolentes au service de Vénus, elles n'énervent point leurs corps ».

A propos de son commentaire, M. de Saint-Denis écrit : « C'est l'essentiel d'un commentaire abondant que certains attendaient et qui a été rédigé, mais qu'il m'a fallu condenser » (p. XLIII). J'ai souligné les derniers mots. A quel étrange impératif l'auteur s'est-il vu forcé d'obéir ? En tout cas, je suis persuadé que je ne serai pas le seul à le regretter, d'autant qu'une collection comme celle qui s'est chargée

de cette édition se doit de donner au public philologique une œuvre exhaustive.

Raoul VERDIÈRE.

Saint Jérôme, Lettres, tome V, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT, Les Belles Lettres, Paris, 1955, 218 pages in-8°.

Ce tome comprend les lettres 96-109. Voici ce que j'ai relevé :

96, 2 : *et pauperes intellegentia adquiescentes magistris*, « donnaient leur acquiescement à des maîtres pauvres d'intelligence », comme si l'auteur lisait *magistros*, ce qui se trouve d'ailleurs dans le mss. u.

96, 12 : *sic uniuerso dogmati transeunti diuaricauit crura mentis suae*, « a ainsi prostitué son intelligence à tous les dogmes qui passaient », traduction qui ne respecte pas la verdeur du texte.

96, 18 : *ergastulis corporum*, « le bain des corps ». Excellent !

98, 4 : *susceptum impleuit hominem*, « il a achevé l'humanité qu'il avait prise ». Je préférerais : « il a complété l'homme qu'il avait assumé d'être ».

98, 6 : Qui sont les Eunomiens ? Une note était nécessaire.

98, 5 : *decreta peruertere*, « sophistiquer des définitions », me paraît bien hardi.

98, 9 : *diuerso tramite*, « par une route tortueuse ». Je préférerais : « par un chemin détourné ».

98, 17 : *at ille uerbositatis seminarium contexit, et replicat, et ait*, « contre cette argumentation, Origène s'est couvert par une réplique bouffonne. Il dit ». *Contexit* vient de *contexere* et non de *contegere*. Il fallait rendre les trois verbes (les deux premiers sont du vocabulaire technique de la fileuse et de la ravaudeuse) pour conserver les images du texte.

98, 19 : *figentes osculis*, « étreignant de nos baisers ». Je préférerais : « imprimant nos baisers ».

99, 2 : *quod ... non ut proprias ducimus <spectantes> necessitates*, « cela ... nous le disons, non en considérant notre affection personnelle ». Faut-il donc lire *dicimus*, comme en témoignent deux manuscrits, ou conserver *ducimus* et traduire « ce que nous pensons » ?

99, 2 : Est-ce que « fraternité », comme *Bruderschaft*, peut signifier « communauté de frères » ?

104 : Dans l'en-tête la ponctuation me paraît devoir être : « dans le sacerdoce, Jérôme, Augustin salut dans le Seigneur » (cf. le texte latin, où la ponctuation est bonne).

106, 65 : Qu'est-ce que le petit animal appelé ἀρόμυς ?

106, 73 : *eradendum est*, « il faut raturer ». Je traduirais : « il faut gratter ».

106, 86 : Puisqu'il y a un contresens sur κοινόμια, il fallait maintenir « koinomia » dans la traduction.

107, 1 : à propos de *fiunt non nascuntur Christiani*, il eût fallu rappeler *fiunt oratores, nascuntur poetae*.

107, 2 : au lieu de *Cryphius*, ne faudrait-il pas lire *Gryphius* ?

107, 7 : La fille de Laeta fut consacrée au Christ; mais elle n'est

pas encore son « épouse »; je traduirais donc *sponsi sui* « de son Fiancé ».

107, 9 : *bellatricem Christi*, « une amazone du Christ ». Celui qui se bat pour une cause est un champion. Traduisons : « championne du Christ », ce sera moins beau, mais plus juste.

107,10 : *bombycum telas*, *Serum uellera* : ne s'agirait-il pas d'un texte glosé ?

107, 11 : *scio praecepisse quosdam*, « certains, je le sais, veulent seulement ». « Seulement » n'est pas dans le texte.

108, 1 : *aduena*, « aubaine ». Le dictionnaire de P. Robert (le nouveau Littré) dit à propos d'« aubain » qu'il s'agit d'un étranger qui, en échange de la protection du seigneur, était soumis à divers droits et taxes. Ce mot employé dans l'ancien droit n'est pas de mise ici.

108, 3 : *crepundiis*, non pas des « joujoux », mais des « hochets », comme *crepitaculis*, bien traduit en 108, 26.

108, 6 : *affinibus*, « ses alliés », ne convient pas pour une femme.

108, 14 : *mollissimas* ne signifie certainement pas « en pente douce » (p. 175, n. 2), mais « très meubles », comme invite à l'entendre la suite : *pergentium uestigia subtrahentes*.

108, 18 : Le texte me paraît devoir être constitué ainsi : *Suscitauerat ei Dominus « Adar Idumaeum », qui eam colaphizabat (et non colaphizaret), ne se extolleret, et quasi quodam stimulo carnis, ne magnitudo uirtutum altius saperet, et aliarum uitiis feminarum saepius admonebat, <ne> se in excelso crederet constitutam*.

108, 20 : *agmen*, « bataillon », alors qu'il s'agit d'un groupe de religieuses suivant leur supérieure à l'église, me paraît trop littéral.

108, 21 : *tantum profeci* devrait se traduire par « j'ai réussi à telles enseignes que ».

108, 22 : Justification de l'interpolation ?

Je signale pour terminer une importante note additionnelle à l'épître 106, car elle fait état d'une nouvelle édition des moines de Saint-Jérôme de Rome.

Malgré mes critiques, je considère que le travail du chanoine Labourt témoigne d'une remarquable ardeur et je lui souhaite « bon vent » pour la suite.

Raoul VERDIÈRE.

Jean Morsa, *Recherches sur le chômage des employés*, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1956, 72 pages. Avant-propos de M. Henri Janne.

Dans une première partie, M. Morsa analyse du point de vue statistique le chômage des employés, et en dégage les caractéristiques essentielles : évolution quantitative, rigidité, résorption saisonnière partielle, répartition absolue et relative par sexe, par âge, qualification et durée de l'inactivité subie, enfin distribution géographique.

Il est fait aussi état des observations faites par le Centre de l'Emploi quant aux systèmes de licenciement en vigueur à Bruxelles. Une dernière partie est consacrée à la recherche de facteurs d'explication.

M. Morsa étudie ainsi les conséquences :

1° Du vieillissement de la population, qui altère les proportions respectives des groupes d'actifs et d'inactifs;

2° Des modifications intervenues dans les aspirations individuelles, tournées de plus en plus vers le secteur tertiaire (activités productrices de services);

3° De certains problèmes de mobilité professionnelle, tels que l'absence de mobilité chez les employés surqualifiés et l'inadaptation des comportements aux aspirations sociales (le chômage des employés serait ainsi pour partie un phénomène de classe).

La fixation par les employeurs d'une limite d'âge (35 ans) à l'embauche des employés semble déterminée par quatre éléments principaux :

1. Le secteur privé s'inspire de l'exemple de l'Etat, qui en principe ne recrute pas d'agents ayant dépassé 35 ans. Il est cependant à noter que le secteur privé ne peut jamais assurer à son personnel la stabilité de l'emploi que confère le statut des agents de l'Etat;

2. La loi du 11 mars 1954, qui modifie et complète celle du 7 août 1922 sur le contrat d'emploi, stipule des obligations plus lourdes en matière de préavis selon la durée des services prestés. Elle pourrait avoir comme incidence d'accroître la rotation du personnel jeune, de réduire la durée de son séjour dans l'entreprise, spécialement celui des jeunes employés les moins aptes.

3. L'existence de barèmes d'engagement fixés par l'accord du 22 novembre 1950 de la Commission paritaire nationale. Les modalités de ces barèmes et leurs effets probables sur le chômage sont longuement discutés.

4. L'étendue enfin de préjugés défavorables aux « vieux » considérés surtout comme difficilement adaptables.

Une troisième partie de ce travail porte sur les éléments d'explication tirés d'une enquête sur l'organisation de l'embauche et du licenciement menée dans un grand magasin, une banque et une compagnie d'assurances.

Les résultats obtenus confirment et complètent les hypothèses émises et permettent à l'auteur une tentative de vérifier si le chômage des employés est bien un phénomène de classe.

Diverses conclusions, principalement d'ordre juridique et économique, sont déduites de ces recherches.

* * *

Jean RIVERO et Jean SAVATIER, *Droit du Travail*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection Thémis.

Un décret du 27 mars 1954 a réformé en France les études de droit. Sur la base de ce décret, la Collection Thémis publie de petits volumes, d'un format pratique, consacrés aux différentes matières d'enseignement prévues au programme.

Deux caractères d'imprimerie distinguent les matières essentielles et générales d'une part, l'état des questions d'autre part.

L'établissement de chacun de ces traités a été confié aux meilleurs juristes de France.

Le Droit du Travail a été admis dans cette collection — admis, parce que le décret de 1954 l'a rangé au nombre des matières juridiques obli-

gatoires, tandis qu'il faisait auparavant l'objet d'une matière à option.

MM. Rivero et Jean Savatier ont été chargés de le rédiger. Ils se sont partagé la tâche, élaborant l'ouvrage en commun et traitant les problèmes suivant leur compétence.

Chacun connaît la science, l'objectivité, la sagesse de M. Rivero, l'un des maîtres actuels du droit public.

Il est l'auteur de l'Introduction comprenant les définitions et les caractères généraux du droit du travail, du développement historique du droit du travail (qui est une belle histoire) et d'un chapitre sur les sources.

Dans une première partie, M. Rivero traite des Cadres institutionnels des Relations de travail :

Syndicat et mouvement syndical;
Entreprise;
Institutions statiques du Travail;
Institutions internationales du Travail.

La deuxième partie, intitulée *Les Techniques du Droit du Travail* contient quatre chapitres :

Evolution et caractères généraux;
La grève;
La solution pacifique des conflits du travail;
La Convention collective du Travail.

La troisième partie est spécialement l'œuvre de M. Jean Savatier. Il n'est pas indigne de son frère, M. René Savatier, dont chaque juriste apprécie la science et les qualités humaines qu'il possède si bien et qu'il dispense avec tant de charme.

Cette troisième partie est consacrée à la Réglementation du Travail.

Son champ d'application;
La préparation du travail;
L'accès au travail;
L'exécution du travail;
La durée du travail;
L'hygiène et la sécurité du travail;
La rémunération du travail;
La cessation du travail

sont les titres et les mesures d'une œuvre bien construite.

Le compte rendu d'une œuvre technique serait déplacé dans notre revue, qui se consacre spécialement aux synthèses, si l'on ne devait et ne pouvait ajouter que la rigueur scientifique des auteurs n'est jamais sèche, qu'un souffle d'humanisme l'aère. Et que l'œuvre commune est utile et agréable.

E. JANSON.

Jacqueline DUCHEMIN, *Pindare, Poète et Prophète*, Paris, Les Belles Lettres, 1955, 390 pages.

Voici un beau livre, qui prendra une place importante dans la liste, somme toute assez brève, des travaux réellement essentiels qui nous éclairent sur la pensée du grand poète que fut Pindare. A côté de Wila-

mowitz, Croiset et Norwood, M^{me} Duchemin vient de se ranger parmi les esprits autorisés par les dieux à révéler avec ce mélange seyant d'autorité et de modestie, selon le modèle d'Horace, la sagesse dense et profonde du Cygne de Dircé.

M^{me} Duchemin s'attache tout d'abord à saisir la signification des divinités le plus constamment consultées ou invoquées par le poète. Les Muses et les Grâces jouent un rôle qui dépasse de loin les poncifs poétiques vulgarisés par la latinité et la Renaissance, le classicisme et le romantisme. Les Muses dispensatrices de connaissance et d'immortalité prennent dans le lyrisme choral une place importante à côté des Charites qui, elles, assurent la victoire et la gloire et entretiennent l'allégresse créatrice. Vues de cette façon, ces figures traditionnelles de la poésie reprennent leur vrai visage et revivent dans une signification littéralement ressentie par le poète.

Ce ne sont pas non plus des dieux quelconques qui inspirent Pindare. Apollon et Zeus occupent dans son œuvre une place qui dépasse de loin l'invocation de circonstance que nous survolons distraitement dans bien des poèmes antiques. Ici encore, on manquera le message de Pindare si l'on n'a soin de prendre à la lettre le recours aux divinités. C'est pourquoi il convient de suivre avec attention M^{me} Duchemin quand elle étudie le caractère du culte d'Apollon dans l'œuvre de Pindare. Inspirateur de la connaissance, guérisseur, protecteur des héros, ce dieu de lumière a un rôle à la fois plus précis et plus immédiatement intéressé à la mission du poète, qui lui assure dans son œuvre une présence constante. Plus transcendant, si l'on peut dire, et dominant de plus haut la sphère où se meut la pensée du poète, Zeus confère à cette pensée sa majesté souveraine. On voit bien que cette poésie, garantie par des forces aussi augustes, possède avec l'absolu des liens que n'altère aucune préoccupation vulgaire ou basement quotidienne. On s'y trouve à la source de l'idéalisme, que d'autres mettront à la portée des hommes en termes de *logos*.

Que cet idéalisme ait de profondes racines dans le monde des mythes, c'est un fait dont Platon lui-même ne pourra pas se libérer. Et le mythe pindarique constitue en effet une matière essentielle à la communication de sa pensée. C'est pourquoi M^{me} Duchemin étudie avec soin l'allégorie et la mythologie dans Pindare, ainsi que les personnages héroïques qui en sont les porteurs. Nous y voyons que les héros sont, comme les dieux, choisis en raison d'une signification générale. Celle-ci nous ramène constamment à l'au-delà, à un système eschatologique de récompenses et de châtements dont le sens édifiant est incontestable, et qu'il est malaisé, mais nécessaire, de rattacher aux croyances initiatiques, qu'elles soient orphiques ou pythagoriciennes.

A côté de l'allégorie proprement dite — on pourrait dire conforme au programme — M^{me} Duchemin approfondit dans les procédés d'expression du poète tout ce qui concourt à communiquer ses éminentes préoccupations. Elle relève notamment dans ses innombrables images la place importante qui est faite à « la mystique de l'or, de la lumière et des couleurs ». Entre autres traitements des symboles pindariques, relevons surtout les pages 220 et 223 consacrées à « l'éclat des idées suprasensibles et de la Beauté dans les mythes platoniciens ». Après Frutiger et son propre travail sur cette importante question ⁽¹⁾, l'au-

⁽¹⁾ *Platon et l'héritage de la poésie (Revue des Etudes grecques, LXVIII, 1955, pp. 12-37).*

teur nous y fait sentir l'influence certaine que la pensée lyrique a exercée sur l'idéalisme platonicien.

Réagissant en somme contre les conclusions de Norwood, l'auteur voit dans les symboles pindariques des perspectives dépassant le cadre et la destination de l'inspiration poétique. On peut trouver ici l'exploitation des thèmes et des éléments un peu trop exhaustive; on risque de perdre à certains moments la forêt pour les arbres dans le fouillis des parallèles et des comparaisons, mais c'est là la rançon de la précision scientifique et de l'érudition constructive. M^{me} Duchemin n'en reste pas moins maîtresse de son propos essentiel, qui réapparaît avec un relief convaincant lorsqu'elle passe de l'œuvre au poète dans sa quatrième partie, *La mission sacrée du poète*, où elle montre encore une fois l'obsession d'immortalité qui domine Pindare et lui confère son prestige de *vates*, de prophète, dont la pensée profonde s'abreuve à des sources divines qui transcendent la raison.

Une conclusion générale — nécessaire après ces études détaillées — termine le livre qui, avec sa bibliographie, et ses trois index, prendra, nous l'espérons, une place de choix dans l'arsenal de ceux qui voudront retourner avec profit aux sources d'une pensée dont on ne peut pas dire qu'elle soit à la portée de tout le monde. Les « pindarisants » forment une élite où il n'est pas facile de tenir son rang. Werner Jaeger dit avec raison que chez Pindare « wir betreten die Schwelle einer höheren Welt ». Nous dirons, quant à nous, avec l'humilité convenable, que M^{me} Duchemin nous paraît désignée par les Grâces pour nous assurer à cet auguste seuil un accès un peu moins redoutable.

Emile JANSENS.

Corpus Fabularum Aesopicarum, vol. I, fasc. 2, ed. A. HAUSRATH, Leipzig, B.-G. Teubner 1956, xvi-335 pages, geb. 14,40 DM.

Une unité vient encore de s'ajouter à la *Bibliotheca Teubneriana*, qui reconstitue peu à peu les graves brèches ouvertes par la guerre dans cette célèbre collection. Cet ouvrage se recommande — comme le fascicule I paru au début de la dernière guerre — par l'important arsenal de tableaux, références et indices qui équipe le texte proprement dit. Celui-ci, très soigné, est pourvu d'un triple appareil infra-paginal dont la partie critique est particulièrement nourrie. Comme la plupart des dernières publications de la B. T., celle-ci représente l'instrument le plus adéquat à un traitement scientifique approfondi du texte présenté. Ce dernier fascicule est, si l'on en croit le titre, dû en grande partie à H. HAAS. On ne peut dire cependant dans quelle mesure, car l'*adjectif* du titre pourrait ne se rapporter qu'aux *Indices*, et le bon de recension porte *emend.* H. HAAS. Nous voudrions rendre à César ce qui lui revient.

Emile JANSENS.

Livres reçus :

F. JANSON, *Le Comique et l'Humour*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1956, 82 pages.

Conférences du Centre d'Etudes Nucléaires de Sarelay : *L'Initiation à l'Energie Nucléaire*, Paris, Hachette, 1956, 296 pages, figures.

IN MEMORIAM

FRANÇOIS HENRY

1934-1957

La presse quotidienne nous a appris, au début de l'année, la tragique fin de François Henry et celle de son compagnon d'infortune, Jean Vincendon, surpris par le mauvais temps au cours d'une ascension au mont Blanc.

Cette nouvelle a jeté la consternation parmi nos étudiants et dans le corps professoral, car la série de malheurs qui s'est acharnée sur les victimes et leurs sauveteurs fut relatée avec un réalisme déplorable par les journaux.

François Henry comptait un très grand nombre d'amis à la Faculté des Sciences. Il était entouré de fidèles compagnons d'études. Tous ont été profondément émus en suivant, jour après jour, le long calvaire qui précéda sa mort.

Né en 1934 à Jette, François Henry suivit la filière normale de nos études inférieures et moyennes.

Très vite, il montre un goût marqué pour la nature et sera initié à l'histoire naturelle par un père lui-même cultivé et érudit.

Entré en 1953 à la Faculté des Sciences, il passe sa première licence en 1956. Il se préparait donc à terminer ses études l'été prochain et avait choisi la géologie comme branche principale.

Tout jeune, le goût de l'escalade lui vint et se

transforma en une profonde passion pour l'alpinisme et la vie en montagne. Nature sensible, très ouverte à la musique et à la beauté sous toutes ses formes, il avait trouvé dans la nature alpine un décor à sa mesure. C'était pour lui le cadre parfait, loin de la vie quotidienne et de ses servitudes, face aux solitudes qui portent à la méditation, il pouvait enfin se réaliser et s'épanouir.

Son goût s'affirma encore ces dernières années. Il était admirablement doué du point de vue physique : léger, souple, très endurant, insensible au vertige.

Il participa, en France, à des cours de guide, où il acquit, non seulement de l'expérience, mais des amitiés solides, aussi bien dans l'Oisan qu'à Chamonix.

Ses ambitions crûrent en fonction de ses connaissances et c'est peut-être ce qui l'entraîna dans sa fatale et ultime ascension.

Si j'insiste quelque peu sur l'aspect non universitaire de sa jeunesse, c'est précisément pour montrer l'aspect si pur et si noble de son caractère. Ce n'est pas au Laboratoire ou sur le terrain qu'il a donné le meilleur de lui-même. Son futur métier l'avait cependant pris et intéressé. Mais l'image qu'il nous laisse, est avant tout celle d'un être qui a vécu son idéal avec une singulière passion, et avec une grande soif de pureté. Toutes deux pouvaient le conduire à la souffrance ou à une fin tragique. Il l'avait envisagée avec sérénité, mais cette perspective ne l'a point arrêté. Tels sont les traits permanents de cette nature, ce qui a frappé si profondément ses amis et ses compagnons. Sa mort n'est pas vaine pour ceux qui l'ont connu, car ils auront eu le rare privilège de rencontrer dans leur vie un être très jeune, très ardent, mort pour son idéal.

Augustin LOMBARD.

L'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi

par **Walther BOURGEOIS**,
Recteur

I. OPPORTUNITÉ DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE AU CONGO

Le principe de l'institution d'un enseignement universitaire au Congo belge a été âprement discuté. Aujourd'hui qu'elle est réalisée, il serait vain et oiseux de rouvrir le débat, mais il est peut-être opportun, pour l'édification du lecteur, de rappeler sommairement les arguments pour et contre.

Il faut noter d'abord que l'idée de voir accéder les Congolais aux études universitaires n'est contestée par personne : seules les modalités ont été discutées.

Certains ont pensé, notamment, qu'il eût été préférable d'instituer un système d'allocations d'études permettant aux Noirs de faire des études en Belgique et ils étayaient cette thèse sur deux arguments principaux :

1. Les études universitaires auraient coûté moins cher au trésor, ce qui aurait permis de subsidier les Universités belges pour effectuer, en Afrique, les recherches scientifiques nécessaires au développement économique et culturel de la Colonie;

2. Comme la civilisation qui a tendance à se développer au Congo est calquée sur la nôtre, il eût été fort utile que ceux qui sont appelés à constituer l'élite de la nation s'imprègnent, au cours de leurs études, de l'atmosphère même de cette civilisation.

Il est aisé de répondre à ces arguments :

1. A dépenses égales, l'établissement d'Universités en

Afrique aura une efficience plus grande. En effet, d'une part, les besoins du Congo en diplômés universitaires ne sont pas identiques à ceux de la Belgique et il faut être sur place pour donner aux Congolais la formation qui convient à leur milieu. D'autre part, il est impossible, aux seules Universités de la métropole, complétées par l'IRSAC, d'aborder le domaine extrêmement étendu de recherches scientifiques qui s'ouvre en Afrique. Non seulement les problèmes qui se posent sont multiples et variés, mais de plus, bon nombre d'entre eux ne peuvent être abordés, de façon large et approfondie, que par des hommes de science faisant carrière à la Colonie : c'est le cas notamment des sciences de l'homme et de la plupart des questions de biologie, qui exigent soit des études patientes *in situ*, soit des examens, en laboratoire, de matériel parfaitement frais.

Il est bien entendu que, d'une part, le champ de recherches est si vaste que les deux Universités du Congo ne peuvent y suffire; que, d'autre part, elles ne peuvent envisager avant longtemps de posséder les hommes et les installations de haute spécialisation que possèdent les Universités de la métropole; et qu'en conséquence il incombe à celles-ci de poursuivre et d'intensifier les efforts de recherches qu'elles ont entrepris en Afrique. Qu'elles sachent que l'institution universitaire congolaise ne peut et ne veut, à cet égard, leur porter aucun ombrage, mais qu'au contraire une collaboration sincère et courtoise serait un sûr gage d'efficience.

2. Il est assez illusoire de vouloir implanter telle quelle, au Congo belge, la civilisation de la métropole. L'histoire montre qu'une civilisation spécifique se crée par l'évolution du fond autochtone et tout ce que peut faire un envahisseur ou un colonisateur c'est d'influencer, voire de diriger cette évolution.

Dès lors, il serait fâcheux de donner aux Congolais une formation universitaire dans le cadre et l'atmosphère de la métropole, car ce serait le sûr moyen d'en faire ce que Maurice Barrès a appelé des « déracinés ».

Comment, en effet, réagiraient, à leur retour en Afrique,

les Congolais diplômés en Europe? L'alternative est simple et l'expérience française la met en lumière :

— Ou bien ils seront repris par le milieu ancestral et, au bout de quelques années, la formation qu'ils auront reçue s'évanouira comme un rêve;

— Ou bien ils seront définitivement « européens » et ils constitueront alors une classe dominante et orgueilleuse, que leurs frères de race considéreront comme une oligarchie tyrannique.

Ces écueils, l'institution universitaire établie au Congo peut les éviter, si elle y prend garde, comme c'est son devoir :

— D'abord parce que, au cours de leurs études universitaires, les étudiants garderont le contact avec leur milieu naturel et recevront une formation conforme à ce milieu;

— Ensuite parce que, une fois diplômés, ils garderont le contact avec les centres universitaires.

De cette manière, loin de constituer une classe sociale dissidente assimilée aux Européens, ils pourront faire le trait d'union entre ceux-ci et la masse autochtone.

Bien entendu, l'enseignement universitaire existe au Congo belge et, nous le répétons, il n'est plus temps d'en discuter le principe. Ce qui vient d'être dit n'est donc pas de nature à rallumer une querelle devenue vaine; ce n'est pas non plus un plaidoyer *pro domo*, mais une simple mise au point, de nature à éclairer le rôle éminent et difficile que les universités congolaises doivent tenter de jouer.

II. ORGANISATION ET STATUT

L'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi a été créée par le décret du 26 octobre 1955, dont nous nous bornerons à indiquer quelques traits caractéristiques.

Comme les Universités de l'Etat, en Belgique, elle constitue un établissement public, mais avec une autonomie un peu plus large, notamment sur le terrain budgétaire. Cependant, comme une Université ne se crée pas d'un coup de baguette magique, il importait que, tout au moins pour un certain nombre d'années, la haute direction soit confiée à un organe expé-

menté en matière universitaire, réalisant un parallélisme suffisant avec l'enseignement universitaire de la métropole.

C'est le rôle du Conseil d'Administration, siégeant à Bruxelles, et composé de délégués des quatre Universités et des cinq Facultés isolées de Belgique. Ses pouvoirs sont de deux natures, selon les objets :

1. Pouvoirs de proposition à l'Exécutif de la Nation, en ce qui concerne les nominations du personnel enseignant et du personnel scientifique supérieur et en ce qui concerne les budgets;

2. Pouvoirs souverains pour tout le reste, notamment pour la création de Facultés, Ecoles, Instituts et Centres et l'établissement du règlement organique de l'Université.

D'autre part, une Commission administrative, siégeant en Afrique et constituée en ordre principal de professeurs, assure la gestion matérielle, dans le cadre des budgets et sous la supervision du Conseil d'Administration.

Enfin, comme dans les Universités de l'Etat, les Facultés et Ecoles et le Conseil académique doivent donner des avis au Conseil d'Administration en différentes matières de son ressort.

La liaison entre la Commission administrative et le Conseil académique d'une part, et le Conseil d'Administration d'autre part, est assurée par le Recteur, qui est, *ex officio*, le Président des trois instances.

Ainsi, le décret a établi le meilleur compromis entre :

— Une tutelle complète émanant de la métropole, d'où les réalités africaines apparaissent avec les fâcheuses déformations de la distance, et

— Une indépendance complète qui eût fait perdre à l'institution naissante l'appui tutélaire de la longue et solide expérience universitaire de la Belgique.

Autre particularité de l'institution : son siège est fixé à Elisabethville et ce choix est judicieux, attendu que c'est le plus grand centre économique et culturel du Congo, mise à part Léopoldville, qui est le siège de l'Université libre Lovanium. Mais, en vertu du décret institutionnel, l'Université

officielle peut créer des Facultés ou Ecoles en tout point de la Colonie et des territoires sous mandat. Ceci permet d'étendre le réseau d'enseignement universitaire officiel selon les besoins régionaux, tout en préservant son unité organique et en évitant des doubles emplois fâcheux et coûteux.

En particulier, le Ruanda-Urundi pourra bénéficier de l'institution, conformément aux engagements internationaux pris par la Belgique, sans qu'il soit besoin d'y installer une université complète, dont les finances de ce pays pauvre ne pourraient d'ailleurs pas supporter les frais.

Mais, compte tenu des besoins propres de ces territoires fort peuplés et dont l'économie se fonde essentiellement sur l'élevage et l'agriculture, il sera tout indiqué d'y créer, dans le cadre de l'Université officielle, un Institut agronomique. Le Conseil d'Administration en a décidé, en principe, l'installation à Astrida. La réalisation effective dépend du recrutement des étudiants : si le Gouvernement donne une suite favorable à la suggestion qui lui a été faite de créer un institut préuniversitaire à Astrida, les élèves de celui-ci et quelques rhétoriciens qui sortiront l'an prochain du Collège interracial d'Usumbura constitueront le contingent d'une première année qui s'ouvrirait en octobre 1958.

III. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Le but poursuivi est de délivrer des diplômes de valeur équivalente à ceux délivrés par les Universités belges. C'est une nécessité à plusieurs points de vue : tout d'abord, on ne peut espérer voir le Congo évoluer vers une civilisation de même niveau que la nôtre, si les élites autochtones, appelées à se mêler aux élites de race blanche, n'ont pas une valeur intellectuelle et morale équivalente; ensuite, les Noirs ont la légitime ambition de devenir les égaux des Blancs et ils ont assez de bon sens pour se rendre compte qu'ils n'y peuvent parvenir que par l'instruction et l'éducation : ils exigent donc, à juste titre, l'équivalence des diplômes universitaires; enfin, si l'Université a été créée pour les Congolais, elle n'en est pas moins ouverte aux jeunes gens européens, à qui l'on doit permettre d'utiliser leur diplôme aussi bien en Belgique qu'en Afrique.

Ce souci d'équivalence a conduit le Conseil supérieur de l'Enseignement de la Colonie à élaborer un projet de décret sur la collation des grades académiques, calqué de façon assez servile sur les lois belges en la matière. Nous regrettons, pour notre part, que l'on ait relégué au rang de déclaration platonique le souci, qui aurait dû être primordial, de satisfaire les besoins propres du Congo. Il eût suffi pour cela de créer, à côté et en plus des grades légaux traditionnels en Belgique, d'autres grades répondant à des formations un peu plus professionnelles (tout en gardant le caractère universitaire que l'enseignement technique est inapte à susciter), grades dont la Belgique peut se passer peut-être, mais qui eussent rendu d'éminents services au Congo.

Quoi qu'il en soit, c'est sur le projet de décret, c'est-à-dire, en somme, sur les exigences légales belges et sur leur application dans les universités de la métropole, que se basent les programmes de l'Université officielle. On a cependant tenu compte, autant que possible, des besoins de la Colonie et de ses ressources expérimentales. Il a été tenu compte aussi de certaines considérations fort pertinentes, qui sont à la base du projet de réforme des candidatures en sciences, élaborées par les Académies royales des Sciences, notamment en ce qui concerne les inconvénients du choix de la spécialité dès l'entrée à l'Université.

Quatre classes de première année ont été ouvertes le 12 novembre 1956, sur des bases que nous allons énumérer sommairement.

1. *Première candidature en sciences*

Nous avons concentré en première année toutes les matières légales de candidature, communes aux différents groupes ou sections, en laissant le soin à la deuxième candidature d'amorcer les spécialisations.

Il en résulte qu'après la première année, les étudiants pourront s'orienter indifféremment vers :

- Les licences en sciences des différents groupes (sciences physiques et mathématiques exceptées);
- La médecine;
- La médecine vétérinaire;
- L'agronomie.

2. *Première candidature en philosophie et lettres*

Une concentration aussi rigoureuse n'était pas possible ici, pour deux raisons :

- a) Les conditions d'admission ne sont pas identiques pour les étudiants se destinant aux grades légaux (humanités latines) et aux grades non légaux (sciences administratives);
- b) Le programme aurait été surchargé.

Nous avons donc créé trois sections de première candidature en philosophie et lettres :

- A. Préparatoire au droit et aux licences en philosophie et lettres des différents groupes (philologie germanique exclue);
- B. Préparatoire à la licence en sciences administratives et sociales ou à la philologie germanique;
- C. Préparatoire à la licence en sciences administratives et commerciales.

Toutefois, environ 75 % des cours et travaux sont communs aux trois sections, sans compter des cours communs à A et B ou à B et C. Il en résulte que des passerelles de l'une à l'autre section restent possibles au seuil de la seconde année.

3. *Première année du grade de candidat ingénieur*

Assez semblable aux programmes belges, à cela près qu'elle est commune avec la première candidature en sciences physiques ou mathématiques.

Deux étudiants de l'Institut préuniversitaire se destinent aux études d'ingénieur civil. Mais leur formation en mathématiques, équivalente sensiblement au programme des humanités gréco-latines, est insuffisante pour présenter l'examen d'admission.

Afin de les y préparer pour l'an prochain (ainsi que quelques Européens qui sont dans le même cas), il a été créé une classe préparatoire, à titre transitoire et précaire.

4. *Première candidature en sciences pédagogiques*

Comme il s'agit ici de grades scientifiques, une plus grande latitude nous est laissée et c'est fort précieux. En effet,

en Belgique, les Ecoles de pédagogie ont été fondées, à l'origine, sur un assemblage un peu hétéroclite de cours et de bribes d'enseignements professés dans les Facultés.

Heureusement, les sciences de l'homme, en général, la psychologie et ses applications pédagogiques en particulier, prenant place, de plus en plus, parmi les sciences expérimentales avec l'appui de la statistique mathématique, les Ecoles de pédagogie de Belgique ont évolué vers une certaine autonomie scientifique, c'est-à-dire vers une coordination équilibrée et harmonieuse des programmes d'enseignement. Mais cette coordination n'est pas encore parachevée, parce que tout système organisé présente cette forme de l'inertie que l'on appelle pompeusement la Tradition et qui englobe, en ordre principal, un faisceau de questions de personnes et de respect de situations acquises.

Ici, nous pouvions tailler en plein drap et nous nous sommes efforcés d'établir un programme coordonné et équilibré. Il était d'autant plus nécessaire de le faire que la psychologie du Noir et ses réactions devant l'enseignement sont pour nous, jusqu'ici, des mystères. Un programme de cours, dans ces conditions, ne représente guère que des étiquettes collées sur des locaux vides. Encore faut-il qu'il soit ordonné avec assez de soin pour que les Professeurs, chargés d'emplir les locaux, puissent le faire avec grâce et efficience.

Le succès de l'expérience est extrêmement important : si l'enseignement universitaire et le secondaire sont des moteurs puissants d'une civilisation potentielle, c'est l'école primaire répandue dans tout le pays qui en est l'agent de base. Or, pas d'écoles primaires sans de nombreux instituteurs et moniteurs; pas d'instituteurs et moniteurs de qualité, sans pédagogues universitaires tenant les rênes de l'enseignement normal. Ajoutons à cela que la candidature actuellement instituée ouvrira, outre la licence en sciences pédagogiques, une licence en psychologie, appliquée à l'orientation professionnelle et à l'orientation scolaire, qui n'en sont, en Belgique même, qu'au stade de balbutiements empiriques et beaucoup trop sporadiques.

L'ensemble est susceptible de faire de l'Ecole des sciences de l'éducation un des piliers de l'avenir culturel du Congo, pilier peut-être plus discret, mais sans doute plus fécond que les Facultés traditionnelles elles-mêmes.

IV. LES ÉTUDIANTS

Jusqu'ici, les études moyennes pour Congolais, bien que comportant six années d'études comme en Belgique, ne correspondent qu'à un niveau environ équivalent à celui de la seconde des Athénées et Collèges et, bien entendu, elles ne donnent pas lieu à des certificats homologués. C'est la raison pour laquelle, en octobre 1955, un Institut préuniversitaire fut ouvert à Usumbura, afin de parfaire les études moyennes des autochtones. Quant aux Athénées et Collèges pour Européens, en attendant qu'un Jury d'homologation soit institué au Congo, c'est le Jury belge qui homologue leurs certificats.

Dès lors, les conditions d'admission à l'Université sont :

— Ou bien un certificat d'humanités homologué suivant les mêmes modalités qu'en Belgique (plus spécialement pour les Européens); (ou diplôme d'instituteur ou de régent pour les études pédagogiques);

— Ou bien un certificat de fin d'études préuniversitaires (plus spécialement pour les Congolais). Les études latines, préalables à l'année préuniversitaire, conditionnent l'accès aux grades légaux de la Faculté des Sciences. Il en est de même pour l'accès aux études de droit et de philosophie et lettres, pour lesquelles un examen complémentaire de grec est en outre requis.

Cette situation n'est d'ailleurs que transitoire, car les programmes de l'enseignement moyen pour Congolais s'alignent sur ceux de Belgique et un Jury d'homologation sera sans doute constitué sous peu.

Il en résulte que, dans six ans, les certificats d'humanités délivrés par les Athénées et Collèges pour Congolais (dits « interraciaux ») pourront être homologués et conditionner l'accès à l'Université.

Ci-dessous, le tableau des inscriptions pour l'année académique 1956-1957.

Facultés et Ecoles	Européens		Congolais	Totaux
	Jeunes gens	Jeunes filles		
<i>Philosophie et lettres</i>				
Droit et philosophie	7	4	—	11
Sciences administratives et sociales	1	—	4	5
Sciences administratives et commerciales	3	1	1	5
<i>Sciences</i>	16	5	1	22
<i>Sciences appliquées</i>				
Première candidature	2	—	—	2
Préparatoire	5	—	2	7
<i>Sciences de l'Education (en français)</i>	21	8	—	29
<i>Id. (en néerlandais)</i>	9	2	—	11
Totaux	64	20	8	92

A ces nombres s'ajoutent cinq élèves libres et deux auditeurs libres.

Notons enfin que le séjour à la Cité des Etudiants est obligatoire pour tous les jeunes gens dont les parents ne résident pas normalement à Elisabethville : vingt-six étudiants (dont les huit Congolais) et cinq étudiantes sont dans ce cas.

Au Congo, le séjour à la Cité présente un caractère tout différent de ce qu'il est en Belgique. La presque totalité des étudiants de Belgique rentrent dans leur foyer chaque semaine. Le « home », pour eux, c'est la maison familiale et la cité estudiantine n'est guère, à leurs yeux, qu'une sorte d'auberge de passage. En Afrique, vu les distances, certains étudiants ne rentrent chez leurs parents qu'aux vacances et la plupart même aux grandes vacances. Il importe donc que la Cité des Etudiants joue pour eux un véritable rôle de home, où puisse se cristalliser, dans le cadre de la liberté la plus large, un esprit de corps qui leur apprenne par expérience les difficultés, les devoirs et aussi les joies de la vie sociale.

En particulier, les rapports entre Blancs et Noirs pouvaient apparaître *a priori* comme un problème épineux. On peut le considérer dès à présent, sinon comme résolu, du moins comme en voie de l'être. Nous en rendons d'abord hommage à l'excellent esprit qui anime les étudiants, spécialement les Européens qui, avec beaucoup de générosité et de simplicité, font tout ce qui est possible pour assimiler leurs camarades congolais dans le corps étudiantin; et aussi à l'influence fort discrète, mais efficace, du Directeur de la Cité.

Au surplus le rôle d'éducation de l'Université est ici plus pressant qu'en Europe, spécialement à l'égard des étudiants congolais, dont l'éducation familiale est fort différente de la nôtre. La vie à la Cité est de nature à faire face partiellement à cette mission. Mais, en outre, s'organise un service psychomédico-social, ainsi qu'un système de parrainage des étudiants, chose dont on parle beaucoup en Belgique, mais difficile à instituer pour des milliers d'étudiants. Nous pouvons y arriver plus facilement, à condition de démarrer dès maintenant, grâce à un effectif réduit, ce qui permettra à cette organisation de se développer d'année en année, à mesure de l'extension progressive de l'Université.

V. CONCLUSIONS

C'est un peu par routine que le titre de ce paragraphe est venu sous notre plume : que conclure, en effet, de quelques semaines de fonctionnement? Surtout que les locaux provisoires un peu étroits et leur équipement, fort décents si l'on tient compte de la course contre la montre qu'il a fallu accomplir pour les réaliser, sont néanmoins encore assez précaires.

Néanmoins, la valeur et l'enthousiasme du corps enseignant; la fierté des Etudiants, tant autochtones que créoles, d'avoir au Congo « leur » Université; la sympathie assez générale des Européens résidant à la Colonie; les espérances que son développement fait naître dans la masse populaire indigène; l'afflux d'étudiants supérieur aux pronostics les plus sages; l'amorce, fort modeste, mais précoce de recherches scientifiques; l'espoir que les ressources matérielles ne nous seront pas trop chichement disputées par les pouvoirs publics;

toutes ces réalités permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Quoique un peu « orfèvre » en la matière, nous gardons la tête froide. Cela ne nous empêche pas de croire que, moyennant les efforts considérables et patients qui restent à faire, l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi deviendra un jour une grande institution scientifique, un important foyer de rayonnement intellectuel, contribuant de façon peut-être décisive à l'élaboration d'une communauté belgo-congolaise stable et heureuse.

La littérature flamande contemporaine (1)

(Précédé d'une esquisse historique)

par **Aloïs GERLO,**

Docteur en philosophie et lettres,
Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

La littérature flamande est la littérature du peuple flamand, c'est-à-dire de la population qui habite la moitié septentrionale de la Belgique. La langue écrite du peuple flamand étant actuellement le néerlandais, la question se pose si la littérature flamande peut être étudiée en dehors du cadre de la littérature néerlandaise. Nous répondons affirmativement à cette question et cela pour les raisons suivantes :

1. Le peuple flamand est, sinon une nation, du moins une entité, se distinguant nettement du peuple hollandais; il a sa culture propre;

2. Dans le passé, les documents littéraires du peuple flamand étaient rédigés en flamand, c'est-à-dire dans l'un ou l'autre des dialectes utilisés par la population flamande;

3. Même aujourd'hui, malgré un rapprochement incontestable et aussi malgré les efforts d'unification entrepris par les linguistes hollandais et flamands, le néerlandais du Sud, c'est-à-dire la langue civilisée des Flamands, se distingue toujours de la langue néerlandaise du Nord, surtout dans le vocabulaire.

Qu'entendons-nous par « littérature flamande contemporaine »? C'est aussi une appellation qui, dans les manuels d'histoire de la littérature et les anthologies, couvre des

(1) La présente étude a paru, traduite en russe, dans la revue soviétique *Inostrannaia Literatura* (Littérature étrangère), 2^e année, n° 10, Moscou, octobre 1956, pp. 231-237.

périodes plus ou moins longues. Pour des raisons inhérentes à notre sujet et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, nous étudierons la littérature flamande au cours de la période qui va de la fin du xix^e siècle jusqu'à nos jours.

Ceci étant dit, jetons d'abord un coup d'œil sur le développement de la littérature flamande avant ladite période, au cours des siècles précédents.

Les débuts de la littérature flamande peuvent être situés approximativement vers 1225. Elle connaît immédiatement un grand essor, qui dure environ trois cents ans et qui s'explique par la puissance économique et politique des villes flamandes de l'époque.

Le représentant typique de notre littérature à ses débuts est le Flamand Jacob VAN MAERLANT (\pm 1235). Il pratique le genre didactique dans de longs poèmes qui veulent mettre la science à la portée du peuple.

Van Maerlant, chef de toute une école littéraire, est l'exposant culturel d'une classe montante — la bourgeoisie ou tiers état — qui combat avec vigueur les privilèges de la noblesse.

Parallèlement au genre didactique inspiré par la soif du savoir se développe toute une veine mystique, par laquelle la bourgeoisie réagit contre un clergé devenu beaucoup trop mondain. Les deux grands représentants de cette veine qui exprime, en poésie et en prose, un spiritualisme éthique, sont Jan VAN RUUSBROEC (1293-1381), pionnier de la prose artistique, et la religieuse HADEWIJCH (\pm 1250), tous les deux originaires du Brabant.

Naturellement, à côté de cela, le roman chevaleresque, expression d'une culture au déclin, est abondamment représenté par les variantes usuelles. Mais même ici l'influence des idées nouvelles se fait sentir. C'est le cas notamment pour le roman *Karel ende Elegast* (\pm 1250) — une œuvre anonyme mais originale — et le roman *Ferguut* (\pm 1340), adapté du français. Surtout cette dernière œuvre contient de nombreuses traces d'une conception démocratique à ses débuts.

Au cours du xv^e siècle, sous les ducs de Bourgogne, la participation de la bourgeoisie flamande à la littérature s'élargit encore, grâce à la création de nombreuses « chambres de rhétorique », qui s'adonnent à la poésie et surtout au théâtre, religieux et profane (miracles et mystères, farces, sotties,

moralités). Une production abondante, mais généralement peu originale et sans grande valeur, voit le jour.

Trois œuvres anonymes dominent nettement notre littérature du moyen âge, traitant chacune un thème international que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Europe. Ce sont : l'épopée d'animaux *Van den Vos Reinaerde* (Reineke Fuchs), le poème *Beatrijs* (Béatrice) et le drame en vers *Elckerlijc* (Everyman, Jedermann) d'un certain Pierre VAN DIEST.

L'auteur du poème épique *Van den Vos Reinaerde* (roman du Renard) (xiii^e siècle), est très proche de l'école de Van Maerlant. Avec un art rarement égalé, il a cloué au pilori les seigneurs grands et petits, religieux ou laïques.

La légende de Béatrice (xiv^e siècle) — la religieuse qui s'échappe de son couvent pour suivre l'appel du sang, y revient après une vie de péchés et constate qu'elle a été remplacée par la Sainte Vierge — fait partie de la veine mystique. Des innombrables versions qui ont vu le jour jusqu'à présent, le poème flamand est « de loin le plus pur, le plus humain et le plus beau ».

La moralité *Elckerlijc* (fin xv^e siècle), tragédie de l'homme devant la mort, est peut-être la version la plus ancienne du jeu allégorique de *Everyman*. Elle est en tout cas, par sa force évocatrice et son sens du drame, le chef-d'œuvre du théâtre flamand du moyen âge en même temps qu'un chef-d'œuvre de la littérature mondiale. On y trouve synthétisé l'esprit du moyen âge qui s'en va.

Au xvi^e siècle, la littérature flamande subit l'influence de la Renaissance et de la Réforme et cela d'autant plus facilement que l'importance et le rayonnement des villes flamandes se sont encore accrus.

La littérature (même scientifique) en langue populaire se développe et devient une arme pour ou contre la Réforme. La grande figure de cette époque, qui domine de loin toutes les autres, est le Bruxellois MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE (1540-1598), le bras droit de Guillaume le Taciturne. Par son *Biëncorf* (Le Rucher de la Sainte Eglise Romaine), réquisitoire ardent contre l'Eglise catholique, traduit bientôt en plusieurs langues, il est le plus grand prosateur néerlandais de l'époque. Il en est aussi un des plus grands poètes, notamment par sa traduction des *Psaumes*. Il est également l'auteur de quelques

fameux *Chants des Gueux*, dont le plus célèbre est l'hymne national hollandais (*Wilhelmus*).

Dans le camp opposé, celui de l'orthodoxie, il faut citer le nom d'Anna BUNS (1494-1575), une institutrice anversoise qui combat la Réforme dans ses *Refrains* aux accents pathétiques et virils.

Notons encore qu'une poésie humaniste, inspirée par les idéaux de la Renaissance, voit également le jour (notamment celle de Lucas d'HEERE).

Malheureusement, ce renouveau sera de courte durée et n'aura pas l'occasion de se déployer tout à fait. En effet, l'échec de la révolte des provinces flamandes contre l'opresseur espagnol, consacré par la chute d'Anvers en 1585, inaugure pour la Flandre une période de stagnation, de profonde décadence culturelle, une sorte de nouveau moyen âge qui allait durer plus de deux siècles. L'élite flamande dut partir en exil. Le centre de gravité culturel et économique qui, pendant des siècles, s'était trouvé en Flandre, se déplaça vers le Nord libéré.

Dans le Sud, seuls les arts plastiques continuèrent à fleurir quelque temps encore, entre autres avec Rubens qui fit admettre son art baroque et païen par l'Eglise victorieuse.

Le déclin des lettres flamandes est le plus profond au cours du XVIII^e siècle. Aucun écrivain, aucune œuvre de premier rang n'est à signaler. De plus en plus, les classes dirigeantes du pays préférèrent le français à la langue du peuple. Celui-ci est pour ainsi dire coupé du reste de l'Europe. Il n'est influencé ni par la pensée progressiste française ni par la civilisation bourgeoise de la Hollande.

La renaissance des lettres flamandes, précédant celle de la littérature belge d'expression française, coïncide à peu près avec la fondation de l'Etat belge, en 1830. Cette renaissance est placée sous le signe du romantisme et du nationalisme et est intimement liée à l'éclosion et au renforcement du « mouvement flamand ». En effet, le jeune Etat belge pratiqua, à l'égard du peuple flamand, une politique d'oppression nationale; le français devenait la langue du nouvel Etat. Des intellectuels, en contact avec le peuple, se dressèrent contre cette situation.

Dès 1838, le réveil culturel flamand nous a valu un premier chef-d'œuvre : *Le Lion de Flandre*, grand roman histo-

rique de la main du romancier anversois Henri CONSCIENCE (1812-1883), qui a écrit plus de cent volumes. Avec ses romans historiques, ses contes moralisants et ses nouvelles villageoises, où il idéalise l'ouvrier et le paysan flamands, Conscience est le représentant le plus typique de cette période. Il fut extrêmement populaire en Belgique et à l'étranger, où presque tous ses livres ont été traduits. On a dit de lui « qu'il apprit à lire à son peuple ». C'est vrai. En tout cas, malgré de grandes faiblesses — notamment sa division du monde en deux groupes de gens, les bons et les mauvais — ses mérites furent énormes.

Contre ce romantisme idéalisant, représenté aussi par d'autres romanciers et par quelques poètes, une réaction *réaliste* ne tarda pas de se faire jour. Bientôt un groupe d'écrivains, issus du peuple, cherchent leurs sujets dans la vie quotidienne qui les entoure : ils dépeignent la misère noire des travailleurs flamands dans des romans et des nouvelles réalistes. Ce sont, en ordre principal, Dominicus SLEECKX (1818), ancien employé, Eugène ZETTERNAM (1826-1855), peintre-menuisier, P. F. VAN KERCKHOVEN (1818-1859), employé; Joanna COURTMANS-BERCHMANS (1811-1890), Virginie LOVELING (1836-1923) et, à un moindre degré, Anton BERGMANN (1835-1874). Les poètes Julius DE GEYTER (1830-1905) et Julius VUYLSTEKE (1836-1903) développent parfois des thèmes identiques. Zetternam, écrivain prolétaire, écrit le premier roman social flamand (*Monsieur Luchtervelde*). Tout cela n'est pas du grand art et n'a pas le souffle du *Lion de Flandre*, mais constitue néanmoins un embryon de littérature prolétarienne, de réalisme critique, directement inspiré par la vie misérable des prolétaires flamands à l'époque du capitalisme triomphant.

Parallèlement à cette littérature réaliste, un mouvement littéraire important se développe en Flandre occidentale, lié une fois de plus à la lutte du peuple flamand pour son émancipation nationale et culturelle. La grande personnalité de ce mouvement est le prêtre Guido GEZELLE (1830-1899), qui est le seul poète flamand de génie au XIX^e siècle et dont les nombreux recueils constituent le premier sommet poétique depuis les *Psaumes* de Marnix de Sainte-Aldegonde. Il combina un don prodigieux pour la musique des mots, une simplicité d'essence populaire et un sens inné de la nature à un mysticisme émou-

vant par sa sincérité. La poésie de Gezelle est difficilement traduisible, sinon il serait reconnu partout comme étant un des plus grands lyriques des temps modernes.

A côté de Gezelle, qui est *sui generis*, en même temps régional — de par sa langue West-flandrienne — et universel, il y a le groupe des *Tachtigers* (ceux des années 80) qui, au cours de ces années, réagit avec force contre le provincialisme. Conduit par Pol DE MONT, ce groupe préconise l'individualisme et le culte de l'art pour l'art; avec Gezelle il prépare et précède le mouvement d'émancipation et d'élargissement des lettres flamandes qui, au cours des années 90, est entrepris par les écrivains groupés autour de la revue *Van Nu en Straks* (De maintenant et de tout à l'heure) (1893). Avec ces derniers commence en fait notre aperçu de la littérature flamande contemporaine. En effet, plusieurs des grands auteurs issus de ce mouvement sont ou bien décédés récemment ou bien toujours en vie et même actifs. Toute notre perspective serait faussée si nous les mentionnions en style télégraphique, car leur mouvement au sens le plus large forma la toile de fond des lettres flamandes pendant toute la première moitié de ce siècle.

*
**

Les gens de *Van Nu en Straks* (De maintenant et de tout à l'heure) poursuivent les mêmes objectifs que leurs collègues wallons de *La Jeune Belgique* (1881-1897) : ils veulent un art qui aurait une valeur humaine universelle. Ils combattent les conventions vétustes et l'esprit de clocher. Ils veulent voir toute l'Europe au travers de la Flandre. Leur chef incontesté est Auguste VERMEYLEN (1872-1944), un intellectuel racé, anarchiste à ses débuts, rallié au socialisme humanitaire par après. Vermeylen veut tirer la Flandre des ornières obscurantistes où elle reste enlisée. *More brains!* — plus d'intellect, plus de rationalisme! — est un de ses mots d'ordre favoris.

En tant qu'artiste créateur Vermeylen s'affirme par un roman philosophique intitulé *Le Juif errant* (1906). Le Juif errant est le symbole de l'homme moderne qui cherche sa voie, harcelé par le doute et qui finira par trouver son équilibre dans une acceptation virile de la vie parmi les hommes et au service des hommes.

Beaucoup plus faible est le deuxième roman de Vermeylen *Twee Vrienden* (Deux amis), paru seulement en 1943 et consacré également à la crise que traversa sa génération.

Avant tout Vermeylen fut un essayiste et un critique de grande envergure, dont les *Verzamelde Opstellen* (Articles réunis, 1904-1905) et *Beschouwingen* (Considérations, 1942) sont d'une importance capitale, pour qui veut se faire une idée du renouveau littéraire et idéologique inauguré par *Van Nu en Straks*. Par sa célèbre *Critique du mouvement flamand*, il a essayé d'incorporer celui-ci dans les courants sociaux et progressistes de son époque.

L'influence d'Auguste Vermeylen fut énorme et cela dans des domaines qui dépassent largement celui de la littérature. Encore de nos jours, elle se fait sentir.

Les autres écrivains en vue du groupe « De maintenant et de tout à l'heure » furent le poète Prosper VAN LANGENDONCK (1862-1916), le dramaturge Alfred HEGENSCHIEDT (1866), le romancier Emmanuel DE BOM (1868), auteur de notre premier roman psychologique moderne (*Epaves*), et enfin, d'une classe nettement supérieure : le poète Karel VAN DE WOESTIJNE (1878-1929) et les romanciers Cyriel BUYSE (1859-1932), Stijn STREI - VELS (1871) et Herman TEIRLINCK (1879).

Comme celle de Gezelle, la poésie lyrique de Karel VAN DE WOESTIJNE est fort difficile à traduire mais pour de tout autres raisons. La poésie de cette personnalité typiquement fin-de-siècle est une poésie aristocratique, lourde de symboles et d'énigmes. Ses recueils (entre autres *La Maison paternelle*, *L'Ombre d'or*, *Coup d'aile sur l'horizon*) dévoilent les moindres soubresauts d'un cœur déchiré. Ils expriment l'opposition et la lutte entre la matière et l'esprit, entre un sensualisme raffiné et un spiritualisme de plus en plus détaché des choses terrestres. On a dit de lui qu'« il avait un cœur gothique dans un corps Renaissance ». Son œuvre est un des sommets du symbolisme européen. S'il avait écrit dans une langue internationale, il passerait pour un des plus grands lyriques individualistes de notre temps. Son influence sur la poésie flamande fut très grande.

Le conflit intérieur qui torture Van de Woestijne, cette synthèse unique d'une sensualité à la Verlaine et d'un mysticisme des plus éthérés, est à l'image de la Flandre elle-même

et de sa culture à travers les siècles. Toujours nous y trouvons face à face ou même mêlés, un réalisme des plus sensuels et un mysticisme des plus purs, un amour profond de la vie et des choses terrestres en même temps qu'un élan peu commun vers la divinité, l'infini et le surnaturel. Ces constantes, nous les trouvons dans notre culture du passé : van Maerlant et Hade-wijch, Bruegel et Bosch, Van Eyck et Memlinc, etc. Nous les retrouverons dans celle de notre époque. Le dualisme de Van de Woestijne nous fournit l'occasion d'y attirer l'attention dès maintenant.

Cyriel BUYSSE (1859-1932), disciple de Zola et de Camille Lemonnier mais surtout de Maupassant, est le représentant du naturalisme. Maeterlinck avait l'habitude de le compter « parmi les trois ou quatre grands conteurs ruraux du dernier demi-siècle ». Dans ses romans, parmi lesquels il convient de citer spécialement *La vie de Rozeke van Dalen* (1906), *Le Petit Ane* (*Het Ezelken*, 1914), et *Tantes* (1930), il donne une image exacte de la vie paysanne en Flandre.

« Buysse » — a dit encore Maeterlinck — « est notre Maupassant, un Maupassant d'une santé imperturbable et magnifique ». En effet, comme Maupassant, Buysse a ce don de la vie, de faire « vivre » ses personnages et aussi cette simplicité et cette clarté tant du récit que du style. Ses romans et ses nouvelles sont si vrais — dit encore Vermeylen — « que nous pouvons presque les utiliser comme documents pour une étude des situations sociales en Flandre ». Cette Flandre, c'est la « pauvre Flandre » des longues journées de travail et des salaires de famine, de la tyrannie du châtelain et du curé. Et le cœur de Buysse, ce fils d'industriel, est tout acquis aux victimes, aux obscurs, qui courbent l'échine, s'adonnent au « genièvre » pour oublier leurs misères mais qui commencent aussi, de temps en temps, à se rebiffer et se révolter.

Par son contenu humain et sa véracité, Buysse est un de nos très grands écrivains, dont la valeur mérite un public international.

Stijn STREUVELS (1871) — Frank Lateur de son vrai nom — est le neveu du grand Gezelle. Ce maître de la prose, qui est lu et apprécié en U. R. S. S. et dont les œuvres ont été traduites dans plusieurs langues étrangères, décrit aussi la vie paysanne flamande mais autrement que Buysse. Son réalisme

est teinté de poésie. Il est inspiré par une force cosmique. Dans ses nombreux romans et nouvelles, la nature et l'homme sont intimement liés, mais l'accent est mis sur la nature. Streuvels décrit celle-ci avec une puissance suggestive et un lyrisme admirables. Par contre, surtout dans ses premières œuvres, la psychologie de ses personnages est un peu simpliste. Il doit beaucoup aux Russes, notamment à Tolstoï. Son grand roman *Le Champ de lin* (1907) « est une fresque impressionnante de la terre flamande et des passions primitives du paysan ». *Travailleurs* (*Werkmensen*, 1927) a des qualités épiques incontestables. Citons encore le recueil *Lenteleven* (1899) et le roman *De Teleurgang van den Waterhoek* (1927).

Herman TEIRLINCK (1879) est aussi un survivant du groupe « De maintenant et de tout à l'heure ». Il est toujours très actif comme auteur et dirige entre autres la revue littéraire *Nieuw Vlaams Tijdschrift* (Nouvelle Revue Flamande), fondée par Vermeylen peu avant sa mort. Dans son œuvre très variée, Teirlinck vise à l'universalité en décrivant la vie citadine et en étudiant les mobiles psychologiques des actions humaines. L'imagination, la sensualité, l'esprit raffiné et l'amour du mot choisi, de la phrase sonore, sont les constantes de son art quelque peu aristocratique. Ses plus beaux romans sont *Le Petit Singe d'ivoire* (1909), *Monsieur Serjanszoon, orator didacticus* (1908), *Maria Speermalie* (1940) et *Le Combat avec l'ange* (1952). Après la première guerre mondiale, Teirlinck a été le principal promoteur d'un renouveau théâtral; il écrivit plusieurs pièces d'avant-garde où il appliqua maint procédé expressionniste (entre autres *Le Film au ralenti*, 1922, et *L'Homme sans corps*, 1925).

Les écrivains de « De maintenant et de tout à l'heure » ont définitivement élargi l'horizon des lettres flamandes et les ont hissées au niveau européen. Un des très grands mérites de ce groupe fut aussi d'avoir constamment souligné l'influence exercée sur l'homme par son milieu. Tout cela a préparé et grandement facilité l'avènement d'un art beaucoup plus social.

Le début du xx^e siècle voit donc la littérature flamande en plein essor. A part le groupe de « De maintenant et de tout à l'heure », il faudrait citer toute une pléiade d'autres auteurs aux mérites plus ou moins grands. Contentons-nous de quelques noms parmi les plus marquants. A côté d'une tendance

qui trouve le cosmopolitisme de *Van Nu en Straks* trop timide (A. DE RIDDER, P. G. VAN HECKE), il existe une *Heimatliteratur* très riche, dont émergent les œuvres de Maurice SABBE et de Lode BAEKELMANS. A vrai dire les romans un peu doucereux de Sabbe (1873-1938), consacrés à Bruges, sont plutôt la peinture d'un état d'âme que de la littérature régionaliste, tandis que Lode Baekelmans (1879) est le peintre par excellence de la vie populaire anversoise et de tout ce monde bigarré qui vit autour du port.

Trois figures intéressantes sont aussi les romanciers Gustave Vermeersch et Paul Kenis et le conteur Toussaint van Boelaere.

G. VERMEERSCH (1877-1924), qui fut conducteur de train, écrivit le roman le plus sombre du naturalisme flamand, intitulé *De Last* (Le Fardeau, 1904). Il est notre écrivain prolétarien le plus important avant 1914.

Paul KENIS (1885-1934) est également un auteur à tendance sociale, quelque peu anarchiste, dont les deux thèmes principaux sont la grande ville (Paris) et le passé national. Un de ses romans, *De Apostels van het nieuwe rijk* (Les Apôtres du nouveau royaume, 1930), est le récit d'une expérience communiste dans les Ardennes.

Toussaint VAN BOELAERE (1875-1947), très actif vers la fin de sa vie, est en premier lieu l'auteur de nouvelles, dont la forme est d'une rare beauté et le contenu en général un mélange de réalisme et de fantaisie. Après la deuxième guerre mondiale il stigmatisa avec force ceux qui avaient collaboré avec l'occupant.

Enfin, une mention spéciale revient au roman paysan *Hard Labeur* (Dur Labeur) de Raymond STIJNS, paru en 1904. C'est une œuvre très réaliste d'un auteur plus âgé (1850-1905), qui sut se renouveler vers la fin de sa vie sous l'influence de *Van Nu en Straks*, alors que dans ses premiers romans il apparaît plutôt comme représentant la transition entre le romantisme de Conscience et le naturalisme de Buysse.

Pour ce qui est des poètes dont l'activité commence avec le début du xx^e siècle, il convient de citer spécialement Jan VAN NIJLEN (1884), un « aimable stoïcien » qui aime ironiser sur son propre sort et surtout René DE CLERCQ (1877-1932), qui fut le premier à chanter le dur labeur des ouvriers flamands,

à prendre parti pour les opprimés et à introduire des éléments décidément sociaux dans ses poèmes (entre autres le recueil *Flambeaux*, 1909). René de Clercq fut aussi l'auteur de poèmes d'inspiration nationaliste, dont quelques-uns, mis en musique, devinrent très populaires.

*
* *

La première guerre mondiale a des répercussions profondes sur la littérature flamande : elle y engendre des phénomènes que l'on retrouve sous des formes à peu près identiques dans toutes les littératures européennes de l'après-guerre : expressionnisme, révolte contre toute tradition, contre la prosodie classique; priorité de l'éthique sur l'esthétique et de l'art social sur l'individualisme. Van de Woestijne est vivement critiqué.

La figure la plus importante de ce mouvement révolutionnaire fut le poète Paul VAN OSTAEYEN (1896-1928), qui a plus d'un trait commun avec Mařakovsky. Dès 1916 il lève l'étendard de la révolte contre la littérature individualiste dans son recueil *Music Hall* (1916). En 1918 il publie *Le Signal* où il met définitivement à l'avant-plan les problèmes politiques et sociaux. Il adopte une versification tout à fait libre. Il veut que le poète parle au nom de la communauté, qu'il soit le prophète d'un monde nouveau. Plus tard il passe au dadaïsme pour aboutir, peu de temps avant sa fin prématurée, à la « poésie pure ». L'influence de Van Ostaejen fut très grande et son œuvre, même dans ce qu'elle avait d'excessif, rafraîchit l'atmosphère.

Ses coreligionnaires furent groupés autour de la revue *Ruimte* (Espace, 1920-1921) : Achille MUSSCHE (1896), Wies MOENS (1898), P. VERBRUGGEN (1891), Marnix GIJSEN (1899) et V. J. BRUNCLAIR (1899-1944) y pratiquent l'humanitarisme ou la « poésie pure » dans un vers révolutionnaire et libre, parfois acrobatique. De ce groupe de poètes modernistes, A. Mussche, d'opinion socialiste, est le poète social le plus important.

La réaction contre l'expressionnisme ne se fit pas attendre : elle vint des poètes de la revue *Het Fonteintje* (La Petite Fontaine, 1921-1924), qui défendaient éloquemment un classi-

cisme poétique — le vers soigné et poli — et estimaient par surcroît que la poésie n'avait pas à s'occuper des problèmes éthico-sociaux du jour. Ils avaient cependant en commun un amour sincère de la vie, qu'ils exprimaient souvent d'une manière enjouée et ironique. Les poètes de ce groupe s'appellent Richard MINNE (1891), Maurice ROELANTS (1895), Karel LEROUX (1895), Reïmond HERREMAN (1896), et Urbain VAN DE VOORDE (1893).

L'action des groupes antagonistes *Ruinte* et *Het Fonteintje* a largement favorisé le développement futur de la poésie flamande.

L'atmosphère de l'expressionnisme fut favorable au théâtre flamand, qui prit un essor spectaculaire, notamment avec TEIRLINCK, déjà cité, Gaston MARTENS (1883), A. VAN DE VELDE (1895), Willem PUTMAN (1900-1954) et d'autres. De 1923 à 1929, le « Théâtre populaire flamand » occupe en Europe une place de choix parmi les scènes d'avant-garde.

A partir de la première guerre mondiale, une nouvelle orientation se fait jour également dans le roman, dont le succès ira grandissant, surtout à partir de 1930. En général l'on peut dire que le centre de gravité se déplace de plus en plus de la nature vers l'homme. L'analyse psychologique devient plus profonde et plus fine, le réalisme plus sobre, plus précis, plus directement et même exclusivement braqué sur l'homme, ses problèmes et ses drames. Quatre noms méritent une mention spéciale : Willem ELSSCHOT, pseudonyme d'Alfons de Ridder (1882), et, un peu plus jeunes, Maurice ROELANTS, déjà cité comme poète, Gérard WALSCHAP (1898) et Lode ZIELENS (1901-1944).

ELSSCHOT est celui qui a montré le chemin. Son œuvre de jeunesse marque le tournant décisif du roman flamand contemporain, qu'il a libéré d'entraves régionalistes. C'est un romancier sarcastique, sans fard, doué d'un humour sans merci et d'un grand courage moral. Il ne décrit pas le prolétariat, mais l'homme moyen avec ses rêves de grandeur, ses déceptions, ses mesquineries et ses petites misères. Il abandonne le « style artiste » et dit les choses « comme nous ne cessons de les dire, au jour le jour ». L'œuvre d'Elsschot est sans aucun doute une des contributions les plus originales à la littérature moderne en langue néerlandaise. Ses meilleurs

romans sont *Villa des Roses* (1913), *Lijmen* (Engluer, 1924), et *Tsjip, le dompteur de lions* (1934-1940).

Maurice ROELANTS a donné à la Flandre son premier roman psychologique de grande valeur en 1927 : *Komen en gaan* (*Aller et venir*). Signalons encore : *Le Joueur de Jazz* (1928), *La Vie dont nous rêvions* (1931), *Tout s'arrange* (1937), et surtout *Prière pour une bonne fin* (1944). Tout, chez ce « romancier de l'humanisme bourgeois » est centré sur la vie intérieure de ses personnages; le bonheur est le problème central de ses romans. Si l'analyse psychologique est nuancée et subtile, le récit de même que le style sont clairs et limpides.

Gérard WALSCHAP est le représentant du roman vitaliste. Son art est d'une originalité incontestable, dramatique, pessimiste. Il s'abstient d'une analyse systématique des caractères, mettant l'accent sur le développement dynamique du récit. Par le caractère plus ou moins morbide de ses personnages, par les éléments psychopathologiques de ses récits, il fait penser à Dostoïevski. Il peint les paysans flamands, les notables des petites villes et villages de Flandre, mais rien ici ne rappelle la nouvelle villageoise du XIX^e siècle; le récit s'élève toujours et de beaucoup au-dessus de l'anecdote régionaliste. Walschap s'est créé un style personnel, dynamique et populiste. Il croit en la grandeur et la bonté de la vie. Il a rompu avec le catholicisme et l'écho de son conflit intérieur se retrouve partout dans son œuvre abondante, qui est devenue une critique sévère de la civilisation catholique en Flandre, avec ses hypocrisies, ses bigoteries et ses égoïsmes, et du catholicisme en général. Son succès fulgurant a commencé avec une trilogie : *Adelaïde, Eric, Carla* (1930-1932), où trois générations d'une même famille flamande sont poursuivies par la fatalité, comme cela se passe dans la tragédie grecque. Citons, parmi ses œuvres postérieures : *Mariage, Célibat, Sibylle, Houtekiet* (1939), *Sœur Virgilia* (1951). Dans ses dernières publications, il défend un humanisme rationaliste un peu plus calme. On retrouve son influence chez presque tous les jeunes qui l'ont suivi.

Lode ZIELENS (1901-1944) continue, avec infiniment plus de talent, la tradition du roman social, inaugurée par Zetternam au XIX^e siècle et poursuivie par G. Vermeersch au début du XX^e siècle. Inspiré par ses opinions socialistes et par une

profonde solidarité avec la classe ouvrière, il met en scène tout le prolétariat des docks et usines du port d'Anvers. Il décrit ses peines, ses misères et ses luttes, et cela avec une tendresse émouvante. Une VI hitlérienne mit fin à sa vie, privant les lettres flamandes d'un auteur réellement progressiste et d'un talent qui était déjà plus qu'une promesse. Les romans les plus beaux de Zielens sont *La Rose jaune*, *Le Sang sourd* (1930) et *Mère, pourquoi vivons-nous?* (1932).

Parmi les autres romanciers de la génération née vers 1900, citons ceux qui sont plus ou moins apparentés au quatuor Elsschot-Roelants-Walschap-Zielens, tout en regrettant de ne pouvoir donner plus de détails : Filip DE PILLECIJN (1891), Albert VAN HOOGENBEMT (1900), Maurice GILLIAMS (1900), André DEMEDTS (1906), psychologues et stylistes; Franz DE BACKER (1891) dont le court roman *Longinus* (1934), consacré à la première guerre mondiale, est un témoignage vécu, profondément humain et bouleversant; Julien KUYPERS (1892), romancier et essayiste, dont le roman *Donkerkoppen* (1945) donne une vue exacte des problèmes et situations en Flandre à la veille de la deuxième guerre mondiale; Raymond BRULEZ (1895), esprit fin, voltairien et épicurien, qui résume avec humour toute la somme d'une vie dans les quatre volumes de *Mes Maisons* (1950-1952) et enfin Marnix GIJSEN, déjà cité comme poète (1899). Gijzen est un romancier intellectualiste qui, comme Brulez et Elsschot, observe et décrit les faiblesses humaines; ses romans *Joachim de Babylone* (1948) et *Télémaque au Village* (1949), fort égocentriques, ont eu une grande répercussion.

Une place spéciale revient à deux autres romanciers, un peu plus âgés, qui continuent, mais cela sur un plan beaucoup plus élevé que celui d'avant 1914, la littérature régionale. Ce sont Félix TIMMERMANS (1886-1947) et Ernest CLAES (1885). Leurs principales œuvres ont été traduites à l'étranger.

Claes est un conteur né, populaire, débordant de bonne humeur, plutôt amusant qu'humoristique. La plupart de ses nombreux romans et récits se jouent dans sa région natale, en Campine. Il doit sa célébrité à son roman *De Witte* (Filasse, 1920), qui raconte les espiègleries d'un jeune garçon et qui a atteint récemment un tirage total de près de 200.000 exemplaires.

La popularité de Félix Timmermans débuta avec son roman *Pallieter*, publié en 1917. *Pallieter* décrit l'existence idyllique d'un jouisseur dans un coin paradisiaque de la Flandre. Ce livre fut, en pleine guerre, « un péan à la vie », « une explosion de la joie de vivre », comme la littérature flamande n'en avait pas encore connu. *Pallieter* est un homme primitif, sensuel, dionysiaque, en communion étroite, totale même, avec la nature, avec les choses de la terre. Il rappelle les personnages de Jordaens et de Rubens, certains tableaux de Bruegel et le *Lamme Goedzak* de la *Légende d'Ulenspiegel*. Il aime la chair sous toutes ses formes. Son christianisme est des plus superficiels. *Pallieter* fut traduit dans une quinzaine de langues. Parmi les nombreux livres qui l'ont suivi, le roman *Boerenpsalm* (Psaume paysan, 1937) constitue un autre sommet.

Timmermans et Claes sont les principaux représentants d'une veine optimiste, à qui le reproche a été fait, non sans raison, de représenter la Flandre comme une kermesse permanente, un carnaval sans fin, où tout le monde est content et où il n'y a pas de problèmes à résoudre. La réaction constituée par les tendances Elsschot et Zielens fut amplement justifiée. Mais cela n'empêche que Claes et Timmermans soient profondément enracinés dans la terre de Flandre, dans son peuple. Leur amour de la vie et leur sensualisme sain, haut en couleurs, font partie intégrante du caractère et de l'art flamands. Peut-on séparer *Lamme Goedzak* de *Tyl Ulenspiegel*? Non, puisqu'ils forment un tout et qu'ils se complètent.

*
**

Il nous reste à présenter brièvement les prosateurs et poètes qui ont fait leur apparition sur la scène des lettres flamandes peu de temps avant, pendant ou après la deuxième guerre mondiale.

La poésie prit une nouvelle direction vers 1930. A ce moment, la marée expressionniste s'est retirée. Les motifs sociaux et éthiques sont généralement abandonnés en faveur d'une poésie personnelle, mystique ou vitaliste, en faveur de la « poésie pure » ou d'un mélange de différents styles.

Une production abondante et variée a vu le jour depuis

lors et il est difficile d'y découvrir un courant dominant dès maintenant. Citons, parmi les poètes les plus en vue (avec Herreman, Van de Voorde, Van Nijlen, Mussche, Roelants, Gijzen, etc. qui continuent à publier) : P. G. BUCKINX (1903), Paul ROGGHE (1904), Karel JONCKHEERE (1906), Jan SCHEPENS (1906), Johan DAISNE (1912), Marcel COOLE (1913), Bert DECORTE (1915), Herwig HENSEN (1917), Herman VAN SNICK (1917). Tous ces poètes ont leurs mérites, parfois grands, et leur caractère propre, mais aucun pour le moment n'a acquis l'envergure d'un Gezelle ou d'un Van de Woestijne. Cela vaut aussi pour les poètes qui ont vu le jour depuis 1920 et parmi lesquels nous citons Jos. DE HAES (1920), A. VAN WILDERODE (1918), Marc BRAET (1925) et les femmes poètes RENINCA (1925) et Christine D'HAEN (1923).

Quelques jeunes très actifs — entre autres Hugo CLAUS, A. BONTRIDDER, Ben CAMI — se réclament de la tendance dite expérimentale, c'est-à-dire d'un néo-modernisme, né en Hollande et nettement opposé à la poésie dite traditionnaliste.

Ces lointains disciples de Rimbaud sont, eux aussi, des « alchimistes du verbe », qui utilisent volontiers un vocabulaire obscur et scientifique. Leur art, en général assez vide de sens et en marge de la vie, ne semble pas appelé à un grand avenir.

Un seul de tous ces jeunes poètes est un adepte du « réalisme socialiste ». C'est l'ancien maquisard Braet, qui écrit des vers de valeur inégale mais qui a mis son art résolument au service de la lutte pour la paix et le socialisme. Ses conceptions sont partagées par quelques autres jeunes, mais ceux-ci en sont toujours au stade de l'apprentissage.

Par contre, la tendance sociale a fait de sérieux progrès dans le domaine du roman. Trois auteurs, fort différents, il est vrai, marchent sur les traces de Lode Zielens. Ce sont Achille Mussche, déjà cité et les plus jeunes Louis-Paul Boon et Piet Van Aken.

MUSSCHE, le poète expressionniste-humanitaire des années 20, a publié en 1950 le roman *Au Pied du Beffroi*, où il évoque la vie des ouvriers du textile et des tisserands flamands, depuis le moyen âge jusqu'à la lutte organisée des temps modernes. Ce roman fera date dans l'histoire de nos lettres.

L. P. BOON (1912) est un talent vigoureux qui ne respecte aucune convention. Il recherche ses sujets dans le milieu ouvrier; il décrit avec beaucoup de réalisme la vie misérable des prolétaires, mais s'abandonne au pessimisme et au scepticisme. Il adopte un style très original, dynamique, avec d'étranges raccourcis. Son œuvre la plus réussie est intitulée *Ma Petite Guerre à moi* (1945), un recueil de notices consacré à la dernière guerre.

Piet VAN AKEN (1920) est régionaliste en ce sens qu'il part de la vie dans sa région natale, la région du Rupel — qui est le centre des briqueteries flamandes — pour composer ses romans et nouvelles. Mais par sa subtilité, sa fine psychologie et sa faculté imaginative, il dépasse de loin le réalisme rural de jadis.

Un cas spécial est celui de l'écrivain très doué — polygraphe — Johan DAISNE (H. Thiery, 1906), qui est l'auteur d'une anthologie de la littérature russe (*De Nitchevo à Chorosjo*, 1948). Il représente dans les lettres flamandes d'aujourd'hui, le « réalisme magique ». En effet, ses nombreux romans et nouvelles, qui font penser à Massimo Bontempelli et à Zofia Nalkovska, nous plongent à la fois dans le rêve et la réalité. Une œuvre très remarquée fut *L'Escalier de pierres et de nuages* (1942), de même que *L'Homme qui fit couper court ses cheveux* (1948). Son art, comme celui de Gijzen, est typiquement intellectualiste.

« More brains » est aussi la devise d'Hubert LAMPO (1920), qui écrit des romans et des nouvelles à caractère psychologique et symboliste à la fois, dans un style précis et raffiné. Son chef-d'œuvre est *Hélène Defraye* (1945), un roman psychologique de premier plan.

Hugo CLAUS (1929), déjà cité comme poète « expérimental », est, du point de vue originalité, la révélation des toutes dernières années. Il écrit des romans (entre autres *La Canicule*) et des nouvelles fortement influencés par le roman américain. C'est surtout un esthète, peu préoccupé de problèmes sociaux, influencé par le surréalisme et l'existentialisme.

Pour terminer cet aperçu, un mot sur le théâtre. L'orientation donnée par Herman Teirlinck a été plus ou moins poursuivie par deux écrivains déjà cités : Johan DAISNE et Herwig

HENSEN, dont les pièces, lyriques et éloquentes, appartiennent au théâtre littéraire. Daisne a recours aux procédés du cinéma, tandis que Hensen, plus traditionaliste, préfère une construction solide. Le théâtre populaire a donné une comédie hilarante qui fait le tour du monde, de la main du vétéran Gaston MARTENS. Elle s'intitule *Oiseaux du Paradis* (1934) et doit une part de sa célébrité au film français qui en fut tiré sous le titre *Les Gueux au Paradis*.

*
**

Il est temps de conclure.

Des lacunes dans une vue d'ensemble comme celle-ci sont inévitables, car nous n'avons pas voulu franchir les bornes de l'aperçu. Mais cet aperçu a pris quelque extension, parce que nous avons voulu éviter également le schéma aride, l'examen superficiel. Nous avons essayé de faire ressortir, en même temps que le développement historique, quelques constantes, quelques tendances dominantes. Or, tout cela risquait de ne pas se retrouver dans les traits d'un croquis trop rapide.

Ce fut en Flandre que prit racine la littérature « néerlandaise » du moyen âge. Du xi^e au xv^e siècle les lettres flamandes (ou néerlandaises du Sud) connaissent une période de grandeur.

Après un sommeil séculaire vint la résurrection du xix^e siècle, sous le signe du romantisme et du nationalisme. Longtemps alors la sphère d'intérêt de la littérature flamande resta assez restreinte. Longtemps l'instinct eut le dessus sur l'intelligence. Mais, surtout grâce aux écrivains de « De maintenant et de tout à l'heure », le régionalisme fut vaincu, sans pour cela disparaître, et la culture vint s'ajouter à l'instinct. L'étude de l'« homme » commença. Depuis lors, deux tendances s'affrontent et se complètent au sein de la littérature flamande : d'un côté un art individualiste, intellectualiste et cosmopolite qui souvent a perdu le contact avec le peuple; d'un autre côté, un art en même temps plus national, plus flamand, parce que moins cosmopolite, et plus social parce que plus lié au peuple et au sol natal.

Au sein de cette dernière tendance, deux courants se font jour; d'un côté une veine amusante, souvent burlesque, extériorisant la joie de vivre du Flamand et rappelant les kermesses flamandes de Bruegel; d'un autre côté, une veine sociale, s'intéressant aux misères et aux luttes des humbles mais avec l'accent plutôt sur les misères que sur la lutte.

Quant à la force respective des diverses tendances, la tendance cosmopolite, celle qui exprime le mieux l'idéologie bourgeoise, a dominé au cours du dernier quart de siècle, en poésie comme en prose. Cela n'empêche que la littérature « sociale » est en progrès constant.

A côté de cette dualité (avec, naturellement, une multitude de mélanges et de stades intermédiaires), il en existe une autre, typiquement flamande, que nous avons déjà relevée en parlant de Van de Woestijne, celle de la sensualité et du mysticisme, de l'attachement le plus matérialiste aux choses terrestres, aux joies corporelles, à côté d'un penchant pour le domaine du surnaturel, de la magie et du spiritualisme.

Ce qui est typiquement flamand c'est que souvent les deux pôles d'attraction se trouvent réunis chez un même auteur (cf. Bosch et Bruegel en peinture et, en littérature d'expression française, *La Légende d'Ulenspiegel* de De Coster).

Pour ce qui est des genres, au cours de la dernière période, le roman l'emporte, et même de loin. C'est sans aucun doute le genre où, depuis la dernière guerre mondiale, l'écrivain flamand a donné le meilleur de lui-même. Depuis Conscience, l'art de conter lui est propre. Depuis la génération de « De maintenant et de tout à l'heure », les bons romanciers se sont succédé sans relâche. La poésie est abondamment représentée, elle aussi. Mais le poète qui pourrait supporter la comparaison avec Van de Woestijne, qui fut un grand lyrique, ou avec Gezelle, qui fut génial, se fait attendre. Quant au théâtre, il reste l'enfant pauvre de notre littérature moderne.

Enfin, attirons l'attention sur un phénomène particulier, lié au caractère binational de la Belgique et constituant en quelque sorte le drame de la littérature flamande : nombre d'authentiques Flamands, tels Verhaeren, Van Lerberghe, Maeterlinck, Rodenbach, Elskamp, se sont servis de la langue

française pour écrire des chefs-d'œuvre littéraires qui, souvent, ont atteint une renommée internationale amplement méritée ⁽¹⁾.

Bruxelles, décembre 1955.

⁽¹⁾ *Bibliographie.* Parmi les nombreuses histoires et esquisses de la littérature flamande (ou belge d'expression néerlandaise) nous signalons :

— FRANZ DE BACKER, *Contemporary Flemish Literature*, Bruxelles, 1934;

— AUG. VERMEYLEN, *Les lettres flamandes de Gezelle jusqu'à nos jours*, 1949 ⁴ (complété par F. de Backer);

— JAN ALBERT GORIS, *La littérature flamande depuis 1830*, 1951 ⁴.

— R. F. LISSENS, dans l'*Encyclopédie « Winkler Prins »*, sub verbo *Nederland (Littérature)*; *De Vlaamse Letterkunde van 1780 tot op heden*, Bruxelles, 1953; *Balans en Bezinning* (25 années de littérature flamande), Bruxelles, 1955.

— M. RUTTEN, *La Littérature néerlandaise de Belgique de 1918 à 1940*, dans H. PIRENNE, *Histoire de Belgique illustrée*, Bruxelles, 1952, t. IV, pp. 61-68.

L'embauche au travail des handicapés physiques

par le Docteur **Jean SLOSSE**,
Agrégré de l'Université de Bruxelles

Le sujet que nous voulons aborder ici est délicat : c'est celui de l'examen d'embauche au travail.

De prime abord la question est simple. Un arrêté royal prescrit que les travailleurs doivent être examinés médicalement dans le but de reconnaître leur aptitude au travail et d'éviter aussi la propagation de certaines maladies contagieuses.

Les industriels ont confié à des médecins le soin de ces examens; il est possible que parmi tant d'autres préoccupations majeures ils aient sous-estimé l'importance du problème de l'embauche au travail. Celui-ci intéresse trois groupes de personnes : les industriels, les travailleurs (ouvriers et employés) et les médecins.

L'industriel peut souhaiter avoir un personnel dont la santé est parfaite.

Les employés peuvent n'avoir pas toujours cet état de santé idéal.

Le médecin est appelé à les départager.

Cette opposition d'intérêts n'est qu'apparente. La stricte discipline d'une parfaite objectivité dans l'étude de telles questions le montrera.

Dans un exposé à la Société de Médecine interne nous avons développé le thème que dans de nombreux cas dont nous apportions les exemples les plus frappants, certains médecins se montraient exagérément sévères lors des examens d'embauche. C'est presque à l'unanimité que les Membres de cette Société approuvèrent cette thèse. Certains d'entre eux citèrent des exemples non moins démonstratifs. Au point de vue social, la question semblait de grand intérêt. Il fut décidé

qu'elle devait être reprise et une séance conjuguée de la Société de Médecine interne et de la Médecine du Travail eut lieu en avril 1955.

Au cours de cette séance, divers médecins hautement qualifiés exposèrent les « critères » que l'on peut exiger en rapport avec certaines maladies. Il fut parlé de la tuberculose, de la silicose, de l'albuminurie, de certaines affections cardiaques. L'effort fait à ce moment fut louable parce qu'il marquait l'intérêt des médecins pour une question d'une grande portée sociale. Pour louable qu'il fût, cet effort restait néanmoins très platonique.

Devant cette sorte d'arbitraire du médecin dont la décision fait en quelque sorte loi, il nous a paru qu'une étude médicale et sociale systématiquement conduite permettrait de reconnaître l'importance réelle du problème.

Grâce à l'appui, à l'intérêt et à la compréhension du directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, M. Henri Janne, nous avons pu créer un groupe d'étude. Nous nous proposons :

- 1° D'examiner quelle est la situation actuelle de l'embauche;
- 2° De discerner quelles pourraient être les conséquences de cette situation;
- 3° D'exposer ensuite les buts poursuivis par notre groupement de recherches.

Dans l'organisation moderne de notre société, le nombre de grandes entreprises (banques, industries, magasins, etc.) augmente chaque jour. Dans de tels groupements, l'intérêt de chacun est l'intérêt de tous. Dans un bureau, dans un atelier, l'insuffisance d'un employé ou d'un ouvrier crée pour les autres un surcroît de travail, de responsabilités, de soucis. Il est de l'intérêt de chaque membre de ce petit groupement que toutes les unités qui le composent apportent la collaboration que l'on attend d'elles. Il est également de l'intérêt de l'industriel que ce bureau, cet atelier ou cette section travaille dans une bonne harmonie et à un rythme défini. Comme il s'agit d'un véritable travail d'équipe, le rendement partiel de chacun fait la valeur globale du rendement; sous cet angle, il n'y a pas de divergences de vues ou d'oppositions d'intérêts entre l'employeur et l'employé.

Difficultés de l'examen d'embauche

On devrait donc souhaiter que tous les membres de cette communauté jouissent d'une parfaite santé et soient exempts de toute hérédité morbide.

Cette conception théorique est très loin de la réalité. La vie est un composé de santé, de maladies et de germes de mort. C'est au médecin qu'est dévolu le rôle de peser, d'estimer, d'apprécier et enfin de décider de l'importance relative de ces trois facteurs. En d'autres termes, chez un sujet donné ayant dans son passé une ou plusieurs maladies sérieuses, présentant actuellement les apparences d'une bonne santé, c'est au médecin d'apprécier les conséquences actuelles et mêmes lointaines de la maladie antérieure, de juger si le diagnostic posé dans le passé était bien celui qui est invoqué et finalement de reconnaître l'état de santé actuel et l'importance de séquelles éventuelles laissées par ces maux antérieurs.

Par ailleurs le même problème peut se poser vis-à-vis de troubles congénitaux; de là toute l'importance de cet examen médical.

Dans certains cas, des investigations complémentaires parfois difficiles et coûteuses sont indispensables. Cet acte médical donnera à l'examineur divers éléments d'appréciation. Il disposera :

A. De faits objectifs recueillis au cours de l'examen clinique qui comporte en plus de l'examen physique la mesure du poids et de la taille, celle de la tension sanguine, et une analyse qualitative des urines.

B. De réflexions sur le passé pathologique du candidat.

C. D' « impondérables » d'ordre médical qui sont donnés par l'aspect général du candidat, son comportement, l'allure de ses réactions, etc.

L'examen clinique permet déjà, dans la plupart des cas, une discrimination. Il arrive qu'au cours de cette phase de l'examen on découvre une maladie, peut-être méconnue, dont le diagnostic est certain ou, au contraire, devra être précisé par des recherches complémentaires.

La réelle difficulté se pose lorsqu'il faut apprécier les effets éloignés d'une maladie antérieure, une tuberculose, par

exemple, ou encore les retentissements d'une ancienne pleurésie ou aussi l'importance d'un état cardiocirculatoire, la valeur d'un souffle cardiaque, les conséquences d'un état veineux anormal.

On sait suffisamment que certaines maladies ont des répercussions pathologiques quelquefois très lointaines.

Enfin, le diagnostic de certaines maladies est impossible sans l'apport d'examen complémentaires.

Ici, seule la sincérité des déclarations du postulant peut guider le médecin. L'épilepsie représente un cas de cette espèce. En dehors des crises, les épileptiques peuvent apparaître comme des sujets absolument normaux. Seul, en dehors des crises, un examen complémentaire peut mettre leur mal en évidence; l'électroencéphalogramme.

Il en est de même de presque toutes les tuberculoses débutantes, c'est-à-dire au stade où les chances de guérison sont les plus grandes.

L'impondérable est, par sa qualité même, difficile à exprimer. Il apparaît souvent au cours de la brève conversation qui termine un examen. Le poids faible d'un candidat peut être dû à une sous-alimentation temporaire (chômage), la nervosité peut être liée à la crainte de n'être pas accepté. Enfin, cette brève conversation montre parfois que le candidat n'est pas sincère, qu'il cache quelque chose. J'ai observé plusieurs fois ce fait chez des hommes exemptés du service militaire pour des raisons psychiatriques.

On voit donc l'importance qu'il faut attacher à la sincérité des déclarations des candidats comme aussi à la nécessité que ces déclarations soient complètes. Il est probable que ces déclarations seraient moins souvent tronquées si le public savait qu'une politique généreuse, productrice et humaine, était suivie en cette matière.

La sévérité de l'examen d'embauche et ses conséquences

Ces quelques remarques permettent de se rendre compte que l'examen d'embauche demande de la part du médecin un sens aigu de ses responsabilités tant envers la société qui requiert ses services, qu'envers le candidat qui voit peut-être trop souvent en lui un juge plutôt qu'un ami. Cet examen demande aussi une culture médicale étendue et un esprit

d'indépendance lui permettant d'assurer ses responsabilités.

Ces deux derniers points demandent peut-être quelques développements.

Les connaissances d'un médecin portent sur toute la pathologie humaine : c'est déjà en soi un champ d'une extraordinaire étendue. L'éducation du médecin se fait en grande partie dans les hôpitaux. Or, dans les hôpitaux, on étudie des malades, on pose des diagnostics et l'on fait parfois des pronostics. C'est une importante partie de la médecine, puisqu'elle tente de résoudre le problème du moment de la guérison et de l'avenir du malade.

Cependant, dans l'éducation hospitalière actuelle, on traite en général du problème pathologique et du pronostic immédiat. Au contraire, dans la médecine de l'embauche, on s'occupe pour ainsi dire de malades bien portants, puisqu'ils se proposent au travail. L'estimation pathologique est en quelque sorte faite *a posteriori*. Quant au pronostic, ce n'est plus l'immédiat que l'on envisage, mais au contraire le futur plus ou moins lointain.

C'est un tout autre travail, dans lequel certaines connaissances particulières sont indispensables. Il se pose souvent des questions imprévues. Dès lors, on comprend que le doute ou l'indécision du médecin se traduise par un refus à l'embauche. Pourquoi courir le risque du reproche d'avoir accepté un candidat qui ne donne pas satisfaction, puisqu'un autre candidat mieux portant se présentera probablement ensuite?

Quant au sens de la responsabilité, il est en partie entaché par l'erreur suivante : celle qui consiste à donner la primauté à la fonction de « médecin conseil » sur la fonction de médecin ; c'est de croire qu'il suffit d'être appointé par une société pour être obligé de défendre ses intérêts sur un plan unilatéral.

Cette conception nous paraît erronée, parce qu'il n'y a sur ce plan qu'un seul problème et ce problème est médical et uniquement médical.

Nous reviendrons plus loin sur cette question, en montrant que plus il y aura de refus à l'examen d'embauche, plus il y aura de chômage et qu'ici encore ce n'est pas de l'intérêt de l'industriel.

On voit donc que la « facilité » pour le médecin est la sévérité à l'examen d'embauche.

Cette sévérité, surtout lorsqu'elle est excessive, nous paraît opposée aux intérêts de la société. Quelles seraient les conséquences de cette indéfendable sévérité ?

1. Au point de vue humain, l'immense majorité des hommes travaille pour gagner sa vie et celle de sa famille. C'est un droit pour autant que le travailleur ne constitue pas un danger pour ses collègues.

2. Au point de vue économique, le travail est une nécessité puisque tout homme qui ne travaille pas doit être secouru d'une manière ou d'une autre. Or, sur ce plan, nous vivons en vase clos, en ce sens que ce qui n'est pas payé par l'un sera payé par un autre. Ce qui n'est pas payé comme une rémunération d'un travail sera payé par un fonds de chômage, c'est-à-dire par l'Etat.

Dès le moment où l'Etat est en jeu, c'est l'argent des contribuables qui en constitue l'appoint.

Nous sommes exceptionnellement dans une période sans chômage. Imaginons cependant, dans une autre période, un accroissement considérable du chômage : les sommes nécessaires proviendront d'un accroissement des charges des industriels et de tous les citoyens.

3. Au point de vue moral, le refus à l'embauche pour des raisons médicales insuffisantes crée un climat défavorable. Il détermine un état psychique anormal que tous les médecins connaissent. Le sujet refusé tend à amplifier l'importance de son mal, qui peut n'être par ailleurs qu'un trouble fonctionnel sans gravité; il invoquera souvent sa maladie, et évoluera ainsi lentement vers une activité intermittente, mal définie, vers le bricolage, vers un « marché noir » du travail. Qu'on veuille cependant remarquer qu'en fin de compte il travaille puisqu'il est obligé de gagner sa vie ou, s'il ne travaille pas, il fera travailler son entourage à son profit. Les paroles imprudentes d'un médecin peuvent créer de telles psychoses et l'on voit souvent une personne se croire incapable de tout travail au nom d'un trouble mineur amplifié par son imagination, ou telle autre tenter d'échapper à ses obligations professionnelles pour les mêmes raisons.

4. Au point de vue social, c'est le danger de voir l'Etat

instituer, peut-être à la hâte, des mesures obligeant les industriels à embaucher un certain pourcentage d'invalides par rapport au nombre total de leurs employés. Cette tendance s'affirme de plus en plus. Le mouvement a commencé par l'admission de certains blessés de guerre et ce n'était que justice. On imagine facilement le déroulement des événements. Y a-t-il, en effet, une différence notable (tout au moins au point de vue moral) entre le blessé de guerre et celui qui a contracté une maladie pendant son service militaire? Y a-t-il une différence fondamentale entre le blessé de guerre et celui qui fut blessé à son travail en temps de paix?

On verra donc tôt ou tard l'Etat s'intéresser au reclassement des sujets handicapés et exiger que chaque industrie en prenne à sa charge un certain contingent.

C'est pourquoi nous devons faire tous nos efforts pour tenter d'intégrer le plus grand nombre possible de handicapés physiques dans le cadre du travail normal. Ce travail est complexe parce qu'il englobe un nombre considérable de questions et qu'il engage, comme je l'ai dit au début, les intérêts de groupes très différents de la société. Mais quoi qu'on en puisse penser, ce travail est avant tout un travail médical.

C'est au médecin à en montrer les directives. C'est au médecin à en orienter les tendances. Et pourquoi s'en étonner puisque sur un autre plan, celui de la valeur professionnelle, des connaissances et des aptitudes particulières, l'industriel s'est à juste titre intéressé à sélectionner les candidats?

N'y a-t-il pas là une hiérarchie qui va du manœuvre à l'administrateur-délégué? Ont-ils tous les mêmes capacités intellectuelles?

Pourquoi, dès lors, ne pas admettre que ce qui se fait depuis longtemps sur le plan des capacités professionnelles, peut et doit se faire sur le plan physique, sur le plan « santé »?

Il y a aussi une hiérarchie physique. De tels problèmes ne sauraient être réglés par un arrêté royal ou des mesures administratives. L'ingérence administrative dans les questions médicales est en général déplorable; un exemple le montrera :

Pendant la dernière guerre, grâce à l'intervention des médecins, les diabétiques purent échanger certaines denrées

alimentaires qui ne convenaient pas à leur état, contre d'autres produits plus utiles pour eux.

Les médecins, auteurs du rapport, proposèrent que cet échange de timbres soit accordé sur présentation d'un certificat médical et éventuellement de preuves analytiques. Le médecin portait ainsi l'entière responsabilité de son certificat. On pouvait même prévoir des peines sévères pour les médecins qui délivreraient indûment ces certificats.

Cette thèse ne fut pas admise. On décida, au contraire, que seuls les malades utilisant au minimum quinze unités d'insuline par jour, auraient droit à l'échange de timbres. Quelles furent les conséquences de cette attitude?

Les diabétiques qui n'utilisaient pas d'insuline et suivaient attentivement leur régime, se trouvaient défavorisés vis-à-vis d'autres malades qui se montraient plus négligents dans leur traitement et leur régime. Ainsi, beaucoup de diabétiques qui se trouvaient dans la première catégorie et eussent pu y rester, passèrent dans la seconde, et ceci à une époque où le problème de l'approvisionnement en insuline était une question brûlante et angoissante.

Quelles conclusions tirer de cet exemple?

C'est que les médecins faisaient une proposition constructive pour rendre un service important aux diabétiques. Cet échange de timbres d'alimentation devait se faire sous leur entière responsabilité. Eux seuls, en tant que médecins, étaient habilités pour délivrer le certificat attestant la maladie.

La mesure administrative aboutissait, au contraire, à pousser un bon nombre de malades à s'intégrer dans la réglementation pour obtenir l'échange des timbres. Beaucoup de malades qui n'utilisaient pas d'insuline ou pour lesquels la nécessité de ce traitement n'était pas absolue, reçurent de l'insuline. On arrivait donc exactement à l'opposé de ce que l'on recherchait.

Certes, on ne peut invoquer un cas pour une démonstration. Mais on peut évoquer un principe et ce principe est que la discrimination et le bilan, en quelque sorte, de la situation physique des handicapés, est essentiellement du ressort médical.

Pour le médecin, il y a *des tuberculoses, des ulcères, des diabètes*. Pour une administration, quelle qu'elle soit, il y a

la tuberculose, l'ulcère, le diabète, et c'est là une différence fondamentale.

Buts poursuivis par le Groupement d'Etudes Solvay

Quels sont les buts poursuivis par le groupement d'études de l'Institut de Sociologie Solvay?

Ce que nous pouvons en dire actuellement sera forcément incomplet. Nous tenons à insister sur ce fait qu'il s'agit d'un travail long et difficile, qu'il s'agit d'en parcourir les étapes une à une et non de vouloir actuellement trouver ou proposer des réformes.

Ces réformes seraient mal venues parce qu'incomplètement mûries et ces propositions seraient incomprises aussi longtemps que les trois groupes de personnes dont nous avons parlé au début de cet article, n'auront pas suivi nos efforts, pris connaissance de nos enquêtes, analysé nos résultats.

Nous pouvons cependant dès maintenant indiquer quelques-uns de nos buts.

1. Une première approximation, valable statistiquement, doit être établie pour démontrer le nombre moyen de personnes (employés ou ouvriers) qui sont ou peuvent être refusés au cours d'un examen d'embauche. Ces chiffres ne pourront être obtenus qu'à la suite d'une large enquête menée par les industries les plus diverses, englobant autant que possible les aspects les plus variés de l'activité industrielle. Elle devra aussi tenir compte de la répartition régionale.

Les premières données doivent nous permettre de connaître combien d'examens d'embauches sont faits chaque année, dans telle ou telle industrie, combien de personnes ont été refusées avec si possible la raison du refus; enfin, quel est l'effectif moyen de cette industrie.

Seuls les résultats de cette première enquête pourront nous inciter à poursuivre notre étude.

C'est en effet de cette recherche que naîtra la certitude qu'il s'agit d'un problème à l'échelle nationale.

Si nous pouvons dire un jour, et ce jour est proche, que des milliers, des dizaines de milliers, et probablement plus de cent mille personnes posent un problème à l'examen

d'embauche, la conclusion de l'importance nationale du problème s'imposera d'elle-même.

2. Une autre méthode nous permettra de nous faire une idée approximative des handicapés par maladie; c'est d'établir des chiffres statistiques non plus globaux mais par maladie, tout au moins pour les plus graves.

Sait-on qu'on estime le nombre de diabétiques à cinquante mille en Belgique?

Peut-on dire que de l'avis de certains spécialistes autorisés il y aurait quarante mille épileptiques dans notre pays?

Quel sera le chiffre global lorsque nous y ajouterons quelques maladies importantes, telles que la tuberculose, le rhumatisme ou les cardiopathies?

3. Le troisième objectif que nous visons serait une préparation plus complète des médecins.

Il est certain que l'étendue des connaissances médicales requises pour répondre à tant de questions, pour peser tant de problèmes, est considérable.

Il est certain aussi que les spécialistes peuvent apporter une plus utile collaboration du fait même de leurs connaissances plus approfondies d'un problème limité de la médecine.

Il serait donc nécessaire de créer sous une forme claire, condensée, pratique, une publication que l'on pourrait appeler la collection des « critères » et dans laquelle des spécialistes compétents exposeraient aussi bien les motifs formels de refus que les raisons essentielles d'accepter tel ou tel type de malade.

Les connaissances du médecin qui embauche doivent aussi être extra-médicales. Comment embaucher quelqu'un pour un travail que l'on ne connaît pas?

Le médecin d'embauche devrait donc connaître à fond les divers types d'activité de l'industrie pour laquelle il embauche.

Ce point est essentiel; beaucoup de médecins spécialisés dans la Médecine du Travail, s'accordent à penser que le nombre de candidats dont la capacité de travail est inférieure à 60 % est très limité à la condition de choisir pour les handicapés la place et le genre d'activité compatibles avec leur état physique.

Il est probable que, dans ce domaine, un contrôle médical

scolaire mené suivant les idées directrices que nous exposons ici serait du plus haut intérêt.

Que de déboires n'éviterait-il pas à tant de jeunes gens qui ont poursuivi des études et qui se voient déclarés inaptes physiquement ensuite? Ici, la conjugaison d'un service d'orientation professionnelle et d'une tutelle sanitaire scolaire approfondie donnerait probablement des résultats bien encourageants.

4. Il faut reconnaître cependant que des progrès ont déjà été réalisés. Nous pensons que la pratique de la tutelle sanitaire des tuberculeux constitue une très réelle sécurité à la fois pour le tuberculeux guéri et remis au travail et pour l'industriel qui l'emploie.

Cependant, beaucoup de tuberculeux guéris sont encore refusés à l'embauche.

Comment n'être pas sensible à l'argument des phtisologues qui nous demandent à quoi peut servir de guérir un tuberculeux si, à l'interrogatoire d'embauche, le seul nom de sa maladie est une cause de refus?

On ne voit d'ailleurs pas pourquoi la pratique de la tutelle de certains malades ne pourrait être étendue à d'autres malades.

Elle peut se faire dans des conditions telles qu'elle ne lèse en rien les intérêts du médecin traitant.

CONCLUSIONS

Cet article, forcément très bref, est un appel aux gens clairvoyants — industriels, médecins, employés — dont on souhaite la collaboration.

S'il est vrai qu'il est éminemment souhaitable que chacun puisse travailler pour gagner sa vie, il est aussi vrai que chacun n'est pas apte, au point de vue physique, à faire n'importe quel travail.

Il convient dès lors de placer les personnes handicapées dans des situations compatibles avec leur santé.

Un problème de reclassement de ce genre est extrêmement complexe et nécessite une enquête approfondie et très objective.

Le reclassement ne devrait pas se traduire par une simple augmentation des charges des industriels.

Il y a moyen de concevoir un système d'assurance qui, sans accabler les industriels, ouvrirait de vastes perspectives aux travailleurs dont la santé n'est pas parfaite.

Il faut conclure : Si les médecins se montrent exagérément sévères et qu'en raison même de cette sévérité les candidats au travail faussent leurs déclarations ou les tronquent, si les industriels rêvent d'un monde de travailleurs exempts de toute maladie, les trois joueurs jouent avec des dés pipés. Le jeu ne peut qu'être faussé. Il est à craindre qu'un jour l'Etat ne s'en mêle et l'histoire rappellera fortement la fable de La Fontaine :

*Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
Ceci ressemble fort aux débats qu'ont parfois
Les petits souverains se rapportant aux rois.*

Faut-il réformer les humanités ?

par **P. VANBERGEN**,
Inspecteur de l'Enseignement moyen

Crise des humanités; réforme des humanités : on connaît l'antienne. Voilà deux ou trois générations au moins qu'on en parle et qu'on en écrit, sur tous les tons, pour ou contre.

Sans résultat? Assurément non.

Notons d'abord que ces discussions innombrables et tous ces échanges d'opinions contradictoires ont eu, au moins, le mérite de mettre le problème à l'ordre du jour. Il n'est plus personne, aujourd'hui, qui ose nier qu'il faille faire quelque chose.

La phase de la « prise de conscience » paraît arrivée à son plus haut période et ce n'est pas être trop optimiste que d'affirmer qu'il souffle un vent de réforme.

Jamais, peut-être, les enseignants n'ont tant discuté de leur métier ni médité sur leur mission. Les associations de professeurs se multiplient; les revues naissent de toute part; les contacts nationaux et internationaux se font sans cesse plus fréquents.

L'intérêt a gagné de proche en proche; aujourd'hui l'opinion publique est largement intéressée par la question, au point que, la guerre scolaire s'étant apaisée, le Ministre de l'Instruction publique peut faire, devant des auditoires très attentifs, des exposés où la démocratisation des études et la réforme du secondaire occupent une place importante.

Au reste, nos devanciers ne se sont pas contentés de discuter. Des modifications ont été apportées, des adaptations ont été faites; les programmes ont été revus, les méthodes renouvelées. Nous n'en sommes plus, pour les humanités, à la définition qu'en donnait Littré : « classes, dans les lycées et col-

lèges, comprenant l'enseignement au-dessus de la grammaire jusqu'à la philosophie exclusivement ».

L'édifice a été rajeuni, bien sûr. Des ailes ont été reconstruites, des cloisons abattues, des murs rafraîchis. Il n'en reste pas moins que personne n'est satisfait de la demeure qui a été ainsi aménagée.

Nos contemporains se convainquent chaque jour davantage que le problème n'a pas été examiné avec l'ampleur, ni avec la profondeur nécessaires. L'ère des réformes de surface est révolue. Le moment est venu de revoir l'esprit et la finalité de nos humanités.

*
**

Le xx^e siècle est caractérisé par l'entrée des masses dans l'histoire et leur participation aux institutions sociales.

Jusque-là, tout s'élaborait et s'organisait en dehors d'elles. Les rapports entre les classes sociales étaient tels que non seulement la politique et l'économie restaient aux mains de quelques-uns ou d'une classe de privilégiés, mais que les problèmes politiques ou économiques étaient traités uniquement en fonction des intérêts immédiats des classes dirigeantes, et dans une méconnaissance totale des besoins des masses.

Certes, le xix^e siècle, dans sa seconde moitié, du moins, a déjà mis un frein aux pratiques qui consistaient à découper les Etats au gré des ambitions des princes ou selon les nécessités matrimoniales ou autres des familles régnantes, sans aucune considération pour les problèmes linguistiques ou ethniques; mais il a connu un ordre politique et social qui exigeait des masses qu'elles se soumettent entièrement aux impératifs du système économique élaboré par les classes dirigeantes, sans aucune contrepartie, sans même la garantie d'un minimum vital. Le salaire n'était pas seulement réduit au strict minimum, mais en cas de changement structurel, les chefs d'entreprise tiraient leur épingle du jeu : c'était le chômage sans indemnité, la disette, l'émigration.

C'est l'extrémité même de leur misère qui a donné, aux masses de nos pays d'Europe occidentale, conscience de leur dignité et de ce qu'il fallait faire pour assurer cette dignité. Les troubles sociaux souvent violents qui jalonnent la seconde

moitié du XIX^e siècle, ont abouti, sur le plan politique, à la conquête du suffrage universel (instauré dans notre pays il y a un peu plus de trente ans seulement), dans le domaine social à la mise sur pied de tout un système de garanties destiné à assurer la sécurité d'existence à la masse des citoyens.

Qu'ont à faire les humanités dans tout cela, direz-vous? J'y viens tout droit.

Car ces luttes et les institutions élaborées grâce à ces luttes ont créé de nouvelles habitudes sociales, de nouveaux comportements qui, s'étendant par orbles concentriques, ont finalement atteint les régions même les plus éloignées, même les moins évoluées du globe. Il n'est plus possible aujourd'hui, même dans les sociétés à structure arriérée, de bâtir un ordre politique et économique stable sans le concours ou, à tout le moins, l'acceptation des masses. La dictature elle-même, en notre siècle, a dû se faire totalitaire, c'est-à-dire adresser ses slogans à la masse.

Est-ce à dire que les masses règlent désormais leur destin? Personne ne peut le prétendre sérieusement, ni dans la démocratie populaire, ni dans la démocratie tout court, ni dans ces Etats sous-développés qui se sont créés aux frontières des deux blocs.

Mais on ne peut plus élaborer, aujourd'hui, de politique qui ne tienne aucun compte, sinon des intérêts des masses, du moins de leurs réactions affectives.

Il en résulte que nous vivons dans un climat social fondamentalement différent de celui du XIX^e siècle. Au XIX^e siècle, l'homme était isolé; il ne pouvait compter que sur lui-même pour assurer son gagne-pain; il était seul en face de la maladie, de la vieillesse, du chômage; son seul recours était la charité.

L'homme d'aujourd'hui est un être social; toute une série d'institutions ont été mises sur pied, qui doivent lui garantir, non seulement une sécurité d'existence relative, mais aussi l'accès à un minimum de culture.

Après avoir découvert les lois de la nature, l'homme s'est avisé qu'il serait très utile de découvrir les lois qui régissent les relations sociales qu'il a lui-même élaborées. Il veut commander aux phénomènes économiques, éviter les crises, assurer le plein emploi, augmenter la productivité, et, par là, le bien-être, les loisirs et les possibilités de culture.

Il demande que la collectivité prenne en charge toute une série de besoins auxquels l'individu devait veiller seul autrefois : la sécurité économique, les soins médicaux, l'instruction, l'accès à la culture.

A la société individualiste du XIX^e siècle, où chacun devait « se débrouiller », se substitue ainsi, peu à peu, une société solidariste, qui exige des organismes politiques qu'ils recherchent des solutions collectives à certaines nécessités de la vie et à certains besoins fondamentaux des hommes.

*
**

Parallèlement à cette évolution sociale, qui entraîne le plus grand nombre à exiger sa part de bien-être et de culture, s'est développée une évolution technique non moins importante.

On sait comment les transformations industrielles qui se sont opérées autour des années 1880, ont amené la multiplication des manœuvres : la structure économique de cette époque exigeait, jusque tout récemment, une masse d'ouvriers non qualifiés que dirigeait, avec l'aide de contremaîtres, c'est-à-dire d'ouvriers évolués, un très petit nombre d'ingénieurs.

Cette structure économique s'est très bien accommodée de l'appareil scolaire mis sur pied par la société bourgeoise du XIX^e siècle, et basé tout entier sur la sélection des élites. Un petit nombre d'élus recevaient à la fois culture et qualification et ils se partageaient le nombre limité de postes dirigeants ⁽¹⁾ ; la grande masse était laissée dans une ignorance presque complète.

L'évolution administrative et technique des entreprises a amené une modification complète de ces structures ; l'entreprise d'aujourd'hui a besoin, pour ses bureaux, ses laboratoires et ses ateliers, d'un très grand nombre de techniciens ; en même temps que le nombre des manœuvres décroît fortement, les cadres s'amplifient et se structurent davantage.

(1) La force des habitudes est tellement grande que l'argument est encore utilisé — même par certaines autorités universitaires — pour freiner l'élargissement de la base de recrutement des Universités : que fera-t-on, nous dit-on couramment, de tous ces universitaires qu'on va lancer sur le marché ?

Bref, il ne suffit plus, à notre industrie, que l'école lui dégage les élites; il faut encore qu'elle « valorise » le plus grand nombre.

Ainsi, les nécessités de notre organisation politique et sociale et les besoins de l'évolution économique se conjuguent pour exiger de nos écoles qu'elles donnent la formation la plus poussée possible au plus grand nombre de citoyens. Or, notre système scolaire, de bas en haut, de l'école primaire à l'université, est encore basé tout entier sur la sélection, sur le choix des meilleurs; ceux-ci doivent émerger par l'élimination progressive des moins bons, qui sont abandonnés en route et auxquels on impose une mentalité de ratés.

*
**

Aucun de nos ordres d'enseignement — pas même le primaire, dont la fréquentation a pourtant été rendue obligatoire — ne s'est adapté de façon satisfaisante aux bouleversements considérables que notre société a connus ces cinquante dernières années.

Nos humanités avaient été conçues pour accueillir les fils des bourgeois du XIX^e siècle, auxquels toute une tradition et une préparation familiales permettaient de s'y risquer avec le maximum de chances. Mais a-t-on songé à la situation du fils d'ouvrier, moyennement doué, qui est mis aux prises avec elles?

M. Janne a donné des chiffres dans son discours de rentrée : 5 % des étudiants d'université sont des fils d'ouvriers. L'élimination ne se fait pas au seuil des études supérieures, mais au seuil et au cours du cycle secondaire, et, soyons-en sûrs, les problèmes d'argent ne constituent pas le facteur le plus important des échecs.

J'ai insisté ailleurs et à plus d'une reprise, sur l'évolution fondamentale qui s'est opérée dans la mentalité de l'homme occidental, et sur le fait que l'humanisme classique, sur lequel, par routine et par tradition, notre enseignement continue à se baser, n'est plus conforme à la définition de l'homme que l'Européen d'Occident est en train de se forger. En fait, nous dispensons une culture dont les éléments constitutifs se réfèrent à un état social, politique, économique qui n'est plus le nôtre,

à une science, à une psychologie, à une philosophie qui ne sont plus les nôtres.

Notre enseignement secondaire reste non seulement trop attaché à la tâche qui fut autrefois la sienne : dégager les élites; il n'est pas préparé à cette grande mission que lui impose notre évolution politique et sociale : former des citoyens, des hommes capables d'assumer les responsabilités nouvelles qu'ils ont conquises; il donne, au surplus, une formation qui n'est pas adaptée aux nécessités de notre époque.

Est-il étonnant, dans ces conditions, que se développe un malaise, aussi bien chez les éducateurs que chez les élèves, et que ceux-ci aient l'impression de vivre à l'école dans un monde à part, en marge de la vie réelle, de se livrer à des activités de dilettantes, qui n'ont guère de rapports avec la réalité ni d'influence sur elle. Ainsi s'explique que les élèves aient la sensation que, bien loin de préparer à la vie, l'école les entraîne dans un monde factice aux règles duquel on se soumet, tant bien que mal, — en attendant mieux.

*
* *

Si l'esprit des humanités doit être revu, que penser de leur contenu ?

Après la libération, un gros effort a été fait en ce qui concerne les méthodes.

Mais ces méthodes nouvelles ont été « plaquées » sur un programme qui, lui, n'a guère changé.

En gros, malgré la « réforme » lancée en 1948, les programmes de nos humanités restent trop conformes à ceux d'un enseignement encyclopédique, donné *ex cathedra*.

Or, il faut se pénétrer de deux vérités élémentaires. La première, que l'école n'a plus le monopole de l'information et de l'instruction. Tous les maîtres doivent convenir qu'un enfant qui lit, apprend beaucoup plus de choses en dehors de l'école qu'en classe. Que dire, si, à la lecture, se joint un choix judicieux des programmes cinématographiques, radiophoniques et télévisés ?

La seconde, que les connaissances humaines s'étendent à une allure si vertigineuse (dans tous les domaines, aussi bien dans celui de l'étude des civilisations antiques que dans celui

de la physique), qu'il n'est plus possible, dans le cadre des études secondaires, d'enseigner un « corpus » qui donnerait à l'honnête homme de 1957, à la fin des humanités, une information suffisante dans toutes les disciplines.

Les réformateurs de 1948 ont commis l'erreur de confier à des spécialistes le soin de fixer les programmes. Les spécialistes se sont mis au travail en se posant la question traditionnelle : « Quelles sommes de connaissances un élève de rhétorique doit-il avoir accumulées dans notre branche, pour qu'on puisse dire qu'il a été mis au fait de tout ce qui est important? »

On connaît les résultats : les programmes ont été alourdis au lieu d'être allégés, les horaires ont été bourrés au maximum, les professeurs traversent au galop une matière dont les horizons sont sans limites, les élèves ingurgitent en vrac et pêle-mêle des connaissances dont il ne leur reste pas grand-chose, dès que l'examen est terminé. A tel point que personne n'oserait faire l'expérience d'appliquer le règlement et d'exiger, pour l'examen de sortie de rhétorique, la connaissance de toute la matière enseignée pendant la durée des humanités; on ne se risque même pas à interroger nos rhétoriciens « sortants » sur le programme du premier semestré de rhétorique.

Pourquoi s'obstiner? Pourquoi continuer à faire « comme si », à ruser avec la réalité, à jouer à former de faux savants? Pourquoi ne pas tirer honnêtement les conclusions de nos expériences? Pourquoi ne pas admettre que la mission des humanités est devenue autre, qu'elles ne peuvent plus avoir l'ambition de tout apprendre, qu'elles doivent faire un choix?

M. l'inspecteur Flam vient de publier un très bref, mais excellent article sur *Le programme de l'histoire dans l'enseignement secondaire* (2). « Pourquoi, se demande M. Flam, commence-t-on toujours l'histoire par les temps les plus reculés? Pourquoi ne pas commencer par notre temps et descendre jusqu'au début des âges? »

Puis il se pose une deuxième question : « Pourquoi faut-il enseigner l'histoire entièrement, pourquoi ne peut-on la diviser par sujets ou thèmes? »

La proposition vaut d'être retenue, étudiée et étendue aux

(2) Dans *Education*, mars 1957, n° 44.

autres disciplines. Car nos programmes de science ne restent pas moins encyclopédiques et abstraits — abstraits parce qu'encyclopédiques — que les programmes d'histoire. Que dire de la littérature, de la géographie, des mathématiques, qui, comme le signale A. Clause (3), « avec leurs programmes pléthoriques, prétendent cultiver d'hypothétiques facultés et en fait, dans de trop nombreux cas, se contentent de préparer aux examens d'entrée à l'École militaire ou aux Facultés techniques », des langues modernes qui, toujours selon A. Clause, « hésitent entre l'idéal de Goethe ou celui d'un portier d'hôtel international » ?

Signalons encore, à ce propos, la fausse bonne conscience des « modernistes » et des « scientifiques » qui crient haro sur le baudet et voudraient tout mettre sur le compte du latin et du grec.

Sans doute l'étude des langues anciennes doit-elle être repensée et rénovée; beaucoup de professeurs de langues classiques s'y efforcent.

« Bien des rhétoriciens ont « traversé » la culture antique sans en avoir gardé d'autres souvenirs qu'une série de mots étranges, de dates de batailles, de listes de titres. Ils ont somnolé de longues heures, en attendant que vienne leur tour d'annoncer une traduction dont l'essentiel venait d'une « juxta », achetée clandestinement et apprise par cœur. »

Ce n'est pas moi qui le dis, mais, fort courageusement, un professeur de langues anciennes dans un article destiné à prendre la défense de celles-ci (4).

Mais l'auteur ajoute aussitôt, et avec pertinence : « Mais ne fera-t-on pas, avec la même lucidité, une critique constructive des autres disciplines ? Pourquoi y a-t-il tant d'élèves qui avouent n'avoir jamais rien compris aux mathématiques, pour qui la physique est restée une science mystérieuse, réservée à quelques initiés ? Que reste-t-il dans bien des cerveaux de l'étude des longues leçons d'histoire et de géographie ? De toute une littérature qui a chargé les mémoires sans éveiller les esprits et a donné aux bûcheurs l'illusion du mérite et de l'intelligence ? »

(3) *Une doctrine socialiste de l'éducation* (1955).

(4) M^{me} Schoenfeld dans *Education* de janvier 1957.

En fait, toutes les disciplines enseignées dans nos humanités souffrent du même mal : enseignement encore trop abstrait, trop encyclopédique, basé sur des définitions, des énumérations et des classifications beaucoup plus que sur l'observation de la réalité.

Tout un changement d'optique est nécessaire : les humanités ne peuvent plus avoir l'ambition d'être le moyen d'information par excellence; qu'elles se résolvent donc à jouer leur vrai rôle : un rôle de formation. Tous les programmes devraient être revus en fonction de ce principe et en fonction d'un autre que la vie nous permet de vérifier chaque jour : la culture a beaucoup plus de chance de naître par l'étude approfondie d'une matière limitée (car l'approfondissement oblige de s'intéresser à tous les aspects de la vie), que par le survol d'une matière ambitieusement vaste. Plutôt des adolescents qui réfléchissent sur un sujet limité, que des touche-à-tout qui reçoivent une teinture superficielle.

*
* *

On fait à notre enseignement secondaire un autre reproche : celui de forcer les enfants de choisir leur voie à douze ans, c'est-à-dire trop tôt.

A cet âge, l'enfant doit d'abord opter entre l'enseignement moyen et l'enseignement technique. S'il choisit le second, toute carrière universitaire lui restera fermée, à moins qu'il ne fournisse un gros effort par la présentation d'un examen devant le Jury Central.

Mais à l'intérieur de l'enseignement moyen lui-même, des choix décisifs sont exigés à douze ans; en effet, l'accès de telle ou telle faculté universitaire est déterminé par la section des humanités que l'on a suivie.

A vrai dire, l'enseignement moyen n'est pas coupable ici, mais bien l'enseignement supérieur, dont les conditions d'accès sont fixées par la loi sur la collation des grades académiques.

Cette loi continue à faire un sort privilégié aux humanités gréco-latines; outre qu'elles permettent l'entrée à la plupart des facultés, elles sont les seules à bénéficier d'une disposition de « réorientation » : il suffit qu'un diplômé d'humanités

gréco-latines suivre le cours de mathématiques de la première scientifique pour être admis en polytechnique.

Comment s'étonner dès lors que le jeu soit faussé à la base?

L'enseignement moyen offre diverses sections d'orientation; mais ces sections d'orientation sont en fait des sections de sélection.

Que peut conseiller un chef d'établissement, dans le système actuel, à un père qui vient le consulter, sinon de mettre son fils dans la section latine, s'il est bien doué?

Le choix entre les humanités anciennes et les humanités modernes, qui, logiquement, devrait s'opérer en se basant sur les dispositions de l'enfant, ou la formation qu'on désire lui donner, se fait en réalité, le plus généralement, selon un critère de capacités. La formation de beaucoup d'élèves risque d'en être faussée; il est indéniable que pas mal d'élèves, actuellement inscrits en latine, trouveraient, en section moderne, un programme et un esprit plus adaptés à leur tempérament.

Mais on les inscrit en latine, parce que cette section réserve, pour l'avenir, plus de possibilités d'orientation. Résultat : la section moderne devient le « dépotoir » de la section latine.

Les autorités universitaires devraient s'intéresser à ce problème et s'efforcer de lui trouver une solution.

En attendant, l'enseignement moyen peut faire deux choses : faciliter les réorientations, c'est-à-dire les changements dans le courant des études (des circulaires ministérielles ont été prises à ce sujet, pour le cycle inférieur du moins) et, éventuellement, modifier sa structure de façon telle que le choix soit retardé à treize ou quatorze ans.

*
**

Pour ce faire, il existe deux solutions, comme dirait M. de la Palice, et il faudra bien qu'un jour nous cessions de faire comme l'autruche et que nous choisissons entre les deux : ou retarder l'étude du latin à treize ou quatorze ans, ou rendre l'étude du latin obligatoire pour tous les élèves de sixième et de cinquième.

J'avoue que, dans les circonstances actuelles, la deuxième

solution a ma préférence. De toute façon, l'expérience vaudrait la peine d'être tentée. Elle forcerait l'étude des langues anciennes de se transformer profondément, non seulement dans son contenu, mais dans sa destination. Elle ne serait plus une nourriture réservée à quelques initiés, ni, à plus forte raison, un moyen de sélection destiné à séparer l'ivraie du bon grain. Elle devrait, dans ses éléments premiers du moins, devenir assimilable par chacun, au même titre que les mathématiques, les langues modernes ou les sciences.

D'autres réformes devraient se greffer sur celle-là : les horaires seraient réduits ; les leçons proprement dites n'excéderaient pas vingt-quatre ou vingt-cinq heures, qui se placeraient toutes le matin. Les après-midi seraient consacrés à des études dirigées, des conférences, des séances de délassement, des jeux, des exercices de sport.

Les orientations décisives ne devraient pas se faire avant l'âge de quinze ans, c'est-à-dire avant la troisième. A ce stade, l'élève aurait le choix entre trois sections : littéraire, scientifique, économique. Chaque section comporterait des cours obligatoires et quelques cours à option ; ainsi seraient rendues possibles à la fois une certaine individualisation de l'enseignement et une adaptation plus grande des études aux exigences d'une société qui exige, de plus en plus, que chacun de ses membres se spécialise.

La première actuelle pourrait devenir une classe de spécialisation qui préparerait, de façon plus poussée qu'actuellement, à la carrière ou à la faculté universitaire choisies : on pourrait prévoir des sections classique, de langues vivantes, scientifique, mathématiques, économique.

Une telle solution aurait l'avantage de permettre une préparation meilleure à la carrière tout en évitant les spécialisations trop hâtives.

Il va de soi que tout ce système suppose une refonte complète des programmes, qui devraient être revus dans l'esprit indiqué plus haut, et même une nouvelle répartition des matières : il faut faire une place, dans nos humanités, à la formation sociologique, économique, esthétique ; nos écoles doivent être ouvertes sur la vie, sur la vie actuelle ; elles doivent préparer les enfants et les adolescents à jouer, avec dignité et efficacité, leur rôle de citoyens.

Si elles veulent rendre, à une société qui se démocratise, tous les services que celle-ci est en droit d'attendre, elles adapteront leurs structures, leurs méthodes, leurs programmes à la mission qui doit être désormais la leur : non plus seulement dégager des élites (suivant des critères assez contestables, d'ailleurs) mais aider à la formation optimum du plus grand nombre, tant sur le plan individuel, que sur le plan social et professionnel.

Former les esprits et les caractères, préparer à la vie sociale, telle sera leur mission. Le reste viendra de surcroît.

*
* *

La tâche ne sera pas facile et il faudra, pour la mener à bien, le concours de chacun. Car elle exige une véritable révolution, une transformation, en profondeur, des esprits et des institutions. Comme telle, elle ne peut être qu'une œuvre collective à laquelle chacun devra apporter sa contribution. Le présent article n'a pas d'autre ambition.

Poésie

Yves Bonnefoy :

Du mouvement et de l'immobilité de Douve (1)

par Marie-Louise GOFFIN

*Je nommerai désert ce château que tu fus,
Nuit cette voix, absence ton visage,
Et quand tu tomberas dans la terre stérile
Je nommerai néant l'éclair qui t'a porté.*

*Mourir est un pays que tu aimais. Je viens
Mais éternellement par tes sombres chemins.
Je détruis ton désir, ta forme, ta mémoire,
Je suis ton ennemi qui n'aura de pitié.*

*Je te nommerai guerre et je prendrai
Sur toi les libertés de la guerre et j'aurai
Dans mes mains ton visage obscur et traversé,
Dans mon cœur ce pays qu'illumine l'orage.*

(« Vrai nom ».)

La sévère beauté de ce poème qui note l'inexprimable — le néant —, qui exprime le fond de l'angoisse humaine — la mort —, séduit dès le premier vers et s'impose avec force. On se sent en présence d'une véritable poésie et d'un drame qui, pour éternel qu'il soit, s'extériorise plus à notre époque. Rencontré au cœur d'un recueil de vers au titre hautain qui écarte plus qu'il n'attire (*Du Mouvement et de l'Immobilité de Douve*), ce cristal pur et dur résonne longuement. Poussé dès

(1) Ed. Mercure de France, 1953.

lors par une sorte d'impératif, on reprend poème par poème dans la quête d'autres vers aux harmoniques aussi prolongées et, souvent, on éprouve la joie de se trouver devant une haute poésie.

Le drame intérieur qui se déroule dans *Vrai nom*, la tension qui l'ébranle en son entier, le trouble profond que dissimule mal un calme apparent, donnent au poème un son neuf, une harmonie inaccoutumée où l'oreille est heureuse de reconnaître le rythme presque exact du grand vers classique français. L'originalité est réelle : on est saisi par la densité de ce sombre lyrisme, par l'éclat minéral de la langue, par la douceur de certaines inflexions qui fait contraste avec la dureté lapidaire d'autres expressions, par l'austérité des images, par le tutoiement familier qui rend si tragique le corps à corps avec un personnage aimé. L'inattendu, la surprise, l'étonnement qui sont, comme le dit Baudelaire, une partie essentielle et la caractéristique de la beauté, viennent surtout de l'Idée. Le goût du neuf et l'amour de la tradition, qui coexistent presque toujours chez le lettré, s'y trouvent satisfaits. Cette poésie fuit le déjà vu, le convenu traînant derrière soi l'ennui qui est la fin de l'art. La « bizarrerie, nécessaire, incompressible », — pour citer encore Baudelaire à qui il faut toujours revenir en matière d'art —, s'allie à quelque chose de très familier, de très connu, de très aimé, mélange de règles et d'ineffable, qui est commun à toute la poésie française.

« Il y a là des feux nouveaux des couleurs jamais vues Mille phantasmes impondérables », comme l'annonçait Apollinaire dans *La Jolie Rousse*; mais, il y a là aussi une langue éprouvée au long des siècles, toute chargée, en certains points, de potentiel poétique.

Le bref commentaire que je vais tenter de faire, je le présente non comme une explication définitive mais comme une hypothèse sur le sens de cette poésie et sur la pensée de l'auteur.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une interprétation qui serait fort longue. D'ailleurs, c'est trop tôt; les documents manquent. Maurice Saillet, qui a consacré à ce livre un article d'exégèse très lucide dans *Les Lettres nouvelles*, le salue ainsi : « Depuis *La Jeune Parque*, il n'est sans doute pas d'ouvrage de poésie qui témoigne d'une ambition plus vaste et mieux fondée

que le livre d'Yves Bonnefoy. » Ces deux œuvres sont pleines de possibles comme toute poésie véritable, hermétique ou simplement obscure, cette sorte de poésie qui requiert à la fois profond amour et patiente méditation et qui, en revanche, donne au lecteur une joie voisine de celle de la création.

Qui est la répondante fidèle et unique de ce dialogue hâtant, qui est cet être si riche et si dépouillé, cet être fugitif, vivant, mort et renaissant, qui fut « château » et qui sera « désert », ce personnage que tutoie sans arrêt le poète ? C'est Douve, la vie de l'esprit, née du poète, son incarnation féminine, son double vivant et spirituel. Pour nommer cette part féminine de lui-même, part aimée et haïe, le nom grave de Douve, à la consonance douce et tendre, semble avoir jailli sur les lèvres du poète, comme à son insu, montant du plus profond de son être, dans la joie de l'amour. Mais il rappelle aussi le fossé aux eaux stagnantes qui reflètent si mal l'azur, le monde, les arbres au bord d'un champ ou autour d'un château aux tours crénelés ; ses eaux sont mortes et ténébreuses :

*Douve sera ton nom au loin parmi les pierres,
Douve profonde et noire,
Eau basse irréductible où l'effort se perdra.*

lit-on à la fin du livre. C'est un nom de vie, d'amour et de mort. Douve est « plus belle que la foudre », elle est « lande résineuse endormie près de moi », elle est « village de braise » et « rivière souterraine » ; elle est « salamandre surprise, ... immobile ». Ces images ardentes, mélancoliques ou spirituelles font subir à Douve des avatars qui la rendent insaisissable. Sœur de la jeune Parque, plus que de Béatrice, de Laure ou de la Délie, elle est Le Personnage du livre et elle en est l'objet.

Citées en épigraphe, les paroles abstruses de Hegel nous guident mal mais nous font deviner la haute ambition du poète : « Mais la vie de l'esprit ne s'effraie point devant la mort et n'est pas celle qui s'en garde pure. Elle est la vie qui la supporte et se maintient en elle ». Cette vie de l'esprit, qui se maintient dans la mort, est Douve. C'est le thème unique du recueil. Le poète a, semble-t-il, poétiquement superposé, et admirablement scellé ensemble, une idée abstraite, métaphy-

sique qui n'a rien de poétique et une image toujours présente d'une femme aimée morte ou disparue dont le souvenir, vivace ou estompé, tourmenté ou tourmentant est extrêmement poétique. La fusion de l'idée et de l'image, son symbole, est intime, indissociable et nous amène à rapprocher ce recueil de *La Jeune Parque*. Pour le lecteur non prévenu du sens véritable du poème valéryen, existe-t-il au monde poème plus féminin, plus solaire que lui ?

Mais, comme on le sait, *La Jeune Parque*, cette orbe de lumière, recèle une entité abstraite : la lucidité de la conscience, la conscience devenant consciente de soi. Le très long poème à Douve, très différent par ailleurs de *La Jeune Parque*, cache aussi un élément philosophique.

Cette nouvelle poésie cérébrale coulée dans une matière sensible a une réelle puissance dramatique. On y assiste à un combat entre le jour et la nuit, la lumière et les ténèbres, le feu et le froid, la vie et la mort, l'esprit et sa négation. Elle touche à l'humain par la présence continuelle de la mort ; la détresse ne s'étale pas, ne crie pas, n'a pas de longs cheveux épars et la douleur est d'autant plus âpre qu'elle est plus contenue. Cette épopée de l'intellect devient un drame humain analogue à celui du croyant qui a cru et ne croit plus, qui, ne consentant pas à perdre la foi, lutte, solitaire, pour la garder, qui se repose fugitivement dans une victoire qu'il croit durable et presque aussitôt repris par le doute, est forcé de se défendre contre son incroyance. A la tentative désespérée pour sauver une conviction primitive et fuir la certitude de son anéantissement, succède le désabusement :

*Je ne suis que parole intentée à l'absence,
L'absence détruira tout mon ressassement.
Oui, c'est bientôt périr de n'être que parole,
Et c'est tâche fatale et vain couronnement.*

Scepticisme, vanité de l'œuvre écrite et sans doute vanité du concept, impossibilité de croire à la survie de l'esprit, démon de l'incrédulité, dans des vers émouvants :

*Il me semble, penché sur l'aube difficile
De ce jour qui m'est dû et que j'ai reconquis,
Que j'entends sangloter l'éternelle présence
De mon démon secret jamais enseveli.*

Mais c'est au début du livre que le démon destructeur est le plus frénétique. Douve, la bien-aimée, est saccagée, détruite au milieu de fêtes macabres.

Je vois Douve étendue. Dans une pièce blanche, les yeux cernés de plâtre, bouche vertigineuse et les mains condamnés à l'herbe luxuriante qui l'envahit de toutes parts.

La porte s'ouvre. Un orchestre s'avance. Et des yeux à facettes, des thorax pelucheux, des têtes froides à becs, à mandibules, l'inondent.

Les visions surréalistes se succèdent. Le poète, possédé par le génie de la destruction, sème l'effroi : images de torture, de désarticulation, de mort consciente, de lutte vaine, de brève renaissance. Certes, il y a procédé ici, mais il crée un funèbre malaise. On dirait des tableaux de Magritte; avec plus de réelle invention, on songerait à la fantaisie lugubre de Jérôme Bosch.

Dans cette première partie, Yves Bonnefoy est visiblement marqué par le surréalisme qui, dans la suite, est mieux incorporé. Pourtant, à l'égard de l'intransigeance doctrinaire d'un André Breton, il est quelque peu hérétique car, à l'opposé du pur poète surréaliste, qui s'abandonne sans contrôle au fantastique livré par un obscur instinct, à l'insolite dicté par l'inconscient, notre poète philosophe contrôle, domine sa poésie; je suis persuadée que pas un vers, pas même un de ceux « donnés à lui généreusement par l'inspiration », n'a été sévèrement soumis au feu de son intelligence, n'a échappé à sa vigilance. Jamais, il ne sacrifie la signification usuelle de la langue; d'un chaos aux rocs incandescents, à la lave rejaillissante, aux météores brillants, il a créé un univers ordonné, tout à fait personnel, peut-être indéchiffrable. Le recueil témoigne d'une parfaite maîtrise, d'un métier conscient, d'une exigence verbale qui sont la dignité de cette poésie et qui n'a rien de l'abandon aux forces obscures du surréalisme. En outre, l'ensemble possède une unité solide, une architecture harmonieuse, très étudiée, fort rare dans cet art. Tous ces courts poèmes se tiennent, forment un tout bien conçu. Les poèmes qui alternent avec des versets de prose poétique se suivent, liés entre eux, comme les scènes d'une pièce à deux personnages. A travers les cinq actes du drame, Douve, la pensée, va, vient, s'immobilise, s'effraie, se rassure, entrevoit

le triomphe, est menacée par la mort, meurt, renaît furtivement et le poète est le témoin et le meneur de ce jeu tragique.

Jetons un coup d'œil rapide sur la succession des poèmes.

Au premier acte, intitulé *Théâtre*, Douve paraît, blessée, s'opposant au vent :

*Je te voyais courir sur des terrasses,
Je te voyais lutter contre le vent,
Le froid saignait sur tes lèvres.*

luttant contre un vent qui saccage, un vent qui tue :

*Il s'agissait d'un vent plus fort que nos mémoires,
Stupeur des robes et cri des rocs...*

Avec raison, Maurice Saillet rapproche de ce début des expressions puisées dans d'autres écrits d'Yves Bonnefoy, qui éclairent cette première partie : « il (Bonnefoy) décidait de se vouer à « la nuit du non-savoir », « de grandir » son désarroi « aux dimensions d'une méthode », et de se soumettre sans conditions à « l'ordalie que la pensée ruinée impose ». Et le critique ajoute : « La première partie du poème est le théâtre de cette ordalie ». En effet, Douve est torturée, détruite; son visage tombe dans les flammes. La pathétique hantise du poète est orchestrée dans un lyrisme fantastique à la cadence heurtée.

Le deuxième acte, *Derniers gestes*, commence par une apostrophe aux arbres, qui ont assisté avec le poète au trépas de Douve et dont la matière, figurant symboliquement l'univers, est le garant que malgré cette mort, la poésie, l'œuvre jaillira.

*Vous qui vous êtes effacés sur son passage,
Qui avez refermé sur elle vos chemins,
Impassibles garants que Douve même morte
Sera lumière encore n'étant rien.*

*Vous fibreuse matière et densité,
Arbres, proches de moi quand elle s'est jetée
Dans la barque des morts et la bouche serrée
Sur l'obole de faim, de froid et de silence.*

Mais malgré les arbres, malgré le tonnerre qui « en-

flamme » des fêtes « au sommet de l'été », malgré l'existence des choses, tout se dérobe, tout fuit. Que reste-t-il ?

*Que saisir sinon qui s'échappe,
Que voir sinon qui s'obscurcit,
Que désirer sinon qui meurt,
Sinon qui parle et se déchire ?*

Puis, plus loin, comme « la vie humaine commence de l'autre côté du désespoir » selon la parole de Sartre, ainsi pour le poète, la lumière jaillit de la nuit, la flamme, d'un bois noir, le chant, d'une matière inerte. Quelques vers, qui suivent *Vrai nom*, cité en tête de cet article, révèlent le sens profond de ce très long poème, le sens secret annonciateur d'une naissance et réconfort d'une désespérance.

*La lumière profonde a besoin pour paraître
D'une terre rouée et craquante de nuit.
C'est d'un bois ténébreux que la flamme s'exalte.
Il faut à la parole même une matière,
Un inerte rivage au-delà de tout chant.*

*Il te faudra franchir la mort pour que tu vives,
La plus pure présence est un sang répandu.*

Le bref *Art poétique* n'affirme pas ; il pose une question. La poète après avoir ruiné le savoir, après avoir fait table rase du fondement même des vieilles métaphysiques, ne peut qu'exprimer l'inquiétude métaphysique. Que reconstruire ? Comment ? Avec quels mots ?

*Visage séparé de ses branches premières
Beauté toute d'alarme par ciel bas,

En quel être dresser le feu de ton visage
O Ménade saisie jetée la tête en bas ?*

Ce sera bientôt *L'Orangerie*, le lieu où « tout fut dévoilé », lieu de repos, après la ruine de l'esprit et la crise spirituelle. Là, enfin, le poète connaît la *Vérité*.

*Ainsi marcherons-nous sur les ruines d'un ciel immense,
Le site au loin s'accomplira
Comme un destin dans la vive lumière.*

*Le pays le plus beau longtemps cherché
S'étendra devant nous terre des salamandres.*

Le mythe de la Salamandre va symboliser le terme de cette longue recherche.

La poésie devient de plus en plus symbolique. Yves Bonnefoy exprime sa pensée philosophique à l'aide de symboles qui la rendent plus sensible et la convertissent en éléments plastiques. A l'antique mythe du Phénix qui construit son bûcher et chaque jour renaît de ses cendres, succède celui de l'admirable salamandre qui, selon la légende, traverse le feu, peut y vivre et même l'éteindre. La salamandre au regard fixe fuit sur le mur, entre les pierres, puis s'immobilise, toujours vivante; ainsi, après avoir traversé l'angoisse du néant, l'esprit sort purifié.

*La salamandre était à mi-hauteur
Du mur, dans la clarté de nos fenêtres.
Son regard n'était qu'une pierre,
Mais je voyais son cœur battre éternel.*

*O ma complice et ma pensée, allégorie
De tout ce qui est pur,
Que j'aime qui resserre ainsi dans son silence
La seule force de joie.*

*Que j'aime qui s'accorde aux astres par l'inerte
Masse de tout son corps,
Que j'aime qui attend l'heure de sa victoire,
Et qui retient son souffle et tient au sol.*

Dans cette poésie abstraite brillent, ici et là, de tout leur dur éclat des images sans pareille : « la bouche souillée des dernières étoiles », le vent « stupeur des robes et cri des rocs », « dressant dans l'air dur soudain comme une roche », « lente falaise d'ombre, frontière de la mort », « la mer intérieure éclairée d'aigles tournants ». Mais, alors que la matière poétique de *La Jeune Parque* est une musique aux « nombres rigoureux », une « blonde pulpe », celle du *Mouvement et de l'Immobilité de Douve* est semblable à une terre aride gelée ou calcinée, fendue et dangereuse, hérissée de cristaux éclairés de

flammes. Certains poèmes, les plus classiques, si modernes pourtant, possèdent une magie verbale inaltérable.

Peut-être reprochera-t-on à cette poésie d'être artificielle, cérébrale. On a fait ces reproches à la poésie de Valéry. Mais, bien souvent, par un chemin difficile, le poète a atteint la beauté et il a mené loin la recherche de l'expression originale et claire d'une pensée profonde, il a dramatisé le tourment de l'insatisfaction propre à l'artiste, et conduit un débat sur la connaissance.

Cette haute méditation, où est dite l'impuissance des plus puissants à lutter par l'esprit contre la mort, se termine par un espoir de triomphe. Mais combien peu sûre est la victoire!

Le jour franchit le soir, il gagnera

Sur la nuit quotidienne.

O notre force et notre gloire, pourrez-vous

Trouer la muraille des morts?

BIBLIOGRAPHIE

MORUS, *Die Großen der Weltwirtschaft*, Berlin, Ullstein Verlag, 1955, 288 pages et 16 planches, relié 14,80 DM.

Au moment où dans le monde occidental les fusions de sociétés se multiplient — davantage peut-être dans la République Fédérale comme conséquence de la très forte décartellisation d'après guerre — l'étude de la concentration économique et des problèmes qu'elle pose aux Etats ne peut que rencontrer l'intérêt et peut-être l'inquiétude du lecteur.

Les « Grands » de la *Weltwirtschaft* ne nous sont pas présentés sous la forme romancée, fort à la mode actuellement; Morus passe outre à l'effet facile, au « make-up », à ce qui vise surtout le sensationnel; il se fourne à la stricte objectivité des faits, suffisamment éloquente d'ailleurs. Cela tient sans doute à la longue expérience que l'auteur a de la chose économique. Ancien disciple de Werner Sombart, le Dr Richard Lewinsohn, de son vrai nom, a été entre autres rédacteur en chef de la partie financière et économique de la *Vossische Zeitung*, conseiller économique au Brésil et professeur de « *Weltwirtschaftslehre* » à l'Université de Rio de Janeiro.

Son objectif n'est pas tellement de narrer les réalisations des magnats de l'économie, mais plutôt les mouvements de concentration de forces dans le temps et dans l'espace, et ce dans les domaines les plus divers. Aussi commence-t-il par quelques définitions fort utiles de trust-« konzern », pool- « Interessengemeinschaft » et par un aperçu des multiples formes de cartels. Il en voit des illustrations dans l'antiquité déjà, chez Crassus, Caton et Atticus; il en retrouve à la Renaissance chez les Médicis et les Fugger; au xvii^e siècle, dans les diverses Compagnies des Indes, mais en ordre principal à partir du milieu du xix^e siècle. Particulièrement intéressants sont les chapitres sur le « patriarcat des trusts américains », Du Pont de Nemours, sur la I. G. Farbenindustrie, sur Rockefeller et J. P. Pierpont, Hugo Stinnes, Krupp et Schneider. Ce qui préoccupe sans cesse l'auteur, c'est l'opinion publique et surtout l'attitude de l'Etat à l'égard de ces trusts, ou plus exactement la lutte entre les gouvernements et les grandes concentrations, notamment aux Etats-Unis; ailleurs, où trop longtemps n'existait qu'un contrôle insuffisant, on en arriva à des étatisations.

Les trusts s'inscrivent-ils dans l'évolution inéluctable de la vie économique? Sont-ils un mal et les objections qu'on a formulées contre eux dans le passé se sont-elles avérées fondées? Il semble bien que parfois on ait généralisé trop vite. La concentration verticale ou horizontale offre-t-elle le plus d'avantages? De toute façon, le contrôle par l'Etat s'impose; mais il ne peut qu'atténuer, non supprimer les dangers de la concentration, sans laquelle la rationalisation n'est guère possible. Tel

est le fil conducteur, qui donne de l'unité au livre et en fait un récit plutôt que des récits.

Par là aussi l'auteur élève le débat. Quant à la partie historique proprement dite, il y a à glaner, même pour le lecteur averti; peut-être est-elle même trop complète. La liste des « grands » en effet étant fort longue, le récit est réduit à l'essentiel et forcément chaque cas est traité assez brièvement. Ce qui donne le sentiment qu'il y a à la fois trop et trop peu. N'eût-il pas été préférable de donner plus d'ampleur à l'un ou l'autre exemple, quitte à n'en citer que quelques autres? Souvent on aimerait en apprendre davantage.

Mais cela ne prouve-t-il pas l'intérêt de ce livre qui se lit comme un roman, tout en évitant l'écueil d'un genre facile? Ecrit dans une langue sobre et claire, il est tout indiqué pour l'étudiant qui doit s'initier à la lecture de textes économiques en allemand.

J. PEIFFER.

Dr. R. SELLIEN und Dr. H. SELLIEN, *Dr. Gablers Wirtschafts-Lexikon*, Zweiter Band L-Z, Wiesbaden, Betriebswirtschaftlicher Verlag Dr. Th. Gabler, 1956, 1 vol., format 16 × 24,3, 875 pages, relié toile 49 DM, demi-cuir 56 DM.

Signalons qu'au début d'octobre 1956 a paru le second tome de cet excellent dictionnaire économique, qui, nous l'avons dit à propos du premier volume, s'impose par l'ampleur de ses informations ainsi que par son caractère pratique, solide et actuel. Rappelons seulement qu'il traite des aspects les plus divers de la vie économique de la « Betriebswirtschaft », « Volkswirtschaft », « Wirtschaftskunde » jusqu'aux questions juridiques et fiscales. A certains articles importants on a joint une courte bibliographie critique; peut-être regrettera-t-on que le nombre n'en soit pas plus étendu.

J. P.

Etienne DRIOTON, Georges CONTENAU et J. DUCHESNE-GUILLEMIN, *Les religions de l'Orient ancien*. Paris, Fayard, 1956, 143 pages, in-8° (La religion égyptienne; les religions de l'Asie occidentale ancienne; la religion iranienne).

Bien que paraissant dans une collection intitulée « Je sais, je crois », il faut reconnaître, en toute honnêteté, que ces trois aperçus, dus à la plume si autorisée de trois spécialistes dont l'un est professeur honoraire de l'U. L. B., se recommandent par une parfaite objectivité et une réelle bonne foi.

Pour ne nous occuper que de notre spécialité, qu'il nous suffise d'ajouter que les pages consacrées, par le professeur Drioton, du Collège de France, à la religion égyptienne, représentent une sorte de tour de force de concision et de précision, tout à la fois! Réussir à exposer en 54 pages tout l'essentiel des croyances des anciens Egyptiens, en ne laissant dans l'ombre aucun des aspects caractéristiques d'une religion à ce point complexe, exigeait une expérience de plus de quarante années d'enseignement et de production incessante.

Nous dirons toute notre pensée, en ajoutant que ce brillant résumé

est bien digne de l'auteur du « monothéisme » ⁽¹⁾ de l'ancienne Egypte, et qu'il rendra des services, non seulement aux personnes désireuses de s'instruire, mais même aux spécialistes d'hérologie nilotique.

M. STRACMANS.

ZBYNĚK ZĀBA, *Les Maximes de Ptahhotep*, Edition de l'Académie Tchécoslovaque des Sciences, Prague, 1956, un volume in-4° de 176 pages.

Il nous faut être particulièrement reconnaissant au professeur Zāba, le plus connu des disciples du grand Lexa, d'avoir songé à la bibliothèque de notre séminaire, à l'occasion de la sortie de presse de l'édition définitive des *Maximes de Ptahhotep*, transcrites de l'héroglyphique en hiéroglyphes, traduites et commentées par lui, avec un rare bonheur et une pénétration peu commune.

Bien qu'il se soit surtout fait connaître jusqu'à présent par de remarquables travaux en histoire des sciences ⁽²⁾ et en archéologie ⁽³⁾ égyptiennes, Zbyněk Zāba a atteint d'emblée, pour son coup d'essai en critique textuelle, le niveau des philologues les plus avertis ⁽⁴⁾.

Que nous voilà loin de la première traduction fragmentaire ⁽⁵⁾ en français, donnée, ou plutôt risquée, par Chabas, en 1858, de ce qu'il est permis d'appeler le plus ancien livre du monde ⁽⁶⁾. Le rapprochement entre leurs deux interprétations d'un même passage en dira plus long, aux curieux des choses d'Egypte, que tous les commentaires que je pourrais en donner ici. Prenons, par exemple, la dernière formule précédant immédiatement le colophon du papyrus, dans laquelle le vieux sage se fait plus ou moins connaître à ses lecteurs.

Chabas comprenait : « Je suis devenu un ancien de la terre. J'ai parcouru cent dix années de vie, par le don du Roi et l'approbation des anciens, en remplissant mon devoir envers le Roi, dans le lieu de la faveur. »

⁽¹⁾ On sait que le professeur Jacques Pirenne n'accepte pas cette théorie chère à son collègue français. Pour lui, le monothéisme égyptien serait en réalité la résultante d'un panthéisme généralisé, plutôt qu'un caractère essentiel de cette croyance (cf. sa *Civilisation égyptienne*, t. I, sous presse, Paris, 1957). A notre humble avis, nous serions en présence ici d'un « processus évolutif » plutôt que d'une *essence inhérente* à la doctrine, s'il est permis de s'exprimer comme l'Ecole!...

⁽²⁾ Son *Orientation astronomique dans l'ancienne Egypte et la précession de l'axe du monde* (Prague, 1953), notamment, est un modèle de rigueur mathématique jointe à une érudition égyptologique jamais en défaut. Les zélateurs du *pyramidalisme* devraient en faire davantage leur profit!

⁽³⁾ Citons, parmi ses travaux les plus prisés en ce domaine : *Un nouveau fragment du sarcophage de Mery-Mose* (Le Caire, 1950), et *Die « Sackpfeifen-Syrinx » der Berliner Terrakotta No. 8798* (Berlin, 1955).

⁽⁴⁾ Et cependant, l'auteur annonce encore une seconde publication sur le même sujet : *Etudes sur les Maximes de Ptahhotep* (p. 12).

⁽⁵⁾ La première traduction quasi intégrale, en notre langue, de ce document est celle de P. VIREY, *Etude sur le papyrus Prisse*, Paris, 1887. Quoique antérieure aux dernières conquêtes de la philologie, elle n'en est pas moins l'œuvre d'un homme d'une rare intelligence, qui savait suppléer par de l'esprit de finesse aux codifications noir sur blanc que nous ont fournies les grammaires récentes.

⁽⁶⁾ *Le plus ancien livre du monde, Etude sur le papyrus Prisse*, Bibliothèque égyptologique, t. IX, pp. 185 et sq.

Zàba, au contraire, en fixe enfin le sens réel comme suit : « Ce n'est pas peu de choses ce que j'ai fait sur terre; j'ai passé cent dix ans de vie que le Roi me donna, les faveurs ayant surpassé celles des ancêtres, parce que j'ai pratiqué l'équité pour le Roi, jusqu'à l'habitable de la béatitude (1). »

M. STRACMANS.

H. GUNKEL et L. ZSCHARNACK, *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*, 3^e édition. Tübingen, Mohr, 1956, 4 volume in-4^o.

C'est avec joie que tous les historiens des religions salueront la réédition de la meilleure encyclopédie concernant leur spécialité. Les articles relatifs à la religion égyptienne s'y recommandent par une érudition exemplaire, au courant des dernières données de la science. On notera tout spécialement ceux que le professeur Dr. S. Morenz a consacrés, dans le tome I, à Alexandrie, à l'Égypte chrétienne, à l'Égypte et la Bible, etc. A la fois Directeur du Musée de Berlin-Est, et du séminaire égyptien de l'Université Karl Marx de Leipzig, codirecteur de l'Ä. Z. (2), etc., le professeur Morenz excelle tout spécialement en ces matières. Ses ouvrages sur les origines égyptiennes de « La flûte enchantée » de Mozart, et celles du Culte du Lotus entre autres (3), l'ont placé au premier rang des hiéologues du xx^e siècle. Ceux qui l'ont entendu parler pour nos étudiants, n'oublieront pas de sitôt la leçon magistrale qu'il nous a donnée l'an dernier (4). Grâce lui en soient rendues encore au nom de notre séminaire (5).

M. STRACMANS.

(1) Ce n'est pas dans une revue générale de haute diffusion qu'il conviendrait de discuter les interprétations nouvelles proposées par le savant auteur. Qu'il nous permette toutefois, de préférer entre autres, la traduction traditionnelle par « Roi » du terme *ity*, que les Grecs ont rendu par βασιλεύς (*Wörterbuch*, I, p. 143), et dont l'étymon est sans doute *it* = père (dans le sens de père du peuple?), plutôt que celle de « Sire » adoptée par M. Zàba (p. 69). Nul n'ignore, en effet, que βασιλεύς dérive vraisemblablement d'un * βᾶσις = race, famille (cf. BOISACQ, *Dict. étym.* p. 115), et qu'il s'écarte, par conséquent, totalement, de la lignée *sire* < *seior* < *senior* (cf. DAUZAT, *Dict. étym.*, p. 669). Il est vrai que l'on pourrait aussi proposer la dérivation *3d* > *3t* > *it*, dont l'apparentement étymologique à notre mot « sire » serait encore davantage sujet à caution (cf. GARDINER, *Grammar* (2), p. 475, I, 3); *Roi* serait dans ce cas synonyme de (*crocodile*) *furieux!* Et cela nous reporterait alors aux origines totémiques de la religion et de la royauté...

(2) *Aegyptische Zeitschrift* (*Zeitschrift für aegyptische Sprache und Altertumskunde*).

(3) On ignore généralement que ce culte est passé d'Égypte en Inde, à une époque assez tardive. Cf. S. MORENZ et J. SCHUBERT, *Der Gott auf der Blume*, Ascona, 1954.

(4) Il nous démontra, entre autres, que certaines silhouettes humaines représentées en noir sur des documents funéraires de Basse-Epoque, semblent bien avoir influencé l'eschatologie classique. Elles appartiennent, sans doute, au même cycle culturel que les silhouettes noires que l'on voit dévorer par le monstre hybride des enfers, sur l'un ou l'autre document d'époque gréco-romaine découverts en Égypte. Il n'est pas exclu, selon nous, de considérer la gueule des enfers du théâtre médiéval comme étant une survivance attardée de cette « dévorante » égyptienne. Il en va sans doute de même du thème des danses macabres qui, par l'intermédiaire du type de la « *larrea* » romaine, pourrait, nous semble-t-il, remonter jusqu'au prototype égyptien, si bien étudié par le Dr Morenz (cf. l'article *Larvae* dans DAREMBERG et SAGLIO, t. III, p. 950 et sq.).

(5) On doit aussi au professeur Morenz un excellent guide de la section

Ake JOSEPHSON, *Die Columella-Handschriften* (Uppsala, Lundequitska et Wiesbaden, Harrassowitz, [1955]), 182 pages in-8°, 4 pl., 17 coupures.

Quand Lundström mourut en 1940, il laissait son œuvre, l'admirable édition de Columelle qu'il avait entreprise, inachevée. M. Josephson a décidé de continuer cette belle et redoutable tâche, et c'est la raison pour laquelle il a publié d'abord la présente étude. Avant lui, un seul élève de Lundström, R. Sobel, avait étudié la tradition manuscrite dans ses *Studia Columelliana* (1928).

L'ouvrage comporte trois grands chapitres où sont étudiés : 1. les mss. à l'époque carolingienne; 2. les mss. à la Renaissance; 3. quelques remarques sur l'histoire des mss. C'est, somme toute, le résultat de l'examen de trente-cinq manuscrits... Les conclusions sont péremptoires : 1. *S* et *A* sont des copies du même archétype, mais le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés qu'une fortune étrange apporta à Léninograd (*S*) est de loin supérieur à *A*, qui a par trop tendance à corriger; 2. le copiste de l'archétype de ces deux mss. a travaillé — heureusement pour nous ! — d'une manière toute mécanique, sans chercher à intervenir d'aucune façon personnelle dans la rédaction du texte; 3. les mss. de la Renaissance (leur *consensus* est représenté par le sigle *R*) remontent à un archétype différent, dont le copiste se charge par trop fréquemment de clarifier le texte qu'il a sous les yeux; 4. le texte de *R* a subi l'influence de *A* ou d'un mss. perdu parent de *A*; 5. un mss. de la classe *R* n'a de valeur que pour autant qu'il se libère de cette influence; 6. chose étrange, dans le groupe γ (appartenant à la classe *R*), et singulièrement chez *p* et *t*, M. Josephson décèle une source étrangère offrant des leçons parfois plus anciennes que *S* et *A*; 7. tout travail concernant l'histoire du texte avant *SA* ainsi que les relations existant entre les différents mss. de la classe *R* est vain. Dans un long supplément (pp. 166-174), l'auteur critique parfois sévèrement, mais à juste titre, les deux derniers volumes de Columelle publiés par la collection Loeb (cf. aussi ma recension dans *Latomus*, XV, [1956], pp. 380-381). Je pense que l'âme de Lundström peut se réjouir...

RAOUL VERDIÈRE.

Iuli Firmici Materni De errore profanarum religionum, introd. e comm. a cura di Agostino PASTORINO (Florence, La Nuova Italia, [1956]), LXXVI-296 pages in-12°, 3.000 lires.

M. Agostino Pastorino est un professeur de trente-six ans, ainsi que nous l'apprend une notice glissée dans son livre. Vraiment, chez lui, « la valeur n'attend pas le nombre des années », car l'édition qu'il vient de donner de Firmicis Maternus est remarquable en tout point. Il m'est impossible de critiquer en détail une introduction (76 pages !) dans laquelle — je tiens pourtant à le signaler — se trouve étudiés à fond, non seulement la langue et le style, mais aussi les clausules métriques, et d'une manière telle que cette étude peut désormais être

égyptienne du musée de Berlin (cf. M. STRACMANS, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1955, Bibliographie pp. 6 et sq.).

considérée comme définitive. L'auteur a eu le temps de consulter la deuxième édition de Ziegler (1953), bien que son propre travail fût déjà sous presse. Il a tenu à procéder à un nouvel examen du ms. unique du *De errore...*, le *Vaticanus 165*, sans résultat d'ailleurs. Les conjectures antérieures à l'édition de Bursian (1856) ont été négligées, ce qui est certainement regrettable. Le jugement porté sur l'édition de G. Heuten me paraît un peu trop sévère. Quant au commentaire, il est d'une solidité d'airain, notamment en ce qui concerne l'histoire des religions orientales. Trois indices (*Indice dei nomi propri*, *Indice dei passi delle Sacre Scritture*, *Indice linguistico*) closent cette édition qui constituera désormais un des plus beaux fleurons de la couronne qu'est en train de se tresser la *Biblioteca di Studi Superiori*

R. V.

A. *Persi Flacci Saturae*, testo critico e commento a cura di Nino Scivoletto (Florence, La Nuova Italia, [1956]), xviii-178 pages, in-12°, 1.700 liras.

Je ne puis marquer le même enthousiasme que pour l'édition de Firmicus Maternus donnée dans la même collection. L'introduction ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà quant à la tradition manuscrite. C'est un peu trop facile de reprendre Villeneuve pour constater qu'il existe quelque quatre-vingts mss. de Perse et établir ensuite un texte fondé sur les six manuscrits auxquels se rapportent toujours les éditeurs de Perse. La tradition manuscrite de Perse est encore à faire. Juvénal a eu son Knoche. Qui se consacrera à devenir le Knoche de Perse ?

Je regrette de ne pas trouver, avant le texte, la *Vita Persi*.

Je regrette aussi de ne pas trouver en tête du texte les *Choliambi* qui sont une *préface* et non une *postface*. A cet égard, M. Scivoletto ferait bien de lire l'article de M. Léon Herrmann qu'il semble ignorer, puisqu'il ne le cite pas (cf. *La préface de Perse* dans *Revue des Etudes Anciennes*, 34, [1932], pp. 259 et suiv.).

Limitant mon examen du texte à la Satire I, voici ce que j'ai relevé :

1,19 : *hic* (ABP²) inférieur à *tunc* (P).

1,31 : *quis* (B) inférieur à *quid* (PA²).

1,34 : *siquis* inférieur à *siquid* donné par les autres mss. et Priscien.

1,46 : *quando hoc rara auis est* est mieux ponctué par Cartault :

Quando hoc? Rara auis est.

1,67 : au lieu de *siue* je lirais *scitque* (cf. v. 65 : *scit*).

1,69 : *uidemus* (ABP²) inférieur à *docemus* (Bob. P).

1,81 : *istuc* (AB Bob.) supérieur à *istut* (P).

1,90 : *portes* supérieur à *portas* (P²).

1,93 : *didicit* (AB) inférieur à *didici* (P).

1,97 : *praegrandi* (codd.) supérieur à *uegrandi* (Serv. et Porphy.).
puisque'on lit *praegrandi* à la même place au v. 124.

1,107 : *uerbo* (P) supérieur à *uero* (AB).

1,127-130 : je renvoie à mon article *Notes critiques sur Perse* (*Homages à Max Niedermann*) dans Collection Latomus, vol. XXIII, Bruxelles, (1956), pp. 347 et suiv.

Le commentaire est abondant et, généralement, d'une science sûre. Bien entendu — mais c'est là le lot de tout commentaire —, il ne rencontrera pas l'adhésion générale. Je ne crois pas, par exemple, que *nec voce serena* (1,19) signifie « con la voce roca » mais « d'une voix étouffée » (par l'émotion); Marmorale (*Persio*, 1956, p. 216) traduit parfaitement : « con voce bassa e velata »; que *trepidare* (1,20) signifie « frémir », mais « se trémousser » (comme l'entendait Cartault); que *cute perditus* (1,23) signifie « incallito », mais « écorché », etc. J'ai regretté de ne pas voir signalée dans la bibliographie l'excellente petite étude de T. Ciresola, *La formazione del linguaggio poetico di Persio* (Rovereto, et chez l'auteur, 22, Viale Brianza, Milan, [1953]).

R. V.

POMPEIUS TROGUS, *Fragmenta* collegit Otto Seel, Leipzig, Teubner, 1956, xxiii-208 pages in-8°, 7,40 DM.

Le titre indique tout de suite combien le savant auteur de l'édition de Justin parue dans la même collection avant guerre (et dont une réédition est annoncée) s'est attelé à une tâche ingrate, mais qu'il était le seul à pouvoir mener à bien. Dans une préface claire M. Seel expose tout ce qu'on s'attend à trouver dans une édition scientifique digne de ce nom. La partie la plus intéressante est celle qui fait la critique des éditions antérieures. Retenons parmi les nouveaux travaux une étude russe sur les conceptions de l'histoire chez Trogue-Pompée, dont j'ai été surpris de ne pas retrouver la référence; ainsi que celles de plusieurs autres études citées par M. Seel lui-même, dans sa bibliographie. L'auteur présente son texte suivant une disposition différente de celle de Bielowski, mais le lecteur s'y retrouve facilement, car un tableau comparatif se trouve à la page xxiii. A la suite du texte on trouve un *Index locorum* et un *Index nominum*.

R. V.

PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle*, livre XIII, texte établi, traduit et commenté par A. Ernout, Paris, Les Belles-Lettres, 1956, 123 pages.

En fait, cette édition est le résultat d'une collaboration, car, comme le dit lui-même l'auteur : « Mon rôle a consisté à établir le texte et à rédiger l'apparat critique, à remanier la traduction que m'avait soumise M. le chanoine Fournier et à composer la partie « historique » du Commentaire, notamment à comparer de près Pline avec ses modèles » (p. 10). Le commentaire scientifique, dû au chanoine Fournier, qui « s'est attaché à identifier le plus exactement possible les plantes décrites par Pline » (p. 10), est d'un intérêt prodigieux. M. Ernout a traduit le texte comme on n'a plus accoutumé de le faire en général, même en France, je veux dire : avec élégance. En tout cas l'exemple de collaboration offert par ces deux savants est tel qu'on souhaiterait qu'il se répandît. Voici quelques remarques puisées dans mes notes : 1. Je lis dans l'apparat critique à la page 27 : *silua MRF² : -ue F¹ -uae DEF²*; il doit y avoir une faute d'impression, car la répétition de *F²* ne me paraît pas possible; 2. § 60 : *quamuis blandiatur praedulcis suauitas*. Si l'on admet ce texte, cela veut dire que Pline s'étonne de ce que le sébestier puisse donner des fruits à la fois doux et inoffensifs. Ne conviendrait-il

pas de partir du texte de *E (in nucum)* et de comprendre que malgré sa suavité le fruit a l'amertume des noix, bref, lire quelque chose comme *in nucum amaritudinem* ?; 3. § 63 : *durat* n'est pas rendu; on trouve un passage semblable en XV, 99 : *duritie incorrupta*; 4. § 69 : ne faudrait-il pas supprimer la virgule entre *Aegyptus* et *intellegitur* ?; 5. § 97 : Je maintiendrais la leçon *uenis suis refulgens*. M. Ernout craint que ce ne soit faire dire une banalité à Pline. Raison de plus : Pline est banal, et lui prêter des élégances serait le trahir.

R. V.

Grandes Découvertes du xx^e siècle, Libraire Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris, 503 pages.

Cet ouvrage est publié sous la direction de Louis Leprince-Ringuet, membre de l'Académie des Sciences, avec la collaboration de grands spécialistes, d'hommes connaissant admirablement leur domaine de travail. Parcourant la table des matières, nous y trouvons : *Exploration de la matière*, par L. Leprince-Ringuet et par A. Astier; *Les énergies nouvelles : Etat des ressources en énergie*, par R. Gibrat; *Energie solaire*, par F. Trombe, *Energie des marées*, par R. Gibrat; *Energie nucléaire*, par J. Guéron; *L'âge chimique*, par P. Baranger; *Recherche de la vitesse*, par A. Turcat; *Ondes hertziennes*, par H. Portier; *Puissance de l'électronique*, par G. A. Boutry; *Exploration de l'infiniment petit : le microscope à contraste de phase*, par M. Françon; *Le microscope électronique*, par C. Fert; *Vers les profondeurs sous-marines*, par P. Willm; *Exploration du temps et de l'espace*, par M. Nahmias; *Découverte progressive de l'Univers : la radioastronomie*, par M. Denisse; *Essor de l'astronomie contemporaine*, par P. Couderc.

Nous traversons l'une des périodes les plus admirables de l'histoire scientifique de l'humanité, de toutes parts les découvertes apparaissent et nous sommes émerveillés. Beaucoup d'hommes ne sont pas des « scientifiques », leur métier ne les porte pas vers l'étude des découvertes récentes, mais ils manifestent pour elles un profond intérêt. Les auteurs des divers chapitres ont fait très attention à n'utiliser aucune formule rebutante, aucune donnée qui ne figure dans le cycle de l'enseignement secondaire.

Sans qu'il soit besoin de posséder ou d'acquérir une culture scientifique hautement spécialisée, le lecteur pénètre dans les secrets des laboratoires, des bureaux d'études, des observatoires. De l'infiniment petit à l'infiniment grand, de la structure de l'atome à celle des galaxies, il suit l'extension prodigieuse des connaissances humaines en ces dernières années.

Parallèlement, il est mis en mesure de comprendre la nature et la portée des découvertes ainsi que des progrès et des développements de la technique, qui ont déjà modifié profondément notre genre de vie.

Page après page se déroule la passionnante aventure des chercheurs et des réalisateurs progressant sur les chemins du savoir et du mieux-être de l'humanité.

Cet ouvrage est un livre de chevet dont on doit lire et relire souvent quelques pages. La présentation est vivante, illustrée de nombreux schémas, de photographies et de planches hors-texte en couleur; elle fait honneur à la maison d'édition.

J. BROUET.

Initiation à l'énergie nucléaire. Conférences du Centre d'Etudes nucléaires de Saclay. Librairie Hachette, 295 pages.

Cet ouvrage est rédigé d'après les notes de conférences de MM. Bardet et Lévy, chefs de service au Commissariat à l'Energie Atomique. Les différents chapitres traités sont les suivants : matière et énergie, la radioactivité, les réactions nucléaires, les neutrons dans les piles, les piles atomiques, les combustibles nucléaires, les accélérateurs de particules, l'électronique dans l'énergie atomique, la fabrication des radioéléments artificiels, l'énergie atomique et la biologie, la protection contre les radiations, de Hiroshima à Genève, une grande chance pour la France, l'esquisse du développement de l'énergie nucléaire, la structure juridique du Commissariat à l'Energie atomique et ses rapports avec l'industrie.

Notre monde moderne emploie un nombre de plus en plus grand de scientifiques et de techniciens. Il y aurait lieu probablement de reviser la formation de l'élite, de telle sorte que le plus grand nombre reçoive une formation scientifique.

C'est dans le but de donner le goût des sciences vivantes au public, que le Centre nucléaire de Saclay a entrepris une série de conférences d'initiation aux sciences nucléaires dont ce livre reflète la valeur et la portée.

Un centre comme celui de Saclay est riche en intelligences tournées vers la science et vers les techniques les plus élaborées. Tout ce qui s'y trame est difficile à saisir. Peut-on mettre ces acquisitions à la portée d'un public cultivé, intelligent, désireux d'apprendre, mais très éloigné de la spécialisation correspondante ?

Le but de cet ouvrage est une réponse à cette question. C'est un succès.

J. B.

Mélanges offerts à Camille Hauchamps, Annales du Notariat et de l'Enregistrement, Bruylant éd., 1957.

A l'occasion du 60^e anniversaire des *Annales du Notariat et de l'Enregistrement*, ce livre est un hommage à son premier directeur, Camille Hauchamps.

Il contient diverses études sur des sujets juridiques qui ont rempli la vie de son héros. Il n'est pas possible d'en rendre compte, mais toutes valent une lecture.

Il commence par une lettre savoureuse, bonhomme et narquoise du procureur général Cornil à son collègue et ami et se termine par des souvenirs d'une ancienne étudiante, M^{lle} Bourquin.

Tout cela est vrai et vivant et évoque admirablement l'homme éminent.

Qui d'entre nous n'a pas de souvenirs de lui : violence, dévouement, honnêteté, bonté, clarté, intelligence, indépendance, telles sont ses qualités. Si humaines que ses excès n'ont jamais pu blesser que les esprits courts.

La *Revue de l'Université* n'a pas l'intention de recueillir des anecdotes à son sujet. Sans doute serait-elle encombrée.

Me joignant à ceux qui l'ont célébré, je voudrais en rapporter deux qui me sont personnelles :

Passant un jour devant l'Université, absorbé par une affaire, je reçois sur le ventre un coup de canne violent. En défense, je lève la tête... M. Hauchamps : « On ne dit plus bonjour à ses amis ? A quoi pensiez-vous ? Une affaire ? Dites ? » Je dis. Et tout de suite, la solution, sur un ton tranchant et impérieux. J'enregistre. Et après quelques propos moins juridiques, mais plus civils, je le quitte. Deux heures après, je suis dans mon bureau. Le téléphone : « Allo ». « Ici cet imbécile d'Hauchamps. » Je proteste. « Si vous n'êtes pas d'accord, vous êtes aussi bête que moi. » Et tout de suite, la solution de mon problème, une autre.

Il aimait le droit, il aimait ses amis.

Après la guerre, il avait demandé à avoir un filleul étudiant en notariat. J'avais appris qu'après plus de 40 ans de notariat, il avait repris son ancien métier de répétiteur. Quel prodigieux répétiteur ! Mais quels orages devait subir le filleul ! Appréciait-il, dans ce tumulte, sa chance ? La semaine d'examens arrive. Un matin, à 8 heures, en entrant dans mon bureau, le téléphone sonne. Je réponds. Et d'un trait : « Nos collègues de la faculté de droit sont des s... » J'avais compris et je profitai de l'épuisement de son indignation pour lui répondre : « On m'a déjà dit cela du professeur Hauchamps et je ne l'ai pas cru. » Sa réponse : « Vous êtes trop bon », puis un grand éclat de rire.

Celui qui est bon, c'est lui. Sa bonté et son intelligence ne se dissimulent pas dans sa violence. Elles font à trois bon ménage pour être efficaces et utiles.

E. JANSON.

Henri DEPAGE, *Vie d'Antoine Depage*, La Renaissance du Livre.

Ce livre n'est peut-être pas de ceux dont le compte rendu paraît dans cette Revue.

Et pourtant il y a sa place, et une place de choix.

D'abord, par le sentiment filial qui l'a inspiré et qui est sans doute l'un des plus émouvants que puissent ressentir et contempler les hommes.

Aussi parce que son sujet, Antoine Depage, est l'un des grands sujets de la Belgique et de l'Université.

Antoine Depage — une photographie admirable le représente sur la couverture du livre; c'est bien ainsi que le retrouvent dans leur mémoire et leur reconnaissance ceux qui l'ont approché, ceux qui l'ont connu.

L'homme était impressionnant; devant l'œil, il pesait; une force physique émanait de sa personne. De plus près, à cette force physique s'ajoutait, sans même qu'il parlât ou agît, une force intellectuelle et morale. Il subjuguait.

Quand il exprimait sa pensée, quand il agissait, un torrent entraînait avec lui, dans son sillage. Sa violence, son injustice même — il en eut — provoquaient l'adhésion, parce qu'une sublime pureté et une extraordinaire ressource émanaient et surgissaient de lui.

Le livre de son fils rappelle ce que l'on savait : professionnellement, dans la technique et la science, dans la conception même du rôle de chirurgien, dans l'organisation de la profession et du service qu'elle exige, il domina son temps et inspire le nôtre; humainement, socialement, il a réconforté et sauvé.

Il est juste que l'Université rappelle sa mémoire. Il est nécessaire que nous nous inspirions de son exemple.

A l'homme de pensée, à l'homme de cœur, à l'homme d'action, rendons un hommage qui n'atteindra jamais sa taille.

E. J.

P. MONTET, *Isis ou A la recherche de l'Égypte ensevelie*, Hachette, 1956, in-8°, 272 pages.

Que le lecteur s'abstienne d'ouvrir le livre de M. Montet avec l'intention d'y trouver un « récit » au sens littéraire du terme. Cet ouvrage, destiné non aux égyptologues, mais à toutes les personnes que captive le souvenir prestigieux des Pharaons, retrace avec une grande simplicité les étapes parcourues et les progrès accomplis par les archéologues depuis les premières découvertes jusqu'à l'heure actuelle.

L'auteur ne cherche pas à lier les événements par une trame subtile; il se borne à décrire les acquisitions de chaque période qui, dans la recherche archéologique, lui paraît former un tout. La rigoureuse simplicité qui préside à l'exposé des faits a l'avantage de ne rien fausser, de bannir tout ce qui pourrait voiler quelque peu la lumière dure, mais franche, de l'objectivité. La sécheresse relative qui en résulte ne doit cependant par rebuter le lecteur; en parcourant l'ouvrage de M. Montet, il aura l'impression de pénétrer dans un immense musée où un guide consciencieux et intègre lui ouvrira la route merveilleuse du Souvenir.

Cette « visite » s'achèvera sur l'agréable impression d'un futur prometteur, malgré l'abondance des dons du passé : car l'Égypte est loin d'avoir livré tous les témoignages de son antique civilisation.

J. J.

Publications d'Enseignement supérieur (1)

On voit naître à l'étranger une floraison de publications dont il serait intéressant de se demander si l'équivalent ne pourrait paraître chez nous avec quelque profit. Il s'agit de revues émanant d'universités ou de centres de recherche scientifique qui se soucient non point de publier des études originales sur tel aspect particulier de l'une ou l'autre discipline ou d'exposer telle découverte plus ou moins importante. Non, le propos de ces revues consiste à montrer au grand public ce que l'on fait dans ces institutions vénérables, quels sont les problèmes généraux qui les préoccupent, à quels résultats elles arrivent dans leurs solutions. Elles s'expliquent sur leur utilité, elles décrivent leur équipement, donnent la parole à tel ou tel de leurs membres pour justifier le prestige que le public leur reconnaît.

C'est ainsi que l'Enseignement supérieur français nous présente une magnifique revue offrant sur papier luxueux des études de synthèse sur des questions générales comme *La Musicologie dans l'enseignement supérieur* de J. Chailley, *Le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale* de R. Crozet, *Principes et applications de la méca-*

(1) *Revue de l'Enseignement supérieur*, Paris. — *Yale Alumni Magazine*, New Haven, Connecticut. — *Scopus*, Université hébraïque de Jérusalem.

nique ondulatoire de L. de Broglie, *Le Centre international de l'enfance* de R. Debré, etc. Le numéro 4 de 1956 est entièrement consacré à *L'Université dans la vie sociale et économique*; ainsi, cette publication reflète à la fois la multiplicité des missions assignées à l'enseignement supérieur de même que les obligations auxquelles il est soumis par certains grands problèmes d'ordre national et international. Ajoutons que plus d'un article est richement illustré de remarquables photographies, et nous souhaitons que nos lecteurs aient l'occasion de consulter ces brochures qui font honneur à nos voisins : ceux-ci nous donnent ainsi une excellente leçon de civisme en conviant la nation à se rendre compte du travail accompli dans ses Universités.

D'autres pays ont tenu aussi à montrer sous une forme ou l'autre les principaux aspects de la vie — même matérielle — de leurs établissements d'enseignement supérieur. Nous ne nous étonnerons pas de rencontrer les Etats-Unis au premier rang de ceux qui publient sous une forme attrayante, voire familière, des revues très répandues comme le *Yale Alumni Magazine* où les échos de la vie des étudiants alternent avec des articles du genre de ceux dont nous avons parlé plus haut. Mais de « petits pays » ne reculent pas devant la tâche d'informer leur public et l'étranger de ce qui se fait chez eux dans cet ordre. Citons comme exemple — et peut-être bien comme modèle — la revue *Scopus* qui tire son nom de la colline où s'élève l'Université hébraïque de Jérusalem. Sans atteindre le luxe de la *Revue de l'Enseignement supérieur de France* ni le volume et le rythme du *Yale Alumni Magazine*, *Scopus* donne une idée très réconfortante de la vitalité des étudiants et du personnel enseignant d'Israël.

Or, dans ce domaine, nous ne sommes nulle part : la *Revue de l'Université de Bruxelles*, qui se rapproche le plus de ce genre de publications, a un tout autre caractère. Il est toutefois incontestable que la Belgique gagnerait à faire un effort dans cette direction : qu'il vienne du Ministère de l'Instruction publique, de la Fondation Universitaire ou de nos Universités, il comblerait une regrettable lacune dans l'activité nationale et sociale de notre Enseignement supérieur.

* * *

B-S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1956, 476 pp., 16 × 25 cm., 250 fr.

A une époque où les problèmes sociaux occupent une première place dans les préoccupations de l'opinion publique, dans la politique gouvernementale et dans la presse, il peut paraître étrange qu'aucun travail d'ensemble n'ait encore été consacré à l'évolution récente de ces problèmes en Belgique. Et cependant, que de changements, que de transformations sociales la Belgique n'a-t-elle pas vus se produire depuis cent ans !

Au milieu du siècle passé, la Belgique était un pays de bas salaires, de longues journées de travail, sans législation sociale aucune, avec un prolétariat misérable qui était l'objet d'une véritable discrimination juridique et sociale. Un siècle plus tard nous trouvons un pays avec une législation ouvrière très développée, un système complexe de sécurité sociale, une classe ouvrière jouissant de salaires élevés, malgré une réduction considérable du temps de travail.

D'autre part, la société purement atomistique, exclusivement indi-

vidualiste du milieu du XIX^e siècle, a cédé la place à une société très complexe, multiforme, où voisinent divers types d'entreprises, où tous les groupes sociaux sont organisés, où la politique économique et sociale de l'Etat a pris une grande extension.

Corrélativement les problèmes économiques et sociaux ont occupé une place de plus en plus grande dans les préoccupations des gouvernements et de l'opinion publique; les positions idéologiques des partis et des groupes sociaux ont subi des transformations nombreuses.

C'est tout ce mouvement, ces modifications dans les faits et les idées, que l'auteur a voulu décrire en brossant un tableau d'ensemble d'une évolution très riche en enseignements.

Ce travail, le premier de son genre, ne s'attache donc pas seulement à décrire des faits, à montrer la formation et le développement d'institutions nouvelles, l'expansion du mouvement syndical, de la législation, etc. Il consacre une place importante au mouvement des idées, aux fluctuations des conceptions doctrinales, telles qu'elles ressortent des discussions parlementaires, des programmes politiques ou des écrits académiques.

La table des matières qui suit, dont seule la quatrième partie est détaillée, donnera une idée de l'importance du sujet, de la variété de ses aspects et de la manière exhaustive dont l'auteur l'a traité.

L'auteur a été préparé à cette tâche par une longue carrière d'économiste, au cours de laquelle il a pu recueillir une documentation abondante et acquérir une riche expérience par des contacts multiples avec les représentants des diverses branches de la vie économique et sociale.

TABLE DES MATIÈRES. — Préface et Avant-propos. Première partie : *La Belgique économique et sociale au milieu du XIX^e siècle*. Chapitre I. Situation économique et misère ouvrière; Chapitre II. Infériorité politique et juridique des masses ouvrières; Chapitre III. L'attitude des pouvoirs publics. — Deuxième partie : *L'apogée du libéralisme économique (1850-1886)*. Chapitre I. Evolution économique et sociale; Chapitre II. Le libéralisme économique; Chapitre III. La politique économique et sociale. — Troisième partie : *Interventionisme mitigé et liberté subsidie (1886-1914)*. Chapitre I. Evolution économique et sociale; Chapitre II. Les conceptions économiques; Chapitre III. La politique économique et sociale. — Quatrième partie : *Structures nouvelles (1918-1955)*. Chapitre I. Tendances générales. (§ 1. 1918-1926; § 2. 1926-1940; § 3. La seconde libération; § 4. 1940-1955); Chapitre II. Le mouvement syndical. (§ 1. Organisation patronale; § 2. Syndicalisme socialiste; § 3. Syndicalisme chrétien; § 4. Syndicalisme libéral; § 5. Syndicats indépendants; § 6. Observations sur le mouvement syndical). Chapitre III. Législation sociale. (§ 1. Observations générales; § 2. Abrogation de l'article 310 et liberté d'association; § 3. Réglementation du travail; § 4. Sécurité sociale); Chapitre IV. Les relations patronales-ouvrières. (§ 1. Tableau d'ensemble; § 2. Commissions paritaires; § 3. Conférences nationales du travail; § 4. Conseils d'entreprise et autres organismes; § 5. Observations d'ensemble); Chapitre V. Le mouvement des idées. (§ 1. Observations générales; § 2. Aspirations à l'ordre et à l'autorité; § 3. Positions doctrinales des partis politiques; § 4. Le planisme; § 5. L'organisation professionnelle; § 6. La doctrine patronale). — *Considérations finales*.

LA VIE UNIVERSITAIRE

M^{lle} Claire Préaux, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, a été nommée docteur *honoris causa* de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg et de la Faculté de Droit de l'Université de Fribourg-en-Brigau.

M^{lle} Claire Préaux est entrée comme assistante à l'Université Libre de Bruxelles en 1934. Chargée de cours en 1939, elle enseigne les institutions hellénistiques, puis, après la libération, elle se vit confier notamment les exercices philologiques sur la langue grecque.

En mars 1955, elle se voit décerner le titre de membre étranger de la Sächsische Akademie der Wissenschaften de Leipzig et, en janvier 1957, le titre de membre étranger de la British Academy. Elle a fait de nombreuses conférences dans les universités étrangères et a accompli d'importantes missions archéologiques en Egypte et dans le Proche-Orient.

En 1953, le prix Francqui lui fut attribué pour l'ensemble de son œuvre.

Quatrième séance académique annuelle du « Centre scientifique et médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale » (Cemubac) 12 février 1957

Rapport de M. Bagniet,

Recteur Honoraire de l'Université,
Président du Cemubac

Avant de tracer, très brièvement, un tableau des activités des différentes sections du Cemubac pendant l'année 1956, nous tenons à dire toute l'importance de l'inauguration, le 4 novembre 1956, de l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Elisabethville. La création de cette université est la preuve tangible de la volonté ardente de la Belgique de satisfaire non seulement les besoins mais aussi les aspirations des populations autochtones dont elle a la tutelle.

L'existence de l'Université officielle, en plus de celle créée par Lovanium à Léopoldville, ne répond pas seulement aux exigences géographiques de nos territoires africains; ce sera un stimulant utile pour chacun de ces deux centres de haute culture.

Cemubac réitère à l'Université d'Elisabethville ses vœux les plus

sincères de réussite dans l'accomplissement de la haute et difficile mission qui lui est confiée.

*
**

L'année qui vient de s'écouler fut marquée également par les manifestations organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union Minière du Haut-Katanga, de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga et de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo.

Permettez-moi de dire à ces trois sociétés les félicitations les plus vives du Cemubac et d'exprimer les sentiments d'admiration que nous ressentons devant le succès et la puissance de leurs vastes réalisations, à l'échelle de notre continent africain. Leur œuvre, à la fois civilisatrice et humanitaire, fait honneur à la Belgique. Je souhaite qu'elles puissent la poursuivre pendant longtemps encore pour le bien-être moral et matériel de nos populations indigènes et qu'elles réalisent mieux encore, si c'est possible, le rêve de l'audacieux génie que fut notre grand roi Léopold II. Ceux qui osèrent le qualifier d'utopie se sont — et nous nous en réjouissons — singulièrement trompés.

*
**

Félicitons-nous encore de l'installation d'une Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux Territoires d'outre-mer le progrès des sciences et leurs répercussions économiques et sociales.

Je forme le vœu que, sous la présidence du roi Léopold cette assemblée de sages se penche avec intérêt sur les questions difficiles qui sont proposées à son examen. Puissent ses travaux attirer l'attention sur l'importance qui devrait être reconnue aux sciences humaines dans notre époque atomique. Le développement si rapide de la technique n'a pas été suivi par un développement parallèle des sciences humaines; il faut que la distance qui les sépare soit réduite au plus tôt, si nous voulons éviter que notre humanité ne devienne une population de robots.

*
**

Puis-je vous demander une minute de recueillement pour nous souvenir ensemble de M. le Professeur Albert Gilliard, dont nous avons eu à déplorer la disparition si inopinée en février 1956.

Formé à l'Ecole Royale Militaire et à l'Ecole de Guerre, où il fut breveté d'Etat-Major, Albert Gilliard entreprit l'étude de la géographie et conquit, en 1937, à notre Faculté des Sciences, le diplôme de licencié en sciences géographiques.

Quelques années plus tard, en 1941, il était appelé à suppléer dans leurs enseignements les professeurs Souvre et Robert. En 1947, l'Université chargeait du cours de Topographie ce brillant officier qui s'était vu confier la Direction de l'Institut Cartographique Militaire.

Conservateur des Parcs Nationaux Albert et de la Kagera, il devait, en 1949, être promu professeur extraordinaire et chargé de l'enseignement, à la Faculté des Sciences économiques et sociales, de la Géographie de l'Afrique Centrale.

Vice-Président de la Société Royale belge de Géographie et de la

Société belge de Photogrammétrie, membre associé de l'Académie Royale des Sciences coloniales, il apporta à notre section de géographie tout l'appui de sa science et de son expérience.

Nous garderons pieusement le souvenir de ce collaborateur dévoué, doublé d'un ami sûr.

*
* *

Les deuils de l'Université sont aussi les nôtres. Notre pensée va en ce jour vers le professeur Fernand Heger qui donna le meilleur de lui-même à l'Université. Il en fut pendant dix-sept ans l'administrateur vigilant et attentif. Aussi a-t-on pu dire justement que l'Université perd en lui un des plus fidèles artisans de sa pérennité.

Sa mémoire sera fidèlement gardée par tous les Amis de cette Maison qu'il a servie pendant presque un demi-siècle.

*
* *

Le Centre Scientifique et Médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale, Cemubac, fondation de droit congolais, a pour but, nous le rappelons, de favoriser au sein de notre Université, les études et recherches des spécialistes de notre Maison et de leurs collaborateurs en Afrique Centrale.

A cette fin, sept sections se partagent actuellement son activité.

Nous nous proposons de procéder à un rapide examen de ce qui a été réalisé par chacune d'elles.

1. Section médicale

L'activité de la section médicale s'est déployée dans deux régions, le Maniéma minier, d'une part, le Ruanda d'autre part.

Avant la fin du premier semestre de 1957, elle comprendra un troisième secteur, le Maniéma du Sud, c'est-à-dire la région de Kasongo, Tongoni.

Dans le Maniéma, la lutte antituberculeuse est centrée sur le Sanatorium de Shabunda, auquel est adjoind un petit camp où sont maintenus en surveillance les malades ayant déjà subi la cure, mais considérés comme non complètement guéris.

Les services du Sanatorium ont aussi effectué la prospection radiophotographique indigène des villages coutumiers de la région de Kalima.

L'organisation antituberculeuse du Ruanda comprend deux sections : l'une d'hospitalisation sanatoriale à Rwamagana, l'autre de prophylaxie.

Le nombre de tuberculeux dans le Ruanda est évalué à 20.000 environ. Le nombre de guérisons annuelles au Sanatorium de Rwamagana est de 50 environ. Il est donc impossible de tenter l'éradication de la tuberculose par le Sanatorium.

Il faut s'attacher à prévenir le développement de la tuberculose par la vaccination par le B. C. G.

Les territoires de Kigali, Kibungu, Biumba ont été réservés au Cemubac pour y pratiquer la vaccination préventive.

L'activité radiographique comprend tout d'abord une mission de sur-

veillance dans les chefferies vaccinées et les chefferies témoins et la détection de nouveaux cas de tuberculose pulmonaire.

Elle consiste ensuite dans l'examen des chefferies (vaccinées par la suite) de Nyagatare, Muhondo, Rushashi.

A ces activités, la section de prophylaxie a ajouté une *enquête sur la tuberculose du bétail*, enquête qui a été poursuivie en collaboration avec le service vétérinaire du Ruanda-Urundi.

Les résultats de ces recherches ont démontré, de façon concordante, la nature tuberculeuse des lésions révélées à l'examen microscopique.

Enfin, il fut procédé à des enquêtes alimentaires. Celles-ci ont révélé que le plus souvent la ration alimentaire des populations du Ruanda-Urundi était suffisante au point de vue calorique, mais manquait d'équilibre.

*
* *

Nous sommes très fiers des félicitations que le Gouverneur du Ruanda-Urundi, M. le Vice-Gouverneur Général Harroy, a bien voulu nous adresser à l'occasion de cette séance académique, par le télégramme que nous reproduisons ci-après .

« Profitez votre séance académique pour féliciter et remercier encore votre institution pour travail remarquable effectué au Ruanda, en matière, étude, direction et lutte antituberculeuse. »

Nous pouvons l'assurer qu'aucun effort ne sera ménagé pour le développement de notre action, dont la réussite est due à l'activité intelligente et inlassable du D^r Tenret et de ses collaborateurs.

2. Section de géographie

Une mission, organisée par la section de géographie, dans le Bas-Congo, a duré de juillet à décembre 1956. Elle avait pour but d'étudier le Bas-Congo à l'ouest du chemin de fer du Mayumbe.

Grâce à l'heureuse intervention de M. le Professeur Cahen, M. Fortems, licencié en sciences géographiques, chargé de ce travail dans notre colonie, a pu préparer soigneusement l'infrastructure géologique de sa mission. Il a rapporté une très abondante moisson de renseignements qui permettront de faire progresser nos connaissances sur cette région et de tirer au clair certains aspects de la disposition du réseau hydrographique et du relief, à certains problèmes humains tels que la répartition de la population et la recherche des causes de la densité très faible de la population de cette région.

L'ensemble de ces données apportera une contribution importante à la géographie régionale d'une partie du Mayumbe, d'autant plus intéressante qu'elle est appelée à bénéficier à plus ou moins bref délai de l'électrification.

D'autre part, M. Nicolai, chargé de cours à l'Université, met au point la documentation qu'il a recueillie au cours de sa mission dans le Kwilu et le Moyen-Kasaï en 1955. La section envisage de lui confier une deuxième mission dans cette même région, ce qui lui permettrait d'achever une étude complète de géographie régionale du Kwilu. Dans une autre étude, il traitera des pays de la rive gauche du Kasaï.

Une grande partie du travail nécessaire à la publication d'une carte précise et détaillée de la population de la province de l'Equateur a été réalisée sous la direction de M. le Professeur Gourou. Il constituera une

base solide à toute étude géographique de l'Equateur. M. Gourou se propose de faire ultérieurement le même travail pour les autres provinces du Congo.

La bibliographie géographique du Congo belge se poursuit sous le titre de *Progrès de la connaissance géographique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*.

Trois géographes, MM. Castelet, Mathieu et Vandenbosch, ont étudié pendant trois mois les facteurs et les éléments de l'activité de Léopoldville, de Matadi et du chemin de fer du Bas-Congo. Ils publieront prochainement les résultats de leur enquête.

3. Section de psychologie

La section de psychologie a eu, en 1956, deux ordres de préoccupations : d'une part, la création à Léopoldville d'un Centre de Psychologie du Travail, d'autre part, l'organisation d'une mission à Bakwanga.

Fondé avec le bienveillant appui de la Chanic, le Centre de Psychologie du Travail de Léopoldville s'attela à l'étude des problèmes de sélection de la main-d'œuvre basée sur la cotation de la valeur professionnelle des noirs. Ce Centre poursuivra ses recherches dans le courant des mois à venir. L'intérêt des premiers résultats acquis a déjà incité d'autres industries de la place à recourir à ses services.

La mission effectuée à Bakwanga à la demande de la Forminière, par M. Bertelson, assistant de M. le Professeur Ombredane, a pu se fonder sur les premières constatations faites par celui-ci au cours des investigations dont il avait été chargé par le Fonds du Bien-Etre Indigène.

M. Bertelson s'est particulièrement attaché à la mise au point d'un Centre de sélection et à la formation professionnelle des autochtones.

Il faut souligner ici l'intérêt de la formule adoptée par la section de psychologie dans l'organisation de ses missions. En effet, aussi bien au Centre de Psychologie du Travail de Léopoldville que dans les investigations faites à la Forminière, tout travail de recherche psychologique doit en principe être guidé par un spécialiste du Cemubac auquel on adjoint un technicien choisi sur place. Celui-ci, le plus souvent un ingénieur, reçoit ainsi une formation psychotechnique pratique. Si, par la suite, il la complète en Europe, par un stage dans une école spécialisée, ce technicien se qualifie pour poursuivre le travail entrepris par les chercheurs du Cemubac, qui apparaissent, dès lors, comme des éléments sérieux d'éducation de spécialistes, à pied d'œuvre au Congo même.

Cette méthode de travail permet aux chargés de mission de récolter une ample documentation destinée à améliorer leur connaissance psychologique des Africains et à compléter le matériel d'information du Laboratoire de psychologie de l'Université.

4. Section économique et sociale

M. le Professeur Ghilain a poursuivi, tant au Congo qu'à Bruxelles, avec la collaboration d'un certain nombre de chercheurs du Groupe d'études coloniales de l'Institut de Sociologie Solvay, l'analyse des moyens susceptibles de promouvoir l'économie indigène au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Ce problème, particulièrement important pour l'avenir social et politique de l'Afrique belge a fait l'objet d'un *Colloque international* organisé par l'Institut de Sociologie Solvay en janvier dernier, comme nous l'avons signalé dans notre dernier rapport.

Le compte rendu du colloque, qui constitue un volume important dans la collection des Etudes coloniales de l'Institut de Sociologie Solvay, fournit des indications précieuses pour le chercheur.

Il servira de base à l'achèvement d'une étude qui se poursuivra sur place, au Congo même, par trois membres du groupe d'études coloniales de l'Institut de Sociologie Solvay, travaillant sous la direction de M. le Professeur Ghilain.

Il convient de souligner le parallélisme entre certaines des réalisations ou des décisions prises par l'autorité supérieure depuis environ deux ans, pour promouvoir l'économie et les classes moyennes indigènes de nos territoires africains et les recommandations faites à ce sujet, dès 1954, dans les travaux préparatoires au Colloque de l'Institut de Sociologie Solvay de janvier 1956 et dans les conclusions de celui-ci.

Le Cemubac a encouragé la création au Katanga d'un complexe de l'Institut de Sociologie Solvay, comprenant des foyers sociaux, un Institut d'études sociales pour la formation d'auxiliaires sociaux et sociales, et d'un Centre de Recherches. Grâce à l'aide que nous a fournie la Colonie et à la générosité de l'Union Minière et du Comité Spécial du Katanga, des réalisations prometteuses sont, dès à présent, acquises.

Le Centre de Recherches sociales créé à Elisabethville a établi un programme d'investigations comprenant une enquête ethnologique, destinée à déterminer la pression des milieux coutumiers sur la constitution et l'évolution d'une communauté urbaine. Les bases de cette étude ont déjà été posées. De même, le Centre s'attachera à déterminer les facteurs humains susceptibles de réduire l'absentéisme, l'instabilité de la main-d'œuvre et de stimuler la productivité des ouvriers indigènes.

Ce travail est facilité par l'existence des centres sociaux dont la gestion a été confiée à l'Institut de Sociologie Solvay par le Ministre des Colonies, au Katanga, d'une part, d'un centre rural à Busu-Djanao dans l'Equateur, d'autre part.

Enfin, le 20 novembre dernier, l'Institut supérieur d'études sociales, destiné à former des auxiliaires sociaux, a ouvert ses portes aux 25 étudiants européens et africains qui peuplent l'année préparatoire et la première année d'étude. Ces débuts font bien augurer de l'avenir.

5. Section des sciences appliquées

La section des sciences appliquées a poursuivi l'examen des projets de missions qui lui ont été soumis, afin de préparer le programme de recherches qui vient d'être mis au point pour 1957.

Elle a, dans l'intervalle, organisé une série de conférences sur l'application des méthodes modernes de contrôle statistique à la gestion des entreprises industrielles, qui ont été données par M. le Professeur Gillis et qui ont connu un réel succès parmi les hauts dirigeants de nos entreprises coloniales.

6. Section de l'enseignement

La section de l'enseignement a étudié la possibilité de créer, au Congo belge, un Centre de recherches pédagogiques s'appuyant sur un

groupe scolaire comprenant une école normale pilote et deux écoles primaires d'application. A cette fin, M. De Coster s'est rendu, dans le courant de l'année en Afrique Centrale. Les conclusions auxquelles il a abouti permettront, pensons-nous, d'élaborer un projet concret de réalisation.

7. Section des sciences naturelles

La richesse des matériaux rapportés par M. Denaeyer au cours de ses diverses missions au Congo belge, a incité la section des sciences naturelles à lui faciliter l'analyse systématique de ces matériaux dans son laboratoire afin qu'il puisse compléter les enseignements qu'il a déjà tirés de ses études antérieures, sur la vulcanologie et les formations pétrographiques du Nord-Kivu.

M. le Professeur Duvigneaud, chargé de recherches par l'IRSAC et le F. N. R. S. a pu, grâce à l'aide du Cemubac, élargir, sur le terrain au Katanga, ses études au sujet de l'influence de la radioactivité sur la flore.

Par ailleurs, M. le Professeur Mortelmans vous entretiendra dans quelques instants, avec la compétence et l'enthousiasme qui le caractérisent, des recherches qu'il a poursuivies dans le domaine de la pré-histoire de notre territoire africain ⁽¹⁾.

*
* *

Ce trop bref aperçu, forcément incomplet, des multiples activités du Cemubac, vous aura permis, espérons-nous, de vous rendre compte que les réalisations poursuivies par le Cemubac en Afrique Centrale, vont en s'amplifiant.

Il allie au souci de l'investigation objective des faits, la recherche des meilleures méthodes de promotion des valeurs humaines, afin de collaborer utilement avec ceux qui travaillent à préparer le futur.

Cemubac, qui a, depuis le 15 novembre dernier, cinq années d'existence, a le droit, en regardant en arrière, de se féliciter du travail qu'ont fourni tous ceux qui ont contribué à son essor, à quelque titre que ce soit.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne leur exprimions pas chaleureusement toute notre gratitude.

Les résultats atteints nous permettent de regarder l'avenir avec confiance et d'espérer que, grâce à l'appui des pouvoirs publics, des entreprises coloniales, de nos généreux donateurs, des autorités académiques, de nos chercheurs, des anciens étudiants de l'Université et des amis de notre Maison, nous connaîtrons de nouveaux succès pour le plus grand développement de l'œuvre de la Belgique en Afrique Centrale.

A vous tous qui, par votre présence à cette séance, voulez bien nous donner le meilleur des encouragements, Cemubac vous dit toute sa gratitude.

(1) Voir *Revue de l'Université de Bruxelles*, IX, 2-3, 1957, pp. 119-171.

Création d'une Association internationale de Cybernétique

Le premier Congrès international de Cybernétique, qui s'est tenu à Namur du 26 au 29 juin 1956, a remporté un important succès, tant par le nombre de participants que par la qualité des travaux présentés.

A l'issue de ce Congrès, la décision avait été prise de créer une Association internationale de Cybernétique. Celle-ci s'est constituée à Namur le 6 janvier 1957. Elle comporte dès à présent plus de 1.000 membres (dont 300 firmes industrielles) représentant 26 pays différents.

L'Association a pour but d'assurer une liaison permanente et organisée entre les chercheurs qui, dans les divers pays, poursuivent des travaux relatifs aux différents secteurs se rattachant à la Cybernétique. Elle s'efforce de promouvoir le développement de cette science et de ses applications techniques ainsi que la diffusion des résultats acquis dans ce domaine. Elle met en œuvre tous moyens adéquats pour réaliser ces objets.

Le Conseil d'administration de l'Association est composé comme suit :

Président : M. Georges R. Boulanger (Belgique), Professeur à la Faculté Polytechnique de Mons et à l'Université de Bruxelles.

Membres : MM. René Close (Belgique), Avocat, à Namur; Louis Couffignal (France), Inspecteur Général de l'Instruction Publique, Directeur du Laboratoire de Calcul mécanique de l'Institut Blaise Pascal, à Paris; John Diebold (U. S. A.), Management Consultant, à New York; W. Grey Walter (Royaume-Uni), Directeur du Département de Physiologie du Burden Neurological Institute, à Bristol.

Administrateur délégué : M. Josse Lemaire (Belgique), Directeur de l'Office Economique, Social et Culturel de la Province de Namur, à Namur.

Toute demande de renseignements peut être adressée au Secrétariat permanent de l'Association : 13, rue Basse-Marcelle, à Namur (Belgique).

Images de la vie d'Achille (1)

par **Charles DUGAS**,
Membre de l'Institut

A la mémoire de J. Berchmans et d'H. Philippart.

Le héros de l'antiquité grecque en qui se résument le mieux les idées de courage ardent, de mépris de la mort, d'amour de la gloire, de vaillance sans fêlure, le tout associé à des défauts évidents, à la violence impétueuse, à l'impulsivité, voire à une brutalité sanguinaire, c'est certainement Achille, Achille aux pieds légers, le fils de Thétis et de Pélée. Aussi l'imagerie céramique a-t-elle souvent puisé dans sa geste, et non seulement dans l'*Iliade* mais dans les poèmes qui formaient avec elle un récit complet de la guerre de Troie, le sujet de ses compositions. On pourrait constituer un album d'images qui serait la meilleure histoire de la vie d'Achille dans ce que cette vie avait de plus familier aux Athéniens du vi^e et du v^e siècle. Supposons que nous ayons cet album en mains : je voudrais seulement le feuilleter et en présenter ici, avec un bref commentaire, quelques illustrations caractéristiques.

Il était autrefois un roi de la mer qui avait cinquante filles, cinquante filles aux pieds d'argent, qui tantôt habitaient le palais de leur père, au fond des abîmes marins, tantôt se promenaient à la surface des flots, dansant au sommet des vagues, tantôt venaient conduire leur ronde sur le sable ou se reposer dans les anfractuosités des roches marines. De ces filles, qu'on appelait les Néréides, une était particulièrement belle : c'était Thétis. Belle au point que les dieux eux-mêmes

(1) Conférence prononcée, en avril 1955, aux Universités de Liège et de Bruxelles.

s'éprirent d'elle et demandèrent sa main. Mais un événement ne tarda pas à refroidir leur passion : un oracle annonça que l'enfant qui naîtrait de Thétis serait plus puissant que son père. Les dieux décidèrent alors de donner Thétis en mariage à un mortel, et leur choix se porta sur un prince célèbre par sa piété, le Thessalien Pélée, roi des Myrmidons, qui régnait à Phthia. Mais il fallait faire accepter par la déesse une union qui était pour elle une mésalliance. Pélée, ne sachant trop comment venir à bout des répugnances de Thétis, va consulter un de ces êtres mi-hommes mi-bêtes qui sont particulièrement de bon conseil; car, participant à la fois de la nature humaine et de la nature animale, ils associent les sagesses des deux. Et Chiron, le bon centaure qui habite la montagne boisée du Pélion, lui dit : « La Néréide vient tous les jours avec ses sœurs danser et se reposer au cap Sépias. Mets-toi en embuscade, guette-la à sa sortie des flots et, lorsque tu croiras le moment favorable, saisis-la. Alors la déesse, pour échapper à ton étreinte, se transformera en toutes sortes d'animaux, en lion, en serpent, même en éléments. Ne la lâche pas : elle finira par s'apaiser et par se soumettre. » C'est effectivement ce qui se passe. Plusieurs vases nous montrent Pélée saisissant à bras le corps Thétis qui tente de lui échapper; on ne peut pas dire que les transformations soient représentées, c'était impossible en une seule image : elles sont suggérées par un petit lion, par des serpents qui paraissent se détacher de Thétis et essaient de la défendre, parfois par des flammes (fig. 1). Mais la déesse se dérobe en vain : elle doit enfin s'incliner et devient l'épouse de Pélée.

Une réception magnifique a lieu pour célébrer leur mariage. Tous les grands dieux viennent apporter au couple leurs félicitations. Sur le Vase François nous les voyons arriver en un somptueux cortège. Pélée les reçoit à l'entrée de son palais à l'intérieur duquel, assise sur un trône, visible derrière la porte entrouverte, Thétis attend leurs hommages et leurs présents. En tête vient Dionysos, le dieu de la vigne, qui apporte une amphore de vin. Puis nous voyons le centaure Chiron, hôte particulièrement bienvenu, qui porte sur son épaule une branche chargée de gibier. C'est au cours du festin qui suivit que fut lancée la pomme de Discorde, la pomme « A la plus belle », que se disputèrent trois déesses et qui fut,

avec l'occasion du jugement de Pâris, la cause de la guerre de Troie.

Mais ces conséquences ne sont pas encore connues. Les deux époux s'installent dans leur palais. Un fils leur naît : c'est Achille. Pélée et Thétis auraient pu vivre heureux en élevant leur fils et en l'entourant de leur affection. Mais, malgré l'ordre des dieux, malgré son haut rang et les richesses qui l'entourent, l'orgueilleuse déesse n'a pas accepté son humiliation et sa destinée : être l'épouse d'un simple mortel, la mère d'un être, comme tous les humains, soumis à la mort. Et elle n'a plus qu'une idée : arracher Achille à ce sort et, en le faisant participer à sa propre nature, lui conférer l'immortalité. Pour cela elle recourt à un rite magique : chaque nuit, lorsque son époux est endormi, elle passe le bébé par la flamme. Mais, une nuit, Pélée s'éveille et voit sa femme qui soumet Achille à l'épreuve du feu. Terrifié, il pousse un cri, se précipite : Thétis s'enfuit, abandonnant le bébé sur le sol; bondissant vers le rivage, elle va rejoindre ses divins parents et ses quarante-neuf sœurs au fond de la mer. Ulcérée de n'avoir pu élever son fils au rang des immortels, elle ne paraîtra plus, suivant certaines traditions (traditions, semble-t-il, ignorées du poète de l'*Iliade* : cf. p. ex. XVIII, 436 suiv.), au foyer de son mari; sa sollicitude maternelle ne se fera jour que plus tard aux moments où Achille, exposé aux dangers, aura besoin de son aide; et, lorsqu'il tombera, elle viendra, avec les autres Néréides, mener le deuil auprès de son corps. Mais, pour le moment, elle est toute à sa colère et laisse Pélée sans doute fort embarrassé de ce petit garçon. En cette occasion encore c'est à son ami le centaure Chiron qu'il va recourir. La réputation de sagesse du centaure a attiré autour de lui des garçons de grande famille auxquels il enseigne tout ce que doit savoir un jeune prince, spécialement l'art de la chasse et l'art de connaître les plantes médicinales. En particulier sur ce second point Achille profitera de ses leçons et, à la guerre, nous le verrons comme un professionnel panser les blessures. Un vase de la fin du VI^e siècle nous montre le centaure recevant gravement Pélée qui lui présente l'enfant; le chien lui-même de Chiron paraît accueillir les visiteurs (fig. 2).

Le temps passe. Achille a grandi : c'est un jeune homme. La guerre de Troie bat son plein, et elle a amené dans l'armée

d'Agamemnon la plupart des héros grecs. Achille sent en son cœur retentir l'appel des armes; mais la guerre est une dévoreuse de héros. Thétis, en qui se réveille l'amour maternel, veut arracher son fils au danger. Pour cela il faut le soustraire aux leçons viriles de Chiron et elle imagine de le mettre en pension non loin de là, dans l'île de Skyros, chez le roi Lycomède qui a plusieurs filles et gardera le jeune homme, dissimulé sous des vêtements féminins. Cependant une prédiction a annoncé que Troie ne pourrait être prise sans le concours d'Achille. L'intérêt général exige donc qu'il prenne part à la bataille. Les chefs grecs le font rechercher et sans doute ont-ils vent de sa cachette. L'artificieux Ulysse est chargé de se mettre en route et de le découvrir. Ulysse arrive à Skyros; mais comment repérer Achille? Comment pénétrer dans le palais? Il se déguise en marchand et va offrir aux princesses sa pacotille qui comprend, avec des bijoux et de riches étoffes, des armes. Brusquement retentit dans la cour, suivant un ordre donné par avance, une sonnerie de trompette, un appel belliqueux. Achille, en qui jaillit la flamme héroïque, bondit et se saisit des armes. Il s'est découvert, et Ulysse n'a pas de peine à le persuader. Sur une coupe de Tarquinia (fig. 3) voici le départ du jeune homme : le vieux roi Lycomède, majestueux, offre à Achille la coupe de l'adieu, à moins qu'il ne fasse aux dieux une libation de bon augure. Ulysse tend la main à Achille qui, une lance à la main, ne demande qu'à le suivre. Et les filles du roi se désolent de perdre le compagnon de leurs jeux; sans doute la figure de gauche est-elle Déidamie, retirée à l'écart pour dissimuler sa douleur d'amante. Dans cette scène d'une familiarité très simple et très touchante une apparition divine, la déesse Artémis, son arc à la main; invisible aux autres personnages, son geste solennel annonce la destinée fatale qui attend Achille.

La jeunesse du héros est terminée : le voici maintenant lancé dans le tumulte de la bataille. C'est à Troie qu'il va acquérir la gloire qui lui vaudra l'immortalité; mais gardons-nous d'idéaliser Achille : tout n'est pas beau dans son caractère; l'enseignement de Chiron n'a pu détruire en lui une violence naturelle qui, dans l'atmosphère brutale des combats, dégénère, lorsque rien ne vient l'adoucir, en véritable cruauté. Un des épisodes le plus couramment illustrés nous en donne

un exemple : le meurtre de Troilos. Cet épisode était raconté dans les *Kypria*, épopée maintenant perdue où étaient exposés les événements de la guerre de Troie antérieurs au récit de l'*Iliade*. Troilos est le plus jeune fils du vieux roi Priam; et les enfants des rois, en ce temps-là, ne doivent pas refuser de s'occuper aux besognes ménagères. Tandis que, devant les portes de la ville aux murs crénelés, Priam se chauffe au soleil, Troilos mène les chevaux boire à la fontaine située, comme il arrive souvent pour les acropoles grecques, dans la plaine, en dehors de l'enceinte fortifiée. En même temps que lui, sa sœur Polyxène va chercher, dans une cruche qu'elle rapportera sur sa tête, l'eau nécessaire au ménage royal. Quel démon a inspiré Achille ce jour-là? Il connaît sans doute les habitudes des jeunes gens, et peut-être une sorte de convention tacite protège-t-elle leurs allées et venues. Quoi qu'il en soit, il lui vient le désir de tuer Troilos, et il va se cacher derrière la fontaine, à l'abri de l'arbre feuillu qui l'ombrage (fig. 5). L'imagerie céramique nous l'y représente armé, casqué, n'ayant pas honte de tendre ainsi un piège odieux à deux jeunes gens sans défense. Troilos conduit ses chevaux vers la fontaine, et Polyxène a déjà placé sa cruche sous la bouche d'eau. Mais Achille, qui guette, sort de sa cachette; alors Troilos bondit sur l'un des chevaux, tandis que sa sœur, rejetant sa cruche, s'enfuit en courant. S'élançant à grandes enjambées, Achille ne tarde pas à rejoindre Troilos, qu'il désarçonne en le saisissant par sa chevelure (fig. 7). Cependant leur course les a amenés jusque dans le sanctuaire d'Apollon Patroos où, sans doute, le fils de Priam a espéré trouver un asile. Déjà les Troyens sont sortis de la ville et arrivent à son secours; Priam et Hécube, suppliants, implorent la pitié du guerrier en faveur de leur plus jeune fils (fig. 8). Mais Achille joint l'impiété à la cruauté; sans songer au caractère sacré du lieu dans lequel il se trouve, il lance le corps de Troilos sur ses vieux parents épouvantés ou, lui coupant la tête, il jette cette tête à la face des guerriers qui l'attaquent. Instant de folie, de furieux emportement, où le héros n'est pas maître de lui : Achille, répétons-le, n'a rien d'un chevalier à la mode du moyen âge chrétien, c'est un cruel qui n'éprouve aucun scrupule à frapper un ennemi plus faible.

Les événements qui suivent sont racontés dans l'*Iliade* : le premier est l'enlèvement de Briséis, la captive chère à

Achille, qu'Agamemnon réclame pour lui en dédommagement de sa propre captive Chryseïs, qu'il a dû libérer sur l'ordre formel d'Apollon. Il a envoyé ses hérauts se saisir de Briséis jusque dans la baraque d'Achille; celui-ci n'a pas osé résister au roi chef de l'expédition, mais il s'absorbe dans sa douleur et dans son humiliation; enveloppé dans son manteau, il reste immobile, assis. dans sa baraque, d'où il refuse de sortir. C'est en vain que les Troyens attaquent, progressent; c'est en vain qu'une triple ambassade (chant IX de l'*Illiade*) vient le supplier et lui faire toutes sortes de promesses s'il consent à reprendre sa place dans les rangs de l'armée : l'astucieuse éloquence d'Ulysse se heurte à la résolution bien arrêtée du héros (fig. 6). Ulysse lui-même, sur les images qui représentent la réception de l'ambassade, a l'air fort embarrassé : il ne trouve plus rien à dire contre une décision aussi formelle. Achille ne reviendra au combat que frappé au cœur par la mort de son ami Patrocle et en vue de le venger.

Patrocle est le compagnon très cher d'Achille. Sur une belle coupe signée du potier Sosias se voit le héros en train de panser le bras de son ami (fig. 4). Il tend toute son attention pour le bien envelopper de bandelettes, mais n'aurait-il pas une douceur parfaite? Le patient a l'air de souffrir et de se contenir avec peine; on dirait qu'il s'arc-boute pour résister à la douleur. Patrocle vit dans l'intimité d'Achille et il use avec lui d'une liberté qui n'est pas permise aux autres. Il lui demande et obtient l'autorisation d'utiliser ses armes et, ainsi revêtu, va combattre les Troyens. Mais Patrocle, même revêtu des armes d'Achille, n'est pas de taille à supporter sans fléchir la ruée des ennemis : il tombe, frappé à mort par Hector (chant XVI de l'*Illiade*, 777 suiv.).

Une curieuse poterie illustre la suite de cet épisode : c'est un lécythe à figures rouges du Musée de New York qu'orne, en son milieu, une zone à fond blanc. Nous y voyons un tableau bien émouvant dans sa sobriété : le corps de Patrocle a été ramené dans la baraque d'Achille et il est étendu sur un lit. A côté de lui, le héros s'absorbe dans une méditation douloureuse (fig. 9). A quoi pense-t-il donc? Il fait un retour sur lui-même, sur sa propre destinée et sur la mort qui l'attend, car il sait que, lui aussi, il doit rester sur la terre de Troie. En même temps, il fait serment de venger son ami : mais

comment? Il lui a donné ses armes, qui sont devenues la proie des Troyens. Il faut donc que sa mère Thétis intervienne à nouveau pour lui procurer d'autres armes (chant XVIII de l'*Iliade*, 368 suiv.); elle va demander à Héphaïstos, le dieu du feu, de les lui forger; ensuite, aidée de ses sœurs, les Néréïdes, montées sur des dauphins, elle les lui apporte. Achille s'en revêt et, cette fois, retourne à la bataille où, après avoir fait un massacre de Troyens, il s'attaque enfin à Hector, son plus redoutable adversaire, le plus valeureux des fils de Priam. Mais il l'emporte et Hector est abattu (fig. 12).

C'est alors seulement, après avoir vengé son ami, qu'Achille célèbre en son honneur les magnifiques funérailles qui doivent apaiser son âme errante. Ces funérailles héroïques (chant XXIII de l'*Iliade*) consistent avant tout en jeux, c'est-à-dire en concours sportifs auxquels participent les guerriers. Le plus renommé de ces concours est la course de chars. Celui qui donne les jeux, en l'espèce Achille, fournit les prix, femmes, bétail, objets précieux, qui sont attribués aux vainqueurs. La course de chars organisée aux funérailles de Patrocle a été illustrée à plusieurs reprises; une des images les plus curieuses où elle apparaisse est un fragment de vase archaïque fort intéressant par l'évocation si animée et si vivante du public passionné qui, de ses gestes et de ses cris, stimule ou acclame les concurrents (fig. 11). Mais, après l'excitation de ces jeux, Achille est repris par sa mélancolie, par la douleur d'avoir perdu son ami, et nous voyons reparaître la sauvagerie du héros qui, au lieu de respecter un adversaire vaincu, se plaît, dans toute la mesure du possible, à l'outrager. Achille ne cesse de voir en Hector le meurtrier de Patrocle et il veut lui faire expier son crime. Pour bien marquer le caractère de cette expiation il attache le corps d'Hector à son char et, chaque matin, il le traîne autour du tertre sous lequel est enseveli Patrocle (début du chant XXIV). Dans les scènes où est évoqué cet épisode nous voyons, sous la forme d'une petite figure ailée, l'âme de Patrocle qui assiste à la vengeance tirée de son adversaire (fig. 10).

Mais tant de colère, un ressentiment si durable irritent les dieux qui veulent y mettre ordre et, par l'intermédiaire de sa mère Thétis, ils apaisent l'âme irritée du grand Achille. Désormais, se soumettant à la destinée et dominé, lui aussi,

par l'idée de sa mort proche, il incline aux concessions. Il recevra Priam et acceptera la rançon que celui-ci lui offre en échange du corps de son fils. Grâce à l'aide des dieux tout se passe bien. Le vieillard majestueux pénètre jusque dans la baraque d'Achille, qui est en train de manger; le corps d'Hector gît sous son lit et on peut penser que, pour réveiller sa colère et son appétit, Achille jette de temps à autre les yeux sur lui; des serviteurs, portant les cadeaux destinés à convaincre Achille, suivent Priam. La scène est racontée au chant XXIV de *l'Iliade*, v. 472 suiv. : c'est vraiment un tableau magnifique dans lequel l'émotion, le pathétique ne cessent d'augmenter du commencement à la fin. Priam rappelle à Achille son père, le vieux Pélée, qu'il a laissé solitaire, et ses propres malheurs; et tous deux se mettent à pleurer. « Tous les deux se souviennent : l'un pleure longuement sur Hector meurtrier, tapi aux pieds d'Achille; Achille cependant pleure sur son père, sur Patrocle aussi par moments; et leurs plaintes s'élèvent à travers la demeure. » Achille accepte sans difficulté de restituer le corps au vieillard et prend possession de la riche rançon qu'il a apportée. Puis on dîne, et pendant le repas ils se taisent. Mais, à se voir ainsi côte à côte, la trêve conclue, une admiration réciproque naît en eux. « Et, lorsqu'ils ont chassé la soif et l'appétit, le fils de Dardanos, Priam, admire Achille : qu'il est grand et beau! à le voir on dirait un dieu. De son côté Achille admire Priam, fils de Dardanos; il contemple son noble aspect, il écoute sa voix. Puis, quand ils se sont longuement complu à se regarder... » Comme on sent dans ces vers les cœurs apaisés! Apaisés au point que, reprenant la parole pour inviter Priam à passer la nuit dans sa baraque, Achille l'appelle : « Cher vieillard. » Priam et Achille sont arrivés à comprendre leur douleur réciproque, à se libérer de la haine, à s'apitoyer l'un sur l'autre dans le sentiment de la grande solidarité humaine et de la cruauté absurde de la guerre, dans la prévision de la mort qui les a fait également souffrir et qui les attend prochainement l'un et l'autre, le vieux roi et le jeune héros. Pour bien comprendre cette scène il faut la replacer dans son cadre : sur cette côte ennemie, dans une baraque militaire, en plein camp des Grecs heureux de leur triomphe actuel mais las d'une expédition qui se prolonge, à peu de distance de la ville assiégée que la mort d'Hector a

plongée dans le deuil. C'est la nuit, une nuit tiède; les guerriers grecs sont endormis autour des feux de bivouac qui s'éteignent. Le silence qui règne autour de la baraque d'Achille paraît donner une grandeur plus poignante, une résonance plus profonde à l'entretien des deux hommes. La noblesse et la grandeur du récit se reflètent sur un beau vase attribué à Brygos. Achille paraît surpris et impressionné par l'apparition de Priam; il détourne la tête devant le père d'Hector qui se présente à lui, couronné de la triple majesté de la royauté, de la vieillesse et du malheur (fig. 13).

Nous arrivons à la fin de l'*Iliade*. La suite de la guerre de Troie était racontée dans des épopées, *Aithiopsis*, *Petite Iliade*, *Sac d'Ilion*, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, mais dont il reste quelques fragments et dont nous connaissons sommairement la matière. Je voudrais seulement, avant d'arriver à la mort du héros, évoquer un de ces épisodes, épisodes de guerre et d'amour, qui complètent l'image de son caractère. Inquiètes de voir le siège se prolonger, plusieurs nations de l'Asie sont accourues au secours de Troie; parmi elles, les Amazones, ces femmes guerrières qui habitent au fond de l'Asie Mineure, et à leur tête la reine Penthésilée. Un combat singulier met aux prises Achille et Penthésilée. La guerrière est précipitée à bas de son cheval; la lutte se poursuit à pied, et Achille enfonce son glaive dans la poitrine de Penthésilée qui élève vers lui un dernier regard suppliant. A ce moment Achille, brusquement revenu de l'ivresse de la bataille, se rend compte de la beauté de la reine, et, trop tard! il est envahi par un sentiment d'amour, de regret, de pitié. C'est là un épisode tout à fait romantique qu'a interprété avec une maîtrise émouvante l'imagier à qui nous devons une très belle coupe du Musée de Munich (fig. 14).

Mais les destinées doivent s'accomplir : l'heure a sonné pour le héros. Comme par une ironie du sort, Achille va succomber non pas dans un véritable combat avec un guerrier digne de lui, mais sous la flèche du plus lâche des Troyens, flèche à la vérité dirigée par le dieu Apollon. Le dessin d'une amphore chalcidienne aujourd'hui disparue (fig. 16) nous montre, dans le tumulte de la bataille, le grand corps d'Achille étendu sur le sol; à gauche les Grecs; à droite les Troyens. Pâris, qui a atteint le héros de sa flèche, s'enfuit;

c'est Enée qui mène la résistance contre les Grecs. Ici il s'agit de savoir qui demeurera maître du corps d'Achille. Les Troyens, à l'aide d'une corde, essaient de l'entraîner de leur côté, mais Ajax se précipite sur eux : on pressent que son élan l'emportera sur leur effort. Derrière lui la déesse Athéna paraît l'encourager de tous ses serpents qui rayonnent autour d'elle, tandis qu'encre plus à l'arrière on s'occupe de panser les blessés. Ajax arrive effectivement à ses fins, mais ce corps immense pèse lourd sur ses épaules et il plie en se retirant.

Des jeux funèbres non moins beaux que ceux qui ont été célébrés en l'honneur de Patrocle ont été célébrés pour Achille (cf. *Odyssée*, XXIV, 85-92), mais l'imagerie ne nous en a pas, semble-t-il, conservé le souvenir. Les cendres du héros sont ensevelies au voisinage du camp; le temps passe; enfin, après dix ans de siège, la ville tombe. Les malheureux Troyens, massacrés, exilés, réduits en esclavage, deviennent la proie des Grecs. Alors on se souvient de ceux qui sont tombés dans la bataille sans avoir vu la victoire. La race d'Achille est représentée par son fils, Néoptolème, qui, sans avoir acquis la gloire de son père, passe pour un valeureux guerrier, d'ailleurs comme lui trop souvent enclin à se laisser dominer par la colère et le ressentiment. Néoptolème veut que la fin de cette guerre, à laquelle son père a tant contribué, soit marquée par un hommage à sa mémoire; cet hommage, ce sera le sacrifice d'une fille de Priam, Polyxène, cette jeune fille que nous avons vue remplir sa cruche à la fontaine au début du siège, son sacrifice sur la tombe d'Achille. Plusieurs images céramiques nous restituent cette scène. Sur un vase archaïque c'est, dans toute sa cruauté réaliste, l'égorgeement de la vierge, l'écoulement du sang, nourriture du mort, qui sont évoqués (fig. 15). Les images plus récentes évitent cet étalage barbare : Polyxène est simplement entraînée par des guerriers vers la tombe au-dessus de laquelle voltige la même petite figure ailée que sur la tombe de Patrocle : c'est ici l'âme d'Achille qui vient recevoir le sacrifice et reprendre des forces en savourant l'offrande.

Voilà donc la dernière libation, libation de sang comme il convient à un guerrier, répandue sur les cendres d'Achille. Les Grecs repartent, laissant ce tertre qui domine le détroit, seul témoin de sa gloire sur la terre où il l'a conquise. Sur cette existence, sur cette gloire, quelle a été l'appréciation de l'anti-

quité? Écoutons le jugement d'Achille lui-même lorsque, au XI^e chant de l'*Odyssée*, v. 474 suiv., il converse avec Ulysse. Ulysse est descendu aux Enfers et là il rencontre l'ombre des héros qui se sont illustrés devant Troie; s'adressant à Achille, il lui dit : « Achille, a-t-on vu ou verra-t-on jamais bonheur égal au tien? Jadis, quand tu vivais, nous tous, guerriers d'Argos, t'honorions comme un dieu : en ces lieux, aujourd'hui, c'est toi qui, sur les morts, exerces la puissance; pour toi même la mort, Achille, est sans tristesse. » Et le héros lui répond par cette phrase désabusée : « J'aimerais mieux, valet de bœufs, vivre en service chez un pauvre fermier, qui n'aurait pas grand'chère, que régner sur ces morts, sur tout ce peuple éteint. » Mais l'antiquité a plutôt partagé l'avis d'Ulysse que celui du principal intéressé. Cette vie exaltante de lutte et de passion, d'amour et de gloire, précocement interrompue par la mort, lui a paru un idéal digne d'envie. C'est à Achille en premier lieu qu'Alexandre de Macédoine rendra hommage, sur le tertre inondé du sang de Polyxène, lorsqu'il débarquera en Asie (Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 15); c'est Achille qui servira de modèle à ce souverain, qui fut le grand agent de pénétration de la civilisation grecque dans le monde oriental. Achille revit en Alexandre, dont l'expédition et les conceptions ont véritablement transformé le cours de l'histoire. Grâce à lui le fils de Pélée et de Thétis n'est pas seulement un héros de légende : il est aussi devenu, à un de ses tournants décisifs, un facteur dominant dans l'évolution de l'hellénisme

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Sur Achille le texte essentiel est naturellement l'*Illiade*, mais les Grecs la complétaient à l'aide des épopées dites du cycle qui racontaient les événements antérieurs (*Kypria*) ou postérieurs (*Aithiopis*) à l'œuvre homérique. Or, ces épopées, nous ne les connaissons que par quelques fragments et par les indications de Proclus et des scolastes (réunis dans KINKEL, *Epic. graec. fragmenta*, pp. 15-36, ou ALLEN, *Homeri opera*, V, pp. 102-106 et 116-127; cf., pour la reconstitution de ces textes, SEVERYNS, *Le cycle épique dans l'école d'Aristarque*, pp. 245-328), de sorte que l'imagerie céramique nous apporte à leur sujet des précisions particulièrement utiles.

La documentation graphique relative à l'*Illiade* a été rassemblée par K. BULAS, *Les illustrations antiques de l'Illiade (Eus supplementa*, 3. 1929), complété par ses articles d'*Eos*, 34. 1932-33, pp. 241-250, et de l'*Americ. Journ. of Arch.*, 54. 1950, pp. 112-118, pl. 18-21, et par

K. Friis JOHANSEN, *Iliaden i tidlig graesk Kunst* (Copenhague, 1934); on trouvera dans ces volumes, pour l'*Iliade* elle-même, une intéressante et suggestive illustration, au détail de laquelle je m'abstiendrai de renvoyer; mais l'ensemble du cycle épique ne semble pas avoir été étudié à ce point de vue depuis le travail de LUCKENBACH, *Verhältnis der griech. Vasenb. zu den Gedichten des ep. Kyklos* (*Jahrbücher für klass. Philologie*, 11. Supplément, 1880, pp. 575-635). L'illustration du présent article étant nécessairement réduite, j'ai essayé de donner ci-dessous, à propos des épisodes les plus importants, quelques renseignements de nature à la compléter; sans prétendre fournir une bibliographie exhaustive, les notes suivantes orienteront le lecteur et lui permettront de trouver lui-même les éléments d'une recherche plus poussée. Je me suis, en principe, limité aux documents antérieurs au iv^e siècle, voulant surtout évoquer la figure d'Achille telle que l'imaginait un Grec du v^e siècle.

Un bon récit de la vie d'Achille a été composé pour la jeunesse par Annie RIVIER, *La vie d'Achille* (Lausanne, 1936). — On verra une belle image du héros, représenté non pas dans une activité particulière mais au repos, dans la plénitude de sa force, sur l'amphore du Vatican : FURT.-REICH., pl. 167/2; DUGAS, *Aison*, p. 21; RUMPF, *Malerei und Zeichnung*, pl. 32/6; cf. ARV, p. 634/1.

Les abréviations *ABV* et *ARV* renvoient aux volumes de Beazley, *Attic black-figure Vase-painters et Attic red-figure Vase-painters*; PFUHL au t. 3 de sa *Malerei und Zeichnung der Griechen*; PERROT-CHIPIEZ à l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* de ces auteurs; FURT.-REICH à la *Griechische Vasenmalerei* de Furtwängler et Reichhold.

FIG. 1. — Coupe du musée de Berlin 2279.

Reproduite d'après PFUHL, fig. 417; voir aussi Perrot-Chipiez, X, p. 515; NEUGEBAUER, *Führer Antiquarium*, II, pl. 49. Vase signé du peintre Peithinos (*ARV*, p. 81). — Le sujet, représenté sur le coffre de Kypsélos (PAUSANIAS, V, 18, 5; cf. von MASSOW, *Ath. Mitt.*, 1916, p. 69), est fréquemment reproduit dans la céramique attique à figures noires et à figures rouges; toutefois les exemples les plus anciens paraissent être corinthiens : PAYNE *Necrocor.*, p. 109, et *Perachora*, p. 147, pl. 49/2-3.

La représentation du mariage même de Pélée et de Thétis se voit sur quelques vases de la deuxième moitié du vi^e siècle : HASPELS, *Bull. corr. hell.*, 1930, pp. 430 suiv.; BOARDMAN, *Ann. Brit. School Athens*, 47, 1952, pp. 34 et 38. Plus anciennement (première moitié du vi^e siècle), c'est la réception du lendemain des noces qui semble surtout intéresser les imagiers, ainsi que le montrent le dinos fragmentaire de Sophilos à Athènes : *Ant. Vasen von der Akropolis*, I, pl. 26, n° 587; cf. *ABV*, p. 39/15, et le vase François à Florence : FURT.-REICH., pl. 1-2; PFUHL, fig. 215, 217; MERLIN, *Vases grecs*, pl. 35; cf. *ABV*, p. 76/1. Voir aussi le coffre de Kypsélos : PAUSANIAS, V, 19, 8, en suivant l'interprétation, qui paraît exacte, de von MASSOW, *Ath. Mitt.*, 1916, pp. 95-98. Cf., en dernier lieu, HEIDENREICH, *Mitt. arch. Inst.*, 5, 1952, pp. 134-140.

Pour le jugement de Paris, cf. CLAIRMONT, *Das Párisurteil* (Zürich, 1951); sur le peigne de Sparte, HAMPE, *Neue Beiträge Festschrift Schweitzer*, pp. 77-86, pl. 11-12; *Bull. corr. hell.*; 1956, p. 223.

FIG. 2. — *OENOCHOÉ* du British Museum B 620.

Reproduite d'après *Journ. Hell. Stud.*, I, pl. 2; voir aussi PFUHL, fig. 257. Vase attribué au Peintre de Londres B 620 : *ABV*, p. 434/1. — La

scène est illustrée, dès la première moitié du VII^e siècle, sur un vase protoattique d'Egine : CVA, Berlin/1, pl. 5 (et texte); cf. BEAZLEY, *Bull. Ant. Beschaving*, 1939, p. 4; WEBSTER, *Annual Brit. School Athens*, 50. 1955, p. 49. Sur les diverses formes de l'épisode voir JOHANSEN, *Dragma M. Nilsson dedicatum*, pp. 181-205.

FIG. 3. — Coupe de Tarquinia RC 6846.

Reproduite d'après CVA, *Tarquinia/1*, pl. 4/2; cf. *Corolla Curtius*, pl. 50. Vase attribué au peintre de Brygos : ARV, p. 246/4. — Le sujet a été interprété de diverses façons : HAMPE, *Corolla Curtius*, pp. 142-147; DUGAS, *Bull. corr. hell.*, 1934, p. 286. La même scène est illustrée sur un stamnos de Léningrad attribué à Hermonax : C. R. *Commiss. de Saint-Petersbourg*, atlas, 1874, pl. 3; cf. *Bull. corr. hell.*, 1934, p. 287; ARV, p. 317/10.

FIG. 4. — Coupe du musée de Berlin 2278.

Reproduite d'après PFUHL, fig. 418; voir aussi *Ant. Denkmäler*, I, pl. 10; FURT-REICH., pl. 123; PERROT-CHIEPIEZ, X, p. 505; NEUGEBAUER, *Führer Antiquarium*, II, pl. 48. Vase signé du Peintre de Sosias : ARV, p. 21/1. — L'épisode représenté ne nous est pas connu par les textes, mais nous savons par *Iliade*, XI, 831-832, qu'Achille avait appris de Chiron l'art de connaître les remèdes et qu'il avait lui-même instruit Patrocle dans cet art.

FIG. 5. — Lagynos (flacon) du musée d'Athènes 620.

Reproduit d'après HOPPIN, *Handbook of Greek black-fig. vases*, p. 13; voir aussi PFUHL, fig. 174; PERROT-CHIEPIEZ, IX, p. 618. Vase corinthien classé dans le groupe II : PAYNE, *Necrocor.*, n° 1072; signé du peintre Timonidas. — L'épisode de la mort de Troilos est un des thèmes les plus populaires de la céramique à figures noires; on ne le trouve pas seulement en Attique : voir en particulier le Vase François : FURT-REICH., pl. 3 et 11-12; PFUHL, fig. 215; MERLIN, *Vases grecs*, pl. 35; mais dans toute l'aire péloponésienne, à Corinthe : PAYNE, *Necrocor.*, p. 135; à Sparte : Zancani MONTUORO, *Boll. d'arte*, 1954, p. 289-295; et jusqu'à Calydon, en Etolie, où, dès la première moitié du VI^e siècle, des artistes corinthiens l'ont, semble-t-il, introduit : DYGVVE, *Das Laphrion*, métepe 1 D, pp. 156 et 238, pl. 18 et fig. 211. Cf. Rocco, *Arch. class.*, 3. 1951, pp. 168-175; KUNZE, *Olymp. Forsch.*, II, pp. 140-142; HEIDENREICH, *Mitt. arch. Inst.*, 4. 1951, p. 103.

FIG. 6. — Aryballe du musée de Berlin 2326.

Reproduit d'après *Arch. Zeitung*, 1881, pl. 8/1. Vase attribué au Peintre de la clinique : ARV, p. 538/2. — Sur l'épisode, qui est surtout fréquent dans la céramique à figures rouges, cf. LAURENT, *Rev. arch.*, 1898, II, pp. 153-186; ajouter entre autres l'œnochoé à figures noires tardives de la Bibliothèque Nationale : CVA/2, pl. 64/3 et 65/1; le fragment ialiste d'Heidelberg : NEUTSCH, *Die Welt der Griechen*, p. 51, fig. 27.

L'enlèvement même de Briséis est illustré en particulier sur la coupe du British Museum E 76 : HARTWIG, *Meisterschalen*, pl. 41; PERROT-CHIEPIEZ, X, p. 793 (cf. ARV, p. 266/1) et sur le skyphos du Louvre G 146 : POTTIER, *Vases du Louvre*, pl. 118; PERROT-CHIEPIEZ, X, p. 484 (cf. ARV, p. 301/2).

FIG. 7. — *Fragment de coupe du Louvre G 154.*

Reproduit d'après *Monuments Piot*, XVI, pl. XV/A; voir aussi POTTIER, *Vases du Louvre*, pl. 122. Vase attribué au Peintre de Brygos : *ARV*, p. 246/3. — Une hydrie de Caeré au Louvre représente la préparation de l'ambassade : POTTIER, *Mon. Piot*, XXXIII, pl. 7-8, pp. 67-94.

FIG. 8. — *Couvercle de Cumes, au musée de Naples.*

Reproduit d'après *Mon. ant.*, XXII, pl. 57/1; voir aussi *Antiqu. class.*, 1937, p. 22, fig. 15; BEAZLEY, *Dev. Att. black-fig.*, pl. 10; WIENCKE, *Americ. Journ. of arch.*, 58. 1954, p. 293. Document classé avec les coupes de Siana et attribué au peintre C. *ABV*, p. 58/119. — Cette image ne me paraît pas représenter la mort d'Astyanax tué par Néoptolème; mais, comme j'ai essayé de le montrer, après SCHMIDT (*Troika*, pp. 40-42), dans *Antiqu. class.*, 1937, p. 22, la mort de Troilos; cf. pourtant, en faveur de la première interprétation, BEAZLEY, *Dev. Att. black-fig.*, p. 24.

FIG. 9. — *Lécythe du Metropolitan Museum de New York 31. 11. 13.*

Reproduit d'après *Americ. Journ. of arch.*, 1932, p. 97; voir aussi RICHTER-HALL, *New York red-fig. Athen. vases*, n° 139, pl. 143. Vase attribué au Peintre d'Erétrie : *ARV*, p. 725/7. — La représentation d'Achille veillant le corps de Patrocle se voit également sur le cratère fragmentaire de Vienne : *CVA, Wien. Universität/1*, pl. 24/9 (cf. le texte de KENNER, p. 37, et son étude des *Wien. Jahresh.*, 33. 1941, pp. 5 suiv.), mais elle paraît très rare. La scène peinte sur le lécythe de New York, scène librement inspirée de l'*Iliade*, XVIII, 352-355, est d'une mélancolie poignante; l'émouvante beauté du tableau tient au recueillement solitaire du héros, alors que, dans l'*Iliade*, les Myrmidons sont constamment associés au deuil d'Achille.

Sur le même vase sont représentées les Néréides apportant à Achille de nouvelles armes. Sur ce thème cf. JACOBSTHAL *Mel. Reliefs*, pp. 183-185; ROBINSON, *Olynthus*, V, pp. 109-131; *CVA, Bonn/1*, pl. 31/1-3 et texte de GREIFENHAGEN, p. 37; *CVA, Wien. Universität/1*, pl. 24 et texte de KENNER, p. 37; KENNER, *Wien. Jahresh.*, 33. 1941, pp. 1 suiv. Ajouter aux exemples cités le cratère de Géla : *Fasti arch.*, 3, p. 148; LIBERTINI, *Anthemion*, p. 253-261, pl. 20-21; KIRSTEN, *Neue Beiträge Festschrift Schweitzer*, p. 173, pl. 33/2; la péliké de Vourvoura : *Bull. corr. hell.*, 1956, p. 274; cf. Eichter, *CVA, Wien. Kunsthist. Museum/1*, p. 26 (fin de la notice à pl. 28/1-2).

La remise même des armes à Achille par sa mère Thétis est illustrée, dès le VII^e siècle, sur un vase cycladique : *Explor. arch. Délos*, XVII, pl. 12-13; elle n'est pas rare dans la céramique attique à figures noires : cf. par exemple PFUHL, fig. 218. Pour la céramique à figures rouges cf. LAURENT, *Rev. arch.*, 1898, II, p. 172 et suiv. (voir en particulier le beau cratère du Louvre G 482 : *CVA/5, I d pl. 30/1-3*).

Une intéressante oenochoé corinthienne du musée de Bruxelles (*CVA/1*, pl. 5/2; PFUHL, fig. 175; cf. PAYNE, *Necrocor.*, n° 1410 et p. 136) évoque la visite de Thétis à son fils, telle qu'elle est racontée dans l'*Iliade*, XVIII, 70 suiv.

FIG. 10. — *Lécythe du musée de Délos B 6137.*

Reproduit d'après *Explor. arch. Délos*, X, pl. 68, n° 546; cf. *Explor. arch. Délos*, X, pl. 40 et p. 158; *Explor. arch. Délos*, XI, p. 174; HASPELS, *Att. black-fig. Lekythoi*, p. 50. Vase attribué au peintre S du groupe de Léagros : *ABV* p. 378/257. — Ce thème a été traité sur plusieurs vases à

figures noires (p. ex. TILLYARD, *Hope vases*, pl. 4, n° 32; cf. texte p. 38); il réparait ensuite à l'époque romaine, en particulier sur les sarcophages et sur l'aiguière en argent ciselé de Berthouville (Babelon, *Cabinet des Médailles*, pl. 17), mais la scène est souvent transposée autour des remparts de Troie, d'où y assistent les habitants de la ville.

FIG. 11. — *Fragment de dinos du musée d'Athènes 15.499.*

Reproduit d'après *Bull. corr. hell.*, 1931, pl. 19; voir aussi BÉQUIGNON, *Mon. Piot*, XXXIII, pp. 43 suiv., pl. 6. Vase signé du peintre Sophilos, le plus ancien imagier athénien dont nous connaissons le nom : *ABV*, p. 39/16. — Sur les jeux en l'honneur de Patrocle, cf. BEAZLEY, *Dev. Att. black-fig.*, p. 107/32; WEBSTER, *Annual Brit. School Athens*, 50. 1955, p. 47; ces jeux sont représentés en particulier sur le col du Vase François : FURTH-REICH., pl. 3 et 11-12; PERROT-CHIPIEZ, X, p. 141; PFUHL, fig. 215; MERLIN, *Vases grecs*, pl. 35. On comparera l'estrade où ont pris place les spectateurs sur notre fragment à celle qui est représentée sur l'amphore atticocorinthienne de Florence 1786 (PFUHL, fig. 206) illustrant une scène du même genre. Il se peut que la grande amphore « mélienne » du musée d'Athènes : CONZE, *Mel. Thongefässe*, pl. 3, représente dans le tableau du col le combat d'Ajax et de Diomède pour les armes de Sarpédon, combat qui fait partie des jeux patrocléens : *Iliade*, XXIII, 798 suiv., cf. NIERHAUS, *Jahrb. arch. Inst.*, 53. 1938, pp. 111-113.

FIG. 12. — *Cratère à volutes du British Museum E 468.*

Reproduit d'après BEAZLEY, *Der Berliner Maler*, pl. 31. Vase attribué au Peintre de Berlin : *ARV*, p. 138/102. — Les figures sont désignées par des inscriptions; derrière Achille s'avance Athéna; derrière Hector Apollon, qui abandonne son protégé frappé à mort, mais, en montrant une flèche à Achille, annonce la façon dont celui-ci sera frappé à son tour (libre illustration d'*Iliade*, XXII, 213-214). Quelques autres vases à figures rouges représentent ce thème; le plus intéressant est la coupe de Boston 98.733, où se voit Achille poursuivant Hector autour des remparts de Troie : CASKEY-BEAZLEY, *Att. vase paintings Boston*, pl. 14, pp. 31-33 (*ARV*, p. 266).

FIG. 13. — *Skyphos du musée de Vienne 3710.*

Reproduit d'après CVA, *Wien. Kunsthist. Museum/1*, pl. 35/1; voir aussi, FURT-REICH., pl. 84; PERROT-CHIPIEZ, X, p. 617. Vase attribué au Peintre de Brygos : *ARV*, p. 253/129. — Quelques vases à figures rouges et à figures noires tardives représentent cette scène; cf. KENNER, *Wien. Jahresh.*, 33. 1941, p. 22; KUNZE, *Olymp. Forsch.*, II, p. 145; BEAZLEY, *Bull. Ant. Besch.*, 29. 1954, p. 15 et p. 13, n. 6. Le plus ancien exemple paraît se trouver sur un miroir de bronze attribué au deuxième quart du VI^e siècle. Il faut remarquer que, dans l'*Iliade* (XXIV, 515, 597), Achille est assis, alors que, dans les compositions céramiques, les imagiers le montrent étendu sur un lit à la mode de leur temps. — La variante du thème où la rançon est évaluée au poids du corps d'Hector n'est pas illustrée, semble-t-il, avant l'amphore italote du musée de l'Ermitage : *Mon. dell'Inst.*, V, pl. 11; SÉCHAN, *Etudes sur la tragédie grecque*, pl. III; le décor de ce vase, qui appartient à la fin du V^e siècle, doit s'inspirer d'une innovation d'Eschyle dans sa tragédie des *Phrygiens* : SÉCHAN, *Etudes*, p. 107; SCHADEWALDT, *Hermes*, 1936, p. 63; KENNER, *Wien. Jahresh.*, 33. 1941, p. 23.

FIG. 14. — Coupe de l'Antiquarium de Munich 2688.

Reproduite d'après DIEPOLDER, *Der Penthesilea-Maler*, pl. 15; voir aussi FURT.-REICH., pl. 6; PFUHL, fig. 501; PERROT-CHIEPIEZ, X, pl. XIV à p. 604. Vase attribué au Peintre de Penthésilée : ARV, p. 582/1. — Cet épisode, raconté dans l'*Aithiopsis*, a été illustré, dès le début du vi^e siècle, sur les bronzes d'applique péloponésiens : KUNZE, *Olymp. Forsch.*, II, pp. 148-151; peut-être plus tôt si on interprète ainsi le bouclier de Tirynthe : LORIMER, *Annual Brit. School Athens*, 42. 1947, p. 133, pl. 18 A/a. On le trouve, au troisième quart du vi^e siècle, sur les deux amphores d'Exékias au British Museum B 210 et B 209 : CVA/4, pl. 49/2 et 49/1; ABV, p. 144/7 et 8; toutefois on le rencontre surtout dans la céramique à figures rouges de style libre, bien qu'il soit souvent difficile à distinguer de l'amazonomachie de Thésée, thème très en faveur à ce moment (cf. ARIAS, *Clara Rhodos*, VIII, pp. 211-224). — L'enlèvement du corps de Penthésilée par Achille se voit sur l'hydrie B 323 du British Museum : CVA/6, pl. 84/3; ABV, p. 362/33.

Le combat avec Memnon, également raconté dans l'*Aithiopsis*, est illustré en particulier sur le beau cratère du British Museum E 468 : BEAZLEY, *Berliner Maler*, pl. 29-30; ARV, p. 138/102, et sur le cratère Tyskiewicz de Boston : BEAZLEY, *Att. vase paintings Boston*, II, pl. 35, n° 70; ARV, p. 185/1; voir aussi la coupe de Gorgos récemment trouvée à l'agora d'Athènes : *Hesperia*, 24. 1955, p. 64-66, pl. 30. Sur les représentations de ce thème cf. BEAZLEY, *Att. vase paintings Boston*, II, pp. 14-19.

Fig. 15. — Amphore du British Museum 97.7-27.2.

Reproduite d'après *Journ. Hell. stud.*, 1898, pl. 15; voir aussi PERROT-CHIEPIEZ, X, p. 113. Vase attribué au groupe tyrrhénien : ABV, p. 97/27. — Ce thème est rare. Une autre forme, moins brutale, de la scène est donnée par l'hydrie de Berlin 1902 : *Jahrb. arch. Inst.*, 1914, p. 226; ABV, p. 363/37; cf. BEAZLEY, *Bull. Ant. Besch.*, 29. 1954, pp. 12-15.

FIG. 16. — Amphore chalcidienne, ayant appartenu aux collections Pembroke et Hope, actuellement disparue.

Reproduite d'après RUMPF, *Chalkid. Vasen*, pl. 12; voir aussi PFUHL, fig. 163; RUMPF, *Malerei und Zeichnung*, pl. 14/8. — La représentation de la mort d'Achille apparaît, semble-t-il, dès le vii^e siècle dans la céramique protocorinthienne : LORIMER, *Annual Brit. School Athens*, 42. 1947, pp. 93-95 et 100, mais elle reste rare. Cependant des images particulièrement intéressantes s'en trouvent sur l'amphore de Munich 1415 : CVA/1, pl. 45/2 et 47/3, et sur celle de Philadelphie : *Museum Journal University of Philadelphia*, 6. 1915, p. 91; TECHNAU, *Ezekias*, pl. 23; BEAZLEY, *Dev. Att. black-fig.*, pl. 30; ABV, p. 145/14.

En revanche, la scène de l'enlèvement du corps par Ajax se voit fréquemment, p. ex. face extérieure des anses du Vase François : FURT.-REICH., pl. 1-2; MERLIN, *Vases grecs*, pl. 35; sur une hydrie et Munich : FURT.-REICH., III, p. 228 (ABV, p. 362/34); sur des amphores attribuées à Exékias : TECHNAU, *Ezekias*, pl. 3 (ABV, p. 144/5 et 6). Pour les représentations antérieures au vi^e siècle, cf. HAMPE, *Frühe griech. Sagenbilder*, p. 81; KUNZE, *Olymp. Forsch.*, II, p. 151.

La lamentation de Thétis et des Néréides sur le corps d'Achille, qui était racontée dans l'*Aithiopsis* (cf. aussi *Odyssee*, XXIV, 47-59), est illustrée sur la belle hydrie corinthienne du Louvre E 643 : PAYNE, *Necrocor.*, n° 1446; cf. POTTIER, *Vases du Louvre*, pl. 51; PERROT-CHIEPIEZ, IX, pl. XXII à p. 596; BUSCHOR, *Griech. Vasen*, p. 68.



FIG. 1. — *Pélée et Thétis* (coupe du Musée de Berlin).

FIG. 2. — *Pélée et Chiron* (oenochoé du British Museum).



FIG. 3. — *Achille et Ulysse à Skyros* (coupe du Musée de Tarquinia).



FIG. 4. — *Achille et Patrocle* (coupe du Musée de Berlin).



FIG. 5 (ci-dessus). — Achille guettant Troïlos et Polyxène (lagynos du Musée d'Athènes).



FIG. 6 (ci-dessus). — L'ambassade auprès d'Achille (aryballe du Musée de Berlin).

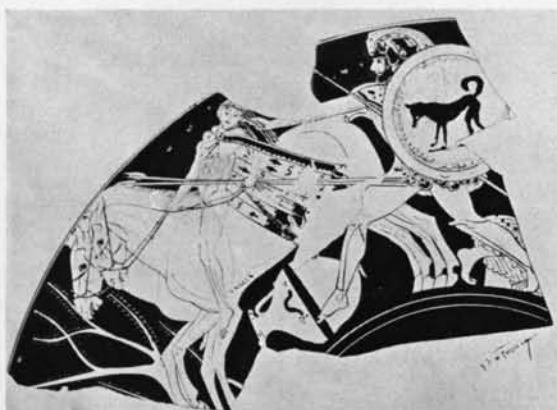


FIG. 7 (ci-contre). — Achille et Troïlos (fragment de coupe du Louvre).

FIG. 8 (ci-dessous). — La mort de Troïlos (couverture de Cumes, au Musée de Naples).

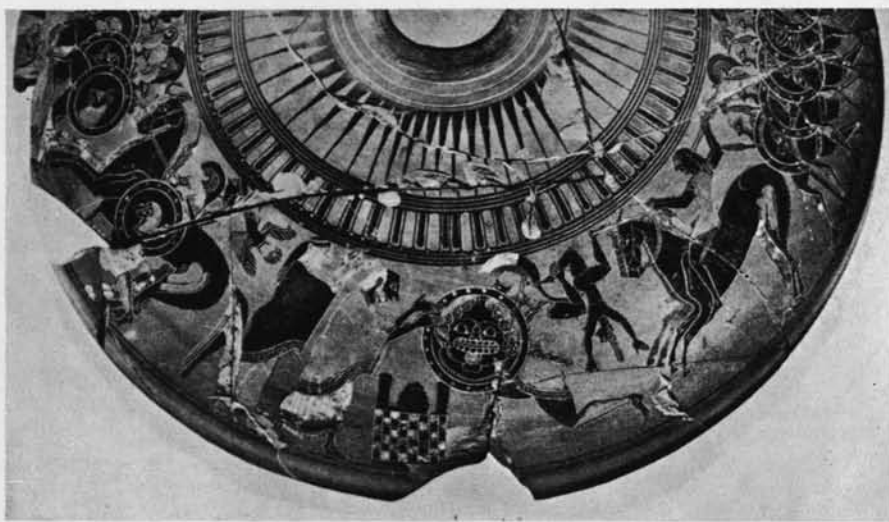




FIG. 9. — *Achille veillant le corps de Patrocle* (lécythe du Metropolitan Museum de New York).



FIG. 10 (ci-dessus). — *Achille et le corps d'Hector* (lécythe du Musée de Délos).

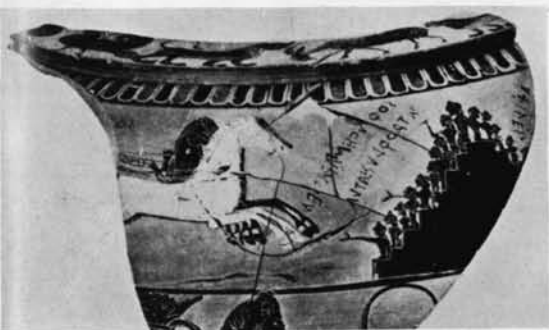


FIG. 11 (ci-contre). — *Les jeux funèbres en l'honneur de Patrocle* (fragment de dinos du Musée d'Athènes).

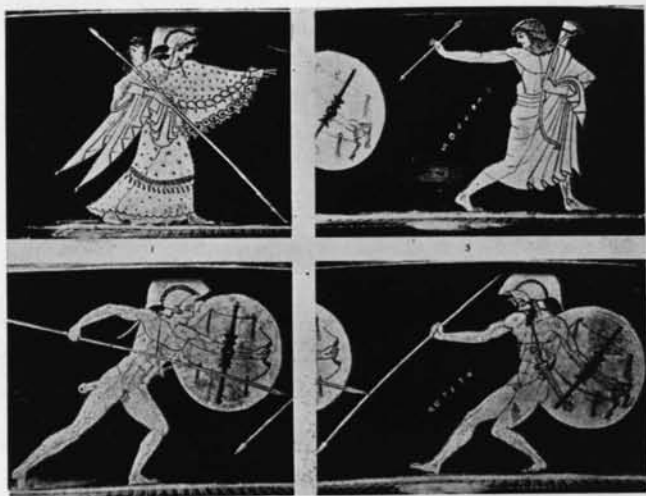


FIG. 12. — *Le combat d'Achille et d'Hector* (cratère du British Museum).



FIG. 13. — *Priam dans la baraque d'Achille* (skyphos du Musée de Vienne).

FIG. 14 (ci-contre). — *Achille et Penthésilée* (coupe de l'Antiquarium de Munich).



FIG. 15 (ci-dessous). — *Le sacrifice de Polyxène* (amphore du British Museum).



FIG. 16 (ci-dessous). — *La mort d'Achille* (amphore chalcidienne disparue).



Regards sur l'évolution de l'homme

par **François TWIESELNANN,**

Professeur à l'Université

Me serait-il permis, au seuil de cet entretien, de vous proposer d'abord quelques supputations provisoirement admises sur la durée qu'ont exigée la constitution de la matière et le développement progressif de la vie ?

Si l'on voit dans la première formation d'atomes un seuil dans l'évolution de l'univers, l'âge de celui-ci peut être estimé à quatre ou cinq milliards d'années. L'âge maximum des roches terrestres serait de 3.300 à 3.500 millions d'années. Alors que nous nous irritons encore de ne point connaître exactement les conditions physiques et chimiques du centre de la terre, au moins pouvons-nous supputer non seulement l'âge de la croûte terrestre, mais aussi celui de l'apparition de la vie. Les plus anciennes formations géologiques, qui remontent à 500 millions d'années, nous ont fourni jusqu'ici des fossiles d'êtres vivants dont le niveau de développement est relativement élevé. L'origine de la vie doit donc être reportée au moins à un milliard d'années plus tôt; la vie remonterait ainsi à quelque 1.500 millions d'années. Il est permis de supposer que la matière vivante, croissant et multipliant, se présentait alors avec la structure et la taille des virus et des bactéries.

Il ne nous est pas imparti de rappeler ici l'histoire de l'apparition des êtres organisés, végétaux et animaux. Qu'il nous suffise de dire que l'homme, qui se place infailliblement au sommet de l'échelle zoologique, est le dernier apparu des vertébrés, ces tard venus dans l'évolution biologique !

Si les invertébrés plongent dans la nuit des temps et si les roches les plus anciennes ne peuvent nous en révéler l'origine, si les vertébrés se montrent à nous dans les vieilles roches

primaires du socle rocheux de nos pays, poissons d'abord, batraciens ensuite, reptiles enfin, c'est seulement au cours de l'ère tertiaire que les mammifères supérieurs font leur apparition, il y a septante millions d'années.

Ce long déploiement de la richesse des possibilités évolutives de la vie en des formes de plus en plus hautement organisées se termine par l'apparition des préhumains, c'est-à-dire de l'Homme en voie de réalisation. Les géologues ont salué cette venue sur la scène du monde en décidant que le pauvre million d'années que notre espèce va prendre pour s'affirmer porterait le nom d'ère quaternaire, ou anthropozoïque, ou psychozoïque. Ainsi se couronne l'évolution des primates dont les types inférieurs, Lémuriens et Tarsiers précèdent, dès le début du tertiaire, les singes cynomorphes et les anthropomorphes qui sont trente fois plus anciens que l'Homme.

Si jeune qu'il soit à l'échelle des temps paléontologiques, celui-ci apparaît cependant beaucoup plus ancien que ne se le figuraient les traditions les mieux établies. Il n'y a guère qu'un siècle que l'on se mit à administrer la preuve de l'existence d'une longue lignée ancestrale qui gardait en puissance l'humanité actuelle. Celle-ci, dans l'orgueil de sa forme et de sa nature, dans le chatolement de ses variétés géographiques, n'est que l'aboutissement brusque d'une lente transformation, elle n'est que le chaînon qui se porte déjà vers le chaînon nouveau où sera dépassé tout ce que nous possédons de plus humain.

Je voudrais vous proposer de vous rappeler les principales étapes du développement anatomique et psychologique de l'homme et de soumettre à votre attention quatre stades évolutifs essentiels qui jalonneront le cours de notre évolution.

Mais, sans doute, convient-il d'abord de décrire la scène sur laquelle nous allons pouvoir suivre les actes successifs de l'aventure humaine.

Dès le début de l'ère anthropozoïque, les traits essentiels du visage de la terre sont fixés; les grands plissements étaient terminés qui avaient fait surgir les arêtes montagneuses des continents; la répartition des eaux et des terres était voisine de celle qui nous est familière. C'est donc dans des conditions

géologiques assez stables que l'humanité va vivre. En d'autres termes, le décor n'a guère varié.

Disons cependant tout de suite que cette stabilité est toute relative et que d'importants changements de climat faisant alterner des périodes de réchauffement et d'abaissement de la température ont suffi aux géologues pour nous donner de faire vivre les formes préhumaines et humaines dans un décor renouvelé : extensions et retraits des glaciers polaires et des montagnes ont suivi le rythme que leur imposaient les variations du climat; envahissements des continents par les océans gonflés par la fonte des glaciers et hissant leur plage à des hauteurs de plusieurs dizaines de mètres au-dessus du niveau actuel, et puis retrait à la glaciation suivante; lits des rivières abaissés ou remontés, surcreusés ou comblés au rythme imposé; changement de la faune et de la flore, soit par disparition radicale de groupes entiers, soit par migration vers des régions, chaudes ou froides, où la forme se sentait mieux à l'aise et où elle a survécu.

La première et bouleversante rencontre de l'homme et de ses ancêtres résulta de la découverte faite il y a juste cent ans, en 1856, d'une calotte crânienne et de quelques os longs retirés par des ouvriers de la petite grotte Feldhofer située entre Dusseldorf et Elberfeld, dans le ravin dit Neanderthal où coule la rivière Düssel. La grotte a disparu, mais les ossements fossiles, sauvés par Fuhlrott et décrits d'abord par Schaafhausen, allaient frapper les esprits et éveiller des discussions qui sont loin d'être éteintes.

La calotte crânienne, épaisse, massive, très aplatie, portant d'énormes arcades sourcilières a un aspect simiesque. Et pourtant, ses dimensions considérables évoquent pour la qualifier le nom d'homme. Simienne par sa forme, humaine par ses dimensions ! Les meilleurs esprits de l'époque se passionnent. Les uns avec Schaafhausen et Huxley maintiennent qu'il s'agit d'une forme fossile annonçant l'humanité; les autres, tels Virchow, la considèrent comme une pièce pathologique, déformée par une maladie osseuse ou révélatrice d'une malformation du cerveau. Il se trouve même quelqu'un qui voit dans ce document un crâne de cosaque !

La découverte de Neanderthal n'allait pas demeurer isolée; coup sur coup, et jusqu'à nos jours, les trouvailles se préci-

pitent; en 1859, à Arcy-sur-Cure, on trouve une mâchoire inférieure; en 1864, Busk présente à l'Association britannique pour l'avancement des sciences un crâne humain néanderthalien extrait à Gibraltar de la carrière Forbe; en 1865, Edouard Dupont découvre une mâchoire inférieure, la mâchoire de la Naulette, dans une petite grotte, près de Walzin; en 1872, 1881 et 1883, trois trouvailles plus douteuses, celles de la calotte crânienne de Brûx, de fragments de crânes et de mâchoires à Schipka et à Marcilly.

Jusqu'au moment où, dans notre pays, Marcel de Puydt, l'archéologue, et Max Lohest, le géologue, donnent, par la découverte des deux néanderthaliens de Spy, la preuve à la fois, du caractère humain particulier, certes, mais normal, de la variété humaine fossile de Néanderthal et de l'ancienneté considérable de cette forme. Les deux squelettes presque complets gisaient dans la couche la plus profonde des terres de remplissage de la grotte de la Betche-aux-Rotches et de sa terrasse; à plus de quatre mètres au-dessous de la surface; ils y étaient accompagnés par une faune fossile semblable à celle que P. C. Schmerling avait, dès 1829, reconnue contemporaine d'un homme : *Elephas primigenius*, *Cervus megaceros*, *Hyaena spelaea*, *Ursus spelaeus*, *Rangifer tarandus*, *Capra ibex*, *Bos primigenius*; bref, une faune composée d'espèces éteintes ou émigrées que nous pensons actuellement dater du début de la dernière glaciation, la quatrième, et remonter à quelque soixante millénaires.

Constatacion plus démonstrative encore, des outils en silex, en phtanite ou en calcaire, éclatés par percussion, en forme de grosses amandes, soigneusement taillés sur les deux faces, des racloirs, perçoirs, pointes, lames de silex retouchées en couteau, esquilles d'os striées par l'usage accompagnaient les squelettes, tandis que dans les couches plus superficielles et donc plus récentes, l'outillage et la faune présentaient des caractères moins archaïques et aboutissaient, en surface, à des témoins de l'époque romaine.

Comment, et pourquoi d'ailleurs, rappeler les dizaines et les dizaines de trouvailles ultérieures d'ossements du type de Spy-Neanderthal ? Elles jalonnent tout l'ancien monde, de la Malaisie à l'Europe occidentale et de celle-ci à l'Afrique du Sud, en partant de Ngandong, à Java, passant par la Sibérie (Techik-

Tach), par la Palestine (crâne de Galilée, squelettes si curieux du Mont-Carmel, ceux du Djebel-Kafzeh, près de Nazareth), par la Crimée, pour nous étendre à la Yougoslavie, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Espagne, le Maroc, la Libye, l'Abyssinie, la Rhodésie et l'Afrique du Sud, où la dernière trouvaille d'un Néanderthalien vient d'être signalée il y a quelques mois.

Enfants et adultes nous sont connus, suffisamment nombreux, suffisamment variés dans l'expression individuelle ou régionale de la forme néanderthalienne pour que nous puissions tenter de faire raisonnable connaissance avec l'*Homo neanderthalensis*, cette forme hominienne, peuplant, semblable à elle-même, ou peu s'en faut, toute la terre conquise à cette époque par notre espèce.

La stature est moyenne, un peu petite toutefois, de 1,60 m à 1,65 m. La tête est volumineuse, la capacité du crâne oscille entre les 1.070 cm³ de la femme de Steinheim et les 1.640 cm³ de l'homme de la Ferrassie; cette variation se rapproche étroitement de celle de l'homme actuel : Anatole France et Gambetta avaient un cerveau de 1.200 cm³; la variation porte, chez de très rares sujets, le volume à 1.800 ou 2.000 cm³. Et pourtant, l'aspect du crâne et de la face est étrange : arcades orbitaires énormes formant au-dessus des yeux et du nez un bourrelet saillant; front fuyant, presque écrasé; voûte aplatie et basse; occiput saillant et comprimé dans le sens vertical, porteur d'un gros épaissement tendu d'une apophyse mastoïde à l'autre, à l'insertion des muscles de la nuque; face fortement charpentée, large et haute, proéminente, aux os maxillaires dépourvus de fosse canine; orbites rondes et grandes; nez saillant, fort large; mandibule robuste, dépourvue de saillie mentonnière, dents un peu plus volumineuses sans doute que les nôtres, mais sagement rangées en une parabole régulière, comme chez nous, sans saillie de la canine ni diastème entre cette dent et ses voisines.

L'attitude était proche de celle du bipède que nous sommes; je la crois même tout à fait semblable, en dépit de la courbure un peu forte du fémur de certains spécimens; le pied offrait les mêmes voussures que le nôtre, avec le même bon développement de la portion postérieure, tarsienne, de son squelette. Les trois courbures nucale, dorsale et lombaire, si

discutées, de la colonne vertébrale devaient être fort proches des nôtres et assurer, pendant la marche, un port de tête à peine différent de celui qui caractérise l'homme.

Est-il nécessaire de rappeler que, humain et non simien par sa faible longueur relative, le bras portait des doigts courts (les singes les ont plus longs) et un pouce robuste et opposable aux autres doigts ?

Quelle raison, on se le demande, aurait-on de refuser à cet être bipède, au gros cerveau, aux mains d'ouvrier, la place qui lui revient parmi les hominiens ?

L'aspect brutal de sa face et de son crâne, sa structure squelettique souvent très massive ne peuvent nous faire oublier son activité d'homme. Il connaissait l'usage du feu; la découverte du feu, ainsi que le pense Prenant, a pour l'humanité une importance qui « dépasse celle de la machine à vapeur en action libératrice exercée sur le monde, car elle aurait, pour la première fois, donné à l'homme la domination sur une force de la nature et l'aurait ainsi définitivement séparé du monde animal ». L'Homme de Néanderthal a fabriqué, partout où il s'est trouvé, un outillage varié et déjà spécialisé en vue de divers usages : découper, frapper, percer; il connaissait les armes de jet et le levier. Peut-être inhumait-il ses morts. Peut-être sommes-nous autorisés (comme maint paléontologiste le pense) à croire à sa religiosité ?

Mais, me direz-vous, les facultés psychiques ne pourraient-elles être révélées et trahies par quelque structure anatomique ? L'étude des moulages de la cavité endocrânienne peut, dans une certaine mesure, nous renseigner sur la structure du cerveau. Comme l'ont rappelé Anthony et Boule lorsqu'ils ont prudemment étudié le moulage endocrânien du cerveau du vieillard néanderthalien de la Chapelle-aux-Saints, un document de ce genre ne peut nous donner tous les secrets de la morphologie cérébrale d'un être quelconque. Il permet cependant d'aboutir à quelques constatations intéressantes. L'étude des lobes du cerveau révèle notamment que la surface extérieure du lobe frontal comparée à la surface totale des hémisphères est plus faible que chez l'homme actuel. La zone d'association frontale, l'un des « trois centres intellectuels », « véritables organes de la pensée » était donc réduit; les zones sensitivo-motrices, et notamment la zone visuelle, étaient plus

développées. « Il est donc probable que l'*Homo Neanderthalensis* ne devait posséder qu'un psychisme rudimentaire, supérieur certainement à celui des singes anthropomorphes, mais inférieur sans doute à celui de n'importe quelle race actuelle. Il n'avait probablement qu'un rudiment de langage. Au total, l'encéphale de cet homme fossile est déjà un encéphale humain par l'abondance de la matière cérébrale. Mais cette matière n'offre pas encore l'organisation supérieure qui caractérise l'homme actuel. »

Maintenant se pose à nous, impérieusement, la nécessité logique de discuter de la place qui revient à l'Homme de Néanderthal dans la genèse de l'homme actuel. Cet Homme de Néanderthal qui a occupé la scène de l'ancien monde durant le début de la dernière glaciation et de la période interglaciaire qui a précédé celle-ci, c'est-à-dire entre — 200.000 et — 60.000 ans, cet Homme de Néanderthal l'a-t-il brusquement quittée ? Ou bien a-t-il, au contraire, pu donner naissance à l'homme moderne ?

Cette discussion, dans l'état imparfait de notre documentation, est encore bien difficile à conduire. Elle l'est pour deux raisons principales, dont la première tient au caractère humain éclatant de l'homme, ou plutôt des types humains, des *Homo sapiens* qui, dès le déclin de la dernière glaciation paraissent se substituer au Néanderthalien. La deuxième raison est liée à l'apparition, à côté des outils de pierre et d'os, d'ailleurs perfectionnés, de manifestations incontestables d'une activité mentale étonnante.

Je rappelle les faits. Les hommes fossiles les plus typiques de cet âge paléolithique terminal ont été classés dans des catégories qui peuvent porter la nomenclature d'une branche actuelle de l'humanité : l'Homme de Cro-Magnon, de grande taille, au front redressé, dépourvu de bourrelets supraorbitaires et bombé à la façon du nôtre, à la face « reculée » sous le front, au nez mince et saillant, au menton pointu, peut être rapproché des populations européïdes. De même, l'Homme dit de Grimaldi, trouvé, chose curieuse, non pas en Afrique, mais à la frontière franco-italienne, a été fréquemment qualifié de négroïde. Enfin, n'a-t-on pas rapproché du squelette des Esquimaux, branche du grand rameau mongoloïde, bon nombre de documents découverts en France, encore ? Le caractère moderne

de ces ossements fossiles d'il y a trente mille ans est trahi par leur appellation même de négroïdes, d'esquimoïdes, ou d'euro-poïdes. L'humanité néanderthaliennne très uniforme sur toute l'étendue des quatre continents qu'elle habitait aurait-elle disparu pour faire place à notre espèce, l'*Homo sapiens*, déjà en voie de se différencier en les races actuelles?

La difficulté est encore accrue si l'on tient compte aussi des progrès intellectuels énormes que doivent nous faire admettre les restes qui nous ont été conservés des civilisations du paléolithique supérieur.

La culture matérielle d'abord : connaissance du feu, comme à l'âge précédent; industrie de la pierre, mais plus fine, mieux adaptée à des besognes plus précises, lames de canifs, rabots, perçoirs, burins, alésoirs, grattoirs; apparition d'outils précieux en os, matériau connu déjà mais qui fournit maintenant à l'homme des pointes de sagaies acérées à biseau basilaire de fixation, des harpons aux fines barbelures, des poinçons ou même des aiguilles. De plus, ces éléments d'outillage se groupent, selon les régions, leurs ressources et les facultés inventives de leurs habitants, en faciès industriels variés. L'uniformité des industries antérieures fait place à une multiplicité des cultures régionales qui nous suggère la diversité des besoins et des réactions de l'homme vis-à-vis du monde extérieur.

Les traces de la vie affective, nous les trouvons sous la forme éclatante des œuvres d'art, peintures polychromes étonnantes ou esquisses plus modestes en noir, d'une sûreté de style qui nous a portés à les imiter, gravures sur pierre, sur os, sur ivoire. L'outillage aussi est décoré, sculpté, gravé. L'homme se représente lui-même, grave ou caricatural. Il implore le succès à la chasse; il demande aux forces de la fécondité d'assurer la survie de sa souche; il impose aux adolescents des épreuves d'initiation à la vie active du chasseur; il s'étonne de la beauté ou de la vigueur des animaux qu'il s'apprête à tuer. Les nombreux objets de parure, les coquillages provenant souvent de régions éloignées de plusieurs centaines de kilomètres, les rites d'inhumation, si modernes aux yeux de l'ethnologue, nous montrent l'*Homo sapiens fossilis* libéré de la sujétion totale aux impératifs du milieu, vivant de la chasse ou de la pêche en petites communautés familiales, organisant

sa lutte quotidienne ou ses loisirs, émigrant selon les nécessités, peut-être au rythme des saisons.

Pour la première fois dans l'histoire de l'homme, nous voyons la société humaine organisée en groupes familiaux, au sein desquels, à côté des techniques graphiques, la tradition orale peut aider au soutien et au développement de la communauté.

L'humanité n'avait qu'à attendre la fin de la glaciation (± 14.000 ans) et l'installation progressive du climat actuel avec les flores et les faunes que nous connaissons, pour s'installer en communautés stables d'agriculteurs, comme en Hesbaye, ou se spécialiser, comme à Spiennes, en villages industriels vivant de l'extraction et du commerce de la matière première précieuse encore, le silex.

Dès lors, l'humanité offre la structure des petites communautés primitives contemporaines. Il lui faudra se saisir des techniques du potier, du tisserand, de l'éleveur, du jardinier, et puis de celles du fondeur, du scribe et de l'imprimeur et être ainsi contrainte à se grouper en sociétés plus vastes, où les hommes trouveront davantage à s'affronter, pour glisser jusqu'à nous.

Reprenons, il en est temps, le problème du passage de la forme humaine néanderthaliennne à la forme néanthropique qui est celle, en gestation permanente de l'humanité actuelle. Je suis forcé d'être bref et de prendre, devant vous, la figure du défenseur de l'idée de filiation entre ces deux stades évolutifs. Voici, trop sèchement rapportés, les arguments que je propose à votre examen.

Nous savons que la forme néanderthaliennne offrait une notable variation. Dans les grottes de Palestine, on a découvert, à côté de Néanderthaliens très proches des classiques provenant de l'Europe occidentale, des squelettes aux caractères plus modernes, au crâne plus bombé et moins massif, à la face moins saillante, à la mâchoire porteuse d'un menton bien marqué, à l'ossature très svelte, à la taille très grande. De plus, sur le même squelette, on découvre des caractères réputés archaïques et des traits de structure plus modernes.

La lourdeur des ossements post-crâniens des Néanderthaliens d'Europe ne se retrouve pas chez eux, ni chez ceux de Rhodésie ou de Ngandong.

La description schématique et trop claire pour ne pas avoir été retenue qui groupe les hommes du paléolithique supérieur en europoïdes, esquimoïdes ou négroïdes ne couvre pas la variation de cette humanité; elle ne tient pas compte des caractères archaïques que révèle une bonne partie des ossements découverts non seulement en Europe où les trois types « classiques » ont été établis, mais surtout là où, comme en Afrique et dans l'Asie du sud-est, on a découvert des documents qui font la transition morphologique entre le squelette du Néanderthalien schématique et celui de l'homme actuel le plus primitif, l'Australien.

Parmi les pièces fossiles contemporaines des Néanderthaliens les plus anciens, on a considéré que celles de Swanscombe et de Fontéchevade, notamment, seraient des ossements plus modernes de structure que ceux de Néanderthal; elles porteraient, dans le temps, la forme du sapiens au-delà des Néanderthaliens les plus récents. Les paléoanthropologistes disputent à propos de ces documents malheureusement très fragmentaires, réduits à des portions de la calotte crânienne. Même si on s'accordait à les reconnaître plus modernes d'aspect que les Néanderthaliens « classiques », on ne pourrait, je crois, trouver en eux que l'illustration de la variation permise à ceux-ci, sous peine de laisser la forme sapiens sans ancêtre connu de nous.

Si nous accordons, comme nous venons de le faire, une suffisante souplesse au concept d'homme de Néanderthal, il nous sera facile d'aborder un autre stade de la lignée humaine, celui des Anthropiens, auquel seront rapportés les Pithécantropes de Java, les Sinanthropes de Chine, l'Africanthrope d'Afrique orientale et l'Atlanthrope d'Afrique du Nord. Peut-être pourrait-on y joindre la mâchoire de Mauer et celle de Montmaurin.

Les Anthropiens présentent tout d'abord deux traits de structure qui détonnent. Le squelette des membres est si proche de celui de l'homme qu'on ne peut distinguer le fémur du Pithécantrope du nôtre, alors que le crâne et la face ont des caractères primitifs plus marqués que ceux des Néanderthaliens. Les Anthropiens sont des bipèdes parfaits, au cerveau petit, à la face saillante, aux dents plus grosses, en moyenne, que celles de l'homme et même du Néanderthalien.

La boîte crânienne a une capacité variable, 900 cm³ pour le Pithécanthrope découvert par Dubois et décrit en 1893, 815 cm³ pour le Pithecanthropus II de Sangiran. Ces valeurs dépassent les 600 cm³ qu'atteignent rarement les grands anthropoïdes. Les Sinanthropes ont une capacité du même ordre de grandeur, mais un peu supérieure : 1.075 cm³, en moyenne, avec une variation de 850 à 1.300 cm³. A son maximum de développement, la capacité de la boîte crânienne des Anthropiens dépasse les valeurs basses de la variation de l'homme moderne et du Néanderthalien.

Tous les crânes connus sont plats, à frontal fuyant; les bourrelets supraorbitaires et nucaux que les Néanderthaliens nous ont appris à connaître sont très vigoureux; vus de l'arrière, les crânes sont le plus larges à la base; leur largeur diminue depuis le plan horizontal auriculaire vers le sommet. L'ossature de la face est puissante et se projette en avant; de profil, la face apparaît d'autant plus convexe que la région mentonnière se retire fortement vers l'arrière. Les dents, malgré leurs dimensions sont essentiellement humaines par leur gabarit et par leur disposition en parabole. Bref les caractères du crâne et de la face sont ceux, exagérément marqués, qui distinguent l'homme de Néanderthal du Sapiens.

Les rares documents connus nous permettent de penser que la longueur relative des membres supérieurs et des membres inférieurs est humanoïde. La stature aurait oscillé entre 1,50 m et 1,65 m.

Voilà un ensemble de caractères qui doit nous éloigner du rapprochement que d'aucuns avaient voulu préconiser en insistant sur les ressemblances, dimensions mises à part, des restes du Pithécanthrope avec les parties correspondantes du squelette des gibbons.

Pour nous éloigner plus encore, il suffira de rappeler que l'on peut attribuer au Sinanthrope la connaissance du feu et celle de la fabrication de l'outillage lithique et osseux archaïque que l'on a trouvé dans son gisement de Chou-Kou-Tien. Si l'on doutait du bien-fondé de cette attribution, il faudrait rappeler que, très récemment, les ossements (mandibules et portions du crâne) de l'Atlantrope ont été trouvés accompagnés d'une industrie de la pierre taillée qui peut trouver son correspondant dans le paléolithique ancien chelléo-acheu-

léen d'Europe. Les Anthropiens s'intègrent donc par leur morphologie et par leur industrie dans la lignée humaine malgré les difficultés qu'offre la datation de certains d'entre eux; ils représentent le stade prénéanderthalien de notre évolution. Leur large expansion dans tout l'ancien monde ne fait que confirmer leur importance.

Imaginons maintenant que nous eussions à nous représenter, à partir de la connaissance de la lignée qui va des Anthropiens à l'homme, quels devraient être les caractères du chaînon antérieur au Pithécantrophe.

Nous devrions nous figurer un préhumain dont la silhouette serait tracée de la manière que voici : il serait bipède et son bassin aurait la forme en coupe de celui de l'homme; son cerveau, de volume plus petit que celui des Anthropiens, serait renfermé dans une boîte crânienne porteuse de puissants bourrelets supraorbitaires et de puissantes crêtes d'insertion de la musculature nucale et masticatrice; la face serait caractérisée par des maxillaires saillants; la mâchoire inférieure, fuyante, ne porterait qu'une légère indication de menton; elle ne serait pas aussi fuyante que chez les anthropoïdes actuels; l'arcade dentaire serait parabolique; les dents antérieures, la canine notamment, seraient à peine plus grosses que les nôtres; les molaires, et surtout la dernière, pourraient être proportionnellement plus développées. Enfin cet être préhumain pourrait avoir connu le feu et fabriqué des outils.

Or, il se fait que depuis trente ans, on extrait de brèches ossifères d'Afrique du Sud, des documents qui répondent à peu près à ce signalement. En dépit de l'allure simioïde du crâne et de la face, la capacité crânienne est considérable par rapport au poids probable du corps; elle varie entre 450 et 700 cm³; la mâchoire inférieure, malgré sa robustesse, porte des dents humanoïdes; le bassin et les os des membres ne montrent que des différences de détail avec ceux de l'homme.

Ces Paranthropiens (ou Australopithécinés), comme on les nomme, peuvent donc être rapprochés de la lignée humaine.

Malheureusement, rien n'est connu du mode de vie, ni de l'activité mentale des Paranthropiens. Les tentatives de leur prêter la connaissance du feu et le maniement d'outils en pierre, en os ou en bois, sont au moins osées. Tous les Australopithécinés sont d'âge quaternaire inférieur; les plus

anciens remonteraient au stade pluvial kagérien contemporain probablement de la première glaciation de l'Europe. Si cette datation est correcte, les Paranthropiens remonteraient à cette époque où des hominidés fabriquaient, au Transvaal, les outils les plus primitifs que certains bons esprits attribuent à l'aube de l'*Homo faber*. Trouvera-t-on quelque jour Paranthropiens et outils préchelléens (pebble-tools) associés ? Trouvera-t-on des Paranthropiens en dehors du Transvaal, avec cet outillage ?

*

**

Nous avons ainsi suivi notre lignée, depuis l'*Homo sapiens*, en passant par le Néanderthalien, les Anthropiens, jusqu'aux Australopithèques auxquels, il est vrai manquent d'essentiels caractères humains puisque leur crâne était à peine plus grand que celui des anthropoïdes et que l'on n'a pu leur reconnaître, jusqu'ici du moins, la possession d'un outillage. Le stade des Australopithécinés peut à peine être appelé une étape humaine. Et pourtant, il n'est pas douteux que notre phylum puisse, un jour, être poursuivi beaucoup plus loin dans les âges tertiaires. Il reste à combler tout ce vide immense qui sépare les Australopithécinés de ce singe tertiaire dont seraient parties, en se spécialisant selon leur génie propre, les lignées des anthropoïdes et la nôtre. Les documents manquent; ils commencent à nous parvenir. Mais vous voudrez bien me permettre de ne pas imaginer devant vous le théorique ancêtre commun. Ce serait là une aventure de l'esprit qu'il faudrait d'ailleurs poursuivre jusqu'à l'origine des mammifères et sans doute plus loin encore.

L'histoire documentée de l'humanité, telle que je viens de l'esquisser à grands traits, suffirait à nourrir l'imagination. Ne nous a-t-elle pas portés à reconnaître l'homme jusque dans des êtres dépourvus des armes humaines essentielles que sont la connaissance du feu, le maniement d'outils et la possession probable d'un rudiment de langage articulé.

Paraphrasant Bergson, nous pourrions dire : « On comprend donc que les biologistes épris de rigueur aient tenu pour artificielle la distinction entre l'homme et l'animal. » Car, ajouterait Bergson : « Il n'y a guère de manifestation de la vie qui ne contienne à l'état rudimentaire ou latent ou virtuel,

les caractères des autres manifestations. La différence est dans les proportions. Mais cette différence de proportions suffira à définir le groupe où elle se rencontre, si l'on peut établir qu'elle n'est pas accidentelle et que le groupe, à mesure qu'il évoluait, tendait de plus en plus à mettre l'accent sur ces caractères particuliers. En un mot, le groupe ne se définira plus par la possession de certains caractères mais par sa tendance à les accentuer. »

Si la pensée, qui organise l'avenir, est l'une des tendances que l'évolution a accentuées chez l'homme, elle ne suffirait pas à elle seule à nous caractériser. Je pousserais l'apparent paradoxe jusqu'à être d'accord avec Haldane, quand il nous avertit : « Nous ne trouvons aucune trace évidente de pensée, ni de vie, dans ce que nous appelons matière. Et, par suite, nous étudions de préférence la pensée et la vie là où elles se manifestent avec plus d'évidence. Mais, si les perspectives de la science sont correctes, nous devons nous attendre à les retrouver finalement au moins sous une forme rudimentaire à travers tout l'univers. »

La maison-tour, problème d'urbanisme

par **Marcel D. MUELLER,**

diplômé de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris,
Architecte S. A. D. Br., S, C. A. B.

Un des aspects les plus frappants de la vie contemporaine, est la cadence rapide qui lui est imprimée. Le cadre qui nous entoure était resté statique pendant des siècles et cela jusqu'au machinisme, dont André Siegfried situe le commencement avec l'invention de la machine à vapeur par James Watt au début du XVIII^e siècle. Dès cet événement, dont on ne mesura pas à l'époque l'importance, les choses iront en se transformant avec une accélération croissante. Aujourd'hui nous en sommes arrivés à devoir constater que la ville moderne est devenue un tout en perpétuel devenir.

Parmi les éléments plastiques qui caractérisent la cité de nos jours, il y a la maison-tour, bien qu'il ne s'agisse pas effectivement d'une nouveauté à proprement parler. En effet, nous trouvons dans la Bible le récit de la tour de Babel, que l'imagination de Breughel a fixée sur la toile. L'Antiquité connut encore des tours de diverses sortes et notamment les temples à étages du palais de Sargon à Korsabad près de Ninive, ou encore la tour lumineuse sur l'île de Pharos, éclairant l'entrée du port d'Alexandrie. La cité du moyen âge de son côté dardait vers le ciel les flèches de ses églises et les tours de garde de ses remparts, auxquelles s'ajouteront les beffrois à l'époque communale. On connaît les tours de San Gimignano, qui n'ont cessé de nous intriguer, et qui donnent à cette petite ville italienne son aspect étrange. Enfin la construction du fameux Flat Iron Building, avec ses vingt étages, à l'angle de deux rues de New York à la fin du siècle

dernier, marque le début d'une façon de bâtir qui allait par la suite caractériser les Etats-Unis aux yeux des Européens jusqu'à nos jours.

La tour Eiffel, clou de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, fut avec ses 300 mètres, la première construction aussi haute en Europe. Trente ans plus tard, l'architecte Le Corbusier proposait comme solution au problème posé par l'entassement de la population parisienne, le *Plan Voisin*, soit la « Cité radieuse », comportant des maisons-tours implantées dans un parc, dans le cadre d'une vaste composition d'ensemble. Ce projet original, reprenant l'organisation de la ville à la base, restera longtemps dans le domaine de la théorie pure.

Pendant la période de l'entre-deux-guerres, on verra s'ériger ci et là des maisons-tours, comme apparitions sporadiques au centre de plusieurs grandes villes d'Europe : à Anvers, à Stockholm, à Turin, à Stuttgart. Exemples isolés, ces constructions ne posent pas encore de problème urbanistique à proprement parler, et sont bien plus retenues pour la solution architecturale qu'elles apportent.

Quels sont les mobiles poussant des constructeurs à ériger des maisons-tours ? Dans le cas du Plan Voisin il s'agit d'une déduction purement mathématique, permettant de loger un même nombre de personnes que celui existant, mais avec des espaces verts importants. Pour les tours isolées, l'élément moteur n'est ni architectural ni urbanistique. Il peut être un désir de puissance, l'orgueil d'un homme, voire d'un groupe d'hommes, le goût immodéré de la modernité, l'affirmation du siège d'une entreprise commerciale ou industrielle. Il peut aussi arriver que l'étude d'un programme architectural déterminé, mène à un parti en verticale, permettant de superposer les services. Aux Etats-Unis, la pénurie de place a sans doute conduit à bâtir des immeubles de bureaux en hauteur, mais lorsque les dimensions atteignent le gigantisme, ils finissent par répondre à un goût pour la mégalomanie de la part de certains hommes d'affaires. En Russie, les fameux Palais de la Science atteignent des hauteurs pyramidales, et tendent à exprimer ce qui veut être un aspect du régime.

La question qui se pose pour nous, est de savoir quelle valeur il convient d'accorder à ce mode de bâtir dans le cadre

architectural et urbanistique qui est celui de l'Europe. Nous ne pouvons ignorer le fait que dans les villes américaines on a bâti au petit bonheur et que New York ne possède qu'un plan conçu par un géomètre soucieux du lotissement, et qui ne reproduit que les coordonnées, tout en ignorant la troisième dimension. La trop grande proximité de ces gratte-ciel a créé des conditions désastreuses, qui sont la caricature de l'urbanisme moderne. Rio de Janeiro suit le même chemin. Il va de soi que l'application de la déduction simpliste comme quoi il faut bâtir en hauteur là où la place fait défaut (sans se soucier des conséquences que cela comporte), conduit à des aberrations. C'est l'ombre portée sur les constructions voisines, la densité d'habitants à l'hectare augmentée jusqu'à créer des néo-taudis, le nombre des véhicules à moteur rendant finalement la circulation impossible, avec pour conséquence le fameux « pourrissement » des centres, comme cela se produit aux Etats-Unis. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des problèmes purement techniques comme ceux que posent l'alimentation en eau, gaz, électricité, les égouts, la sécurité en cas d'incendie, etc., mais qui ne peuvent être négligés. Et finalement, car enfin c'est à l'homme que ce genre de construction est destiné, il y a le facteur humain dont on fait trop souvent fi. Or l'expérience a montré, que la maison-tour n'est pas une solution polyvalente, mais au contraire qu'elle ne convient qu'à des cas déterminés.

Un certain nombre de maisons-tours ont été édifiées dans plusieurs pays d'Europe depuis la fin de la guerre. Or il semble que le plus souvent ce soit le calcul — vrai ou faux — qui soit à l'origine de ces habitations, dont on cherche à justifier la présence par la raréfaction des terrains à bâtir. En Suisse, par exemple, il semble très nettement qu'il s'agisse d'une véritable mode, où chaque ville désire avoir sa tour ! Le phénomène donne à réfléchir, car on peut se demander sérieusement si l'architecture et l'urbanisme sont vraiment matières à engouements, et peuvent être traités avec légèreté au gré des spéculateurs. Le professeur H. Bernouilli, de Bâle, se montre d'ailleurs très sévère pour ces réalisations, disant que c'est « un jeu avec des choses qui ne supportent pas le jeu, c'est-à-dire avec le foyer de l'homme ».

Les expériences faites, tant en Belgique qu'à l'étranger,

permettent de tirer des conclusions et d'en déduire un enseignement. Nous pouvons donc dégager un certain nombre d'idées à la lumière desquelles le problème que pose la maison-tour peut être examiné par les urbanistes. Tout d'abord, il convient de retenir que ce genre de construction est devenu un élément constituant de la ville moderne et qu'il ne peut en aucune façon être ignoré. *Toute la question est de savoir comment il convient de l'intégrer dans le complexe urbain.*

Les maisons-tours de Le Corbusier, qu'il s'agisse du Plan Voisin ou d'autres cas, ne se présentent jamais sans être accompagnées d'une étude urbanistique complète, où le problème est posé avec toutes ses données, et résolu. Mais cela n'est possible que lorsqu'il s'agit d'un plan d'ensemble. Nous avons à Bruxelles un exemple, celui de Floréal, qui date de quelques années déjà. Or ici la maison-tour présente cette solution architecturale et urbanistique, solution aisément rendue possible du fait qu'il s'agit d'un quartier étudié en tant qu'ensemble par un urbaniste et un architecte. La difficulté apparaît dès que l'initiative privée est à l'origine d'un projet de maison-tour sur un terrain qui n'est pas nécessairement indiqué. Le problème qui se pose alors, est de savoir si la construction envisagée s'intègre architecturalement et urbanistiquement dans le quartier existant, ou si elle fait au contraire corps étranger. Le « Boerentoren » d'Anvers constitue un fond de tableau pour la place de Meir, tout comme la tour de la porte de Schaerbeek à Bruxelles marque un accent couronnant le boulevard du Jardin Botanique. Par contre, ni les Pavillons Français, ni la tour de la rue Haute ne constituent des solutions satisfaisantes. Elles ne sont pas intégrées dans l'ensemble des maisons environnantes, étant placées au petit bonheur. De plus, la porte de Hal est dans ce dernier quartier un élément suffisant comme dominante.

On mesure aisément le danger que constituent ces constructions pour la silhouette urbaine et comment une ville peut être abîmée à tout jamais, si les autorités accordent avec légèreté des autorisations de bâtir pour des maisons-tours. On imagine ce qu'il adviendrait de villes dont le terrain est mouvementé, et dont certains quartiers se voient de haut, comme à Liège et à Namur, si des tours allaient se silhouetter au petit bonheur. Le problème que pose toute construction d'un cer-

tain volume est déjà complexe en soi. On connaît à Bruxelles le cas de cet immeuble qui se profile malheureusement au-dessus du Palais des Académies; *a fortiori* y a-t-il lieu de s'entourer de toutes les garanties désirables lorsqu'il s'agit d'une tour.

Pour conclure, nous dirons que la maison-tour doit être considérée comme un élément d'architecture pouvant constituer un accent dans un ensemble neuf si la chose se justifie, mais qu'elle ne peut qu'être une exception dans les villes existantes. Elle doit pouvoir s'intégrer dans le complexe urbain non seulement en plan, mais aussi en élévation, répondre à toutes les données fixées par l'hygiène, la sécurité, la circulation, etc., mais encore satisfaire à un examen de la plastique générale, vision que l'urbaniste ne peut oublier et dont parle Eugène Beaudouin. Le cas d'espèce que pose la maison-tour dans la ville bâtie ne peut trouver de solution par une simple mesure administrative, mais nécessite chaque fois une véritable étude urbanistique faite par un expert compétent.

L'évolution de la ville moderne pose quotidiennement de nouveaux problèmes qui demandent des solutions qui sont souvent graves de conséquences, car c'est de la manière dont elles sont choisies que dépend *in fine* l'avenir esthétique de la cité. Lorsque Marcel Poëte conseille à l'urbaniste moderne de ne répugner à aucune des réalisations que les progrès de la technique permettent d'accomplir, de briser avec la tradition, il lui rappelle cependant qu'il doit rester profondément humain et face à face avec la *beauté*. Rappelons-nous que la tradition urbaine hellénistique dont nous avons hérité, tend à faire de la ville une œuvre d'art; or cet objectif doit rester celui des urbanistes.

Forme et Fonction en Pathologie (1)

par **Pierre DUSTIN**,

Chargé de Cours à l'Université

Le savoir médical des Anciens comprenait trois branches : la physiologie, ou la connaissance de l'homme bien portant et normal, la pathologie, ou l'étude des maladies, et la thérapeutique, leur traitement. Cette subdivision se retrouve encore aujourd'hui, et en commençant le doctorat en Médecine, l'étudiant est confronté avec un monde nouveau : celui de la pathologie. Il devra désormais s'appliquer à comprendre les innombrables vicissitudes que fait courir à l'homme normal son environnement souvent hostile. « La vie, a écrit Jules Bordet, est le maintien d'un équilibre incessamment menacé » : à chaque moment, les structures et les réactions biochimiques se trouvent donc à la limite de l'anormal, du pathologique.

L'étudiant saisira la complexité de la maladie en apprenant ses causes multiples — agents vivants de toute espèce, poisons chimiques, actions physiques — et les réactions diverses que ces causes, agissant sur des individus différents par leur hérédité et leur passé morbide, peuvent déclencher. L'image de l'homme, si nettement définie par l'anatomie, l'histologie et la physiologie, se trouve maintenant brouillée par une réalité complexe où se mêlent les effets contradictoires de la vie et de la mort.

Et celui qui parcourt le programme des nouveaux cours qu'il va être appelé à suivre, ne peut manquer d'être surpris par celui d'« Anatomie pathologique ». Quelle est donc cette branche du savoir ? Ne serait-elle qu'une énumération des anomalies de la structure anatomique de l'homme, quelque liste

(1) Leçon d'introduction du cours d'Anatomie pathologique générale, octobre 1956.

de malformations et difformités, quelque tératologie ou science des monstres ?

L'anatomie pathologique, rassurez-vous, est bien plus que cela, car elle analyse les effets de la maladie au moyen des microscopes les plus puissants. Elle se propose de faire connaître, à travers les méthodes qui lui sont propres, cette *Pathologie* qui occupera dorénavant vos principales activités.

Pour préciser le rôle de l'anatomie pathologique, il convient d'apercevoir dans les grandes lignes du déroulement de l'histoire de la médecine, deux aspects de l'étude de la maladie. D'une part, celle-ci peut troubler le *fonctionnement* d'un organe ou d'un système, de l'autre, elle peut en modifier la *structure* anatomique ou microscopique. Ces deux aspects de la pathologie — l'étude des fonctions et l'étude des formes — ont été tour à tour cultivés par les chercheurs.

*
**

Toute la doctrine médicale des Anciens, depuis Hippocrate et Galien jusqu'à la Renaissance, a été basée sur l'étude des perturbations fonctionnelles de l'équilibre des « humeurs ». Cette médecine, dont l'origine sacerdotale remonte à l'Égypte, a ignoré l'anatomie et les altérations de la forme des organes malades, qu'elle semble avoir toujours considérées comme secondaires. Si elle permit certaines acquisitions thérapeutiques remarquables, que l'on trouve déjà ébauchées dans les plus anciens papyrus égyptiens, elle ne put cependant, faute d'études expérimentales, et faute de connaissances anatomiques, éviter une longue stagnation qui se prolongea jusqu'à la Renaissance.

Celle-ci fut marquée, dans tous les domaines, esthétiques aussi bien que scientifiques, par une grande curiosité des *formes*, et ainsi par la naissance de l'anatomie et la pratique des dissections. Vésale (1514-1564) fut le fondateur de l'anatomie moderne.

Aux xvii^e et xviii^e siècles, on voit pour la première fois apparaître dans les traités les expressions de physiologie pathologique et d'anatomie pathologique, l'une étant complémentaire de l'autre. Le terme de « Pathologie » avait été introduit

dans l'étude de la maladie en 1555, par Fernel ⁽²⁾, alors qu'on attribue à Antonio Molinetti le terme « anatomo-pathologique » dans son ouvrage publié à Venise en 1675 ⁽³⁾.

Morgagni (1682-1771) fut à Pavie le plus brillant promoteur de cette méthode, qui recherchait les causes du mal dans l'analyse des altérations visibles du cadavre. Elle fondait pour la première fois la médecine sur une base scientifique, bien qu'encore incertaine et incomplète. S'il est en effet parfois possible de remonter de la lésion à son origine, c'est là une tâche qui encore aujourd'hui est délicate et hasardeuse, et ne serait pas possible sans une connaissance des causes du mal — son étiologie — et des altérations des fonctions — notre physiologie pathologique.

Le xviii^e siècle connaît de nombreux ouvrages décrivant les aspects « anatomo-pathologiques » de la maladie, c'est-à-dire établissant, d'une façon plus ou moins heureuse, les relations entre la forme altérée et les troubles de la fonction. Vicq d'Azir rédige le chapitre intitulé *Anatomie pathologique* dans l'*Encyclopédie méthodique* publiée de 1787 à 1830 à Paris et à Liège, cependant qu'en Grande-Bretagne, Matthew Baillie écrit en 1793 un traité publié à Londres sous le titre suivant : *The Morbid Human Anatomy of Some of the Most Important Parts of the Human Body*. Le début du xix^e siècle voit la fondation de la première chaire d'anatomie pathologique, à l'Université de Strasbourg. Nous devons à son titulaire, J. F. Lobstein, le premier *Traité d'Anatomie pathologique* en langue française (Paris, 1829).

Cependant, il ne s'agissait là que de descriptions de lésions observées à l'œil nu, car, malgré Leeuwenhoek, la médecine ignorait encore le microscope. Il en fut encore ainsi pendant une bonne partie du xix^e siècle, car les imperfections optiques de l'instrument, et il faut bien le dire, un certain conservatisme des médecins, firent qu'il fut dédaigné, même par Rokitansky (1804-1878), à qui l'on attribue la pratique de 30.000 autopsies.

(2) « ... Pathologia, quae est affectuum, causarum et signorum insalubrium omnium denique quae praeter naturam in humanum corpus incidunt tractatio. »

(3) *Dissertationes anatomico-pathologicae quibus humani corporis partes accuratissime describuntur.*

Toutefois, à la fin du xviii^e siècle, Bichat (1771-1802), par des manipulations diverses, telles que cuisson, macération, putréfaction, action de sels ou d'acides, était déjà arrivé à la conclusion que les organes étaient formés de *tissus* et qu'il existait une pathologie tissulaire indépendante de la localisation anatomique (c'est ce que nous appelons aujourd'hui l'anatomie pathologique générale, par opposition à la spéciale, qui étudie les lésions organe par organe). La naissance de la théorie cellulaire et l'emploi du microscope devraient aboutir en 1858 au célèbre livre de Virchow (1821-1905), le père de l'anatomie pathologique moderne : la *Cellulär Pathologie*. Dans cette série de leçons, Virchow s'appuie constamment sur la théorie cellulaire et sur la microscopie pour comprendre le mécanisme des altérations morbides. Il semblait que l'étude de la forme devait l'emporter sur celle de la fonction.

Et cependant, quels changements devait apporter cette étonnante fin du xix^e siècle, au cours de laquelle tant de découvertes médicales et biologiques furent réalisées ! C'est Claude Bernard, et l'expérimentation, qui conduisent au magnifique essor de la physiologie pathologique et de toute la médecine scientifique moderne. C'est Pasteur qui donne leur essor à tant de découvertes, et participe à la création de deux nouvelles sciences, la biochimie et l'immunologie. Celles-ci s'attachent surtout, toutes deux, à l'étude des fonctions altérées. Si l'on ne peut oublier Metchnikoff, qui par son étude de la phagocytose ne cessa d'insister sur le rôle des cellules dans la défense de l'organisme, les succès de l'immunologie semblèrent séparer celle-ci de la morphologie, à tel point que l'élaboration cellulaire des anticorps commence à peine à être comprise. Et que dire de la biochimie ? Son épanouissement prodigieux au xx^e siècle semble nous montrer à tout instant qu'il n'y a de lésions ou d'anomalies qu'à l'échelle moléculaire, et que ce que nous montrent nos microscopes ne sont que de grossières altérations qui jamais ne nous feront comprendre l'origine de la maladie. La notion moderne de « lésion biochimique » aboutit, si on le veut, à une conception de la maladie basée sur une anomalie de forme, mais celle-ci est reportée au niveau moléculaire, laissant apparemment peu d'espoirs à ceux qui espéraient toujours pouvoir relier la maladie à un vice structurel visible.

L'immense domaine qui sépare les molécules des cellules était cependant loin d'avoir été exploré : par un nouveau retour des choses, l'électronique devait apporter aux anatomistes un instrument permettant de voir bien plus loin que le microscope composé du siècle dernier. Cette fois, l'aventure de Leeuwenhoek ne devait pas se reproduire, et, après quelques tâtonnements, et quelques réticences de biologistes conservateurs, il fallut moins de vingt ans pour que le microscope électronique se transforme, de l'instrument de verre construit par Marton à l'Université de Bruxelles et avec lequel les premières observations d'objets biologiques furent faites, en 1934, aux merveilles électroniques qui nous permettent aujourd'hui de voir les objets d'un millionième de millimètre. L'étude de la forme et de ses transformations pathologiques commence à peine à recueillir les premiers résultats rendus possibles par cette révolution de l'optique.

Ainsi donc, l'histoire de la médecine nous montre une analyse de plus en plus poussée de la forme et de la fonction. Quelques exemples permettront de mieux saisir la position actuelle de l'anatomo-pathologiste, et les contributions qu'il peut apporter à la médecine.

*
**

Considérons d'abord une affection dans laquelle les bouleversements de la structure sont importants, visibles au plus faible grossissement du microscope. Chez certains nourrissons, on voit se développer des troubles graves de la digestion, et des signes d'insuffisance pancréatique. A l'autopsie, le pancréas est fibreux, et ses tubes largement dilatés. Cette *pancréatite fibro-kystique* explique clairement les troubles digestifs observés. Mais suffit-elle à entraîner la mort de ces enfants ? En compulsant de très nombreux protocoles d'autopsie, on s'aperçut de la fréquence des troubles de la sécrétion bronchique chez ces enfants. Celle-ci, anormalement visqueuse, entraînait une broncho-pneumonie fatale. De plus, on fut étonné de retrouver, dans les protocoles d'enfants décédés de broncho-pneumonie, un nombre anormalement élevé de lésions pancréatiques du même type auxquelles on n'avait pas attaché une signification particulière à l'autopsie. L'anatomie patholo-

gique indiquait donc une relation probable entre la broncho-pneumonie et les altérations pancréatiques. Une première hypothèse fut de lier l'intégrité fonctionnelle et anatomique du pancréas au fonctionnement normal des cellules mucipares des bronches. L'hypothèse inverse fut aussi proposée : puisque les cellules des canaux excréteurs du pancréas ont une activité sécrétoire mucoïde, ne pourrait-on imaginer qu'un trouble général de la sécrétion du mucus, une « mucoviscidose » produise d'une part l'obstruction des voies excrétrices pancréatiques, de l'autre la broncho-pneumonie et les altérations des glandes muqueuses ?

Ce problème n'est pas encore tout à fait résolu, et deux conceptions s'affrontent. Pour les uns, la lésion anatomique, l'obstruction des voies excrétrices du pancréas, est la cause de toutes les complications consécutives, tandis que, pour les autres, une lésion biochimique de la mucosécrétion entraînerait tant les lésions pancréatiques que celles des glandes muqueuses. On voit bien les relations étroites qui apparaissent, dans les deux conceptions, entre forme et fonction. Même si l'avenir devait démontrer le bien-fondé de la théorie « fonctionnelle », il n'en est pas moins vrai que c'est l'observation anatomique précise, et la collation soignée de protocoles d'autopsies qui ont attiré l'attention vers ce type d'altération de la mucosécrétion.

Considérons des lésions de nature encore plus discrète, invisibles sans une étude microscopique fine.

La pathologie rénale en fournit de bons exemples, car l'étude physiologique de la formation de l'urine a souvent devancé les connaissances anatomiques. Oliver a récemment insisté sur la valeur de l'observation visuelle microscopique dans l'étude de troubles expérimentaux de la fonction rénale; des anomalies identiques de la sécrétion urinaire pouvant être produites par des lésions anatomiques fort diverses et, de ce fait, d'un pronostic tout différent. Il cite l'affirmation étonnante de Schlayer qui en 1912 affirmait qu'en ce qui concerne la fonction rénale, celle-ci était indépendante des altérations anatomiques (4). Oliver, qui a consacré de remarquables

(4) « Der eine Fundamentalsatz nach diese Richtung lautet : die Nierenfunktion an sich ist in ihrer Veränderung unabhängig von der anatomischen Art der Erkrankung. »

travaux aux lésions anatomiques des tubes rénaux dans diverses néphrites, affirme au contraire que « ... there is surely no need... to assume that there is in the last analysis any such thing as a « functional » lesion in the original and still the only rational meaning of the term — namely — that function can be disturbed with no corresponding structural change ».

Les progrès récents de la microscopie électronique ont permis de découvrir dans le rein des structures d'une complexité encore infiniment plus grande qu'on ne pensait il y a quelques années. Le glomérule, que les physiologistes comparaient volontiers à un ultrafiltre, présente des différenciations cellulaires qui suggèrent une intervention active des cellules dans les processus de filtration, et qui amèneront sans doute à revoir bien des théories. Quant aux tubes, la complexité de leurs cellules épithéliales, traversées presque de part en part par un système de fentes étroites qui les a fait comparer à des radiateurs, pourvues de mitochondries dont on commence à saisir les modifications dans des états pathologiques, montre à elle seule tout ce que l'étude morphologique peut encore nous apporter, et combien nous sommes encore loin d'une interprétation biochimique simple de la fonction rénale.

Bien d'autres exemples pourraient être cités, où l'étude de la fonction doit être complétée par celle de la morphologie. Nos connaissances relatives aux lésions du foie et à leur diagnostic ont considérablement bénéficié de tests de laboratoire de plus en plus sensibles. Mais par ailleurs, le perfectionnement d'une méthode de ponction-biopsie hépatique, permettant d'examiner au microscope, dans les meilleures conditions, un petit échantillon de tissu malade, s'est souvent révélé d'une sensibilité plus grande que les tests, qui ne deviennent en général anormaux que lorsqu'une grande partie du parenchyme est lésée.

Un autre problème de pathologie mérite d'être évoqué aujourd'hui, car c'est dans cet Institut que certaines découvertes fondamentales furent réalisées. Etudiant la fonction du thymus dans diverses espèces animales et dans diverses conditions expérimentales, Albert Dustin fut frappé par la fréquence des destructions des thymocytes ou lymphocytes thymiques, dont les noyaux subissaient une lyse rapide. Observant des phénomènes analogues dans les centres germi-

natifs des follicules lymphoïdes de la rate, des ganglions, des plaques de Peyer de l'intestin, Albert Dustin considéra que ce « choc caryoclasique », qu'il voyait apparaître très rapidement après l'injection de corps toxiques variés, devait être une des grandes réactions non spécifiques de l'organisme soumis à une agression extérieure, réaction qu'il comparait en importance avec l'inflammation. Ces recherches furent suivies avec intérêt par les morphologistes, mais leur signification physiologique paraissait confuse. Elle ne devait s'éclairer que lorsque Selye démontra, en 1936, que chez l'animal privé de ses surrénales, l'agression extérieure, ou l'injection d'un corps toxique, cessait de léser les cellules lymphoïdes et ne produisait plus d'altérations régressives et d'atrophie du thymus. Ce fut là le point de départ de l'édification d'une vaste théorie explicative de nombreux phénomènes pathologiques non spécifiques, attribués aux réactions de l'organisme vis-à-vis d'un « stress ». On sait le succès de cette notion de « stress ».

En effet, l'isolement du facteur surrénalien responsable de l'involution lymphoïde, la cortisone, devait apporter à la médecine une de ses armes les plus remarquables, et par contre-coup faire progresser tout un chapitre de la chimie des stéroïdes. Et par la suite, bien d'autres liens entre l'activité fonctionnelle de la cortisone et la morphologie devaient apparaître. On savait que cette hormone était favorable à la contraction musculaire. On avait supposé par ailleurs que les mouvements des chromosomes lors de la division cellulaire étaient la conséquence d'un raccourcissement des fibres du fuseau qui les mobilisent. Ce phénomène paraissait semblable à la contraction musculaire, bien que lié à un substratum d'une structure beaucoup plus simple. Or, des recherches récentes nous ont permis, en collaboration avec E. de Harven, de montrer que la présence des surrénales, ou de cortisone, était un facteur important de la fonction fusoriale. Ainsi, la morphologie complétait la biochimie et lui indiquait une voie nouvelle, celle du rôle des hormones dans les mouvements des chromosomes. Mais sans la chimie, nous ne connaîtrions pas la cortisone. Au cours de cette série de recherches qui s'étend sur plus de 35 ans, forme et fonction sont toujours apparues liées comme deux aspects d'une même réalité : altérations microscopiques des cellules lymphoïdes, troubles de

la fonction surrénalienne, structure du fuseau, troubles de la fonction contractile.

Un dernier exemple, emprunté à l'hématologie, illustre les relations entre structure et fonction. Dans l'anomalie héréditaire des globules rouges, appelée « anémie à cellules falciformes » ou drépanocytose, ces cellules subissent de remarquables changements de forme sous l'influence de l'acide carbonique. Elles s'allongent et s'étirent en faucille, et semblent perdre, avec leur forme de disque biconcave, leur souplesse originelle. Cette modification est déterminée par un facteur héréditaire qui existe beaucoup plus fréquemment chez les noirs d'Afrique et d'Amérique que dans les populations blanches, et qui peut, lorsqu'il est présent à l'état homozygote, entraîner une anémie grave et mortelle. Quelle est la cause de cette anomalie des globules décrite par les morphologistes ? On la connaît bien par suite du perfectionnement des méthodes analytiques de la biochimie : ces globules contiennent une hémoglobine anormale, l'hémoglobine S, qui se cristallise beaucoup plus aisément que l'hémoglobine normale lorsque la tension de l'acide carbonique augmente. Cette cristallisation entraîne les modifications de la forme des globules, car ceux-ci, qui sont parmi les cellules les plus spécialisées de l'organisme, ne sont guère plus qu'un amas concentré de molécules d'hémoglobine. A la suite de cette découverte, d'autres hémoglobines anormales furent recherchées et trouvées, et l'on tente de rattacher leur présence à d'autres anomalies connues de la forme des globules.

Mais comment peut-on s'expliquer la persistance d'un gène apparemment aussi nocif en nombre aussi élevé dans certaines populations ? D'après les lois de la sélection naturelle, il aurait dû subir une élimination progressive, puisqu'il n'apporte aucun caractère favorable. C'est exact, mais avec une très importante réserve. Dans les régions tempérées, la drépanocytose n'est qu'un caractère défavorable et une cause de mortalité, et les individus porteurs d'hémoglobine S ont progressivement disparu. Par contre, dans les régions tropicales, où sévit la malaria, il semble bien que l'hémoglobine S puisse être de quelque utilité. En effet, lorsque le Plasmodium se développe à l'intérieur d'une hématie, il en modifie les conditions physico-chimiques, et produit notamment de l'acide

carbonique. Celui-ci n'a pas d'influence délétère sur un globule normal, mais, dans l'anémie à cellules falciformes, conduit à la cristallisation intracellulaire de l'hémoglobine S. Dans ce globule désormais figé, solidifié, le protozoaire ne trouvera plus un milieu propice à son développement : la drépanocytose est donc utile aux populations vivant dans des régions infestées de malaria, et c'est pourquoi l'on suppose que le gène qui en est la cause a persisté jusqu'ici chez eux.

Ainsi donc, à partir d'une observation de morphologie pathologique, on a découvert d'importants troubles fonctionnels de l'hémoglobine et compris leurs conséquences. Fait plus intéressant encore, on a saisi l'anomalie biochimique et montré qu'elle consistait elle aussi en une structure anormale, nous dirions bien une « morphologie » anormale, de l'hémoglobine. Ici réellement, l'étude de la forme se poursuit jusqu'à l'échelle moléculaire, et fait pressentir ce que pourrait être, demain, la synthèse entre le point de vue du pathologiste penché sur la forme, et celui du physiologiste, scrutant la fonction.

C'est à une telle synthèse que vous arriverez au cours de vos études de doctorat. Vous comprendrez, encore mieux par l'étude du malade que par les quelques exemples rapidement exposés aujourd'hui, que l'étude de la forme et celle de la fonction sont aussi complémentaires que le sont celle du corpuscule et de l'onde en physique. Comme morphologistes, et à la lumière de l'anatomie pathologique, vous saurez que l'affirmation de Leriche, pour lequel la maladie était « la production de l'anomalie histologique par le désordre physiologique » n'est pas plus défendable que l'idée que des troubles de la structure puissent ne pas être accompagnés de troubles de la fonction. Comme l'a exprimé très exactement le professeur Oberling, pour le morphologiste « la fonction n'est pas une propriété indépendante..., mais est inhérente à tout ensemble organisé dont elle n'est qu'une des expressions, l'autre étant... la structure » (5).

Et le fait même que le professeur Oberling, un des maîtres de l'anatomie pathologique et de la microscopie électronique, soit appelé à remplir au Collège de France la chaire illustrée

(5) Leçon inaugurale de la chaire de Médecine expérimentale, au Collège de France, le 6 janvier 1956.

par le fondateur de la médecine expérimentale, Claude Bernard, prouve bien la synthèse qui s'effectue dans les sciences médicales modernes.

*
* *

Nous pouvons, à ce point de notre exposé, définir d'une façon plus précise le but de l'enseignement de l'anatomie pathologique. C'est essentiellement l'étude de la maladie dans ses manifestations structurelles quelles qu'elles soient — monstre anencéphale, tuberculose cavitaire du poumon, cytologie du noyau de la cellule cancéreuse, altérations submicroscopiques des organites intracytoplasmiques, voire même anomalies de la structure macromoléculaire — domaine où la morphologie touche à la chimie dans son aspect structurel. L'anatomie pathologique est donc bien plus qu'une anatomie du malade, elle est avant tout une Pathologie, examinée sous son aspect structurel. C'est dire que l'anatomo-pathologiste doit être familier avec toutes les innombrables manifestations de la maladie, même s'il consacre la plus grande partie de son activité à la table d'autopsie ou au microscope. Comme l'a écrit le grand pathologiste Willis : « les causes de la maladie sont nombreuses et diverses : le pathologiste doit se familiariser avec toutes et connaître les changements qu'elles provoquent dans les tissus vivants ».

Avant d'envisager au moyen de quels outils l'anatomo-pathologiste sera amené à remplir sa tâche, il convient de préciser quelles seront les grandes divisions du cours, et de situer l'enseignement qui vous sera donné à Bruxelles par rapport à celui qui est pratiqué ailleurs. La division du cours, réparti en deux années, en « générale » et « spéciale », a, nous l'avons déjà dit, pour base l'observation que certaines altérations se retrouvaient identiques dans tous les organes. Les lésions fondamentales de la tuberculose sont les mêmes partout, les aspects de la croissance cancéreuse sont à première vue variés, mais partout on retrouve des caractères communs que l'anatomie pathologique générale vous enseignera. Une fibre collagène peut subir un certain nombre de modifications qui seront identiques, qu'elle occupe la peau d'un vieillard, la charpente d'une tumeur épithéliale, ou la paroi d'un vais-

seau. La cicatrisation des plaies obéit à des lois semblables et nous montre une suite de processus anatomiques identiques dans tout l'organisme. Par contre, en « spéciale », vous aborderez un domaine autrement vaste, car il comprend toutes les lésions particulières à chaque organe. Il suffit de penser aux causes des maladies — troubles génétiques, agressions microbiennes, parasitaires ou virales, croissances cancéreuses, carences, etc. — pour comprendre que l'anatomie pathologique spéciale est aussi vaste que la pathologie, et que l'enseignement qui vous sera donné ne pourra être qu'une initiation. Vous retrouverez des notions d'anatomie pathologique dans tous les cours de doctorat, et il n'est pas exagéré de dire que plus vous apprendrez, au cours de votre future carrière de médecin, au sujet de la maladie, plus grandes seront vos connaissances en anatomie pathologique.

De fait, les traités en langue anglaise s'intitulent traités de « Pathology » et le terme de « morbid anatomy » est peu utilisé de nos jours. Il y a là une différence plus apparente que réelle, mais sur laquelle il convient d'attirer votre attention. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'enseignement de la « Pathology » est devenu de plus en plus fonctionnel, et plus d'un traité parle avec une nuance de mépris de ceux qui veulent limiter l'enseignement de l'anatomie pathologique à son seul aspect anatomique. Du reste, ces mêmes traités, qui contiennent souvent de larges exposés de Bactériologie et d'Immunologie, de Pathologie générale et de Biochimie pathologique, qui font l'objet chez nous de cours autonomes, sont néanmoins centrés sur l'étude anatomique. Dans notre pays, comme dans beaucoup de chaires de France, d'Allemagne et de Suisse, l'anatomie pathologique n'hésite pas à se proclamer étude de la forme. Nous verrons que cela ne signifie en rien étude de la forme immobile et morte, mais ce que nous avons dit plus haut vous permet de comprendre cette prise de position. Loin d'être comme certains le pensent une attitude dépassée par les progrès de la science, il semble plutôt, lorsque l'on voit les développements imprévus et étonnants de la morphologie électronique moderne, qu'en nous proclamant morphologistes, nous faisons nôtre un domaine dont les limites sont encore bien loin de la vue, et dans lequel mille voies sont ouvertes aux chercheurs.

Comment allons-nous construire cette pathologie de la forme ? Il ne faut pas hésiter à dire que c'est tout d'abord à la table d'autopsie, comme du temps, de Morgagni ou de Rokitanski, que nous apprendrons la signification des lésions et leurs relations avec la maladie. Nous nous efforcerons donc, pour les étudiants qui n'auraient pas, au cours de leurs stages dans les hôpitaux, la possibilité de fréquenter les services d'anatomie pathologique, d'organiser des démonstrations fréquentes de pièces anatomiques. Car c'est à l'autopsie, dans cette lutte amère qui oppose l'immobilité froide du cadavre à l'esprit curieux du médecin, dans ce dernier dialogue du mort avec la science scrutatrice, qu'apparaît toute la grandeur et la complexité de la tâche de l'anatomo-pathologiste. Voici des organes altérés, voici des lésions dont aucune ne semble mortelle, et pourtant... Tout à l'heure, ceux qui ont soigné le malade poseront au pathologiste la plus complexe des questions, car elle ne comporte que peu souvent une réponse précise : pourquoi notre malade est-il mort ? Le morphologiste devra alors imaginer les combinaisons de ces diverses lésions au cours de la vie ou de l'agonie du patient, expliquer laquelle a pu provoquer les autres, laquelle est importante, laquelle paraît accessoire : c'est parfois un travail sans autre récompense que de savoir que nous sommes ignorants et que nous devons perfectionner nos connaissances, c'est parfois la découverte inattendue d'un syndrome ou d'une lésion inconnue.

Mais il est évident que la réponse ne pourra que rarement être donnée à la salle d'autopsie. La microscopie optique sera d'une aide tellement précieuse que pour certains organes, il sera rare d'entendre se prononcer le pathologiste avant l'examen microscopique des fragments qu'il aura prélevés tout au long de l'autopsie. Et même alors, il ne pourra comprendre ce qu'il voit qu'à la lumière de connaissances consignées dans de gros traités et d'innombrables publications parmi lesquelles il faudra chercher patiemment, et à la lumière de résultats expérimentaux, sans laquelle la pathologie n'aurait pu progresser comme elle l'a fait depuis Virchow.

*
**

Mais l'anatomie pathologique n'est pas uniquement une

science des cadavres, et il convient d'insister sur le développement nécessaire de ce que les Américains ont appelé « l'anatomie pathologique du vivant », c'est-à-dire la pathologie chirurgicale. Il convient de préciser ce qu'il faut entendre par là, et tout particulièrement dans notre pays où cette branche de la pathologie est loin de connaître une organisation parfaite. Vous savez sans doute qu'avant de traiter ou d'opérer une lésion que l'on soupçonne être cancéreuse, l'on examine au microscope un fragment, une « biopsie », et vous comprenez combien cet examen est important. Bien que le malade paraisse plus directement dépendre de l'acte du chirurgien, la réponse du pathologiste peut être une question de vie ou de mort. Néglige-t-il de déceler un cancer, peut-être très petit, dissimulé dans une préparation microscopique à première vue normale, et ce peuvent être des mois perdus sans diagnostic exact, d'où sans traitement adéquat. Au contraire, l'anatomopathologiste trop prudent croit-il voir une lésion grave dans une image qui ne lui est pas familière, et c'est peut-être une grande opération chirurgicale pratiquée inutilement.

Mais la pathologie chirurgicale moderne demande bien plus. Cet organe que le chirurgien va enlever doit être l'objet d'un examen approfondi par un spécialiste travaillant en collaboration étroite avec le clinicien. Il n'est parfois que trop simple de dire : ce n'est pas une lésion grave, inutile d'examiner cette pièce au microscope, inutile de déranger l'anatomopathologiste. Dans un recoin de cet estomac, pour prendre un exemple concret, qui paraît normal ou presque, peut se cacher un cancer, et c'est sa croissance, dans les organes voisins, qui entraînera la mort d'un homme que l'on croyait guéri. Dans les grands hôpitaux d'outre-Atlantique, toute pièce opératoire, quelle qu'elle soit, doit être confiée au « surgical pathologist », qui l'observera, la fera éventuellement photographier, y pratiquera de nombreux prélèvements, les examinera et donnera ainsi au médecin traitant une description précise et détaillée des lésions.

Cette pathologie chirurgicale souligne une fois encore la signification du thème de cette leçon, car par elle les altérations de la forme pourront être rattachées avec la plus grande précision aux troubles de la fonction que l'on avait décelés chez le malade. C'est un des aspects — et ce n'est pas

le seul — de la collaboration qui doit toujours régner entre les anatomo-pathologistes et la médecine vivante. C'est pour cela aussi que l'image de l'anatomo-pathologiste, uniquement penché sur le cadavre, dans quelque bâtiment écarté de l'hôpital, comme c'est encore trop souvent le cas, ne répond plus à l'état actuel de la médecine. Celle-ci, par sa complexité même, a entraîné des spécialisations multiples — les anatomo-pathologistes eux-mêmes n'échappent pas à cette tendance, et chacun d'entre eux cultive plus volontiers un des territoires du vaste domaine de la morphologie. Ces spécialisations sont inévitables mais, tout comme le malade est une unité, bien qu'il soit formé de tant d'organes, de tissus et de cellules diverses, il faut que l'unité de la médecine soit maintenue par une collaboration intime des spécialistes. C'est ainsi que l'on peut comprendre quelle contribution apportera l'anatomie pathologique, non seulement à la précision du diagnostic *post mortem*, mais journalièrement aux soins qui seront administrés aux malades. L'anatomo-pathologiste doit être avant tout médecin.

L'anatomie pathologique doit aussi puiser son dynamisme non seulement dans les aspects mouvants de la maladie, mais aussi dans son étude expérimentale. C'est sans doute dans la direction à donner à cette expérimentation que naît la confusion mentionnée plus haut, qui voudrait que le morphologiste fasse aussi de la biochimie, de la physiologie, voire même de la chimie. Que certaines des plus remarquables découvertes soient dues à des hommes qui ont su pratiquer à la fois plusieurs disciplines différentes, on ne peut en douter : les travaux sur les corps chimiques cancérigènes, ceux sur la centrifugation fractionnée des constituants morphologiques du cytoplasme, sont là pour nous le rappeler. Mais la recherche morphologique est plus que jamais importante, maintenant que des outils d'une perfection étonnante nous permettent de scruter les structures les plus petites de la cellule malade.

Un exemple montrera ce que nous entendons par recherche morphologique. En 1917, à Ypres, l'on utilisa pour la première fois comme gaz de combat le dichloroéthylsulfide, qui fut rapidement appelé de ce fait « ypérite ». Des travaux publiés à la fin de la première guerre mondiale signalaient qu'à côté de son action vésicante ce gaz produisait aussi des troubles

de la formation des cellules sanguines. On ne semble pas avoir poursuivi l'étude morphologique de ces troubles, et cette question tomba dans l'oubli. Pendant le second conflit mondial, de nombreux travaux furent à nouveau consacrés à l'ypérite et à plusieurs de ses dérivés, les ypérites azotées (dichloroéthylamines). On s'attacha cette fois non seulement à l'analyse des « lésions biochimiques » qu'elles produisaient dans plusieurs tissus, mais encore à leur action sur la division cellulaire, qui pouvait expliquer les phénomènes d'anémie et de leucopénie mentionnés auparavant.

Cette étude, qui devait déborder rapidement le cadre de la pathologie cellulaire animale, et trouver un matériel très démonstratif dans les cellules végétales (poils staminaux), conduite par des cytologistes intéressés presque uniquement par des lésions morphologiques du noyau, devait aboutir à la conclusion que les ypérites produisaient d'importantes modifications chromosomiques. En pathologie expérimentale, chez l'animal, les morphologistes purent également démontrer des altérations nucléaires, tellement semblables à celles observées après une irradiation par les rayons X, que l'on parla de « radiomimétisme ». Or, des études poursuivies dans une direction assez semblable avec des substances très différentes au point de vue chimique, avaient permis de voir que les ruptures de chromosomes étaient souvent le fait de substances cancérigènes. On ne connaissait pourtant aucun corps cancérigène ayant une formule analogue à celle de chloroéthylamines, mais de nouvelles expériences conduisirent à la démonstration que les ypérites étaient fortement cancérigènes.

Des faits analogues peuvent être glanés dans tous les domaines de la biologie et de la pathologie, et montrent l'importance d'observer les altérations structurelles, et de conjuguer la méthode expérimentale à l'étude morphologique. La science des formes ne doit jamais devenir statique : toute forme n'est qu'un aspect passager de cet écoulement continu que nous appelons la vie. Sa signification ne peut être bien saisie qu'en modifiant, au gré du chercheur, les conditions de son apparition ou les circonstances de ses changements. La cellule morte que le microscopiste examine avec minutie, à la lumière de l'expérimentation, fait découvrir tous les stades de son

évolution structurelle. La pathologie est ici encore une science dynamique et vivante.

*
**

S'il vous apparaît maintenant plus clairement combien l'étude de la forme est inséparable de celle de la fonction, et vice versa, combien la morphologie est loin d'être une description statique de lésions ou de monstres conservés dans des flacons poussiéreux, combien elle imprègne toutes les sciences médicales, et combien les techniques les plus modernes lui sont proches, vous aurez compris que les cours d'anatomie pathologique que vous suivrez pendant ces deux années seront une fondation solide pour les connaissances cliniques que vous acquerrez en doctorat.

L'anatomie pathologique, ou science des formes altérées par la maladie, conjuguée à la physiologie pathologique, ou étude des troubles fonctionnels, et à la clinique, ou étude du malade, vous aidera lorsque plus tard, comme médecins, vous serez confrontés avec l'énigme toujours renouvelée de l'Homme seul aux prises avec la maladie qui l'abat. Au-delà des symptômes complexes et des désordres métaboliques, vous aurez appris à toujours penser à la lésion anatomique qui les accompagne.

Autonomie du droit international privé ⁽¹⁾

par **Raymond VANDER ELST**,
Chargé de cours à l'Université

« Toutes coutumes sont réelles », le pouvoir du législateur s'étend à tout le territoire, mais rien qu'à son territoire. Tels sont les principes qui dominent le droit féodal. L'homme est attaché à sa terre, et la terre à sa coutume. Le droit est tout entier droit interne. Nulle fenêtre ne s'ouvre vers l'extérieur et le juge ne sait, comme le constate Beaumanoir (*Cout. du Beauvoisis*, 4 et 7), et n'applique que sa propre législation, la « *lex fori* ». « *Non porrigit statutum extra territorium.* »

I. *Origine du droit international privé*

1. Brusquement, dans ce monde juridique étriqué, retentit une question que nul ne s'était jamais posée : « *Quod si Bononiensis conveniatur Mutinae, non debet judicari secundum statuta Mutinae ?* », quelle loi appliquera-t-on si un Bolonais est appelé à comparaître devant le Juge de Modène ?

Qui est ce glossateur du droit romain qui, vers la fin du XII^e siècle sans doute, en commentant la loi « *Cunctos populos* » au Code de Justinien, rejeta la territorialité des coutumes et posa le premier ce problème nouveau, dans une cité du nord de l'Italie ? Nul ne l'a pu dire. Mais elle ébranla l'une des assises de l'édifice juridique féodal en ouvrant largement la fenêtre que l'on tenait close. En la reprenant, les postglossateurs, l'un des plus grands surtout, Bartole, créèrent de toute pièce ce que nous appelons aujourd'hui le droit international privé.

(¹) Leçon d'introduction au cours de droit international privé (1956).

Certains auteurs contestent à ces « savants romanistes » le mérite d'avoir été les premiers à mettre en lumière les règles fondamentales des conflits de lois (p. ex. Meijers, *Cours acad. d. i. p.*, 1934, III, pp. 547 sq. et Timbal, *Rev. crit. d. i. p.*, 1955, pp. 17 sq.). Ils ne nous ont pas convaincus. Les exemples qu'ils donnent de quelques applications judiciaires de lois étrangères, au début du moyen âge, sont des cas isolés (*infra*, note 2), dont ne se dégage aucun corps de principes comparable à celui qui se forma en Italie du Nord au ^{xiii}e siècle. Nous croyons devoir donc suivre et développer la pensée de notre maître M. Philonenko qui attira chaque année l'attention de ses élèves sur le sens et l'originalité de l'œuvre des Bartolistes et de leurs précurseurs.

*
**

2. Il est certain que nous ne trouvons pas dans la vaste compilation justinienne le moindre exposé des principes susceptibles de régir les conflits de lois. Pourtant, dans certains cas, les étrangers, auxquels ne s'appliquait plus la vieille loi des XII Tables « adversus hostem aeterna auctoritas esto », pouvaient invoquer leurs lois propres (Gaius, *Instit.*, t. I, par. 92 et t. III, par. 120 et 134; Ulpien, *Fragm.*, XX, par. 14; *Inst. Just.*, t. II, par. 1; Cicéron, *In C. Verc.*, II, 6, 39; Tite-Live, t. XXXV, chap. 7), et l'attribution du « jus civitatis » par Caracalla, en l'année 222 eût-elle l'effet de réduire le nombre de conflits de lois (Lerebours-Pigeonnière, *Précis*, n° 8), ne put les supprimer puisque chaque peuple conservait un droit qui lui était particulier, appelé droit civil par opposition au droit des gens : « Omnes populi qui legibus aut moribus reguntur partim suo proprio, partim communi omnium hominum jure utuntur (*Inst. Just.*, I, t. 2, 1 et Gaius au *Dig.*, I, 1, 9).

Compréhensible ou non, il n'importe ici, le fait est là. En droit romain, quel que soit le haut degré d'évolution qu'il ait atteint, nulle branche du droit ne s'était constituée en science des conflits de lois.

3. L'Empire romain s'écroule. Les peuples se mêlent et couvrent l'Europe du manteau multicolore de leurs institutions juridiques différentes. Naît alors le système de la personnalité du droit, qui a ceci de curieux qu'il suscite les

conflits de lois sans apparemment les résoudre. Chaque homme est soumis à la loi de son peuple, sa loi personnelle. Sous un seul toit, vivaient parfois cinq personnes sans que deux d'entre elles soient soumises à la même loi, disait un contemporain. Lorsqu'un des plaideurs se présentait devant le tribunal, la loi applicable était déterminée par la « *professio juris* », préliminaire de toute instance et réponse à la question du juge « *Sub quâ lege vivis ?* »

Mais que se passait-il lorsque des étrangers établissaient entre eux un lien de droit quelconque ? Selon quelle règle se tranchaient les conflits de leurs lois propres ? Nous n'avons guère de source historique qui le révèle. Une seule chose est certaine : nul ne prit conscience que pareils conflits soulevaient un problème original exigeant l'élaboration de principes généraux ne se confondant point avec ceux du droit interne.

4. Le système de la personnalité des lois ne pouvait être que transitoire. Les races, ou les nationalités si l'on peut employer ce terme, devaient nécessairement, en s'amalgamant, faire place au critère territorial. Dans la loi ripuaire déjà (XXXI, 2) et dans l'Edit de Pitres de 864 (Timbal, préc.), la loi personnelle dépendait parfois du lieu de naissance ou du domicile. La notion de loi régissant la personne d'après la « nationalité » s'atténuait donc au profit des lois ou coutumes locales.

Dès le x^e siècle, se dégage le principe de la territorialité des coutumes. Principe simple, primitif peut-être : les conflits de lois sont écartés, chaque juridiction appliquant la « *lex fori* », c'est-à-dire sa propre coutume locale, aux litiges qui lui sont soumis, quelle que soit la nationalité des plaideurs ou le lieu de naissance du droit litigieux.

5. Dans les villes de l'Italie du Nord, en raison tant de la renaissance du droit romain que de la situation politique et économique particulière des cités lombardes, dès le xii^e siècle, éclôt une discipline nouvelle dont sont issus les principes fondamentaux de ce que nous appelons aujourd'hui les conflits de lois (2).

(2) Un phénomène d'atténuation de la rigueur de la territorialité se produisit, dès la fin du xii^e siècle aussi, dans les villes flamandes, à l'instar de ce que nous constatons en Italie du Nord. Cette apparition

En recherchant le sens et l'originalité de cette discipline, peut-être découvrirons-nous ceux du droit international privé lui-même ?

« Cunctos populos quos clementiae nostrae regit imperium... » Ainsi commençait la loi romaine au Code de Justinien (liv. I, tit. I, *De Summa Trinitate*), déterminant l'étendue de son application à tous les peuples que régissait l'imperium de l'Empereur. L'occasion était tentante de se poser la question de savoir quelle loi s'appliquerait à ceux qui n'étaient point soumis à cet empire : « Quod quidam sunt populi qui non sunt sub imperio... ? » se demandèrent les glossateurs. Et, étendant le problème au cas des statuts particuliers des cités lombardes, ils commencèrent leur glose par le célèbre « Quod si Bononiensis... ? ». Deux points sont examinés à cette occasion : « et primo, si un statut oblige ceux qui n'y sont pas assujettis; et secundo, si les effets d'un statut s'imposent au-delà du territoire » (Bartole, éd. Basiliae, 1562, Code, I, par. 13, *k*).

6. La manière dont la question est posée nous paraît édifiante. Le statut, c'est-à-dire le droit particulier de la cité, le droit interne, s'applique-t-il aux étrangers qui y séjournent ou aux actes qu'ils y accomplissent ? A l'opposé, ce statut peut-il étendre ses effets en dehors de la cité et régir les citoyens à l'étranger, les biens qu'ils y possèdent, les actes qu'ils y passent ? Le seul fait qu'une personne est étrangère, qu'un bien est situé à l'étranger, ou qu'un acte est passé hors des frontières, soulève ainsi un problème original ?

Certes. Qu'il s'agisse de la nationalité, du lieu de passation d'un acte, de la situation d'un bien, dès qu'intervient un élément « non national », peut se poser la question de

timide et sporadique de certaines règles de conflits de coutumes, telles l'application d'une loi personnelle ou la soumission de la succession mobilière à la loi unique du domicile du défunt, dans les villes et communes du Nord, se constate dans la pratique judiciaire et dans certains traités de réciprocité conclus entre les villes (FREYRIA, *Rev. du Nord*, 1946, p. 307; TIMBAL, *préc.*, p. 30). Une absolue territorialité des lois s'avéra donc de bonne heure inconciliable avec les nécessités de l'administration normale de la justice et le maintien des relations interprovinciales ou intercommunales, dès que le milieu juridique et économique se libéra de la Féodalité. Mais les concepts et principes généraux n'apparurent que dans l'œuvre des postglossateurs.

savoir quel est le droit applicable. Voilà implicitement mais sûrement dégagé par les postglossateurs ce que l'on appelle l'« élément d'extranéité », qui suscite et caractérise tout problème de droit international privé.

Reprenant alors l'idée qu'avaient déjà défendue Carolus de Tocco et Accurse, ainsi que son maître Cinus, Bartole considère qu'en principe « *statutum non ligat nisi subditos* ». Le droit interne ne lie, *ipso jure*, que les citoyens. Peu importent le contenu et la portée de cette règle, pour l'instant, peu important les exceptions qui doivent y être faites : disons seulement que toute la glose consiste à déterminer dans quels cas s'appliquera le statut de la cité dont le tribunal est saisi, dans quels autres cas s'appliquera par contre une loi ⁽³⁾ ou un statut étrangers. L'objet du droit international privé apparaît.

Est-il resté identique dans les systèmes juridiques de nos Etats modernes ?

II. *Objet du droit international privé moderne*

7. Chaque pays civilisé possède un système de règles juridiques formant un ensemble de normes ayant pour objet de régir la vie sociale. Ce système juridique particulier de chaque Etat forme essentiellement le droit interne de cet Etat. Certains internationalistes l'appellent le « droit matériel ». Il donne les règles d'établissement des actes d'état civil, fixe les conditions du mariage et du divorce, détermine la filiation et ses effets, organise le régime des biens et des successions, établit les conditions de formation et les effets des obligations, etc. Il suffit de lire les titres des codes pour avoir un aperçu des matières du droit interne belge.

Ce système juridique comprend en réalité la loi écrite, les coutumes, les règles prétoriennes, et est par nature com-

(3) Une loi, car Bartole applique, sans discrimination, les règles de conflits des statuts locaux aux conflits vraiment internationaux : « *consuetudo est in Anglia quod primogenitus succedit in omnibus bonis. Modo quidam habens bona in Anglia, et in Italia decessit, quaeritur quid juris ?* » (*loc. cit.*, par. 42). La même méthode sera appliquée d'ailleurs par les auteurs français des *xvi^e* et *xviii^e* siècles (Voy. notre étude *Conflits de lois et conflits de souverainetés*, *Rev. dr. int. et dr. comp.*, 1954, n^{os} 8 sq.).

plet. Il doit permettre au juge de trancher tous les litiges qui se présentent devant les tribunaux : l'art. 4 c. c. et l'art. 258 c. pén. consacrent ce principe en édictant que le juge ne peut tirer prétexte du silence de la loi pour s'abstenir de juger. Ayant pour fin de donner, à chaque cas d'espèce, une solution déterminée, l'on peut dire que le droit interne forme par principe un tout complet et homogène.

8. Mais le législateur du droit interne n'eut pas cependant la prétention de légiférer pour l'univers entier. Il n'envisagea que la communauté juridique qu'il entendait organiser par la loi qu'il promulguait, les individus, les biens, les actes qui tombaient sous son empire : ... « *Cunctos populos quos... regit imperium* », l'expression reste juste.

Prenons, par exemple, l'art 388 c. c., règle de droit interne : « Le mineur est l'individu de l'un et de l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de vingt et un ans accomplis. » Le codificateur n'a pas voulu dire que tout être humain, quel qu'il soit, est majeur à 21 ans. Se pose dès lors la question de savoir quels furent les « individus » visés lorsqu'il établissait l'âge de leur majorité. Nous trouvons la solution dans l'art. 3, al. 3, c. c. : « Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Belges, même résidant en pays étranger. » Donc, lorsqu'à l'art. 388 c. c. le mot « individu » est employé, le terme « belge » est sous-entendu. Mais si, devant un tribunal belge, se présente un « individu » qui n'est pas « belge », le juge compétent devra néanmoins trancher le litige en vertu de l'art. 4 c. c. ! Se pose donc une seconde question : quelle sera la loi interne applicable à la majorité, lorsque l'art. 388 c. c., interprété à la lumière de l'art. 3 c. c., ne s'applique pas ? Sera-ce une loi étrangère ? Laquelle ?

Les mêmes problèmes se présenteront dans la matière du régime des biens, dans celle des obligations, dans celle de la dévolution successorale, en un mot dans le droit interne tout entier. Par exemple, lorsque l'art. 537 c. c. déclare que « les particuliers ont la libre disposition des biens qui leur appartiennent, sous les modifications établies par les lois », il sous-entend « les lois belges ». Or ces lois n'ont pas vocation de régir tous les biens qui se trouvent dans le monde. Surgiront donc la question de savoir quels sont ces biens, régis par

les lois belges, et la question aussi de déterminer la loi qui les régira lorsque la loi belge ne leur est pas applicable.

9. Contentons-nous, pour l'instant, de ces exemples simples (*). Ils nous montrent qu'en dehors du droit interne, au-dessus de lui si l'on peut dire, existent deux problèmes fondamentaux : celui de savoir quel est le champ d'application du droit interne belge, celui aussi de savoir quel est celui des droits internes étrangers qui gouverne chaque individu, chaque bien, chaque acte et chaque fait que la loi belge ne régit pas.

Ces deux problèmes sont spécifiquement ceux qui ressortissent au droit international privé, ou plus exactement à la partie essentielle du droit international privé que l'on appelle « le conflit des lois ». Son objet principal est donc de déterminer le domaine d'application dans l'espace de chaque droit interne.

Le droit international privé a donc son objet propre.

10. Il n'en résulte pas pour autant qu'il puisse se constituer en science distincte, au sein du groupe des sciences juridiques.

Toute science est, en effet, un ensemble de connaissances groupées non seulement en raison de leur objet, mais surtout en raison des lois particulières qui le régissent. Pour prendre un exemple simple et familier : le collectionneur de papillons s'attache incontestablement à réunir un grand nombre d'individus qui, appartenant tous à la même famille, ont des caractéristiques différentes. Il a pour souci de rassembler des curiosités scientifiques. Il ne devient un zoologiste que s'il tente, dans cette diversité, de découvrir les traits communs des lépidoptères et de distinguer cette famille des autres, en dégageant les lois de leur nature.

Il ne suffit donc pas que des connaissances soient réunies par rapport à un objet déterminé pour constituer une science distincte. Il faut encore que leur groupement ait une finalité,

(*) Ils n'épuisent pas, bien entendu, les matières du droit international privé ! Nous verrons ultérieurement quelles sont ces matières et, avant tout, nous analyserons l'élément commun à tous les problèmes du droit international privé, l'« élément d'extranéité ». Cet examen exigera une étude jurisprudentielle qu'il serait impossible, et d'ailleurs prématuré, d'entreprendre dans une introduction générale.

c'est-à-dire soit organique, et aboutisse à dégager des lois spécifiques, c'est-à-dire devienne dans une certaine mesure autonome. Ce qui est vrai pour les sciences naturelles l'est aussi pour les sciences sociales et notamment pour le droit. Chaque branche particulière du droit, pour se constituer en science distincte, doit former nécessairement un ensemble organique, se caractérisant par une certaine originalité de sa méthode, de ses concepts ou de sa finalité, et permettant de découvrir les règles particulières qui le gouvernent.

Telle est la question, celle de l'autonomie du droit international privé, qui nous paraît se poser au seuil même de notre cours.

11. Il est bien évident toutefois que l'autonomie d'une branche du droit ne peut être que relative. Selon l'expression de Duguit, « comme toutes les distinctions que fait l'esprit, celles que l'on doit faire dans le domaine du droit sont un peu artificielles et forcément se pénètrent respectivement » (*Droit constit.*, p. 540). Point de science, et dans chaque science point de compartiment, qui puisse se former en « monade » imperméable. Des lois et des principes généraux embrassent de vastes ensembles de sciences particulières; entre elles des « zones marginales » estompent les frontières. Nulle cloison étanche entre les multiples domaines de la connaissance, mais des lignes brisées, striées de multiples interférences, dessinent leurs limites respectives.

Qui plus est : le droit possède, croyons-nous, dans son intégralité, une foncière unité qui se constate dans la méthode et dans l'application des grands principes généraux.

La méthode ? Nulle science juridique ne peut se détacher par exemple de l'adage antique : « non ex regula jus sumatur, sed ex jure quod est regula fiat » (*Dig.*, « De reg. jur. ant. », 50, 17, 1), le droit ne découle pas de la règle, mais la règle découle du droit tel qu'il est, tel qu'il s'applique. Toute science juridique est et doit être observation des phénomènes juridiques, non contrainte du réel en vertu de théories.

Les principes généraux ? Nous en découvrirons d'innombrables qui, dans le droit international privé, sont la projection des règles du droit interne. Pour ne point anticiper, mais donner néanmoins un exemple, pourrait-on imaginer

que le respect de la liberté individuelle et de la personne humaine, la sanction de la violation des droits de la défense, l'inefficacité juridique de l'acte frauduleux, soient des principes qui n'embrassent pas le droit tout entier ?

En ce sens, lorsque nous parlons de spécificité ou d'autonomie, nous entendons ces mots dans leur sens relatif. Il ne s'agit de les confondre ni avec l'indépendance, ni encore moins avec la souveraineté, qui impliqueraient une absence complète de toute communauté de concepts ou de principes généraux.

*
**

12. Mais il n'en est pas moins certain qu'il importe de savoir dans quelle mesure notre discipline se distingue des autres branches du droit, dans quelle mesure elle se caractérise notamment par certains aspects de sa méthode, par la spécificité de ses concepts, par l'originalité de sa finalité, voire par l'autonomie — « *αὐτονομία* » c'est-à-dire la faculté de se gouverner selon des règles qui lui sont propres.

La question est d'une importance aussi grande qu'évidente.

D'éminents auteurs, tout en reconnaissant que le droit international privé avait un objet spécifique — ce qui est indéniable — en faisaient un corollaire du droit civil. D'autres auteurs, tel Pillet, y voyaient une simple application des principes du droit international public.

Or, de deux solutions l'une. Ou bien le droit international privé n'est que la projection, sur le plan des relations privées internationales, d'une autre branche du droit. Dans ce cas les concepts, les principes, les normes de cette discipline devront être transposés tels quels en droit international privé qui n'aura aucune autonomie véritable. Seules quelques particularités résultant de son objet propre pourront être découvertes, dans certains cas exceptionnels. Ou bien le droit international privé constitue une science autonome — quelle que soit la relativité de cette notion — et sa méthode, ses concepts, sa finalité, ses normes fondamentales devront être dégagés sans que s'impose *a priori* l'adoption de ceux d'une autre science juridique.

Voyons donc si la méthode appliquée en notre matière

se distingue par certaines particularités, si le droit international privé possède certains concepts spécifiques, s'il se caractérise par une finalité originale. Voyons aussi, pour autant que cette spécificité de la méthode, des concepts, de la finalité soit découverte, si le droit international privé est régi par des règles spéciales, soit quant à leur élaboration, soit quant aux solutions auxquelles elles aboutissent, c'est-à-dire si le droit international privé est — au sens relatif, peut-être, mais exact du terme — autonome.

III. *Source et méthode du droit international privé*

13. La source du droit interne belge, comme celle du droit français, se trouve principalement dans le code et les lois postérieures. La coutume et la jurisprudence, celle-ci surtout au fur et à mesure que le code de 1804 vieillissait, ont certes qualité de source du droit. L'on a dit, à juste titre, que la jurisprudence est « la loi réelle et positive » (Esmein, *Rev. trim. dr. civ.*, 1902, p. 11), le vrai « droit positif applicable », selon l'expression de notre éminent professeur M. Henri De Page (*Traité*, t. I, n° 10). Mais la loi n'en reste pas moins la source essentielle et originaire du droit positif interne, parce qu'elle a formulé la grande majorité des règles dont s'inspire directement la jurisprudence, lorsqu'elle ne se contente pas de faire application pure et simple du texte légal. Même lorsque les Cours et tribunaux interprètent la loi, l'adaptent aux circonstances non prévues par le législateur, éventuellement suppléent à sa relative carence, ils ne manquent pas de s'attacher au texte, ou aux principes généraux du droit consacrés par les textes, sauf dans quelques cas exceptionnels que les auteurs n'ont pas manqué de souligner. En un mot, en droit interne, l'on part habituellement du texte de la loi pour aboutir à la solution de droit positif adoptée par les tribunaux. La règle générale se découvre dans la loi, la jurisprudence en assure, dans le temps, l'adaptation et l'évolution nécessaires.

14. Il n'en va pas de même du droit international privé. Le c. c. est parcimonieux en ce qui concerne cette matière. A part quelques règles éparses (art. 47, 170, 999 c. c. par exemple), l'art 3 c. c. contient les seules dispositions géné-

rales touchant au champ d'application de la loi interne dans l'espace : « Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les immeubles, même ceux possédés par des étrangers, sont régis par la loi belge. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Belges, même résidant en pays étranger. » Mais ces dispositions ne déterminent explicitement que les effets internationaux de la loi belge. Elles n'indiquent nullement de façon claire quelle est la loi compétente lorsque la loi belge ne s'applique pas... Au surplus, pas un mot, pas une indication dans le code, touchant aux meubles, à la forme des actes, aux obligations en général, aux contrats ⁽⁵⁾, aux universalités telles les successions, à la prescription, etc. c'est-à-dire à la majeure partie des institutions juridiques du droit interne. Quant aux traités diplomatiques, sources internationales, ils sont rares et limités dans leurs objets respectifs, ainsi que nous le constaterons dans la suite.

Les tribunaux n'eurent que deux ressources : l'interprétation analogique ou *a contrario* de la loi d'une part, l'adoption des principes consacrés par l'ancien droit d'autre part ⁽⁶⁾. Ils en usèrent. Le droit international privé moderne

⁽⁵⁾ Sauf peut-être, comme l'enseigne M. Philonenko, l'art. 1390 du code civil quant à l'autonomie de la volonté ?

⁽⁶⁾ Le législateur de l'an XII y invita d'ailleurs, en renvoyant aux principes, coutumes et adages de l'ancien droit là où il ne légifera pas. Le maintien des règles traditionnelles, dans les matières qui ne sont pas réglées par les lois composant le c. c., résulte *a contrario* de l'art. 7 de la loi du 30 ventôse — 10 germinal an XII dont le texte est reproduit en tête du c. c. En ce qui concerne l'art. 3 c. c. les travaux préparatoires se réfèrent à plusieurs reprises à la théorie traditionnelle des statuts. Portalis (LOCRÉ, I, p. 590) distingue les « lois personnelles et les lois réelles ». Faure déclare (id., p. 612) : « l'art. 3 contient le principe d'une des matières connues dans le droit sous le titre de statuts personnels et de statuts réels ». Malleville exprime la même idée devant le Tribunat, Grenier déclare : « Voilà autant de principes enseignés par tous les publicistes généralement admis chez les nations civilisées. » Référence aux principes traditionnels qui ne peuvent être autres que ceux qui se sont dégagés dans l'ancien droit... Le législateur n'a pas voulu codifier les règles de conflits de lois. Comme nous l'avons fait observer (*Rev. dr. comp.*, 1954, préc.), au sujet du mystérieux abandon de l'art. 5 de la première rédaction du c. c. relatif à la règle « *Locus regit actum* », il n'eut lieu qu'après que Ludot, Huguet, Chazal, Andrieux et Roederer l'eurent qualifiée « maxime de droit qui n'a jamais été contestée » (LOCRÉ, I, p. 242; FENET, VI, pp. 66, 74, 104, 137, 242, 294 sq.), et qu'Andrieux, orateur du Tribunat, eut souligné que les art. 2 à 8 du

est une œuvre prétorienne, forgée peu à peu au cours des siècles, au fur et à mesure que se présentaient des cas d'espèce. La doctrine, sinon la jurisprudence elle-même, dégagèrent les règles générales du droit international privé à partir du kaléidoscope des décisions judiciaires éparses, grâce à un effort d'analyse puis de synthèse rationnelles.

Contrairement à ce que nous constatons en droit interne moderne, la jurisprudence est donc la source essentielle et originaire du droit international privé belge comme du droit international privé français. L'on n'y part pas de la règle légale pour l'adapter aux cas d'espèce, du principe pour assurer l'évolution de ses applications : l'on part des cas particuliers, comme dans les sciences expérimentales, pour y découvrir et en déduire chaque loi générale (').

Tant en droit interne qu'en droit international privé s'applique certes l'adage « Non ex regula jus sumatur, sed ex jure quod est regula fiat »... mais depuis 1804, en droit interne, le « jus quod est » est originairement le texte de la loi; en droit international privé il est essentiellement tiré des cas d'espèce tranchés par la jurisprudence.

projet étaient « des principes qu'on trouve au Code, au Digeste, dans tous les livres », voyant « ce qu'il y a de *dangerieux*, mais pas ce qu'il y a d'*urgent* à les convertir en articles de lois » (FENET, VI, p. 294; MERLIN, *Rép.*, v^o *Lois*, VI). Principe aussi sage que constant : « Immo magna auctoritatis hoc jus habetur, quod in tantum probatum est, ut non fuerit necesse scripto id comprehendere » (*Dig.*, I, 3, *de legibus*).

(') Deux remarques doivent être faites.

I. En 1804, le codificateur a sans doute suivi une méthode analogue pour élaborer certains articles des codes. Mais nous nous plaçons dans l'actualité, recherchant à distinguer le droit international privé du droit interne tels qu'ils existent au milieu du xx^e siècle.

II. Nous négligerons, pour l'instant, la source internationale de notre matière, les traités diplomatiques. Trois raisons nous y invitent « brevitate causa » : 1^o Les traités concernant le droit international privé sont rares, disons même exceptionnels; 2^o Ils ne font généralement que consacrer des règles qui s'étaient déjà dégagées du droit prétorien (tel est le cas aussi des projets de codification française du droit international privé et du projet Benelux). Même dans les matières qui sont régies par un traité, le principe s'était donc élaboré préalablement, en droit moderne, selon la méthode que nous avons décrite; 3^o En tant qu'il a, en outre, une source internationale que ne possède pas le droit interne, le droit international privé se distingue encore de celui-ci. Il est inutile de s'appesantir sur cette évidence.

IV. Concepts

15. Certains concepts du droit interne, lorsqu'ils sont transposés en droit international privé, changent-ils de contenu ou de fonction ?

Prenons deux exemples. D'abord le concept d'ordre public.

L'on peut dire, en une formule sans doute trop schématique mais suffisante pour notre propos, qu'en droit interne sont d'ordre public les dispositions légales s'imposant aux particuliers, dans un intérêt social supérieur à leurs intérêts privés, nonobstant toutes conventions contraires.

La fonction principale de l'ordre public est donc d'exprimer le caractère normalement et nécessairement impératif d'une catégorie de règles légales.

16. En droit international privé, le concept d'ordre public, qui y prend la dénomination d'ordre public international, a une tout autre fonction : celle d'écarter l'application d'une loi étrangère que les règles de conflit de lois désignaient normalement pour régir le rapport de droit litigieux. Nous examinerons cette question ultérieurement. Contentons-nous ici de l'illustrer par un exemple simple. Une firme étrangère a été spoliée par application de la législation allemande sur les biens appartenant aux israélites. Le liquidateur de cette firme, légalement apte à la représenter selon la loi étrangère applicable, introduit une action judiciaire en Belgique. Le tribunal, tout en admettant l'hypothèse que la représentation de la firme étrangère soit régie par la loi allemande selon les normes du conflit des lois, refuse en tout cas de reconnaître les droits du liquidateur d'agir en son nom parce que ces droits résultent d'une spoliation contraire à des principes fondamentaux du droit belge (Com. Gand, 26 fév. 1942, *J. T.* 45, p. 224). L'ordre public international belge s'y oppose.

L'on voit qu'en droit international privé le concept d'ordre public ne détermine pas la nature particulière de certaines règles de conflit des lois, comme il exprimait en droit civil le caractère normalement impératif de certaines règles de droit interne. Il y a, bien au contraire, une fonction de correction des règles de conflit, une fonction exceptionnelle qui consiste à en écarter les effets lorsqu'elles aboutissent à des résultats

inadmissibles, heurtant par exemple la conception que se fait le juge belge de la justice.

17. Différent quant à sa fonction, l'ordre public l'est aussi quant à son contenu selon qu'il s'agit du droit interne ou du droit international.

Distinguant expressément l'ordre public international de l'ordre public interne, la Cour Suprême (arrêt Vigouroux, 4 mai 1950, *Pas.* 50.1.624, R. W. 50-51, Col. 11; *Rev. prat. not.* 52, p. 301; *Cl.* 52, p. 284 et p. 802, note Philonenko) déclare : « Attendu qu'une loi d'ordre public interne n'est d'ordre public international privé que pour autant que le législateur ait entendu consacrer, par les dispositions de celle-ci, un principe qu'il considère comme essentiel à l'ordre moral, politique ou économique établi » (8).

Voici un exemple de cette distinction. Nulle disposition légale n'est, en droit interne, plus impérative, nulle n'a un caractère d'ordre public plus accentué que les lois concernant l'état et la capacité des personnes : nom, majorité, mariage, filiation, divorce. Or c'est en matière d'état et de capacité que, pour les étrangers, la loi belge s'efface le plus naturellement devant la loi nationale étrangère (9).

(8) L'on pourrait, en lisant cette définition de l'ordre public international, se demander s'il n'est pas soit la manifestation d'une sorte de « force d'inertie » du droit interne devant la poussée, voire « l'invasion », des règles du droit international privé, soit plus simplement une « immixtion » du droit interne dans le sein du droit international privé... Dans ces cas l'ordre public international ne serait qu'une forme, particulièrement accentuée, de l'ordre public interne et resterait une notion de droit interne, un concept étranger au droit international, n'ayant que la fonction d'écarter les règles de ce dernier. Nous verrons, lorsque nous étudierons cette notion, que cette analyse serait trop sommaire, quelque tentante qu'elle soit, et que le concept d'ordre public international ne peut se dégager qu'en fonction de la nature propre du droit international privé. Contentons-nous pour l'instant de l'exemple cité au texte, qui montre déjà que des règles dont le caractère impératif est particulièrement accentué en droit interne, telles celles qui régissent la filiation, n'en sont pas pour autant nécessairement d'ordre public international.

(9) L'ordre public international ne surgira que dans des cas très exceptionnels : par exemple si la loi étrangère applicable admet la polygamie ou le divorce pour des motifs sans gravité. Alors, mais alors seulement, elle sera écartée parce que contraire non pas aux règles d'ordre public interne, mais à certains principes supérieurs qui régissent la vie sociale selon la conception belge.

Par contre certaines institutions de droit interne, dont le caractère d'ordre public n'est nullement plus intense que celui des lois concernant l'état des personnes, vont prendre en droit international privé l'aspect de principes d'ordre public international : les lois fixant les fondements du régime de la propriété, le refus d'action en recouvrement des dettes de jeu, l'obligation alimentaire.

L'on peut dire que lorsqu'un concept du droit interne est transposé en droit international privé, il se transforme non seulement quant à sa fonction mais aussi quant à son contenu.

18. Un autre exemple de ce phénomène ? Nous le trouverons dans le concept de droit naturel.

En droit interne, il n'est fait appel que très rarement, sinon jamais, à l'idée du droit naturel pour trancher une question de droit positif ⁽¹⁰⁾. Notre ami et condisciple M. Paul Foriers mentionne l'arrêt de la Cour d'Appel de Gand, 2 mai 1901 (*Pas.* 01.11.330) qui est particulièrement intéressant en ce domaine : « Attendu que... la loi positive, qui prescrit le respect de la propriété, est subordonnée au droit supérieur et primordial à l'existence qui est l'apanage inévitable de l'être humain; qu'en cas de conflit entre ces deux principes, c'est le dernier qui doit prévaloir. » Ce principe « supérieur et primordial », qui prévaut sur un droit consacré par la loi positive, n'est-il pas un concept de droit naturel ?

Le droit naturel apparaît comme groupant certains principes très généraux qui, dans certains cas extrêmes, peuvent entrer en conflit avec une disposition particulière de la loi positive, à l'occasion d'un cas d'espèce isolé. Retenons deux caractères qui en découlent. Le droit naturel a pour contenu certains principes généraux du droit ⁽¹¹⁾. Il y est fait appel

⁽¹⁰⁾ Nous ne parlons pas de « référence justificative qui pourrait être taxée de verbale ou d'arbitraire, comme on en rencontre ailleurs, mais du recours à la distinction du droit naturel et du droit positif pour trancher une question de droit positif », disait à ce sujet M. Batifol (*Asp. phil. du d. i. p.*, 1956, p. 144). C'est en ce sens que nous prenons ici « l'appel au droit naturel ». Il ne s'agit ni de l'idée du droit naturel qui, aux yeux du juge, explique *a posteriori* certaines institutions, ni de l'idée du droit naturel qu'invoque le législateur, ou le réformateur, pour modifier la législation existante (cf. note suiv.).

⁽¹¹⁾ Ceci reste vrai aussi bien lorsque l'on voit dans le droit naturel « positif », à l'instar de M. Foriers (*J. T.*, 54, pp. 414 sq.), les principes consacrés par un long usage dans une société déterminée, que

lorsqu'un de ces principes entre en conflit avec une disposition du droit positif, pour limiter l'empire de ce dernier et c'est, en dernière analyse, là le sens de la règle de Gaius (I, 158) « *civilis ratio civilia quidem jura corrumpere potest, naturalia vero non potest* » ... le droit civil ne peut détruire ce qui se fonde sur le droit naturel ⁽¹²⁾.

19. Transposée en droit international privé, la notion de droit naturel change-t-elle de fonction ou de contenu ? La jurisprudence l'invoqua fréquemment, spécialement à l'occasion de l'application de l'art. 11 c. c. selon lequel « l'étranger jouira en Belgique des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux Belges par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra ». Le 7 juin 1826 (S. 26.1.330), la Cour de Cassation de France refusa aux étrangers en vertu de l'art. 11, le bénéfice de l'adoption, parce que cette institution « n'appartient ni au droit naturel ni au droit des gens », tandis que le droit d'accomplir les « actes de commerce » leur était reconnu en vertu « du droit des gens dont il dérive » (Cass. fr., 3 et 5 juill. 1865, S. 65.1.441). L'hypothèque légale des femmes mariées étrangères tombait aussi sous l'empire de l'art. 11 c. c. parce qu'elle « ne relève pas du droit des gens, qu'elle est une création de la loi positive » (Cass. fr., 27 janv. 1903, S. 04.1.81, D. 03.1.249; cf. 20 mai 1862, S. 62.1.673 et 4 mars 1884, S. 84.1.273). Mais la jurisprudence faisait entrer peu à peu la quasi-totalité des dispositions du droit civil dans la catégorie des institutions

lorsqu'on le conçoit comme un droit idéal selon la conception des auteurs des xviii^e et xix^e siècles, que lorsqu'on lui donne, reprenant la pensée originale de M. Philonenko, une double fonction, conservatrice et révolutionnaire, comprenant d'une part les principes juridiques « *longa consuetudine inveterati* », d'autre part les idées nouvelles qui s'implantent peu à peu dans les esprits, entraînant à leur suite des rénovations du droit.

⁽¹²⁾ Il en était déjà ainsi, peut-être, en droit grec, puisque Sophocle oppose la loi non écrite « *νόμιμα ἄγραπτα* » au décret royal sur lequel elle doit prévaloir, et plus clairement encore en droit romain : « *Sed agnationis quidem jus capitis deminutione perimitur, cognationis vero jus eo modo non commutatur, quia civilis ratio civilia quidem jura corrumpere potest, naturalia vero non potest* » (Gaius, I, 158). Il s'agissait donc de faire intervenir une règle juridique fondée sur le droit naturel pour écarter, dans un cas bien déterminé et au fond exceptionnel, l'application du droit positif.

qui relèvent du « droit naturel ou du droit des gens », « communément reçues chez les peuples civilisés ».

Même constatation en ce qui concerne le droit d'ester en justice : « Attendu que la faculté d'ester en justice en Belgique, soit en demandant, soit en défendant, n'est pas un droit civil attaché uniquement à la qualité de Belge; que cette faculté, bien qu'on puisse la considérer comme un droit civil, est une de celles qui prennent leur source dans le droit des gens, qui appartiennent bien plus à ce droit qu'au droit civil, et qui ne sont pas plus interdites aux étrangers que celles d'acheter, d'acquérir une hypothèque et de se marier, etc. » (Cass. b., 3 août 1848, *Pas.* 48.1.358). Tous ces droits, et le « etc... » qui termine l'attendu en comprend d'innombrables, sont des « droits naturels » (cf. Cass. b., 18 oct. 1880, *Pas.* 80.1.292).

20. En fin de compte, le droit naturel, tel qu'il fut dégagé en droit international privé par la jurisprudence à l'occasion de l'application des art. 11 et 13 c. c., devait comprendre toutes les institutions du droit positif, à quelques rares exceptions : deux ou trois institutions, telles l'adoption et l'hypothèque légale, qui apparaissaient à cette époque comme des créations artificielles ou arbitraires de la « loi positive »...

Sans nier le lien qui peut exister malgré tout entre le concept de droit naturel en droit interne, et le concept qui a même nom en droit international privé, nous constatons que leur contenu est différent⁽¹³⁾. Leur fonction aussi. En droit interne le droit naturel embrasse les grands principes généraux qui peuvent entrer en conflit avec le droit positif, et restreindre le champ d'application de celui-ci. En droit international privé, il entraîne peut-être une interprétation restrictive d'une disposition légale exceptionnelle et limitative, tel l'art. 11 c. c., mais, sous-jacent au droit positif presque

(13) Le lien semble être que tant en droit interne qu'en droit international privé l'appel au droit naturel apparaît souvent comme un témoignage du respect de l'homme en tant qu'homme. Ce caractère se manifeste plus nettement lorsqu'il s'agit du droit international privé, parce que cette discipline exige pour naître que la personnalité juridique de l'étranger soit reconnue. C'est en ce sens que le droit international privé appartient à l'« uomo perche uomo » selon l'expression de la Cour de Cass. de Palerme, 25 août 1894 (PHILONENKO, *Th. du renvoi*, p. 226).

entier, il aboutit à agrandir son domaine d'application, étendant son empire à tous les hommes, fussent-ils étrangers.

V. Finalité

21. Le droit pris dans son sens le plus général, dit M. le professeur De Page (*Traité*, I, 1), « est l'ensemble des règles qui, sous la garantie de la contrainte sociale, gouvernent l'activité des hommes vivant en société ».

Le droit a donc pour finalité de créer et de maintenir un ordre dans la communauté qu'il régit, et tend à coordonner les intérêts individuels de ses membres avec l'intérêt général.

« Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établie par la loi, et moyennant une juste et préalable indemnité » déclare l'art. 11 de la Constitution. La propriété y est envisagée en tant qu'intérêt individuel. Mais l'utilité publique prévaut en principe. Dans la poursuite de cet intérêt de la collectivité, le droit individuel est toutefois garanti dans la mesure où il n'y met pas obstacle. D'abord quant à l'impartialité de l'appréciation de l'intérêt collectif : une loi détermine les cas et la forme de toute expropriation. Ensuite quant au fond : une indemnité, un équivalent, doit compenser le droit individuel sacrifié.

Art. 544 c. c. : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » La même observation peut être faite. Droit individuel dont la limite se trouve dans l'intérêt de la collectivité consacré par les lois et les règlements.

Art. 6 c. c. : « On ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. » Liberté des conventions, circonscrite toutefois par l'ordre public et les bonnes mœurs qui touchent à des intérêts sociaux supérieurs (cf. art. 1131, 1133 et 1134 c. c.).

Art. 1110 c. c. et Cass. b., 6 janv. 1944 (*Pas.* 44.1.133) : l'erreur inexcusable, que ne commet pas une personne raisonnable, n'est pas un vice de consentement. Art. 1112 c. c. « Il y a violence, lorsqu'elle est de nature à faire impression

sur une personne raisonnable... » La volonté individuelle est protégée, mais dans les limites de ce qui est « raisonnable » selon les conceptions de la communauté. La faiblesse, l'ignorance particulières d'un individu déterminé ne sont pas protégés car un critère social prévaut.

Les codes de procédure (civile ou pénale) n'ont-ils pas pour fin de protéger les droits de la défense (intérêt individuel) et la bonne administration de la justice (intérêt social) ?

22. En bref, l'on peut dire que le droit protège l'individu dans le cadre des intérêts de la collectivité dont il fait partie ⁽¹⁴⁾. Double finalité du droit interne : l'intérêt général (idées d'ordre, de sécurité, de « paix judiciaire »), l'intérêt individuel (idée de justice, de respect de la personne humaine, d'équité ou de « droit naturel » même). Mais le droit interne, nous le constatons par ce qui vient d'être dit, est fait pour une certaine collectivité, au sein de laquelle il assure un ordre dans les relations sociales et un équilibre entre les intérêts qui s'opposent. La loi ne prend incontestablement en considération que la communauté qu'elle a pour fin de régir : lorsque la loi belge parle d'intérêt public, d'ordre public, d'utilité publique, c'est l'intérêt, l'ordre, l'utilité belges qu'elle vise. L'Etat belge n'expropriera pas pour l'utilité de la collectivité anglaise, la convention ne sera pas nulle parce qu'elle heurterait la conception que se fait l'Espagne de l'ordre public, ni parce que la crainte subie par l'une des parties serait raisonnable du seul point de vue italien. Le droit interne forme un ensemble, un système clos, destiné à une collectivité déterminée qu'il a pour dessein d'ordonner sans se préoccuper directement des systèmes ou des conceptions qui lui sont étrangers.

23. Cette double finalité n'est pas exclue, certes, en droit international privé. Trouvant, nous l'avons vu, sa source principale dans le droit prétorien, et issu historiquement du droit interne, il ne peut négliger ni l'intérêt social de la collectivité nationale ni les intérêts individuels de ceux qui s'adressent

(14) Voy. à ce sujet les observations de BATIFFOL, préc., n° 92: DAVY, *Relations entre individus et relations entre nations*, Rev. métaph. et morale, 1951, p. 436.

aux tribunaux pour demander justice ⁽¹⁵⁾. Une finalité originale ne le caractérise-t-elle pas cependant ?

« Qu'il me soit permis d'ajouter que si la loi belge, dans ses dispositions qui autorisent à certaines conditions le divorce, n'est pas d'ordre public international belge, la loi italienne, en tant qu'elle prohibe le divorce, est d'ordre public international italien. On conçoit dès lors malaisément, ainsi que le relève le professeur Spanoghe, que la première défenderesse en contractant mariage avec le second défendeur, et partant en adhérant à l'institution que constitue ce mariage, ait pu conserver le droit de se prévaloir d'une disposition de sa loi nationale, ... qui est inconciliable avec une disposition d'ordre public international de la loi nationale de son conjoint », disait le procureur général Hayoit de Termicourt au sujet d'un mariage mixte entre une Belge, dont la loi nationale autorise le divorce, et un Italien, dont la loi nationale le prohibe, dans ses conclusions précédant l'arrêt de la Cour de Cassation de Belgique (Ch. réun.) du 16 février 1955 (*Pas.* 55.1.647; *J. T.* 55, p. 249, note Foriers), et la Cour ne négligea point cette considération.

Alors que les jugements étrangers ne peuvent recevoir exécution en France sans contrôle du tribunal français, sous forme d'exequatur, la Cour de Cassation admet que les jugements étrangers sur l'état et la capacité des personnes ont effet en France parce que, sur le plan international, « l'état des personnes ne peut demeurer incertain » (civ. 9 mai 1900, *Cl.* 1900, p. 613, *S.* 01.1.185).

Alors que les dispositions du droit interne forment un système homogène qui se suffit à lui-même, le législateur accepte parfois de modifier certaines de ces dispositions, ou d'en limiter la portée, à l'occasion de traités internationaux qui visent à réduire le nombre des conflits de lois. Pour rares que soient ces traités, ils ne témoignent pas moins de la tendance à la coordination des systèmes juridiques.

(15) Le droit international privé semble même trouver son origine historique dans l'idée du respect de la personne humaine (M. PHILO-NENKO, *Th. du renvoi*, p. 108; R. VANDER ELST, *Rev. dr. internat. et dr. comp.*, 1954, préc.). Mais cette finalité, si elle est plus caractéristique en droit international privé qu'en droit interne, n'est pas spécifique du premier et se retrouve, nous semble-t-il, dans le second.

24. Nous voyons qu'ainsi, par une finalité qui lui est propre, le droit international privé cherche à créer une certaine harmonie dans les relations internationales ⁽¹⁶⁾, quitte à ce que soit sacrifié, ou du moins limité, le rôle du droit interne. La jurisprudence réduit parfois le domaine d'application de la loi interne en matière d'état des personnes, pour éviter un divorce aux effets géographiquement restreints, donc en considération de lois étrangères. Elle accorde des effets qui s'apparentent à l'autorité de la chose jugée, à des décisions judiciaires étrangères, pour que l'état des personnes ne soit pas variable et incertain du point de vue international, donnant ainsi la primauté à un impératif issu de la seule considération des rapports internationaux. Le législateur, cette fois sous forme de traité, recherche une harmonie des systèmes juridiques des différents pays grâce à des compromis qui impliquent le sacrifice partiel de certains principes du droit interne. Rien de plus naturel d'ailleurs : par son objet le droit international privé se distingue du droit interne, et la réalisation de cet objet implique une finalité propre.

*
**

25. Nous constatons, par ce bref aperçu, que le droit international privé a son objet propre, que sa méthode d'étude n'est pas identiquement la même que celle du droit interne, que certains concepts lui sont particuliers, et qu'il possède une finalité originale. En bref : le droit international privé possède ses caractères spécifiques. Mais il n'en est pas pour autant autonome. Reste à savoir, en effet, si ces caractères donnent aux règles qui le gouvernent une véritable originalité, soit qu'elles tendent à la formation de catégories juridiques distinctes de celles des autres branches du droit, soit qu'elles

⁽¹⁶⁾ Nous devrions rappeler qu'il a aussi une finalité analogue « au second degré », si l'on peut dire, celle de coordonner les « règles de conflit des lois », comme on peut le constater notamment dans la théorie moderne du renvoi p. ex. (cf. travaux de la commission de réforme du c. c. fr., *La codif. du d. i. p.*, Paris, éd. Sirey, 1956 et BATTIFOL, préc., n^{os} 137 sq., 142 sq.). Mais l'examen de ce problème exigerait l'étude préalable de la question complexe du renvoi, qui ne peut trouver place ici. *A fortiori* ne parlerons-nous pas encore de la théorie des qualifications.

aboutissent à des solutions différentes de celles qui résultent de l'application des règles du droit interne.

VI. *Catégories*

26. Un Italien, nommé Zamaretti, décède à Paris en 1890. Il avait fait à son épouse donation de l'universalité de ses biens mobiliers et immobiliers. Ces biens étaient situés en France. Or la loi italienne interdit les donations entre époux tandis que la loi française les considère comme valables, quoique révocables.

Sur le plan du droit interne, le régime des donations entre époux constitue une institution homogène, conséquence du mariage, une catégorie parmi les incapacités spéciales dépendant de l'état des personnes. J'insiste sur ce point : la validité ou la nullité des donations entre époux relève, en droit interne français comme en droit interne italien, non du régime des biens mais de la situation particulière du donateur par rapport au donataire du point de vue des liens matrimoniaux. Il s'agit donc d'une incapacité spéciale qui se rattache à l'état des personnes et ne se lie nullement à la nature des biens qui formeraient l'objet de la donation.

En est-il de même en droit international privé ? Dans le cas d'espèce que nous avons pris comme exemple, la Cour d'Appel puis la Cour de Cassation se trouvaient devant un conflit de lois. La Cour de Paris décida que la donation était soumise à la loi italienne en ce qui concernait les meubles, et à la loi française en ce qui concernait les immeubles sis en France. La Cour de Cassation rejeta le pourvoi contre cet arrêt (8 mai 1894, *Cl.* 94, p. 562), appliquant la loi nationale du défunt à son patrimoine mobilier et la loi de situation des biens aux immeubles, en vertu de l'art. 3, al. 2 c. c. qui déclare que les immeubles français, même possédés par les étrangers, sont soumis à la loi française.

Nous verrons, en étudiant le statut réel, les motifs de cette distinction et les variations de la jurisprudence à son sujet. Quoi qu'il en soit nous pouvons constater par cet exemple classique que certaines catégories du droit interne peuvent disparaître en droit international privé pour faire place à des catégories nouvelles.

27. Le même phénomène s'observe quant à l'inaliénabilité dotale qui fut soumise pour les meubles à la loi du régime matrimonial (Cass. fr., 24 août 1834, *D.* 34.1.231) et au statut réel s'il s'agit d'immeubles (Cass. ch. réun., 27 fév. 1817, *S.* 17.1.122; cf. De Vos, I, 469).

Une solution analogue est admise, de nos jours encore, en matière de succession. Tandis qu'en droit interne la succession forme un patrimoine, une unité, dont le régime constitue une catégorie juridique homogène, en droit international privé le régime des immeubles dépendant de la succession se sépare de celui des meubles et tombe sous l'empire de la loi de leur situation. De façon générale, même lorsqu'en droit interne les immeubles font partie d'une universalité constituant une institution ayant un régime propre, ils s'en séparent en droit international privé pour se grouper dans le statut réel.

Dans un autre ordre d'idées, l'unité du contrat de droit interne, le régime propre des obligations disparaît en droit international privé. Des lois différentes pourront régir la forme du contrat, la validité du consentement, l'objet de la convention, certains effets de celle-ci. Mais il serait prématuré de nous avancer dans cette question complexe, ou dans d'autres semblables, pour l'instant.

28. Il est apparu, et cette constatation suffit, que le droit international privé possède ses catégories propres, qui se détachent de celles du droit interne (cf. Brux., 17 janvier 1938, *J. T.* 38, p. 163, et *P. P.* 38, p. 163): statut personnel, statut réel, statut d'autonomie de la volonté, statut des lois de police et de sûreté, statut de la règle « *locus regit actum* ». Il réunit sous une règle de rattachement commune des institutions qui, en droit civil, n'ont entre elles aucun lien direct : se produit, lorsqu'on les transpose sur le plan des conflits de lois, un « échantillonnage des institutions du droit interne » en vue du regroupement de leurs éléments dans les grandes catégories du droit international privé, comme l'enseigne M. le professeur Philonenko (*Rev. d. i. p.*, 50, p. 38).

VII. *Solution des conflits de lois*

29. Nous pouvons constater aisément que le droit interne donne, directement en principe, la solution des litiges qui

se présentent devant les tribunaux. L'art. 388 c. c. précise par exemple l'âge de la majorité des individus qu'il régit. En général les codes, les lois, les règles de droit interne dans leur ensemble, procèdent de la même manière : ils déterminent quels sont les conditions et les effets de la création et de l'exercice des droits. Le juge trouve donc, dans les règles du droit interne, la solution finale et directe du problème qui se pose à lui. Même lorsque la question est litigieuse et controversée, lorsque la loi est obscure ou insuffisante, une règle prétorienne finit par se dégager et s'intègre au droit positif pour offrir une réponse concrète à chaque question posée.

En droit international public, il en va de même, dans la mesure où les règles de cette branche du droit se sont effectivement dégagées. Elles tendent à donner aux problèmes internationaux une solution juridique directe qui les résout.

30. Tout autre est la solution à laquelle aboutit, en droit international privé, la mise en œuvre des règles de conflit des lois. Celles-ci n'offrent point de solution concrète au juge. Déterminant simplement le champ d'application des lois dans l'espace, elles se contentent d'indiquer quel est celui des droits internes dans lequel la solution sera trouvée. Par exemple, lorsqu'il désigne la loi qui régira la capacité d'un individu, le régime d'un bien, la formation d'un contrat, le droit international privé ne dit pas directement quel est l'âge de la majorité de cet individu, l'étendue du droit du propriétaire, les vices du consentement qui peuvent être invoqués. Il renvoie simplement à une loi interne, belge ou étrangère, dans laquelle ces règles précises devront être recherchées.

En bref : les règles du droit interne, celles même du droit des gens, donnent aux litiges des solutions directes et concrètes, tandis que les règles de conflit de lois se bornent à désigner la loi interne dans laquelle ces solutions pourront être découvertes ⁽¹⁷⁾.

(17) En comparant l'objet du droit international privé à la solution qu'il donne aux problèmes qu'il doit résoudre, l'on peut dire, à l'instar de M. le professeur Batiffol, que « l'objet des règles du droit interne sont des *actes humains*, au double sens d'ailleurs d'actes juridiques et d'actes matériels — et des *faits matériels*. Le droit international privé, au contraire, qualifie, le cas échéant, des règles de droit parce que l'objet de la règle de conflit est une loi interne » (préc., p. 57).

VIII. *Conclusion*

31. Si, historiquement, le droit international privé est peut-être lié à l'évolution du droit interne, il s'en détache peu à peu pour se constituer, dans le droit positif moderne, en une branche du droit distincte et autonome. Distincte par son objet, par le caractère essentiellement prétorien de ses sources internes et l'interférence de ses sources internationales, par la spécificité de certains de ses concepts, par sa finalité même. Autonome par l'originalité de ses règles, dont la mise en œuvre aboutit à l'élaboration de catégories juridiques et à des solutions qui lui sont particulières.

L'ensemble des règles du droit international privé pourra donc être érigé en science, en système, ne se confondant pas nécessairement avec une autre branche du groupe des sciences juridiques.

Certes la voie n'est pas libre devant notre discipline. Elle partage trop intimement avec le droit civil le but de régir les relations privées entre sujets de droit, pour se libérer entièrement de certains principes fondamentaux du droit interne. D'un point de vue plus général, le droit, nous l'avons admis, ne connaît pas de cloisons étanches : le respect des droits et de la dignité de l'homme, la protection des intérêts généraux nationaux et internationaux, l'idée même de justice, ne peuvent se découper en sections indépendantes dont chacune se développerait indépendamment des autres. Le droit, dans son ensemble, possède une indiscutable unité. Mais il n'en comprend pas moins, comme les sciences exactes, les sciences naturelles et les sciences sociales par exemple, des branches ayant, dans une certaine mesure, leur originalité et leur autonomie. Le droit international privé en est une. Sa voie n'est pas absolument libre. Mais elle n'est pas non plus entièrement orientée. Certains concepts, certains principes, qui se sont dégagés de l'étude du droit interne, devront être abandonnés. Des concepts, des principes différents les remplaceront.

32. De cette conclusion découlent deux conséquences.

En premier lieu, que toute étude systématique du droit international privé doit tendre à dégager les principes qui lui sont spécifiques. Cette recherche exige un esprit ouvert à

ce qui est nouveau, et une faculté de se détacher de certaines idées qui n'y ont pas place.

En second lieu, et cette constatation est le corollaire de la première, qu'il importe de ne pas juger trop hâtivement de l'apparente complexité de notre matière. Ce qui, à certains, paraît hétérogène, obscur, confus ou inextricable, parce qu'ils partent *a priori* de conceptions étrangères au droit international privé ⁽¹⁸⁾, deviendra peut-être mieux compréhensible, et bien plus clair, pour qui, ayant compris l'autonomie relative des règles du droit international privé, en veut discerner les traits originaux.

(18) C'est peut-être parce qu'au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle même, les auteurs élaboraient souvent le droit international privé sans tenir compte de ces principes que FROLAND (*Mém. conc. la nature et la qualité des statuts*, t. I, pp. 13 sq.) déclarait : « On s'imagine être fort habile et avoir découvert le mystère quand on sait que le statut réel est celui qui regarde le fond, que le statut personnel est celui qui regarde la personne, et cependant avec toutes ces définitions on est encore à l'alphabet et l'on ne sait que très peu de chose, parce que tout le point de la difficulté consiste à découvrir et à distinguer nettement quand le statut regarde uniquement le fond ou la personne. J'ai vu bien des fois nos plus excellents génies fort embarrassés à faire ce discernement. Je m'y suis trompé fort souvent malgré toutes mes attentions » ... et qu'à sa suite MAILHER DE CHASSAT (*Traité des statuts*, p. 33) disait des internationalistes : « Il me semble voir d'habiles maîtres dans l'art de l'escrime commencer par se bander les yeux, se livrer ensuite les plus rudes assauts, et, aidés d'une certaine industrie résultant de l'habitude et de l'instinct, se rencontrer quelquefois ! » Peut-être étaient-ils habiles, mais se bandaient les yeux devant les principes et la finalité propres du droit international privé, ne se rencontrant sur ce terrain que par instinct ?

BIBLIOGRAPHIE

L'ingénieur de 1957. Essai pour une éthique de l'ingénieur, par Paul GOLDSCHMIDT-CLERMONT, préface de Louis Baes. Editions techniques et scientifiques, Bruxelles, 1957, 83 pages.

Faisant suite à des études publiées depuis quelques années dans la *Revue du Travail de Belgique* et dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, M. Paul Goldschmidt-Clermont a réuni en une belle plaquette intitulée : *L'ingénieur de 1957. Essai pour une éthique de l'ingénieur*, l'ensemble des vues qu'il défend sur l'ingénieur dans la cité, c'est-à-dire sur sa position dans la structure industrielle, sociale et économique.

Dès l'introduction, l'auteur constate que la « relance européenne » coïncide avec l'aube de la « deuxième révolution industrielle ».

Le tournant de la technique est une épreuve grave pour les nations évoluées et, au moment de ce tournant, il signale que « l'intégration de la technique dans l'ordre des valeurs n'est pas faite ». Une prise de conscience est indispensable.

Prise de conscience. — La science et la technique ont fait l'industrie. Cependant ni la science économique, ni la doctrine sociale, ni les réformes de structure prévues n'ont fait un sort au monde technique en tant que tel. Au moment où l'évolution technique risque de bouleverser l'harmonie du travail industriel, il faut prendre conscience de cette lacune et y faire face. On ne pourrait assez insister sur ce point que Paul Goldschmidt a mis en évidence avec force, conviction et clarté. Les ingénieurs doivent avoir la vision de leur mission. La collectivité doit leur faire un sort à leur mesure.

Technique et humanisme. — La technique est un enrichissement de l'humanisme traditionnel. Détenteur de connaissances scientifiques et techniques où il doit exceller, l'ingénieur au cours de sa carrière prend successivement contact avec des problèmes humains, sociaux, administratifs, d'organisation, de direction et éventuellement financiers auxquels ses études ne l'ont pas spécialement préparé. Ainsi donc, son métier subit au cours de l'évolution de sa carrière, une réforme de structure : l'ingénieur doit effectuer une véritable reconversion mentale.

L'ingénieur et son éthique. — L'auteur remarque que le travailleur manuel, l'ouvrier, a pris conscience petit à petit de sa situation propre. Aujourd'hui la délibération patronale-ouvrière s'organise partout sur la base paritaire, avec les gouvernements en tiers. Dans ce dialogue, l'ingénieur peut jouer un rôle exaltant : « Il est placé aussi près de la direction de l'entreprise que des ouvriers et acquiert irrésistiblement la confiance de ces deux pôles psychologiques de la vie des ateliers. Il

est le trait d'union par excellence. L'harmonie du travail industriel repose en grande partie sur lui. »

L'ingénieur et l'entreprise. — Pour Paul Goldschmidt l'entreprise est « l'expression et la mise en valeur d'une technique ». Cette définition, outre son laconisme, a l'avantage de mettre en évidence le fait primordial d'une entreprise, son caractère original qui n'apparaît pas au bilan : l'œuvre de la technique. C'est l'occasion pour l'auteur d'analyser l'œuvre de James Burnham (la « Société directoriale »), la technocratie et les vues de Schumpeter. Ces travaux font apparaître l'insuffisance des doctrines qui se basent sur l'équation des forces capital-travail, doctrines qui n'ont pas résolu le problème social.

L'ingénieur et le fait économique. — L'analyse de la place de la technique dans le fait économique montre que l'équation des forces en présence comporte trois termes : technique-travail-capital, et non deux comme le suppose la doctrine capital-travail. Ce troisième terme essentiel est passé sous silence par l'économiste comme par le sociologue.

Productivité. — La productivité n'est pas une doctrine nouvelle, surtout dans le pays où Ernest Solvay a jadis énoncé la doctrine du « productivisme ». En fait, sans doctrine nouvelle, il s'agit d'un climat nouveau, né aux Etats-Unis, climat auquel l'Europe doit s'adapter. L'auteur insiste à juste titre sur le fait que dans la tentative d'accroissement de la productivité, l'Europe doit placer au sommet de ses préoccupations la recherche scientifique. « La recherche est l'un des hauts lieux de la pensée actuelle de l'ingénieur. »

L'ingénieur et le problème du potentiel humain. — Le potentiel humain est la plus haute des valeurs temporelles dans une nation. Les travailleurs manuels créent le problème de leur adaptation à une situation industrielle en constante évolution avec les technologies nouvelles.

Le recrutement d'effectifs suffisants en techniciens qualifiés est un autre problème non moins vaste.

Avant tout autre, c'est au monde de la technique à se préoccuper des problèmes de la mise en pleine valeur du potentiel humain.

L'Europe technique. — Elle existe en fait dans les domaines des transports, du charbon, de l'acier, etc. C'est par groupe spécialisé que cette Europe technique s'est faite et ces divers groupes n'ont pas toujours pris conscience du fait que l'intégration de leurs actions respectives crée réellement une Europe technique. Il reste néanmoins une importante œuvre technique européenne à réaliser pour laquelle les ingénieurs doivent se grouper.

Agir. — La seconde révolution industrielle ne peut s'effectuer dans l'anarchie, comme la première. Il s'agit d'éviter les crises, le « chômage massif, le déclassement des travailleurs. Le problème d'aujourd'hui est de créer et de mettre en place les mécanismes qui, jadis, ont fait défaut ». Ce doit être l'œuvre des ingénieurs. La mise en place du marché commun pose aussi aux pays européens de graves problèmes techniques, économiques et sociaux. Ici encore, l'ingénieur doit assumer sa part de responsabilités. Pour ce faire, l'auteur suggère en terminant la création d'une « Ligue européenne de coopération technique » dont il précise le rôle.

Dans cette analyse un peu longue, nous avons tenu à résumer en quelques phrases les idées directrices de chaque chapitre. Mais l'œuvre de Paul Goldschmidt-Clermont est trop riche pour ne pas être gravement trahie par un résumé. Nous souhaitons donc que chaque lecteur de ce compte rendu, ingénieur ou non, lise l'ouvrage complet. Il lui permettra de méditer sur les problèmes essentiels de notre temps, ceux devant lesquels tous les autres s'effacent car ils conditionnent en fait l'avenir de l'Europe occidentale. Comme le dit, en terminant sa préface, Louis Baes : « Cette étude mérite d'être lue attentivement et méditée profondément, c'est d'ailleurs une étude de très haute valeur morale. »

A. JAUMOTTE.

André BELLIVIER, *Henri Poincaré, ou la vocation souveraine*. (Vocations, IV, Collection dirigée par Henri Mondor). 1 vol., 247 pages, N. R. F.-Gallimard, 1956. 620 francs.

Œuvres de Henri Poincaré publiées sous les auspices de l'Académie des Sciences... Tome XI, Paris, Gauthier-Villars, 1956. 1 vol., 357 + 305 pages.

L'histoire de la science est avant tout l'histoire des grands hommes; aussi doit-on se réjouir de posséder, grâce à M. Bellivier, sur la jeunesse et les débuts de Poincaré (1854-1912) jusqu'à l'âge de 27 ans, un ouvrage qui, basé sur des documents inédits et nombreux, permet de mieux connaître l'illustre mathématicien et de cerner plus étroitement quelques-uns des caractères fondamentaux de la pensée scientifique et du phénomène de la création. L'auteur, non sans quelque littérature, a écrit une étude biographique solidement étayée : recherches et arbres généalogiques, souvenirs, correspondances, notes d'études, témoignages, rien ne manque. Particulièrement intéressant est le roman (1879-1880) dont des fragments sont ici donnés pour la première fois; curieux non certes en raison de sa valeur intrinsèque : appartenant au genre psychologique, son style n'est guère remarquable; mais M. Bellivier note (p. 183) que chez Poincaré « le signe de la création est l'allégresse musicale »; un grand homme de science travaille moins pour obtenir des résultats positifs, vérités le plus souvent superficielles, que pour ressentir une émotion esthétique; il est aisé de dresser une liste de savants illustres qui ont, simultanément ou successivement, pratiqué la science et l'art avec une si profonde sincérité qu'ils se sont mépris souvent sur leur vocation. Bornons-nous à la France. Descartes écrit à 22 ans un *Compendium Musicae* auquel il tient beaucoup. A 35 ans, d'Alembert change d'orientation et devient homme de lettres. C'est par les lettres que Lavoisier se sent tout d'abord attiré. Ampère jeune esquisse des tragédies, des comédies, voire une épopée. Auteur de *La Rose du Rhône* et d'*Arthur de Bretagne*, Cl. Bernard ne s'inscrit à la Faculté de Médecine que sur les conseils de Saint-Marc Girardin. A 16 ans, Pasteur avait envisagé de devenir peintre; il devait confesser à Nisard : « Je me dis toujours en vous lisant que les Lettres planent au-dessus des Sciences et j'ai certes une haute idée de la grandeur de la Science, de son passé et de son avenir. Ah ! c'est qu'il y a en nous deux choses, le cœur et le cerveau. Les Lettres émanent de l'un et de l'autre. La tête seule, à la rigueur, peut suffire à la Science. Ce doit être là le secret de la supériorité des premières » (*Correspondance*, t. 3,

1951, p. 75). La culture littéraire d'Emile Picard était immense; il excellait dans les discours ou vers latins, à une époque où il se sentait peu attiré par les mathématiques. De Nicolle, bactériologiste et romancier, M. P.-M. Schuhl (*Le merveilleux, la pensée et l'action*, 1952, pp. 43-44) a signalé une page d'une extrême importance, qui montre très explicitement une fiction littéraire se muant en conception scientifique (voir aussi Claudel, *Mémoires improvisés*, 1954, pp. 129-130). Au début de sa carrière, Jean Perrin réussit aussi bien en lettres qu'en sciences. Spécialiste des terres rares, le chimiste Georges Urbain est sculpteur, écrivain et compositeur. Louis de Broglie a reconnu qu'adolescent, il était surtout fort en lettres; c'est comme chartiste que débuta l'illustre fondateur de la mécanique ondulatoire. — La méthode proprement scientifique existe-t-elle? Evidemment non; la méthode scientifique n'est qu'un cliché, comme Dieu.

Puisque nous en avons l'occasion, signalons la publication tardive du t. XI et dernier des *Œuvres de Henri Poincaré*. Cet énorme volume comprend deux parties. On notera, dans la première, la correspondance Poincaré-Mittag-Leffler, d'un intérêt considérable, car elle montre le caractère extraordinairement subjectif de la démonstration mathématique : les raisons que l'on a de se déclarer convaincu par une démonstration sont d'ordre essentiellement subjectif. On cherchera en vain, dans cette première partie comme dans les dix tomes précédents, le discours sur *Le livre examen en matière scientifique*, prononcé par Poincaré en 1909 à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Université de Bruxelles; pourtant, à l'occasion du centenaire de Poincaré, la *Revue de l'Université de Bruxelles* (7^e année, janvier-avril 1955, pp. 95-105) avait réimprimé ce texte. La deuxième partie du t. XI constitue un Hommage et rassemble, en un Livre du Centenaire, les textes écrits pour cette circonstance; on remarquera tout particulièrement celui dû à Louis de Broglie. On sera surpris de l'éclairage imprévu que prend Poincaré vu par des mathématiciens non français, qui lui reprochent par exemple une certaine ignorance scientifique, conséquence de son ignorance de l'allemand. L'ouvrage se termine par des photos : l'une d'elles (p. 295) est admirable : Poincaré, vu de dos, s'éloigne seul sur une plage, symbole de la vocation d'effrayante solitude du génie; qu'on le veuille ou non, la science est une activité démoniaque, aristocratique et révolutionnaire

J. PELSENEER.

Œuvres de Lavoisier. Correspondance recueillie et annotée par René FRIC. Fascicule II, 1770-1775, pp. 251 à 536. Paris, Albin Michel, 1957.

Si ma part de responsabilité dans l'édition de la *Correspondance* de Lavoisier ne me qualifie pas pour faire la critique de cette édition, du moins qu'il me soit permis de consacrer une simple note bibliographique à ce nouveau fascicule, le deuxième du tome VII (pp. 251-536) des *Œuvres de Lavoisier*. Il couvre les années 1770 à 1775 et comporte plus de 150 documents, presque tous inédits.

On peut estimer à huit le nombre des fascicules de la *Correspondance*. Lorsque la publication en sera achevée, on entreprendra celle des registres de laboratoire de Lavoisier, qui remplissent treize cahiers; dans le cas des registres, une reproduction photographique sera préconisée.

J. PELSENEER.

Vitold BELEVITCH, *Langage des machines et langage humain*, Bruxelles, Office de Publicité, 1956 (Collections Lebègue et Nationale, n° 120), 121 pages in-8° avec 21 figures et 1 dépliant, 80 francs.

Le linguiste sera sans doute dérouté par l'aspect mathématique et les tableaux chiffrés de la première partie de ce petit volume mais il reprendra pied avec les trois derniers chapitres intitulés respectivement *Structures*, *Phonèmes* et *Traits phonétiques binaires*. M. Belevitch y donne un bref résumé des théories phonologiques et montre comment l'approche structuraliste des faits de langage est apte à se traduire en formules mathématiques. Le danger est que le non-linguiste qui aborde la linguistique par cette voie sans avoir reçu lui-même la formation de la linguistique générale sous ses aspects les plus divers (phonétique, comparatif, historique, social, dialectologique, esthétique, etc.) risque de se faire de cette science une conception schématisée à l'excès; les tableaux structuralistes qu'il prend pour point de départ de son étude sont eux-mêmes des élaborations qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'étonnante complexité du fait humain et social qu'est le langage. Certains de nos confrères américains notamment n'ont que trop versé dans cet excès et nous ne croyons pas que la science du langage ait beaucoup à y gagner. Vouloir bâtir une théorie mathématico-linguistique du langage à partir de schèmes fortement simplifiés et partant comportant déjà une part considérable d'arbitraire (tout dépend de l'angle sous lequel on envisage la recherche, des références choisies, des points de comparaison pris parmi d'autres, ...) est une entreprise qui risque de nous aventurer bien loin du terrain solide des réalités.

Mais que l'aspect technique de la présente recherche — comment peut-on « codifier » le langage de façon à le rendre utilisable pour les machines mathématiques — soit intéressant et même passionnant, nul n'en disconvient; seulement nous ne sommes plus sur le terrain de la linguistique proprement dite (pas plus que l'étude de l'écriture et des alphabets ne fait partie de la science du langage).

Maurice LEROY.

B. S. CHLEPNER, *Cent ans d'Histoire sociale en Belgique*, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1956, 429 pages.

Le rapport dont il fut chargé au Congrès du Centenaire de la Société d'Economie Politique est à l'origine de cette remarquable contribution du professeur Chlepner à notre bibliothèque scientifique. Ce livre, dont la lecture est un impératif pour tout spécialiste en sciences sociales, passionnera les esprits avides de mieux comprendre les grands problèmes sociaux de notre temps.

En effet, c'est toute l'histoire du mouvement social en Belgique que l'auteur a retracée depuis le milieu du siècle dernier; mouvement social qu'il définit comme « l'ensemble des actions qui visent à améliorer la situation des groupes défavorisés et à atténuer, sinon supprimer, les inégalités dans la répartition des revenus et les positions occupées dans l'économie par divers groupes dont se compose la société. L'acceptation large donnée au terme « problème social » en considérant toute situation dans laquelle un groupe, quel qu'il soit, se trouve défavorisé et cherche à améliorer sa position ne limite plus le problème social à la question ouvrière comme on avait tendance à le faire autrefois.

Elle conduit l'auteur à envisager également le problème des classes moyennes — expression qu'il condamne, soit dit en passant, et à laquelle il préfère celle de « petite bourgeoisie », équivalent français de « lower middle classes ».

Le mouvement social s'est manifesté de plusieurs manières :

1° Par l'action des intéressés, qui se groupent et s'organisent pour défendre leurs intérêts communs;

2° Par l'action des théoriciens économiques et sociaux qui forgent ou révolutionnent les doctrines et exercent leur influence idéologique sur les hommes politiques;

3° Par l'intervention des pouvoirs publics.

C'est sous ce triple aspect que l'auteur analyse l'évolution sociale de la Belgique, en la situant à chaque pas dans son contexte économique.

L'exposé historique des faits se découpe naturellement en plusieurs périodes.

Une première partie, qui se situe vers de milieu du XIX^e siècle, nous brosse un bouleversant tableau de la misère de la population ouvrière ainsi que des causes économiques, juridiques et politiques de son affreuse condition d'existence.

Une deuxième partie, qui s'étend de 1850 à 1886, nous montre l'apogée du libéralisme économique dans les idées et dans les faits — en nuancant finement les rapports de celles-ci à ceux-là —, et nous indique les sources de l'opposition croissante au libéralisme intégral qui caractérise les décades suivantes.

Une troisième partie, de 1886 à 1914, nous décrit l'évolution économique et sociale de la Belgique dans un régime d'interventionnisme mitigé et de « liberté subsidiée ». Elle analyse le développement des diverses formes d'organisation des classes défavorisées (mouvements syndicaux, mouvements coopératifs, etc.), les nouvelles conceptions doctrinales et les modifications survenues dans la politique économique et sociale.

La dernière partie concerne toute la période qui suit la fin de la première guerre mondiale jusqu'à nos jours. L'auteur s'est attaché à en extraire les tendances générales aussi bien qu'à nous informer de faits précis, en considérant successivement l'évolution du mouvement syndical, de la législation sociale, des relations patronales-ouvrières, et des positions doctrinales.

Enfin, un ensemble de considérations finales qui, selon les termes employés par le recteur Henri Janne, dans sa préface, « remettent chaque chose à sa place en se tenant à égale distance d'une neutralité froide et d'un engagement dans une ligne déterminée », font le point des tendances dominantes de l'évolution sociale de la Belgique.

*
**

Peut-être la principale originalité de cet ouvrage est-elle d'avoir su décrire une évolution historique à la fois sous l'angle économique, juridique et sociologique. En réunissant cette synthèse, il permet aux spécialistes des sciences humaines, chacun pour sa part, de situer l'information qui le concerne dans un cadre conceptuel plus large que ne l'autorise habituellement le découpage scientifique de la réalité.

Le mérite de ce travail est également d'allier harmonieusement dans

l'apport d'une documentation fouillée, le souci de l'objectivité scientifique à celui de l'illustration suggestive.

Mais, incontestablement, son attrait réside dans la manière personnelle de l'auteur, dont le style alerte, l'esprit critique souvent mordant, la curiosité inlassable pour les ressorts cachés dans la mécanique humaine, seraient capables de nous intéresser à la plus ennuyeuse des discussions parlementaires.

Arthur Doucy,
Professeur d'Economie sociale à l'Université.

Paul FRIEDLÄNDER, *Platon*. Bd. II. *Die platonischen Schriften*, 2. erweiterte und verbesserte Auflage, Berlin, Walter de Gruyter & Co., 1957, 335 pp., rel. toile, 32 DM.

Trois ans après la réédition du premier volume, voici, à vingt-sept ans de distance, une nouvelle refonte du commentaire consacré par Friedländer aux dialogues pris un à un, dans l'ordre présumé de leur publication.

Alors que l'ouvrage général consacré à la pensée de Platon se ressentait dans son remaniement des courants qui ont remué si profondément la pensée philosophique de 1928 à 1954, on ne peut en dire autant de ce deuxième volume. Après vingt-sept ans l'explication des dialogues de la première période apparaît encore à Friedländer sensiblement de la même manière. Il est d'ailleurs caractéristique que l'auteur n'a pas jugé bon de faire précéder d'une introduction cette répétition pure et simple de ses commentaires. Qu'on ne s'y trompe pas, nous ne formulons point de critique en faisant cette remarque, car il est bien évident que, si l'incidence de nos points de vue peut avoir varié sur l'éclairage de la pensée platonicienne ou socratique en général, il va de soi que les opinions d'un historien ou d'un philologue sur des questions particulières d'attribution à telle période de tel dialogue ou de telle partie de dialogue se fondent sur des considérations peu sensibles à nos préoccupations contemporaines.

C'est pourquoi nous retrouverons ici, dans l'arrangement en quatre groupes, la classification établie déjà en 1930. Tout d'abord, le *Protagoras* et le groupe principal des dialogues aporétiques à la recherche de définitions, comme le *Lachès*, le *Charmide*, l'*Euthyphron*, le *Lysis* et l'*Hippias majeur*. Remarquons que le premier livre de la *République* continue à occuper une des premières places de cette série sous le nom de *Thrasymachos*. Ce premier groupe s'intitule chez Friedländer, non sans raison, *Arete-Philia-Kalon*.

Ensuite vient le groupe des « petits » dialogues du début (*Philosophe-Sophiste-Poète*), c'est-à-dire *Hipparque*, *Ion*, *Hippias mineur*, *Théagès*. Dans le troisième groupe, le philosophe procède à sa propre présentation, sous plusieurs déguisements, et nous avons ainsi l'*Apologie*, *Criton*, *Euthydème*, *Cratyle* et *Ménexène*. Enfin, avec le *Grand Alcibiade*, *Gorgias* et *Ménon*, on nous annonce : « Der Logos kommt zum Stehen. »

C'est toujours le même ordre qu'en 1930; les seules modifications consistent à couper le volume en deux (les deuxième et troisième périodes feront l'objet d'un tome III) et à transformer par-ci par-là une phrase ou un paragraphe sans toucher au sens.

Mais, ceci étant dit, il ne faut pas perdre de vue que l'examen des dialogues un à un par un esprit aussi délié et aussi nourri par la méditation constitue un trésor où nous sommes bien heureux de puiser.

Même là où nous croyons saisir une raison de nous écarter de l'interprétation de Friedländer, même quand nous préférons abandonner un moment notre guide pour prendre un chemin de traverse qui nous paraît plus sûr, sa conduite est cependant extrêmement riche d'enseignements. Il reste, pour évoluer dans ce monde exaltant qu'est la parole de Platon, un compagnon dont l'exemple est précieux. Félicitons donc l'éditeur d'avoir remis à notre disposition cet excellent instrument, et attendons pour le plus tôt possible le troisième et dernier volume qu'on nous promet pour bientôt.

Emile JANSSENS.

HURÉ (Jean), *Histoire de la Sicile*, Paris, Presses Universitaires de France, 1957, 127 pages in-12, 2 cartes (Collection « Que sais-je ? », vol. 728).

Donner en une centaine de pages un résumé vraiment instructif et attachant de plus de vingt-cinq siècles d'une histoire exceptionnellement mouvementée et complexe, était une entreprise difficile. L'aisance apparente avec laquelle M. Jean Huré l'a menée à bien ne saurait faire oublier les obstacles surmontés. L'auteur sait être à la fois précis et concis, il excelle à dégager l'essentiel et à l'exposer avec une sobre clarté, sans rien dissimuler des nuances du tableau.

Le livre débute comme il se doit par une introduction géographique. La Sicile est une île, mais sa position géographique est exceptionnelle. Elle lui a valu d'être une possession naturellement convoitée par presque tous les riverains de la Méditerranée. A deux reprises seulement, ses maîtres ont su « s'émanciper, se couper plus ou moins de leurs origines, pour constituer une communauté vraiment sicilienne » : c'est ce qu'ont réalisé d'une part les colons grecs de Sicile (viii^e-iii^e siècles av. J. C.), et d'autre part les rois normands (1092-1194) et c'est à ces deux périodes que l'auteur consacre tout naturellement des chapitres plus étendus. On n'est pas moins heureux de constater que l'histoire de l'île depuis son rattachement à l'Italie (1860) fait également l'objet de développements pleins d'intérêt et l'on saura gré à M. Huré d'avoir poursuivi son exposé jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale et de l'obtention de l'autonomie régionale (1946). D'ailleurs tout au long du livre, l'auteur, bien qu'il suive l'ordre chronologique et laisse aux cadres de l'histoire politique toute la place qui leur revient, n'en a pas moins mis en évidence les facteurs économiques importants et surtout les situations sociales particulières à la Sicile et à l'Italie méridionale. Il est peu de régions en Europe où l'intelligence du présent doive davantage recourir à la connaissance du passé, tour à tour lointain ou proche.

J. DE STURLER.

L. E. HALKIN, *La Réforme en Belgique sous Charles-Quint*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1957, petit in-8°, 131 pages.

Le mérite du présent ouvrage réside dans le remarquable raccourci que l'auteur a su réaliser en exposant des faits souvent complexes et délicats à démêler. M. Halkin a mené à bien son projet, qui était de donner au lecteur une large synthèse faisant le point des recherches historiques dans le domaine circonscrit.

L'histoire religieuse de notre pays sous Charles-Quint est un tissu d'événements particulièrement dignes d'intérêt, et dont chaque élé-

ment mériterait une étude particulière. Le but de l'auteur n'est pas de nous en présenter une revue complète et détaillée; le livre qu'il nous propose constitue une sorte d'éminence d'où l'esprit entrevoit la succession des grandes phases d'histoire religieuse que connut la Belgique pendant la première moitié du xv^e siècle. Cette vue d'ensemble, laissant à l'arrière-plan les questions litigieuses, aboutit à mettre clairement en évidence le bilan négatif du règne de Charles-Quint dans le domaine des consciences. M. Halkin montre que l'empereur, malgré les répressions et malgré la Réforme catholique, n'a pas su rétablir l'unité religieuse dans nos contrées. En comparant, dit-il, les résultats acquis par les deux Réformes dans les Pays-Bas, on ne peut douter que le grand empereur d'Occident se soit heurté à un échec sur le plan religieux.

Ce vaste tableau possède la plus haute qualité, à notre sens, que puisse requérir un ouvrage de ce genre : il suscite chez le lecteur un vif désir de pénétrer dans les articulations de la synthèse, et d'approfondir les différentes questions esquissées.

J. J.

G. PRADALIÉ, *Le second Empire*, Presses Universitaires de France, 1957, in-12, 126 pages.

Sous la forme concise qui est une tradition de la collection « Que sais-je », l'auteur met d'emblée l'accent sur les points saillants de l'époque envisagée. La division très nette des chapitres « en leurs facteurs premiers » ne doit pas constituer le prétexte à un blâme : la clarté de l'exposé fait passer l'éponge sur ce que le livre pourrait avoir de commun avec un manuel d'histoire.

M. Pradalié montre à quel point le second Empire fut une période ambiguë, faite de contradictions à la fois sur le plan de la politique extérieure et sur celui de la politique intérieure. Napoléon III désirant voir l'Europe se réorganiser en se basant sur le principe des nationalités, mais voulant en même temps le prestige et l'agrandissement de la France, le régime, nous dit l'auteur, a été victime de ces contradictions. Echec aussi dans le domaine de la politique intérieure, à cause de l'étrange situation faite d'un compromis entre les idées monarchiques et les principes démocratiques.

Cependant, le côté négatif du règne ne doit pas faire perdre de vue que cette époque a assisté à la naissance d'une économie française nouvelle : une « économie moderne » qui a placé la France du second Empire au rang des nations les plus riches du monde.

J. J.

R. AVALOS, *Le Chili*, Paris, Presses Universitaires de France, 1957, in-12, 127 pages.

Encore une précieuse acquisition de la collection « Que sais-je ». M. R. Avalos, qui est d'origine chilienne et assume les fonctions de vice-président de l'Institut culturel franco-chilien à Paris, se trouvait mieux que quiconque à même de présenter au grand public ce pays si original et doué d'une forte personnalité.

Bannissant tout développement superflu, l'auteur vise à donner une idée cependant complète des réalités que représente le concept « Chili ».

La géographie et l'histoire du pays sont traitées avec une sobriété qui n'exclut pas l'enthousiasme; l'on y sent la plume d'un homme profondément attaché à sa terre. Les chapitres suivants font comprendre au lecteur l'aspect social et économique du Chili : l'action combinée de l'homme et du milieu; les traits saillants de la population; les réalisations acquises et les espoirs permis; la place du jeune Etat sud-américain dans le monde civilisé.

J. J.

LA VIE UNIVERSITAIRE

La deuxième Journée d'Etudes classiques

A l'initiative des professeurs de la Section de Philologie classique de la Faculté de Philosophie et Lettres, une deuxième Journée d'Etudes classiques (la première avait été organisée en 1955) a eu lieu à Bruxelles le dimanche 19 mai 1957; elle réunit, sous la présidence du recteur Henri Janne, quelque deux cents participants.

Le matin, on entendit un exposé de M. Marcel Hombert intitulé *Quelques découvertes papyrologiques récentes, vraies ou fausses* et une conférence de M. André Boutemy sur *Le manuscrit latin, pièce archéologique*. Ce furent deux leçons de méthode rigoureuse qui ont montré tout ce que la science de l'Antiquité apporte à la connaissance de l'homme.

Vint ensuite dans les locaux de la Cité estudiantine la visite de deux expositions; l'une, présentée par M^{lle} Claire Préaux avec la collaboration de M. Jean Bingen et de M^{lle} Jacqueline Lallemand, était consacrée à *L'art animalier dans la monnaie grecque*; l'autre, organisée par M. André Boutemy, était destinée à illustrer son exposé du matin.

Le déjeuner fut l'occasion pour les congressistes de fêter les trente années d'enseignement du professeur Marcel Hombert dont les travaux ont donné à la Belgique une place de premier plan dans le domaine de la papyrologie grecque. Le souvenir qui lui fut offert consiste en un abonnement à vie au *Journal of Hellenic Studies*; du surplus des souscriptions recueillies à cet effet parmi les anciens élèves du maître, il sera fait deux parts, l'une subsidiera *Phoibos*, la vaillante revue du Cercle de Philologie classique, l'autre permettra à la Fondation archéologique d'attribuer une Bourse Marcel Hombert.

Enfin, sous la présidence d'honneur de M. Henri Grégoire, membre de l'Académie Royale de Belgique, et la présidence de M. Maurice Leroy, président de la Faculté de Philosophie et Lettres, les participants ont fondé l'association des « Classici Bruxellenses » qui entend justifier et promouvoir la place du grec et du latin dans un humanisme rénové.

Fondation Universitaire
PRIX EMILE BERNHEIM
1958

But. Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Montant du prix. Le Prix Emile Bernheim 1958 est d'un montant de 100.000 francs.

Conditions de présentation. Peuvent se porter candidats au Prix, les titulaires d'un diplôme de docteur, licencié ou ingénieur, décerné depuis 3 ans au moins, par une Université belge ou l'une des Hautes Ecoles reconnues par la Fondation Universitaire.

Les travaux présentés peuvent relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative. Ils doivent être rédigés en français ou en néerlandais.

Date de remise des mémoires. Les candidats doivent adresser leur demande et déposer leur mémoire au Secrétariat de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont à Bruxelles, au plus tard le 1^{er} décembre 1957.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont à Bruxelles.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.